

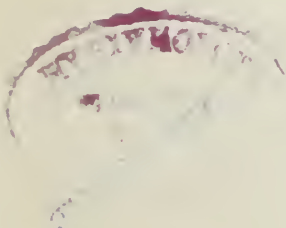
HISTOIRE

DU

PAPE INNOCENT III

ET DE SES CONTEMPORAINS.

I





INTRODUCTION.



En publiant l'*Histoire de la Papauté*, par Léopold Ranke, j'ai eu pour but de signaler dans quelle voie de vérité, de justice et de réparation était entrée la science allemande. Le livre que je viens faire connaître à la France est un monument plus significatif encore, plus complet et plus impartial, de cette grande restauration historique. La Papauté semble attirer de préférence les travaux des écrivains de l'Allemagne protestante; ils l'étudient dans ses phases les plus importantes, dans les pontifes qui ont le plus servi à sa gloire et à celle de l'Église; et cette œuvre de réhabilitation, accomplie par des hommes qui n'appartiennent pas au même pays, qui n'ont pas écrit à la même époque, présente un ensemble, une communauté intellectuelle, un concert d'hommages à la grandeur et à l'influence salutaire des institutions et des plus illustres individualités catholiques, dont il est impossible de ne pas être vivement frappé. *Gerbert* ou *Sylvestre II*, par le docteur Hock, nous montre l'action de la Papauté en Europe au dixième siècle, sous le gouvernement de notre célèbre compatriote, le premier Français qui ait porté la tiare; dans le *Pontificat de Grégoire VII*, le professeur Voigt a enfin restitué à l'admiration et à la recon-

naissance de l'humanité ce grand réformateur de l'Église et de la société catholique du onzième siècle. *Innocent III et ses contemporains,* par Hurter, c'est toute l'histoire de la Papauté pendant la première période du treizième siècle, la plus brillante, la plus féconde en héros et en événements imposants. L'ère moderne de la Papauté, depuis le quinzième siècle, a été exposée par L. Ranke, on sait avec quel talent et souvent quelle impartialité [1] !

Mais entre toutes les productions historiques de l'Allemagne protestante, le livre de Hurter se distingue par un degré plus éminent de science, d'intelligence approfondie des hommes, des idées, des sentiments, des mœurs, des événements religieux et politiques du moyen âge. Ici, il y a plus que de l'impartialité, il y a une sympathie chaleureuse, il y a de l'amour, et j'oserai dire, il y a de la foi. Pendant vingt années, Hurter, alors ministre protestant, a concentré ses pensées et ses études sur le règne et le siècle du pontife qui est la personnification la plus complète et la plus resplendissante de la Papauté du moyen âge.

Depuis le réveil des études historiques en France, nos professeurs, nos faiseurs de chroniques, nos poètes et nos artistes ont prétendu réhabiliter le moyen âge, s'inspirer de ses traditions, de ses mœurs, de ses coutumes, et cependant, malgré tout notre savoir-faire en tous genres, nous n'avons jamais reproduit dans la littérature et les arts qu'un moyen âge de faux aloi, sec et guindé, qui a trompé le public, à l'aide de quelques noms dont on a essayé de restituer l'orthographe, et de quelques costumes et détails d'ameublement

[1] Voyez l'Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles, par Léopold Ranke; 2e édition française, entièrement revue et corrigée, augmentée de nombreuses notes historiques et critiques, continuée jusqu'au pontificat de Pie IX; par Alex. de Saint-Cheron; 3 vol. in-8°, chez Sagnier et Bray, à Paris.

dont on a habillé des mannequins et orné des intérieurs. Il est une chose qui a toujours empêché nos érudits et nos antiquaires les plus sérieux et les plus distingués d'arriver à une reproduction fidèle du moyen âge : c'est qu'ils n'ont jamais voulu comprendre combien sa vie tout entière était profondément identifiée avec l'Église et la Papauté ; combien celles-ci s'étaient harmonisées avec la société féodale, tout en la gouvernant et en la modifiant. Il est donc impossible d'écrire l'histoire exacte de ces siècles, si l'on n'a pas l'intelligence et de la mission de l'Église et de la Papauté à cette époque, et de l'organisation sociale au milieu de laquelle elles vivaient.

La direction des esprits, en France, depuis les trois derniers siècles, suffit pour nous expliquer comment l'histoire du moyen âge a été si déplorablement défigurée.

Au dix-septième siècle, les passions gallicanes, jansénistes et parlementaires entraînaient les plus beaux génies catholiques à méconnaître et à calomnier le rôle de la Papauté dans ses luttes avec les puissances temporelles des siècles antérieurs. Je ne parle pas de l'influence de la Réforme, de la Renaissance, des études classiques exclusives, qui s'opposaient à ce qu'on pût même soupçonner ce qu'il y avait de charme, de grâce et de poésie dans les productions de la littérature et des arts au moyen âge.

Au dix-huitième siècle, ce n'est plus seulement la Papauté, c'est l'Église entière, c'est le Christianisme lui-même qui sont méconnus et insultés. Tout naturellement, aux yeux des écrivains de cette époque, les siècles des Grégoire VII, des Alexandre III, des Innocent III, des Grégoire IX, n'avaient servi qu'à exploiter l'ignorance et la superstition des peuples. Il fallait rayer le moyen âge et ses héros de l'histoire de la civilisation. Ajoutez qu'au dix-septième comme au dix-hui-

tième siècle, on vivait sous la préoccupation d'une forme sociale monarchique, en dehors de laquelle on ne comprenait plus rien à l'existence humaine. Si, pour son temps, Montesquieu a manifesté dans l'*Esprit des Lois* une intelligence remarquable du système féodal, aujourd'hui il est bien en arrière de la science; l'auteur des *Lettres persanes* avait eu l'esprit de tenir fort peu de compte de l'Église et de la Papauté dans l'analyse d'une société qu'elles dirigeaient, à l'existence de laquelle elles étaient si intimement mêlées. A la fin du seizième siècle, Étienne Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, s'était laissé aveugler par les mêmes préoccupations gallicanes et parlementaires.

La science historique du dix-neuvième siècle n'est plus gallicane, parlementaire, systématiquement irréligieuse, mais elle est tout cela à la fois, et, de plus, rationaliste. Nous avons des historiens gallicans et parlementaires, comme MM. de Ségur, de Barante, Villemain; des historiens systématiquement irréligieux, comme MM. Daunou, Sismondi, Thierry; des historiens rationalistes, comme MM. Guizot, Michelet, Capefigue. Cette dernière école, étant celle qui a conservé le moins de préjugés en opposition directe avec l'organisation religieuse et sociale du moyen âge, est parvenue à l'étudier avec plus d'impartialité et de vérité que les précédentes; mais comme elle n'obéit pas à une conviction supérieure et déterminée, elle flotte, avec son rationalisme, à travers toutes les époques et toutes les doctrines, indécise, mobile, et, sous prétexte d'impartialité, caressant également la vérité et l'erreur, l'orthodoxe et l'hérétique, le catholique et le huguenot, Dieu et le diable.

L'école rationaliste a été utile comme transition entre l'hostilité des précédentes et l'intelligence inspirée par la foi de la véritable école historique, elle a servi à déchirer le

voile qui cachait les beautés ignorées de l'édifice social du moyen âge, elle a enlevé la rouille qui ternissait l'éclat de l'armure des chevaliers chrétiens ; mais elle n'a pas su reconstruire l'édifice écroulé, elle n'a pas su faire battre le cœur qui agitait ces nobles poitrines ! C'est que cet édifice s'appuyait sur l'Église et la Papauté, et l'école rationaliste ne comprend pas que l'Eglise et la Papauté sont les seules bases de toute institution sociale glorieuse; c'est que ce cœur vivait et mourait pour la foi catholique, et l'école rationaliste n'a pas la foi catholique.

Eh bien ! Innocent III, comme Grégoire VII, a eu contre lui les passions, les rancunes, les haines gallicanes, jansénistes, parlementaires, philosophiques, rationalistes, qui, depuis trois siècles, ont aveuglé l'esprit humain sur le caractère de la civilisation du moyen âge et sur le génie de ses plus grands hommes.

Pour montrer où en est arrivée la science historique de nos jours, à quel point elle est encore arriérée, quelle distance la sépare de la science manifestée par un livre comme celui de M. Hurter, j'ai cru curieux de réunir les principaux jugements portés sur le pape Innocent III par les écrivains qui, en France, depuis le dix-septième siècle, ont formé l'opinion publique et donné la loi dans les études historiques.

L'auteur et le défenseur de la déclaration de 1682, Bossuet, rencontrait dans le pontificat d'Innocent III des actes qui contrariaient trop la théorie gallicane, qu'il voulait mettre en harmonie avec la suprématie de la monarchie absolue de Louis XIV, pour qu'il ne prononçât pas condamnation sur la manière dont Innocent était intervenu dans les complications politiques de son temps. En effet, on peut lire dans les chapitres XX et XXI de la *Défense de la Déclaration*

la sévérité avec laquelle Bossuet reproche à Innocent III les dépositions de l'empereur Othon et du roi d'Angleterre, Jean *sans Terre*. Pour la première, il rend le pape responsable de toutes les guerres *atroces* qui en furent la suite; et pour la seconde, de la *haine* et du *mépris* qu'elle attira sur le Saint-Siége[1]. Nos lecteurs verront, dans la *défense* d'Innocent III par le ministre *protestant* Hurter, si ce pape méritait de semblables accusations, et si sa conduite ne lui était pas imposée par la société même au milieu de laquelle il vivait.

L'abbé Fleury était trop dans la confidence de Bossuet, il avait été admis trop intimement à ces célèbres conférences où se débattaient les grandes questions religieuses du dix-septième siècle, pour qu'il n'eût pas partagé les principes de celui qu'on peut appeler son maître; il les a même exagérés dans son *Histoire ecclésiastique*, le seul monument de quelque valeur en France qui nous raconte les destinées de l'Église, et bien au-dessous aujourd'hui des nécessités de la science historique. Dans cette histoire, on sait que l'abbé Fleury se montre généralement peu favorable à la Papauté; mais son hostilité gallicane se concentre tout particulièrement sur Grégoire VII et Innocent III. Le règne de ce dernier est une des parties les plus longuement traitées dans l'ouvrage de Fleury, et il ne laisse échapper aucune occasion d'attaquer ce grand pontife. Voici les principales accusations; elles ont servi à alimenter la haine anti-catholique de tous les historiens du dernier siècle; elles ont été présentées sous l'autorité du nom de Fleury; elles ont été partout vulgairement

[1] Defensio Declarationis, caput XX, XXI, p. 194, 195, édition des frères Gaume. Dans son livre sur l'Église gallicane, M. de Maistre a donné de fort bonnes raisons pour prouver que Bossuet n'avait jamais destiné la Défense de la Déclaration à être publiée. Elle ne l'a été que trente ans après sa mort.

répétées, et sont tombées en quelque sorte dans le domaine historique. Je prie donc le lecteur de bien les retenir, car il n'en est pas UNE SEULE qui ne soit réfutée par Hurter à l'aide des témoignages les plus irrécusables.

Innocent, par son extension exagérée de l'autorité pontificale, préférait l'utilité de sa personne ou de son Siége à l'utilité de l'Église universelle[1]. — Le désintéressement constant et parfait du pape est prouvé par Hurter à presque toutes les pages de son livre.

Innocent a déployé trop de rigueur contre les hérétiques[2]. — L'écrivain protestant s'attache à démontrer que le pape n'a jamais ni conseillé ni autorisé aucune cruauté.

Innocent n'a pas hésité à autoriser les translations d'évêques, malgré la défense des anciens Canons, quand il l'a cru utile à l'autorité de son Siége[3]. — On verra les faits.

L'intervention d'Innocent dans les affaires d'Allemagne n'a été que la suite des fausses maximes d'usurpation formulées par Grégoire VII[4]. — Hurter prouve qu'Innocent a attendu jusqu'au dernier moment avant de se mêler à l'élection de l'empereur; et s'il est intervenu, c'est que les intérêts les plus sacrés de l'Église et de l'Empire le lui commandaient.

Fleury adresse à Innocent un reproche singulier de la part d'un membre de l'Église, celui d'avoir interprété la constitution de l'Empire dans un sens qui enlevait à l'empereur le droit de confirmer l'élection des Souverains-Pontifes[5].

[1] Histoire Ecclésiastique (édition de Gaume), t. V, 55; VI, p. v et suiv. du Discours sur l'état de l'Eglise du onzième au douzième siècle. Ce discours n'est qu'une longue récrimination contre Grégoire VII et Innocent III.

[2] Ibid., tome V, pages xij et suivantes.

[3] Ibid., livre LXXV, chap. XX, p. 17.

[4] Ibid., ch. XXXII, p. 25.

[5] Ibid., ch. XXXVII, p. 29.

— Notre écrivain protestant démontre que la liberté du Saint-Siége et de l'Église était intéressée à l'interprétation du pape.

Fleury reproche encore à Innocent d'avoir eu la prétention d'être arbitre de la paix entre les princes et les rois [1]. — Quelle plus belle mission pouvait appartenir à la Papauté? tout le moyen âge lui accordait ce droit de pacifique intervention.

Dans presque toute son exposition du pontificat d'Innocent, l'abbé Fleury renouvelle, soit directement, soit indirectement, cette accusation d'envahissement de la cour de Rome sur la puissance temporelle. Le savant historien a fait cependant une observation qui aurait dû l'éclairer et lui apprendre que la conduite d'Innocent était conforme au droit et aux usages de la société féodale. Un des plus célèbres conciles, le quatrième concile de Latran, fut convoqué et présidé par Innocent III. Là se trouvèrent quatre cent douze évêques, soixante et onze primats ou métropolitains, plus de huit cents abbés, un grand nombre de procureurs pour les absents, des ambassadeurs des principales puissances de l'Europe; la société tout entière de l'époque était donc représentée dans cette imposante assemblée. Rien n'y pouvait se décider qui fût en opposition avec les idées et les sentiments du siècle. Parmi les questions débattues, ne manqua pas de se présenter celle des hérétiques; le concile prononça que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige de purger sa terre des hérétiques, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le pape, afin qu'il déclare les vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des

[1] Hist. Ecclés., chap. LVIII, p. 45.

catholiques. « L'Eglise, dit Fleury, semble ici entreprendre « sur la puissance séculière; *mais*, ajoute-t-il, *il faut se sou- « venir qu'à ce concile assistoient les ambassadeurs de plu- « sieurs souverains, qui* CONSENTOIENT A CES DÉCRETS AU NOM « DE LEURS MAITRES [1]. »

Pourquoi donc accusez-vous Innocent d'un pouvoir dont l'exercice, dans une circonstance aussi solennelle, après des événements aussi décisifs que ceux accomplis en Allemagne, en Angleterre et en France, n'excitait pas même la plus légère réclamation de la part des représentants des souverains de la chrétienté !

Arrivé à la fin du règne et de la vie d'Innocent III, l'abbé Fleury ne trouve pas autre chose à dire pour conclure son jugement, si ce n'est que le pape, après avoir excommunié Louis, le fils de Philippe-Auguste, *tomba dans une fièvre aiguë, qu'il garda plusieurs jours, continuant de manger beaucoup, suivant sa coutume*. Puis il cite complaisamment les opinions des détracteurs contemporains du pape : « En plusieurs af- « faires, il parut attaché à une rigueur excessive, et par cette « raison sa mort causa plus de joie que de tristesse à ceux « qui lui étoient soumis. Matthieu Pàris dit que Jean, roi « d'Angleterre, connoissoit ce pape pour le plus ambitieux « et le plus superbe de tous les hommes, qu'il étoit insatia- « ble d'argent, et *capable de tous les crimes pour en avoir*. » — L'historien termine en rapportant une prétendue vision de sainte Lugarde, qui, après la mort d'Innocent, l'ayant aperçu environné de flammes, lui demanda pourquoi il était ainsi tourmenté, et le pape répondit : *Pour trois causes qui m'auroient fait même condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie* [2]. — Et l'abbé Fleury

[1] Hist. Ecclésiastique, liv. LXXVII, chap. CXLVII, p. 123.

[2] Hist. Ecclésiastique, liv. LXXVII, chap. LXII, p. 135, 136.

s'arrête sur ces paroles, laissant peser sur la mémoire d'un des plus grands successeurs de saint Pierre une triple accusation dont il ne peut même préciser la nature, mais dont la gravité suffisait pour mériter à Innocent III le châtiment des peines éternelles !

Après avoir lu les faits exposés par l'écrivain protestant, on appréciera la valeur des assertions de l'écrivain ecclésiastique. Rien n'est plus capable d'effrayer et d'humilier que de voir à quel degré d'injustice la conscience la plus éclairée et la plus droite peut se laisser entraîner, quand elle subit l'influence des préjugés et des idées exclusives de son époque.

Il ne faut pas s'étonner si tous les historiens qui ont succédé à Fleury ont exprimé sur Innocent III la même opinion, et de plus en plus propagé dans le public les calomnies aujourd'hui vulgairement accréditées.

En fait de calomnie, je ne sais s'il est encore permis de citer Voltaire ; mais toutes les fois qu'il y en a une bien fausse et bien révoltante à répandre, on est assuré de la rencontrer dans ses œuvres. Innocent III était digne de recevoir le venin de cet homme. Il parle, comme tous les autres, de l'ambition temporelle du pape; mais voici une phrase qui n'appartient qu'à lui; il dit à propos d'Alexandre III et de ses successeurs : « L'élection d'un pape fut longtemps accompagnée d'une « guerre civile. Les horreurs des successeurs de Néron jus« qu'à Vespasien n'ensanglantèrent l'Italie que pendant « quatre ans ; *et la rage du pontificat* ensanglanta l'Europe « pendant deux siècles [1]. » Il y a de ces bêtes sauvages que l'on reconnaît à leur cri sinistre.

Dans son *Histoire d'Angleterre*, l'esprit superficiel et per-

[1] Essai sur les Mœurs, in-8°, t. II, p. 216, 230.

sifleur de Hume n'a pas manqué de reprocher à Innocent III son despotisme, son usurpation, et sur les puissances temporelles et sur le clergé lui-même; la *frénésie populaire des croisades* n'a été exploitée que pour obtenir des revenus; les sentences d'interdit n'étaient que le *grand instrument des vengeances et de la politique de la cour de Rome*. Ce style est la médaille de l'époque. Voici une amusante réflexion : Les Albigeois, *ces malheureux sectaires, les plus innocents et les plus pacifiques des hommes,* furent exterminés avec la barbarie la plus révoltante [1]. On jugera de l'innocence et de la douceur de ces malheureux sectaires.

Gibbon n'en dit ni plus ni moins que Hume sur Innocent; mais je ne puis résister au plaisir de citer ce dernier trait du portrait de ce pape : « Innocent put se vanter des deux « triomphes les plus signalés qui aient jamais été emportés « sur le bon sens et l'humanité : l'établissement du dogme « de la transsubstantiation, et celui des premiers fondements « de l'inquisition [2]. » Si quelqu'un ici triomphe du bon sens et de l'humanité, c'est bien Gibbon, cet historien qui a amassé dans douze volumes, contre le Christianisme, toute la haine d'un païen, d'un juif et d'un philosophe de son siècle.

Puisque je m'occupe des écrivains de l'Angleterre, il faut que je dise un mot d'un livre moderne très vanté, publié et recommandé en France par des notabilités littéraires : je veux parler de l'*Europe au moyen âge*, par Hallam. Cet ouvrage contient une analyse assez curieuse de l'organisation féodale, mais il est rempli de tous les préjugés anglicans contre l'Église et la Papauté. Or, est-il permis de dire d'un historien qu'il fait connaître avec vérité le moyen âge,

[1] Hume, Hist. d'Angl., in-8°, t. II, p. 130 et suiv.

[2] Histoire de la Décadence de l'Empire romain, t. II, p. 436, édition de M. Guizot.

quand il méconnaît à chaque page le rôle et l'influence des institutions catholiques? Hallam devait donc nécessairement, lui aussi, se tromper sur Innocent III. Voici son jugement : « Le pontificat d'Innocent III fut, dans les annales des pa- « pes, l'époque où l'esprit d'usurpation prit son plus grand « essor. Les efforts de Rome avaient pour but trois objets « principaux, une souveraineté indépendante, la suprématie « de l'Église chrétienne et la soumission des princes de la « terre; c'est à ce pontife qu'il était donné d'arriver à ce « triple résultat......... Sous son pontificat, Constantinople « fut prise par les Latins; et quoiqu'il *pût paraître* regretter « cette diversion des croisés, qui empêcha de recouvrer la « Terre-Sainte, il *dut* en effet se réjouir de l'obéissance du « nouveau patriarche et de la réunion de l'Église grecque. » Non-seulement il *parut* regretter la prise de Constantinople, mais il la blâma à plusieurs reprises très-énergiquement, et ce fut pour lui une cause de grandes afflictions. Hallam continue et parle des reproches adressés par Innocent au roi d'Aragon, au sujet de l'altération des monnaies : « Je ne fais « aucun doute de sa sincérité en cette occasion, et dans « plusieurs autres où il intervint dans les affaires civiles. « Un génie supérieur tel qu'Innocent III, quelque disposé « qu'il soit à tout sacrifier à son ambition, ne peut jamais « être indifférent à la beauté de l'ordre social, ni au bon- « heur du genre humain. Mais, à en juger par la correspon- « dance de cet illustre pontife, sa plus grande jouissance « consistait dans l'*étalage* d'un pouvoir illimité... Une con- « naissance profonde du droit ecclésiastique, une attention « continuelle à tout ce qui se passait dans le monde, et un « zèle infatigable, soutenaient cette intrépide ambition [1]. »

[1] On Views of Europe in middle age, t. II de la traduction française, p. 328 et suiv. — Qu'il me soit permis d'exprimer mon étonnement au sujet d'une

On verra par les lettres d'Innocent si Hallam les avait lues, pour avoir le droit d'affirmer qu'elles témoignent de l'ambition démesurée du pape.

Au commencement de ce siècle, un de nos plus savants érudits, M. Daunou, a publié un livre peu connu aujourd'hui, intitulé : *Essai historique sur la Puissance temporelle des Papes ;* c'est un résumé de toutes les usurpations que la philosophie du dix-huitième siècle reproche aux Souverains-Pontifes ; les récriminations de cet ouvrage s'appuient principalement sur Fleury, et Innocent III n'est pas épargné ; je lis cependant cette observation remarquable : « Parmi trois « cents papes ou anti-papes, dont l'histoire nous offre les « noms, nous n'en connaissons pas de plus imposant qu'In- « nocent III ; son pontificat est le plus digne de l'attention « et des études des monarques européens... ; son règne est « la plus brillante époque de la puissance papale [2]. »

Ceux de nos écrivains qui se sont plus spécialement occupés de l'histoire de France, Mézerai, Anquetil, l'abbé Velly, l'abbé Millot, le comte de Ségur, Sismondi, Capefigue, Michelet, n'ont pas été plus justes pour Innocent, se contentant de renouveler les mêmes accusations, sans les prouver. Quant aux premiers de ces historiens, pour apprécier la valeur de leurs jugements, il suffit de rappeler la critique de leurs livres par un homme très compétent en mérite historique et fort peu suspect de sympathie catholique; voici comment M. Augustin Thierry s'exprime dans ses *Lettres sur l'histoire de France :* « Vous avez prononcé le nom de « l'historien Velly, c'est un nom que je ne puis entendre

note de l'historien des Croisades, M. Michaud, qui recommande l'*ouvrage érudit et impartial* de Hallam. *Érudit*, peut-être ; *impartial*, pas le moins du monde. (Voyez Histoire des Croisades, 4e édition, t. III, p. 80, note 1re.)

[2] Essai historique sur la Puissance temporelle des Papes, 2 vol. in-8°, 4e édit.

« sans une sorte de colère..... On peut nommer l'abbé Velly
« historien plaisant, galant, de bon ton, sachant son monde;
« mais l'appeler de bonne foi historien national, cela est
« impossible : lui-même n'eût rien compris à ce mot..... A
« ces gracieusetés qui sont le propre de l'abbé Velly, vien-
« nent se joindre toutes les bévues d'ignorance qui sont pro-
« pagées dans notre histoire depuis Du Haillan jusqu'à
« Mézerai, et depuis Mézerai jusqu'à ce jour..... C'est une
« honte pour le dix-huitième siècle que le succès de l'ou-
« vrage de Velly..... Compilateur sans goût et sans morale,
« historien ignorant et lâche, on doit le laisser aux amateurs
« du faux en littérature et de la bassesse en politique [1]. »
Cette sévère réprobation doit également s'appliquer à l'abbé Millot. Les distractions littéraires de M. de Ségur ne doivent pas sérieusement compter pour de l'histoire; et cependant ce sont les ouvrages des écrivains que je viens de citer qui sont réimprimés encore de nos jours, livrés entre les mains de la jeunesse, chez laquelle ils propagent les opinions les plus fausses sur les faits et les hommes de nos traditions religieuses et nationales.

Hurter a eu plusieurs fois occasion de relever les erreurs commises par M. Sismondi dans ses jugements sur Innocent III. Cet écrivain laborieux a conservé, au milieu de nous, toute l'acrimonie irréligieuse du dernier siècle, et il a répandu dans ses deux grandes histoires, celle *des Républiques italiennes*, et celle *des Français,* l'hostilité de ses opinions contre l'Eglise et la Papauté. Dans ces deux ouvrages, et surtout dans l'*Histoire des Républiques italiennes*, M. Sismondi a recueilli, sans mieux les justifier, toutes les calomnies usitées contre Innocent III. Mais il en est une qui a été

[1] Lettres sur l'Histoire de France, 1re édition; lettres III et IV.

surabondamment refutée par Hurter, c'est celle qui prétend qu'Innocent n'a accepté la tutelle du jeune Frédéric que *pour le dépouiller*, et qu'il *s'est montré tuteur infidèle dans l'administration du royaume de Sicile* [1].

L'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue, est souvent citée dans l'ouvrage de Hurter, qui semble prendre un malin plaisir à signaler les fautes de cet appréciateur peu équitable d'Innocent III. Je ne sais dans quelle école placer ce fécond écrivain. Si j'ai bonne mémoire, M. Capefigue a débuté, sous la Restauration, par un panégyrique de saint Vincent de Paul, couronné par la Société des bonnes Études; dans les préfaces de ses livres, dans ses brochures politiques, il se présente comme un conservateur des saines traditions monarchiques et catholiques, et cependant vous rencontrez dans ses nombreuses publications historiques de fréquentes attaques contre l'Eglise ; nulle part l'action de celle-ci et de la Papauté n'a été plus mal comprise, plus mal présentée que dans l'*Histoire de Philippe-Auguste*. Un des singuliers reproches adressés par M. Capefigue aux papes, c'est d'avoir *resserré tout dans les limites des dogmes catholiques* [2]. Avec l'idée que M. Capefigue paraît se faire de la mission de la Papauté, il ne faut pas s'étonner si Innocent III obtient fort peu son approbation. Il ne nous le montre jamais qu'exalté par l'ambition, la colère, la fureur, la violence. Les accusations de M. Capefigue, au sujet de la cruauté déployée par Innocent dans la croisade contre les Albigeois, sont d'autant plus impardonnables sous sa plume,

[1] Histoire des Républiques italiennes, t. II, p. 304, 333. — Voyez aussi, sur Innocent III, Histoire des Franç., t. VI, p. 170, 269 et suiv., 412 et suiv. — Avec Gibbon, je ne connais pas d'écrivain plus impatientant à lire que M. Simonde de Sismondi, à force d'étroitesse d'esprit dans ses jugements sur les institutions et les personnages de l'Eglise.

[2] Hist. de Philippe-Auguste, t. II, p. 378. Voyez aussi t. III et IV, passim.

qu'il trace la peinture la plus exacte de cette guerre, qui était tout à la fois une lutte terrible de religion et de race, plus populaire encore en Europe que la croisade contre les Sarrasins ; et M. Capefigue prend soin de citer des documents, des lettres du pape, qui attestent que, loin d'exciter à la rigueur, il blâmait ses légats, combattait l'entraînement et la sévérité des conciles de la province au concile général de Latran, accueillait avec faveur et plaidait lui-même la cause du comte de Toulouse et de son fils ! A quoi bon écrire l'histoire d'après les témoignages les plus authentiques, pour laisser contredire ses jugements par les faits et les documents placés sous les yeux des lecteurs ? M. Capefigue n'en a pas moins saisi toute la grandeur du pontificat d'Innocent III : « Ce pape, dit-il, est le seul « pontife contemporain de Philippe-Auguste qui ait mon- « tré cette vaste et active capacité embrassant l'univers « catholique. Il n'est pas une question domestique, se « rattachant à des têtes couronnées, à des barons, à des châ- « telains ; pas une querelle privée ou publique entre les rois, « pas un différend entre les barons, les abbayes et les mo- « nastères, qui n'appelle sa vigilance. Sa vaste correspon- « dance est encore un des grands monuments du moyen âge. « Ses légats, ses cardinaux parcouraient les empires, les « provinces, prescrivaient des lois, jetaient des interdits, « semaient des anathèmes, et tout courbait la tête devant « les foudres apostoliques. On ne peut se faire une idée « de cette autorité levant des armées par une bulle et des « indulgences, dirigeant la politique des Etats, se mêlant « du gouvernement de la France, de l'Angleterre, de « l'Empire, *et tout cela par le seul ascendant des opinions.* « Partout où je rencontre une grande capacité, j'aime à « la saluer ; et, disons-le, Innocent III domine son siècle

« bien autrement que Philippe-Auguste et les princes con-
« temporains[1]. »

M. Michelet s'est prononcé sur Innocent III avec ce mélange contradictoire et passionné de sympathie et de répulsion, d'opinions fausses ou vraies, caractère particulier du talent de cet historien, qui manque du calme souverain, de la rectitude imperturbable de jugement que l'inaltérable possession de la vérité peut seule donner. Ainsi, M. Michelet a très-bien vu l'influence d'Innocent sur son siècle, la conformité de ses doctrines avec celles des contemporains, l'enthousiasme populaire de la croisade contre les Albigeois, la férocité de ceux que Hume appelle *les plus innocents et les plus pacifiques des hommes*; il nous montre Innocent arrêtant les rigueurs, prenant la défense du comte de Toulouse et de son fils; et cependant, M. Michelet laisse peser sur la mémoire de ce grand pontife, non-seulement le reproche d'ambition, de despotisme, de cruauté, la responsabilité de l'*exécration immense* qui serait retombée sur l'Église; mais, ce qui est plus grave, il nous le présente mourant inquiet, la conscience agitée, doutant de sa mission[2]! Si M. Michelet a lu le livre de Hurter, j'espère qu'il aura modifié quelques-unes de ses assertions sur Innocent.

Je me suis étendu sur cette unanimité de réprobation exprimée par les historiens des trois derniers siècles contre le pape Innocent III, parce que leurs jugements constituent l'opinion généralement établie sur ce grand pontife, démontrent combien le catholicisme et la société féodale ont été, jusqu'à nos jours, légèrement et superficiellement étudiés, et ils serviront à faire mieux apprécier l'originalité et l'importance du consciencieux travail de Hurter.

[1] Hist. de Philippe-Auguste, t. II, p. 375-376.

[2] Hist. de France, t. II, p. 420 à 520.

Pour l'honneur de la vérité, il ne faut pas croire cependant qu'Innocent III et son siècle aient été condamnés à attendre le livre de notre écrivain allemand pour être vengés de tant d'injustice et d'ignorance.

En Allemagne même, Jean de Müller, Wilken, Raumer, ont rendu hommage au génie et aux vertus de ce pontife. Les courtes paroles du célèbre Jean de Müller sont trop significatives pour que je ne les reproduise pas : « Fort instruit dans toutes les sciences de son temps, ce prélat, qui « était parvenu à la dignité pontificale à l'âge de trente-sept « ans, s'exprimait avec éloquence en latin et en italien, et « joignait à une grande fermeté de caractère de la douceur « et de l'aménité. Simple et économe dans toutes ses habi- « tudes, il poussait la bienfaisance jusqu'à la prodigalité. « Innocent III remplit envers le jeune Frédéric les devoirs « de tuteur en prince magnanime et en loyal chevalier[1]. »

Dans sa critique de nos anciennes histoires de France, il en est une seule qui échappe à la sévérité de M. Augustin Thierry, c'est celle du père Daniel, *instruit*, *exact*, *sage et vrai*[2]. Eh bien ! le père Daniel est parfaitement d'accord avec notre historien protestant pour reconnaître combien, dans la guerre des Albigeois, par exemple, Innocent III a manifesté de patience et de douceur, n'usant de rigueur qu'à la dernière extrémité. On réimprime chaque jour Mézerai, Anquetil, Velly, Millot, et le père Daniel, *instruit*, *exact*, *sage et vrai*, on le laisse dans l'oubli. Il est vrai que c'est le PÈRE Daniel ; comment apprendre l'histoire de France dans le livre d'un jésuite?

Nous avons vu le langage de Hume, de Gibbon et de Hallam sur le pontificat d'Innocent ; c'est un autre historien

[1] Hist. Universelle, t. II, ch. IX.
[2] Lettres sur l'Histoire de France, 1re édit., p. 39.

anglais, le docteur Lingard, qui s'est chargé de réparer les méprises et les calomnies de ses compatriotes. Il est impossible de manifester plus de bon sens, plus de science, plus d'intelligence approfondie et lumineuse du droit public en vigueur dans la société féodale, que ne l'a fait le docteur Lingard. Comme le reproche le plus banal adressé à Innocent III est celui d'usurpation sur les puissances temporelles, voici comment l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre* justifie la conduite de notre pape à propos de la déposition de Jean *sans Terre* et de l'hommage de son royaume au Saint-Siége :

« A une époque où toutes les notions de justice se mode-
« laient sur la jurisprudence féodale, il fut bientôt reçu que
« les princes, par leur désobéissance, devenaient traîtres à
« Dieu ; que, comme traîtres, ils devaient perdre leurs
« royaumes, fiefs qu'ils tenaient de Dieu, et qu'il appartenait
« au pontife, vice-régent du Christ sur la terre, de pronon-
« cer ces sortes de sentences ; par ce moyen, le serviteur des
« serviteurs de Dieu devint le souverain des souverains, et
« s'arrogea le droit de les juger à son tribunal et de trans-
« férer les couronnes quand il le jugeait convenable[1].

« Quoique les vrais principes de la morale soient immua-
« bles, nos idées d'honneur et d'infamie varient perpétuel-
« lement avec l'état toujours changeant de la société. Pour
« juger de nos ancêtres avec impartialité, nous ne devons
« pas mesurer leurs actions à nos mœurs et à nos connais-
« sances actuelles ; il faut se reporter au siècle où ils vi-
« vaient, et réfléchir sur leurs constitutions politiques, leurs
« principes de législation et leur gouvernement. Alors, au
« treizième siècle, il n'existait rien de dégradant dans l'état

[1] Hist. d'Anglet., t. III, note de la page 40.

« de vasselage ; c'était la condition de la plupart des princes « de la chrétienté. Le roi d'Écosse même était vassal du roi « d'Angleterre, et le roi d'Angleterre vassal du roi de « France. (Il cite une foule d'autres exemples.)...... Le grand « conseil des barons de Jean, ses conseillers constitution- « nels, les mêmes hommes qui, deux ans plus tard, en ob- « tinrent la concession de leurs libertés dans la plaine de « Runnymer, doivent partager le blâme avec lui. La dona- « tion fut faite de leur avis et de leur consentement[1]. »

Tout écrivain qui ne voudra pas appliquer ces judicieuses observations aux événements et aux personnages du moyen âge, s'exposera, comme tous les historiens que nous avons nommés, à falsifier les faits, à calomnier les plus grands hommes.

La pensée qui, pendant ses dix-huit années de règne, a le plus vivement et le plus constamment préoccupé Innocent III, à laquelle il a subordonné tous les autres actes de cette politique représentée comme si ambitieuse et si personnelle, c'est la délivrance de la Terre-Sainte. Innocent méritait donc la sympathie toute particulière de notre savant historien des Croisades, de M. Michaud. En effet, il rend en général pleine justice au caractère et au dévouement du pontife ; mais quelques passages où il parle des *excès*, de la *violence* d'Innocent, où il fait ses réserves au sujet de l'apologie de ce pape par un de nos plus profonds érudits, nous prouvent que M. Michaud n'est pas resté complétement étranger aux préventions enracinées dans les esprits[2].

[1] Hist. d'Anglet., t. III, p. 40. — Je regrette que l'espace me manque pour citer une éloquente page dans laquelle l'illustre auteur du Génie du Christianisme a défendu la Papauté du moyen âge contre les attaques de ses nombreux détracteurs. Voyez t. III des Études historiques, Analyse de l'Histoire de France, p. 285 et 286.

[2] Hist. des Croisades, t. III, p. 78 à 406.

Tous nos lecteurs connaissent la belle *Histoire de sainte Élisabeth*, par M. le comte de Montalembert. La gloire de cette sainte illumine de sa pure et suave splendeur le pontificat d'Innocent III. Dans son Introduction, résumé si complet et si éloquent de la première moitié du treizième siècle, M. de Montalembert a dignement parlé de « cet homme « dans la force de l'âge, qui devait, sous le nom d'Innocent III, lutter avec un invincible courage contre tous les « adversaires de la justice et de l'Eglise, et donner au « monde peut-être le modèle le plus accompli d'un souverain pontife, le type par excellence du vicaire de Dieu [1]. »

J'ai parlé, il y a un moment, d'un de nos érudits qui avait composé une apologie d'Innocent contre laquelle M. Michaud avait cru nécessaire de faire des réserves; savez-vous à quelle époque a été publiée cette apologie? c'est en l'an IX de la République française, sous le patronage de l'Institut national. En 1791, un savant de la race épuisée des Valois, des Ducange, des Mabillon, M. de la Porte du Theil publia, dans le *Recueil des chartes, actes et diplômes relatifs à l'Histoire de France*, les lettres, jusqu'alors inédites, d'Innocent III; elles formaient deux volumes de supplément au grand travail de Baluze. Les recherches auxquelles fut entraîné du Theil pour éditer ces nouvelles lettres, leur lecture attentive, lui firent apparaître le pape Innocent III sous un jour tout autre que celui dans lequel il avait été habitué à le contempler. Il se livra donc à une étude plus approfondie de sa vie et de son siècle, songeant à écrire son histoire. Le premier fruit de ce travail fut inséré, en l'an IX, dans le tome VI des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut*

[1] Hist. de sainte Élisabeth, Introd., p. ix, x et suiv. de l'édition in-8°.

national de France. Ce curieux mémoire est divisé en cinquante sections qui sont autant de chapitres et traitent des événements les plus importants du pontificat d'Innocent. Quand on se représente les opinions si inébranlablement arrêtées sur Innocent III, l'état des études historiques pendant la Révolution française, la disposition des esprits de cette époque à l'égard du catholicisme, on ne peut trop admirer la conscience, l'impartialité, l'élévation d'idées et de sentiments que révèle l'originale apologie de du Theil. Ce travail, fort peu connu, se trouve enfoui dans un recueil qui n'est consulté que par des érudits, on me saura gré de reproduire quelques fragments de ce beau mémoire historique [1] :

« Le nom d'Innocent III réveillera toujours le souvenir « d'un des personnages qui ont figuré avec le plus d'éclat « sur la scène du monde, et dont l'impartiale philosophie « aura le plus de peine à définir exactement les vertus et les « défauts. Je dis les défauts ; non que j'ignore combien ce « terme paraîtra doux à ceux qui ont lu les écrits tant histo- « riques que polémiques où ce pape a été formellement ac- « cusé et taxé de véritables vices..... Mais, lorsqu'on s'est « livré à une étude réfléchie de l'histoire de son pontificat, « on ne sait quel degré de croyance tout lecteur équitable « doit accorder à des imputations qui, la plupart, à l'exa- « men, paraissent visiblement avoir été, dans l'origine, « dictées, du moins exagérées, par l'esprit de parti..... Si « l'ambition dans un prince temporel, quand elle semble « motivée par de grandes et importantes causes ; quand elle

[1] Voici le titre : Mémoire biographique sur Robert de Courçon, avec l'analyse et l'extrait de dix lettres anecdotes du pape Innocent III ; t. VI des Notices et Manuscrits, p. 130 à 222, 506 à 616. La Porte du Theil était conservateur de la Bibliothèque royale ; il est mort en 1815. On a de lui encore un Mémoire plein de faits neufs et curieux sur Ingelburge. Les savants allemands ont très-bien su apprécier le mérite de notre compatriote et mettre à profit sa science historique.

« peut extérieurement paraître tenir moins à la vanité per-
« sonnelle de l'homme qu'à la gloire du rôle qui lui est confié
« sur le théâtre de l'univers; quand elle marche à son but,
« entourée du cortége des qualités les plus estimées et pres-
« que toujours les plus utiles aux États, je veux dire une
« fermeté d'âme à l'épreuve, une constance inébranlable
« dans les projets, un zèle infatigable pour la chose publi-
« que, une pureté de mœurs sans reproches; quand elle est,
« de plus, soutenue d'une habileté rare dans les affaires,
« d'une supériorité reconnue de talents naturels et de lumiè-
« res acquises, d'une adresse peu commune à tirer parti de
« tous les événements favorables à son dessein, soit qu'on
« les ait préparés ou fait naître soi-même, soit qu'ils arri-
« vent naturellement; enfin, quand elle est couronnée par
« des succès brillants et constants, et suivie d'effets éclatants,
« dont plusieurs, dus à un désir louable et à un effort heu-
« reux pour opérer le bien, vont réellement au bonheur des
« peuples et à l'avantage des sociétés humaines et de la re-
« ligion; si, dis-je, au milieu de pareilles circonstances,
« l'ambition pouvait trouver grâce auprès du moraliste in-
« dulgent, qui longtemps aurait cherché, sans la trouver
« chez les hommes, la vertu pure et sans mélange, on con-
« viendrait peut-être que, de tous les princes dont l'in-
« fluence prépondérante, n'importe par quels moyens, s'est
« fait irrésistiblement sentir sur la face de la terre, Inno-
« cent n'a pas été celui dont l'ambition ait eu le moins de
« palliatifs et d'excuses. »

Du Theil fait suivre ce préambule d'un tableau général et contradictoirement exposé des actions d'Innocent III et de sa conduite dans tous les différents pays de la chrétienté. C'est un résumé très-habilement rédigé de toutes les accusations vulgarisées contre Innocent; voici la réponse de Du Theil,

elle réfute tous les historiens que nous avons nommés, depuis Bossuet et Fleury, jusqu'à M. Michelet :

« ACTIONS ET CONDUITES D'INNOCENT III, EXPOSÉES D'APRÈS UN
« EXAMEN APPROFONDI ET IMPARTIAL.

« *En Espagne.*

« En effet, si les différents princes de l'Espagne éprouvè-
« rent de sa part tant d'obstacles à leurs unions illicites, les
« lois canoniques l'exigeaient : l'Église avait, depuis long-
« temps, porté ses lois ; le devoir de son chef était de les
« faire observer. Et combien de fois, d'ailleurs, les rois de
« Castille et d'Aragon ne durent-ils pas à son assistance
« leurs succès contre les Sarrasins !

« *En France.*

« Qui pourrait refuser des éloges à sa fermeté chrétienne,
« quand on le voit quinze ans occupé à soutenir contre un
« roi puissant, digne sans doute d'estime et d'amour de la
« part de ses sujets fidèles, mais égaré par le caprice et la
« passion, la cause d'une princesse infortunée, devenue in-
« nocemment l'objet d'un injuste dégoût et d'une persécu-
« tion cruelle de la part de son époux ? La triste Ingelburge,
« également intéressante par sa vertu, sa beauté, ses mal-
« heurs, loin de sa patrie, loin de ses parents, seule au mi-
« lieu d'une cour étrangère, et livrée sans défense au pou-
« voir sans bornes de son persécuteur, périssait sans retour
« si, du haut du Vatican, un bras infatigable ne l'eût soute-
« nue constamment. Grâce à l'inflexible Innocent, enfin la
« justice l'emporta. Sans doute, les Français durent applau-
« dir au triomphe du pontife, lorsqu'ils virent reprise par

« son époux, et replacée sur son trône, cette reine malheu-
« reuse dont l'histoire nous attendrit encore aujourd'hui.
« Sans doute, et ceci n'est pas une vaine ou simple conjec-
« ture, mais un fait prouvé, leur roi dut à cet acte de justice
« et d'humanité le retour marqué de l'affection de ses su-
« jets, et par conséquent aussi ces efforts incroyables et gé-
« néreux de la part de sa noblesse et de ses fidèles commu-
« nes, qui, l'année suivante, dans les champs de Bovines,
« enchaînèrent la victoire prête à lui échapper. Dès-lors, il
« sera vrai que l'honneur et l'avantage de cette journée,
« qui rendit aux lys leur splendeur éclipsée, à Philippe sa
« gloire obscurcie, furent le fruit de la longanimité du pon-
« tife qui, durant le cours de cette affaire, sans le moindre
« intérêt personnel, se montra invariablement l'appui de la
« veuve et le vengeur de l'innocence.

« *En Angleterre.*

« S'il est difficile d'excuser totalement sa conduite dans
« les affaires d'Angleterre, et s'il faut avouer que les inté-
« rêts temporels du Saint-Siége furent l'objet visible de sa
« politique à l'égard du roi Jean, on ne peut nier aussi que,
« même dans ce pays, en mille occasions, il n'ait prolongé,
« soutenu et fait vaincre la cause de la justice, contre le plus
« détestable des princes.

« *En Allemagne.*

« Le différend qui divisa si longtemps l'Allemagne n'é-
« tait pas facile à juger. A parler impartialement, ce ne fut
« point une injustice réelle de la part d'Innocent, d'avoir
« préféré la cause d'Othon à celle de Philippe de Souabe.
« Aussitôt après la mort de ce dernier, Othon perdit la bien-

« veillance de son protecteur; mais certainement il ne la
« perdit que par sa propre ingratitude, et par son infidélité
« à remplir des engagements volontaires, authentiques et
« sacrés. Une neutralité parfaite entre les deux rivaux eût
« été sans doute plus louable, plus convenable dans le père
« commun de tous les chrétiens. Mais toujours résultera-t-il
« du récit des historiens les plus dignes de foi que, pendant
« le cours de ces longs débats, le pontife ne cessa jamais de
« veiller au maintien de la discipline ecclésiastique en Ger-
« manie, et punit sévèrement, dans son propre parti, des
« prélats puissants qui déshonoraient leur caractère.

« *Dans le Nord, en Prusse, Livonie et Pologne.*

« Dans les affaires du Nord, il put, même il dut nécessai-
« rement être souvent trompé par des rapports infidèles et
« intéressés. De tous les événements sur lesquels il influa
« dans ces contrées éloignées, ce qui nous est connu avec le
« plus de certitude, c'est la conversion d'un grand nombre
« de païens, due à des soins infatigables de sa part et di-
« gnes du poste où le Ciel l'avait élevé.

« *Dans les croisades du Midi.*

« Les excès et les crimes commis dans les croisades du
« Midi demeurent sans excuses pour les croisés. Il n'est que
« trop vrai, ces guerres, dont le motif, dans un siècle non
« philosophe, égara même *des rois le plus sage*, furent l'oc-
« casion de bien des désordres, on peut dire de bien des for-
« faits honteux à l'humanité, surtout à l'humanité chré-
« tienne. Mais examinons les faits, il deviendra certain et
« prouvé qu'Innocent en ressentit le plus vif chagrin. Loin
« de favoriser le mal, il l'eût voulu punir; il l'eût puni sans

« doute, s'il eût pu se faire obéir, ou seulement écouter.
« Mais sa sévérité n'eût servi qu'à avilir son autorité et à
« détruire le peu de fruits avantageux qui put se retirer de
« ces trop fameuses expéditions, et qui, dans le temps où
« vivait le pontife, devait lui paraître inestimable : je parle
« de l'extirpation de l'hérésie dans les royaumes chrétiens,
« ou de la conquête de la Terre-Sainte sur les infidèles.

« *En Italie.*

« La puissance temporelle du Saint-Siége, en Italie, s'ac-
« crut beaucoup, et presque en un instant, sous son règne.
« Mais si, à peine monté sur le trône, à peine couronné de
« la tiare, il vit et le peuple de Rome, depuis longtemps
« indocile, devenu tout-à-coup plus soumis, et les provinces
« qui, jadis sujettes à l'autorité pontificale, en avaient été
« soustraites dans le dernier siècle par les empereurs, se
« ranger, presque sans coup-férir, sous son obéissance, n'est-
« il pas juste de faire honneur à sa fermeté, à ses talents, à sa
« réputation, à son habileté, d'une révolution non sanglante,
« qui, après tout, ne faisait que rendre au siége pontifical
« son ancien éclat, plutôt que de l'accuser en cela d'une am-
« bition déshonorante dans un souverain pontife? La pro-
« tection qu'il accorda au jeune Frédéric, resté orphelin
« dans son bas âge et commis à sa tutelle, ne fut pas gratuite
« à beaucoup près; mais les services qu'il lui rendit furent
« grands; et le nom de ce prince, quoi que puissent dire ses
« panégyristes ou les détracteurs des papes, restera toujours
« entaché par un reproche fondé d'ingratitude envers la
« cour de Rome, qui avait pris soin de son enfance et tra-
« vaillé efficacement à sa grandeur.

« *Dans Rome.*

« Innocent n'a point négligé les intérêts de ses parents.
« Rome a vu longtemps subsister dans l'enceinte de ses
« murs de superbes édifices, des tours menaçantes que, soit
« par pure ostentation, soit pour cimenter en effet la puis-
« sance des siens, il avait, dit-on, fait élever avec des frais
« qu'il eût mieux employés en suivant l'esprit de l'Évan-
« gile ; et, de nos jours, il existe encore, dans sa famille
« près de s'éteindre, des traces marquées de la libéralité dont
« il usa envers son frère, tant aux dépens des terres ecclé-
« siastiques que par des concessions peut-être peu libres et
« arrachées au roi mineur son pupille. Mais disons aussi,
« combien ne reste-t-il pas de preuves plus frappantes de
« sa générosité envers les églises et les monastères, de sa
« sollicitude et de son amour pour les pauvres ! Enfin, ces
« tours, ces édifices, ces monuments, soit réels, soit suppo-
« sés, de l'orgueil et de l'ambition dont il fut plus ou moins
« justement accusé, sont tombés ; et leurs ruines affaissées,
« échappant aujourd'hui aux recherches curieuses de l'anti-
« quaire et du voyageur, ne sauraient plus déposer authen-
« tiquement des vices qui lui furent reprochés, et ne peu-
« vent plus offusquer l'œil du jaloux, ni choquer les regards
« du censeur rigide. L'hospice du Saint-Esprit, qu'il a doté
« de ses biens patrimoniaux, cet établissement utile, le plus
« beau, le plus grand, le mieux ordonné, peut-être, qui
« existe encore actuellement, je ne dis pas dans la ville reine
« des cités, je dis dans aucune société civile de l'Europe,
« l'hospice du Saint-Esprit reste, et recommande à l'équita-
« ble postérité, aux hommes sensibles, amis de l'indigent et
« du malade, la mémoire d'Innocent III, dont la pieuse mu-
« nificence l'a inébranlablement fondé.

« CONCLUSION.

« Innocent III doit paraître, en total, bien plus digne « d'éloges que de blâme.

« Si on ajoute à cette faible ébauche les souvenirs de son « habileté dans les sciences auxquelles on s'appliquait de « son temps, de son érudition dans les belles-lettres, de sa « pénétration dans les causes de jurisprudence, de son inté- « grité habituelle dans les jugements, de l'autorité jusqu'à « présent encore inébranlée de la plupart de ses décisions « en matière de droit ecclésiastique, de son application in- « fatigable aux soins du gouvernement, de son aptitude au « travail, de la pureté de ses mœurs, généralement recon- « nue ; enfin d'une foule de qualités distinguées que ses dé- « tracteurs les plus violents n'ont guère pu lui refuser, ne « demeurera-t-on point persuadé qu'il fut plus digne d'élo- « ges que de blâme ! »

La guerre des Albigeois ayant servi de prétexte pour les plus violentes récriminations contre Innocent III, je termine cette citation par cet autre fragment du Mémoire de Du Theil :

« EXPOSÉ DE LA CONDUITE PERSONNELLE D'INNOCENT III DANS « L'AFFAIRE DES ALBIGEOIS DEPUIS SON EXALTATION SUR LE « TRONE PONTIFICAL.

« De tous les chefs et ministres de l'Église, pontifes, évê- « ques, abbés ou moines qui, soit par piété mal entendue, « soit par zèle imprudent, soit par pure erreur, soit par « ambition hypocrite, depuis l'origine de cette sanglante « querelle, en avaient, ou fomenté le germe, ou accéléré « l'explosion, ou dirigé les effets, ou prolongé les suites

« Innocent III était peut-être celui dont la conduite, exté-
« rieurement, devait paraître la plus excusable, celui qui
« avait le moins de reproches à se faire. Lorsque à son avé-
« nement au trône pontifical, le rôle qui venait de lui être
« confié sur le théâtre du monde, et son amour pour la foi
« chrétienne, lui avaient fait une loi de veiller à ce qui trou-
« blait alors le catholicisme, on est fondé à croire que, à
« l'égard des Albigeois, une intention vraiment pure dirigea
« ses premières démarches, décida le choix de ses premiers
« légats, dicta ses premières instructions. Depuis, dans le
« cours de son pontificat, il parut encore habituellement se
« tenir en garde contre tout ce que les suggestions de l'inté-
« rêt mondain pouvaient mêler d'injustice à l'œuvre de la
« foi, surtout depuis que l'ambition de Simon de Montfort
« fut devenue l'aliment funeste et pernicieux d'une guerre
« si cruellement prolongée, le pape, on n'en peut douter
« d'après les monuments historiques, résista souvent aux
« efforts réunis des apôtres inhumains qui, sans scrupule
« d'employer, pour le malheur de Raymond et de ses peu-
« ples, l'autorité et le pouvoir émanés du Saint-Siége, ne
« cherchaient qu'à séduire le père commun de tous les chré-
« tiens, à l'animer contre le prince dont un bas et vil intérêt
« leur faisait conjurer la ruine, à faire sanctionner par l'É-
« glise la plus injuste des usurpations. Non-seulement les
« lettres du pontife, mais l'histoire, mais les actes originaux
« constatent que, personnellement, il ne se prêta qu'à la
« dernière extrémité, et après avoir été trompé jusqu'au
« bout, à légitimer les conquêtes de Simon de Montfort.
« Longtemps il repoussa les insinuations du nonce Thédise,
« ministre artificieux, avare, cruel, j'ai presque dit féroce et
« barbare. Toutes les fois que Raymond avait pu faire enten-
« dre sa propre voix, ou faire parvenir sa justification aux

« oreilles du pontife, celui-ci l'avait toujours écouté, et
« avait recommandé aux chefs tant ecclésiastiques que laï-
« ques de la Croisade, de mieux ménager la justice et d'ac-
« corder les égards dus à l'humanité avec leur zèle en-
« flammé pour la religion. Vaines exhortations! il était trop
« tard pour modérer une si forte impulsion. Innocent III,
« lui-même, n'osant ou ne croyant pas devoir retirer entiè-
« rement sa confiance à ses ministres, qui avaient l'art de
« lui en imposer; peut-être aussi croyant peu sincères
« toutes les offres et les protestations du comte de Toulouse,
« qui véritablement n'avait jamais paru bien détaché du
« parti des novateurs; ou plutôt encore, craignant de laisser
« effectivement enraciner une hérésie dont les progrès
« avaient dû l'épouvanter, Innocent III n'osait pas interpo-
« ser fortement une autorité qui pouvait, vu les circonstan-
« ces, se trouver compromise. Ce fut ainsi que bientôt il se
« vit engagé à sanctionner lui-même une œuvre foncière-
« ment inique : la spoliation entière de l'infortuné Ray-
« mond. Mais on ne peut nier que ce n'ait été, pour ainsi
« dire, malgré lui. Notamment à l'époque dont je parle, et
« lorsqu'il envoya Robert légat en France, il était loin de
« vouloir animer davantage les peuples : les instructions
« données à son nouveau légat n'étaient propres qu'à les dé-
« tourner de prendre part à la guerre contre les Albigeois,
« en dirigeant leur zèle ardent vers un objet plus excusable,
« c'est-à-dire le secours de la Terre-Sainte, gémissant alors
« sous les lois des Sarrasins, qui l'avaient presque entière-
« ment reconquise. »

Les lecteurs peuvent comparer et juger si les historiens de nos jours ont fait beaucoup de progrès sur l'historien de l'an IX qui, loin des partis, puisait dans l'inspiration et le recueillement de la solitude et de la science, cette véritable

impartialité que l'on sait aujourd'hui mieux vanter que pratiquer.

La citation que je viens de faire n'est pas seulement une justice rendue au travail d'un compatriote, elle est la transition naturelle pour arriver enfin au livre de Hurter. Je laisse l'écrivain allemand nous expliquer lui-même sa pensée, son plan et son but :

« Il y a bientôt vingt ans que l'auteur de cette histoire, en parcourant la collection des lettres du pape Innocent III, conçut le projet de consacrer ses loisirs à l'exposition de l'immense activité de cet homme, dans la personne duquel la Papauté parvint incontestablement à son degré le plus élevé de puissance. Cette pensée se représenta souvent, se développa, devint plus claire et plus précise, prit une forme de plus en plus déterminée ; dès cette époque, j'ai commencé à rechercher et à recueillir les matériaux de cette histoire, au milieu des devoirs d'une vie très-occupée, et le plus riche trésor de documents s'est offert à moi dans les deux collections de la correspondance du règne d'Innocent[1].

« Avant d'avoir parcouru dans toute son étendue et sa variété la sphère d'action au milieu de laquelle était placé Innocent, l'auteur comprit que la vie d'un homme, le cen-

[1] Epistolarum Innocentii III romani pontificis libri undecim : accedunt Gesta ejusdem Innocentii et prima collectio Decretalium composita a Rainerio, diacono et monacho Pomposiano. Stephanus Baluzius Tutelensis in unum collegit magnam partem, nunc primum edidit, reliqua emendavit. In-fol., 2 vol., Parisiis, 1682. Cet ouvrage, très-rare, est complété par l'ouvrage, plus rare encore : Diplomata, Chartæ, Epistolæ et alia documenta ad res Francicas spectantia, ex diversis regni externarumque regionum archiviis ac bibliothecis jussu Regis Christianissimi multorum eruditorum curis, plurimùm ad id conferente Congregatione S. Mauri eruta. Notis illustrarunt et ediderunt L. G. O. Feudrix de Brequigny, F. J. G. La Porte Du Theil. In-fol., 2 vol., Parisiis, 1791. Cette collection contient dans le premier volume une édition plus complète des Gesta Innocentii, que celle qui se trouve dans la collection de Baluze et dans Muratori, Script. rer. Ital., t. III. Le deuxième volume est rempli entièrement des lettres qui manquent dans Baluze.

tre et le mobile de tous les événements, même les moins importants, dont l'éminente position et la haute personnalité constituaient, pour ainsi dire, le battement de cœur de l'humanité européenne, ne pouvait être exposée en la séparant de ses relations multipliées avec ses contemporains. L'existence d'un pape du moyen âge est un fragment de l'histoire universelle; et celle-ci, sans le chef de l'Eglise, perd cette base centrale, la source de cette vie qui circule dans toutes les parties du corps européen.

« Plus l'auteur parvint à saisir la manière dont Innocent envisageait le monde, sa conviction sur le caractère essentiel et l'importance de la Papauté, sur la nécessité de maintenir la suprématie absolue, l'extension illimitée, la plénitude de ses droits, sa profonde connaissance de tous les devoirs que lui imposait cette haute idée du Pontificat, plus les écrits de ce pape révélèrent à l'auteur combien la vie entière d'Innocent s'était transformée dans celle de l'Église, plus la figure de l'homme dont il avait entrepris d'écrire l'histoire lui apparut dans sa lumineuse splendeur. L'égalité de conduite d'un tel homme sur une vaste scène et au milieu du changement rapide des événements; cette vie toujours d'accord avec elle-même, parce qu'elle repose sur une idée fondamentale; le langage clair et précis d'Innocent dans toutes les grandes circonstances, rendent plus facile de suivre le cours de son existence, de la reproduire avec fidélité, de pénétrer dans l'intimité de son âme.

« Tel était Innocent. Il avait le sentiment de la plus haute destination du Pontificat, la volonté de la réaliser, il la regardait comme une institution établie par Dieu lui-même pour la direction de l'Église et le salut du genre humain. Que la croyance qui le faisait agir, considérée en elle-même, soit vraie ou fausse, conforme ou non à la doctrine

de l'Évangile, bien ou mal fondée sur la parole de Jésus-Christ, c'est une question d'un haut intérêt qui appartient à la polémique théologique, *mais dont l'histoire n'a point à s'occuper*[1]. Il suffit seulement à l'histoire de savoir que cette croyance dominait à une certaine époque, et se liait à une institution qui exerçait une souveraine et universelle influence. A mettre les choses au pis, on peut éluder toute espèce d'objection, en prétendant que les institutions dont le genre humain a besoin pour ses intérêts les plus élevés changent et ne peuvent pas toujours rester les mêmes. C'est sur ce principe que se sont fondés les plus accrédités d'entre les historiens, qui, reconnaissant dans le Christianisme une révélation de Dieu, admettent l'influence salutaire et conservatrice de la Papauté à l'époque dont nous parlons, ainsi que la grandeur morale et intellectuelle des hommes qui occupèrent dans ces temps la chaire de saint Pierre. Quoi de plus injuste que de répudier les sublimes qualités de l'intelligence et du caractère, uniquement parce que nous n'approuvons point les formes extérieures et les circonstances accidentelles avec lesquelles elles ont dû se manifester? Parmi ces dernières individualités, aucune ne paraît supérieure à Innocent, si nous considérons la pénétration de son coup-d'œil, ses connaissances, son infatigable activité, sa dignité morale, sa grandeur quand il parle de sa fonction, qui est celle même de Dieu, son humilité qui se montre dans toute sa personne. Et lorsque nous contemplons et ce qu'il a voulu et ce qu'il a fait, nous pouvons dire : Innocent a eu la conscience claire de ce qui a été entrevu obscurément par Grégoire VII; ce qui était en germe sous celui-ci a reçu son entier développement du génie d'Innocent; la pensée pour laquelle Alexan-

[1] Nous examinerons plus loin la valeur de cette restriction. Il ne faut pas oublier que l'auteur était encore protestant.

dre III a souffert et combattu si longtemps avec une inflexibilité digne des anciens Romains, a été diversement appliquée par Innocent dans une position moins attaquée; et dans cette longue série de prédécesseurs et de successeurs, tous animés et plus ou moins pénétrés d'une seule et même idée, Innocent apparaît comme celui chez lequel cette idée est arrivée à son plus haut degré de précision et d'énergique influence.

« Le but principal de cette histoire, c'est la réfutation de tant d'opinions erronées, de tant de préjugés, d'assertions fausses sur la Papauté pendant le moyen âge, et en particulier sur Innocent III. Mais la seule polémique permise à un historien, c'est d'opposer, avec une fidélité scrupuleuse, l'original, soit à l'idéal que la réalité laisse bien au-dessous, soit à la caricature qui se plaît à défigurer l'original lui-même. Parmi tous les hommes qui, dans le cours des siècles, ont acquis une haute importance historique, nuls n'ont plus souvent éprouvé que les papes, et Innocent plus encore qu'aucun autre, le malheur d'être mal jugés, parce qu'ils l'ont été sans considérer, comme on le devait, le temps où ils ont vécu et les devoirs de leur charge.

« C'est précisément dans un travail comme celui-ci que devaient se rencontrer la fidélité et la vérité; il fallait que chacun fût mis à même de suivre pas à pas l'auteur, afin de vérifier l'exactitude de son récit, et si, aveuglé par une prédilection partiale, il n'avait pas choisi les couleurs les plus brillantes et adouci les ombres. Voilà pourquoi l'homme qui est représenté dans ce livre parle si souvent lui-même, afin qu'il fasse connaître ses opinions, ses convictions, ses projets. La justice à laquelle a droit même un criminel, celle d'écouter ses paroles, lorsque l'impartialité ne peut soupçonner ni équivoque, ni dissimulation, cette justice, l'auteur a dû la montrer envers un pape du moyen âge.

« Si l'étendue de cet ouvrage paraît trop considérable, qu'on réfléchisse à l'abondance des faits les plus divers qui se pressent dans un règne de dix-huit ans, et parmi ces faits, il en est à peine un seul qui n'ait pas subi l'influence d'Innocent. Parcourez la scène sur laquelle son œil vigilant et actif devait s'arrêter, veiller, diriger : depuis l'Islande jusqu'aux rives de l'Euphrate, depuis la Palestine jusqu'aux royaumes scandinaves ! La restauration de la puissance temporelle et la lutte contre les complots des grands seigneurs turbulents dans le centre du gouvernement de l'Église ; en Sicile, la conservation, la protection et la défense vigoureuse du pays, la division qui dura dix ans, puis les troubles de l'Allemagne, et l'ordre à peine rétabli, de nouvelles désunions, l'opposition du pouvoir impérial et du pouvoir pontifical, de nouveaux bouleversements ; en France, la longue lutte pour le maintien des lois de l'Église contre la volonté du roi dans l'affaire du divorce de Philippe-Auguste contre Ingelburge, la propagation et la destruction de l'hérésie dans le sud du royaume, l'agrandissement du pouvoir royal par la conquête de la Normandie et la brillante victoire de Bouvines qui sauva la France ; en Angleterre, l'administration d'un roi capricieux, l'élection de l'archevêché de Cantorbéry, le royaume changé en fief du Pape ; en Espagne, la victoire remportée près de Las Navas de Tolosa, qui paralysa irrévocablement la puissance des Maures, sans parler de bien d'autres faits importants ; que de choses, concernant non-seulement l'Église, en Norwége, en Danemarck, en Suède, en Pologne, en Hongrie, qui exigeaient des conseils, des soins, une direction, des ordres émanés de Rome ! L'Arménie, la Bulgarie, la Servie réunies à l'Église romaine ; de là des négociations, des arrangements, des ordonnances ; de plus, le Christianisme propagé en Estonie,

en Prusse, consolidé en Livonie, tous ces pays rattachés au centre suprême de la vie chrétienne; enfin, ce qui a été constamment le plus grand et le dernier but de tous les efforts et de tous les actes d'Innocent, la délivrance de la Terre-Sainte, les croisades, la prise de Constantinople, la fondation d'un empire latin, la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine! Sous le rapport ecclésiastique, une affluence plus considérable d'affaires que sous aucun autre règne, une foule de questions décidées qui étaient restées sans solution depuis un grand nombre d'années; enfin, un concile général, la fondation de deux nouveaux ordres religieux, ceux de Saint-Dominique et de Saint-François; certes, tous ces faits, rassemblés en un seul tableau, exigeaient un récit largement développé. »

Dans la courte préface de son second volume, Hurter répond à deux des principales accusations dirigées contre Innocent : l'acceptation de l'hommage du royaume d'Angleterre, et la croisade contre les Albigeois :

« Les engagements contractés par l'Angleterre envers le Saint-Siége peuvent encourir un juste blâme; mais ce blâme, loin de s'adresser à celui qui a accepté ces engagements, doit retomber, au contraire, seulement sur celui qui les a formés. Si un seigneur pouvait donner ses propriétés en fief à un évêque ou à un couvent, pourquoi un roi n'aurait-il pu donner son royaume en fief à celui qui régnait sur tous les évêques et sur tous les couvents[1]?

« Les événements qui eurent lieu dans le sud de la France ont donné, dans tous les temps, matière aux accusations les plus graves contre Innocent. Ici, il faut distinguer deux

[1] Le lecteur remarquera que l'écrivain protestant s'accorde entièrement avec l'écrivain catholique, le docteur Lingard. Voyez plus haut l'opinion de ce dernier.

choses : l'entreprise en elle-même et son exécution. On ne peut pas condamner absolument la première, à moins de transposer dans ce siècle les idées si différentes de notre époque. Toutes les fois que le royaume de Dieu est considéré comme un *fait* soumis à une forme déterminée, toute séparation de ce royaume, et bien plus, toute tentative pour le transformer, doit apparaître comme une révolte. Mais il était réservé à notre siècle de préconiser toute révolte comme chose digne d'éloges. Si les idées sous l'influence desquelles gémissent plusieurs peuples de l'Europe jettent de plus profondes racines, le temps ne sera pas éloigné où les efforts des princes pour ramener à l'obéissance leurs sujets révoltés subiront le même jugement que celui porté sur les mesures employées par Innocent contre les hérétiques du sud de la France. L'intégrité de l'État doit-elle être moins défendue que celle de l'Église ? Ce n'est pas la faute d'Innocent si ceux qui étaient chargés de l'exécution de ses ordres, subordonnèrent le but de la croisade à des vues uniquement personnelles. Cette histoire montrera combien de fois Innocent, assailli par les rapports de ses légats et des évêques français, s'est vu obligé de choisir entre la justice et sa confiance dans les délégués de son autorité. »

En lisant ces belles explications, qui nous font connaître l'esprit si éminemment catholique de ce livre, n'avais-je pas raison de dire, en commençant cette introduction, que l'on sentait là plus que de l'impartialité, mais de la foi ? Cependant, Hurter, loin d'appartenir à l'Église catholique, était alors premier dignitaire du clergé protestant du canton de Schaffhouse. L'intérêt qui s'attache à tout écrivain dont les productions sont marquées d'un cachet original et destinées à exercer une influence salutaire, m'a inspiré le désir de posséder quelques renseignements sur la vie du savant his-

torien. Je suis parvenu à les recueillir ; *la parfaite exactitude de tous ceux que j'ai publiés m'a été garantie par Hurter lui-même*[1].

D'après tout ce qui précède, après la lecture du livre de Hurter, j'avais bien le droit de dire que si l'Eglise catholique ne pouvait se féliciter de posséder encore dans son sein l'auteur de l'*Histoire du pape Innocent III*, du moins il lui appartenait par ses opinions. Des écrivains philosophes et protestants m'ont déjà reproché[2], à propos de la publication de l'*Histoire de la Papauté*, par *Léopold Ranke*, mes *illusions* au sujet de ces prétendues tendances catholiques de quelques historiens protestants. On affirme qu'il est bien permis de parler avec éloges, avec admiration, de la Papauté et de l'Église, sans admettre la doctrine sur laquelle elles reposent. Je ne veux dire ici qu'un seul mot sur cette question : voyez-vous des catholiques sincères, orthodoxes, s'exprimer sur la Réforme et ses chefs, comme Jean de Müller, Raumer, Wilken, Voigt, Hurter se prononcent sur l'Église et les Souverains-Pontifes ? Il ne faut pas répondre par l'accusation banale d'intolérance contre le catholicisme. Il y a une excellente raison pour qu'un catholique ne puisse ni ne doive réhabiliter historiquement la Réforme et ses chefs : c'est qu'il cesserait d'être catholique, car c'est au nom seul de sa croyance qu'il lui est possible de juger la moralité, la légitimité de leurs principes et de leurs actes ; approuver ces principes et ces actes, ce serait abjurer.

Je préfère laisser un écrivain protestant de l'Allemagne,

[1] Voir mon opuscule intitulé : la Vie, les Travaux et la Conversion de Frédéric Hurter. L'exposé des motifs qui ont décidé la conversion de Hurter a été rédigé par l'illustre historien lui-même. 1 vol. in-18, chez Sagnier et Bray.

[2] Voyez Revue des deux Mondes, article de M. Lerminier, numéro du 1er avril 1838 ; le Semeur, numéro du 21 février 1838 ; le Journal de l'Instruction publique, numéro du 12 mai 1838 ; le Temps, numéro du 22 février 1838.

converti lui-même au catholicisme, s'expliquer sur cette distinction imaginaire entre la réhabilitation des hommes et des faits, et la réhabilitation des principes. Dans les *Annales des Sciences religieuses*, à Rome, le premier recueil littéraire de l'Italie, M. Esslinger a publié un examen très-étendu du livre de Hurter, avant sa conversion; les observations qui suivent répondent mieux que je ne pourrais le faire au reproche qui m'a été adressé [1] :

« Une ou deux réflexions semblent émises par l'auteur dans le désir de montrer à ceux de sa religion qu'on peut parler d'un pape et de sa dignité, comme il l'a fait dans son ouvrage, sans cependant admettre la doctrine catholique sur la Papauté. Ainsi, il dit que *l'histoire n'a nullement à examiner si Jésus-Christ a établi ou non un chef visible de son Église,* afin que les lecteurs protestants comprennent que, en reconnaissant que la conduite d'Innocent a été ce qu'elle devait être, par la persuasion qu'il avait d'être le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'écrivain n'est point obligé d'admettre que cette croyance fût fondée sur le Christianisme pur et bien compris. On pourrait peut-être répondre que la vérité ou la fausseté de la croyance dont il s'agit dépend de certains faits et de certaines paroles de Jésus-Christ et de ses disciples; que tous les faits appartiennent à l'histoire; que, d'ailleurs, il ne peut jamais être indifférent pour un biographe d'examiner si celui dont il écrit la vie l'a consacrée à la cause de la vérité ou de l'erreur, et, en supposant ce dernier cas, s'il a été trompeur ou trompé [2]..... Un tel examen

[1] J'emprunte la traduction publiée dans les nos 94 et 96 des Annales de Philosophie chrétienne, à Paris; recueil qui, sous l'habile direction de M. Bonnetty, est, en France, un des plus dignes représentants de la science catholique.

[2] L'un est aussi difficile à supposer que l'autre. Cette difficulté nous paraît être une preuve de la vérité catholique quant à l'origine du souverain pontificat. Et comment serait-il possible, en effet, que l'esprit profond et pénétrant de quelques-uns de nos grands pon-

est indispensable pour qu'un biographe puisse nous donner une idée vraie et juste, tant du caractère et des principes de son héros, que de la force et de la pénétration de son esprit. Cette impartialité absolue, qui consiste à oublier ses propres doctrines, est assez difficile, surtout en matière de religion, et peut-être impossible, excepté pour les indifférents. Si la majorité des historiens protestants s'est montrée si injuste envers nos souverains pontifes, c'est le résultat de leurs préjugés de secte et de leurs erreurs dogmatiques. Si M. Hurter était imbu de ces erreurs, si le pontife romain était pour lui l'Antéchrist, et son autorité un pouvoir usurpé, sans aucun fondement sur la parole de Jésus-Christ, s'il ne penchait pas plus qu'il ne le croit peut-être vers la foi catholique, il ne serait jamais arrivé à nous faire un don aussi magnifique par la composition de cette Histoire d'Innocent III et de son siècle. Les vrais principes, dans une science, conduisent à de saines doctrines dans une autre. Ainsi, par une coïncidence que nous ne croyons nullement fortuite, ce siècle voit les historiens protestants rendre pleine justice à nos pontifes Léon Ier, Grégoire-le-Grand, Grégoire VII, Innocent III, etc., tandis que les autres protestants, écrivains dogmatiques et interprètes de l'Écriture, se montrent plus favorables que par le passé au sens catholique des textes sacrés, qui forment la base dogmatique de notre foi sur le gouvernement visible de l'Église.

Il y a dans le texte, cependant, quelques expressions qui méritent un examen attentif. M. Hurter parle des institu-

tifes n'eût point découvert l'erreur si l'erreur eût existé ? Et s'ils l'avaient découverte, comment pouvoir concilier leurs austères et saintes maximes avec l'adoption d'une morale aussi équivoque et aussi relâchée que celle qui permettrait de se faire passer, contre leur propre conscience, pour les vicaires du Christ, de se servir de l'erreur, fût-ce même pour le bien, et de se prétendre revêtus d'une autorité mensongère?

(Note de l'auteur de l'article.)

tions *nécessaires aux intérêts les plus élevés du genre humain*, et dit que *ces institutions changent et ne peuvent pas rester les mêmes dans tous les temps*. Les intérêts les plus élevés (*das hahere Wohl*) du genre humain sont : la vérité, la justice, ainsi que les autres vertus et le salut de l'âme immortelle, puisque le règne universel de la vérité et de la justice assurerait au genre humain une existence heureuse ici-bas sur la terre ; et si tous les hommes possédaient et mettaient à profit les vrais moyens de salut, il en résulterait une félicité correspondante pour toute la race humaine après la mort. Voilà les intérêts les plus élevés du genre humain. Les institutions qui y satisfont, ou prétendent y satisfaire, sont les institutions religieuses. Plusieurs, non-seulement dans des temps différents, mais encore à une même époque, prétendent satisfaire aux besoins les plus élevés du genre humain ; une seule cependant y satisfait réellement, toujours et partout : ainsi donc une seule est véritablement nécessaire, et c'est l'Église de Dieu. On peut distinguer dans l'Église trois états, ou trois établissements successifs : les Patriarches, la Loi mosaïque et le Christianisme. Les deux premières institutions ne pouvaient être éternelles, parce qu'elles n'étaient point assez parfaites pour satisfaire dans tous les temps aux intérêts les plus élevés du genre humain. Mais il n'en a pas été ainsi de la troisième, c'est-à-dire du Christianisme : déposée en germe dans l'Écriture sainte et la tradition apostolique, elle s'est développée de plus en plus dans la succession des siècles, sur le fondement posé par Jésus-Christ. Jamais il ne viendra un temps où ces grands intérêts du genre humain, que nous avons signalés, réclameront une institution nouvelle, ou le changement de celle qui existe dans une de ses parties constitutives. Si donc la Papauté est une partie constitutive de l'établissement de Jésus-Christ, et si l'autorité éten-

due des souverains pontifes, dans le moyen âge, est fondée sur l'idée clairement et pleinement conçue d'un règne de Dieu sur la terre, un tel pouvoir suprême sera toujours nécessaire dans la société humaine et chrétienne, comme l'Église même dont il forme une partie essentielle.

M. Hurter, comme protestant, peut nier cette conclusion; mais, dans tous les cas, il ne devait point parler en termes absolus, et dire que « les institutions dont les hommes ont « besoin pour les intérêts les plus élevés, ne peuvent pas « être les mêmes dans tous les temps. » C'est sous ce prétexte que se sont faits des changements, ou pour mieux dire des bouleversements que notre estimable écrivain déteste autant que nous pouvons les détester nous-mêmes. Il est impossible de croire que M. Hurter ait voulu représenter par ces paroles l'autorité pontificale, avec l'étendue qu'elle eut dans les mains d'Innocent III, comme une institution dont les avantages pour la société chrétienne fussent bornés à une seule époque. Telle n'est pas, du moins, son intime conviction; autrement, il n'aurait point écrit ce qu'on lit dans différents endroits de son bel ouvrage; il ne ferait point, par exemple, cette question : « Une autorité établie sur un fon- « dement moral, et sur la croyance que Dieu gouverne di- « rectement les affaires humaines, ou assez puissante pour « empêcher ou terminer les guerres des rois et des répu- « bliques, mériterait-elle le nom de pouvoir salutaire ? »

Il est bien vrai que des institutions telles que l'Eglise et la Papauté, bien qu'en elles-mêmes toujours également salutaires, peuvent ne pas toujours le *paraître*, parce qu'une partie de leur utilité dépend du crédit qu'elles trouvent auprès des hommes, et que ce crédit n'est pas le même dans tous les temps. Mais que doit-il résulter de là? Faut-il abolir ces institutions, parce que l'homme peut les détruire?

Faut-il en désespérer, parce qu'un siècle les voit avec dédain? Non, certainement! Il est vrai que l'opinion est la reine du monde; mais c'est une reine *de fait ;* la vérité, au contraire, en est la reine *légitime.* Pour allier le fait au droit, il faut que la vérité puisse reconquérir l'opinion. La vérité est la plus forte, quoique souvent l'erreur *crie* plus fort; et la vérité est pour nous. Les vrais besoins de la société humaine et l'aptitude de l'institution divine pour les satisfaire, nous le répétons, restent toujours les mêmes. Le siècle des Tibère, des Néron, des Domitien, aurait eu besoin de reconnaître dans le pape un *malleus tyrannorum*, comme il a été appelé par saint Bernard ; de même, il serait besoin, de nos jours, de reconnaître en lui un *Pater regum*, dont la voix, écoutée de tous, terminerait les luttes qui existent depuis un demi-siècle entre les rois et les peuples, sécherait les torrents de sang versé pour des couronnes disputées, et à une paix armée, ruineuse et précaire, ferait succéder une paix véritable, salutaire et assurée. Recevons donc le beau tableau historique de M. Hurter non-seulement comme un témoignage du bien immense qu'un souverain pontife a pu accomplir dans un siècle reculé, mais encore du bien que l'institution reconnue comme nécessaire aux intérêts les plus élevés du genre humain, pourra faire dans tous les siècles à venir, où il se rencontrera un Grégoire, un Innocent, au milieu des hommes ramenés par une pénible et douloureuse expérience aux vrais principes sociaux.....

Lorsque, jetant un dernier regard sur la route que nous avons parcourue, nous voyons que, dans l'histoire d'un pape (si souvent maltraité par de superficiels historiens, même catholiques), un protestant s'est montré aussi attaché aux maximes de la véritable Église qu'investigateur habile et profond des faits d'une époque éloignée, il nous revient à

l'esprit une belle réflexion dont M. Hurter est à la fois l'auteur et un noble exemple :

« On peut appliquer à l'histoire ce que Bacon a dit de « la philosophie : *Leviores haustus avocant à Deo, pleniores « ad Deum reducunt ;* » et quant à notre auteur, nous pouvons ajouter : « *et reducunt* (intérieurement du moins) « *ad « Dei Ecclesiam sanctam catholicam romanam.* »

ALEXANDRE DE SAINT-CHERON.

PORTRAIT D'INNOCENT III.



Aussitôt que l'auteur eut formé la résolution d'écrire l'histoire d'Innocent III et de son époque, il s'efforça de se procurer par divers moyens un portrait de ce pape. M. Ostini, autrefois nonce en Suisse, eut l'obligeance d'écrire à Rome; mais il ne put obtenir d'autres renseignements que ceux qui renvoient aux portraits placés dans plusieurs grands ouvrages, par exemple : dans le *Bullarium magnum*, dans l'édition principale des *Annales* de Baronius, dans *Palatii Fasti Pont. Rom.*, etc., ouvrages qui n'indiquent pas les sources d'où ces portraits proviennent. L'assertion de Raumer (*Histoire des Hohenstaufen*, III, 306) : « qu'aujourd'hui toute trace « d'un portrait de ce pape a disparu ; lequel pape, s'il n'a pas « été le plus grand de tous, n'est cependant inférieur à au- « cun, » laissa peu d'espoir à l'auteur.

Il savait cependant qu'il y avait eu dans le palais des Conti, à Rome, un portrait en mosaïque d'Innocent III, exécuté de son vivant : et il lut dans Saulnier, *Dissertatio de capite S. Ordinis S. Spiritus, in qua ortus, progressus ordinis totius*, etc., *disseruntur*, 4. *Lugduni*, 1649, qu'un autre portrait se trouvait en tête de la règle des Frères de l'hôpital du Saint-Esprit, écrite également du vivant d'Innocent; ce manuscrit original était conservé au grand hôpital à Rome (du moins encore à l'époque où Saulnier écrivait [1]). L'auteur

[1] Saulnier, après avoir décrit l'extérieur et les ornements intérieurs de ce manuscrit, dit : « Ex quibus colligitur evidenter antiquitas operis ; « quando quidem depingitur ibi summus Pontifex tiara coronatus, non « triplici cincta diademate » (ce qui cependant se trouve sur le portrait de

s'adressa à M. le comte Pompeo Litta à Milan, dans l'espoir de se procurer une copie ou de cette mosaïque ou de cette miniature. M. Litta eut la complaisance d'exécuter lui-même des recherches dans le palais Conti, à l'époque d'un voyage qu'il fit à Rome. Le résultat de ses recherches fut, qu'après la mort du dernier duc [1], ses héritiers, appartenant à une famille princière napolitaine, avaient gaspillé cette partie de la succession, au point que personne ne savait ce qu'était devenue cette mosaïque. Quant à l'autre portrait qui se trouvait en tête de la règle de l'ordre des Frères de l'hôpital, l'auteur n'a pu le découvrir, malgré les recherches qu'il fit faire à Rome et les indications précises qui avaient été données.

Il y a quelques années, lorsque M. Albert de Haller, fils de M. Charles-Louis de Haller, faisait ses études au collége des Allemands, l'auteur s'adressa encore à son ami pour faire exécuter de nouvelles recherches par son fils. L'indication donnée au sujet de la règle de l'ordre du grand hôpital fut adressée à M. Albert de Haller, qui répondit que le portrait en question ne se trouvait pas en tête de cette règle [2]; au lieu de ce portrait, il envoya un dessin fait par un artiste distingué, dont la lithographie placée en tête de cet ouvrage est la copie.

Comme l'auteur désirait obtenir des renseignements plus précis sur l'authenticité du portrait, M. Albert de Haller lui écrivit ce qui suit [3] : « Une personne s'était donné beaucoup

Grégoire VII, en tête de l'histoire de ce pape, par Voigt. Nous désirerions bien connaître l'authenticité de ce portrait), « ut ab ævo Bonifacii ante 350 « annos defertur, sed una duntaxat « corona, cujusmodi etiamnum visitur « Romæ in ædibus nobilissimæ fami- « liæ Conitum, vulgo de Conti, in si- « mulacro musivi operis Innocentis III, « qui ex illius gentis stirpe ortum « duxerat. »

[1] Voyez livre I, p. 4.

[2] On peut toujours se demander si cette figure d'Innocent a été un portrait, ou si le peintre et l'écrivain n'ont pas peint un pape quelconque pour orner le manuscrit, avec l'intention d'arriver à une ressemblance générale de celui dont ils voulaient faire le portrait. Dans tous les cas, celui du palais de Conti nous aurait paru beaucoup plus authentique.

[3] Cette lettre est citée en français par Hurter.

« de peine pour faire des cachets sur le modèle d'anciennes « médailles et représentations des papes antérieurs à Mar- « tin V, afin de compléter la collection des médailles des « papes ; mais n'ayant pu continuer l'entreprise, il sera as- « sez difficile de se procurer une de ces médailles, qui sont « faites pour la plupart en soufre. Le dessinateur à qui j'ai « parlé avait la collection entière et me fera la copie de « celle d'Innocent III. Ce sera peut-être ce qu'on pourra « trouver de plus ressemblant et de plus authentique. Elle « s'accorde assez bien avec le portrait qui se trouve dans « Baronius. »

L'authenticité de ce portrait ne paraît donc pas à l'abri de toute objection. Néanmoins, deux motifs ont déterminé l'auteur à admettre la grande probabilité de la ressemblance. Dans les années où parut la principale édition de l'*Histoire de l'Église* du cardinal Baronius, on pouvait encore voir les deux portraits dont on a fait mention ci-dessus, et il est difficile de croire que l'on eût orné cet ouvrage d'un portrait de fantaisie, lorsqu'il y en avait un authentique ; celui de Baronius doit donc ressembler à l'image que tout le monde était à même de contempler au palais des Conti ; il a peut-être été copié sur celle-ci. Il existe d'ailleurs des portraits de la ressemblance ou non ressemblance desquels on peut juger *à priori* avec une certaine probabilité, lorsqu'on connaît exactement ce qui constitue le caractère moral et intellectuel des individus. En comparant la copie qui lui a été adressée avec les traits de la figure intellectuelle d'Innocent III, telle que l'auteur la contemple, depuis tant d'années, il se vit disposé, dès le reçu du dessin, même avant d'avoir fait des recherches ultérieures, à déclarer que le portrait était ressemblant. Les trois principaux caractères de la vie d'Innocent III : la clarté, la fermeté et l'amabilité, se manifestent par un mélange harmonieux dans ce portrait; c'est ce qui a déterminé l'auteur à le placer à la tête de son livre.

AVIS SUR LA TRADUCTION.

Plus la pensée de l'écrivain protestant se rapprochait de la pensée catholique, plus nous nous sommes attaché dans cette traduction à suivre scrupuleusement le texte original. Nous déclarons qu'il n'a pas été apporté la plus légère modification aux idées exprimées dans cet ouvrage. Les *très-courts* changements qui ont été effectués dans notre travail se bornent à la suppression de quelques longueurs, de quelques répétitions qui nous ont paru ralentir inutilement l'exposé historique.

Depuis la *seconde édition* de son premier volume, Hurter a jugé convenable de faire quelques rectifications, d'ajouter quelques notes, qu'il a bien voulu nous communiquer et destiner spécialement à l'édition française.

Parmi la multitude des notes du texte, nous avons conservé toutes celles qui ont, pour tout lecteur étranger à l'Allemagne, un intérêt *historique*, *biographique* et *critique*; nous avons seulement retranché celles qui concernaient exclusivement des localités allemandes sans ajouter au récit aucun renseignement nouveau, ou celles qui avaient pour but de relever des erreurs commises par des écrivains complétement inconnus, hors de l'Allemagne, de la généralité des lecteurs. L'auteur consacre souvent dix ou douze renvois pour les notes diverses qui concernent *un même fait* ou *un même personnage*; non-seulement à *chaque ligne*, mais à *chaque mot*, l'attention est détournée par un renvoi à une note. Nous avons préféré, pour nous conformer aux habitudes de notre public, réunir sous un seul chiffre toutes les notes concernant le même fait et le même personnage. Enfin, nous n'avons épargné aucun effort pour rendre cette traduction digne du beau monument historique qu'elle est appelée à faire connaître à la France, et même à l'Europe, puisque c'est notre langue qui a le privilége d'*universaliser*, si nous osons dire, les productions étrangères.

Le succès a couronné notre travail.

Afin de répondre à la confiance que le public nous a témoignée,

nous n'avons épargné aucun soin pour apporter à cette deuxième édition toutes les améliorations désirables. Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, qui nous a été adressée par l'illustre historien ; on verra que l'édition française que nous publions est supérieure même à l'édition allemande, grâce aux rectifications et communications *inédites* qui nous ont été données par l'auteur.

De plus, Hurter n'approuve et ne reconnaît que notre traduction, et proteste contre toute autre, qui ne peut être présentée avec les mêmes garanties d'exactitude et comme étant aussi complète.

« *A Monsieur Alex. de Saint-Cheron.*

« MONSIEUR,

« C'est avec un intérêt bien vif que j'attendais la publication de votre traduction de l'*Histoire d'Innocent III et de ses Contemporains*. Ayant eu maintenant le plaisir de pouvoir la collationner sur l'allemand, j'ai été charmé de voir que vous avez su vaincre avec tant de bonheur les difficultés assez grandes que le style concis de l'original a dû vous opposer. Je vous avoue franchement que je n'étais pas sans inquiétude sur la possibilité de rendre en français les périodes, peut-être un peu trop longues et trop compliquées, de l'allemand. Ma satisfaction a été d'autant plus grande de voir avec quelle habileté vous avez su résoudre ce problème difficile.

« Je ne puis qu'approuver que vous ayez omis quelques citations moins importantes, ainsi que plusieurs notes qui n'ont d'intérêt que pour les Allemands. Je puis affirmer en toute vérité que vous n'avez retranché aucune des citations qui me paraissent de quelque valeur. C'est un avantage pour mon livre qu'il m'ait été permis de vous faire parvenir quelques additions et corrections supplémentaires qui rendront votre traduction supérieure à l'original lui-même. Vous pouvez donc déclarer, Monsieur, que votre traduction ne paraît pas seulement avec l'approbation, mais sous les auspices de l'auteur.

« Je me verrais donc dans la nécessité de signaler au public comme non avenue toute autre traduction que la vôtre, surtout une traduction tronquée et dénaturée; je serais obligé de protester contre une telle altération, indigne d'un ouvrage qui ne peut avoir de mérite et d'intérêt, ou plutôt qui ne peut être jugé que lorsqu'il se présente dans son ensemble; je serais forcé de désigner un tel traducteur comme un profane, qui n'a pas honte de mutiler un monument érigé avec amour et persévérance à la mémoire d'un des plus grands hommes dont l'his-

toire fasse mention. Certes, celui qui voudra pénétrer plus avant dans la vie de ce grand pape consultera avec plus de fruit votre traduction complète, et ne se contentera point des lambeaux qu'un traducteur peu scrupuleux jugera bon de lui jeter. Au reste, je pense qu'une telle tentative échouera contre la loyauté de tous les gens instruits, et surtout contre le besoin d'une science historique plus solide et plus profonde, qui se fait chaque jour sentir plus vivement chez vous. C'est ce besoin qui assurera un succès infaillible à votre traduction, faite avec tant de conscience et une connaissance si distinguée des deux langues.

« Agréez, Monsieur, l'assurance sincère de ma haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« F. Hurter, *antistes de Schaffouse.*

« Schaffouse, ce 16 août 1838. »

A cette lettre se trouve jointe la légalisation revêtue de son sceau de la chancellerie d'État du canton de Schaffhouse.

Quoique depuis l'époque où la première édition de notre traduction a été publiée Hurter se soit converti à la religion catholique, je n'ai voulu apporter aucun changement dans le texte primitif. J'ai revu notre traduction avec le plus grand soin, et me suis appliqué à y faire toutes les corrections et améliorations qui pouvaient rendre notre travail plus digne de l'accueil bienveillant qu'il a reçu du public en France et à l'étranger.

Après sa conversion, Hurter s'est fixé à Vienne, où il a été nommé historiographe et conseiller aulique de l'empereur d'Autriche.

A. de S.-C.

HISTOIRE

DU

PAPE INNOCENT III.

LIVRE PREMIER.

Famille des Conti. — Naissance de Lothaire. — Sa jeunesse. — Il fait ses études à Paris. — Situation et influence de cette Université. — Professeurs, condisciples et amis de Lothaire aux deux Universités de Paris et de Bologne. — Prospérité de cette dernière. — Retour de Lothaire à Rome. — Ses occupations. — Lucien III. — Les croisades. — Urbain III. — Grégoire VIII. — Clément III. — Lothaire, cardinal. — Célestin III. — Travaux littéraires de Lothaire. — Sa manière d'envisager le monde (extraits des livres du *Mépris du monde*). — La haute idée qu'il conçoit de la Papauté. — Lutte de l'empereur Henri pour la Sicile. — Mort de Célestin. — Les cardinaux. — Le conclave. — Élection de Lothaire. — Son sentiment sur l'acceptation de cette dignité. — Fêtes après l'élection. — Sa consécration. — Discours qu'il prononça le jour de sa consécration.

(1160-1198.)

Pendant des siècles, les Conti ont été comptés parmi les familles les plus distinguées du centre de l'Italie [1]. Le nom de Trasmondo, porté par cette famille dans les temps antérieurs, donna occasion à quelques biographes de faire remonter son extraction jusqu'à Trasmondo, comte de Capoue, auquel

[1] Il nous reste quatre manuscrits sur l'histoire la plus ancienne de cette famille : le premier est de M. l'abbé Ghizzi, ancien internonce en Suisse; le second est de M. le nonce Ostini; le troisième est de M. le comte Camille dei Marchesi, Trasmondi, Conti de Marsi, à Rome; le quatrième est de

Grimoald, roi des Lombards, conféra, en 663, le duché de Spolette [1]. Après avoir gouverné ce pays pendant quarante ans, il s'était retiré dans son couvent de Farga, où il vit encore, pendant plusieurs années, son fils Faroald jouir de l'héritage de sa puissance et de ses biens. A celui-ci succéda un deuxième Trasmondo, dont un des descendants, qui étaient comtes de Chieti, Penne et Marsi, possédait encore, du temps d'Othon le Grand, la dignité ducale de Spolette [2]. Son frère Atto a été, dit-on, par un fils nommé Lothaire [3], l'aïeul de Crescentius, qui était préfet de Rome au commencement du onzième siècle [4]. Il s'ensuivrait que Trasmondo [5], fils de Crescentius et seigneur de Ferentino [6], a été le père d'un autre Trasmondo, parmi les fils duquel Innocent, dont nous allons parler, acquit à la famille une considération et une importance indépendantes de la suite généalogique des membres de cette maison [7].

M. le comte Pompeo Litta, à Milan, qui a fait les recherches les plus profondes sur la généalogie des grandes familles italiennes, comme le prouvent ses Famiglie celebre italiane, Milano, 1819. Nous désignerons les manuscrits consultés par les lettres *G*, *O*, *T* et *L*.

[1] *T.* va encore plus loin; il fait remonter ses ancêtres à Transmundus, fils de Genserich.

[2] Si toutefois on peut compter parmi ses descendants ce Trasmondo cité dans la liste des empereurs et des papes placée avant la Chron. Farsens. in Murat. SS. II, II, 301.

[3] Galetti, dans un ouvrage sur Gabio, p. 126, cite, dit-on, un acte de l'année 998: *Lotharius de Atto, vir magnificus.* T.

[4] Il y a une signature de celui-ci dans Fatteschi, Storia di Spoletto, p. 119; *Crescentius qui vocor de turne Romanorum:* et Mittarelli Ann. Camaldul., 231. *T.*, dans la Chron. Cassaur. in Murat. SS. II, II, 986. Il est question d'une fondation de l'an 1017.

[5] Il est vraisemblable que cet Oderic, comte de Marsi, dont le fils, appelé aussi Trasmondo, a été nommé abbé de Casauria et évêque de Valva, dans les Abbruzzes, par Grégoire VII (Voigt, Hist. de Grég. VII, p. 120), appartenait aussi à cette famille.

[6] *Miles Ferentinus*, suivant Cencius, lib. de Censibus. *T.* Le séjour que faisait Innocent, chaque année, dans cette ville, pourrait prouver que sa famille possédait des biens dans les environs de Ferentino, quoique le mot *miles* indique un rang bien différent de celui de *comes*.

[7] Il faut avouer qu'il y a beaucoup de faits douteux dans cette généalogie; entre autres l'alliance entre Crescentius, qui était préfet de Rome en 1012, et le dernier Trasmondo, qui vivait au milieu du douzième siècle, ne peut se soutenir. *T.* rejette au contraire la descendance du comte de Toscanella, également niée par Marco Dionigi, Genealogia di casa Conti, Parma, 1663; *O.*, dont les renseignements sont plus positifs (il a consulté les archives du Vatican et du château

L'obscurité qui règne dans cette généalogie, comme dans celle de la plupart des anciennes familles, soulève bien des doutes; il est néanmoins certain que l'origine des Conti remonte à une époque beaucoup plus reculée que celle indiquée par les documents authentiques qui existent sur cette illustre maison, et que les aïeux d'Innocent exercèrent les fonctions de *comtes*, tantôt à Rome, tantôt aux environs de cette capitale du monde. Dans le commencement, il est possible qu'ils aient reçu ce nom [1] de la dignité même dont, sans doute, ils avaient été honorés plus souvent que d'autres, ou bien de la localité qu'ils avaient choisie pour demeure [2] ou dans la proximité de laquelle se trouvaient leurs propriétés; avec le temps, ce surnom devint exclusivement le nom de la famille [3].

Quoique pendant le cours du douzième siècle les Conti ne fussent pas encore parvenus au même degré de considération et de puissance que les Orsini, les Colonna, les Frangipani, les Savelli et les autres premières familles de Rome, ils s'élevèrent cependant à leur niveau dès le commencement du treizième siècle, par l'acquisition de nouveaux fiefs et de nouvelles seigneuries [4], et se montrèrent tour à tour leurs amis et leurs ennemis.

Saint-Ange, dont il était le préfet, et les archives de la famille), « Contelori familia comitum romanorum, qua cum primariis nobilitatis romanæ, principibusque affinitates indicantur, e probatis eruta documentis. » Romæ, 1680. *O.*

[1] *Comites*, exclusivement. Cela n'indique-t-il pas déjà une prééminence de la famille par le rang, l'influence ou les richesses?

[2] *Comites Campani* (il n'y avait point de comté de Campanie), *Anagnini*. Innocent, lui-même, appelle son oncle paternel, le cardinal Jean, *J. Anagninum*, Ep. I, 432. Ghizzi les compte parmi les douze très-anciennes familles nobles d'Anagni. Segnini. — M. Ostini dit que ce ne fut qu'un siècle et demi après l'époque dont nous parlons ici qu'ils reçurent en fief le comté de Segni, et il fonde sur l'expression : *ex comitibus Signiæ*, cap. I des Gesta Innocentii III, R. P., l'opinion que ce livre a été composé bien plus tard; mais son contenu ainsi que son ordonnance intérieure prouvent qu'il a été écrit en 1208 ou 1209. Brequigny et du Theil aussi appellent l'auteur *coætaneum* (il était vraisemblablement proche parent du pape, puisqu'il consulta ses écrits et en incorpora plusieurs dans son histoire).

[3] *Comites* (*Conti*), sans addition ni désignation plus précise. L'aîné porta dans la suite le titre de duc de Poli avec celui de prince de l'Empire.

[4] Card. Saint-Georg., dans sa des-

Du jour où elle se fixa à Rome, la famille des Conti brilla, pendant dix siècles, du plus vif éclat, employant ses richesses à favoriser les arts [1], jusqu'au moment où, à l'exemple de tant d'autres familles papales, elle s'éteignit et disparut [2], lorsque les nombreux descendants qui apparurent dans son sein avaient pu lui faire espérer une plus longue existence [3]. Plusieurs de ses membres obtinrent d'honorables distinctions et de la gloire dans les armes [4] et dans l'administration ecclésiastique. Peu de familles ont donné autant de chefs à l'Église [5]; il en est peu qui aient été aussi souvent revêtues de la pourpre romaine [6].

Un des nombreux rejetons [7] des Conti, le comte Trasmondo,

cription de l'élection et du couronnement de Boniface VIII, dans Murat. Antiq. diss. 41, 42, nomme les *Comites* conjointement avec ces familles.

¹ Le palais Conti était un des plus distingués de Rome; aujourd'hui, tout est dispersé et beaucoup de choses en sont détruites. On recherche inutilement le portrait en mosaïque d'Innocent III (Saulnier le vit encore en 1650, Diss. de capite ord. S. Spir., etc., Lugd., 1649, et il pensa qu'il était de l'époque même de ce pape). *T. L.* Raphaël peignit pour l'église de Foligno, aux frais d'un duc de Poli, la célèbre *Vierge au donataire* de Foligno.

² En 1808, dans la personne du duc Michel Angelo. *O. L.* Par un singulier jeu du hasard, le palais Conti devint encore dans la même année le lieu de réunion des loges maçonniques introduites par l'invasion des Français. Pacca, Memorie storiche, Pesaro, 1830, I, 81. Innocent, du titre de Saint-Sylvestre, apparaît comme dernier cardinal, dans le calendrier de l'État, année 1784, en qualité de *segretario de' brevi*.

³ Innocent XIII (1725) avait neuf oncles, huit frères, quatre neveux et sept arrière-neveux. *L.* Un siècle ne s'était pas écoulé, et le dernier Conti fut porté au tombeau!

⁴ Torquato et Innocent Conti. Celui-ci défendit vaillamment la ville de Prague contre les Suédois. Tous les deux étaient au service pendant la guerre de trente ans.

⁵ Du Theil, Vie de Rob. Courçon, Notices et extr. de la Bibl., t. VI, en compte neuf seulement pendant le treizième siècle. Trois se succédèrent à de courts intervalles: ce furent Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV; Innocent XIII (auparavant nonce en Suisse) fut le dernier.

⁶ Jusqu'à Urbain VIII, les Orsini comptaient vingt-trois cardinaux; les Colonna, quatorze. Ciacconius, Vita et res gestæ Pont. rom., et S. R. E. card. Fol., Romæ, 1630, en cite treize de la famille de Conti; mais ses assertions ne sont pas très-exactes, puisqu'il cite (Octavien de Poli, sous Lucien III) parmi les cardinaux de cette maison ceux qui portaient le nom de familles dont les seigneuries n'échurent que plus tard aux Conti. *O.* Clément XIII ou XIV voulut élever à cette dignité le dernier, qui était un homme pieux et distingué; mais il la refusa humblement. *G.*

⁷ Oncles de Lothaire : *Johanni Oddoni* (Atto, un nom qui se présente souvent dans la famille; *T.* et ci-dessus la note 3), *consobrino nostro* (il lui accorde le *dominium Montorii et*

avait épousé une romaine nommée Claricie, de la noble [1] et senatoriale [2] maison des Scotti [3], qui se glorifiaient d'alliances influentes [4] et d'illustres parentés. Ils possédaient de vieilles

castri Caminarino nomen). Epistolæ Innoc. III, VII, 102; *T.* (Trasmundus?). Ep. X, 117; *consobr.* (il força l'héritière de Galura, en Sardaigne, à l'épouser), Ep. IX, 68; *Lando de monte Longo*, il se peut que quelques-uns aient été ses parents du côté maternel; *consobr.* (il ne veut pas qu'il garde un trésor qu'il a trouvé), Gesta 23; les trois frères, Jean, Jacques et André, comtes d'Anagni, *Johannes consanguineus*, Ep. XVI, 55 (fut d'abord chapelain, ensuite, en 1200, cardinal de Sainte-Marie en Cosmedin, enfin chancelier; il mourut en 1213. *Palatius Fasti cardin.*, Venet., 1703, 1708); *Jacobus consobr.*, Ep. XV, 114 (*justitiarius et capitaneus totius Apuliæ et Terræ Laboris*, Ep. V, 85, maréchal de l'église de Rome). Mais les plus distingués de ses oncles furent Octavien, à qui il donna, en décembre 1205 (jusqu'alors il avait été chanoine de Saint-Pierre et prêtre de la chapelle papale), son propre titre de cardinal (Murat., Antiq., 1677), et le nomma camerlingue de l'Eglise romaine; Hugolino, cardinal de Saint-Eustache (Gesta, 24), (il est incertain s'il a été auparavant religieux camaldule, ainsi que l'avance Ziegelbauer, Centifol. camald., p. 22); il était aussi camerlingue (il y a des actes dans lesquels il est désigné comme tel, dans Odor. Rayn., ann. 1216, nº 16), plus tard, Grégoire X. Ce cardinal avait un frère nommé Philippe. Etant pape, il promut le fils de celui-ci, nommé Raynald, à la dignité de cardinal-évêque d'Ostie. Ce fut plus tard Alexandre IV. — On peut conclure de diverses circonstances que la famille était déjà riche. On le voit entre autres par les efforts que firent le comte Richard (frère du pape), et son beau-frère, Pierre Anibaldi, contre les neveux turbulents du pape Célestin III. Gesta, 139. D'autres parents : *Benedictus consanguineus*, Ep. XIII, 130; *Leonardus* (le neveu du cardinal Octavien, dont on a parlé ci-dessus), Ep. XVI, 55 (dans l'Ep. XVI, 60, il est dit : *ipsius ac nostro nepoti*; d'après cela, il aurait dû être un fils de Pierre Anibaldi); 5, *Rom. Carzoli, cognato nostro, apostolici patrimonii rectori in Tuscia*, Ep. VI, 105. Le cardinal Octavien, de la maison Poli, est appelé aussi dans Palatius, I, 347, *Innocentii affinis.*

[1] *De nobilibus urbis* (Rome était toujours la *urbs æterna* pour les écrivains italiens du moyen âge; elle l'est encore aujourd'hui, sous certains rapports!) Regionis Pineæ Gesta, I.

[2] *Bubo, domnæ Scottæ*, est cité parmi les sénateurs, dans la convention que fit le pape Clément III avec les Romains. Murat. Antiq. III, 683 (édit. franç.).

[3] Palatius, Fast. card. et Fast. Pont. scolar., les nomme suivant un ancien Cod. Basilicæ Liberianæ altéré dans les Gesta : *Scorta*. Il existe aussi une famille milanaise de *Scotti*; le cardinal qui fut compté, pendant la captivité de Pie VII, parmi les treize cardinaux noirs, était de cette famille.

[4] Albericus, in Leibnitz Access. hist. 394, appelle Clément III, qui était de cette famille, cousin de Philippe, roi de France, et Steph. Tornæ, Ep. 162 (adressée probablement à ce même pape), dit : *consanguineus vester, rex Francorum*. Philippe, dans une lettre qu'il écrit à Innocent, dit : *consanguineus vester, rex Francorum*. Philippe, dans une lettre qu'il écrit à Innocent, dit, *Registrum dom. Innoc. III super negotio romani imperii*, nº 13 : *Carissimo patri summo pontifici consanguineo nostro*. Le roi de Dalmatie s'exprime de même. Epist. II, 176 : *Augustali stemmati undique insigni-*

inimitiés [1], suivant l'usage qui existait alors parmi presque toutes les grandes familles des villes d'Italie, contre les Bobo, maison aussi éminente par les hautes dignités ecclésiastiques [2] et civiles [3] dont ses membres étaient revêtus, qu'elle était nombreuse [4] et redoutée [5]; elle formait une branche des puissants Orsini [6]. Le cardinal Hyacinthe, qui appartenait à cette branche, fut élu bientôt après au siége papal sous le nom de Célestin III. Ces parentés et ces inimitiés se transmirent aux enfants du comte Trasmondo, qui reçut de dona Claricia une fille [7] et quatre fils [8], et dont le cadet vint au monde vers l'an

mur, est, quod gloriosus et beatius est, vestri gloriosi sanguinis affinitatem habere cognovimus. Les prohibitions des degrés de parenté qui étaient très-étendues, rendent possibles, pendant le moyen âge, les alliances des maisons distinguées avec les maisons régnantes (le cardinal Octavien d'Ostie était aussi parent du roi de France); l'empereur Frédéric désigne aussi l'évêque Jean de Cambrai, de la maison de Béthune, par le terme *consanguineus.* Duchesne, Hist. de la maison de Béthune, preuve n° 56. L'évêque Othon de Paris était cousin des rois de France et d'Angleterre. Voyez Gall. christ. VII, 79, et Pet. Bles. Ep. 126.

[1] Gesta, 135.

[2] Il y avait deux cardinaux Bobo à l'élection d'Urbain III : Biancolini Cronica della città di Verona. 4 ver. 1745, 1160.

[3] Sénateur; signature d'une convention de Clément III avec le sénat et le peuple de Rome. Murat. Antiq. III, 785.

[4] Murat. Antiq. III. 791, 793.

[5] De l'échange des frères Landolphe et Lando d'Aquino, dans Murat. Antiq.

[6] Palatius, Gest. pontif. 1683, laisse cette parenté indécise : l'opinion d'Ughelli est que le dernier nom du cardinal Hyacinthe Bobo a été celui du père, *Ciacconius.* Du Theil et Brequigny (dans les notes de leur édition des Gesta) regardent les Bobo comme une branche des Orsini : Muratori Antiq. III, 784, le prouve. Le comte Litta l'assure aussi dans les communications qu'il a faites à l'auteur; mais il dit : « *Ma è un individuo isolato.* »

[7] Peut-être plusieurs; mais nous ne trouvons qu'un seul beau-frère, Pierre Anibaldi : *Sororius,* Gesta, 39; *Senescallo nostro*, Ep. V, 127 (où l'on a changé Anibaldo en Stuibaldo); les *homines de Juliano* lui avaient fait présent de *Montem Maximum cum pertinentiis,* afin que ce bien ne tombât pas en des mains étrangères, au détriment du Saint-Siége, et Innocent le lui céda comme fief héréditaire, Epist. XIV, 86. Sous Honorius, il conduisit neuf galères papales à Damiette, Jac. de Vitriaco, Hist. orient. in Martene Thes. III, 264. Le chanoine de Bayeux (*Stephano nepoti nostro*), Ep. XI, 128, était-il par hasard son fils, ou était-il le même que le cardinal Étienne de Saint-Adrien ? Dans ce cas, le chanoine aurait été le fils de Richard. Cet Étienne avait encore deux frères, Jean et Paul. Un neveu B. est cité comme élève de l'Église de Gênes, Epist. V, 123; et un autre neveu (dont nous ne connaissons pas le nom) fut tué en 1198 dans une émeute à Forli, liv. II. M. le comte Litta nomme la fille Livia, *moglie di Filippo Papperoni, nobile romano.*

[8] 1° Richard, plus tard comte de

1160 ou 1161 [1]. Son père lui fit donner pour nom de baptême celui de Lothaire [2].

L'époque de sa naissance était une époque fatale pour l'Église, pour l'Italie, pour l'Allemagne, pour toute la chrétienté. La solution de cette question : l'Empire a-t-il un droit de souveraineté ou un droit de protectorat sur l'Église? avait été pendant quelque temps indécise entre le puissant Hohenstaufen, l'empereur Frédéric, et le prudent Adrien IV, qui cependant était soutenu par le sentiment de sa haute dignité et par sa confiance dans celui qui la lui avait donnée. Mais voici que le cardinal Robert Bandinelli, chancelier de l'Église romaine, le même qui, à la diète de Besançon, avait posé cette question hardie : « Et de qui l'Empereur tient-il l'Empire, si ce n'est du Pape? » fut élevé au siége de saint Pierre, sous le nom d'Alexandre III, par quatorze cardinaux, qui préférèrent l'indépendance de l'Église à la faveur impériale. D'autres cardinaux, plus disposés à seconder les intentions de Frédéric [3], élurent le cardinal Octavien, qui prit le nom de Victor, sans doute dans l'espérance de remporter la victoire, grâce à la puissance impériale. Toutefois, ni un concile auquel se réunirent les évêques de l'Allemagne par soumission envers l'Empereur, ni les doutes

Sora (ses titres, Murat. Antiq. V, 653), vraisemblablement l'aîné; 2° Pierre, mort en 1212; 3° Thomas, qui reçoit en 1207, de Frédéric II, le comté de Celano en fief; il en est dépouillé par le même en 1223; *L.* 4° Lothaire. L'opinion de M. Ostini, qui prétend que Richard a été l'unique frère de Lothaire, n'est pas suffisamment prouvée par cette circonstance, que dans l'acte d'inféodation de Sora, Richard seul et ses descendants sont nommés, puisque, lors de l'extinction d'une ligne, le fief a été transporté à l'autre ligne. Richard ne reçut pas un ancien fief de la famille, mais un fief nouveau en récompense des services rendus par le pape à Frédéric de Sicile.

[1] Parce qu'il fut élu pape en 1198, à l'âge de trente-sept ans. Les derniers éditeurs des Gesta ont admis l'année 1171 ou 1172 pour l'année de sa naissance, erreur qui est due à une faute typographique.

[2] Le Catalogus testium veritatis, l. XVII, p. 1666, rapporte, probablement d'après le Suppl. Chron. de Bergomas, ermite augustin (Jacques-Philippe Foreste, mort en 1520), qu'Innocent était de basse extraction, comme si ce fait pouvait jeter sur lui la plus légère défaveur. Grégoire VII serait-il plus grand s'il avait été le fils d'un comte, au lieu d'être le fils d'un charpentier?

[3] Il mit en liberté deux cardinaux qu'il avait détenus en prison jusqu'à ce jour, dans l'espérance que, par reconnaissance, ils voteraient selon sa volonté.

élevés par Frédéric contre la validité de l'élection d'Alexandre, ni la pompe avec laquelle Victor fut revêtu des ornements de la papauté, rien de tout cela ne put décourager Alexandre III, ni le déterminer à faire l'abandon de sa dignité pour livrer l'indépendance de l'Église à un adversaire par lequel elle serait devenue la proie de l'arbitraire impérial.

C'est ainsi qu'à cette époque, deux hommes, doués d'un égal esprit de pénétration, d'une égale énergie de volonté, tous les deux animés d'un courage également indomptable, se trouvèrent opposés l'un à l'autre, Alexandre et Frédéric, représentants de l'Église et de l'Empire, chacun agissant pour le triomphe d'une idée dans sa signification la plus étendue. Quant à Victor, il ne pouvait recevoir qu'un éclat emprunté du patronage de l'Empereur.

Quoiqu'il ne fût pas encore possible de percer le voile de l'avenir et d'entrevoir à qui resterait la victoire dans cette lutte si importante pour la domination spirituelle de l'Église chrétienne, néanmoins le pouvoir impérial parut, sous le rapport temporel, vouloir prendre de nouveau racine en Italie. Depuis longtemps, les liens qui devaient attacher ce pays à l'Allemagne s'étaient relâchés; il fallait que l'Empereur déployât toute sa puissance pour rétablir une union plus étroite, une soumission plus fidèle; mais depuis le règne de Henri IV cette puissance se trouvait affaiblie et brisée. Dans cette situation, les villes de l'Italie s'étaient élevées au sentiment de leur indépendance par le développement du commerce, par le réveil de la vie populaire, par l'influence qu'elles acquirent sur les campagnes et les seigneurs; aucun obstacle extérieur ne venait arrêter les progrès de cet esprit de liberté favorisé par les souvenirs de l'ancienne grandeur de l'Italie, et recevant en quelque sorte plus d'intensité et d'énergie de la langue elle-même qui, comme autrefois, désignait sous le nom de barbares tous les peuples de l'autre côté des Alpes. Sous ce rapport, Milan était à la tête de toutes les villes du nord de l'Italie. Son étendue, sa population, la considération dont

elle jouissait sous les empereurs romains, les richesses et la vaste activité de ses bourgeois, lui donnèrent la prépondérance et le courage d'oser résister à Frédéric, de se déterminer à ne jamais reconnaître les droits de l'Empire, et de soutenir enfin contre lui la lutte pour son indépendance. Elle ne se laissa ni gagner par la douceur, ni effrayer par le déploiement des forces militaires. Mais pendant le second siége, après une vigoureuse défense, les bourgeois ayant commencé à se diviser et à désespérer de leur cause, la ville fut obligée de se rendre à la merci de l'Empereur, grièvement offensé, et une sentence terrible condamna la bourgeoisie révoltée, non-seulement à subir une peine, mais une complète dissolution. Par ce triomphe, l'autorité impériale fut de nouveau consolidée dans toute la haute Italie; mais en même temps le germe d'une haine vivace contre l'Allemagne et la maison impériale jeta de profondes racines.

Rarement les contemporains se sont occupés d'enregistrer de curieux renseignements sur la jeunesse de ces hommes élevés par leur capacité et par la faveur des circonstances, à une hauteur d'où ils ont exercé une si immense influence sur leur siècle; ce n'est que lorsqu'ils prennent une part plus importante aux affaires de l'humanité, qu'ils excitent alors une attention privée d'intéressants souvenirs sur leurs premières années. Pour le monde, leur existence ne commence qu'avec leur vie publique, et les regards sont trop attirés sur celle-ci pour qu'on songe à les reporter sur le passé, malgré le désir de la postérité de connaître le développement moral et intellectuel de ces hommes dès leur tendre enfance. Voilà pourquoi nous savons peu de chose des premières années de Lothaire, ni de quelle manière, ni dans quels lieux il a passé les années de son enfance.

Il comptait trois cardinaux parmi ses plus proches parents: le cardinal Paul, du titre de Saint-Sergius et de Saint-Bacchus [1], son plus proche parent, peut-être le frère de sa mère;

[1] Bulle, dans Kettner, Antiq. Quedlinb., p. 190, depuis l'année 1178.

le cardinal Octavien, qui, depuis la fin du règne d'Alexandre, prit une grande part aux affaires de l'Église, et avait été promu par Lucien III; le cardinal Jean, du titre de Saint-Marc, son oncle du côté paternel. Celui-ci était du nombre de ces quatorze cardinaux qui avaient élu Alexandre III, inspirés par leur devoir envers l'Église et sans aucune crainte de la colère de l'Empereur. A l'époque de la seconde nomination de cardinaux faite par Adrien IV, celui-ci avait déjà accordé au cardinal Jean la dignité de cardinal-diacre; Alexandre y ajouta plus tard celle de cardinal-prêtre, à laquelle Clément III joignit l'évêché de Palestrina. Octavien avait embrassé le parti d'Alexandre avec une inébranlable persévérance, ce qui suffit pour désigner tout à la fois et les sentiments qui l'animaient, et la direction qu'il suivit dans cette importante époque. Il accompagna en France le pape Alexandre, qui le choisit pour défendre ses droits dans l'entrevue de l'Empereur avec le roi à Launes près Dijon, et pour démontrer l'illégitimité des prétentions de Victor à la plus haute dignité de la chrétienté. Il suivit ensuite Alexandre à Venise, où eut lieu cette célèbre réconciliation avec Frédéric, et il fut un des sept cardinaux en présence desquels l'Empereur reconnut pour chef légitime de la chrétienté l'adversaire qu'il avait si longtemps et vainement persécuté, et jura de garder la paix avec l'Église et de respecter l'intégrité de ses droits. Bientôt après, il se rendit, comme légat, en Lombardie; Clément III l'envoya en cette qualité en France et en Hongrie, à l'époque des nouveaux différends avec l'Empereur. Les chefs de l'Église louèrent la sagacité et le dévouement sans bornes qu'il manifesta dans les nombreuses missions dont il fut chargé pendant sa longue carrière [1], soit pour faire des enquêtes [2], soit pour décider de graves questions; et il paraît qu'il y eut peu d'affaires importantes débattues au centre de la chrétienté dans lesquelles il

[1] Nous le remarquons déjà dans une bulle de 1169, in Murat. Antiq., V, 333 (édit. fr.).

[2] Il termina le différend qui existait entre l'archevêque et les moines de Cantorbéry, au sujet du droit électoral et de la chapelle de Lambeth.

n'ait été consulté [1], ou bien auxquelles il n'ait pas coopéré [2].

C'est à ces illustres parentés, dont la protection lui promettait de l'autorité et de l'influence dans l'Église, qu'il faut attribuer l'entrée de Lothaire dans une école à Rome [3], où il vint, très-jeune, prendre les premiers germes de sa vocation future. Il y avait auprès des principales églises et dans les principaux couvents, suivant la coutume de tous les pays chrétiens, plusieurs maîtres exclusivement préposés à l'éducation de la jeunesse vouée à l'état ecclésiastique. Car la capitale de la chrétienté, le séjour de son chef, la multitude des affaires qui y affluaient de toutes les parties du monde, exigeaient un clergé nombreux, distingué par sa science, son éducation et la souplesse de son esprit. L'homme qui avait acquis dans les établissements spécialement destinés à ce but une capacité suffisante, pouvait, en sortant, entrer dans l'école de la vie active. Voici quelle était ordinairement la marche que suivaient ceux qui se vouaient au service de l'Église dans l'espoir de parvenir à de hautes dignités : on leur enseignait d'abord les éléments de toutes les connaissances humaines, puis les sciences de cette époque, désignées sous le nom d'*arts libéraux;* on considérait la grammaire, comprise dans sa plus grande extension, comme la porte d'entrée du temple de la science, et l'opinion des esprits les plus profonds était qu'il fallait étudier les ouvrages des anciens [4] autant pour leur valeur quant à la culture morale et à l'agrandissement des connaissances, que pour leur

[1] Jusqu'à l'âge le plus avancé. Clément III l'envoya encore pour faire la paix entre les rois de France et d'Angleterre.

[2] Ainsi qu'on le voit par sa signature apposée à plusieurs bulles. Nous en citons quelques-unes : sous Alexandre, 1172; Murat. Antiq., V, 349; 1176, ib. V, 814; 1178, Rattenpacher, Ann. Cremifan. 169; 1178, Hund. Metrop. Salisb. III, 277; sous Lucien, 1183, Mon. Boic. XV, 101; Ludwig. Reliq. XIII, 368; 1185, Falke, Cod. Trad. Corb. ad n° 40 (ici sa signature est avant celle de tous les cardinaux); sous Urbain, Martène et Durand, Coll. ampl. I, 974; sous Clément, 1187, Bibl. Cluniac., p. 1458. Il paraît qu'il est mort en 1196. Palatius, Fast. Card. I, 292, cite une bulle de cette année, parmi les signatures de laquelle se trouve encore son nom. Il était mort à l'époque de l'élection de Lothaire.

[3] Il est probablement né à Rome.

[4] Pet. Bles. Epist. 101. On voit par les lettres et les autres écrits d'Innocent, qu'il avait étudié les anciens.

influence sur la perfection du langage [1]. On faisait ensuite commencer l'étude du droit canon, qui embrassait tant de choses, et ce n'est qu'après avoir terminé cette étude qu'on les initiait à celle de l'Écriture sainte et de l'ensemble de la doctrine chrétienne [2]. Cette division des études n'avait pas existé dans les siècles précédents [3], car alors la doctrine chrétienne et le droit étaient réunis dans le même enseignement, l'une comme règle de la foi, l'autre comme règle de la conduite [4].

Lothaire fréquentait vraisemblablement l'école de Saint-Jean-de-Latran. Déjà plusieurs élèves en étaient sortis pour devenir l'ornement de l'Église en qualité de souverains, de prélats et de docteurs. Nous ignorons combien de temps il passa dans cette école, ni jusqu'à quel degré il y avait poussé son éducation préparatoire. L'histoire ne nous a conservé aucun fait de la vie de sa jeunesse, ni aucun renseignement sur ses dispositions intellectuelles. Parmi ses professeurs, on ne cite que Pierre Hismaël, auquel, bientôt après son élection, il témoigna sa reconnaissance, en le nommant évêque de Sutri [5].

La considération dont jouissait sa famille, les relations intimes de cette maison avec les personnages qui approchaient de près le chef de la chrétienté, nous font croire que Lothaire entra assez jeune encore dans le clergé d'une église, conformément aux usages de cette époque, et pourvu d'un bénéfice; on ne sait pas si ce fut à Anagni [6] ou à Rome, et dans cette ville auprès de l'église de Saint-Jean-de-Latran [7],

[1] Labbé, Hist. ep. Autissiodor., t. I.

[2] Elle fut introduite seulement au milieu du douzième siècle. Sarti, de Clar. profess. Archigymnas. Bonon.

[3] Comme à Bologne, au couvent de Saints Étienne et Proculus. Sarti, II, 2.

[4] Par conséquent la morale n'était pas séparée de l'enseignement; cette séparation était même inconnue des anciens. Chez les anciens, la morale faisait partie de la politique, comme dans le Christianisme elle faisait partie de la dogmatique, ce qui dans l'un et l'autre cas est conforme à la nature, puisque, séparées, ni l'une ni l'autre ne reposent sur aucunes bases.

[5] Gesta, 147.

[6] C'est l'opinion de Ciacconius, qui regarde cette ville comme le lieu de sa naissance.

[7] Pennot, Tot. ord. cler. can. Hist. tripart., dit qu'il a été fait chanoine étant encore adolescent.

ou de celle de Saint-Pierre [1], ou bien si ce fut à la fois dans ces deux villes.

Le jeune homme, devenu capable de recevoir une instruction plus étendue, se rendit de Rome à Paris. Cette capitale était depuis longtemps célèbre par les maîtres qui y professaient les arts libéraux [2]. Plus tard, toutes les sciences y furent introduites et cultivées avec soin, ce qui attira dans son sein les hommes qui cherchaient à parvenir dans leur pays aux honneurs et à la considération accordés de préférence à une instruction plus approfondie [3]. Paris s'efforçait de conserver la réputation d'une université embrassant dans son enseignement toutes les branches des connaissances humaines; à ce point, qu'ayant appris que le droit canon était à Bologne l'objet d'un immense concours de maîtres et d'élèves, aussitôt le droit canon fut également enseigné à Paris [4], où plus d'un maître le professa avec distinction, et à la plus grande satisfaction de ses auditeurs [5]. La médecine pouvait se glorifier d'Egidius de Corbeil, aux travaux duquel les temps modernes eux-mêmes ont reconnu une certaine valeur [6]. Mais surtout il était généralement avoué que nulle part ailleurs qu'à Paris [7], la jeunesse n'était instruite d'une manière aussi complète, aussi scientifique, aussi féconde en éclatants succès, dans la doctrine chrétienne et dans toutes les connaissances que l'usage de cette époque y rattachait [8]. Quiconque voulait passer pour théologien, devait faire ses

[1] Dont les chanoines jouissaient spécialement de sa faveur. Il est probable qu'il a terminé son éducation scolaire dans l'école de cette église, car les chanoines de Saint-Pierre menaient une vie claustrale. Epist. VIII, 186.

[2] Joh. Salisb. Metalog., II, 10; Hist. litt. de la France, IX, 79.

[3] Parmi plusieurs, nous ne citons que les deux archevêques de Milan, qui se sont succédé, Anselme de Pusterla et Ulric Vicedomino, qui y faisaient leurs études au commencement du douzième siècle, suivant l'historien Pandulphus Presb. (Hist. Mediol. c. 13, in Murat., S. S. V. T.).

[4] Schroeckh, Histoire de l'Eglise, XXVII, 46.

[5] Duboulay, Hist. Univ. Paris., II, 581, et Pet. Bles. Ep. 19.

[6] Hist. litt. de la France, XVI, 508, SS. Joh. Salisb. de Nug. Cur. II, 29. Metal. I, 25. Son ouvrage, de Compositorum Medicaminum virtutibus, a été réimprimé récemment.

[7] Alan. ab Insulis, ap. Bul. II, 583.

[8] Alexander Neckam, ap. Bul. II, 5770.

études dans cette université. Les professeurs de théologie de cette école jouissaient d'une si haute considération dans toute la chrétienté, que leur avis était recherché dans les cas de conscience majeurs [1], comme celui des professeurs de Bologne pour les questions importantes de droit civil ou de droit canon. Les différends ecclésiastiques étaient soumis à leur décision [2], et souvent les papes [3] en appelaient à leurs lumières sur des questions de théologie et de morale [4] ; c'est pourquoi on pensait ne pouvoir faire un plus grand éloge d'un ecclésiastique capable d'expliquer d'une manière sage et approfondie les dogmes de la foi chrétienne, qu'en disant de lui : « On croirait qu'il a passé toute sa vie à l'université de « Paris [5]. »

Depuis le milieu du douzième siècle, il y avait là une affluence de jeunes gens de tous les pays chrétiens, plus grande qu'en tout autre lieu et à toute autre époque. A peine s'il était possible de se procurer un logement, et le nombre des étrangers, dit-on, a été souvent plus considérable que celui des bourgeois [6]. « Tout ce qu'un pays a pu jamais produire de « précieux, s'écrient les écrivains de ce siècle, tout ce qu'un « peuple a produit de distingué, tout ce qu'une époque a pro- « duit de noble et de spirituel, tous les trésors des sciences et « toutes les richesses de la terre, tout ce qui procure des « jouissances diverses à l'esprit et au corps, doctrines de la « sagesse, ornement des arts libéraux, élévation de senti- « ments, douceur de mœurs, tout cela se trouve réuni à Pa- « ris [7]. L'Égypte, Athènes, et chaque ville dans laquelle flo-

[1] Joh. Salisb. Exemple dans Gervas., abb. Præmonst., Ep. 8.

[2] Henri II voulut soumettre son différend avec l'archevêque Thomas à la décision de tous les professeurs de Paris.

[3] On était persuadé, à Rome, que c'était à Paris que se trouvait la réunion la plus nombreuse des théologiens les plus distingués. Crevier, Histoire de l'Université de Paris, 196.

[4] Alexander III, de Fraterna correptione; Launoy, de Celeb. Schol. Par.

[5] C'est ce qu'on disait de Gérard le chartreux. Launoy, IV, 70

[6] Hist. litt. de la France, IX, 78.

[7] Guil. Brit. Philipp., liv. I. Architremius, poëte de cette époque, dans Duboulay, II, 484.

« rissaient autrefois les sciences, doivent céder la priorité à « Paris, si elles veulent entrer en comparaison sous le rapport « du nombre de ceux qui venaient chez elles chercher la sa- « gesse terrestre et qui accourent demander à Paris la sagesse « céleste [1]. A Athènes et à Paris les savants occupaient le « premier rang; tel est le seul titre qui permette à la première « de ces deux villes de se comparer à la seconde. » Et l'enthousiasme était si grand qu'on regardait Paris comme la source de toute sagesse, comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre, comme le candélabre dans la maison du Seigneur [2]. D'un autre côté, il y avait longtemps déjà qu'il passait pour une ville noble, populeuse et commerçante, pour être l'entrepôt des peuples, la reine des nations, le trésor des princes [3]. Les charmes du séjour au sein de cette ville, l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie [4], la dignité du clergé, le caractère enjoué des habitants, attiraient et enchaînaient les étrangers, jusqu'à leur faire oublier leur patrie [5]. Tous ces avantages acquéraient encore un plus grand prix par une sécurité complète, par une protection amicale, par la bienveillance des souverains et par les priviléges que Louis VII avait déjà accordés à l'université, et que Philippe, son fils, augmenta dans le cours de son long règne [6]; aussi, comme elle était l'orgueil de ces princes et l'objet de leur sollicitude particulière [7]! Mais ce qui contribua surtout à faire affluer la

[1] Rigord, C. 50, Albericus, p. 451.

[2] Histoire littéraire de France, IX, 80.

[3] Elle est ainsi appelée déjà du temps de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Mém. sur les différents parlouers aux bourgeois de l'hostel de la ville de Paris; Mémoires de l'Académie des Inscrip., XXI, 179.

[4] Abondance indiquée par le vaisseau qui se trouve dans les armoiries de Paris. On criait dans les rues le bon vin à 32, à 16, à 10, à 8. Capefigue, Hist. de Phil. Aug., I, 267 (dans laquelle, p. 263, se trouve une énumération des industries et des rues de cette époque; il y avait 236 rues. Bale, la plus grande ville de la Suisse, n'a aujourd'hui que 111 rues).

[5] Joh. Salisb., Ep. 24.

[6] Duboulay, II, 485; Vinc. Bellov. Specul. XXIX, 107.

[7] Clarac, Musée de sculpture antique et moderne, Paris, 1826, SS., cite une ordonnance royale, portant que toute la paille qui se trouve dans les appartements du Louvre sera livrée à l'Université. On l'employait à couvrir les planchettes des écoles, sur lesquelles les écoliers étaient assis.

jeunesse à cette université, ce fut cette réunion si distinguée de savants illustres qui répandaient sur elle tant d'éclat et de considération [1]. Car souvent on vit ou de grands dignitaires de l'Église se trouver honorés d'y pouvoir être revêtus des fonctions du professorat [2], ou bien des professeurs émérites, élevés aux premières dignités de l'Église, sans cependant quitter entièrement l'université, échanger les fonctions du professorat contre les fonctions pastorales [3]; les papes eux-mêmes aimaient à jeter leur choix sur ceux de ces professeurs qui, par leurs connaissances ou leurs vertus, pouvaient devenir l'ornement de l'Église de Rome [4].

Des libraires [5], dont l'industrie florissante donna son nom à une des rues de Paris [6], fournissaient, sous la direction des professeurs, les matériaux et les instruments de la science; des bourgeois prêtaient de l'argent, ou sur une reconnaissance écrite des parents, ou sur gage [7]; quelquefois aussi ces prêts étaient faits par des juifs [8], livrés alors à ce genre d'affaires, comme ils le sont encore aujourd'hui; les fondations des rois et des princes pourvoyaient à l'entretien des étudiants pauvres [9]. Les franchises accordées par les rois, l'usage établi parmi les étudiants de contribuer en commun aux frais d'enterrement de leurs condisciples et aux cérémonies religieuses célébrées pour le repos de leur âme, maintenaient l'union intérieure. Les règlements des supérieurs prescrivaient des vêtements décents, fixaient les leçons des professeurs et les

[1] Rob. Altissiodor. dans Crévier, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 304.

[2] Gilbert de la Poirée étant évêque, et Pierre Comestor étant chancelier de l'église de Paris, exerçaient les fonctions de professeurs.

[3] Mathieu d'Angers devint cardinal; Gérard de la Pucelle, évêque de Conventry; Anselme de Paris, évêque de Meaux.

[4] Alexandre III charge son légat en France de les lui désigner. Histoire littéraire, IX, 10.

[5] Pet. Bles. Epist. 71; Hist. litt., IX, 84.

[6] Rue des Écrivains. Capefigue, I, 265.

[7] Steph. Tornac. Ep. 67, 68.

[8] Un étudiant hongrois vint à mourir, et on s'enquit de ses créanciers : Nec Christianus, nec Judæus apparuit; id. Ep. 40, 41.

[9] *Bursæ*. Le roi Robert, le comte Thibault de Champagne, Robert de Dreux, avaient fait de pareilles fondations. Bul. 11, 442.

exercices oraux des élèves. Le matin, de bonne heure, les écoles se remplissaient; on commençait par la leçon du maître; l'après-midi se passait en discussions réciproques; venaient ensuite de nouvelles leçons et conférences; la journée était close par des répétitions [1].

Néanmoins le séjour de Paris n'était pas sans présenter certains dangers. Des filles de mauvaise vie cherchaient à s'emparer des jeunes gens légers et inexpérimentés; cependant quelques-uns avaient fait assez de progrès dans la discipline et les mœurs, pour s'associer quelquefois aux moyens de diminuer ces périlleuses tentations [2]. Le luxe excitait à la débauche; les repas pris dans le cercle des connaissances intimes dégénéraient souvent en excès, et détournaient cette jeunesse du but élevé de la science; l'orgueil de l'étudiant abaissait avec dédain ses regards sur le bourgeois, qu'il considérait comme lui étant très-inférieur, et souvent une querelle de peu d'importance devint, comme il arrive encore de nos jours en Allemagne, le sujet de disputes sanglantes [3].

C'est pourquoi, à côté des éloges de ceux qui se laissaient plus particulièrement éblouir par l'éclat du mouvement scientifique, s'élevaient les plaintes de ceux qui regardaient surtout la pureté des mœurs comme le plus bel ornement et le souverain bien de la jeunesse. « O Paris, s'écrie l'un d'eux, ô repaire « de tous les vices, ô source de tout mal, ô flèche de l'enfer, « comme tu perces le cœur des jeunes gens écervelés [4]! » De nombreuses et deplorables erreurs naquirent à la suite d'une prétention exagérée de pénétrer les profondeurs de certains mystères que l'esprit humain est appelé ou à croire avec hu-

[1] Duboulay, II, 672.

[2] Plus tard, lorsqu'on bâtit le couvent de Saint-Antoine, pour chasser les filles de mauvaise vie de ce quartier, les étudiants y contribuèrent pour 250 livres, parce qu'ils étaient las des embûches qu'elles leur tendaient.

[3] En 1198, une lutte avec les habitants de Saint-Germain au Pré-aux-Clercs. Félibien, Histoire de Paris, I, 222, et Steph. Tornac. Ep. 185. Une rixe de cabaret, survenue en 1200 avec des étudiants allemands, occasionna un combat avec les bourgeois, dans lequel il y eut des tués et des blessés. Crévier, I, 277; Félibien, I, 229.

[4] Pet. Cellens. Ep. IV, 10.

milité, ou à rejeter par orgueil, ne pouvant les comprendre; on entendit également des plaintes sur la trop grande facilité à confier des chaires à des jeunes gens qui s'arrogeaient le droit d'enseigner la science, et ne servaient qu'à corrompre l'esprit de leurs élèves; c'est ce qui nécessita plus tard l'ordonnance en vertu de laquelle personne n'était autorisé à enseigner la théologie avant d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans [1].

Des princes appelés à régner se rendaient à Paris pour y acquérir les connaissances sans lesquelles ils croyaient ne pouvoir recueillir, ni dans les camps, ni à la cour, les fruits de la guerre ou de la paix [2]. Cet exemple fut suivi par beaucoup de grands seigneurs de la France et de tous les états chrétiens de l'Europe [3], ce qui contribua sans aucun doute à exercer une influence salutaire sur la culture morale et intellectuelle des personnes qui se trouvaient en contact avec eux [4]. Comme dans les siècles précédents, quelques chefs de l'Église avaient puisé à Paris les sources de leur savoir et de leur piété [5], de même à cette époque, un nombre toujours de plus en plus considérable d'hommes éminents vinrent dans cette capitale se préparer à accomplir dignement leur haute destination. C'étaient des papes, qui furent la gloire du siége de saint Pierre par leur sagesse, leurs lumières et leur courage [6]; des cardinaux qui secondèrent ces pontifes par leur habileté et leur expérience consommée des affaires [7]; des patriarches dans lesquels l'Orient put reconnaître la gravité et l'austérité de l'Église d'Occident [8]; des archevêques qui gouvernèrent un

[1] Duboulay, II, 687.

[2] Pet. Bles. Ep. 67.

[3] Le margrave de Montferrat, un landgrave allemand, un consul et des sénateurs de Rome, recommandaient à la protection du roi Louis VII les fils qu'ils envoyaient à Paris. Duchesne, SS. rer. Franc., IV, 704; 714, sq.

[4] Histoire littéraire, t. IX, p. 6, SS.

[5] Par exemple, saint Edmond, archevêque de Cantorbéry.

[6] Célestin III, Adrien IV, Alexandre III, plus tard Grégoire IX.

[7] Mélior et Radulfus de Nigella (qui furent tous les deux professeurs à Paris), Bul. II, 457; Pierre de Tusculum, Pierre de S. Chrysogonus, et beaucoup d'autres.

[8] Pierre II, patriarche d'Antioche, fut docteur à Paris.

nombreux troupeau [1]; des évêques qui exercèrent leurs fonctions avec le sentiment de ce qu'elles avaient de noble et de grand [2]; de pieux abbés des couvents les plus célèbres [3]; en sorte que Paris était reconnu pour le foyer lumineux d'où sortaient les flambeaux de l'Église qui éclairaient la chrétienté [4]. Là se contractèrent des amitiés [5] qui eurent pour résultat de consolider l'union de la grande société chrétienne dont l'esprit vivifiait l'Europe [6], qui exercèrent sur certains pays l'influence la plus salutaire [7]; la politesse des mœurs française, la magnificence du service divin, le goût pour les sciences et l'amour pour les arts furent propagés par cette « *institutrice du monde* [8] » dans tous les royaumes de l'Occident.

Aucun pays de l'Europe ne croyait pouvoir prétendre à quelque considération, si l'élite des générations n'avait point passé sa jeunesse à Paris et reçu son instruction des maîtres de cette ville [9]. Le pape Alexandre III envoya à cette université un grand nombre de jeunes ecclésiastiques italiens [10]; Venise y fit étudier ceux qui, plus tard, parvinrent aux plus grands honneurs [11]. Les Anglais gémissaient sur la solitude d'Oxford, et Paris s'accrut [12], à mesure que cette université d'Angleterre diminua par les attaques d'un pouvoir hostile [13], et par l'oppression que Henri II faisait peser sur le clergé. Quelques Allemands qui avaient sé-

[1] Saint Thomas de Cantorbéry; saint Guillaume de Bourges; Ludolphe de Magdebourg que Wichmann, son prédécesseur, nomma écolâtre de la cathédrale (probablement à cause de ses connaissances). Art de vérifier les dates (dernière édition), XVI, 449.

[2] Il y en a une liste dans l'Hist. litt., IX, 9, 10.

[3] Gervais, abbé de Prémontré, et d'autres plus tard.

[4] Honorius III disait : Paris répand partout l'eau salutaire de ses doctrines, elle arrose et fertilise la terre de l'Église universelle. Crévier, I, 290.

[5] Urbain III, les cardinaux nommés dans la note 2, Albert, chancelier de l'Église romaine, l'évêque Étienne de Tournay et d'autres. Bul., II, 415.

[6] Pet. Cellens., Ep. IV, 10; Pet. Bles., Ep. 143.

[7] L'amitié entre Absalom, archevêque de Lund, et l'abbé Guillaume.

[8] Guill. Brit., Philipp. L, 1.

[9] Rigord. ad. an. 1196; Vinc. Bellov. Spec., II, 123.

[10] Hist. lit., IX, 79.

[11] Foscarini, della lett. Venez., p. 38.

[12] Du Theil, Vie de Rob. de Courçon dans les Mém. et ext. de la Bibl. nat. VI, 130 SS.

[13] Barington, Life of Henri II, etc., III, 220.

journé à Paris se distinguèrent non-seulement par leur naissance et leur rang [1], mais encore par leur esprit et leur savoir [2]. D'anciens souvenirs du temps des Normands y avaient aussi attiré quelques Danois [3]; bientôt des fondations furent faites, qui assurèrent l'entretien d'un plus grand nombre d'entre eux à cette université [4]. Ce commerce scientifique avec la France se maintint depuis l'époque (1170) où l'archevêque Absalom vint à Paris comme ambassadeur et cimenta une alliance spirituelle entre les deux pays par l'envoi de quelques chanoines de Sainte-Geneviève dans sa patrie [5]; le nombre des jeunes gens danois [6] qui se préparaient à Paris aux divers emplois qu'ils devaient remplir ne fit que s'augmenter [7], surtout lorsque, plus tard, un mariage fut conclu entre les deux familles royales [8]. La Hongrie, à l'exemple du Danemarck, qui avait envoyé à Paris plusieurs membres de la famille royale [9], y envoya aussi un fils du roi [10]. Ce centre célèbre de la culture européenne ne paraissait pas non plus trop éloigné aux Suédois [11]; il était même fréquenté par les Slavons, car l'évêque Ivo de Cracovie vint de la Pologne demander à cette université l'instruction qu'il n'aurait pu se procurer dans sa patrie [12].

Telle était la situation de l'université de Paris vers la fin de 1180, lorsque Lothaire s'y rendit. Parmi les nombreux pro-

[1] Raumer. Hohenstaufen, VI, 462, not.

[2] Comme Othon de Fresingue.

[3] Capefigue, I, 10.

[4] Par le *collegium Daniæ*.

[5] André, successeur d'Absalom (1201), lequel a donné des preuves de son érudition par divers ouvrages, a aussi enseigné à Paris. Brequigny, Not. ad Gesta, p. 122.

[6] Outre plusieurs évêques danois, l'historien Saxo le Grammairien a fait ses études à Paris; l'évêque de Skalholt, Thoslak Thorhallesen, qui a été canonisé, avait quitté l'Islande pour faire ses études à Paris. Munster, Hist. de l'Église de Danemarck et de Norwège, II, 931 (édit. franç.).

[7] Arn. Lub., III, 5.

[8] Vita S. Wilh. Abb. Roschild. Acta SS. 6 Apr.

[9] Le prince Waldemar, qui mourut chanoine de Sainte-Geneviève (Steph. Tornac., Ep.), et Waldemar qui fut plus tard évêque de Schleswig.

[10] Bul. II, 385; Hist. litt., IX, 77, lui donnent le nom de Bethlœm, et disent qu'il est mort à Paris en 1188. Engel, Hist. de Hongrie, I, 265.

[11] Lilijegren diplomatar. Suecanum; Holm. 1829, vol. I.

[12] Gerv. Abb. Præmonstr., Ep. 95.

fesseurs qui étaient, les uns, originaires de cette ville [1], les autres, des étrangers, Lothaire suivit de préférence les leçons de Pierre, chantre de la cathédrale de Paris, qui méritait une grande estime à cause de la pureté de sa doctrine [2]. A cette même époque, vivait aussi Pierre de Poitiers, qui, comme son maître Pierre le Lombard, enseigna la théologie pendant trente-huit ans, avec un très-grand succès et tout l'étalage des subtilités de la dialectique aristotélicienne [3]. Melior de Pise, qui, comme la plupart des hommes alors voués à la science, joignait de grandes connaissances à la pratique des affaires, et qui, de degré en degré, s'éleva dans les dignités ecclésiastiques jusqu'à celle de cardinal [4], donnait encore ses leçons. Pierre Comestor [5], chancelier de la cathédrale de Paris, très-admiré pour son Histoire de l'Église, n'avait probablement pas encore quitté la chaire pour se retirer dans la solitude et se préparer à entrer dans l'université où tous devaient recevoir leur complète instruction [6].

Parmi tous les professeurs, Lothaire s'attacha donc de préférence à Pierre de Corbeil, auquel il fut redevable de l'influence la plus réelle exercée sur la direction et le développement de son esprit [7]. On ne peut affirmer [8] si Pierre de Corbeil a été parent du médecin Ægidius de Corbeil ou de Michel, comte de Corbeil, qui mourut en 1199 archevêque de Sens [9] et auquel il succéda, ou bien s'il a reçu ce surnom seulement parce qu'il était né à Corbeil. Ce qui est très-certain, c'est qu'il jouissait d'une grande réputation à cause de son érudition en théologie [10], de sa probité

[1] Un poëme qui se trouve dans Duboulay, II, 526, en cite dix-sept. Du Theil, Vie de Rob. de Courçon, VI, 140, a donc tort de croire que peu des professeurs étaient nés à Paris.

[2] L'Hist. litt. XV, 288, SS. donne un extrait de sa Ethica ou Summa philosophiæ

[3] Hist. litt., XV, 484, SS.

[4] Hist. litt., XVI, 314, SS.

[5] Ainsi nommé parce qu'il dévorait pour ainsi dire les livres.

[6] Hist. litt., XIV, 12, SS. Cependant il ne paraît pas qu'Innocent ait suivi ses leçons, si l'année 1179 est le plus vraisemblablement celle de sa mort.

[7] Labbé, Hist. Epp. Antiss.

[8] *Propatrans Reginaldi Eppi Parisiensis*. Gall. christ.

[9] Hist. litt., XV, 324.

[10] Gesta, 56; sa Summa quæstionum theologicarum et ses Comment. in Psalterium existent encore (quoique rares) en manuscrit.

et de sa vie exemplaire [1]. S'il nous est permis de conclure du disciple au maître, Pierre de Corbeil appartenait à cette classe de théologiens qui, en opposition avec ceux dont Pierre de Poitiers était alors le chef, expliquaient l'Écriture sainte de la manière la plus large et la plus complète, sans y mêler la dialectique aristotélicienne.

Plusieurs années après et dans les circonstances dont la gravité et la grandeur auraient facilement pu effacer ces souvenirs, Lothaire s'honorait d'avoir entendu les leçons de Pierre de Corbeil sur l'Écriture sainte, et dès qu'il fut élevé sur le trône pontifical, il ne cessa jamais de regarder comme un devoir [2] de se montrer reconnaissant envers son ancien maître. C'est pourquoi il le recommanda de la manière la plus pressante au roi d'Angleterre [3], comme un homme particulièrement digne d'être remarqué parmi les membres de l'Église; bientôt après, il lui conféra l'évêché de Cambrai [4], et plus tard l'archevêché de Sens [5], non sans exciter les réclamations des chanoines, et même des paroles désobligeantes contre lui et son protégé. Les amis de Pierre participaient également à la faveur de Lothaire [6], qui ne laissait échapper aucune occasion de manifester sa confiance envers son ancien professeur [7]. La distance qui avait existé entre le maître et le disciple s'effaça par l'élévation de celui-ci, et les unit des liens de l'amitié la plus étroite [8], toute-

[1] Epist. I, 478.

[2] Epist. I, 478. Sa recommandation au doyen du chapitre d'York pour une prébende et pour l'archidiaconat, dans la première année de son règne.

[3] Epist. I, 480; I, 479, à l'évêque d'Ely.

[4] Gesta, 56.

[5] Labbé, Historia epp. Autissiodor. Les chanoines appelaient leur archevêque *intrus*.

[6] O. de Corbulo, *pauper subdiaconus*; il le recommande à l'évêque d'Orléans. Epist. II, 51.

[7] Il le nomma, ainsi que l'évêque de Paris, arbitre d'un différend survenu entre les couvents de Compiègne et de Furnes. Documents dans Gall. christ., X, 129.

[8] Étaut survenue une dispute entre le disciple et le maître, le pape reprocha à Pierre de Corbeil ce qu'il avait fait pour lui, en lui disant : *Ego te episcopavi. Et ego te papavi*, lui répondit l'autre sur-le-champ ; voulant lui faire entendre que la science qu'il avait puisée dans ses leçons, lui avait donné les moyens de s'élever à la papauté. Amelot de la Houssaye, Mém. hist., pol., crit. et litt., III, 355 (sans cependant indiquer la source où il a puisé cette anecdote). Il y a une autre anecdote racontée par Th. Cantipratanus, Mirac. et exempl. l. II. et II, 51.

fois sans que jamais le Pontife sacrifiât à son affection sa dignité de chef de l'Église, lorsque celle-ci avait droit à sa protection [1]; mais après avoir été forcé de se montrer sévère, des paroles consolantes succédaient bientôt avec tendresse aux paroles blessantes [2], en sorte que ces rapports de confiance et d'amitié paraissent avoir subsisté jusqu'à la mort de Pierre [3].

Pendant toute sa vie, Lothaire se rappela avec joie et reconnaissance le temps qu'il avait passé en France dans ses travaux scientifiques et tout le profit qu'il en avait tiré [4]. C'est pourquoi (et il regardait cette obligation comme un des divers devoirs imposés à sa suprême fonction qui embrassait tout) il prit sous sa protection toute particulière l'université de Paris, sa mère spirituelle, lui accorda plusieurs priviléges, s'occupa de faire exécuter des mesures favorables à sa prospérité [5] et l'exhorta à la plus consciencieuse observation de ses antiques règlements [6]. Peu d'années avant sa mort, il envoya, en qualité de légat, son ancien condisciple le cardinal Robert Courçon, dans le but de garantir, en son nom, à l'université de Paris, tous ses droits, de lui donner d'utiles institutions qu'il déclarait inviolables, en vertu de son omnipotence pontificale, suivant les idées de cette époque [7].

Les études de Lothaire à Paris embrassaient surtout l'Écriture sainte, la manière de l'expliquer telle qu'elle était usitée dans ce temps, et son application aux discours publics destinés pour le clergé et le peuple [8]; la doctrine de l'Église avec les

[1] Il l'avait chargé de procéder contre le comte d'Auxerre, qui avait chassé l'évêque; mais Pierre ne le fit pas avec autant d'énergie qu'il l'aurait dû; c'est pourquoi le pape lui fait des reproches. Ep. VI, 51.

[2] Epist. VI, 236. Cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres, nous fait bien connaître et la conviction que le pape avait des devoirs de son état et l'amabilité de son caractère.

[3] Ep. VIII, 52.

[4] Ep. I, 171, au roi : *Nos recolimus beneficiorum impensam multiplicem suscepisse*; il l'exprime encore mieux : Ep. II, 197.

[5] Duboulay, III, 23, 60.

[6] Duboulay, II, 670. Voyez, sur son amour pour l'université de Paris, Histoire littéraire, XVI, 51, SS.

[7] Du Theil, Vie de Rob. Courçon.

[8] On est étonné de la connaissance étendue qu'il avait de l'Écriture sainte, par exemple, dans ses discours, au milieu desquels des passages de la Bible sont multipliés, quoique pas toujours expliqués d'une manière exacte, ni appliqués convenablement. Quant à son

profondes subtilités de ce siècle, dont plusieurs excitent plus d'étonnement à cause de leur force de pénétration qu'elles n'échauffent le cœur [1]; enfin, la connaissance de ce qui a été pensé et écrit, dans les siècles antérieurs, par les hommes les plus éclairés, sur le christianisme considéré comme révélation divine en matière de salut et règle de conduite pour l'humanité [2]. Il ne négligea pas non plus l'étude des doctrines de la sagesse purement humaine, et le livre *De consolatione* de Boèce, le manuel d'un grand nombre d'hommes d'État et savants du moyen âge, paraît avoir eu beaucoup d'attrait pour lui [3]. Il avait approfondi et l'histoire [4] et la situation présente de l'Église chrétienne, ainsi que la vie des empereurs sous lesquels elle s'était propagée au milieu de tant de persécutions, consolidée dans sa constitution intérieure et perfectionnée pour le rôle immense qu'elle était appelée, un jour, à remplir [5]. Non-seulement il connaissait les faits et gestes du peuple juif, tels qu'ils nous sont transmis par l'Écriture Sainte, mais encore les livres de l'historien Josèphe [6]. Il lisait, dit-on, les écrivains grecs dans leur propre langue [7], et se délassait des affaires sérieuses [8] par le charme qu'il trouvait dans l'antique poésie, ce qui sans doute l'excita à faire quelques essais poétiques [9].

érudition théologique, il suffit de lire ses réponses aux demandes de l'archevêque de Lyon, Ep. V, 121, et ses autres lettres.

[1] Lui-même parle (Decret. tit. I) des opinions d'autrefois.

[2] On trouve çà et là, dans ses écrits, des citations des Pères de l'Église : par exemple, de Contemptu mundi, I, 18, des citations de saint Jérôme.

[3] Lettre au roi Frédéric de Sicile, Gesta, 33; de Contemptu mundi, II, 36, une anecdote d'un philosophe ancien.

[4] Archéologie chrétienne dans ses discours.

[5] L'histoire des empereurs est citée dans Serm. de Nativ. Dom.

[6] De Cont. mund. I, 30, comp. avec Jos. de Bello Jud. VII, 13.

[7] Comme on le voit par son livre de Myst. missæ.

[8] De Cont. mund. I, 11; Horace, I, 17; Ovide, III, 6; Juvénal, Registr. de negot. imp. 80; Phèdre. Il intercale avec goût des vers des poètes romains dans beaucoup de ses écrits; par exemple, Gesta, 79; Ep. V, 134; VI, 182, 234, etc.

[9] Suivant Henke, Hist. de l'Église, II, 264 (nous ne connaissons pas la source à laquelle il a emprunté cette assertion), on lui attribue le *Veni sancte Spiritus*, et le *Stabat Mater*. On trouve, dans le court fragment d'une vieille liste des papes que Baluze a ajoutée aux Gesta, quatre vers sur son élection, *quos idem fecit*, et quelques autres poëmes religieux dans ses ouvrages.

Nous savons que plusieurs personnages qui administrèrent, en qualité d'évêques, des diocèses importants, sous le pontificat de Lothaire, avaient passé leurs jeunes années à Paris, mais nous ignorons s'ils ont été liés avec le jeune comte de Segni; tels furent : Étienne, qui fut élevé en 1206 par le pape au siége archiépiscopal de Cantorbéry, et y fut maintenu par l'autorité du chef de l'Église malgré la résistance du roi; parmi les évêques français, Guillaume, évêque de Langres, de la maison de Joinville; Frédéric, évêque de Châlons [1]. Plusieurs évêques allemands, contemporains de Lothaire, firent également leurs études à Paris. Pierre, fils de Suno, neveu de l'archevêque Absalom, et plus tard évêque de Rœschild, s'y trouvait aussi à la même époque [2]. Gauner, évêque de Wiborg, qui, à l'exemple de plusieurs Danois, était venu chercher en France [3] l'instruction que sa patrie ne pouvait lui donner, n'avait que huit ans de plus que Lothaire. Le poète allemand Walther von der Vogelweide avait passé quelques années, et vraisemblablement vers la même époque, à Paris [4].

Parmi le grand nombre de ses condisciples, Lothaire se lia de préférence avec l'Anglais Robert Courçon, qui joignait à un esprit cultivé cette douceur de mœurs et cette aménité de manières si bien faites pour séduire des caractères doués des mêmes qualités [5]. Ils furent unis tous les deux d'une amitié qui survécut à toutes les révolutions de leur vie. Cette première rencontre, qui rapproche deux jeunes gens, détermine souvent la direction définitive d'une carrière : c'est ce qui arriva pour Robert Courçon; sa liaison avec Lothaire fut pour lui la source d'une grande fortune et lui procura, malgré quelques taches dans sa conduite morale [6], même lorsqu'il était cha-

[1] Fondateur de l'Ordre du Val des Écoliers. On pense qu'il a fait ses études à Paris quelques années avant Lothaire.

[2] Epist. Wilh. Abb. II, 30; in Langebek, Rer. Dan. SS. t. VI.

[3] Christiani, Hist. de Schleswig et du Holstein, I, 566.

[4] Uhland, Walther von der Vogelweide.

[5] Du Theil, Vie de Rob. Courçon.

[6] On lui reproche sa cupidité. Il accepta 60 livres pour la confirmation de l'incapable abbé de Saint-Marcel. Du Theil, VI, 594. Sa conduite paraît tout aussi équivoque dans ses négo-

noine, plusieurs missions importantes au service de l'Église, l'examen de plusieurs affaires compliquées[1], et enfin, en 1212, la dignité de cardinal. Il est probable que la capacité, l'habileté, la grande expérience des affaires qui caractérisaient Robert Courçon, firent fermer à Innocent les yeux sur les fautes de son ami, ou le pape n'en a peut-être eu connaissance que plus tard, ou bien l'amitié les lui cachait; car qui n'a pas son côté faible pour certaines relations et certains hommes? Il est possible encore que Lothaire ait connu à Paris l'abbé de Sainte-Geneviève, Jean de Toucy, auquel il permit, la deuxième année de son pontificat, de porter la mitre en mémoire de leur ancienne amitié.

L'assassinat que, peu de temps auparavant, quatre courtisans avaient commis, par une lâche complaisance envers leur maître, sur la personne de Thomas, archevêque de Cantorbéry, ce courageux défenseur des droits de l'Église [3], produisait encore à cette époque, en France, une vive sensation; elle s'augmentait de toute la haine qu'on portait à l'Angleterre, de l'éminente considération dont le roi de France avait entouré l'archevêque fugitif, qui préférait ses convictions aux grandeurs temporelles, aux honneurs, aux richesses de ce monde [4]; ajoutez encore le souvenir de son long séjour dans ce pays qui fut témoin de sa piété et de son humilité [5], toutes ces circonstances furent cause que sa mort, glorifiée par un calme

ciations avec les Grandmontais. Voyez ces négociations dans Martène, Thes., 847. La Chron. Turon., in Martenæ Thes., V, dit : *cum propter temeritatem suam exosum de omnibus fecisset*, et l'appelle lui-même *virum improbum*. Les prélats français l'accusèrent au concile, en 1215. Du reste, il n'y a pas d'autres plaintes contre ses mœurs.

[1] Ep. VII, 116; VIII, 45, 112; IX, 55; et Du Theil, à l'endroit indiqué.

[2] Ep. app. I, 8, ap. Brequigny.

[3] Voyez Archives de Bengel, vol. VI, 69, 70 ; et Kœppen, Lettres confidentielles, Leipzig, 1820, sur la manière dont on condamna l'archevêque Thomas et dont on justifia Knox (par des raisons que l'on pourrait tout aussi bien appliquer au premier).

[4] Le roi de France, très-tourmenté par le remords d'avoir cédé à des suggestions pour retirer à l'archevêque une pension qu'il lui avait accordée, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon.

[5] On voit dans Pet. Bles., Ep. XXII. 114, 122, et Alberici Chronic., p. 342, la grande vénération qu'on avait pour lui.

sublime et par une persévérance pleine de dignité [1], produisit sur les esprits l'impression la plus profonde. L'intérêt que l'on portait à son sort terrestre se transforma, par la canonisation de l'héroïque martyr, en cette pieuse vénération que l'Église catholique accorde à ceux de ses membres qui ont brillé de l'éclat des plus grandes vertus ; culte fondé pour maintenir l'union salutaire de l'Église militante sur la terre et de l'Église triomphante dans le ciel, et afin d'exciter les fidèles à suivre ces exemples [2]. La déclaration du pape, qui plaçait l'archevêque assassiné parmi les saints de l'Église ; l'expiation à laquelle se soumit le roi pour le scandale qu'il avait donné ; les miracles qui s'opérèrent sur la tombe du martyr, firent bientôt justice de l'opinion qui prétendait qu'il avait légitimement subi la mort comme ennemi du roi [3]. Ses reliques devinrent l'objet de la vénération générale ; des églises et des fondations lui furent dédiées [4] ; sa mémoire était sacrée, même pour les souverains sur le père desquels sa mort avait attiré une si grave punition, et eux, aussi bien que leurs sujets, ne connaissaient pas de serment plus saint que celui prononcé sur l'image et par le nom de saint Thomas [5]. Une foule de pélerins se rendait, chaque année, des îles Britanniques et de la France, à son tombeau, afin d'implorer son intercession auprès de Dieu, pélerinage qui devint populaire, surtout depuis le jour où Louis VII donna l'exemple en se rendant auprès du corps de

[1] Il se fit reconnaître aux assassins, qui demandaient à grands cris : « Où est le traître? » présenta la tête à leurs glaives, et les pria de ne faire de mal à aucun autre homme.

[2] Pet. Cellens., Ep. V, 14, 16 ; I, 10, exprime l'enthousiasme avec lequel les hommes les plus nobles et les plus distingués de son temps parlaient de lui et de sa glorieuse entrée dans le ciel.

[3] Maître Robert soutenait à l'université de Paris cette assertion contre Pierre le Chantre et la plupart des autres maîtres. Hist. littér., XV, 286 ; mais quarante-huit ans plus tard, la discussion dont le but était de savoir si Thomas est parmi les saints ou parmi les damnés, s'éleva de nouveau entre les docteurs de cette université. Baumgarten, Collection des Biographies remarquables, IV, 614.

[4] Saint-Thomas-du-Louvre, fondé à Paris bientôt après le martyre de l'archevêque, par Robert, comte de Dreux, frère du roi Louis VII. Bulle de Clément III, dans Félibien, Hist. de Paris, III, 75.

[5] Capefigue, I, 341 ; II, 22.

saint Thomas pour lui demander la guérison de son fils unique [1].

A l'époque de son séjour à Paris, Lothaire vint aussi faire ses dévotions sur la tombe de ce martyr de la liberté et des droits de l'Église [2]. En présence de ces restes vénérés, quels sentiments ont dû l'agiter, lui dont les convictions étaient en si parfaite harmonie avec celles de l'archevêque! là, combien elle a dû se fortifier, cette vocation qui l'entraînait à devenir tout pour l'Église et par l'Église! Quelles résolutions développa dans le cœur du jeune homme ce pélerinage dont l'enseignement s'ajoutait à l'exemple vivant qui s'offrait à ses regards dans la personne d'Alexandre III, venait vivifier les idées qu'il puisait dans ses rapports avec des hommes qui, tous animés d'une même volonté, se montraient déterminés à consacrer toutes leurs forces, toute leur vie, au même but!

Lothaire se rendit de Paris à Bologne où, depuis bien longtemps, florissaient les écoles de droit; on y venait de toute l'Italie et de pays lointains [3]. Il paraît qu'à toutes les époques la science du droit romain y fut cultivée [4], et que jamais on n'avait complétement cessé de l'expliquer et de l'enseigner dans cette ville. On y professait aussi la théologie et les arts libéraux; mais comme dans le petit nombre d'universités de ce siècle, chacune était consacrée de préférence à une science particulière, pour l'enseignement de laquelle elle surpassait les autres écoles et attirait un plus grand concours d'étudiants, ainsi Bologne passait dans toute la chrétienté pour la meilleure institutrice des sciences du droit.

Une école de droit romain, ouverte par Irnerius, sans qu'il y eût été publiquement invité, et sans autre mission que celle

[1] Félibien, I, 210.

[2] Chron. Andrens. d'Achery. Spicil. Il est surprenant que pendant tout son règne il ne parle pas de son voyage en Angleterre, malgré ses nombreuses relations avec ce pays.

[3] Sarti, de Clar. archigymn. Bonon. profess. Bonon. 1769, in-fol., est la principale source où nous avons puisé ce qui suit.

[4] Déjà, dans le poëme de Bello et excidio urbis Comonis, in Murat., SS. V, 211 (vers l'an 1130), il est dit : *Docta suas secum duxit Bononia leges.*

de communiquer ses connaissances à un grand nombre d'auditeurs, tel fut le premier germe de cet enseignement dont la renommée et l'influence se répandirent bientôt au-delà des Alpes, dans tous les royaumes chrétiens. L'étude des lois romaines fut surtout encouragée par l'empereur Frédéric Ier, dont les prétentions sur l'Italie et les vues politiques pouvaient être plus sûrement favorisées et constituées par les lois et les décrets des empereurs romains, que par les coutumes juridiques des royaumes modernes qui s'étaient développés dans une sphère d'idées bien différentes. L'encouragement de Frédéric Ier se témoignait par le prix qu'il attachait aux progrès de cet enseignement, par la considération dont il entourait les professeurs; cette considération était si grande que l'empereur fit examiner les droits de l'empire sur l'Italie par quatre des professeurs les plus distingués, fit valoir et maintenir ces droits d'après leur réponse et en dépit des doutes élevés par les villes italiennes sur la légitimité d'une pareille décision [1]. Alexandre III lui-même regarda comme étant d'une grande influence dans la chrétienté la reconnaissance de la légitimité de son élection par les professeurs de l'université de Bologne. Une ordonnance spéciale de Frédéric octroya divers priviléges et franchises aux professeurs et aux écoliers; en les plaçant en dehors des lois communes, il posa le fondement de cette juridiction particulière dont jouissent encore aujourd'hui les universités dans beaucoup de pays, et qui est devenue la source de l'esprit de corps parmi les écoliers, et de leur séparation d'avec les bourgeois. La faveur accordée par Frédéric à l'école de droit de Bologne s'étendit à la ville elle-même [2] qui, reconnaissant toute la valeur d'une pareille institution pour la prospérité de sa bourgeoisie, astreignit les professeurs à faire le serment de n'aller enseigner nulle part ailleurs [3].

[1] Elles disaient : *Non fuisse sententiam, sed imperatoriam jussionem.* Chron. Romuald. in Murat. SS. VII, 223.

[2] Elle obtint, en 1162, des conditions plus favorables par sa soumission, que celles obtenues par les autres villes de Lombardie. Sarti, XXVI.

[3] Duboulay, I. 543. Cependant plusieurs d'entre eux s'en allèrent, en

L'enseignement du droit civil ayant pris un si grand essor, il devait arriver que dans une époque où les lois ecclésiastiques exerçaient une si vaste influence sur toutes les relations de la vie, où l'Église elle-même possédait une existence si puissante et si indépendante, il devait arriver que le clergé serait excité à montrer d'autant plus de zèle pour recueillir les décrets et les décisions ecclésiastiques, pour les expliquer et en établir la science sur des bases plus solides. Il est vrai, jusqu'à ce jour, l'on n'avait pas manqué d'hommes qui recueillaient [1] et commentaient les lois de l'Église ; mais ce qu'Irnerius avait été pour le droit civil, Gratien *le Bénédictin* [2], professeur de droit canon à l'école du couvent de Saint-Félix, le devint pour le droit ecclésiastique [3]. Après avoir consacré plusieurs années à recueillir les lois de l'Église, il en soumit la collection, le jour de saint Benoît 1151, à l'examen des professeurs de Bologne et au pape Eugène III pour en obtenir l'approbation, laquelle fut accordée un an après [4]. L'exemple de Gratien encouragea beaucoup de savants à suivre la même carrière, et on ne tarda pas à faire de nouveaux recueils [5]. Celui de Gratien fut le sujet d'une foule d'explications et d'annotations. Le nombre des professeurs augmenta [6]; ils obtinrent le privilége de délivrer les mêmes grades pour le droit canon que pour le droit civil [7]. Les papes attachaient la plus

1204, à Vicence avec un grand nombre d'écoliers; mais ils revinrent cinq ans après.

[1] Mais ces collections n'étaient pas destinées à un usage général. Bœhmer, de Decret Pont. Rom. var. coll. *coll.* 55, X. Il les cite depuis Rhegino, Anselmo, Burchard, Ino, Bonigo, Hayno ; mais aucune de ces collections ne peut se comparer à celle de Gratien.

[2] V. Ziegelbauer, Hist. litt., O. S. B. I, 62 (édit fr.).

[3] Sarti. II, 251. Ne serait-il pas possible que l'anecdote (Antonii lib. Hist., p. III, litt. 18, c. 6), qui prétend que Pierre Lombard (célèbre par le Liber Sententiarum) et Gratien étaient frères utérins, n'ait été qu'une allégorie de la parenté de leurs ouvrages sous le rapport scientifique, et des services qu'ils ont rendus à l'Église ; supposition d'autant plus raisonnable, que quelques-uns leur donnent encore pour frère P. Comestor, célèbre par son Hist. Scholast.?

[4] Bœhmer, § XII, not. g., extrait d'un ancien calendrier.

[5] Bœhmer, § XIV, not. X.

[6] Avec Gratien, mort en 1158, en même temps Rayner Bellapecora; Bœhmer, § XII, not. g.; extrait d'un Calend. Archigymn. Bonon.

[7] Ce qui eut déjà lieu en 1153. Bœhmer, § XII.

grande considération au droit canon, ils y conformaient leurs décisions et leurs actes [1]; enfin le goût pour cette nouvelle science devint si général que l'empereur y céda souvent [2]; il avait parmi les membres de sa suite des professeurs de droit canon [3], et il le fit enseigner à son fils Henri [4]. Beaucoup de savants négligeaient entièrement la théologie pour le droit canon [5].

C'est alors que Bologne vit s'accroître encore sa réputation européenne. Le droit romain ne pouvait avoir de valeur que dans le pays où il avait pris naissance et d'où il n'avait jamais été complétement banni, ou bien dans celui au sein duquel la puissance impériale voulait le ressusciter. Le droit canon, au contraire, avait la même force de loi dans tous les royaumes qui reconnaissaient le pape pour leur chef spirituel; partout existaient des questions innombrables qu'il fallait décider d'après le texte du droit canon; partout cette science ouvrait la carrière des dignités, car on avait besoin d'hommes versés dans la connaissance et l'application de ce droit, et le recueil [6] de ces lois se répandait en un très-grand nombre de pays, aussitôt que son authenticité avait été reconnue par le pape.

Quoique l'école de Bologne fût déjà très-fréquentée [7], le nombre des étudiants s'éleva bientôt, pendant les années qui suivirent le séjour de Lothaire dans cette université, à dix mille [8], venus de tous les pays de l'Europe [9].

[1] Exemple: Bœhmer, § XIV. not. c.

[2] Bœhmer, XIV, not. c.

[3] Arn. Lub. III, 10.

[4] Albericus, ad ann. 1185.

[5] Gatti, Hist. gymn. Ticin. in Grev. Thes. t. IV.

[6] Sur les livres du droit canon en Suède, voyez Goetting. Anz. 1831, p. 609.

[7] Eugène III dit dans une bulle en 1151: *Multi diversarum gentium apud vos morari consueverunt.* Sarti, præf. II.

[8] Odofredus. Comm. in Digest. (dans Gagemann, Histoire des Arts et des Sciences, Leipzig. 177, III, 281) les porte à ce nombre vers 1260. Murat. Antiq. III, 899.

[9] Portugais, Espagnols, Français, Normands, Flamands, Anglais (il y avait un très-grand nombre d'Anglais). Sigonius de Epso. Bonon. Ecossais, Danois, Allemands (Chronic. Halberst. in Leibn. SS. II, 146); Landi, Litt. d'It. II, 34. Les citramontains formaient dix-sept nations, les ultramontains en formaient dix-huit. Raumer, VI, 672.

Parmi les hommes distingués qui, avant la naissance de Lothaire, s'étaient livrés dans Bologne à l'étude de la science du droit, il faut compter le pape Urbain III, le cardinal Pierre, du titre de Saint-Chrysogone, le patriarche Héraclius de Jérusalem, les archevêques Thomas de Cantorbéry et Berthold de Brême [1], l'évêque Étienne de Tournay, le célèbre Pierre de Blois, et beaucoup d'autres personnages importants par leur savoir ou leur haute position.

Les professeurs de droit civil parvenaient rapidement à la fortune. Ils ouvraient des tribunaux à côté de leurs écoles, y rendaient des jugements, donnaient des réponses aux questions litigieuses et procuraient aux étudiants l'occasion de voir comment la théorie devait passer dans la pratique. Les professeurs de droit canon recevaient des bénéfices, étaient élevés aux dignités ecclésiastiques [2], ou particulièrement choisis par les papes pour diverses missions. Plusieurs réunissaient la science et l'enseignement du droit civil et du droit canon, et peu à peu s'enracina fortement ce principe : « Le jurisconsulte du droit canon doit être également « versé dans le droit civil, et sans la connaissance du droit « canon personne ne peut se distinguer dans le droit civil [3]. » On louait dans ces professeurs leur dignité, leur éloquence, l'art avec lequel ils savaient faire goûter la science à leurs élèves et les exciter à une conduite honorable [4]. On a reproché à quelques-uns une ambition démesurée; néanmoins ils faisaient principalement consister cette ambition à propager leur doctrine par leurs auditeurs dans les pays les plus reculés de l'Europe, et à enflammer leur zèle pour l'étude du droit, au point de leur faire oublier toute autre étude favorite [5]. Certes, ce n'est point là un reproche pour un professeur

[1] De celui-ci, Hist. Rep. Brem. ap. Lindenborg.

[2] Guillaume de Cabriano, archevêque de Ravenne; Sichard, évêque de Crémone; Pierre Collivacini, évêque de Sabine; Lothaire, d'abord évêque de Vercelli, ensuite archevêque de Pise.

[3] Hallam, Hist. du moyen âge, II, 697.

[4] Sarti.

[5] Steph. Torn. Ep. 26 à Guillaume de Cabriano.

qui a conscience de la valeur et de l'utilité de ses idées. L'influence des professeurs devint si grande que des ecclésiastiques qui s'étaient livrés à l'étude du droit, non sans s'attirer le blâme de leur troupeau et de ceux qui estimaient au-dessus de tout le caractère de leur fonction, venant à reconnaître plus tard la prééminence de la théologie [1], ne pouvaient s'empêcher de regretter cette époque où les principales vérités de la religion chrétienne n'étaient expliquées qu'en les présentant avec les formes et les expressions du droit civil [2]. Chez un grand nombre, l'attrait pour cette science l'emporta sur les devoirs de leur état, ce qui obligea souvent des papes et des évêques à se prononcer avec énergie contre cet engouement, comme étant une aberration incompatible avec la dignité ecclésiastique, et à lui opposer par des ordonnances un frein qui ne fut pas toujours assez fort [3].

Lothaire habita Bologne dans ces années de foule des élèves et de prospérité des citoyens, prospérité sur laquelle les papes veillaient, afin qu'elle ne devînt pas une cause de préjudice et d'oppression pour les étrangers [4]. A cette même époque, le droit civil fut enseigné par Jean de Porta Ravennate [5]; choisi par Irnerius comme le plus capable de lui succéder parmi ceux de ses élèves qui se vouaient au professorat, les leçons de Porta étaient suivies par un si grand nombre d'étudiants, qu'il ne lui fut plus possible de continuer son cours dans sa maison, il fut obligé de le faire à l'hôtel-de-ville de Bologne [6]. Parmi tous les professeurs qui enseignaient le droit, on distinguait encore Placentius, dont on

[1] Pet. Bles. Ep. 26.

[2] Id., Ep. 76.

[3] Feier in Cod. dipl. Hung. cite un document de 1254, dans lequel le pape Alexandre IV se plaint : *quod abjectis philosophicis disciplinis tota, clericorum multitudo* (en Hongrie) *ad audiendas seculares leges concurrat.*

[4] En 1176, un légat rendit une ordonnance (que Clément III confirma) qui défendait de louer à un autre un logement occupé par un étudiant, pour obtenir un plus grand prix. Sarti, XXIII, sq.

[5] Hugo, un des quatre professeurs de droit qui avaient été convoqués par l'empereur Frédéric dans la campagne de Roncale, était de sa famille.

[6] *In palatio communi Bononiæ*, auparavant la maison du professeur Bulgares. Document dans Sarti, app. 69.

disait que la jurisprudence lui devait plus qu'il ne devait à la jurisprudence, qu'il avait répandu sur cette science de nouvelles lumières et lui avait donné de l'élégance et une nouvelle langue [1].

Il n'était permis à aucun professeur de droit canon qui voulait réussir de s'écarter de la route ouverte par Gratien. Celui-ci, non content de recueillir les anciennes sentences, comme l'avait fait Yves de Chartres, chercha à résoudre les contradictions apparentes; il introduisit dans son école l'usage des discussions, soumit à l'examen des cas de diverses espèces, exposa ce qui pouvait être dit pour ou contre, fit déduire des conclusions et sortir la science d'un texte mort pour la faire profondément entrer dans la vie [2]. Une nouvelle direction fut donnée à l'enseignement du droit canon par Martin Goria, qui, comme Labeo dans l'ancienne Rome, s'éloigna du genre de pure exposition suivi par d'autres maîtres et fonda une scission entre la doctrine et l'école, par une méthode d'explication moins absolue des lois religieuses. La modération de Martin convenait d'autant mieux à ceux qui donnaient les lois à l'Église et les interprétaient, qu'elle était moins approuvée par les professeurs de droit civil. Parmi les maîtres qui puisèrent dans les riches trésors de Gratien, et enseignèrent le droit canon après la première moitié du douzième siècle, nous remarquons Sichard, évèque de Crémone [3]. Jean de Faenza et deux Espagnols, Jean et Pierre, étaient professeurs et commentateurs. Jean Bassianus et Huguccio, qui devint évêque de Ferrare et dont les commentaires sur Gratien lui obtinrent beaucoup de réputation, à cause de leur grande érudition. paraissent avoir été les professeurs préférés par Lothaire; dans la suite, il honora ce dernier d'un attachement particulier, et lui demanda souvent son avis sur des questions compliquées [4].

[1] C'est ce que dit de lui Pillius, son successeur. V. Sarti, I, 69.

[2] Sarti, 251.

[3] Il s'appliquait *Gratiani pratum in septum effingere et ejus pelagus in rivum deducere.*

[4] De cred. coll. Innoc. III, C. *Quando de divort.*

Je mentionnerai encore Bernard, de la famille de Balbi, plus connu sous le surnom de Circa, et qui n'avait guère plus de dix ans que Lothaire ; dans le recueil des décisions papales qu'il fit après celui de Gratien, il a prouvé qu'il était un des jurisconsultes les plus distingués de son siècle, et lorsqu'il devint évêque de Pavie, Lothaire lui donna des témoignages de faveur et de confiance [1]. Il est vraisemblable que l'Anglais Gervais de Tilbery [2], que sa naissance, son érudition, sa haute position contribuèrent tant à élever, enseigna à cette époque le droit canon dans Bologne [3].

C'est dans cette ville que Lothaire fit la connaissance de Pierre Collivacinus, qu'il nomma plus tard son notaire, auquel il confia plusieurs autres fonctions honorables, qu'il chargea de la collection de ses ordonnances ecclésiastiques, et qu'il promut enfin au cardinalat [4]. Le Danois André Suno, le successeur d'Absalom au siége de Lund, faisait aussi probablement ses études à Bologne vers le même temps [5]. Le poëte anglais Galfried Winisauf, qui a passé également une partie de sa jeunesse à cette université, paraît n'être pas resté inconnu à Lothaire [6].

Nous ne savons ni en quelle année, ni pendant combien d'années, Lothaire a fréquenté les deux universités de Paris et de Bologne. Mais nous voyons clairement par ses écrits qui témoignent de sa science théologique, ainsi que par ses nombreuses ordonnances, décisions et réponses qui attestent sa connaissance du droit canon [7], que les professeurs de l'une et l'autre ville ont dû rencontrer en lui un élève qui savait

[1] Du Theil, Notice biographique sur Bernard de Pavie, d'abord évêque de Faenza, ensuite de Pavie ; in Nat. et latr., VI, 49, 88.

[2] Il était neveu du roi Henri II, et maréchal de l'empereur Othon.

[3] Olia imp. in Leibn. SS. I, 964.

[4] En 1205 ; du titre de Sainte-Marie *in Aguiro*, évêque de Sabine. Sarti nous donne son nom de famille, qui est Mora, d'après un nécrologe de l'église du Saint-Esprit de Bénévent (où Pierre était né).

[5] Holberg, Hist. du royaume de Danemark, I, 276.

[6] Il lui dédia, peu après son élévation au siége de saint Pierre, sa Poetica nova.

[7] Excerpta ex Jordani chronic.: in Murat. Antiq., IV, 984.

recueillir leurs leçons avec intelligence, s'approprier le riche trésor de leur érudition, et l'appliquer ensuite de la manière la plus variée dans toutes ses relations si étendues. On peut donc lui donner à juste titre le nom de *maître*, soit que l'on envisage sa connaissance du droit canon, soit son érudition théologique, quand même on ne pourrait admettre qu'il ait occupé une chaire publique à Paris ou à Bologne [1].

Orné de la plus haute dignité décernée aux savants, possédant une instruction qui pouvait lui garantir un avancement rapide dans la carrière qu'il était appelé à parcourir, gagnant la sympathie de tous par l'aménité de ses mœurs [2], Lothaire retourna à Rome pour recevoir les ordres sacrés et se consacrer non-seulement aux fonctions ecclésiastiques dans une seule église, mais pour se vouer principalement aux occupations diverses qui embrassaient les intérêts de l'Église universelle. Aussitôt que les premiers ordres lui eurent été conférés, il obtint un canonicat à Saint-Pierre ; c'est pourquoi il conserva toujours une bienveillance particulière pour les chanoines de cette église, et leur en donna en tout temps des preuves [3]. Il parvint facilement, par la protection de ses oncles et de ses parents, qui étaient trois cardinaux distingués, à trouver sa sphère naturelle d'action dans l'entourage du chef de l'Église.

Le retour de Lothaire à Rome eut sans doute lieu peu de temps après la mort d'Alexandre III. Avec une activité et une fermeté qui le rangèrent au nombre des plus éminents successeurs de saint Pierre, l'esprit puissant de ce pape se livra à

[1] L'époque où nous le trouvons de nouveau à Rome, comparée à celle de sa naissance, est contraire à cette assertion ; quoique Sarti, p. 312, et Ciaconius, fondent sur le mot *magister* la conjecture, le premier, qu'il a enseigné publiquement pendant quelque temps à Bologne ; l'autre, que ce fut à Paris : *ut litteras publice summa cum omnium laude et existimatione docuerit*, dit le dernier ; mais il n'y a aucune preuve de tout cela, ni dans aucun ancien écrivain, ni ailleurs, dans aucun document.

[2] *Moribus et scientia gratus fuit nimis*, not. 4.

[3] Ep. I, 296; Ciacconus (Canon. ord. regul. Lateran.), et Le Paigne, Bibl. Præmonstr. ord. (comme la plupart de ses prédécesseurs, parce que ceux-ci ont été aussi chanoines de Saint-Jean-de-Latran), en font un augustin.

la direction de la chrétienté, sous le rapport de la doctrine et de la discipline, à cette vigilance qui embrasse tout pour le maintien de l'union et la conservation de la liberté, à la lutte difficile contre les embarras extérieurs, et à celle plus difficile encore contre les menaces de scission intérieure. Malgré l'imminence des dangers qui assaillirent Alexandre III, malgré les difficultés que lui suscitèrent ses relations, malgré la situation critique où le placèrent des circonstances défavorables, une seule chose ne l'abandonna jamais : ce fut la conscience claire de ce qu'exigeaient de lui les devoirs de sa position suprême; et cette conscience, elle avait ses racines dans la conviction que sa dignité lui avait été conférée par Dieu, et qu'il ne pouvait agir que selon la volonté et au nom de Dieu. C'est ainsi qu'il se conduisit en France, où, quoique fugitif, il ne fléchit point; à Venise, où l'empereur vint s'humilier devant la domination spirituelle de l'Église, il n'affecta pas de se montrer impérieux; la condescendance de Frédéric était un hommage, non pas envers Alexandre, mais envers Celui qui l'avait tiré de la poussière et l'avait préposé à la souveraineté des princes et des peuples [1]. Après avoir de nouveau présidé, en digne chef de l'Église, au concile général, après avoir établi, de concert avec lui, beaucoup de louables règlements pour l'amélioration de l'ordre et de la discipline intérieure, après avoir consacré tous ses efforts à empêcher, par des lois clairement formulées, le retour des tristes temps du schisme qui avait éclaté au sujet de la dernière élection, il mourut dans la deuxième année qui suivit ce concile, le 30 août 1181; Lothaire était alors dans sa vingt et unième année.

Les cardinaux espérèrent trouver dans le cardinal Ubaldo Allucingolo le successeur désigné par Dieu pour remplacer celui dont le règne avait fini si glorieusement, après avoir

[1] Il ne faut pas voir dans cette idée une prétention orgueilleuse. Comment ce qui aurait été élevé sur une passion aussi vulgaire aurait-il pu se développer avec tant de force et se maintenir si longtemps? Voyez là plutôt une conviction qui était celle des rois comme des papes.

commencé au milieu de tant de tourments. Ce cardinal avait assisté autrefois à Pavie, au nom d'Alexandre, aux négociations de paix entamées avec Frédéric-Barberousse, et c'est lui qui, en qualité d'ecclésiastique, crut pouvoir prendre un ton plus hardi à l'égard des laïques, et en qualité de vicaire du chef de l'Église, à l'égard de l'Empereur lui-même. Lucien III aurait peut-être gouverné l'Église avec fermeté et sagesse dans des temps moins orageux, mais les circonstances actuelles étaient plus fortes que lui. Les luttes avec le chef de l'Empire et les dissensions des princes latins en Orient s'opposèrent à ses vues de prédilection, qui étaient d'unir les princes de l'Occident pour résister plus vigoureusement aux Sarrasins, qui avaient déjà pénétré non loin de Jérusalem. A Rome même, les bourgeois mécontents s'insurgèrent, parce qu'il leur retint le présent d'usage lors de l'élection du pape, et qu'ils craignaient une restriction de leurs droits [1]. Dans l'impétuosité de leur fureur, ils ajoutèrent à l'expulsion de leur souverain temporel l'insulte envers le chef de l'Église. Quoiqu'il eût fait tous ses efforts, après son retour, pour gagner les mécontents en embellissant la ville [2], l'insurrection éclata de nouveau. Pendant que ce pape était divisé avec l'Empereur au sujet de l'élection litigieuse de l'évêque de Trèves [3], au sujet des droits des évêques, de l'indépendance des couvents de religieuses [4], des biens de Mathilde, il fut obligé, après avoir été encore une fois chassé, de chercher refuge et protection auprès de l'Empereur, à Vérone, où bientôt après il mourut [5].

Il est douteux que Lothaire ait enseigné la théologie à Rome [6]; mais il est certain qu'il commença, sous Lucien III, à prendre part aux affaires de l'Église. Il avait à peine vingt-

[1] Platina, *dum abolere consulum nomen annititur.*

[2] Leo Urbevet. Chron. in Lami, Delic. erudit. t. II.

[3] Brower, Ann. Trevir. l. XIV.

[4] Arn. Lub. III, 10.

[5] Chron. di Verona, I, 157. Sa tombe est dans la cathédrale de cette ville. Maffei. Ver. illustr. (éd. in-8°), III, 113.

[6] Du Theil, Vie de R. Courçon, p. 142, il est dit : (Où ?)

quatre ans, lorsque ce pape, appréciant les connaissances et la pénétration précoce du jeune homme [1], lui confia, ainsi qu'à deux cardinaux à l'école desquels il devait faire son apprentissage de la vie active, un procès du couvent de Velay en France [2], ce qui annonçait qu'on pouvait bientôt lui confier des affaires plus nombreuses et plus importantes. Il défendit ensuite la cause des moines de Cantorbéry, qui avaient porté une plainte très-grave contre l'archevêque à l'occasion de la chapelle de Lambeth; l'examen et la décision de cette affaire avaient été renvoyés à son oncle, le cardinal Jean [3]. Ses lettres contiennent encore quelques indications d'une autre cause moins sérieuse [4], sur laquelle il fut consulté sous le règne de Lucien III.

Les deux grands mobiles de toute l'action papale, la lutte pour l'indépendance de l'Église, tant dans son administration intérieure que dans son existence temporelle, contre les prétentions de la puissance séculière; puis les tentatives pour obtenir des secours en faveur de la délivrance de la Terre-Sainte, indiquèrent à Urbain III, comme à tous ses prédécesseurs, la route qu'il avait à suivre. Il continua cette lutte, en menaçant l'Empereur d'excommunication dans le cas où il ne renoncerait pas à ses prétentions sur la succession des évêques, où il persévérerait à s'approprier en Italie le domaine de saint Pierre, et où il disposerait arbitrairement des abbayes de religieuses, comme il l'avait fait jusqu'à ce jour [5]. Pour arriver à l'autre but, la délivrance de la Terre-Sainte, il ne cessa d'adresser des exhortations et de se remuer avec une infatigable activité, comme s'il lui était encore plus rigoureusement imposé d'exécuter cette œuvre sainte qu'à son prédécesseur du même nom, qui avait provoqué et réalisé

[1] *Juvenis existens acutus*. Ptolom. Lucens. Hist. eccl. II, 211.

[2] Ep. I, 150, où l'opinion de Du Theil, savoir, qu'il a quitté Paris seulement en 1185 ou 1186, est réfutée par les propres assertions de Lothaire.

[3] Rad. Coggeshale, Chron. in Martène, Coll ampl. t. V.

[4] Ep. VIII, 86.

[5] Arn. Lub. III, 16 ; Auctuar. Aquicinct. ad an. 1186.

dans la chrétienté le grand mouvement des croisades [1]. La situation du pays, celle des chrétiens, les embarras croissants des affaires le préoccupèrent aussi. A l'époque de l'élection de Gui de Lusignan à la royauté de Jérusalem, le comte Raymond de Tripoli conclut une trêve avec Saladin, et échappa au danger commun. Le prince de Montréal, au contraire, par une rupture imprudente de la trêve, avait prévenu les désirs de Saladin pour le renouvellement des hostilités. Son activité belliqueuse avait été excitée par une défaite essuyée près de Saint-Jean-d'Acre, défaite qui avait coûté aux Templiers la fleur de leur sang. Raymond reprit alors les armes contre le sultan avec la même précipitation qu'il avait mise à les poser. L'ardeur qui poussait les chrétiens, et surtout les Templiers, à se mesurer avec les Sarrasins, précipita la marche de Lusignan contre l'ennemi. Son armée campa près de Huttin, non loin de l'ancienne Tibérias, dans une position étroite, pierreuse et dépourvue d'eau. La méchanceté de Raymond dirigea, dit-on, le choix de cette position. Le 4 juillet 1187 fut livrée la malheureuse bataille; malgré le courage impétueux avec lequel les Templiers s'élançaient suivant leur coutume sur les bataillons ennemis [2], et préféraient plutôt mourir que de déshonorer leur serment et la croix, une foule de chrétiens succombèrent; le roi, le grand-maître de l'ordre des Templiers, plusieurs princes tombèrent au pouvoir de Saladin; le pays, les villes dont les possesseurs couvraient le champ de bataille de leurs cadavres, lui étaient ouverts. Acre, les châteaux du roi et des ordres religieux, Bérythe et Byblos (Gébile) se rendirent. Ascalon fut la rançon du roi et du grand-maître de l'ordre; Tyr, avec ses fortes tours et son château qui semblait imprenable [3], resta seul aux chrétiens. Alors Saladin marcha contre Jérusalem, qui, à cause du petit nombre

[1] V. Jac. de Vitriaco, Hist. orient. l. III, dans Martène, Thes. t. III, sur la manière de combattre des Templiers et sur leur courage.

[2] Brocardi, Desc. Terr. San., in Canisii Lect. antiq. t. IV.

[3] Idem.

de ses défenseurs et du manque de vivres, ne put opposer qu'une courte résistance aux attaques du sultan [1]. Tandis qu'Urbain se rendait à Venise pour presser l'équipement d'une flotte envoyée au secours de la Terre-Sainte, et pour se placer lui-même à la tête de la croisade, il apprit en route la nouvelle de la victoire de Saladin; il en fut si fortement affecté qu'il tomba subitement malade et mourut à Ferrare [2].

Ce pontife [3], qui honora le Saint-Siége par la variété de ses connaissances, par la puissance de sa parole, et bien plus encore par sa loyauté, par sa vie irréprochable et par la sévérité avec laquelle il veillait sur la conduite des membres de sa famille, ce pontife devait être remplacé par le cardinal Albano, auparavant l'abbé Henri de Clairvaux. Mais celui-ci refusa l'élection, redoutant un schisme. Alors les cardinaux portèrent leurs voix sur le cardinal Albert, chancelier de l'Église romaine, qui, sous le nom de Grégoire VIII, ne régna que trop peu de temps. C'était un homme sévère pour lui-même [4]; il s'efforça de dégager la majesté du service divin d'usages superstitieux qui pouvaient le défigurer par l'erreur d'une pieuse simplicité [5].

Son règne, qui ne dura que cinquante-sept jours, pendant lesquels il conféra le sous-diaconat à Lothaire [6], fut exclusivement consacré à la grande affaire qui absorbait les esprits dans tout l'Occident. Quelle consternation dans tous les royaumes de la chrétienté, dans le clergé et le peuple, lorsqu'on apprit cette nouvelle : Jérusalem est prise, la croix d'or a été

[1] Guil. Neubr., III, 16.

[2] La plupart des écrivains, par exemple, card. de Arag. Vitæ pontific., in Murat. SS. III, 476. Leo Urbevet. Chron., p. 324; Albericus, p. 373, disent qu'il est mort de douleur en apprenant la prise de Jérusalem. Urbain est mort le 19 octobre; Jérusalem a été prise le 2 octobre; la nouvelle pouvait-elle être arrivée aussi rapidement à Ferrare dans cette saison? Nous en doutons. La nouvelle seule de la bataille (on pouvait prévoir alors facilement la prise de Jérusalem) a pu suffire pour ébranler la santé du pape.

[3] Ex Inscrip. Bern. Guidonis, in Murat. SS. III, 47.

[4] Vir sanctissimus : Platina.

[5] Guil. Neubrig., III, 20.

[6] Gesta, c. 3.

précipitée de la cime du temple ; le signe du salut a été déshonoré : toutes les églises, à l'exception du temple de Salomon, ont été profanées ; les chrétiens ont été chassés de la ville sanctifiée par leur Sauveur [1] ; Saladin est entré dans la ville de Dieu, le 2 octobre, trois mois après la sanglante journée de Huttin, dans la quatre-vingt-neuvième année de la délivrance du Saint-Sépulcre par les armes pieuses des grands héros chrétiens [2] ! Il n'existait pas de maison princière, pas de maison noble en Europe, qui n'eût à pleurer des enfants, des amis, des proches parents qui étaient ou morts ou prisonniers; mais la perte la plus grande, c'était celle du sanctuaire des sanctuaires. Le deuil général s'accrut de celui de chaque particulier. Le prêtre pleurait le sépulcre du Seigneur; le chevalier, les fruits stériles de son ancienne valeur; le commerçant, la destruction de son commerce et de ses priviléges [3]. Les tournois n'avaient plus le pouvoir de réunir la noblesse ; les chants des troubadours et des ménestrels avaient cessé de se faire entendre dans les châteaux, ou bien ils ne répétaient que des airs lugubres sur le malheur des chrétiens d'Orient, ou des gémissements sur la tiédeur des princes et des nobles qui abandonnaient la Terre-Sainte au pouvoir de ses ennemis [4]; et ces plaintes, les énergiques exhortations parties de Rome [5] les faisaient encore longtemps après retentir dans tous les esprits. Tout le monde reconnaissait qu'il fallait attribuer la perte de tant de villes, de châteaux, d'immenses domaines, celle enfin de la ville de Dieu elle-même [6], à la vie criminelle des chrétiens dans la Terre-Sainte, à la cupidité, à la débauche, à la licence des prélats et même des moines [7]. Un jeûne général fut ordonné dans toute la chrétienté [8], et plus d'un homme pieux de ce temps s'écriait tristement : « Puissent nos yeux

[1] Platina, Vita Urb.

[2] *L'arme pietose e'l capitano, che'l gran sepolcro libero di Christo.*

[3] Marini, Storia del commercio de' Venet. III, 260.

[4] Capefigue, Phil.-Aug., I, 285.

[5] Ibid., IV, 152.

[6] Sanut., Gest. fid. cruc., 1, IX, 1.

[7] Voyez à ce sujet les plaintes de Jac. de Vitriaco, Hist. Hierosol. c. 69, 70, in Gest. Dei p. Franc., p. 1086.

[8] Albericus, p. 374.

« voir le jour où nous apprendrons que la Terre-Sainte a été « rendue au service divin [1]! »

Et quelle douleur éclata, lorsque l'évêque de Tyr, témoin oculaire, vint raconter la détresse et les périls sous lesquels était accablé le petit nombre de chrétiens qui restaient, et les dangers plus grands encore qui les menaçaient! Entraîné par ces récits, Guillaume, roi de Sicile, tout en préparant une plus grande expédition, envoya sans aucun délai des navires chargés de vivres [2], afin de pourvoir aux premiers besoins; Venise ordonna à tous ses navigateurs de revenir dans le plus bref délai, sous peine de la perte des biens et de la vie; à peine Richard d'Angleterre avait-il appris, le soir, la triste nouvelle, que, le lendemain matin, il avait déjà arboré la croix; « car, disait-il, je vendrais ma ville de Londres pour pouvoir « exécuter une expédition en Terre-Sainte [2]. » Philippe de France oublia pour un moment sa querelle avec Richard, et fit, conjointement avec lui, des préparatifs pour cette campagne lointaine. L'empereur Frédéric et plusieurs grands de l'Empire firent vœu, en présence du légat, de marcher contre Saladin. Le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne, un grand nombre d'évêques, de barons et de chevaliers, les navigateurs expérimentés de l'Angleterre et du Danemark se mirent en route. Ce mouvement se communiqua à tout le peuple. On vit non-seulement le prince quitter sa cour, le chevalier son château solitaire, mais le moine sa cellule, le bourgeois son métier, le cultivateur sa charrue. Celui que l'âge, la profession, le sexe empêchaient de suivre la croisade, s'y associait par la pénitence, le jeûne [3], le chant religieux et les pélerinages, afin d'invoquer la bénédiction du ciel sur les armes chrétiennes. On demanda au clergé la dixième partie de son revenu. On devait se réconcilier avec Dieu par

[1] Gerv. Abb. Præmoust., Ep. 39.
[2] Guil. Neubrig., III, 27.
[3] Grégoire VII avait déjà ordonné le jeûne pour chaque mercredi et chaque vendredi pendant cinq ans, afin d'attirer la grâce divine sur l'Église de Jérusalem. Hist. litt., XV, 253 (extrait des écrits de Pierre-le-Chantre).

une vie austère, éviter la luxure, le jeu de dés, les paroles blasphématoires, afin de détourner les châtiments divins [1].

Vingt-sept jours après la chute de Jérusalem [2], Grégoire avait adressé aux peuples de l'Occident une lettre dans laquelle il exprimait l'émotion douloureuse qu'il avait éprouvée en apprenant cet horrible événement, cette punition terrible infligée par Dieu à toute la chrétienté. « Maintenant, s'écrie-t-il, « il est arrivé le temps de l'épreuve, le temps d'employer les « trésors de la terre pour reconquérir le pays où Jésus-Christ « a souffert pour nous, afin de nous acquérir les trésors du « ciel ; le temps de donner le périssable pour l'impérissable ! » Il promit à ceux qui prendraient la croix le pardon de leurs péchés par la pénitence, le bonheur éternel, la protection de l'Église pour tous leurs biens terrestres. « Mais, dit-il en termi- « nant, ne marchez pas avec des vêtements précieux, avec des « chiens et des faucons ; évitez ce qui ne sert qu'au faste et à « la luxure ; modestes dans vos équipements et vêtements, « plutôt que de courir après une vaine pompe, manifestez des « sentiments disposés à la pénitence [3]. » L'évêque d'Albano les exhorta à rejeter un luxe inconvenant dans les harnachements, dans les fourrures et autres parures. Il les engagea à être modérés dans le boire et le manger, à observer consciencieusement les jours de jeûne. « Si les laïques se contentent de « deux mets, les ecclésiastiques peuvent bien se contenter d'un « seul, comme le Saint-Père l'ordonnait aux gens de sa mai- « son et à ses frères ! Il n'est pas permis de boire du vin gé- « néreux en présence de ce calice de deuil que l'on doit cons- « tamment avoir devant les yeux ! Le clergé est surtout dans « l'obligation de fuir tout trafic, l'avarice, les querelles, l'am- « bition. Si, dans tous les temps, c'est un devoir de célé- « brer avec gravité le service divin, combien à plus forte rai- « son aujourd'hui, afin d'implorer la faveur du ciel [4] ! »

[1] Guill. Neubrig., III, 22.
[2] Dat. Ferentini, IV Kal. novemb.
[3] Baronius, ad an. 1187.
[4] Martène, Coll. ampl. I, 975 ; à la vérité sans date, mais certainement de cette époque.

Grégoire mourut à Pise, occupé à terminer la guerre entreprise par cette ville contre Gênes au sujet de l'île de Sardaigne, voulant obtenir l'union de leurs forces maritimes pour reconquérir la Terre-Sainte[1].

Les grands événements agissent avec d'autant plus d'énergie sur un homme, que son caractère est plus impressionnable, son esprit plus mobile et plus actif. Ou ils le poussent à déployer contre eux toute la plénitude de sa puissance et à tenter de leur opposer une digue; ou bien ils s'emparent de lui, au point qu'il se lance au milieu d'eux et les domine en les dirigeant. Il veut en devenir maître d'une manière quelconque; et si la grâce divine l'a appelé à une position dans laquelle il doit s'élever au-dessus d'eux, les événements sont obligés de lui céder, soit qu'ils viennent se briser contre son génie, soit qu'ils viennent se soumettre à sa volonté.

Ce mouvement général des croisades ne pouvait pas agiter la chrétienté en présence de Lothaire, sans se communiquer à son âme. Cette grande impulsion était d'abord partie de ce centre qui est le cœur au sein duquel l'élément de toute la vie chrétienne bat et se vivifie pour parcourir ensuite toutes les autres parties, les exciter, les fortifier, les purifier, les unir; c'est par ce centre que se ranima si souvent le mouvement dont nous parlons. Outre tant d'autres innombrables préoccupations qui assiégeaient les papes, celle des croisades était constamment, depuis bientôt un siècle, le projet le plus vaste et le plus important qui fixait leur attention persévérante. Chaque désir du chrétien pour la délivrance de la Terre-Sainte sanctifiée par le séjour et les œuvres de l'Homme-Dieu; chaque douleur d'un fidèle au sujet de la profanation des Lieux où le Christ a instruit le genre humain et l'a réconcilié avec la Divinité; chaque tentative particulière faite pour reconquérir cette Terre à laquelle se rattachent tant de sentiments de bonheur et de reconnaissance, ne devaient-ils pas trouver de l'écho

[1] Giov. Villani, Chron. V, 15.

dans le chef suprême du grand troupeau? Cette unique et immense expédition qui entraînait tous les royaumes d'Occident, avait inspiré et rempli l'âme de tous les pontifes qui, depuis Urbain II, s'étaient assis sur le siége de saint Pierre [1].

Il n'en est pas un seul qui n'ait vécu, agi, travaillé à mettre en jeu tous les ressorts de la politique européenne pour atteindre ce but. Cette même pensée dominante, elle était commune à tous ceux qui se trouvaient placés auprès du Saint-Siége. Tous, dans les différentes fonctions dont ils étaient revêtus, tous agissaient dans l'intérêt de cette pensée. Nul n'aurait été appelé à remplir les obligations de la dignité suprême, sans avoir été mû par le désir de coopérer, suivant ses forces, au triomphe de cette cause sacrée. Dès la tendre enfance, on était habitué dans la maison paternelle à entendre reconnaître comme le signe du plus haut degré de foi active, d'amour exalté, d'espérance pieuse, la part prise par le chrétien aux efforts tentés pour arracher la Terre-Sainte aux infidèles; dans les écoles, les ecclésiastiques excitaient les esprits à la gloire de ce dévouement; plus on était élevé dans l'échelle des fonctions spirituelles, plus on devait s'appliquer à exhorter, pour le succès de cette première de toutes les affaires, les princes à la paix, les peuples à se lever et à s'armer, les ennemis à se réconcilier, les pécheurs à se croiser, comme étant le seul moyen d'obtenir leur grâce; quand cette idée parvenait jusqu'au chef qui subordonnait tant d'intérêts à celui-là, et lui consacrait tous ses soins, toute son activité, toute son éloquence; quand, pendant un siècle et demi, la persévérance infatigable de la papauté se concentra sur cette mission avec une telle force et une telle unité qu'on eût dit le siége de saint Pierre occupé.

[1] Encore avant lui, les papes avaient reconnu comme leur devoir de sacrifier tout pour délivrer la Terre-Sainte; mais des disputes temporelles en avaient empêché l'exécution. Raumer, I, 48 Grégoire VII avait déjà eu la pensée de se mettre lui-même à la tête d'une croisade, et avait cherché à gagner l'empereur Frédéric dans ce but. Greg. VII, Ep. II, 51.

durant toute cette période historique, par un seul et même pontife, ne nous étonnons pas de cette immuabilité de volonté, et de voir la personnalité diverse des papes s'effacer en présence de la haute obligation universellement reconnue de toute leur époque.

Les causes de ce mouvement général existaient aussi, il est vrai, dans les idées du temps, c'est-à-dire, dans les penchants, les habitudes, les vues qui dirigent et entraînent les masses d'un siècle quelconque; mais c'étaient là des idées honorables, parce qu'elles ne présentaient pas un bonheur matériel et éphémère comme le but suprême de l'activité humaine. Le Christianisme seul peut nous donner la raison d'un tel enthousiasme, parce que le Christianisme seul était capable de pénétrer tous les esprits avec cette force vivifiante qui domine toutes les relations, qui resserre et embrasse tous les individus dans un lien sacré, et en forme une grande unité. La continuité de cette impulsion des croisades venait toujours de la papauté, de ce point central dont les rayons illuminaient jusqu'aux frontières les plus reculées de l'Occident, et vers lequel convergeaient les sympathies de tous les membres du corps chrétien. Dans la papauté, toutes les pensées, tous les désirs de la chrétienté devaient atteindre leur essor le plus élevé, se spiritualiser et représenter de nouveau la volonté inviolable de Dieu. C'est ainsi seulement que nous pouvons expliquer et la persévérance des papes à exciter dans ces siècles l'enthousiasme pour les guerres contre les ennemis de la foi chrétienne, et l'opiniâtreté de leur zèle pour la conquête et la conservation de la Terre-Sainte [1]. Voilà pourquoi pas un seul ne dévia de la route suivie par ses prédécesseurs; voilà pour-

[1] Rien n'est si contraire à toute l'histoire et à toute connaissance du cœur humain, que de présenter tous ces efforts comme inspirés par des vues basses, sinon mauvaises. Une suite si considérable d'hommes qui se seraient joués à dessein et pendant plusieurs siècles des convictions les plus saintes, et parmi lesquels pas un ne se serait trompé dans son rôle pendant une si longue époque, pourrait être regardée avec raison comme le plus grand miracle dans l'histoire de l'humanité.

quoi le même esprit survécut si longtemps à tous les divers pontifes qui se succédèrent; voilà pourquoi enfin Lothaire exécuta dans la suite ce qu'avaient fait avant lui Alexandre et Urbain, Grégoire et Clément.

Ce dernier, oncle maternel de Lothaire, remplaça Grégoire et continua l'activité de celui-ci en faveur du grand but des croisades. Le règne de ce pape, qui ne dura que trois ans, fut important pour tous ses successeurs; c'est lui qui passa une convention avec le sénat et le peuple romain au sujet des présents que le pape nouvellement élu était obligé de leur donner [1], convention par laquelle il détruisit pour toujours cette cause de mésintelligence qui avait attiré deux fois à Lucien III l'expulsion de Rome. Clément fonda la souveraineté absolue du Saint-Siége sur la ville des Césars [2]. Son élection prépara à Lothaire le chemin au trône pontifical [3]. Clément, une année avant sa mort, nomma son neveu, âgé de trente ans, cardinal-diacre, et lui donna le titre de l'église de Saint-Sergius et de Saint-Bacchus [4], titre qu'il avait lui-même porté. La loyauté reconnue de Lothaire excita une joie générale lorsqu'on apprit cette promotion, et déjà plusieurs commençaient à pressentir la haute destinée qui l'attendait [5]. Parvenu à sa nouvelle dignité, il donna ses premiers soins à son église [6], la retira de son ancien état de ruine, en rétablissant les murs,

[1] *Concordia inter P. Clement III et Senatores P. Q. R. super regalibus et aliis dignitatibus urbis*, in Murat. Antiq., III, 785.

[2] Carli. Antich. d'It., IV. 83. La bourgeoisie formait encore à cette époque une communauté. Il est dit au commencement du document cité dans la note précédente : *Domino Clementi, S. P. S. P. Q. R., fidele cum subjectione servitium.*

[3] C'est par erreur que Platina et Ptol. Lucens., Hist. eccl., II, 21, 1, disent qu'il a été nommé par Célestin III.

[4] Lors de son élection, Clément était cardinal-évêque de Préneste. Dans un document pour l'église de Limoges, de la première année de Clément III (Gall. Christ., t. II, Instr. eccl. Lemov., XXVI), Octavien paraît encore avec ce titre (ensuite comme cardinal-évêque d'Ostie, aussi Bibl. Cluniac., p. 1456); de même dans un document pour le couvent de Marbach de 1190, Martène, Thes. I, 635.

[5] *Gesta*, c. III.

[6] Elle se trouvait entre le Capitole et l'arc de triomphe de Sévère; depuis longtemps il n'en existe plus de traces. Odor. Raynald. Ann. 1198.

en restaurant la toiture et en s'occupant de son ornement intérieur [1]. La dignité de cardinal donnait à ceux qui en étaient honorés par la faveur ou par la confiance des papes, non-seulement une grande prééminence, mais, comme conseillers et hommes d'affaires de l'Église universelle, elle leur imposait encore l'examen, le rapport et le jugement d'un grand nombre de cas de droit, d'erreurs, de différends, et des obligations bien plus graves encore que de nos jours dans les missions, les ambassades et les négociations dont ils étaient chargés. Quoique le plus jeune des cardinaux, Lothaire eut à s'acquitter de divers travaux dans lesquels il contracta l'habitude de cette activité et de cette facilité qui, plus tard, lui furent si utiles, et le mirent à même de suffire à cette multitude d'affaires si variées et de mesures à prendre dans l'intérêt de toute la chrétienté. Car l'Église romaine conserva toujours l'usage de renvoyer à trois cardinaux ou à d'autres ecclésiastiques investis de la confiance des papes, l'innombrable quantité d'affaires qui affluaient auprès d'elle, quand les questions débattues étaient soumises par écrit à l'examen, ou quand les parties comparaissaient en personne ou par mandataires pour être entendues, et qu'il fallait en faire le rapport au pape ou bien prononcer un jugement sous la réserve de son approbation; mais les affaires les plus importantes, celles qui concernaient les princes et les peuples, étaient soumises au conseil de tous les cardinaux réunis.

C'est ainsi que Lothaire fut chargé, avec d'autres cardinaux, d'examiner un différend entre le prévôt et le prieur de l'église épiscopale de Maguelonne en France [2]. Pierre de Cassaneto fut renvoyé à son jugement au sujet d'un canonicat du chapitre de Loudun [3]; tantôt il eut à se prononcer sur les difficultés qui s'élevaient entre une abbaye et l'évêque du diocèse au sujet des droits et des franchises [4]; tantôt à rétablir l'ordre

1 Gesta, c. 4, et 145 de la nouvelle édition.

2 Ep. II, 30.

3 Ep. I, 103.

4 Ep. I, 317.

parmi les moines d'un couvent où avaient pénétré l'immoralité et la discorde [1]. Quelques églises et quelques ecclésiastiques éprouvèrent la faveur de son entremise et de sa protection [2].

Cette pratique des affaires lui valut la connaissance des personnages marquants de tous les royaumes chrétiens et fut pour lui l'occasion de nouvelles amitiés auxquelles il resta fidèle, même sur le trône pontifical. La liaison intime qu'il contracta avec le cardinal évêque d'Ostie, homme plein de prudence et de prévoyance, le détermina à nommer celui-ci son représentant à Rome pendant un voyage qu'il fit dans les domaines du Siége apostolique [3], et bientôt après à le charger, en qualité de légat, de la mission la plus difficile dans l'île de Sicile et dans les événements très-graves survenus en France. L'amitié de Lothaire procura à un certain Raymond un canonicat dans l'église de Tripoli [4]; mais elle ne put protéger contre toute la sévérité du pontife l'évêque Conrad de Hildesheim, à l'époque de sa translation illégale et immorale à l'église de Wurtzbourg. Jamais le cœur de Lothaire ne laissait paralyser les devoirs imposés à Innocent, et le pape savait ouvrir les yeux sur les fautes qui auraient pu rester cachées au cardinal; car les lois de l'Église devaient être transmises à ses successeurs dans toute leur intégrité [5]. Il n'hésita pas à agir de la même manière, malgré toute la considération pour sa personne et son mérite, envers le célèbre jurisconsulte Bernard, autrefois son professeur à Bologne, lorsque le vœu unanime de ses concitoyens l'appela de l'évêché de Faenza à celui de Pavie. Toute institution sociale ne fleurit que lorsqu'on observe religieusement les lois établies à l'époque de son heureux développement [6].

Dès le commencement de son règne, Clément s'était occupé avec zèle de la grande question d'Orient, cherchant à mettre à

[1] Ep. II, 30; au couvent de Tous-les-Saints, à Schaffhouse.

[2] Ep. I, 85; l'église de Milan.

[3] Ibid., 359.

[4] Ibid., 529.

[5] Ep. I, 574.

[6] Le cumul des bénéfices qui eut lieu plus tard était autrefois un des abus regardés comme les plus pernicieux dans l'Église catholique.

profit l'exaltation nouvelle de courage chrétien qui enflammait les princes et les peuples. Afin de réconcilier avec le Saint-Siége l'empereur, qui voulait terminer une carrière glorieuse et victorieuse là où il l'avait commencée dans sa jeunesse [1], et afin de lever toute objection qui aurait pu le retenir, Clément, sans affaiblir la décision des papes antérieurs, donna à l'élection contestée de l'évêque de Trèves une solution propre à satisfaire Frédéric [2]. Clément se distingua encore par le soin avec lequel il veillait et sur la construction et sur les ornements des églises, et sur la pureté de conduite des ecclésiastiques chargés de célébrer l'office divin [3].

Son règne fut moins remarquable par les événements qui surgirent que par la préparation de ceux plus importants qui devaient éclater dans un avenir prochain. L'empereur, à la tête de son armée grossie d'un grand nombre d'évêques et de princes de l'Empire suivis de leurs vassaux, traversant, pour marcher contre la ville de Séleucie, les terres de Léon, prince d'Arménie, après une marche fatigante et la victoire glorieuse remportée près d'Iconium, trouva la mort dans le fleuve Calycadnus [4], le 10 janvier 1190, avec quelques fidèles compagnons [5]. Tout le fruit de cette expédition fut perdu, et les Mahométans se virent délivrés du plus grand danger dont les eût jamais menacés aucune croisade [6].

Clément mourut le 25 mars 1191. Deux jours après sa mort, les cardinaux, déterminés, soit par le caractère noble et ai-

[1] En 1146, à l'époque de la croisade de son oncle l'empereur Conrad III. Wilken, Histoire des Croisades, III, I, 75.

[2] Les deux élus devaient rester dans la position qu'ils occupaient auparavant, et le chancelier impérial, Jean, devait obtenir l'archevêché.

[3] Platina.

[4] Des anciens : Sélaph, l'écrivain oriental. Il n'est pas mort en se baignant, comme on l'a cru généralement, mais en voulant, vieillard qu'il était, traverser le fleuve à la nage. Raumer, II, 436, not., a réuni sur ce sujet les relations des historiens. Wilken aussi, IV, 141, paraît donner la préférence à cette opinion.

[5] Les comtes saxons, Ludolphe et Willebrand de Hallermund. Ochs, Hist. de Bâle, I, 276, montre qu'il est plus que douteux que l'évêque de Bâle, Henri de Horburg, s'y soit trouvé. (Édit. fr.)

[6] On voit dans Reinaud, Extraits, p. 243, comment l'historien arabe, Ibn Alatir, s'exprime sur cet événement.

mable [1], soit par la prudence, l'habileté, la longue expérience du vieux cardinal Hyacinthe Bobo [2], l'élurent pape, le premier de la puissante et nombreuse famille des Orsini [3]; il prit le nom de Célestin III.

Sous le règne de ce pape, Lothaire paraît avoir pris une part moins grande à l'administration de l'Église [4]. On peut en voir la raison dans cette haine qui, depuis longtemps, avait divisé les deux familles maternelles de Célestin et de Lothaire. Ce vieillard avait pu trouver inconvenante l'élévation si rapide d'un jeune homme à une dignité, la récompense ordinaire de services rendus et d'une expérience éprouvée; tous ces motifs peuvent avoir inspiré un éloignement qui empêchait Célestin d'apprécier de quelle valeur était Lothaire pour l'Église. On suppose que celui-ci ne resta pas constamment fixé à Rome, mais qu'il vint habiter les propriétés de sa famille auprès ou dans Agnani; là, il contracta une étroite amitié avec le chanoine Albert [5], dans l'intimité duquel il puisa, après l'avoir élevé à l'évêché de Ferentino [6], le calme et les forces nécessaires pour accomplir ses devoirs de pontife souverain [7].

Soit à cause de cet exil des affaires, soit que son activité

[1] Bern. Guid. in Murat. SS. Ob. III, 479, et Ciacconius.

[2] Célestin II (Panvinius dit que ce fut Lucien II, en 1144) l'avait fait cardinal en 1143. Ciacconius : Pendant cinq cents ans il n'y en a pas eu un seul qui ait été cardinal aussi longtemps. Au moment où il fut élu, il était sur le point de se rendre en Espagne en qualité de légat; *Ciacc.*, il était dans sa quatre-vingt-cinquième année (Ciacc. se trompe en disant sa soixante-dixième). Pet. Bles. Ep. 123. *Plenus dierum*, dit Ans. Gembl. in Pistor. SS.

[3] Murat. Antiq. III, 783.

[4] Nous n'avons trouvé sa signature, pendant le règne de Célestin, que sur le petit nombre des bulles suivantes : 1193, pour les prêtres séculiers de Saint-Jean-de-Catijana de Pise, Murat. Antiq. III; 1180, pour le chapitre de Gênes, Mansi, Conc. XXII, 621; 1193, pour le couvent d'Usedom en Poméranie, Dreyer, Cod. dipl. Pomer., n° XXXI; 1195, pour le couvent Saint-Jacques de Wurtzbourg, Trithemii Compend. fundat. et reform. S. Jac. in Ludwig, SS. rer. Wurzburg; 1196, pour le couvent Martinach dans le pays de Galles, Guichenon, Bibl. Sebus., II, n° LXIX; 1197, pour Amelunxborn, Falk. Cod. trad. Corb. ad 215; pour le couvent Sauve-Majeure (Salva-Major), Gall. Christ., Instr. eccl. Burdigal., II, n° LVI.

[5] Ughelli, It. Sacr. I, 726.

[6] 1203, Chron. Foss. nov. in Murat. SS. VII, 886.

[7] Étant pape, il vint, pendant plu-

et son esprit de sociabilité aient été paralysés par les souffrances qui attaquèrent la santé de Lothaire, toujours est-il qu'il fut possédé par une disposition sombre, sous l'influence de laquelle il a écrit, à cette époque, son livre *des Misères de la vie humaine*, ou *du Mépris du monde* [1]. Quelle différence entre cet ouvrage et celui de ce sceptique fatigué de la vie, qui nous prêche par satiété la vanité des choses terrestres, sans porter ses regards vers un but plus relevé! Lothaire, au contraire, composa son livre en dirigeant le cœur vers les biens impérissables.

Sévère dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, censeur rigoureux de tout luxe, de toute cupidité, pauvre au milieu des grandeurs, il domina tous les autres cardinaux par les trésors de son intelligence et la richesse de ses qualités morales. De tout temps, on le vit employer les loisirs que lui laissaient ses devoirs à augmenter ses connaissances, dont l'étendue est attestée par les divers ouvrages qu'il a composés. Il dédia à l'évêque de Porto son livre *des Misères de la vie humaine*, dont le mépris devait remplir l'homme appelé à une haute destinée [2]. Il osa interroger d'un regard plus pénétrant et rechercher le sens caché de ce *mystère terrible* [3] qui renferme le germe le plus profond de la foi, dans lequel s'accomplit l'union du chrétien avec Jésus-Christ, et qui est célébré dans la plus imposante de toutes les solennités de l'Église. Son ouvrage sur les diverses espèces de mariage [4] ne paraît pas

sieurs années, en été, à Ferentino, et en 1208, il y resta même un mois et demi.

[1] Il dit dans la dédicace de ce livre à l'évêque de Porto : « Modicum otii, « quod inter multas angustias nuper « ea, qua nosti, occasione captavi, non « ex voto mihi præteriit otiosum ; » et III, 8 : « Experimento cognovi quod « adustus, si frigidum statim adhibeat, « ardentiorem sentiat cruciatum ; » ces deux passages peuvent s'appliquer à des souffrances spirituelles et corporelles.

[2] De Contemptu mundi, sive de miseriis humanæ conditionis, L. III.

[3] *Tremendum mysterium;* il ne l'est que pour celui qui peut l'envisager du point de vue de la foi catholique (mais nous ne voulons pas qu'on puisse dire que nous avons exprimé par ces paroles une solution dogmatique, nous ne sommes qu'historien). Mysteriorum evangelicæ legis ac sacramenti Eucharistiæ L. VI.

[4] De Quadripartita specie nuptiarum, cité dans Consecr. Rom. Pont. Serm. III.

être parvenu jusqu'à nous, à moins qu'il ne soit enseveli, comme ses dialogues [1], dans la bibliothèque de quelque couvent. On peut encore attribuer aux loisirs de sa jeunesse deux hymnes en l'honneur du Christ et de la sainte Vierge [2]. Nous ne parlons pas ici de son commentaire des sept psaumes de la pénitence, car il l'a composé étant pape.

Les intelligences les plus nobles sont souvent entraînées à contempler avec une tristesse irrésistible les misères et les égarements de la vie humaine, le rude combat que le bien soutient partout contre le mal. Vous les voyez exhaler leur douleur en plaintes amères, dominés qu'ils sont par cette conviction que les hommes ignorent ou regardent avec indifférence leur destination supérieure, aveuglés par leurs soins stériles pour des choses éphémères, par l'empire des passions vulgaires. Ces intelligences si pures, habituées ainsi à diriger exclusivement leurs regards sur les ombres de la vie humaine, ne savent plus en apercevoir le côté opposé. Alors leur austérité met d'autant plus de zèle à accomplir avec une infatigable fidélité les devoirs de la position qui leur a été assignée par Dieu, à porter dans la vie une rigidité qui pèse même avec scrupule ce qui est permis, afin de ne rien mêler d'étranger ou de contraire au but suprême qui est placé devant eux. C'est ainsi encore qu'il leur devient plus facile de s'imposer une foule de privations, que d'unir dans leur personne cette gravité et cette amabilité qui apparaissent comme l'enveloppe séduisante à travers laquelle rayonne l'éclat de la grandeur intérieure. De tels hommes sont les juges de leur époque; ils sont les colonnes inébranlables sur lesquelles l'humanité repose et maintient l'édifice de sa dignité morale; ils sont le sel de la terre qui préserve contre toute pourriture. Partout où ils apparaissent, ils occupent leur véritable place; partout où

[1] Cité d'après un manuscrit, par Raumer, III, 78.

[2] Ces hymnes portent évidemment, dans leur simplicité, leur naïveté et leur allégresse, le cachet de cette époque, et les chants de ces hymnes, le son des orgues mêlé à la langue latine, élèvent l'âme d'une manière surprenante.

ils agissent, c'est toujours avec l'énergie de leur vitalité spirituelle; ils consacrent toutes leurs forces à ce qu'ils entreprennent, constamment entraînés vers l'élément permanent et durable au milieu des changements infinis du monde, vers l'unité médiatrice au milieu de l'isolement et de la division des intérêts; et cette supériorité morale que l'ancien stoïcisme cherchait en lui-même, ces hommes l'ont trouvée dans le renouvellement de l'alliance avec Dieu, renouvellement opéré par le sang du Christ.

Lothaire était un homme de cette trempe. Sa manière d'envisager le monde témoigne de son austérité; son jugement est sévère, et souvent il est l'expression de la profonde douleur qu'il éprouve à la vue des égarements de ses frères. Son regard, semblable à un rayon lumineux, perce l'obscurité des sombres nuages qui cachent les misères de la vie, et alors il dit : « Comme « la mer est ondoyante et pleine d'amertume, de même l'a- « mertume et l'agitation des vagues dominent l'existence sur « cette terre. Nulle part il n'y a de paix et de sécurité, nulle « part de repos ni de tranquillité; partout des inquiétudes et « des tremblements, des peines et des douleurs. La douleur se « mêle au vice, le deuil aux fleurs du bonheur [1]. » — « La vie, « malgré la rapidité avec laquelle elle passe, est néanmoins « pleine de misères; et où trouver une consolation qui com- « pense tant de maux? La vie s'épuise dans le travail; elle est « livrée aux inquiétudes de la crainte, aux angoisses de la souf- « france. Cette misère dure longtemps, car elle se prolonge « jusqu'à la fin de la vie; elle est persévérante, car pas un seul « jour n'en est exempt [2]. » — « Ainsi, le sort de l'homme sur « la terre est triste, car il est né pour la peine [3], et ce corps « fragile ne pourrait supporter ce chagrin infini, si un rayon « de joie ne venait de temps en temps le pénétrer [4]. » — « Mais

[1] In solemnitate D. apost. Petri et Pauli, sermo II, init.

[2] Psalmi tertii pœnitentialis elucidatio.

[3] In Dominica Septuagesimæ, sermo I.

[4] Sermo in Dom. Lætare.

« combien n'y en a-t-il pas dans le monde qui n'éprouvent « jamais le pressentiment de la joie spirituelle et éternelle, et « qui ne recherchent que les sensations charnelles et tempo- « relles [1] ! Malheureux, quels sont, pendant tout le jour, nos « peines, nos projets, nos actions? Nous tissons des toiles « d'araignée; nous nous déchirons, nous consumons nos « jours, nous passons notre temps en vains souhaits, en mau- « vaises actions, en désirs charnels, dans les joies et les vanités « de ce qui est périssable [2]; toute la vie humaine ne s'écoule « à peu près qu'en vices et en péchés. Les hommes se réjouis- « sent de leurs scandales et triomphent de leurs infamies. Mais « plus la longanimité de Dieu est grande dans le présent, plus « sa justice nous châtiera sévèrement dans l'avenir [3]. — Il y « a cependant des époques où il nous envoie de mauvaises « récoltes et la disette; ce sont des révélations de sa justice, « et en même temps de sa miséricorde. Sa justice se montre « dans la punition, et sa miséricorde dans l'occasion qu'il nous « fournit d'assister les malheureux [4]. Nous demandons la paix « à Dieu et nous ne pouvons l'obtenir à cause de nos péchés [5], « car la vie de l'homme est une tentation perpétuelle; mille « ennemis lui tendent partout des piéges pour le prendre, le « poursuivent sur tous les chemins pour l'abattre [6]. »

Il consacra à cette exposition de la triste existence de l'homme l'écrit particulier dans lequel il a peint à grands traits et avec de sombres couleurs la misère corporelle, intellectuelle et morale de l'espèce humaine.

« Plût à Dieu, s'écrie-t-il avec Job, que le sein de ma « mère eût été ma tombe [7] ! car la misère est le lot de l'homme. « Formé de terre, conçu dans le péché, né pour la punition, « il fait le mal qu'il devrait fuir; il commet des actions hon-

[1] Dominic. III in Adv. Dom.
[2] In Adv. Dom., serm. II.
[3] In festo Pentecostes, serm. I.
[4] In solemnit. Dedic. Eccl. serm. III.
[5] Dom. II in Adv. Dom.
[6] In Dom. I Quadrages. serm. I.
[7] La manière dont Lothaire envisageait le monde ne se trouve nulle part plus clairement résumée que dans les trois livres De Contemptu mundi. Ses convictions chrétiennes (on ne connaissait pas encore d'*opinions chrétiennes*) trouveront plus tard leur véritable place.

« teuses, ce qui le perd; il se livre à des futilités qui ne lui
« portent aucun profit et devient la pâture des vers et la proie
« de la corruption. Les oiseaux et les poissons sont formés
« d'une plus noble matière que l'homme, qui ne possède au-
« cun avantage sur les quadrupèdes. Avant qu'il soit capable
« de pécher, il est déjà dans les liens du péché. Son origine
« est impure; sa nourriture dans le ventre de sa mère est im-
« pure. Un grand nombre d'hommes naissent avec des infir-
« mités, avec des difformités, sans intelligence, sans langage,
« sans moralité; tous naissent dans une condition déplorable,
« faibles, abandonnés, imparfaits, plus misérables que les
« brutes! Nous entrons dans la vie au milieu des douleurs et
« des gémissements [1], ne présentant rien d'agréable, au-des-
« sous même des arbres et des végétaux, qui exhalent un par-
« fum si séduisant. La durée de la vie devient tous les jours
« plus courte; peu d'hommes atteignent la quarantième an-
« née, et un très-petit nombre seulement la soixantième. Et
« quelles infirmités du corps et de l'esprit sont l'apanage de
« la vieillesse!

« Que la vie est pénible! Voulez-vous parvenir à la sagesse
« et à la science, alors les veilles, les peines et le travail sont
« votre lot; et néanmoins à peine si vous acquérez quelques
« connaissances. Dieu a donné à l'homme un sens clair de
« vérité, mais il s'abîme dans des subtilités sans fin. Comme
« les mortels errent et se traînent sur tous les chemins, sur
« les montagnes et dans les vallées, sur terre et sur mer;
« comme ils s'inquiètent et se creusent la tête! que de projets
« et d'exécutions, que de querelles et de luttes pour les biens
« temporels! Quelle agitation intérieure pour toute chose! Le
« riche et le pauvre, le maître et le valet, l'époux et le céliba-
« taire, tous sont tourmentés de diverses manières par la mi-

[1] Masculus recenter natus dicit A, fœmina vero E; dicentes E vel A, quotquot nascuntur ab Eva. Quid est igitur Eva nisi heu! ha? Utrumque dolentis est interjectio, dolorum exprimens magnitudinem. I, 7. On trouve souvent dans ses écrits des explications et des allégories de ce genre. Nous citons celle-ci comme preuve. Cette forme appartient à l'époque.

« sère ; ainsi le célibataire par le désir de la chair, et le mari
« par sa femme. Celle-ci veut des parures précieuses, des
« meubles, sans aucun égard aux revenus de son mari ; si elle
« ne les obtient pas, elle se plaint, elle pleure, elle fait la moue
« et murmure (dans le texte : *elle grogne*) toute la nuit. Alors
« elle dit : Une telle est plus fastueuse, tout le monde la res-
« pecte, et moi, pauvresse, tout le monde me regarde par-
« dessus les épaules. On ne doit aimer et louer qu'elle ; si on
« en aime une autre, elle se croit haïe ; aussitôt qu'on en loue
« une autre, elle se croit méprisée. Elle veut qu'on aime tout
« ce qu'elle aime, qu'on haïsse tout ce qu'elle hait. Elle ne
« veut pas se soumettre, mais dominer ; tout doit lui être per-
« mis, et rien ne doit lui être défendu. Est-elle belle, alors on
« devient facilement amoureux d'elle ; est-elle laide, personne
« ne la recherche ; mais ce que beaucoup désirent est difficile
« à garder, et ce que personne ne veut avoir est une posses-
« sion onéreuse. L'un veut la séduire en flattant sa beauté, un
« autre son esprit, un autre ses saillies, un autre sa généro-
« sité ; et une place attaquée de tous côtés est facilement prise.
« Et, après tout, qu'elle soit affreuse, malade, folle, impérieuse,
« colère, quels que soient ses défauts, il faut la garder, pourvu
« toutefois qu'elle ne devienne pas adultère ; et alors, quand
« on se sépare d'elle, on ne peut plus en prendre une autre.
« — C'est ainsi que la misère s'accumule autour du méchant
« comme du bon. Celui-ci cependant mortifie ses désirs et ses
« penchants ; il sait bien qu'il n'a pas ici-bas de demeure stable,
« mais il contemple l'avenir ; il regarde le monde comme un
« lieu d'exil, et le corps comme une prison.

« La vie est un service militaire ; elle est environnée de tous
« côtés d'ennemis et de dangers... La mort nous menace in-
« cessamment ; des songes nous effraient ; des apparitions nous
« troublent ; nous tremblons pour des amis, pour des parents ;
« avant que nous puissions nous y attendre, le malheur arrive,
« la maladie nous surprend, la mort tranche le fil de notre
« vie. Tous les siècles n'ont pas suffi à la médecine pour dé-

« couvrir tous les genres de souffrances auxquelles est exposée
« la fragilité de l'homme. La nature humaine est de jour en
« jour plus corrompue; le monde et notre corps vieillissent.
« Une mère n'a-t-elle pas dévoré son propre enfant? Souvent
« le coupable est acquitté et l'innocent est puni.

« La misère morale n'est pas moins grande. Trois passions
« surtout dévorent le cœur de l'homme : la soif des richesses,
« la volupté, l'ambition. Rien de plus honteux que la cupidité.
« Alors on n'a aucun égard à la chose, mais à la personne, et
« la justice se vend pour de l'argent; alors les frais coûtent
« plus cher que la sentence. Le cupide est insatiable et tour-
« menté par de continuelles inquiétudes; il est pauvre au mi-
« lieu de ses richesses; il est sans pitié, ennemi de Dieu, du
« prochain et de lui-même; toujours prêt à demander, jamais
« à donner. Est-il obligé de faire quelques dépenses, il se plaint
« d'être forcé de livrer tout ce qu'il possède; il est abattu, il
« murmure, il est soucieux, il gémit. Il estime beaucoup ce
« qu'il donne, et fort peu ce qu'il reçoit; il donne pour rece-
« voir, mais il ne reçoit pas pour donner. Il laissera son esto-
« mac vide pour remplir sa caisse, et son corps s'amaigrir pour
« enfler sa bourse. Le cupide et l'avare sont en opposition
« complète avec l'ordre établi par la nature; celle-ci nous a
« placés pauvres sur la terre, elle nous en rappelle pauvres,
« et, en mourant, nous n'emportons rien avec nous.

« L'homme a besoin d'eau et de pain, de logement et de
« vêtements; mais le vice a transformé ces nécessités. Les fruits
« des arbres, les légumes, les racines des plantes, les poissons
« de la mer, les animaux de la terre, les oiseaux du ciel ne
« suffisent pas à nos débauchés. On recherche les sucs et les
« épiceries; on engraisse la volaille; on donne tous ses soins
« à l'art culinaire; les valets sont obligés de préparer tous les
« mets de la manière la plus friande. L'un pile et filtre, l'autre
« opère des mélanges. On change la substance en accessoire,
« la nature en art; la satiété doit enfanter la faim, et le dégoût
« produire l'appétit; et tout cela, non pour la conservation de

« la nature, ni pour le besoin, mais pour chatouiller le palais,
« satisfaire l'avidité; il n'en résulte donc ni la santé ni la vie,
« mais la maladie et la mort. Le chatouillement du palais n'a-
« t-il pas fermé la porte du paradis? L'ivresse est encore plus
« repoussante. On ne se contente pas de vin ni de bière; on
« prépare avec beaucoup de travail, de soin et de dépense, de
« l'hydromel, des sirops, de la clairette. De là tant de disputes,
« de querelles et d'inimitiés; de là l'impureté, la débauche, la
« licence. Tous les âges, toutes les familles, toutes les classes,
« tous les états, même les prêtres en sont infectés. Quelle
« honte! La nuit, des prêtres sacrifient dans leur lit à Vénus,
« et, le matin, ils sacrifient sur l'autel au Fils de la Vierge! et
« pour achever le tableau, ils sacrifient à Vénus de toutes les
« manières, même contre nature [1]. Dieu n'a-t-il pas fait pleu-
« voir le feu et le soufre sur Sodome et Gomorrhe?

« Toutes les pensées, toutes les actions, toute la souplesse
« n'ont d'autre but que d'acquérir la gloire et la faveur des
« hommes. Pour parvenir aux honneurs, on n'a que des pa-
« roles flatteuses à la bouche; on prie, on promet; on
« cherche par des chemins détournés la position qu'il n'est
« pas possible d'obtenir par des voies directes; ou bien, on la
« prend de force, en comptant, ou sur l'appui de ses amis, ou
« sur la protection de ses parents. Mais quel fardeau que celui

[1] Nous ajoutons ici un renseignement peu connu. Murât. Antiq., 950, cite d'après l'écrit de Guillaume Saliceto, médecin à Vérone, de l'année 1275, le passage suivant : « De pus- « tulis albis et scissuris et corruptioni- « bus, quæ fiunt in virga et circa præ- « putium propter coitum cum mere- « trice vel fœda, vel ab alia causa. » Le titre du livre est : Summa conservationis et curationis quæ Guillelmina (de l'auteur *Guillel. Placent.*) dicitur; il a été imprimé à Venise, en 1592. Il paraît que Sprengel (Hist. de la Médecine) n'a pas eu connaissance de ce passage; mais il parle néanmoins, II, 424, des cas survenus aux membres génitaux par suite d'un attouchement impur, que l'on connaissait déjà alors, et il les met sur le compte des croisades; selon lui, les médecins de l'Occident ont dû avoir fait des traités sur la gonorrhée à partir du douzième siècle, II, 427, comp. 456. Girtanner, Traité des maladies vénériennes, Gœttingue, 1797, ne veut, au contraire, ni entendre parler d'une origine européenne de ces maladies, ni de leur existence en Europe avant 1493. Il paraît qu'il n'a eu aucune connaissance de ce passage de Saliceto, et qu'il ne connaissait ce médecin que d'après une citation douteuse, p. 16.

« des hautes dignités! A peine l'ambitieux est-il parvenu au « comble de ses désirs, son orgueil ne connaît plus de bornes, « son arrogance n'a plus de frein; il se croit d'autant meilleur « qu'il est dans une position plus élevée; il dédaigne ses amis, « ne reconnaît plus ceux de la veille, méprise ses plus an- « ciennes liaisons; il regarde de côté, marche fièrement la « tète haute, plein de morgue, jetant des propos insolents, « méditant de grandes choses. Il est l'ennemi de ses supé- « rieurs et le tyran de ses inférieurs. L'orgueil a causé la chute « du diable, l'abaissement de Nabuchodonosor, il déplaît à « Dieu.

« Le prophète ne lance-t-il pas l'anathème contre les pa- « rures superflues? On se couvre le visage de couleurs artifi- « cielles, comme si l'art de l'homme pouvait l'emporter sur « l'œuvre du Créateur! Quoi de plus vain que de se friser les « cheveux, de se mettre du fard sur les joues [1], de se parfu- « mer la tête! Quelle beauté trompeuse! Doit-on avoir une « table ornée de tapis de couleur, de couteaux montés sur « ivoire, de vases d'or et d'argent, etc.? Quoi de plus vain que « de peindre les appartements, de sculpter les portes, de po- « ser des tapis dans les antichambres, de se reposer sur un lit « de plumes, couvert d'étoffe de soie, entouré de rideaux [2]? « Notre vie n'en déborde pas moins de péchés, et à peine s'en « rencontre-t-il un seul qui ne passe à gauche. L'anxiété de la « mort arrive, et avant que l'âme n'ait quitté le corps, le mé- « chant comme le bon se trouvent en présence de Jésus cru- « cifié, l'un pour sa consternation, l'autre pour sa conso- « lation.

« L'âme ne se sépare pas avec plaisir du corps. La mort et

[1] C'était alors un usage assez répandu. Le troubadour Augier (Capefigue, I, 13) dit : « De la color que se « fan blanca a merveilla. »

[2] Le tableau que nous fait, une génération plus tard, l'historien Ricobaldi (Chron. in Murat. SS. IX), de la simplicité de vie et de la sévérité des mœurs, présente un contraste bien frappant avec les plaintes de Lothaire. Si nous admettons que celui-ci ait donné à ses ombres les teintes les plus noires, on peut adopter le jugement porté dans Muratori, Antiq. II, 310, que ce tableau paraît incroyable à lui et à tout autre.

« la corruption nous font frissonner d'effroi. A quoi servent « alors les trésors, les festins, les honneurs, les jouissances de « la vie? voici venir le ver qui ne meurt point, le feu qui ne « s'éteint pas. Les damnés demandent en vain à faire péni- « tence; ils subissent des peines variées qui leur causent tou- « jours d'inexprimables angoisses. Chaque membre subira une « peine particulière pour le péché qu'il a commis. Ce seront « des tourments sans fin. Ne dites pas : La colère de Dieu ne « peut être éternelle, sa miséricorde est infinie; l'homme a « péché dans le temps, Dieu ne punira donc pas pour l'é- « ternité. Espérance stérile, fausse présomption! pas de déli- « vrance possible dans l'enfer, car le mal restera comme pen- « chant, quand même il ne pourra plus être exécuté [1]. Ils ne « cesseront de blasphémer l'Éternel, et c'est ainsi que le re- « nouvellement de la faute renouvellera le châtiment. Souve- « nez-vous donc de l'horreur du jugement dernier, des signes « qui annonceront l'arrivée du Juge; souvenez-vous de la « puissance, de la sagesse et de la justice de ce Juge! Qui « n'aura pas à craindre ce jour du jugement? Alors point de « richesses pour favoriser, point de dignités pour protéger, « point d'amis pour sauver. Chacun aura son fardeau à porter. « O le jugement rigoureux, où tout homme aura à répon- « dre, non-seulement de ses actions, mais de toute parole in- « utile! Il y aura éternellement des pleurs et des grincements « de dents, des tremblements et des frémissements, des ténè- « bres et des craintes, de la misère et de la famine, de la tris- « tesse et des angoisses, de la faim et de la soif, de la chaleur « et du froid, du soufre et un feu inextinguible; que Dieu, « qui est éternellement loué, nous en préserve! »

Celui qui contemple la vie avec de tels sentiments, dirigera dans la retraite les forces de son intelligence sur la religion,

[1] Pensée profonde, qui a pour base l'idée même de la punition; pensée qui concorde avec l'Écriture sainte comme présentant la compensation du péché. La philanthropie moderne a établi que le but de la punition est l'amélioration, au moyen de laquelle la punition elle-même n'est plus qu'un accessoire.

et, s'élevant au-dessus de ce qui est passager et périssable, il ne cherchera que ce qui est permanent et éternel; ou bien, s'il lui est donné par sa grande activité d'influer sur le mouvement de l'humanité, il vivra d'autant plus exclusivement pour ce devoir qu'il possédera une conviction plus profonde de la haute importance de sa mission. Détaché des choses terrestres par ses désirs, ayant dompté en lui ces penchants qui entraînent si violemment l'homme, qui paralysent et divisent ses forces, il poursuivra dans sa vie un grand but, avec d'autant plus d'énergie que ce but aura pour lui, non-seulement l'intérêt d'une affaire personnelle, mais encore celui d'un problème dont la solution lui a été confiée par une autorité supérieure; il se regardera avec humilité comme l'instrument dont veut se servir celui qui règle les destinées humaines pour fonder et favoriser le bonheur de tous; en conséquence, il se verra comme immédiatement placé sous la direction de l'Éternel, et comme chargé de la plus grande responsabilité.

Telle devait être l'opinion du chrétien de ces siècles, des ecclésiastiques et surtout de toute personne qui se trouvait très-rapprochée du centre de l'Église. Les grandeurs temporelles n'agissent que pour les vanités de la vie terrestre, pour des fins éphémères, l'Église seule agit pour le salut de tous les hommes, pour des fins impérissables, éternelles. Si le pouvoir temporel est établi par Dieu, il ne l'est cependant pas dans le sens et la mesure qui caractérisaient la puissance spirituelle suprême de ces siècles; puissance dont l'origine, le développement, l'accroissement et l'influence sont le phénomène le plus extraordinaire de l'histoire du monde (nous faisons ici abstraction de toute formule dogmatique). Lothaire s'était exprimé à ce sujet de la manière suivante dans les écrits composés en grande partie avant son élection au pontificat : « Le Christ a préposé « un seul, Pierre, aux apôtres; il lui a donné la primauté « dans toute l'Église, avant, pendant et après sa Passion. « Tous les prêtres sont appelés à participer aux soins du

« troupeau, le pape seul est élevé à la plénitude du pouvoir. « Grand est le mystère, grande est la question adressée à « tous : « Que pensez-vous qui je suis? » Pierre répondit « avant tous les autres, car il était le premier et le plus im- « portant : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant! » C'est à « lui aussi qu'il s'est montré le premier après sa résurrection, « il s'est ensuite montré aux autres apôtres, et après à cinq « cents fidèles en même temps [1]. C'est pourquoi le pape ne « reconnaît personne, excepté Dieu, au-dessus de lui; il veille « non-seulement sur l'Église romaine, mais sur toutes les « églises. Entre lui et l'Église romaine, il existe une alliance « si indissoluble que la mort seule peut les séparer. Le Sou- « verain-Pontife n'est jugé que par le Seigneur. Il ne peut être « déposé, à moins que ce ne soit pour cause d'hérésie [2]. Il « est éminemment le sel de la terre : à qui donc appartien- « drait-il de renverser et d'écraser le chef suprême? Mais qu'il « ne se fasse pas illusion sur sa grandeur, sur sa dignité! Dieu « le jugera d'autant plus sévèrement qu'il est moins soumis au « jugement des hommes. C'est pourquoi il a besoin des prières « de tous ses frères et fils, afin que sa foi ne chancelle pas; afin « que le Christ le conserve dans la droite voie pour l'honneur « de son nom, pour le bien de l'Église universelle, pour son « propre salut [3].

« Ce n'est pas la haute position, mais une vie irréprochable « qui rend l'homme bon. Le pasteur de l'Église doit donc « prendre garde de ne point porter les clefs du pouvoir sans « les clefs de la sagesse. Il faut ces deux clefs à saint Pierre, « car ce qu'il déliera sur la terre sera délié dans le ciel, et ce « qu'il liera sur la terre sera lié au ciel. Aujourd'hui Rome est « plus imposante par la souveraineté du pape qu'elle ne l'était « autrefois par la primauté impériale; elle est devenue l'insti- « tutrice de la vérité, elle était autrefois la capitale du men- « songe. L'empereur romain est soumis lui-même à la pa-

[1] De Myst Miss., I, 8.

[2] In consecr. Rom. Pont., serm. III.

[3] In consecr. Rom. Pont., sermo IV.

« pauté [1] ! L'autorité divine, comme jadis le pouvoir tempo-
« rel, fleurit maintenant dans sa personne; elle a été choisie
« pour être le siége d'une dignité si élevée que ses décisions,
« telles qu'elles sont prononcées sur la terre, sont ratifiées
« dans le ciel [2]: »

Le règne de Célestin parut devoir être glorifié par le succès des armes chrétiennes en Orient. Depuis son avénement, quatre mois ne s'étaient pas encore écoulés lorsque, malgré tous les efforts du Sultan, le courage réuni des rois de France et d'Angleterre, et des guerriers allemands commandés par le chevaleresque Léopold d'Autriche, réussit à s'emparer d'Acre, ville maritime très-forte, le boulevard de la Palestine, la clef de la Syrie; il avait fallu un siége de trois ans, pendant lequel des cent mille pèlerins chrétiens furent immolés. En se rendant maîtres de cette place, les croisés conquirent le plus précieux joyau de la chrétienté, la sainte Croix, puis la délivrance d'une foule de prisonniers et une riche rançon pour la garnison. Mais la cupidité ne tarda pas à exciter des divisions parmi les chefs; elle fit perdre les fruits que l'on aurait pu facilement recueillir de cette victoire dans un pays qui se trouvait ouvert aux croisés jusqu'à Jérusalem. Le pape et la chrétienté apprirent donc avec bonheur que la terreur des chrétiens, le vainqueur de Huttin, le sultan Saladin, était mort à Damas, le 3 mars 1193. Son humanité, sa loyauté à garder sa parole, avaient nui tout autant aux chrétiens que sa puissance, son héroïsme et l'enthousiasme qu'il savait communiquer à ses soldats [3]. Loin d'imiter, sous ce rapport, tant de princes chrétiens, il ne laissa point de trésors (quarante et une pièces d'or composaient tout l'argent trouvé après sa mort [4]); il ne laissa point de palais, point de jardins,

[1] L'abbé Guillaume écrivit à Célestin au nom du roi de Danemark : « Quis non gratanter accipiat paternitatem vestram regibus atque principibus præsidere? » Ep. II, 79.

[2] In Fest. S. Petr. et Paul., serm. I.

[3] Platina; comparez Mar. Sanut., I, IX, 6.

[4] Abulfaradsch, Histoire des dynasties, par Bauer, Leipzig, 1783, II, 176, raconte plusieurs traits de sa bonté. Suivant Bohaeddin, dans Wil-

point de bijoux ; en mourant, il fit cette recommandation à son porte-étendard : « Prends mon habit, présente-le comme « l'étendard. signal de ma mort, et annonce à tous qu'il suffit « qu'un seul enfant accompagne à sa tombe le maître de « tout l'Orient. » La dissension qui éclata entre ses fils et leur oncle Safeddin fit espérer un succès plus heureux pour la délivrance de la ville sainte. Célestin eut encore la consolation de voir partir pour l'Orient, par trois chemins différents, une armée nombreuse, composée des principaux archevêques, évêques. ducs, comtes et barons de l'Allemagne, à la tête de laquelle l'empereur Henri voulait marcher en personne.

Un an et demi à peine après l'élection de Célestin mourut le dernier rejeton mâle des rois normands de la Sicile. Le royaume actuel des Deux-Siciles, divisé en petites fractions, avait été longtemps le champ de bataille de quelques seigneurs ou l'objet de l'ambition des conquérants étrangers. Ils recevaient en fief du Saint-Siége les provinces conquises, dans la conviction que, de cette manière, ils s'assureraient leur possession par un titre légitime. Au commencement du douzième siècle, un seul maître réunit sous son autorité les provinces que nous appelons aujourd'hui le royaume de Naples et l'île de la Sicile. Le pape lui accorda la dignité royale [1], et en retour, celui-ci renouvela, en faveur du Saint-Siége, le serment de vassalité pour lui et sa postérité. Sa famille ne régna pas un siècle entier. Guillaume le Bon[2] n'avait laissé ni enfants ni testament [3]. Suivant le droit féodal, le royaume se trouvait dévolu au Saint-Siége par l'extinction de la famille régnante. Mais Tancrède, comte de Lecce, fils naturel de Roger, oncle du roi défunt, et de Sibylle, fille du comte Tancrède de Lecce,

ken, IV, 589, il laissa une pièce d'or de Tyr et quarante-sept pièces d'argent.

[1] D. Gr. Siciliæ et Italiæ rex; Art de vérif. les Dates, III, 809. Dans la bulle d'Innocent II, dans laquelle la Sicile est donnée en fief à Roger, le vieux Robert Guiscard est appelé : strenuus et fidelis miles B. Petri. Monum. historiq., n° I, dans Orlof. Mém., t. I.

[2] *Formosus*, dans Ebulo, Carmen de mot. Sic. Basil., 1746.

[3] Ebulo. Comme vassal, il ne pouvait pas faire de testament ; le contrat féodal s'éteignit par sa mort.

obtint la préférence sur plusieurs concurrents [1], par les efforts de quelques grands, à la tête desquels était le vice-chancelier Matthieu, de la maison des comtes de Palear, et par la faveur du peuple [2].

Toutefois le trône vacant vit s'élever un concurrent qui pouvait devenir dangereux pour Tancrède, par sa puissance, sa valeur personnelle et les droits sur lesquels il s'appuyait; mais c'était le candidat le moins capable d'être favorisé par le Saint-Siége, à cause de son origine, des sentiments qu'il avait activement manifestés contre l'Église, enfin à cause de l'étendue et de la position géographique de ses provinces. Henri, roi des Romains, avait épousé, encore du vivant de l'empereur Frédéric, et trois ans avant la mort du roi Guillaume II, Constance, fille posthume de Roger II [3], tante du roi Guillaume et dernier rejeton légitime de la famille [4]. Nous ne savons pas si Frédéric pouvait avoir le pressentiment d'une succession prête à être recueillie, ou s'il voulait seulement donner à son fils l'espoir de la possibilité d'une vacance du trône; d'un autre côté, nous ignorons s'il songeait à s'assurer un appui et pour l'affranchissement de ce royaume de toute vassalité et pour la réalisation de ses projets contre le chef de l'Église, ou si enfin ses vues se portaient déjà à cette époque sur la réunion des empires séparés depuis Honorius [5]. Quoi qu'il en soit, Guillaume fit prêter foi et hommage à Henri et à Constance dans une diète tenue à Troja [6].

C'est à peu près dans le même temps que Henri apprit la

[1] Ebulo.

[2] Il ne démanda pas la couronne, elle lui fut offerte. Fazeolus, De reb. Sic. VII, 6. Du reste, le portrait de Tancrède, tracé par Ebulo, 184 et suivantes, sent la flatterie envers l'empereur Henri.

[3] (Roger, mort en 1154). *Posthume*; ce mot prouve qu'il n'est pas vrai qu'elle eût cinquante ans lors de la naissance de son fils; Giannone, Jaeger, Raumer, etc., ont suffisamment réfuté cette assertion. Comparez aussi Wegelin, Thes. rer. Suev., II, 213. Boccaccio, De claris Mulieribus, raconte, de la manière la plus agréable, la fable de l'emprisonnement de Constance et de la prédiction de l'abbé Joachim.

[4] A Reale, le 18 août 1185, per procuratores; un monument en rend témoignage; Act. SS. 29 mai.

[5] Otto de S. Blas. c. 43.

[6] Giannone, II, 398.

nouvelle de la mort de son père et du neveu de sa femme. Mais comme la mort de son père rendait sa présence nécessaire en Allemagne, il ajouta immédiatement le titre de roi de Sicile à ses autres titres [1], et se contenta d'envoyer une petite armée contre Naples. Des épidémies moissonnèrent les soldats; leur chef, Henri Teste, périt par trahison; et rien n'empêcha Tancrède d'étendre sa domination sur tout le pays. Vers Pâques de l'année 1191, Henri se rendit à Rome, afin de recevoir des mains de Célestin la couronne impériale [2]. Même abstraction faite de ses droits féodaux sur la Sicile et sur les seigneuries de la Basse-Italie, le Saint-Siége ne pouvait nullement voir d'un œil indifférent ces pays tomber en la possession d'une maison dont la puissance dans la Haute-Italie lui était déjà dangereuse, qui réclamait la domination héréditaire sur l'Allemagne, et dont les membres n'étaient pas favorablement disposés pour l'indépendance de l'Église. Toutes les tentatives des papes, depuis Alexandre III, n'avaient pu parvenir à forcer les Hohenstaufen à renoncer aux biens de Mathilde. L'empereur Frédéric, sans égard pour les droits de suzeraineté de la cour romaine, avait, après la proscription de Henri le Lion, pris ces biens pour lui-même et les avait transmis à son fils Henri. Si celui-ci venait à réunir ces possessions normandes à ces provinces, Rome se trouvait entourée de tous côtés par les domaines de Henri; il pouvait alors faire valoir sans contestation ses prétentions sur la capitale de la chrétienté; il n'y avait plus en Italie une seule puissance capable de lui résister, et un coup d'épée eût suffi pour renverser le gigantesque édifice spirituel fondé par la prévoyance, l'audace et la persévérance de Grégoire VII, et achevé par l'activité et la prudence de ses successeurs. Clément III le comprit très-bien; aussi, pendant le peu de temps qu'il occupa encore le

[1] Chron. Gottwic., p. 392.

[2] Le comte Roger Hoveden, qui prétend que Célestin a posé la couronne sur la tête de Henri avec ses pieds, et l'a ensuite jetée à terre, a été depuis longtemps réfuté dans C. G. Schwarz, Disquis. de Henr. VI, Imp. romano, eaque ignominiosa coronatione; Altorf, 1737, 4.

trône de saint Pierre, il favorisa les efforts de Tancrède pour se placer sur le trône de Sicile. Mais il eût fallu un successeur plus énergique que le vieux Célestin pour faire avorter l'entreprise de Henri, qui fut aidé par un concours de circonstances très-heureuses. Ce pape employa inutilement tous les moyens, afin de le détourner de son expédition contre Naples. Henri quitta bientôt Rome et entra dans la Pouille. Au commencement les villes, les forteresses, les châteaux [1] se rendirent à lui; mais pendant un siége de trois mois [2] devant Naples, il perdit par les maladies son armée, et par des intrigues ennemies sa femme qui fut livrée à son adversaire [3]; étant tombé malade, il s'en retourna en Allemagne [4], laissant à ses généraux le soin de continuer la guerre.

Ceux-ci la firent avec des chances diverses contre le comte d'Acerra, ensuite à Tancrède lui-même qui parvint à soumettre la plus grande partie du pays. Pendant que sa domination paraissait se consolider, et que les affaires d'Allemagne empêchaient l'empereur de poursuivre avec activité ses projets de ce côté des Alpes, Tancrède mourut du chagrin qu'il éprouva de la mort précoce de Roger, son fils aîné [5]; Sibylle, sa veuve, fit aussitôt couronner son second fils, Guillaume.

Henri trouva dans la rançon qu'il avait extorquée au roi

[1] Godofred. Monach. Ebulo, p. 28.

[2] Breve monast. Casin. Chron. in Græv. Thes.

[3] Selon Ebulo, les habitants de Salerne l'auraient prié de confier l'impératrice à leur ville; et ceux-ci, aussitôt après son départ du royaume, l'auraient livrée à Tancrède qui se trouvait à Messine; celui-ci l'aurait envoyée à sa femme à Palerme, laquelle l'aurait fait transporter à Naples dans le château del Ovo, appelé alors San-Salvator. Otto de Blas., c. 37, dit seulement : « A quibusdam baronibus Apuliæ, propinquis suis, capitur. » Selon Magn. Chron. Belg., p. 223, le héros des mers, Margaritone, qui auparavant purifia la mer des pirates et des Sarrasins, en qualité de commandant de la flotte du roi Guillaume, Bern. Guid., Vit. Clem. III, in Murat. SS. III, 473, l'avait enlevée de Salerne. Elle fut gardée avec tant de secret, que, pendant quelque temps, on la crut morte. Costanzo, Ist. Sicil. raconte cette captivité. Henri s'en plaignit au pape à l'époque de son retour.

[4] Ebulo dit (avec peu de vraisemblance) que le comte d'Acerra avait corrompu les généraux de l'empereur, afin qu'ils lui conseillassent le retour en Allemagne,

[5] En février 1194; Gesta, 18.

d'Angleterre, son prisonnier, les moyens de faire une nouvelle expédition (1194) dans la Basse-Italie. Par la promesse de grands priviléges et de faveurs pour leur commerce en Sicile, il engagea les villes de Gênes et de Pise [1] à le soutenir de leurs forces maritimes, tandis qu'il attaquerait le pays par terre avec une nombreuse armée. Aucune ville ne put lui opposer de résistance; toutes celles qui ne se rendirent pas de suite, furent prises d'assaut, pillées et ravagées. Henri s'empara du royaume sans livrer bataille [2].

Henri de Calden, son maréchal, passa en même temps en Sicile avec des troupes. Le peuple de cette île était tellement absorbé par la jouissance paisible de ses richesses, qu'il ne put résister à la bravoure allemande. La noblesse elle-même fut vaincue près de Catane; le maréchal en fit prisonniers un grand nombre, entre autres l'évêque de Catane; il pénétra dans la ville, n'épargna ni le sexe, ni l'âge, ni les églises et les lieux sacrés. L'empereur ayant consolidé par la terreur sa domination en deçà du détroit, traversa encore la mer pour se rendre à Palerme. Il était tellement devancé par la crainte, qu'à son approche la capitale de la Sicile lui ouvrit ses portes. Les habitants vinrent au-devant de lui; les maisons et les rues étaient ornées comme un jour de fête; Henri entra dans la ville avec toute la pompe d'un vainqueur; les bourgeois lui offrirent de riches présents. Le trésor, amassé pendant tant d'années par les rois normands, fut retiré [3] du lieu où il était caché. Le roi en partagea une grande partie non-seulement entre les principaux chefs de son armée, mais encore entre les simples soldats. Tout ce qu'ils avaient vu jusqu'à ce jour ne leur paraissait qu'une bagatelle [4] en comparaison de la quantité de pierres précieuses, d'or et d'argent que renfermait ce trésor [5]. La

[1] Voyez Denina, Rivol. d'Ital. III, 246.

[2] Gesta, c. 18.

[3] Une vieille femme, qui avait été au service de Roger, indiqua l'endroit où il était caché. Arn. Lub., t. IV, p. 21; Ebulo, t. II, p. 207.

[4] Fazeolus, Chron. Mont. Seren.; Les Gesta (ils sont écrits dans l'esprit des papes), c. 19, disent que Henri a pillé toute l'Italie.

[5] L'avarice de Guillaume a pu amas-

part exclusivement réservée au roi fut transportée en Allemagne dans son château de Trifels, sur cent soixante bêtes de somme [1].

Sibylle, son fils Guillaume, et Irène, la fiancée de feu Roger, ainsi que l'archevêque de Salerne, étaient parvenus à se réfugier dans le château-fort de Calatabellota [2], où ils auraient pu se défendre longtemps, s'ils avaient reçu un secours quelconque. Mais cette espérance étant totalement détruite, Sibylle se hâta de se rendre au vainqueur, afin de sauver du moins les biens patrimoniaux de son fils. Henri ajouta spontanément à ces biens la principauté de Tarente et jura de protéger la personne et les propriétés des quatre prisonniers. Mais à peine, pleins de confiance dans la convention, s'étaient-ils soumis à sa puissance, que Henri éloigna Irène et la fiança avec son frère Philippe [3]; il fit crever les yeux au roi mineur [4], et le retint prisonnier au château d'Ems, dans le Vorarlberg [5], où la mort mit fin à ses souffrances, après cinq ans de détention [6]. La mère et les filles furent enfermées dans le couvent de Hombourg en Alsace [7]; il envoya deux cousins de sa femme, pour être détenus à perpétuité, au château de Trifels,

ser beaucoup de trésors. Guillaume II avait laissé à sa veuve, Jeanne d'Angleterre, rien qu'en choses précieuses : une table en or d'une grande dimension, une tente en soie sous laquelle cent chevaliers pouvaient tenir commodément à table, deux trépieds en or et vingt-quatre coupes d'argent. Capefigue, I, 363 (texte de Bened. Peterborough. Chron.). Tancrède donna à Richard 20,000 onces d'or pour dot de sa fille. Arn. Lub., IV, 28, parle de tables d'or, de lits de repos, de siéges d'or qui se trouvaient au château de Palerme.

[1] Otto de S. Blas., c. 40; Arn. Lub., IV, 21.

[2] C'est ainsi que l'appellent Ebulo et la Chron. Fossæ Novæ; c'est encore aujourd'hui le titre d'une baronnie dans la province Val di Mazzara.

[3] Ebulo, II, 174, fait dire à la veuve de Tancrède : « quam nec adhuc visa « fronte Philippus amabat. »

[4] D'autres ajoutent qu'il le fit châtrer.

[5] In castro Amiso. Otto de S. Blas., c. 51 (déjà connu au huitième siècle sous le nom d'*Amates*).

[6] Gesta, c. 25. Selon Otto de S. Blas., il aurait vécu plus longtemps. Comparez Muller, Hist. de la Suisse, I, 376, not. 956.

[7] Hohenburch in Alsatia. Otto de S. Blas. ne parle que d'une seule fille; Costanzo, Ist. Sicil. en nomme trois : Constance, Alexie et Mardonie; le père, pour accommoder ses différends avec le roi Richard d'Angleterre, avait fiancé une d'elles, en 1190, avec le jeune Arthur de Bretagne, neveu de Richard.

cette forteresse inabordable, horrible [1], flétrie [2] par la détention de Richard. Henri donna ordre de faire arracher les yeux à l'archevêque de Salerne, et le confia ensuite, ainsi que ses frères, à la garde d'un chevalier en Allemagne [3]. Tous les partisans de Sibylle furent dépouillés de leurs biens et de leurs maisons, mutilés, livrés à la risée publique et expulsés.

On répandit le bruit que la noblesse tramait un attentat contre la vie de l'empereur. Il est incertain si un projet de ce genre a en effet existé et s'il l'a découvert, ou bien s'il l'a fabriqué afin de trouver, par de fausses lettres [4], un nouveau prétexte de tirer une plus grande vengeance de ses adversaires; ce bruit du moins lui servit d'excuse et d'occasion pour donner un plus libre cours à sa cruauté [5].

Les corps du roi Tancrède et de Roger, son fils, furent déterrés et les couronnes arrachées de leurs têtes. Tous ceux qui avaient assisté au couronnement, soit laïques, soit ecclésiastiques, subirent la mort par le feu [6]. Il composa de ses partisans un tribunal pour juger les conjurés. Les condamnations furent portées à Palerme; mais craignant que cette ville populeuse ne fût témoin d'une aussi grande soif de sang, on les exécuta, pour la plupart, dans la Pouille [7]. Un certain Jordano s'étant vanté de plus vastes espérances qu'il ne lui était donné d'en réaliser [8], et étant accusé d'avoir aspiré à la couronne, Henri le fit placer sur un trône enflammé, fit ensuite mettre sur sa tête une couronne de fer brûlante, ordonna qu'elle fût fixée sur son crâne avec des clous, et pour que la moquerie augmentât ses tourments, il lui faisait dire par ses serviteurs : « Tu tiens

[1] Nullus exivit, qui vinctus ibidem intravit. Rad. de Dicet.

[2] Lettre à sa mère Éléonore. Rymer, Act. et fœd., I, 80.

[3] Ep. I, 24 ; il est appelé *Vincel de Berc*.

[4] L'Anon. Casin. in Murat. SS., parle de *litteris fictitiis et mendosis*.

[5] D'autres actes témoignent de sa cruauté. Ainsi, il ne s'était pas contenté d'enlever à un serviteur d'Urbain III l'argent que celui-ci devait porter à son maître, mais il lui fit encore couper le nez et les oreilles. Jaeger, Hist. de Henri VI, p. 23.

[6] Fazeolus, I, c.

[7] Ebulo, II, 239.

[8] On dit à l'empereur que son épouse avait envoyé des pierres précieuses à Jordano, et que celui-ci s'était vanté de pouvoir monter sur le trône et de délivrer Constance. Alb. Stad. Chron.

« la couronne que tu as désirée ; tu dois être content, per-
« sonne ne te l'enviera ! »

Un autre fut écorché vif; plusieurs autres encore, notamment des ecclésiastiques, périrent de la mort la plus cruelle, brûlés à petit feu ; d'autres furent noyés dans la mer [1], percés avec des leviers, enterrés vivants jusqu'à la partie supérieure du corps, martyrisés de diverses manières [2].

Au milieu de cette affreuse effusion de sang, Constance, qui n'avait pas eu d'enfants depuis neuf ans de mariage, et qui pouvait à peine avoir l'espoir d'en obtenir (elle était âgée de quarante ans), mit au monde [3], le jour de Noël, à Jési, dans la marche d'Ancône, un fils qui fut plus tard l'empereur Frédéric II [4]. Sans s'inquiéter de la haine du peuple, sans faire attention que la cruauté ne ramène pas les esprits, et que la terreur ne consolide aucun pouvoir, Henri s'en retourna en Allemagne, au mois de février de l'année suivante. Il administra ce pays comme il avait soumis la Sicile, avec des exécutions à mort et de lourds impôts ; le plus léger soupçon coûtait la vie, même aux ecclésiastiques. Comme il n'existait aucun moyen de publier les plaintes, quelques-uns s'adressèrent en secret au pape, et s'offrirent de prouver l'innocence de beaucoup de personnes qui avaient été exécutées. Célestin hésita d'abord ; puis enfin il prononça l'excommunication contre Henri. Celui-ci promit de procéder avec plus de douceur, et satisfit le pape par cette obéissance, mais surtout par la promesse d'une croisade.

L'empereur profita de sa présence en Allemagne pour réaliser d'autres projets nourris depuis longtemps, et pour lesquels

[1] Innoc., Registr. de negot. imper., Ep. 33.

[2] Mutius, L. XVIII ; Otto de S. Blas., c. 39. Un tableau, dans Ebulo, p. 138, représente douze personnes dans une voûte, avec cette inscription : « Domus in quo conjurant pro« ditores regis. »

[3] On peut juger de la joie qu'en éprouva Henri, parce qu'il se réconcilia avec son ennemi mortel, le comte de Bogen, qui le premier lui en apporta la nouvelle. Chron. August. in Struve SS. Ebulo, II, 237, etc., exprime les espérances de quelqu'un qui, comme « servus imperatoris, li« brum ad honorem Augusti compo« suit. »

[4] Ebulo, p. 159.

il se sentait fort de la gloire militaire qu'il venait d'acquérir et de l'extension de sa puissance. Beaucoup de luttes intérieures de l'Allemagne furent terminées suivant ses désirs : il avait récemment humilié la maison des Welfes, et lui avait aussi rendu quelques services. Par les trésors amassés en Sicile, ou extorqués par tout moyen qui se présentait à lui [1], il s'était procuré des ressources pour essayer de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille. Une semblable tentative ne pouvait être reprochée à un empereur dont la famille avait régné depuis des générations, et qui avait la conscience de pouvoir donner à l'Empire, par une autorité héréditaire, toute la splendeur convenable. Remarquez que depuis longtemps les grands dignitaires et feudataires travaillaient avec succès à rendre les fiefs héréditaires, et tous les duchés, margraviats et comtés passaient du père au fils, suivant un usage rarement interrompu. Henri III avait déjà eu, dit-on, ce projet, et n'avait été arrêté dans son exécution que par une mort trop précoce; c'est pourquoi les princes déclarèrent de nouveau, lors de l'élection de Rodolphe de Souabe, que le fils d'un empereur n'avait jamais le droit d'obtenir en Allemagne le pouvoir suprême par le fait seul de la préférence donnée à la personne du père, et bien moins encore par sa volonté, mais uniquement par l'élection [2]. Il existait dans les pays héréditaires une coutume très-souvent pratiquée : c'est que les pères faisaient prêter, encore de leur vivant, foi et hommage à leur successeur par les barons. Ce reste d'un ancien usage germanique était destiné à assurer la fidélité des vassaux. Dans un empire électif, au contraire, comme l'Allemagne, l'unique moyen d'empêcher que la couronne ne fût dévolue à une autre famille après la mort de l'empereur, c'était que les princes élussent son fils roi de Rome.

Henri convoqua donc une diète, dans laquelle il représenta

[1] C'est pourquoi il est appelé dans Rad. de Diceto, p. 670 : egregius fœnerator.

[2] Bruno, De Bell. Sax., in Freher, SS., I, 212.

combien serait consolidée la grandeur de l'Allemagne, s'il n'y avait plus de vacance du trône, s'il n'y avait plus entre les grandes familles d'inimitiés suscitées par leurs prétentions à la couronne, et si tout l'Empire était gouverné d'après des principes uniformes, chose impossible avec le changement de la dynastie régnante. Afin de parvenir plus facilement à son but, il promit un accroissement de pays et de puissance pour l'Empire, par l'incorporation de la Sicile, de la Calabre, de la Pouille et de la principauté de Capoue; il leurra les nobles séculiers de la promesse de rendre les fiefs héréditaires; il s'engagea envers les évêques et les abbés à renoncer au droit de faire entrer, après leur mort, leurs biens meubles dans le trésor impérial. Cinquante-deux princes se montrèrent disposés à accéder aux désirs de Henri [1]; mais ils y mirent pour condition (ce qui était juste, car le droit de tous ne peut être sacrifié par aucune majorité), que tous donneraient unanimement leur assentiment. Alors s'éleva une opposition, à la tête de laquelle étaient, parmi les princes ecclésiastiques, l'archevêque de Mayence, et parmi les princes séculiers, les princes saxons. Le pape ne pouvait être favorable à ce projet [2]. « C'est à lui qu'appartient le droit de sacrer, et par conséquent celui de confirmer ou de rejeter l'élection de l'empereur; si la couronne devenait héréditaire, il perdrait ce droit. Il saura le maintenir, si on veut le lui enlever! » L'empereur, voyant que le moment n'était pas encore arrivé pour la réalisation de ses vues, déchargea de leur consentement les princes qui l'avaient déjà donné, et fit élire roi son fils Frédéric [3], qui n'avait que deux ans; imitant sous ce rapport la conduite tenue par son père

[1] Il parait que l'acte avait déjà été dressé. Magn. Chron. Belg. Gobelinus, Persona Cosmodr., in Meibom. SS., I, 275.

[2] La Magn. Chron. Belg. in Pistor. SS., III, 224, dit, à la vérité : Consensit curia romana et principes LII qui imperatorem eligere consueverunt. Des écrivains plus dignes de foi et plus rapprochés de l'époque exposent les faits d'une manière plus conforme à la nature des choses.

[3] « Infantem nondum duorum annorum, nondum etiam baptizatum » (Henri le Lion était né en 1129, et ne fut baptisé qu'en 1136; Boettiger, Henri le Lion, note 63). Gesta, c. 19.

en 1169, à la diète de Bamberg, où il fit élire Henri, qui n'était que dans sa cinquième année [1].

Pendant tout le temps que Henri resta absent de la Sicile, Constance dirigea les rênes du gouvernement avec plus de mansuétude; ne devait-elle pas faire ressentir quelque adoucissement à son peuple contre lequel avait cruellement sévi son époux? Mais l'irritation, à peine assoupie, se réveilla, à l'époque de son retour, par de nouvelles cruautés. Il revint vers la fin de l'année 1196 [2], voulant se rendre dans la Pouille pour se joindre aux croisés qu'il trouva déjà partis. L'évêque Lupold de Worms qui, suivant les instructions d'Henri, gouvernait le pays avec un joug de fer, fut obligé, d'après les ordres mêmes de l'empereur, de faire abattre les murs de Naples et de Capoue. Il condamna à être lié à la queue d'un cheval, Richard, comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède, et, autrefois, par sa valeur, le soutien de la famille impériale [3]; il le fit traîner dans les rues de Capoue et suspendre par les pieds à une potence où, le deuxième jour, un histrion de l'empereur attacha une pierre au cou du martyr et hâta ainsi la fin de son supplice [4].

Enfin l'année suivante l'insurrection éclata. L'empereur marcha contre la forteresse de San-Giovanni. Pendant le siége, allant un jour à la chasse par une journée chaude du mois d'août, il but imprudemment et s'attira une maladie [5] dont il mourut, le 28 septembre [6] de l'année 1197, un peu plus de trois mois avant Célestin, dans sa trente-troisième année, avec des sentiments de repentir [7]. Cet Hohenstaufen se mon-

[1] Struve, Corp. hist. germ., p. 339.

[2] Il était encore à Besançon le 11 non. jul. Signature d'un diplôme dans Gudeni, Syllog. XIX.

[3] Comes egregius Tancredi gloria spesque.

[4] Rich. de S. Germ., Otto de S. Blas., c. 39.

[5] Kœnigshofen, Chroniq. d'Elf., p. 115. Le soupçon de son empoisonnement (Costanzo; Albericus) par sa femme, est contredit formellement par ceux qui l'approchaient de très-près. Chron. Ursp, p. 233.

[6] Selon d'autres, le 29; selon d'autres encore, le 4 ou le 5 octobre; 3 non. oct. Chron. Fossæ Nov. in Murat. SS., t. VII.

[7] In cordis contritione; Fragm. hist. in Urstis. SS., 23 sept.; Rocch. Pirri Eccl. Messan. in Græv. Thes. On a dit qu'il avait donné aux religieux

tra perfide, cupide, et cependant généreux quelquefois envers ses amis et ses serviteurs; il fut le plus cruel des membres de sa famille. Quoiqu'il aimât à se livrer aux plaisirs de la chasse et aux autres vaines distractions, il égalait son père par l'élévation et l'étendue de ses projets; et quoiqu'il lui fût peut-être inférieur en courage militaire, il le surpassa en savoir, en culture intellectuelle; il partageait avec tous les membres de sa famille la haine contre le pouvoir de l'Église et ceux qui en étaient revêtus; les Siciliens lui donnaient le nom de *cruel*, même celui de *cyclope*, et son corps, encore bien conservé six cents ans après sa mort, présentait un aspect farouche et menaçant [1].

Les Allemands pleurèrent la mort d'un maître vaillant dans la guerre, sage dans les conseils, qui interrompait souvent les plaisirs de la table pour remplir ses devoirs de prince et pour

de Cîteaux 3000 marcs d'argent de la rançon de Richard pour réparation de cette injustice, afin de faire faire des encensoirs pour tous les convents de l'ordre, et que l'abbé avait refusé cet argent mal acquis. Ce conte ne repose que sur le témoignage de Mathieu Pâris, et est par conséquent plus que suspect.

[1] Pour tout ce que nous venons de dire, rappelez-vous sa conduite envers Richard, lorsque celui-ci avait déjà racheté sa liberté par une énorme rançon (alter Saladinus esse non erubuit, dit Guil. Neubrig., IV, 31); son manque de parole envers les Génois et les Pisans, après les services qu'ils lui avaient fidèlement rendus (Caffari Ann. in Murat. SS., VI, 370). N'oubliez pas ses extorsions en Sicile, ses demandes à l'empereur grec pour le pays situé entre Durazzo et Thessalonique. Nicetas Alex. Comnen., c. 7; Steindelii Chron., in Œfel. SS. Rer. Boic. Arn. Lub., IV, 21; Chron. August. in Struve SS., II, 492. Il a importé, dit-on, la chasse aux faucons en Italie, Pand. Collenut. hist. Neap.; Chron. Ursp. Parmi les témoins d'un diplôme, Monum. Boic., t. V, de l'année 1189, il y a : Rupertus joculator regis. Gerv. Tilber. Ot. imp. in Leibn. SS., I, 944. Otto de Blas, c. 21, dit que l'empereur Frédéric fit élever ses enfants avec soin. Albericus dit de Henri : Literatura et sapientia pollens; Staindel. Chron. L'empereur Henri se trouve le premier dans la collection des Minnesænger de Manesse. Bened. de Rambaldis, Lib. August. in Murat. SS., parle des violences qu'il a exercées sur des ecclésiastiques; in Registr. de negot. imp. Ep. 33. Il n'observa pas du moins la recommandation de Godefroi de Viterbe, in Pistor. SS., II, 356 : « Si « cupias veri regis promissa mereri, « auxilio cleri studeas, Henrice, doce- « ri. » Fazellus, Dec. post., VIII, 1; Chr. Ursp. Il n'était pas grand; Ans. Gembl. Chron. in Pistor. SS, I, 1010 (cependant nous ne pouvons pas dire, comme Westenrieder, Alm. hist., 1794, p. 213, qu'il était petit, maigre, mélancolique); Raumer, III, 72, d'après Danielli, i Regali Sepolcri del duomo di Palermo.

terminer des différends entre ses sujets [1]; qui avait gagné la confiance par ses connaissances en jurisprudence, l'attachement par son éloquence, et la considération par son instruction; l'armée éclata en plaintes sur la mort de ce général adoré [2]. Les Siciliens, au contraire, donnèrent un libre cours à leur haine dans des épigrammes [3]; toute l'Italie fut dans la joie [4]; mais Constance n'oublia pas son âme, sur laquelle il avait accumulé tant de crimes [5]. Son corps fut déposé dans un cercueil de porphyre et placé dans la cathédrale de Palerme [6].

Henri se voyant sur le point de mourir, avait recommandé son fils mineur aux soins de sa mère et de son frère Philippe, duc de Souabe et de Toscane, dans la fidélité éprouvée duquel il avait la plus grande confiance. Il le pria de veiller à ce que le jeune enfant fût convenablement instruit en toutes choses. On ajoute qu'il ordonna, comme étant sa volonté dernière, que Constance et son fils sollicitassent du pape tous les droits d'usage sur le royaume de Sicile et les seigneuries qui en dépendaient; et si Frédéric venait à mourir sans héritiers, le royaume serait dévolu à l'Église romaine. En retour de la confirmation de ces droits par le pape, les biens de Mathilde, à l'exception de Medesina et Argelati, ensuite tout le pays jusqu'à Ceperano, y compris Montefiascone, seraient rendus à l'Église. Son sénéchal, Markwald, devait prendre en fief de l'Église le duché de Ravenne, le comté de Bertinoro, la Marche d'Ancône, ainsi que Medesina et Argelati avec ses domaines, et lui prêter foi et hommage pour ces pays qui seraient également dévolus à l'Église, dans le cas où il mourrait sans héritiers. On reprocha plus tard à Markwald d'avoir tenu caché

[1] Lehmann, Chron. de Spire, p. 471.

[2] Otto de S. Blas., c. 45.

[3] La Chron. Fossæ Novæ en contient une, dans laquelle il est appelé Pessimus anguis.

[4] Joh. de Ceccano, Chron. Fossæ Novæ, in Murat. SS., VIII, 879.

[5] Pro remissione peccatorum domini magnifici imperatoris, quondam viri nostri. Diplôme dans Heumann, De re diplom. Imperatric., p. 247.

[6] Fazeolus, Craws Vitæ Imp. in Mader SS. Suivant Jæger, Histoire de Henri VI, p. 114, note 45, on en trouve une description dans le Journal de Murr, X, 369.

ce testament, de sorte qu'on n'en eut connaissance qu'après sa mort [1].

Quoique ce testament nous ait été conservé par un écrivain contemporain, plusieurs raisons nous font douter de son authenticité. Les rapports de Henri avec l'Église n'avaient jamais été de nature à faire supposer qu'il attachait une grande valeur aux droits de celle-ci; loin de consentir à recevoir le royaume normand de l'inféodation papale, il voulait en fonder la possession sur le droit héréditaire et sur la puissance des armes; et s'il eût vécu plus longtemps, il eût certainement déchiré le contrat féodal avec le Saint-Siége; il est donc difficile de croire qu'il ait songé à y soumettre son fils. Ainsi que son père, il considérait les biens de Mathilde et la Marche comme des pays appartenant à l'Empire; et s'il avait voulu les donner en fief à un de ses fidèles serviteurs, il l'eût fait au nom de l'Empire, et nullement au nom de l'Église. A l'époque de sa tutelle, après la mort de Markwald, Innocent n'invoqua jamais la prétendue découverte de ce document, la dernière volonté de l'empereur, mais toujours celle de l'impératrice, et s'il eût ajouté foi à cet acte, on ne peut admettre qu'il l'eût passé sous silence [2].

Philippe, son frère, appelé par lui en Sicile, se sépara de la femme qu'il venait d'épouser, pour conduire Frédéric en Allemagne, afin d'y recevoir la couronne royale qui lui avait été promise par les princes électoraux: il apprit à Montefiascone la nouvelle de la mort de Henri. Après avoir laissé de fortes garnisons en Toscane pour la garantir d'un mouvement populaire qu'on redoutait [3], il s'en retourna sans délai, et échappa, non sans danger, et non sans avoir perdu quelques-uns de ses fidèles compagnons, aux embûches des Italiens irrités [4].

Les généraux et les compagnons de l'empereur défunt se hâtèrent d'assurer l'Empire au jeune Frédéric, et à eux-mêmes

[1] Gesta, c. 27. Aussi dans Baron. Ann., 1197, nº 9.

[2] Giannone ne fait nullement mention de ce testament.

[3] Hetruriam præsidio munivit, Æn. Sylv. Epit., II, 6. Montefiascone était le point principal. Gesta.

[4] Otto de S. Blas.

les fiefs qu'ils avaient obtenus. Markwald prit possession de l'exarchat; Conrad s'établit dans le duché de Spolette; Thiébault et ses partisans occupaient les nombreux châteaux de la Pouille et de la Terre de Labour; un certain Frédéric gouvernait la Calabre, et Guillaume Capparone chercha à s'emparer de la souveraineté en Sicile. Mais Constance fixa son séjour à Palerme, et retira son fils aux soins de la duchesse de Spolette, pour le faire couronner roi et pour gouverner conjointement avec lui en qualité de tutrice [1].

Au milieu de cette époque où l'Église n'était dirigée par un vieillard ni avec assez de force, ni d'une main assez ferme pour influer énergiquement, comme autrefois, sur la marche des événements du monde, Lothaire avait acquis l'estime universelle par les qualités de son esprit et de son cœur [2], au point que lorsque l'on vit la fin du pape s'approcher, la voix générale et les espérances particulières de quelques cardinaux [3] le désignaient comme le plus capable de succéder à Célestin; et même l'affection et l'espoir de plusieurs, peut-être aussi quelques pressentiments et quelques visions [4], se le représentèrent sur le Saint-Siége avant qu'il ne fût devenu vacant.

Célestin III tomba malade vers la fête de Noël 1197. Sentant sa fin prochaine, il déclara aux cardinaux que s'ils voulaient lui promettre d'élire pour son successeur le cardinal Jean de Saint-Paul, de la maison de Colonna, il renoncerait à sa dignité en faveur de celui-ci [5]. Ils s'y refusèrent, et avec raison, comme une chose qui n'avait jamais été d'usage jusqu'à ce jour, et qui pourrait facilement exposer l'Église à une scission scandaleuse [6]. Plus Célestin vit sa mort avancer rapidement, plus aussi, dit-on, il insista sérieusement sur l'élection du cardinal Jean.

[1] Gesta, c. 20, 21.

[2] Platina.

[3] Rog. Hoved. dit : « Omnes niteban- « tur, unusquisque pro suo posse, ut « ipse fieret Summus Pontifex. »

[4] « In visione nonnunquam osten- « sum est, quod ipse matrem suam (l'É- « glise) duceret in uxorem. » Gesta, c. 6.

[5] Palat. Fast. Card. I, 387. D'autres écrivains disent qu'il les a laissés libres d'élire qui ils voudraient; mais la première version est plus probable, en supposant qu'il ait soupçonné que Lothaire pouvait devenir son successeur.

[6] Baron. Ann., 1198, n° 1.

et recommanda encore une fois à ses collègues réunis autour de son lit de ne porter leurs voix sur aucun autre que celui-ci[1]. Aussitôt que Célestin eut rendu le dernier soupir, le 8 janvier de l'année suivante, Lothaire, accompagné de quelques cardinaux, vint à l'église de Saint-Jean-de-Latran[2], afin d'y célébrer l'Office des Morts pour le défunt.

Le plus âgé des vingt-huit cardinaux[3], parmi lesquels il y avait trois neveux et deux cousins de papes défunts, Conrad, de la maison allemande de Wittelsbach, archevêque de Mayence et de Salzbourg et évêque de Sabine, ardent défenseur des droits de l'Église, se trouvait absent pour les croisades. Le comte Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, oncle du roi de France par sa sœur Alix, et légat permanent du Saint-Siége dans ce pays, personnage aimant le faste[4], habile dans les grandes affaires, demeurait en deçà des Alpes. L'évêque Adélard de Vérone, élevé au cardinalat par Lucien III lorsqu'il était encore chanoine de cette église, à l'époque où ce pape vint se mettre dans cette ville à l'abri des dangers et des persécutions qui le poursuivaient, Adélard ne s'était probablement pas éloigné, depuis son retour de la Terre-Sainte[5], de son diocèse, qu'il administra avec toutes les vertus d'un sage et excellent prince de l'Église. Pierre de Capoue, qui essaya d'introduire en Pologne les règlements de l'Église romaine et une discipline plus sévère parmi les ecclésiastiques[6], n'avait échappé à un attentat contre sa vie[7] que par la protection de l'évêque de Prague, exposé en Bohême aux mêmes dangers pour les mêmes motifs; mais il ne put éviter de tomber dans les mains d'un chevalier lombard[8].

[1] Ciacconius embrouille la chose, en disant que Célestin leur a recommandé «Jean Lothaire.» Lothaire n'a jamais porté le prénom de Jean.

[2] Nommée aussi Église de Constantin, du nom de son fondateur.

[3] Le nombre 72 était alors encore inconnu comme nombre normal ; ce nombre dépassa rarement trente dans ces siècles. Lors de l'élection de Lucien III, il y en avait 27; de Clément III, 22; de Célestin III, 30; d'Honorius III, 27; de Grégoire IX, 24.

[4] Capefigue, I, 159.

[5] Panvin. Antiq. Veron., l. VII, 187.

[6] Dlugosz, Hist. Polon., I, 575.

[7] « Parum abfuit quin à sacerdotibus occideretur. » Cromer, De reb. Polon., p. 174.

[8] Ep. VIII, 128.

Outre Lothaire, il pouvait y avoir encore à Rome tout au plus vingt-trois cardinaux [1]. Parmi ceux-ci, Gratien de Pise, sans doute le plus âgé de tous [2], était le seul qui eût été nommé par Alexandre III. Parmi ceux choisis par Lucien, vivait encore Pandulphe [3], dont on ne saurait dire s'il devait sa grande réputation à son talent d'orateur, de théologien, ou d'historien [4]; le cardinal Bobo, qui avait peut-être pour principal mérite d'être sorti de la maison Orsini, était moins connu; venaient ensuite Gérard, dont la promotion servit autant à l'ornement de l'Église qu'à celui de sa propre famille, et qui, dans les grands événements du temps, pouvait être d'une aussi éminente utilité à l'Église universelle qu'à l'église particulière de sa patrie [5]; Octavien [6], que la mort enleva trop tôt à la confiance de Lothaire [7], et Soffred, de la famille des Cajetani de Pise, cousin d'Eugène III, dont Innocent, dans l'intérêt de sa politique, ne voulut pas autoriser l'élection à l'archevêché de Ravenne, et qu'il ne put déterminer plus tard à accepter la dignité de patriarche de Jérusalem; enfin Pierre, d'une noble famille de Plaisance, que nous voyons chargé d'une mission en Allemagne, la première année après l'élection de Lothaire, dans des circonstances compliquées dont l'issue était d'une importance particulière pour le Saint-Siége, et qui réclamaient toute la prudence consommée d'un homme d'État de l'Église.

Urbain III et Grégoire VIII n'avaient nommé aucun cardinal pendant leur court règne; Lothaire était le neuvième de

[1] Les écrivains les plus exacts disent qu'il a été élu par ce nombre de cardinaux.

[2] Il alla en Angleterre comme légat, dès l'année 1169. Le dernier diplôme où se trouve son nom est de 1199.

[3] Il ne faut pas le confondre avec un autre Pandulphe devenu célèbre sous Innocent par sa légation en Angleterre.

[4] Mais comment peut-il être appelé *familiaris Gelasii II* dans Palatius et dans les notes de Brequigny sur l'Ep. IX, 145, puisque celui-ci mourut en 1119?

[5] Lorsque le clergé de Lucques voulut l'élire évêque, le pape n'y consentit pas, disant que l'Église de Rome avait besoin de lui. Ciaccon.

[6] Il était de la famille Poli, qui, par le mariage d'Othon, son neveu, avec une nièce de Lothaire, s'allia plus tard avec la famille de Conti, mais eut aussi des rapports hostiles avec cette maison. Gesta, c. 137.

[7] Son éloge, Abb. Wilh., Ep. II, 33, in Langenbek, SS. rer. Dan.

ceux qui siégeaient depuis Clément III au conseil du chef de l'Église [1]. Grégoire, qui surveilla dans la suite en Sicile, comme représentant du pape, le pupille et le royaume [2], était l'un des premiers parmi les promotions de Clément. A côté de lui, on voyait Jordanus de Ceccano, l'énergique abbé de Fossa-Nuova (à la famille et au couvent duquel nous devons un historien de cette époque), qui ne fut pas sans espoir de monter sur le siége de saint Pierre, et qui contribua tant à la soumission des domaines de l'Église. Le successeur de Célestin n'était pas appelé à jouir longtemps des services du cardinal Bernard, ni à se plaindre encore de ses démarches arbitraires [3]; il mourut quelques années après l'élection. Un autre Grégoire survécut moins longtemps encore aux règlements qu'il avait établis, à la grande satisfaction du pape, dans le duché de Spolette, après la remise de ce duché par Conrad de Lurzelnhard. Le romain Pierre Gallocia [4] paraît avoir acquis la confiance particulière de Lothaire, puisqu'on lui accorda la permission de faire un testament, permission qu'il ne demanda que pour donner aux pauvres le produit de son précieux mobilier [5]. Jean, qui fut honoré plus tard d'une brillante visite du nouveau pape qui alla consacrer une église dans son diocèse, se livrait tout entier aux devoirs de ses fonctions comme évêque de Viterbe. Guido, surnommé le Papa [6], de la famille qui avait donné Innocent II à l'Église, et un troisième Grégoire aussi distingué par sa naissance [7] que par sa prévoyance, sa prudence et ses sentiments élevés [8], tous les deux actifs, influents, surtout à l'époque où le

[1] C'est ce qu'étaient, à proprement parler, et ce que sont encore aujourd'hui les cardinaux.

[2] Gregor. Galganus de Sancto Apostolo, pour le distinguer d'un autre tit. S. Mariæ in Aquiro, d'un troisième tit. S. Georgii in Velabron, et d'un quatrième tit. S. Mariæ in Porticu.

[3] Auprès de la confédération toscane, dont il sera parlé au livre II.

[4] Nommé aussi Pierre de Romana. Diplôme dans Murat. Antiq., II, 809.

[5] Ep. V, 64.

[6] Ciacconius, et même les écrivains les plus exacts (par exemple Raumer), le confondent souvent avec le cardinal-évêque Guido de Porée, légat en Allemagne. Guido de Papa porte le titre de Sancta Maria trans Tiberim.

[7] De Monte Cavallo.

[8] Tel est l'éloge qu'en fait Innocent dans une de ses lettres.

Patrimoine de saint Pierre fut délivré des Allemands, avaient été nommés à la même époque que Lothaire.

Les cardinaux de la famille des Bobo nommés par Célestin, qui prirent part à l'élection, furent Nicolas et Huguccio : le premier était neveu de Célestin, l'autre était son parent; Célestin et ses successeurs confièrent à ce dernier, l'un des plus versés dans le droit canon et civil, la plupart des cas de droit (comme le jugement des meurtriers de l'évêque de Wurzbourg), pour les examiner et les décider [1]; le premier ou mourut bientôt, ou on lui donna peu de part aux affaires du temps et du Saint-Siége. Le savoir uni à la piété avait élevé Guido de Porée à la dignité d'abbé de l'ordre entier de Cîteaux; ensuite, à celle de cardinal; dans cette dernière position, il travailla longtemps en Allemagne, au milieu des circonstances les plus critiques pour l'Empire et pour l'Église. Destiné à l'archevêché de Reims, il mourut à Gand [2]. Habile, expéditif dans la part qu'il prit aux délibérations des affaires de l'Église, ne perdant jamais de vue les intérêts de son couvent du Mont-Cassin qu'il dirigeait comme abbé, peut-être avec trop de douceur [3], Roffred sut encore mieux conserver la faveur de l'empereur [4], sans perdre la bienveillance du pape, qu'assurer, dans des temps si agités, la discipline intérieure, l'ordre et l'existence de ce couvent, comme il aurait dû le faire [5]. Un frère de l'ordre de ce couvent, Jean de Salerne et Cynthius Cencio [6] se montrèrent tous les deux actifs et intrépides contre Markwald en Sicile; le premier en outre, comme député du Saint-Siége, tint la même conduite dans les difficultés multipliées survenues entre le pape et les rois d'Ecosse et d'Irlande. Jamais personne n'avait été employé à de plus nombreuses et à de plus impor-

[1] Brequigny, not. ad. Ep. III, 41.

[2] En mai 1206. Il paraît avoir demeuré, en 1199, en France, bientôt après en Allemagne.

[3] Raumer, III, 47.

[4] Henri VI déclara : qu'aucun grand d'Italie qui l'aurait offensé, ne rentrerait en grâce auprès de lui, si Roffred n'intercédait pas en sa faveur.

[5] Le pape lui adresse des reproches à ce sujet, dans une lettre, et lui ordonne de réparer le mal.

[6] Peut-être ce prieur de S. Praxedis, dont fait mention Abb. Wilh., Ep. II, 44.

tantes missions que Jean, évêque d'Albano [1], de la famille Colonna, qui s'acquit même une plus grande renommée, moins par sa naissance et ses fonctions, que par la protection qu'il accorda à saint François et à son nouvel ordre, quoiqu'il mourût peu de temps avant que cet ordre ne fût approuvé par Honorius. Celui-ci vota pour l'élection de Lothaire, sous le nom de Cencio Savelli, dont la famille s'éteignit dix-huit ans plus tard que celle des Conti [2].

Les cardinaux devaient, conformément aux anciens usages, s'assembler le second jour après la mort du pape, pour célébrer ses funérailles et procéder, le troisième jour, à l'élection [3]. Mais, à cette époque, le clergé et le peuple ne prenaient plus part à l'élection, comme cela s'était encore pratiqué lorsque le prédécesseur de nom de Lothaire fut élevé au Saint-Siége [4]; l'élection ne dépendant plus que du haut Conseil de l'Église universelle [5], celui-ci jugea nécessaire de se hâter et de prévenir toute influence extérieure qui aurait pu prévaloir au préjudice de l'Église une, libre et indépendante. Les cardinaux pouvaient bien se souvenir encore de la triste influence que les querelles qui durèrent trois jours avant l'élection d'Alexandre III, exercèrent sur la chrétienté, influence qui eût été bien plus fatale, si Robert Bandinelli et ceux qui étaient de son parti avaient montré moins de fermeté, de résolution et d'union.

Les circonstances étaient actuellement, quoique sous une autre forme, aussi sérieuses, et l'élection d'un pape devait entraîner d'aussi graves conséquences aujourd'hui qu'il y a

[1] Ludwig. Reliq., II, 211; mais ce n'est pas le même qui apparait si souvent sous le nom de Jean Campanus; par exemple : in Wurdtwein Subs. dipl., X, 75; celui-ci est le cardinal Jean de Salerne.

[2] Au mois de décembre 1726, dans la personne de la marquise Barbara Massimo, qui emporta dans la tombe, avec le nom de sa famille, la réputation d'une grande bienfaisance et d'une grande piété.

[3] Cencius Camerar. Ordo Roman. in Mabillon, Mus. ital., II, 210.

[4] Chron. Mont. Cass. ad ann. 1132, in Murat. SS., t. VII. Alexandre III dit encore dans sa lettre encyclique : « Fratres nos, assentiente clero ac po« pulo R., elegerunt. »

[5] Célestin II, le successeur immédiat d'Innocent II, avait été élu aussi seulement par les cardinaux; les circonstances l'exigeaient.

trente-neuf ans. La puissance des Hohenstaufen était plus menaçante pour l'Église que sous Frédéric; elle avait pris en Italie une extension plus grande que jamais; et si sa prépondérance en Allemagne se trouvait consolidée de nouveau par l'élection impériale qui allait se faire, la prudence la plus clairvoyante et la résolution la plus inébranlable pouvaient difficilement, sans l'intervention d'événements impossibles à prévoir, faire traverser à l'Église tant de périls, aussi glorieusement que l'avait fait Alexandre. Le pape, cerné par les domaines de cette maison, ou par les provinces que les Allemands occupaient pour fortifier leurs prétentions sur ces pays, aurait été exposé, comme c'était le projet du dernier empereur, à devenir le patriarche de la maison d'Hohenstaufen, et la chrétienté aurait pu facilement se voir soumise aux caprices de ce conquérant, comme il arriva à Constantinople. A cause de la situation de la Sicile, la séparation complète de ces provinces du Saint-Siége, ou la conservation du droit de suzeraineté sur ces pays, dépendaient autant de l'énergie du pape qui serait élu, que de la nature des relations qui s'établiraient avec l'Empire. Les croisades avaient besoin de recevoir de nouveaux encouragements, d'être préparées par une union plus solide des peuples occidentaux, et par une direction plus ferme et plus suivie imprimée à ceux qui avaient pris la croix. Dans tous les royaumes, il y avait beaucoup de choses à régler, à redresser et à remettre dans le bon chemin par rapport aux intérêts ecclésiastiques.

Mais l'Église possédait encore à cette époque une prépondérance réelle sur les États. Reposant sur une base spirituelle, elle était en quelque sorte la fleur même du pouvoir spirituel, et conservait dans l'application de ce pouvoir la prééminence sur les forces purement matérielles. Elle n'était animée que d'une seule idée clairement conçue, qui jamais ne s'éteignit en elle dans aucun siècle; car la conservation et la réalisation de cette idée ne demeurèrent pas limitées à la personne seule du pape, qui, dans la signification la plus étendue, ne pouvait

cependant être, pour le monde, que le représentant et le médiateur de la pensée chrétienne. Ainsi, quand même une fois, par hasard, la personnalité d'un pontife souverain ne parut pas être à la hauteur de sa mission, la force intérieure de l'idée religieuse renfermée au sein de l'Église ne se trouva pas paralysée.

Sous les papes dont le règne passa avec rapidité, les cardinaux, dont la vie s'était entièrement transformée dans celle de l'Église, se sentirent plus puissamment excités à placer à sa tête un homme dont la capacité, éclairée et dirigée par une volonté ferme, présentât la certitude de fonctions remplies avec cette intelligence à laquelle rien n'échappe. C'est cette conscience évidente de sa mission qui donna à l'Église la force de maintenir et de poursuivre incessamment son grand but, sans rencontrer dans le pouvoir temporel de résistance durable ou prudente. Dans l'Église, tous les rayons venaient se concentrer au milieu d'un seul foyer, et chez les princes, au contraire, ils se subdivisaient et prenaient une direction divergente. Il en est peu d'entre eux qui aient fait servir leur vie avec une résolution persévérante à la réalisation d'un but déterminé. Surpris par les événements, entraînés par l'exaltation du moment, ils pouvaient bien, chacun suivant son caractère, exécuter leurs projets avec une impétuosité irrésistible et un courage indomptable ; mais, à la fin, ils étaient toujours obligés de céder à ce pouvoir réfléchi, lent, constant, immuable de l'Église. Une seule famille de souverains, qui avait un but bien fixé, les Hohenstaufen, osèrent s'exposer à une lutte contre le pouvoir spirituel pour le triomphe de la suprématie temporelle ; ils s'opposèrent en ennemis aux tendances de l'Église, et cependant ils ne servirent qu'à la glorifier! Les papes qui figurèrent dans cette lutte en sortirent avec une gloire qui a retenti dans l'histoire entière. En portant nos regards en arrière et en avant sur la suite des siècles, en voyant comment l'institution de la papauté a survécu à toutes les institutions de l'Europe, comment elle a vu naître et périr tous les États,

comment, dans la métamorphose infinie des choses humaines, elle a seule conservé invariablement le même esprit, devons-nous nous étonner si beaucoup d'hommes la regardent comme le rocher dont la tête immobile s'élève au-dessus des vagues mugissantes du cours des siècles [1] ?

Les cardinaux s'assemblèrent donc le jour de la mort de Célestin [2], non dans la basilique de Latran, parce qu'on y célébrait les funérailles, ni, comme cela s'était fait dans les élections antérieures [3], dans l'église de Saint-Marc, située au pied de l'Esquilin, mais ils se réunirent non loin du grand amphithéâtre, dans un couvent près du Scaurus, lequel couvent portait le nom de l'ancien temple du Soleil qui existait là du temps des païens [4], dans les environs de l'emplacement où se trouve maintenant l'église de Saint-Grégoire. Pour délibérer, ils se crurent là plus en sûreté contre les Allemands, qui occupaient le pays jusqu'aux portes de Rome [5]. Après avoir terminé les cérémonies d'usage pour la mort du chef de la chrétienté, Lothaire entra avec les autres cardinaux dans l'assemblée non peut-être sans avoir le pressentiment de ce qui devait arriver [6]. Les cardinaux éloignèrent tout leur entourage et

[1] Ceci est le jugement de l'histoire, et non de la *dogmatique* ou de la *polémique* qui n'a rien à dire dans l'histoire.

[2] C'est ce que rapportent les Gesta, Ep. I, 11, in die depositionis; mais Murat., Ann. d'It., VII, 128, observe que, ou Célestin est mort le 7 janvier, ou Innocent a seulement été élu le 9, parce que (le motif n'est pas fondé et est réfuté par le jour de l'élection de plusieurs papes antérieurs) la mort du prédécesseur et l'élection du successeur n'ont pu avoir lieu le seul et même jour.

[3] Par exemple, à celles d'Anaclet II et d'Innocent II.

[4] Ad Septa Solis monasterii Clivisauri, Gesta; Wadding, Ann. Ord. S. Franc., II, 139, d'après un ancien manuscrit. « Olivius Sauri, qui est inter « amphitheatrum et stadium ante septi- « solium, ubi est cloaca, in qua jactatus « fuit S. Sebastianus; ante Colossæum « templum erat solis et lunæ, ante quod « fuit templum Fortunæ. » Fea, Descriz. di Roma, p. 309. Suivant Brequigny, les Septa Solis seraient l'église de Saint-Lucien; le monast. Clivisauri, le couvent de Saint-André (S. Gregorii in monte Cœlio); il propose donc de lire : *Septizonium*, qui était près de ce couvent. Wilken, V, 60 not. veut lire *Septem Solia*, un édifice en forme de tour, à l'étage supérieur duquel aurait été l'église de Sainte-Lucie (une église qui n'avait pas sa pareille dans le monde), et que Sixte V avait fait abattre; Grégoire IX y fut élu aussi.

[5] Ep. I, 1.

[6] Gesta, c. 6.

prièrent Dieu, en offrant le saint sacrifice, de les éclairer de son divin esprit. Ils se consultèrent ensuite sur la manière de faire l'élection, et ils convinrent de se courber à terre en signe d'humilité, et de se donner mutuellement le baiser de paix [1]. Après quoi, un des assistants rappela à ses collègues les devoirs des électeurs; on choisit ceux chargés d'examiner et de vérifier le vote de chacun et de faire aux autres un rapport sur le résultat.

Il est à croire que quelques cardinaux avaient de l'espoir pour eux-mêmes, et que d'autres avaient la promesse des voix de leurs collègues. La recommandation de Célestin mourant pouvait être d'un grand poids en faveur de Jean de Colonna. On ne connaît pas les motifs sur lesquels Jordan de Ceccano fonda ses désirs [2]. Jean de Salerne obtint dix voix [3]; d'autres cardinaux portaient leurs vues sur Octavien, cardinal d'un très-grand mérite [4]. Celui-ci déclara, ainsi que le cardinal Jean, qu'il regardait le cardinal Lothaire comme plus digne que lui-même de la haute dignité. Tous appréciaient sa science profonde du droit canon, sa ferme volonté de veiller à ce qu'il fût appliqué dans toute son intégrité, les efforts qu'il faisait pour remettre en vigueur les ordonnances de l'Église partout où elles n'étaient plus observées, son activité, sa connaissance des affaires [5] et la gravité de ses mœurs; son âge peu avancé ne pouvait présenter que des obstacles passagers à son élection; d'ailleurs, la réunion si rare de tant de qualités brillantes l'emporta sur l'usage suivi jusqu'à ce jour; les circonstances n'exigeaient-elles pas, d'une manière plus pressante, l'influence énergique d'un homme à la force de l'âge, que la prévoyance timide et les condescendances d'un vieillard? C'est pourquoi

[1] Gesta, c. 5.

[2] Palatius dit : « Prensavit pontificatum, sed frustra. »

[3] Odor. Rayn. Ann. 1201, n° 25, le nomme par son titre : Steph. in Monte Cœlio. Spandamus, ann. 1198, le désigne aussi de même, et plus spécialement en disant qu'il a été envoyé par Célestin comme légat en Allemagne; mais il le confond de nouveau, à cause du surnom *Salernitanus*, avec l'archevêque de Salerne.

[4] Gesta, c. 5 : « Licet tres alii fuissent ab aliquibus nominati »

[5] Chron. Halberst. in Leibnitz. SS.

tous les cardinaux portèrent unanimement leurs voix sur lui [1]. « L'union de nos frères, avait-il droit de dire avec fierté, fut si « grande pour faire cesser la vacance de la dignité papale, « que tous, animés par une même pensée et une même volonté, « nous élirent unanimement pape, le jour de la sépulture de « notre prédécesseur [2]. »

Pendant l'élection, on remarqua, assure-t-on, trois colombes qui voltigeaient au-dessus du lieu où les cardinaux étaient assemblés. Lorsque les voix des électeurs se réunirent sur Lothaire, et qu'il se sépara, suivant l'usage, de ses collègues, pour se mettre à la place que l'élu avait coutume d'occuper, la colombe la plus blanche prit son vol vers sa droite. On parla aussi plus tard de présages et de révélations [3]. Innocent apparut si grand aux yeux de ses contemporains, son influence sur les affaires du monde se montra si énergique et si active, qu'ils pouvaient bien admettre que le chef invisible de l'Église veillait d'une manière particulière sur sa personne, et par elle sur son Église elle-même.

Lothaire était âgé de trente-sept ans. La chrétienté fut étonnée de voir un homme si jeune élevé à la dignité suprême. Depuis que l'Église était devenue libre de l'influence inconvenante de l'autorité temporelle, depuis qu'elle animait et maintenait avec une force indépendante, comme élément unitaire, conservateur, *spiritualisateur,* la vie morale de l'humanité européenne, on était habitué à révérer sur le siége de saint Pierre des hommes qui pouvaient passer, à cause de leur âge, pour les pères des fidèles, et qui, sous ce rapport, portaient sur leur personne cet aspect vénérable relevé par la noblesse des sentiments, par la réputation d'une expérience consommée, par la douceur et la bienveillance. Les prédécesseurs de Lothaire s'étaient acquis l'estime de la chrétienté par cette

[1] Gesta, c. 5 : « Post disputationem « super ætate habitam inter eos, qui « tunc erat annorum triginta septem, « omnes tandem consenserunt in ipsum, propter honestatem morum et « scientiam literariam » (on ne peut s'arrêter à l'opinion de ceux qui disent qu'il n'avait alors que trente ans).

[2] Ep I, 11.

[3] Gesta, c. 6.

réunion d'un extérieur imposant et de qualités morales qui séduisent les esprits; quoique Alexandre III ne fût pas aussi âgé à l'époque de son élection que ses prédécesseurs, il comptait cependant bien plus d'années que Lothaire [1]. C'est pourquoi l'âge auquel celui-ci parvint au pontificat parut, dans le commencement, faire du scandale ou éveiller des craintes; mais ces craintes disparurent bientôt devant l'énergie qu'il déploya, et devant la prudence et l'intelligence avec lesquelles il se conduisit dans toutes les affaires [2]. On crut devoir témoigner sa reconnaissance pour la sagesse du Tout-Puissant qui l'avait placé à la tête de la chrétienté et qui l'avait élevé et initié, dès sa plus tendre enfance, dans le mystère d'une telle dignité, afin qu'il devînt une des colonnes de l'Église [3]. Dans la suite, son âge servit encore de prétexte à la critique de quelques préventions irritées et de ceux auxquels il fit sentir la plénitude de son pouvoir [4].

Lothaire connaissait en partie, par sa propre expérience, les embarras des hautes fonctions. Il avait déjà gémi sur le triste sort des grands de la terre : « Aussitôt que l'homme, a-t-il dit, « s'est élevé à de hautes dignités, les soins augmentent, les « peines s'accumulent, les veilles se prolongent, ce qui mine la « nature et affaiblit l'esprit; on perd le sommeil et l'appétit; les « forces s'en vont; le corps se consume, et une triste fin est la « conclusion d'une triste vie [5]. » — « Maintenant quel est le sort « de la dignité suprême de la chrétienté! Quelle responsabilité « lorsqu'il y a négligence! quelle difficulté, qui dépasse presque « les forces d'un homme, pour surveiller, régler, concilier, con-

[1] Depuis Innocent III, Léon X seul a été élu au même âge. Il est remarquable que ces paroles : annos Petri non explebis, se sont accomplies pour ces deux papes, à qui l'âge promettait un si long règne!

[2] Anselm. Gembl. dit de lui : ætate juvenis; la Chron. Halberst. in Leibn. Cn., II, 319, ajoute : « Sensu et scien- « tia in apostolici juris reformatione « super omnes antecessores suos stre- « nuus et maturus. In scientia erat « magnus, audax, simul juris peritus. » Math. Par., p. 189.

[3] Ép. I, 583. « Sub indulto nobis « Innocentio, » écrivent les évêques anglais.

[4] Walther von der Wogelweide, dans la collection de Manesse, I, 102.

[5] De Cont. mundi, II, 29.

« server tout ce qui existe! et de plus, sentir la supériorité de « tant d'hommes par l'âge, par les dignités ecclésiastiques, par « l'intelligence! Et lui, le plus jeune de tous[1]! » C'est pourquoi, quand il fut élu, il pleura, il supplia, il résista. C'est ainsi que Grégoire le Grand resta caché tout un jour, lorsqu'on lui annonça qu'il avait été élu pape à la place de Pélage[2]; Grégoire VII, son successeur, qui ne fut pas moins grand, avait lutté de même, doutant s'il était digne[3] de cette sainte fonction bien supérieure à toute autre[4], puisque toute dignité humaine (et la plus élevée surtout!) doit se reconnaître incapable de suffire aux nécessités de sa mission[5]. Innocent II, le prédécesseur de nom de Lothaire, refusa tant qu'il put son élection; il fallut que les cardinaux arrachassent par force Eugène III de sa cellule, pour qu'il répondît à leurs désirs. Adrien IV, au milieu du tourbillon des affaires, au milieu des épineuses difficultés qui l'entouraient de tous côtés, regrettait les anciennes et obscures années de sa vie, son île, la solitude de son couvent, et il ne se sentait soutenu que par son dévouement à la volonté du Seigneur qui l'avait ainsi jeté entre le marteau et l'enclume, par l'espérance seule que le bras puissant de Dieu allégerait le fardeau imposé à sa faiblesse[6]. Après l'avoir d'abord obstinément refusée, Alexandre III ne s'était chargé de la direction de la chrétienté que pour obéir aux ordres de Dieu[7]. Mais que seraient devenues l'Église et la vérité, dont elle devait être l'interprète et l'iné-

[1] Ep. I, 1.

[2] Greg. Mag. Ep. V, 42. Hom. in Ez. LI, hom. XI.

[3] « Invito etvalde reluctanti impo« situm est » Greg. VII, Ep. I, 9.

[4] On peut l'appeler aussi, sous certains rapports, *mysterium tremendum*.

[5] Et quelle différence entre Grégoire et Lothaire! Le premier avait déjà été employé près de vingt ans dans les affaires les plus importantes de l'Église et dans différents pays, il avait été l'âme de l'administration générale de la chrétienté, il était rompu à la pratique de tout ce qui est exigé par la haute dignité, et il était mûr pour la gérer. Lothaire, au contraire, s'était formé surtout dans la retraite, il y avait acquis un caractère ferme et sérieux.

[6] Crevier, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 218, d'après Jean de Salisbury.

[7] Encyclica Alex. III, dans Sarti, De clar. prof. Archigym. Bonon. præf. XIV.

branlable soutien, si la chaire de saint Pierre était restée occupée par des hommes comme Octavien (Victor III), qui s'imposaient témérairement à l'Église, et qui l'eussent livrée à l'arbitraire des souverains pour assurer leur considération personnelle devant les hommes? Cependant les cardinaux persistèrent, avec autant d'énergie que pour les élections précédentes, dans le choix qu'ils venaient de faire [1]. Le premier des cardinaux-diacres s'approcha de Lothaire, lui mit le pluvial de pourpre et le salua du nom d'Innocent [2].

Lothaire ayant le sentiment de l'imperfection humaine et de l'insuffisance de son propre mérite, mais reconnaissant la volonté et adorant les voies impénétrables de la Providence éternelle qui avait préféré lui, le plus jeune, à tant de cardinaux plus âgés; lui, l'inférieur, à ceux qui lui étaient supérieurs; et plein de confiance dans Celui qui donna la garde de son troupeau à Pierre par lequel il avait été renié trois fois, Lothaire accéda enfin aux prières de ses collègues, afin de ne pas s'attirer, par une plus longue résistance, le reproche d'orgueil; afin de ne pas occasionner une scission et de ne pas paraître mépriser les ordres de Dieu. Il choisit pour sentence un passage des Psaumes qui devait indiquer [3] tout à la fois et le désir le plus ardent de son cœur et le souvenir de sa maison paternelle [4].

[1] Des écrivains modernes, par exemple Henke, ont expliqué la résistance de Lothaire par de l'hypocrisie. C'est ainsi que l'histoire peut s'adapter facilement à un système ou aux idées contemporaines qui ont subjugué l'esprit d'un écrivain; mais que devient alors l'histoire?

[2] Le vieux cardinal Gratien (il était le premier des cardinaux-diacres) voulait-il, par cette formalité, mettre fin à la résistance de Lothaire? Le nom d'Innocent devait-il indiquer qu'il était parvenu à cette haute dignité sans la rechercher? Gunther, Hist. Cptana, IX, in Canisii Lect. ant, t. IV: « Amator æqui et boni, inimicus autem nequitiæ et malitiæ, adeo « ut non tam sorte quam merito Innocentius vocaretur. » On voit par l'Ordo Romanus que le pape élu était obligé de se laisser donner son nom.

[3] Elle se trouve sur ses sceaux; diplôme, Lenkfeld, Description du couvent Michaelstein; Leo Urberet. Chron., p. 233. Il cite cette sentence favorite, Ep. II, 4, et Registr. de negot. imp. 92.

[4] Ext. du Ps. LXXXV : Domine, fac me signum in bonum. Il est probable que l'on a voulu voir ici les comtes de Segni; Eugène II avait déjà pris avant lui cette sentence favorite (à l'exception du mot *Domine* : Nouv. traité de

On annonça au clergé de Rome, au peuple qui attendait au dehors de l'église, celui que les cardinaux avaient trouvé digne de s'asseoir sur le siége de saint Pierre. Des cris de joie accueillirent cette nouvelle, et les cardinaux, le clergé et le peuple accompagnèrent le pape élu à l'église de Saint-Jean-de-Latran [1], la mère et la principale de toutes les églises *de la ville et de l'univers,* bâtie par Constantin, richement ornée de sculptures et de métaux précieux, s'élevant dans les airs comme un dôme d'or [2].

Lothaire, appuyé sur deux cardinaux, s'avança vers l'autel pour prier l'Éternel, pendant que ses frères chantaient le *Te Deum.* Ils le placèrent ensuite sur le trône papal, où ils se jetèrent à ses pieds et reçurent le baiser de paix. Le nouveau pape fut bientôt obligé de quitter ce trône d'honneur et de puissance pour venir s'asseoir sur la pierre qui est devant la principale porte de l'église, et que l'on appelait *sedes stercoria* [2], afin que les paroles du prophète fussent accomplies : « Il tire le faible de la poussière et le pauvre de la boue, pour « les élever au-dessus des princes, à côté des princes de son « peuple. » Là, il prit, des mains du camerlingue, trois poignées d'argent qu'il jeta, en s'écriant avec l'apôtre : « Je n'ai ni or « ni argent, mais je donne tout ce que je possède. » Le prieur de Saint-Jean-de-Latran et un cardinal s'approchèrent de lui et l'accompagnèrent au milieu des cris : « Saint Pierre nous a « choisi Innocent pour seigneur, » jusqu'aux marches de la porte qui conduit de l'église au palais. Il était attendu par les juges pour se rendre avec lui à la basilique de Saint-Sylvestre. Il s'assit sur le siége de porphyre, devant l'arcade qui repose sur deux colonnes également de porphyre, au-dessus de la-

diplom., V, 286), et après lui. Urbain IV et Clément IV.

[1] Elle fut nommée aussi église du *Saint-Sauveur*. Albericus, p. 487 ; Basilica Constantiniana, Basilica aurea, Joh. Diac. Lib. de eccles. Lateran. ad Alex. III, cap. I. De mysticis appellationibus istius sacrosanctæ Basilicæ, in Mabillon, Mus. ital. I, 568.

[2] Ce siége, décrié par le conte de la papesse Jeanne : « Neque enim pertusa erat, uti oculis ipsi probavimus. » Mabill. not. ad Ord. Rom. XVIII.

quelle se trouve l'image du Sauveur, image qui répandit, dit-on, du sang lorsqu'un juif la frappa au visage, et il reçut des mains du prieur de Saint-Laurent, comme symboles du pouvoir de diriger et de redresser, deux verges, et les clefs de l'église de Latran et du palais, pour indiquer que le pouvoir de fermer et d'ouvrir, de lier et de délier, a été donné à saint Pierre, et par celui-ci aux papes ses successeurs. Il passa ensuite de l'autre côté, et se fit remettre de nouveau les verges et les clefs; puis le prieur lui attacha une ceinture de soie rouge à laquelle était suspendue une bourse de pourpre renfermant douze pierres précieuses et de l'ambre. Le pape élu, s'asseyant sur les deux côtés du siége de porphyre, représentait par cette position qu'il s'établissait entre la primauté de Pierre, le prince des apôtres, et la prédication de Paul, le docteur des peuples : la ceinture devait lui rappeler la chasteté; la bourse, le trésor avec lequel les pauvres du Seigneur et les veuves doivent être entretenus; les douze pierres précieuses, le pouvoir des apôtres, et l'ambre, la parole apostolique. A ce moment tous les fonctionnaires s'approchèrent pour lui baiser les pieds; et il prit en trois fois, des mains du camerlingue, des petites monnaies d'argent qu'il jeta au peuple en s'écriant : « Il a partagé, il a donné aux pauvres : sa justice demeure éternellement. » Toute la procession traversa le portique, au-dessous des images des apôtres, pour se rendre à la basilique de Saint-Laurent, où le nouvel élu s'arrêta plus longtemps pour prier devant un autel érigé tout exprès. Il entra dans les appartements pontificaux où il se mit à table[1].

Lothaire n'avait pas encore reçu les ordres sacrés supérieurs, il n'était que diacre[2]. Il ne put être placé sur le trône du

[1] Cencius Camerar. Ordo Roman. in Mabillon, Mus. ital., t. II; Gesta, c. 5 : « peractis omnibus secundum morem « solitum et antiquum. » Ces solennités se pratiquent encore aujourd'hui pour la prise de possession de l'église de Latran, à l'exception qu'elles ne sont célébrées qu'après le couronnement. Lunadoro, Relatione della corte di Roma 12. Bracciano, 1649. Picard, Cérém. relig., I, 295.

[2] Pagi, Critica, IV, 718, détruit les doutes élevés sur ce fait par Jean Macède dans la Vie de Jean de Matha, doutes que Félix de Valois avait basés sur les paroles d'un vieux bréviaire

saint prince des apôtres avant d'avoir été sacré prêtre et évêque. Mais il ne voulut ni faire exception en sa faveur à l'usage universel de l'Église, qui ne permet de sacrer des prêtres qu'aux quatre-temps, ni faire croire, en avançant la réception des ordres, qu'il désirait rapprocher l'époque où il pourrait se présenter non-seulement avec toute la plénitude du pouvoir, mais avec tous les ornements de la dignité pontificale. C'est ainsi que son ordination comme prêtre fut différée jusqu'au dimanche après les quatre-temps qui précèdent Pâques (qui fut alors le 22 février).

Il se fit sacrer évêque le jour suivant, qui était la fête de la Chaire de saint Pierre, coïncidence qui parut importante aux yeux des contemporains et aux siens, et qui devait lui rappeler la grandeur du premier de ses prédécesseurs et la sublimité de sa dignité. Après cette cérémonie, l'évêque d'Ostie [1], entouré de tous les serviteurs du palais, de la noblesse de la ville de Rome, des évêques et de la cour pontificale, procéda à la consécration du chef de l'Église. Sur l'autel était déposé le pallium, préparé par le prieur de Saint-Laurent lui-même, que l'archi-doyen lui mit en disant : « Reçois le pallium, la « plénitude de la dignité papale, en l'honneur du Dieu tout-« puissant et de la glorieuse vierge Marie, et des bienheureux « apôtres Pierre et Paul, et de l'Église romaine. » Ils le lui attachèrent sur les épaules, sur la poitrine et sur le côté gauche avec des épingles d'or dans les têtes desquelles brillaient des hyacinthes. Alors le pape s'avança vers l'autel, où il célébra le sacrifice de la messe; l'archidiacre, tous les cardinaux, les diacres et les autres ecclésiastiques chantèrent l'hymne (Laudes), et l'évangile et l'épître furent récités en langues latine et grecque [2].

Cette solennité s'exécutait dans l'église de Saint-Pierre. Là devait s'accomplir une cérémonie dont les conséquences

des trinitaires : « dum in festo S. Agne-« tis (28 jan.) secundo missam cele-« braret. »

[1] Il avait ce privilége. Baron. Ann. 1160, n° 44.

[2] Cenc. Camerar. I, c.

étaient destinées à atteindre la chrétienté entière, car toute action grave des papes ne pouvait se faire et acquérir de force qu'aux lieux sanctifiés par les reliques de celui que le Seigneur a proclamé le rocher sur lequel il a bâti son Église. C'est là qu'Innocent prêta le grand serment, prononça la profession de foi et fit sa déclaration à tous les peuples chrétiens [1]. Le symbolisme de ces siècles, qui donnaient une pensée profonde à tout acte de la vie, qui plaçaient dans la main gauche de l'empereur une pomme d'or remplie de cendre, afin que l'éclat extérieur lui rappelât la splendeur du trône, et la cendre cachée la destruction rapide de sa personne [2], ce symbolisme posa sur la tête du pape une couronne de plumes de paon, afin qu'il n'oubliât jamais que ses regards, comme les yeux de ces plumes, devaient être dirigés de tous côtés [3]. Les brûlantes et abondantes larmes versées par Innocent pendant cette imposante solennité trahirent toute la violence de son émotion [4].

Les cérémonies terminées, après avoir épuisé la suite de ces symboles vivants, parlants, qui par des images représentent aux yeux la parole et les vérités spirituelles, et les gravent plus avant dans le cœur, Innocent se leva et exposa au clergé présent, au nombreux peuple assemblé, le but et la grandeur des fonctions pastorales apostoliques, d'après les révélations de Celui qui les a lui-même instituées et qui a dit : « Celui-ci est un serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a « établi pour gouverner sa maison, afin qu'il lui donne la « nourriture dans le temps nécessaire [5].

[1] Vegii Hist. Basil. S. Petri, in Act. SS. jun., t. VII.

[2] Gerv. Tilber. Otia imp., c. 10, in Leibn. SS. I, 891.

[3] Not. et extr., V, 284, de la Bible de Guyot de Provins.

[4] Gesta, c. 7.

[5] Il existe quatre sermons d'Innocent *in consecratione romani Pontificis*. Il les avait peut-être écrits tous les quatre à cette occasion, et le temps ne lui manqua pas pour cela (du 8 janvier au 22 février) : nous avons choisi le principal, celui qui exprime le plus clairement ses convictions. Cependant il serait possible qu'un de ces quatre sermons n'eût été composé que pour l'ordination d'un prêtre, surtout parce qu'il n'y est pas fait mention du *summi pontificis*, et que les prêtres, du moins les évêques, étaient aussi appelés *pontifices*. Le troisième peut avoir été prononcé le premier anniversaire de son élection.

« La parole éternelle nous indique les qualités de celui qui « est préposé à la maison et comment il doit en avoir soin. Il « sera prudent et fidèle, afin qu'il lui présente la nourriture « au temps convenable : *fidèle,* afin qu'il la présente ; *prudent,* « afin que cela se fasse au temps voulu ; elle annonce aussi Ce- « lui qui l'a institué, le Seigneur; — celui qui a été institué, « le serviteur ; — quel serviteur a été institué, un serviteur « prudent et fidèle ; — sur quoi il a été établi, sur la maison ; « pourquoi il a été institué, afin qu'il présente la nourriture ; « quand, au temps voulu. »

« Examinons chacune de ces expressions, car ce sont *les* « *paroles de la Parole éternelle* [1]; c'est pourquoi chacune a sa « valeur, chacune a un sens profond. »

« Tout le monde ne peut pas être le maître, mais celui seu- « lement sur les vêtements et les reins duquel est écrit : « Un « Roi des rois, un Souverain des souverains; » celui dont il est « dit : « Son nom est Seigneur. » Il a constitué par la propre « plénitude de son pouvoir la prééminence du Saint-Siége, « afin que personne ne soit assez téméraire pour résister à « l'ordre qu'il a établi; ainsi qu'il l'a dit lui-même : « Tu es « Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes « de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Car, comme il a « posé les fondements de l'Église et qu'il en est lui-même le « fondement, les portes de l'enfer ne prévaudront en rien « contre elle. Mais ce fondement est inébranlable; ainsi que « dit l'apôtre, personne ne peut poser un autre fondement « que celui qui est établi, et qui est Jésus-Christ. — « Que la « barque de Pierre, dans laquelle dort le Seigneur, soit donc « battue par les vagues furieuses, elle ne périra jamais ; car « Jésus commande à la mer et à la tempête, et le calme se ré- « tablit, et les hommes étonnés s'écrient : Quel est celui à qui « obéissent la mer et les vents? C'est là cet édifice élevé et « solide, dont la vérité éternelle a dit : « La pluie tomba,

[1] *Verba sunt Verbi,* expression favorite du pape quand il cite des passages de l'Écriture sainte.

« les ruisseaux des vallées se gonflèrent, les vents soufflaient « avec fureur et se précipitaient sur la maison; mais la mai- « son ne s'écroula pas, car elle était bâtie sur un rocher; » à « savoir : sur ce rocher dont l'apôtre a dit : « Jésus-Christ est le « rocher. » Il est manifeste que le Saint-Siége, loin de s'affai- « blir par les adversités, se fortifie par la promesse divine, en « répétant avec le prophète : « C'est par les afflictions que « tu m'as conduit dans les pays lointains. « Il s'abandonne « avec confiance à cette promesse que le Seigneur a faite aux « apôtres : « Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du « monde. » Oui, Dieu est avec nous; qui donc peut être contre « nous? comme cette institution ne vient pas de l'homme, « mais de Dieu, et bien plus, de l'Homme-Dieu, l'hérétique « et le dissident, le loup malfaisant, s'efforcent en vain de « ravager le vignoble, de déchirer la robe, de renverser le « candélabre, d'éteindre la lumière; ainsi que l'a dit Gama- « liel : « Si l'ouvrage vient de l'homme, il passera; s'il vient « de Dieu, vous vous briserez dans votre lutte, et l'on vous « montrera comme des gens qui combattent contre Dieu. » « Le Seigneur est ma confiance, je ne crains point ce que les « hommes pourraient me faire. Je suis ce serviteur que Dieu « a préposé à sa maison; qu'il m'accorde d'être fidèle et pru- « dent, afin de présenter la nourriture en temps voulu.

« Oui, un serviteur! et un serviteur des serviteurs! Plaise à « Dieu que je ne sois pas un de ceux dont l'Écriture dit : « Ce- « lui qui commet le péché est l'esclave du péché; » que je ne « sois pas un de ceux dont il est dit : « Fripon que tu es, je « t'ai tout remis; » et dans un autre endroit : « Celui qui con- « naît la volonté du Seigneur et ne la pratique pas, mérite un « double châtiment. » Mais puissé-je être un de ceux auxquels « le Seigneur a dit : Quand vous aurez tout exécuté convena- « blement, écriez-vous alors : Nous ne sommes rien que les « serviteurs. — Je suis un serviteur et non un maître. Comme « le Seigneur a dit aux apôtres : « Les rois règnent sur les « peuples, et les puissants d'entre eux sont appelés gracieux

« seigneurs; cela ne doit pas être ainsi parmi vous; mais celui « qui est le plus grand doit être l'esclave de tous, et celui qui « est le premier doit être le serviteur des autres. » C'est pour- « quoi je désire servir et ne prétends pas dominer; suivant « l'exemple de mon très-illustre prédécesseur qui a dit : Non « pas comme ceux qui veulent régner sur le clergé, mais « comme modèles du troupeau par l'esprit.

« Quel honneur! je suis préposé à la maison; mais quel « lourd fardeau! je suis le serviteur de tous les serviteurs, le « débiteur des sages et des insensés. S'il y en a tant qui peu- « vent à peine servir convenablement un seul, comment un « seul peut-il servir tous?... Et en dehors de moi-même, que « de travaux quotidiens, les soins à donner à toutes les Églises! « quelle anxiété et quelle douleur, quelles inquiétudes et quels « embarras n'ai-je pas à porter! N'est-ce pas entreprendre plus « qu'il n'est possible d'exécuter? Je ne veux pas cependant « exagérer ce que j'entreprends, pour ne pas me trouver moins « à la hauteur de ce que j'ai commencé. Un jour révélera à « l'autre les peines que j'endure; une nuit annoncera à l'autre « mes soucis. Ma fermeté n'est pas celle d'une pierre et ma « chair n'est pas d'airain. Mais si je suis faible et plein de dé- « fauts, Dieu, qui donne largement à tous et sans retard, « me donnera des forces. C'est pourquoi, puisque l'homme « n'est pas maître de la voie à suivre, j'espère que Celui qui a « soutenu Pierre sur les vagues de la mer pour l'empêcher de « s'enfoncer, que celui qui égalise ce qui est inégal, et qui « adoucit ce qui est raboteux, dirigera mes pas. Je vous ai fait « connaître les conditions, écoutez maintenant les devoirs.

« Je suis un serviteur; je dois être prudent et fidèle, pour « présenter aux serviteurs la nourriture en temps voulu. Dieu « exige ici trois choses de moi : la fidélité du cœur, la prudence « dans les actions, la nourriture de la parole. Ce qui veut dire : « Je dois être fidèle de cœur, prudent dans ma conduite, et « donner la nourriture de la parole; car, lorsqu'on croit de « cœur, on devient juste, et lorsqu'on confesse avec les lèvres

« on obtient le salut. Abraham a cru en Dieu, sa foi lui a été « comptée pour de la justice.

« Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; parce que ce « qui ne se fait pas par la foi, est un péché. Si moi-même je « n'avais pas une foi solide, comment pourrais-je affermir les « autres dans la foi? et c'est là une des parties principales de « mes fonctions, car le Seigneur n'a-t-il pas dit à saint Pierre : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne chancelle pas; » et : « si « tu te convertissais un jour, fortifie alors tes frères. » Il pria « et il fut exaucé, exaucé dans tout, à cause de son obéissance. « La foi du Saint-Siége ne chancela donc jamais dans les « troubles, mais elle demeura toujours ferme et inébranlable, « afin que le privilége de saint Pierre demeure inviolable. Mais « précisément pour cette raison, j'ai surtout besoin de la foi, « parce que je ne relève pour toutes les autres fautes que du « tribunal de Dieu; pour les fautes contre la foi, au contraire, « je puis être jugé par l'Église. J'ai la foi, et une foi constante, « parce qu'elle est apostolique, bien convaincu que ma foi me « sauvera, conformément à la promesse de Celui qui a dit : « Ta foi t'a sauvé, va-t'en et ne pèche plus. » La foi sans les « œuvres est morte; la foi est vivante, elle est active par la « charité, parce que le juste vit selon sa foi. Ce ne sont pas « ceux qui écoutent la parole, mais bien ceux qui agissent sui- « vant la parole, qui sont justes devant Dieu. Celui qui écoute « la parole et n'agit pas suivant elle, est comparé à un homme « qui regarde sa figure dans un miroir. Mais d'ailleurs ni la « fidélité sans la prudence, ni la prudence sans la fidélité ne « servent à rien.

« Je dois être fidèle et prudent. Il est écrit : « Soyez pru- « dents comme des serpents. » Oh! combien j'ai besoin de « prudence, afin de comprendre l'observation de mes devoirs, « afin que ma main gauche ne sache pas ce que fait ma main « droite; afin que je puisse séparer le lépreux du non lépreux, « le bien du mal, la lumière des ténèbres, le salut de la perdi- « tion; afin que je n'appelle pas mauvais ce qui est bon, et

« bon ce qui est mauvais; que je ne nomme pas ténèbres ce « qui est lumière, et lumière ce qui est ténèbres; afin que je ne « condamne pas à la mort des âmes qui doivent vivre, et que « je ne juge pas dignes de vivre celles qui doivent mourir! C'est « donc à bon droit que l'on compte parmi la partie principale « des ornements de grand-prêtre le pectoral, qui est carré et « double. La raison du pape, dont le type était dans la dignité « et le nom du grand-prêtre, doit distinguer quatre choses : « le vrai du faux, le bien du mal; l'un pour qu'il n'erre pas « dans la foi, l'autre afin qu'il ne se trompe pas dans les ac-« tions. Il doit distinguer pour deux motifs, pour lui et pour « le peuple; afin que si l'aveugle conduit l'aveugle, tous les « deux ne tombent pas dans le fossé. Le pectoral était carré, « à cause du quadruple sens qui doit se manifester au pape « dans l'Écriture : le sens historique, le sens allégorique, le « sens figuratif et le sens mystique. Le pectoral était double, « à cause des deux Testaments; ce que le pape ne peut pas « méconnaître, parce que la lettre tue et l'esprit vivifie. Carré, « à cause du Nouveau Testament, qui est contenu dans les « quatre Évangiles. Double, à cause de l'Ancien Testament « qui était gravé sur deux tables. Combien grande doit être « cette prudence qui doit répondre à la sagesse de tous, ré-« soudre tous les cas compliqués, lever tous les doutes secrets, « traiter toutes les affaires, maintenir tous les arrêts, expli-« quer l'Écriture, prêcher le peuple, punir les perturbateurs, « raffermir les faibles, réfuter les hérétiques, défendre les « chrétiens catholiques! Qui en est capable?... Oh! celui-là, « qu'il reçoive notre éloge! C'est pourquoi le Seigneur dit avec « énergie : « Où est le serviteur fidèle et prudent? je veux le « préposer à la maison. »

« Je suis préposé à la maison! Plût à Dieu que je fusse aussi « éminent par mon mérite que par ma position! Mais cela « tourne à l'honneur du puissant Seigneur, lorsqu'il exécute « sa volonté par un serviteur faible, car alors tout est attribué, « non à la puissance humaine mais à la force divine. Qui suis-

« je, ou quelle est la maison de mon père, pour que je sois
« préposé aux rois, et que j'occupe le siége d'honneur? car
« c'est de moi qu'il est dit dans le Prophète : « Je t'ai préposé
« aux peuples et aux royaumes avec la mission d'arracher, de
« détruire, perdre, disperser, construire et planter. » C'est à
« moi qu'il est dit dans l'Apôtre : « Je te donne les clefs du
« royaume des cieux; ce que tu lieras sur terre sera lié aussi
« au ciel; » et à moi encore (ce que le Seigneur a dit à tous les
« apôtres en commun) : « Ceux à qui vous remettrez les pé-
« chés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez,
« ils leur seront retenus. » Mais en parlant seul à Pierre, il lui
« dit : « Ce que tu lieras sur terre sera aussi lié au ciel; ce
« que tu délieras sur terre, sera aussi délié au ciel. » C'est ainsi
« que Pierre peut lier les autres, mais lui-même ne peut être
« lié par personne. « Tu t'appelles *Képhas*, » dit-il, ce qui signi-
« fie *tête* [1]. Dans la tête se trouve le centre de tous les sens
« de l'homme, et ils sont divisés dans chaque autre membre;
« tous les autres sont appelés à prendre leur part des biens
« du corps, mais Pierre seul a été élevé à la plénitude de la
« puissance.

« Vous voyez maintenant quel est le serviteur préposé à la
« maison : ce n'est aucun autre que le Vicaire de Jésus-Christ,
« le successeur de Pierre. Il est l'intermédiaire entre Dieu et les
« hommes, au-dessous de Dieu, au-dessus des hommes, moins
« que Dieu, plus que l'homme; il juge tout et il n'est jugé
« par personne; comme dit l'Apôtre : « C'est Dieu qui me
« juge. » Mais celui qui est porté au plus haut degré de la con-
« sidération est abaissé par les fonctions d'un serviteur, afin
« que l'humilité soit élevée, et que la grandeur soit humiliée;
« car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne sa grâce aux
« humbles; celui qui s'élève sera abaissé : toutes les vallées
« seront exhaussées, toutes les collines et les montagnes se-
« ront abaissées. O dernier conseil salutaire! plus tu es élevé,

[1] Innocent traduit à tort, non-seulement ici, mais ailleurs, ce nom tiré du grec κεφαλή. Voyez une explication de ce mot, Opp. fol. 159 *a*.

« plus aussi abaisse-toi profondément au-dessous de tous; et
« il est dit encore une fois : « Ils t'ont établi prince, ne sois
« pas fier, mais comme un d'entre eux. » C'est là la lumière
« sur le candélabre, afin que tous ceux de la maison la voient;
« quand cette lumière devient sombre, combien épaisses
« doivent être alors les ténèbres! Cest là le sel de la terre;
« quand ce sel devient stérile, avec quoi assaisonnera-t-on? Il
« n'est plus bon à rien, qu'à être jeté dans la rue et à être
« foulé aux pieds des passants. C'est pourquoi on demandera
« aussi plus de celui à qui on a confié davantage. Il a à rendre
« compte à Dieu, non-seulement pour lui, mais pour tous ceux
« qui sont confiés à sa garde. Car le Seigneur ne fait aucune
« différence entre les domestiques; il ne dit pas non plus au
« pluriel les domestiques, mais au singulier le domestique,
« comme s'il n'y avait qu'une maison, parce qu'il ne doit y
« avoir qu'un pasteur et un troupeau. « Ma colombe, dit-il,
« est une, celle que j'ai choisie est une; » la robe du Seigneur
« était sans couture et resta sans couture. Tous furent admis
« dans une seule arche, quel qu'ait été leur nombre, ils furent
« sauvés des eaux par un seul pilote; mais ceux qui restèrent
« hors de l'arche, furent noyés dans le déluge.

« Il est préposé à la maison, afin qu'il présente la nourri-
« ture en temps voulu. Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi la
« primauté de saint Pierre avant, pendant et après sa Passion.
« Avant sa Passion, en disant : « Tu es Pierre et sur cette
« pierre je bâtirai mon Église, » et « ce que tu lieras sur
« terre sera lié au ciel, ce que tu délieras sur terre sera délié
« au ciel. » Pendant sa Passion, en disant : « Simon, Satan t'a
« demandé pour te cribler comme on crible le blé; mais j'ai
« prié pour toi, afin que ta foi ne chancelle pas; « Quand
« tu seras converti, fortifie tes frères. » Après sa Passion, en
« lui commandant pour la troisième fois : « Fais paître mes
« brebis. » La première fois, il désigna la grandeur de la di-
« gnité; la seconde, la fermeté dans la foi; la troisième, les
« fonctions de pasteur; sous tous ces rapports, mon texte de

« l'Écriture s'applique évidemment à saint Pierre : la fermeté « dans la foi, quand il est dit : Fidèle et prudent; l'élévation « de la dignité, quand il est dit : il le prépose à la maison : la « garde des brebis, quand il dit qu'il leur présente la nour- « riture. »

« Il doit leur présenter la nourriture, savoir : l'exemple, la « parole et le sacrement. Comme s'il avait dit : « Nourris-les « par l'exemple de la vie, par la parole de la doctrine, par le « sacrement de l'autel. » — Par l'exemple des actions, par la « parole de la prédication, par le sacrement de la commu- « nion. La vérité éternelle dit du premier point : « C'est là ma « nourriture, afin que je fasse la volonté de Celui qui m'a en- « voyé; » — il est dit du second, dans l'Écriture sainte : « Il « le nourrit avec le pain de la vie et de l'intelligence, et il l'a- « breuva avec l'eau de la sagesse salutaire; » le Seigneur dit « du troisième : « Ma chair est la véritable nourriture, mon « sang est la véritable boisson. »

« Je dois donner à la maison la nourriture de l'exemple, « afin que ma lumière éclaire les hommes et qu'ils voient mes « bonnes œuvres et louent mon Père au ciel. Car personne « n'allume une lumière et ne la place sous un boisseau, mais « sur un candélabre, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont « dans la maison; c'est pourquoi le Seigneur dit dans un autre « endroit : « Ceint d'une ceinture autour des reins et portant « des cierges brûlants, » un seau en tire un autre, et que ce- « lui qui entend, dise : « Viens. » Quand le prêtre oint pèche, « il fait pécher le peuple, car chaque faute de l'âme est re- « prochée plus fortement, et cela en proportion de l'élévation « de celui qui la commet. Je dois présenter aussi la nourri- « ture de la parole, afin que j'augmente le poids qui m'a été « confié, en donnant à crédit; parce que, d'après les paroles « de l'apôtre, Dieu n'a pas envoyé pour baptiser, mais pour « prêcher, afin que les petits chiens reçoivent les miettes de « pain qui tombent de la table de leur maître; car l'homme « ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort

« de la bouche du Seigneur; afin que ce précepte :« Les jeunes « enfants demandaient en criant du pain, et il n'y avait « personne pour le leur rompre, » ne trouve pas son appli- « cation sur moi, mais plutôt contre moi. — Je dois présenter « aux domestiques la nourriture du Saint-Sacrement, afin « qu'ils reçoivent par là la vie et échappent à la mort; ainsi « que le dit le Seigneur lui-même : « Je suis le pain de la vie « qui vient du ciel, celui qui en mange vivra éternellement; » « et : « Ma chair est le pain de la vie du monde. Si vous ne « mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez « pas son sang, la vie n'est pas en vous. »

« Je dois vous présenter cette triple nourriture, mais en « temps voulu. Suivant le précepte de Salomon : « tout a son « temps. » Je dois vous donner la nourriture de l'exemple, en- « suite celle de la parole, afin que vous receviez dignement « la nourriture du sacrement. Car Jésus a commencé à agir et « à enseigner, et il nous a laissé en cela un exemple, afin « que nous marchions sur les traces de Celui qui n'a point « fait de péché, et dans la bouche duquel on n'a trouvé rien « de mauvais. Celui qui fait et enseigne cela, sera appelé « grand dans le royaume des cieux. Car si je dois enseigner « et ne point agir, on pourrait me dire avec raison : « Méde- « cin, guéris-toi toi-même; » et : « Hypocrite, retire d'abord « la poutre de ton œil, viens ensuite prendre la paille dans « l'œil de ton frère. » Que prêches-tu, il ne faut pas voler, et « tu voles; on ne doit pas commettre d'adultère, et tu en com- « mets? car Dieu dit à l'impie : « Que parles-tu de ma justice, « quand tu as mon alliance sur tes lèvres? » On méprise à « juste titre la prédication de celui dont la vie est une pierre « d'achoppement. L'Apôtre dit : « Je me suis fait tout à tous, « afin que je les attire tous à moi. » Je veux être joyeux avec « ceux qui sont joyeux et pleurer avec ceux qui pleurent, afin « que ma conduite pastorale réponde à son but. Je veux par- « ler sagesse au milieu de ceux qui sont parfaits; mais au « milieu de vous je ne veux rien savoir que par Jésus crucifié.

« Étant faibles dans le Seigneur, je vous donnerai du lait et « non pas une nourriture forte, car une nourriture forte « n'est bonne que pour les adultes. En conséquence, que « l'homme s'éprouve lui-même, et qu'il mange le pain et « boive le calice; car celui qui mange indignement, mange « lui-même son jugement, parce qu'il ne discerne pas le corps « du Seigneur. »

« C'est ainsi, mes chers frères et fils, que je vous présente « la nourriture de la parole divine, de la table de l'Écriture « sainte. J'attends de vous la récompense, la compensation, « j'espère que vous éleverez vos mains pures de désunion et « d'inimitié vers le Seigneur, que vous l'invoquerez avec la « prière de la foi, afin qu'il m'accorde la grâce de remplir « dignement les fonctions d'un serviteur apostolique, fonc- « tions imposées à mes faibles épaules, pour l'honneur de « son nom, pour le salut de mon âme, pour la prospérité de « l'Église universelle, pour le bien de toute la chrétienté. Que « Notre-Seigneur Jésus, qui est Dieu sur toutes choses, soit « loué dans les siècles des siècles. »

Innocent ayant achevé ce discours, la procession solennelle se mit en marche vers le palais de Latran. Le pape, revêtu des ornements pontificaux, portant sur sa tête la mitre ronde, symbole du pouvoir suprême des papes [1], était suivi par six cardinaux-prêtres, par neuf cardinaux-diacres, par quatre archevêques, vingt-huit évêques, dix abbés, le prieur de l'église de Saint-Pierre et les sous-diacres, ensuite par les juges, les avocats et les scribes, ainsi que les autres fonctionnaires [2]; enfin par le préfet avec tous les personnages de distinction et toute la noblesse de la ville, par plusieurs capitaines consuls et recteurs des villes voisines. Toute la ville de Rome était ornée comme en un jour de fête; le clergé brûlait de l'encens;

[1] Encyclica Alex. III, dans Sarti.

[2] *Cæteris scholasticis.* Tous les serviteurs destinés à traiter une affaire déterminée formaient une *schola.* (Voyez, sur l'origine du mot, Du Cange, s. h. v.) Leur liste se trouve dans l'Ordo R., p. 195.

le peuple répandait des fleurs; des psaumes et des hymnes étaient chantés. Les Juifs lui offrirent, selon l'usage, auprès d'une porte d'honneur, le livre de leur loi; ce qui se fait encore aujourd'hui; des présents furent distribués [1]. A la sortie de l'église de Saint-Pierre, la foule se pressa en masse autour du pape, et il fut accueilli près du palais de Latran par des cris de joie. Il se rendit ensuite au palais de Léon, distribua le don d'usage aux cardinaux [2], à tous les prêtres des églises paroissiales, au sénat, aux fonctionnaires de la ville, à tous les employés du palais, même aux Juifs [3]; la journée fut terminée par un festin.

[1] *Coronata civitas, sparsa missilia facta laus,* sont les termes techniques de quelques démonstrations de joie de ce jour. Les Grecs connaissaient aussi la première. (Otto de S. Blas., c. 31, raconte comment l'empereur Othon a été reçu à Rome; comparez c. 30); nous trouvons la deuxième déjà dans Sueton. in Neron., c. 11, et elle était peut-être restée en usage depuis l'époque des empereurs romains jusqu'au couronnement des papes et de l'empereur. Voyez Du Cange, s. v. *Laudes.*

[2] Le pape distribue encore aujourd'hui le *presbyterium* lorsqu'il prend possession de l'église de Latran; ce sont deux médailles qu'il met dans la mitre de chaque cardinal.

[3] Appelé *presbyterium,* aussi *roga* dans Anastas. Biblioth., in Murat. SS.), *cathedraticum* (Du Cange, s. h. v.). La convention faite entre Clément III, le sénat et le peuple établissait que tous les fonctionnaires ecclésiastiques et laïques devaient recevoir le *cathedraticum.* Murat. Diss. de Coron. Imp. Antiq., I, 109. Les papes avaient coutume de distribuer le *presbyterium,* non-seulement le jour de leur sacre, mais à toutes les fêtes où ils paraissaient revêtus de leurs ornements pontificaux. Ordo Rom.

LIVRE DEUXIÈME.

Coup d'œil sur l'Europe et l'Orient. — Améliorations introduites dans la cour de Rome. — Situation de Rome. — Rétablissement de l'autorité papale dans la ville et dans les domaines de l'Église. — Markwald d'Anweiler, Conrad de Luzelnhard. — Confédération toscane. — Affaires de la Sicile. — Allemagne : élection de l'Empereur; Philippe de Souabe et Othon. — Guerre en Allemagne. — Relations de Richard d'Angleterre avec Rome. — France : affaire du divorce du roi. — Espagne : Innocent demande au roi de Castille qu'il se sépare de sa femme. — Portugal. — Norwége : Swerrer; embarras de l'Église. — Hongrie : guerre entre le roi Henri et son frère André. — Dioclée. — Tentatives faites pour réunir l'Église grecque. — Croisades : renaissance de l'enthousiasme pour elles; efforts du pape en leur faveur. — Affaires de l'Église.

(1198-1199.)

A l'époque où Lothaire fut appelé, sous le nom d'Innocent III, à la direction de la chrétienté, la plus grande partie de l'Italie était sous la domination des Allemands. En Sicile, la mort de l'empereur Henri, la minorité de son fils, la mort de Constance, les divisions dans l'intérieur, les attaques du dehors, ouvrirent une immense sphère d'activité à la vigilance, aux soins et à la prudence de celui qui se trouvait avec ce royaume dans une double relation, non-seulement comme chef de l'Église, mais comme seigneur suzerain. Dans les provinces situées en deçà du détroit, beaucoup de vassaux possédaient des terres en fief de la maison de Hohenstaufen : cette famille s'était emparée des États de l'Église, soit en les conquérant pour elle-même, soit en les donnant en fief à des compagnons d'armes. Rome seule n'était pas soumise; mais elle hésitait si elle reconnaîtrait le pouvoir papal ou bien si

elle se constituerait en une commune libre. Venise, dont la puissance s'était élevée à pas de géant par l'extension de son commerce à la suite des croisades, jouissait de la plus grande indépendance départie à tous les autres États de l'Italie. Gênes et Pise, sur les rivages opposés de la mer, rivalisaient entre elles : Gênes hostile au commerce des autres nations, Pise peu considérée en Italie à cause de la facilité avec laquelle elle accordait à tous les peuples la liberté de séjourner sur ses terres; toutes les deux favorisées par les Hohenstaufen, pour cette raison dévouées à ces empereurs et plus disposées à soutenir leur pouvoir que l'indépendance et l'autorité des papes. Dans la Haute-Italie seule existait une alliance des villes libres, dont les efforts étaient cependant moins dirigés contre l'Empire lui-même que contre la famille qui régnait depuis un demi-siècle. La vie publique de ces villes était une lutte à peu près permanente, tantôt contre des seigneurs, des évêques ou des abbés dont elles voulaient prendre les biens, tantôt entre elles-mêmes pour s'assujettir ou se défendre, et quelquefois aussi entre des partis dans leur propre sein. Des combats et des traités de paix, des expéditions militaires et des alliances, voilà toutes leurs annales dans ce siècle; mais chaque fois que le Saint-Siége pouvait trouver accès auprès d'elles et s'en faire écouter, il les dirigeait en médiateur, en conciliateur et en arbitre pacifique de leurs griefs.

De même que l'Église avait reçu mission de prendre la direction spirituelle du genre humain, de pénétrer jusque dans les profondeurs et les ramifications les plus étendues de la vie chrétienne, d'en réunir et vivifier tous les éléments pour en former un seul tout dont le pape était l'âme; de même le *Saint-Empire*, embrassant tous les degrés de la hiérarchie sociale, ayant l'empereur à sa tête, devait constituer en un seul tout la direction temporelle des royaumes. De la plénitude du pouvoir spirituel de l'un découlait toute la vie religieuse; de la plénitude du pouvoir temporel de l'autre découlait toute la vie politique. Tous les princes devaient être subordonnés à

l'empereur : il avait la charge de veiller sur toutes les affaires temporelles; toute législation terrestre devait provenir de sa personne. Comme chaque église possède son patron, l'empereur devait être le patron de toutes les Églises, et surtout de celle où vivait son représentant visible. C'est là l'unique forme sous laquelle il est possible de concevoir une domination du monde; et, quoiqu'elle ne soit jamais parvenue à se réaliser complétement, l'idée cependant s'en produisit, tantôt obscure, tantôt plus claire, dans un grand nombre de circonstances [1].

Depuis que Charlemagne avait reçu des mains de Léon III, au milieu des acclamations du peuple, la couronne impériale, et qu'il s'était en même temps déclaré le protecteur de l'Église de Rome, et par celle-ci le protecteur de l'Église universelle, il régna entre l'Empire et cette dernière une alliance constante. Tant que cette alliance se maintint, l'un et l'autre s'élevèrent au plus grand éclat de puissance. L'Église protégeait l'Empire contre cette indépendance absolue qui ne veut tolérer à côté d'elle l'exercice d'aucun droit; par l'autorité de l'Empire, l'Église parvint à conquérir dans tous les pays cette existence légale sans laquelle la chrétienté serait tombée à la merci de l'influence dissolvante des opinions, des usages et des tendances diverses de chaque peuple, se serait divisée en autant de sectes que d'individualités nationales, ou bien aurait été livrée à l'arbitraire exclusif et systématique d'une école. Mais au contraire, la chrétienté se constitua pour embrasser tous les peuples dans la même communauté de sentiments, pour concentrer toute la vie spirituelle au sein de l'Occident, et l'opposer comme un seul homme animé d'une foi énergique à l'Orient, qui tendait à la domination du monde par la force juvénile d'une doctrine qui exaltait les passions de l'homme. Les premières luttes soutenues par les papes pour

[1] Par exemple : dans les tentatives de l'empereur Frédéric Ier pour faire reconnaître sa suzeraineté par le roi de Danemark; dans l'invitation faite par les princes d'Allemagne à Richard, roi d'Angleterre, pour l'élection à l'Empire; dans la lettre d'Innocent au roi de France, Registre 64; dans la déclaration faite par l'empereur Baudouin à Constantinople.

la liberté de leur action gouvernementale, apportèrent à la chrétienté l'immense avantage de n'être ni esclave du pouvoir temporel, ni, comme les religions païennes, une partie intégrante des institutions politiques; et n'ayant pas été abandonnée au despotisme et au caprice, elle n'a pas été abaissée par les prétentions de l'esprit humain, au service de spéculations ou d'opinions particulières.

Le trône de l'Empire était vacant. Sous le rapport des relations spéciales de l'empereur avec l'Église, et du caractère électif de cette dignité, le choix de celui qui devait en être revêtu était d'un plus haut intérêt pour la cour romaine que l'avénement de celui qui obtenait la couronne de tout autre royaume. Ici, le pape possédait non-seulement le pouvoir, mais le devoir d'exercer l'influence que lui donnait son éminente position. Une époque était arrivée où la liberté des princes de l'Empire et l'indépendance de l'Église pouvaient être également menacées par le changement qui rendrait la puissance impériale héréditaire dans une seule famille. Les dispositions des princes étaient encore inconnues; il est vrai, ils avaient assuré, deux ans auparavant, au fils de l'empereur Henri, la possession de la couronne, en l'élisant roi des Romains; mais Frédéric n'avait pas encore quatre ans. La jeunesse de Henri IV avait appris combien il était dangereux de placer un mineur à la tête de l'Empire; il n'existait point de lois de l'Empire pour régler la tutelle. Philippe de Souabe, frère de l'empereur défunt, devait-il recevoir la couronne? Ni ce prince ni son père ne rappelaient au pape un souvenir agréable. L'Allemagne était donc appelée à attirer principalement les regards du nouveau chef de la chrétienté.

En France, régnait Philippe-Auguste, à la fleur de l'âge, n'ayant que cinq ans de moins qu'Innocent, et ne le cédant pas à celui-ci en fermeté de volonté. Il avait un but qu'il poursuivit avec persévérance pendant son long règne, c'était l'extension, l'agrandissement et la consolidation du pouvoir royal. Il sacrifia tout à l'infatigable ambition de détruire la puissance

du roi d'Angleterre en France, d'agrandir ses propres domaines (alors encore très-restreints) par la conquête des terres que possédait son rival, et de soumettre à son autorité les vassaux à peu près indépendants; il subordonna toujours ses prévenances et son dévouement envers le pape à la réalisation de ce but. Cependant l'autorité de Philippe-Auguste n'était pas très-forte, l'époque n'étant pas assez éloignée des doctrines du Christianisme qui règlent toutes les relations entre les hommes, pour qu'il fût possible au roi de réaliser sa volonté, lorsque cette volonté se trouvait en opposition avec des lois supérieures.

Richard d'Angleterre, avec les qualités d'un héroïsme sauvage, possédait tous les défauts d'une force brute qui n'est civilisée par aucune influence morale; et même la poésie, qu'il aimait et cultivait, ne lui donnait pas ce prestige séduisant qui caractérisait tant de souverains de l'Orient. Par suite de ses luttes continuelles avec la France, il vécut moins souvent dans son île que dans les provinces de l'autre côté de la mer. Il eut besoin de sommes immenses pour ses guerres et pour sa rançon, et les charges dont il accablait ses sujets devinrent encore plus lourdes par la dureté qu'il autorisait dans la perception des impôts. A son retour de la captivité, se dissipèrent toutes les belles espérances qu'avait fait concevoir le commencement de son règne [1]. Il accueillait d'un regard furieux ceux qui s'adressaient à lui pour leurs affaires. Il n'épargna ni le clergé qui avait donné les vases d'or et d'argent des églises pour sa rançon (en sorte qu'on fut obligé de se servir encore longtemps après de calices en cuivre jaune), ni les nobles et les bourgeois qui avaient rivalisé de dévouement avec le clergé; pour extorquer de l'argent, aucun droit ne lui était sacré [2]. C'est ainsi que ses exactions, son désir immodéré de dominer,

[1] Rad. Coggeshale, in Martène, Coll. ampl. V, 852.

[2] Il déclara nuls et non avenus tous les priviléges, diplômes et concessions délivrés par lui, s'ils n'étaient pas revêtus d'un nouveau sceau; ce qui fut une source de nouvelles richesses. Rad. Cog., p. 855.

ses sentiments impérieux et divers actes de cruauté, firent de plus en plus disparaître l'admiration et l'amour qu'il s'était acquis par sa valeur, et qu'il aurait pu conserver par la sincérité et la droiture de sa conduite. Les contemporains ne lui auraient pas aussi sévèrement reproché les excès de ses voluptés; mais ce qui les révolta, ce fut de le voir fouler aux pieds les droits des autres, et chercher à se procurer par la violence ce qu'il aurait pu facilement obtenir de la libre volonté de ceux qu'il tyrannisait.

En Espagne, Alphonse de Castille non-seulement avait été malheureux dans les combats livrés aux Maures, et avait perdu Calatrava, Alarcos et plusieurs autres places fortes, mais il avait fait aussi au roi de Léon une guerre qui ne put être terminée que par un mariage que prohibaient les lois de l'Église, ce qui donna bientôt occasion au pape de maintenir l'observation de ces lois dans ce pays. Sancho régnait plus paisiblement en Navarre; dévoué au chef de l'Église, comme l'avait été pendant quelque temps Pierre en Aragon, Sancho, dans le Portugal, était souvent en lutte avec le clergé, et recevait parfois avec beaucoup de dédain les remontrances de Rome.

Des dissensions acharnées entre les bourgeois, des expéditions militaires brillantes et courageuses, des traditions se rattachant à une suite admirable de héros, composent l'histoire ancienne des royaumes scandinaves. Les feuilles de leurs annales sont souillées de sang, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ceux où nous sommes parvenus. Près de la harpe du scalde et à côté du trône gisait l'épée encore fumante de Bersecker, et les horreurs des Atrides se renouvelèrent sous plusieurs formes dans plus d'une famille régnante. La protection vigilante de Rome seule empêcha que l'Église et les germes du Christianisme, qui se développaient lentement chez ces peuples, ne fussent étouffés sous l'oppression de persécuteurs victorieux. Cependant le Danemarck apparaît avec une allure moins rude. La civilisation occidentale avait jeté dans ce pays, par suite de ses relations étroites avec Rome, des racines plus

profondes et plus vivaces, et Knud VI possédait dans l'archevêque Absalon de Lund un prince de l'Église aussi distingué comme homme d'État que comme valeureux guerrier [1].

Dans l'Est de l'Europe, où le paganisme subjuguait encore les hommes, l'Évangile venait aussi de pénétrer, et par là même une nouvelle contrée fut mise en relation avec Rome, chargée de veiller sur cette conquête spirituelle et d'y conserver la lumière de l'Évangile. Ces rapports avec la papauté étaient également appelés à se consolider dans la Pologne, qui, sur beaucoup de points, s'éloignait de l'uniformité de discipline commandée par l'Église dans tous les pays où elle s'était solidement établie. Quatre princes, souvent divisés entre eux, s'étaient partagé ce royaume, qui, il y a un demi-siècle, pouvait encore se montrer fort et puissant sous l'autorité d'un seul souverain.

En Hongrie, Bela III, roi juste et sévère, qui avait étouffé les guerres intestines de son royaume et lui avait donné des lois, qui avait départi à l'Église cette liberté que les papes s'efforcèrent de lui faire octroyer partout ailleurs [2], mourut peu de temps après l'élection du nouveau pape. Les rois de Hongrie manifestèrent presque tous du dévouement envers le Saint-Siége, par l'influence duquel la paix intérieure fut souvent rétablie et l'ordre conservé dans le pays.

Quant aux royaumes de l'Orient qui vivaient dans la communauté de l'Église romaine, l'Arménie seule se distingua par l'extension et l'ornement de la dignité royale que son souverain venait d'obtenir; mais, absorbé par ses luttes avec les comtes de Tripoli, il ne put consacrer ses forces à combattre les ennemis de la foi. Le royaume de Jérusalem ne se faisait remarquer que par les embarras au milieu desquels il se trouvait. Depuis les victoires de Saladin, il était restreint à une

[1] Wilhelmi Abb., Ep. II, 24; in Langebek SS. rer. Dan., t. VI.

[2] Il concéda à Alexandre III l'exercice du droit de destitution et de translation des évêques, et renonça à l'usage de nommer des *procuratores laicos* pour la gestion de leurs biens après leur mort. Card. de Aragon., Vita Alex. III, in Murat. SS., III, 474.

petite étendue de pays autour d'Acre; et parmi les rois qui se succédèrent avec rapidité, il n'en est pas un seul qui ait été assez fort ou qui ait vécu assez longtemps pour mettre à profit des circonstances plus favorables. Par le mariage d'Alméric, frère et successeur de Gui de Lusignan, avec Isabelle, veuve de Henri, roi de Jérusalem, un nouveau refuge pour les mœurs et les usages de l'Occident au sein de l'Orient parut s'ouvrir dans l'île de Chypre, que Richard Cœur-de-Lion avait prise aux Grecs, et qui avait été achetée par Gui de Lusignan.

Isaac l'Ange, le lâche monarque de l'empire byzantin, fut précipité du trône dans la prison, par le crime de son frère Alexis, presque aussi incapable que lui. La haine que celui-ci inspira à sa propre famille devait bientôt amener la soumission si courte de l'empire d'Orient à des souverains de l'Occident, et en même temps la réunion passagère de l'Église grecque à l'Église latine, un des événements les plus illustres du règne d'Innocent III.

Le prince des Croyants, Malek al Mansour Abu Jusef Jacub, qui, après la victoire d'Alarcos, fut à même, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, d'agrandir son royaume, et qui est regardé par les historiens de sa nation comme le plus grand des rois mohavites, régnait à Maroc sur le Magreb, partie mahométane de l'Espagne, et sur la Mauritanie [1]. Il mourut au milieu du quatrième mois de l'année 1198, dans toute la force de l'âge, laissant la souveraineté de ses fertiles provinces à son fils Malek el Naser Muhamed, âgé de dix-neuf ans. En Égypte et dans les pays où Saladin régnait encore puissamment il y avait dix ans, ses fils et leur oncle Saffeddin se faisaient la guerre, ce qui procura quelques moments de tranquillité aux chrétiens.

Telle était la situation de l'Orient et de l'Occident à l'époque où Innocent fut élevé sur le Saint-Siége; tels étaient les princes

[1] Son règne ne se prolongea que quelques mois après l'avénement d'Innocent. Ebul Hassem Ali Ben Abdallah, Histoire des rois Maures, traduite par Dombay, II, 139. Voyez, sur les grandes constructions à Maroc, Leo Afric., Desc. Afr., Lugd. Bat. 1632, 12, p. 251.

qui régnaient en Europe et dans les pays qui avaient quelques rapports avec cette partie du monde.

L'élection aussitôt terminée est annoncée, suivant l'usage, aux rois et au clergé de toute la chrétienté : d'abord au roi de France, comme fils aîné de l'Église romaine, afin qu'il ait à suivre le respect et la vénération de son père pour elle[1]; aux abbés, aux prieurs et à tous les religieux de ce pays, afin qu'ils adressent de constantes prières au Seigneur, pour que son représentant remplisse ses devoirs de manière à être jugé digne de la récompense éternelle. Le pape envoya au roi d'Angleterre quatre anneaux d'or avec des pierres précieuses, dont le roi était invité à moins considérer la valeur, que la signification mystérieuse du nombre, de la forme, de la matière et de la couleur : « Les anneaux sont ronds et désignent l'éternité, « qui n'a ni commencement ni fin. Que cette forme des anneaux « avertisse votre sagesse royale qu'elle doit s'élever des choses « terrestres vers les choses célestes, des choses passagères vers « les choses éternelles. Il y a quatre anneaux ; c'est un nombre « carré, qui figure la fermeté de l'âme, afin qu'elle ne succombe « pas sous l'adversité et qu'elle ne s'enorgueillisse pas dans la « prospérité, vertu dont le cœur est orné lorsque vous possédez « la justice, la force d'âme, la prudence et la modération. Reconnaissez donc dans le premier anneau la justice, afin que « vous sachiez la pratiquer; dans le second, la force de l'âme, « afin que vous en fassiez usage dans l'adversité; dans le troisième, la prudence, afin que vous la consultiez pour les affaires « douteuses; dans le quatrième, la modération, afin que vous la « gardiez dans la prospérité. L'or représente la sagesse; car, de « même qu'il est le premier de tous les métaux, de même la « sagesse est le premier de tous les dons. Le roi a plus besoin « de celui-là que de tout autre; c'est pourquoi Salomon ne demanda au Seigneur que la sagesse, afin qu'il sût gouverner « prudemment le peuple qui lui avait été confié. La couleur

[1] Ep. I, 2.

« verte de l'émeraude désigne la foi; le brillant du saphir, l'es-
« pérance; le rouge du grenat, l'amour, et l'éclat de la topaze,
« les bonnes œuvres, dont le Seigneur dit : « Faites briller votre
« lumière devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes
« œuvres et louent le Père qui est au ciel. » Que l'émeraude
« vous avertisse donc de ce que vous devez croire; le saphir,
« de ce que vous devez espérer; le grenat, de ce que vous devez
« aimer; la topaze, de ce que vous devez pratiquer, afin que
« vous vous éleviez de vertus en vertus, jusqu'au jour où vous
« contemplerez dans Sion le Dieu de tous les dieux [1]. »

Innocent exprima, dès la première lettre qu'il écrivit au sujet de diverses affaires, les principes sur lesquels devait reposer son administration, et dont il ne s'écarta jamais pendant un règne de dix-neuf ans. « Il est de notre devoir de faire fleurir la
« religion dans l'Église de Dieu ; de la protéger là où elle fleu-
« rit. Nous voulons que pendant toute notre vie le Christia-
« nisme soit respecté et protégé, et que les établissements reli-
« gieux prospèrent de plus en plus. — Ni la mort ni la vie ne
« nous séparent de la justice; nous savons que le devoir nous
« est imposé de veiller sur les droits de tous. Aucune faveur,
« envers qui que ce soit, ne nous fera dévier de ce sentier. Nous
« sommes préposé aux peuples et aux royaumes, non à cause de
« notre mérite, mais comme serviteur de Dieu. — Notre ferme
« résolution, dans laquelle rien ne nous fera chanceler, est donc
« d'aimer sincèrement et fidèlement tous ceux qui sont dévoués
« à l'Église, et de les protéger avec le bouclier du Saint-Siége
« contre toute insolence des oppresseurs. Mais si nous jetons un
« regard sur l'importance des fonctions pastorales, sur la fai-
« blesse de nos forces, nous n'avons pas confiance dans notre

[1] Ep. I, 206. Matthieu Pâris cite à l'année 1207 (et Baluze, Ep. X, 218), d'après lui, une lettre de la même teneur adressée au roi Jean. Mais il doit y avoir ici une erreur du chroniqueur; car il est difficile de croire qu'Innocent ait envoyé à deux frères un même présent avec une lettre d'un contenu littéralement le même; d'ailleurs Richard remercie du présent qu'il a reçu, dans une lettre adressée au pape. *Registrum super negotio imperii* (nous désignerons dorénavant cette collection particulière des lettres des papes par le titre Registr.).

« capacité, mais uniquement dans Celui dont nous tenons la « place sur terre. Si nous considérons la diversité des affaires à « traiter, les soins à donner à toutes les églises, soins qui sont « pour nous un devoir de chaque jour, nous nous reconnais- « sons, comme le dit le salut de nos lettres, pour le serviteur « des serviteurs; si nous considérons enfin le fardeau de l'ad- « ministration suprême et la faiblesse de nos épaules, nous « pouvons nous appliquer ces paroles du Prophète : « Je suis « venu en pleine mer, et j'ai péri dans l'orage. Mais c'est la « main du Seigneur qui nous a élevé de la poussière sur ce « trône, où nous rendons la justice non-seulement avec les « princes, mais au-dessus des princes[1]. »

Nous voyons par les nombreuses déclarations renouvelées dans chaque circonstance, et toujours dans le même sens, que l'orgueil ne se cache pas ici sous le langage de l'humilité; nous le voyons dans l'instance avec laquelle Innocent se recommande aux prières ferventes de quelques couvents ou d'ordres religieux tout entiers : « Nous sentons, écrit-il aux religieux de « Citeaux en Angleterre, quelle est notre impuissance à cause « de la faiblesse humaine; aussi nous vous conjurons tous, outre « les prières que l'Église universelle fait pour nous, de vous « souvenir spécialement de nous; puisse Celui qui nous a ap- « pelé à la succession de l'Apôtre, nous accorder la grâce de « l'administrer pour notre salut et le bien des peuples, et sup- « pléer à nos défauts par la plénitude de sa toute-puissance. « Puisse-t-il nous diriger, pour le maintien de ses commande- « ments, de manière que notre vie serve de modèle à ceux qui « nous sont subordonnés, et que notre parole fasse fructifier « la doctrine. Priez pour que le bon Dieu nous anime de l'es- « prit de vie et que la grâce se répande avec abondance sur « nous. Priez afin que Celui qui présenta la main droite à Pierre « dans le naufrage et l'arracha aux flots, nous montre le che- « min du salut et nous soutienne, afin que nous ne nous en-

[1] Ep. I, 6, 202, 230, 357; 15, 176, 171.

« gagions pas plus avant qu'il n'est nécessaire dans les affaires « humaines. Implorez-le, afin qu'il nous empêche de nous écar- « ter jamais de la vérité; que sa parole soit un fanal sur notre « route, et que la paix gouverne nos actions, de manière à « penser et à faire toujours ce qui peut servir à nous et à nos « subordonnés dans la vie présente, à notre repos éternel dans « l'avenir; car, ayant été établi par Dieu pour diriger tous les « fidèles et étant condamné à porter le fardeau pour tous, il « est juste que toute l'Église intercède pour nous et qu'elle « vienne au secours de notre faiblesse par ses prières [1]. »

Il paraît que le grand âge de son prédécesseur avait apporté quelque retard dans la marche des affaires. Il y en avait beaucoup, celles du moins concernant la demande du divorce du roi de France, celles de l'Angleterre, et les troubles intérieurs de l'ordre des Prémontrés, qui provenaient des règnes précédents, et qui exigeaient à cette époque une nouvelle attention et une nouvelle activité. Dans aucune année les questions qui arrivaient de tous côtés au sujet des affaires les plus diverses, les décisions, les instructions, et les sentences qui étaient expédiées dans toutes les contrées du monde, ne se multiplièrent en nombre aussi considérable que pendant la première année du règne d'Innocent [2]. C'est pourquoi depuis le jour de son élection, même avant d'être sacré comme chef de l'Église, il se livra avec ardeur au travail; de plus, il ne voulait pas, disait-il, laisser son corps et son esprit s'énerver au milieu de si longs loisirs [3]. La bulle seulement gravée d'un côté [4], que l'on attachait aux diplômes expédiés en signe d'authenticité, quoiqu'elle donnât à ces diplômes la même validité, annonçait à ceux dont les affaires avaient été décidées que le chef de l'Église n'était

[1] Ep. I, 358.

[2] Le premier livre de ses lettres en contient cinq cent quatre-vingt-trois, à peu près le double de toute autre année, et le plus petit nombre en a été expédié par suite de son avénement au trône.

[3] Ep. I, 83.

[4] Le côté seulement qui représente les images des deux princes des Apôtres, est gravé; l'autre côté, sur lequel devait être le nom du Pape, n'est pas rempli; car le chef de la chrétienté ne portait point le nom de *Papa* avant le sacre. Gerken. Cod. dipl. Brandenb., VII, 28, note.

pas encore sacré. Dans la situation de l'Europe à cette époque, on comprend qu'Innocent ait pu facilement concevoir le projet de visiter (après avoir arrangé les complications qui existaient plus près de lui en Italie et en Sicile) les royaumes en deçà des Alpes et même l'Angleterre, afin de concilier par sa présence bien des différends qui pouvaient être plus difficilement terminés par des ambassades et par des lettres [1].

Avant tout, il porta ses regards sur les améliorations nécessaires dans son entourage. La restauration devait commencer dans sa propre maison, avant de s'étendre sur le pays et sur l'Église universelle. Par la simplicité de sa vie, il voulait servir de modèle aux prélats, et ne pas paralyser par une cour fastueuse le droit de critiquer ceux qui croyaient trouver seulement dans l'éclat extérieur le signe de leur dignité. C'est pourquoi il s'astreignit à des habitudes modestes. Les vases d'or et d'argent furent échangés contre des vases de bois et de verre, et la peau d'hermine contre la peau de brebis. On ne plaçait jamais plus de trois mets sur sa table, qu'il fit servir non par des laïques, mais par des religieux, et on ne voyait que deux plats sur la table des chapelains; il n'y avait d'exception que pour les grandes fêtes. Il ne maintint les charges nobiliaires à la cour que pour les solennités dans lesquelles l'usage exigeait que le chef de la chrétienté se montrât dans toute sa splendeur extérieure [2]. Il congédia les pages, mais il donna à chacun d'eux une somme d'argent nécessaire à une existence honorable, afin qu'ils pussent devenir chevaliers [3]. Étant encore cardinal, il s'était déjà acquis la plus belle réputation, en ne retirant jamais aucun bénéfice de la multitude d'affaires importantes qui réclamaient son temps et son travail; c'est une délicatesse que n'eurent pas tous ceux qui se trouvèrent dans la même position.

Car, quoiqu'il n'y eût rien d'extraordinaire à ce qu'on témoignât de la reconnaissance envers les cardinaux qui avaient

[1] Ep. I, 130.
[2] Gesta, c. 148.
[3] Gesta, c. 150.

donné leurs soins à certaines questions qui touchaient à des intérêts individuels [1], quelques-uns cependant méritaient le reproche d'avoir exploité beaucoup trop à leur avantage personnel les missions dont ils avaient été chargés. On pouvait donc faire réussir ou avorter bien des affaires avec de l'argent, et on entend parler trop souvent de plaintes contre la cupidité qui existait à Rome [2], pour que ces plaintes manquent tout-à-fait de fondement; cependant un peu d'amertume s'est parfois mêlé à ces accusations, suivant le dégoût ou les dispositions sombres de l'écrivain, comme on le voit dans cette exclamation à propos de la scission qui éclata dans l'empire allemand : « Réjouis-toi, ô Rome! les portes des trésors terrestres sont « ouvertes; l'argent afflue par torrents vers toi; réjouis-toi de « ce que la discorde a éclaté dans l'enfer, afin d'augmenter « ton lucre! Contente ta soif! répète ton ancienne chanson! Ce « n'est pas par la religion, mais par la méchanceté des hommes, « que tu as vaincu le monde [3]! »

Mais Lothaire était également inaccessible aux promesses et aux présents. Immédiatement après son avénement, il rendit des ordonnances sévères contre les abus de ce genre, témoignant le mécontentement le plus vif contre ceux qui percevaient, sous divers prétextes, des honoraires de la main des parties contendantes venues à Rome, honoraires auxquels ils n'avaient aucun droit. On montrera dans la suite, par des documents incontestables, combien ce pontife a été étranger à tout égoïsme. Impartial, sans inimitié pour ses frères les cardinaux, marchant toujours dans cette voie franche de la justice, qu'il vanta si souvent et à chaque occasion comme la seule que pût suivre le chef de l'Église, ses habitudes modestes lui permirent, à ce qu'il paraît, de faire, déjà comme cardinal, tant d'économies, que les constructions publiques entreprises aus-

[1] Abb. Wilh., Ep. II, 52; Ib. II, 24.
[2] L'ambassadeur de Henri II, roi d'Angleterre, fut obligé de payer 500 marcs pour une audience. Biographie de l'archevêque Thomas Becket, dans la collect. des biog. remarq.; ext. de la troisième biograph., IV, 570.
[3] Chron. Ursperg.

sitôt après son élection excitaient l'étonnement; et comme si un désintéressement incorruptible était contre l'usage établi, plusieurs demandaient, tout surpris, où il avait trouvé les moyens de faire ces constructions [1].

Innocent détestait tellement toute vénalité, comme une peste dont il fallait guérir l'Église de Rome, qu'il rendit un ordre rigoureux, en vertu duquel il n'était permis à aucun employé de l'administration romaine de demander quelque chose aux parties qui comparaissaient devant elle; un don volontaire pouvait être accepté avec reconnaissance. On taxa les droits des rédacteurs et des expéditionnaires des bulles. La cupidité et quelquefois aussi la violence avaient, déjà depuis très-longtemps, exploité la simplicité dans laquelle vivaient les hommes de ces siècles, pour contrefaire les lettres et les bulles des papes, ainsi que les lettres et les sceaux des abbés. Souvent on ne pouvait découvrir leur fausseté qu'en examinant très-soigneusement et les signes extérieurs du plomb, du parchemin et du ruban auquel était attachée la bulle, et les signes intérieurs de l'expression et du style. Comme les falsifications de ce genre étaient une industrie lucrative, il y eut même des ecclésiastiques qui s'y livrèrent, malgré la rigueur de la pénitence à laquelle ils étaient obligés de se soumettre, même après le repentir et l'aveu. Plus les pays dans lesquels de pareils diplômes étaient envoyés se trouvaient éloignés, plus il était difficile de découvrir le faux, et plus aussi ils compromettaient l'autorité du Saint-Siége. Si, à ce sujet, son prédécesseur s'en tenait davantage aux plaintes, Innocent, au contraire, s'efforça de suivre la trace du mal, de faire sentir la sévérité des lois aux coupables, et de soumettre à un examen l'authenticité des bulles qui existaient dans les diocèses [2]. Il ne

[1] Voyez De Contemptu mundi, III, 5; Gesta, c. 4; Ibid., c. 41.

[2] Sur les faits qui précèdent, voyez Carli, Antichità italiche, IV, 61; Gervasii Præmonstr. Abb., Ep. 125; Steph. Torn., Ep. 221; Martène, Coll. ampl., I, 1031. Mansi, Conc. Coll. ampl., XXII, 641, parle d'une fausse bulle découverte sous Célestin III. Relation de deux faussaires, extraite du Journal de Burkhardt dans les Notic. et extr., I, 80; Rog. Hoved., Ep. I, 382;

parvint cependant pas à réprimer entièrement ces désordres, qui servirent à favoriser de honteux projets : par exemple, à excommunier une jeune femme qui n'avait pas voulu céder à des désirs criminels; à faire citer devant un tribunal éloigné un cordonnier pour du fil employé dans des semelles; à extorquer, pour un manteau endommagé, une indemnité à un loueur de chevaux, parce que l'animal avait jeté le cavalier dans un ruisseau; à faire assigner un jeune homme, qui ne voulâit pas accompagner un autre dans un mauvais lieu, devant un tribunal situé à trois journées et demie de voyage, afin d'obtenir une indemnité [1].

D'autres abus commis par les serviteurs du pape souillaient son palais. Déjà Clément III avait fait prêter serment aux concierges qui étaient de semaine, de ne détourner aucun objet précieux, aucun meuble [2]. Il leur était défendu de ne plus rendre difficile l'accès auprès des notaires, dont les pouvoirs furent peut-être, dès cette époque, restreints, comme sous les successeurs d'Innocent, à la sphère de leurs fonctions [3]. Les épices que les écuyers, les porte-essuie-mains et les valets de chambre du pape exigeaient souvent arbitrairement des archevêques, des évêques et des abbés qui venaient à Rome pour recevoir les ordres, furent bientôt après supprimées, et on laissa à la libre générosité de chacun le soin de donner ce qu'il voulait. Les circonstances, la présence de beaucoup d'étrangers de distinction arrivés de toutes les parties du monde, souvent la nécessité d'un séjour plus prolongé, firent affluer à Rome une grande masse d'argent comptant et développèrent un commerce actif d'affaires; aussi on vit surgir un grand

lettre de Célestin à l'archevêque de Reims, Gall. Christ., IX, 99; Ep. I, 235.

[1] Ep. III, 37 ; Ep. X, 79.

[2] Murat. Antiq., I, 121. Ce serment est curieux : « Non furabor, neque « diripiam, neque consentiam meo « posse furari vel diripi de reliquiis, « auro, argento, gemmis, palliis, or- « namentis, libris, chartulis, oleo, « plumbo, ferro, ære, lapidibus, por- « tis, lignis, tabulis ipsius palatii et « eorumdem ecclesiarum et romano- « rum pontificum. »

[3] Il n'était permis aux notaires de présenter d'autres pétitions que celles de leurs parents, amis et *humilium et miserabilium personarum* Murat., Antiq., I, 797.

nombre de banquiers et de prêteurs qui fournissaient la caution exigée dans les procès, ou qui déposaient la somme demandée[1]. Cependant les comptoirs des banquiers, chez lesquels on apportait, pour les échanger, des vases d'or et d'argent, des objets précieux de tout genre, des monnaies étrangères, ne devaient plus dorénavant profaner les portes du palais de Latran[2]; Innocent les fit éloigner, suivant l'exemple de Celui qui a chassé les marchands du Temple. Il renouvela l'usage tombé en désuétude de présider trois fois par semaine une assemblée des cardinaux[3], à laquelle un libre accès était accordé à tout le monde. Il écoutait avec bienveillance toutes les questions qui lui étaient soumises, renvoyait à d'autres les affaires insignifiantes, examinait et traitait lui-même celles qui étaient importantes.

Aussitôt qu'Innocent eut été élu, les bourgeois de Rome lui demandèrent impérieusement qu'il leur fît prononcer le serment de se conduire envers lui en fidèles et loyaux sujets, et qu'il leur donnât ensuite le présent d'usage pour l'élection d'un pape. Il les renvoya au jour qui suivrait son sacre. La demande fut répétée alors avec plus de violence. Malgré la victoire que l'archevêque de Mayence avait remportée en 1183 sur les habitants de Rome, ils avaient pris une seconde fois les armes contre Lucien III et l'avaient forcé à prendre la fuite; ils n'étaient pas complétement restés tranquilles sous son successeur, jusqu'à ce que Clément III passa avec eux une convention sur leurs droits réciproques. Mais Innocent, avant de s'exposer à un pareil danger par une promesse pour l'exécution de laquelle les moyens les plus essentiels lui auraient peut-être manqué, avant de susciter des obstacles à tout le développement d'activité exigé par les circonstances, en se mettant en hostilité avec les habitants de Rome, ordonna de faire secrète-

[1] Des évêques étrangers se virent souvent dans la nécessité d'emprunter de l'argent. Ep. VI, 215; VII, 15; VIII, 161.

[2] Sozom. Pistor. hist. in Murat., suppl., t. I.

[3] *Consistorium.* Compar. Du Cange, s. h. v.

ment un recensement de la population de toutes les paroisses, en raison du nombre et des dignités [1]. Il voulait savoir si le trésor pourrait suffire à la demande. Il fit ensuite distribuer à chaque quartier ce qui lui revenait.

Le trésor était privé à cette époque de presque tous les revenus des domaines temporels de l'Église. Ces domaines se trouvaient en grande partie au pouvoir de l'étranger. L'empereur Henri n'avait pas rendu au Saint-Siége, malgré les remontrances réitérées de Célestin III, les biens de Mathilde; à l'aide des troupes cantonnées dans ces contrées, il avait mis son fils en possession des seigneuries du comte Bertinoro, cédées par celui-ci, un an après la réconciliation de l'empereur Frédéric avec le pape, à l'Église romaine, pour l'expiation de ses péchés, et en reconnaissance d'anciennes prétentions de l'Église [2], à qui ces seigneuries avaient autrefois appartenu. Henri, au contraire, prétendait les garder comme un fief de l'Empire devenu vacant. Markwald, sénéchal de l'Empire, gouvernait à Ravenne, dans la Marche et à Romandiola : le chevalier Conrad de Souabe, revêtu du titre de duc de Spolette, occupait Spolette et Assise; l'Exarchat était divisé entre d'autres barons allemands; dans l'Exarchat et dans la Pentapole, diverses localités s'étaient constituées indépendantes; Benedictus Carosomi [3] faisait administrer en son nom les côtes de la mer et Sabine. Le préfet de la ville de Rome recevait sa nomination de l'empereur, envers lequel il avait des devoirs à remplir [4]. L'autorité temporelle du pape n'était encore recon-

[1] Dans le n° 72 du Journal de la Conversation littéraire, 1833, nous voyons dans un article : « La Malaria « de Rome, » que le premier recensement qui eût été fait après la chute de l'empire romain d'Orient eut lieu en 1198, sous Innocent III ; il indique un nombre de 35,000 habitants. D'où vient ce nombre?

[2] Ab antiquo juris B. Petri fuit. Card. de Aragon, in Murat., SS. III, 471, 473.

[3] Ep. II, 239; Carissimi, dans Odor. Rayn.; dans les Gesta, Cariscus. Voyez Gruter, Inscript. Rom., p. CLX, n° 205.

[4] Gesta, c. 8; Antonini Opus historiale, t. III, tit. 19, c. 16, 1. Le serment de l'empereur Othon montre quelles étaient les provinces comptées au nombre de celles faisant partie de l'Etat de l'Église. Registr. 77.

nue que dans la Campanie; cependant le nom de l'empereur y était plus respecté que le sien, et Henri avait distribué dans cette province des fiefs à ses compagnons d'armes[1]; ses soldats faisaient des excursions jusqu'aux portes de Rome.

Mais ce n'était ni la haine pour le chef de l'Église et pour la domination ecclésiastique, ni l'attachement à l'empereur, mais bien la force des armes, qui avait soumis à celui-ci cette vaste étendue de terres italiennes. Les Italiens étaient prudents, modérés, économes dans la guerre; les Allemands, au contraire, avaient exercé de grandes cruautés, massacré les nobles, rasé les murs de plusieurs villes, opprimé le peuple, et leur cupidité n'avait épargné ni les riches ni les pauvres, ni les biens des laïques ni ceux de l'Église; Innocent pouvait donc espérer de rencontrer facilement chez les uns une disposition à prendre parti pour la puissance qui se présenterait comme protectrice; chez les autres, une coopération active pour chasser les étrangers. Les soins paternels du pontife dans le but d'empêcher les plus puissants d'user de leurs forces pour opprimer les faibles, devaient être accueillis avec joie par la haine générale que le peuple nourrissait contre les Allemands, qui menaçaient de devenir de plus en plus maîtres absolus en Italie, et excitaient un profond mépris, comme étant un peuple brut, incapable de civilisation et d'humanité[2].

Les habitants de Rome réunissaient tous les défauts de leurs prédécesseurs à ceux des peuples modernes dont l'influence avait transformé l'Italie[3]; ils avaient conservé quelques souvenirs de leur grandeur passée, mais ils avaient complétement oublié et la force sur laquelle cette grandeur a été fondée, et

[1] Otto de S. Blas., c. 43.

[2] Chron. Ursp., ad ann. 1187; Ep. I, 560; Ep. I, 360; Gesta, 11 et 9. Barbari, Muratori et Denina.

[3] « Gens insueta paci, tumultui « assueta; gens immitis et intracta- « bilis, et usque adhuc subdi nescia, « nisi cum non valeat resistere, » c'est ce qu'écrit cinquante ans avant cette époque saint Bernard (de Considerat., IV, 1); et cinquante ans après, Saba Malaspina (Rer. Sic., in Murat. SS., t. VIII) : « Populus « modicæ libertatis reliquias prodi- « galiter et impudice distrahere con- « suevit. Nusquam commune commo- « dum, sed proprium tantum affec- « tat. »

les qualités morales par lesquelles elle avait été perfectionnée. A l'exemple de tant de peuples déchus, les Romains se croyaient toujours un grand peuple chaque fois qu'ils prononçaient le nom de leurs anciens héros, qu'ils renouvelaient des formes dont la vie était depuis longtemps éteinte, et qu'ils se tressaient des guirlandes avec les lauriers fanés du passé. C'est ainsi qu'ils crurent avoir rajeuni l'ancienne Rome lorsqu'ils parvinrent, sous Lucien II, à rétablir un sénat, la classe des chevaliers, et à rouvrir le Capitole. Entourés de ces ombres, ils crurent avoir entièrement restauré leur ancienne splendeur, au point qu'ils introduisirent une nouvelle ère pour désigner cette époque [1]. Lorsqu'enfin Arnauld de Bresse, comme tous les corrupteurs des peuples de tous les siècles, vint sacrifier aux erreurs de la multitude et séduire les Romains avec ses doctrines de liberté et d'affranchissement du joug de l'Église et de toute croyance, ceux-ci s'efforcèrent de restreindre de plus en plus les droits des papes opprimés par l'empereur, sans réussir cependant à maintenir contre ce dernier les conquêtes qu'ils avaient faites.

Cette lutte des Romains contre les chefs de l'Église commença peu de temps avant la mort d'Innocent II. La noblesse, à qui une domination populaire pouvait assurer une influence plus grande que sous l'autorité d'un seul, se joignit au peuple. Le serment exigé par un empereur éloigné liait bien moins les familles puissantes, que celui par lequel elles s'engageaient envers le pape, toujours fixé dans leur voisinage. C'est pourquoi elles se montrèrent plus disposées à reconnaître pour leur souverain l'empereur que le pape [2]. Lucien II, voulant étouffer par la force ce sentiment d'indépendance, reçut, pendant une attaque contre le Capitole, une légère blessure qui hâta probablement sa mort. Quoique Eugène III ait été assez heureux pour habiter tranquillement, vers la fin de son règne, la

[1] Actus anno XLIV Senatus, dans les Diplômes, livre I, nº 257.

[2] Voyez la lettre de la noblesse romaine à l'empereur Conrad, dans Otto Frising., I. 28.

capitale de la chrétienté, il ne put cependant gagner aucune influence sur le peuple maîtrisé par Arnauld de Bresse; sous Adrien, l'empereur Frédéric aima mieux, à l'époque de ses projets contre le roi de Sicile, ménager le pape, que d'accepter la souveraineté de la ville qui lui avait été offerte par la noblesse et les bourgeois. C'est ainsi que l'amour des Romains pour l'indépendance et la prédilection des grandes familles pour la domination impériale furent encore développés par le schisme qu'occasionna l'élection de Victor, opposé à Alexandre III. Ce fut seulement après la réconciliation de l'empereur avec Alexandre que les Romains se rapprochèrent du pape. En retour de l'hommage et de la restitution de tous les droits dont les Romains s'étaient emparés, le pape devait laisser subsister le sénat. Sous Lucien III, la paix fut troublée et par l'élan des croisades et par la tentative de soumettre la ville de Tusculum, non pas au pape, mais à la bourgeoisie de Rome; dans leur colère, les Romains soutinrent, pendant le court règne de Grégoire VIII, le roi Henri dans ses expéditions contre les villes de la Campanie.

Voici quels paraissent avoir été jusqu'à Clément III les caractères principaux de l'ordre politique établi à Rome : le préfet de la ville était le représentant de l'empereur; c'était de celui-ci qu'il recevait le glaive, le signe de sa dignité; c'était à l'empereur qu'il prêtait foi et hommage [1]. Cependant les limites indéterminées de cette autorité, l'opposition qu'elle rencontrait souvent de la part des papes, occasionnèrent plusieurs fois des désordres qui alimentaient l'amour des Romains pour l'indépendance [2] A la tête de la bourgeoisie se trouvait parfois le *patricius* [3], qui en était le protecteur et le représentant. Le sénat convoquait tout le peuple au Capitole pour les

[1] Juramento fidelitatis imperatori erat obligatus. Card. de Arag., Vit. Pap. in Murat., SS., III, 487. Carli, Antich. It., IV, 78, prétend, d'après le témoignage du prieur Gerbolio de Reichersperg, qu'il prêtait aussi le serment de fidélité au pape, ce dont nous doutons.

[2] Leo, Hist. d'Italie, II, 155.

[3] Cette fonction fut abolie par la convention avec Eugène III (1145); elle fut cependant rétablie plus tard.

délibérations générales et d'une importance particulière. Le peuple, partagé en treize quartiers, élisait dans chacun d'eux dix électeurs, auxquels était confiée la nomination d'un sénat composé de cinquante-six membres. Le sénat s'occupait des affaires ordinaires ; il avait à sa tête un comité de onze membres [1].

Clément III, soit parce qu'étant Romain on avait en lui une plus grande confiance, soit parce qu'il eût agi avec plus de prudence [2], soit que la terreur généralement répandue par les malheurs de la Terre-Sainte eût rendu les esprits dociles, Clément III fut le seul qui put rétablir d'une manière durable la souveraineté papale. L'administration indépendante, exercée par le peuple, ne subsista plus que de nom lorsqu'on eut concédé à Clément le droit de nommer les dix électeurs de chaque quartier de la ville, et lorsqu'on eut restreint dans la sphère de ces derniers l'éligibilité aux fonctions de sénateur. De plus, on accorda aux sénateurs, aux avocats et aux scribes, un traitement annuel payé par le trésor papal; par ces bienfaits, les chefs de l'Église croyaient arrêter les oppressions et les injustices, et se concilier l'affection du peuple [3]. La générosité des princes est plus dangereuse pour la liberté que la tyrannie la plus dure. La douceur et la modération, facilitées par une sage économie, sont des moyens plus sûrs d'empêcher l'explosion des éléments anarchiques qui minent les trônes et le bien-être des peuples, que l'emploi de la force, qui devient plus tard impuissante à dompter la révolte [4]. Lorsque bientôt après, par une bonté toute spontanée, Célestin étendit le traitement annuel, à la condition de reconnaître que le paiement n'en pourrait jamais devenir obligatoire, même à ces sénateurs

[1] *Senatores consiliarii ;* on en nomme tantôt onze, tantôt seulement huit ; leur rapport aux autres sénateurs n'est pas assez déterminé. Murat., Antiq., III, 785, 787. Voyez aussi Raumer, V, 216.

[2] Notamment parce qu'il promit de ne plus protéger Tusculum, qui était hostile aux Romains, et détesté par eux.

[3] Carli, Antich., IV, 83.

[4] Voyez ce que Haller, Restauration de la Politique, a dit d'une manière prophétique à ce sujet, en 1820.

qui avaient simplement qualité pour être élus, et qui ne siégeaient pas [1], le sénat se trouva dans la dépendance du chef de l'Église. On rendit au pape le droit de frapper monnaie; seulement un tiers des revenus de ce droit devait revenir à la ville [2]. Il obtint de plus la restitution de tous les autres droits régaliens, ainsi que les biens engagés des évêchés et des églises, au rachat desquels on devait appliquer ce tiers des revenus du droit de battre monnaie. Enfin les Romains promirent au pape et aux dignitaires de l'Église de les protéger par les armes, et ils lui prêtèrent foi et hommage.

Déjà, sous Célestin III, le peuple hésita souvent entre l'élection d'un sénat composé de cinquante-six membres, et un seul sénateur qui réunirait en sa personne les attributions du corps entier [3]. Il espérait être plus assuré de rencontrer dans l'autorité d'un seul que dans une réunion de membres qui n'étaient pas animés par un même sentiment, l'ordre, l'application sévère des lois et la répression de la puissance arbitraire des familles riches; car, au milieu de cette longue incertitude sur l'état des relations intérieures, au milieu de cette lutte des trois pouvoirs, et à cause de la brutalité qui caractérisait les hommes de cette époque, la sécurité de la vie et des propriétés était exposée à tous les attentats. Benoît Carosomi, personnage d'une grande habileté politique [4], chercha à faire servir cette situation à ses propres desseins; il se lia d'abord avec un petit nombre d'individus, et il sut ensuite persuader à la multitude que l'on ne pouvait faire cesser le désordre qu'en confiant le pouvoir à un seul. C'est ainsi qu'il fut élu sénateur par le peuple, en 1197, contrairement à la convention conclue avec Célestin [5]. Ses prétentions ne furent pas stériles, car il joignait à la volonté la force nécessaire pour

[1] Diplômes, dans Murat., Antiq., IV, 38.

[2] Selon Murat., Antiq., II, 564, les monnaies portent encore, pendant tout le XIII[e] siècle, l'inscription : S. P. Q. R. Roma Caput M., et le nom du sénateur.

[3] C'est pourquoi il paraît qu'on l'appelait *summus senator*.

[4] Robert de Monte, Chronol. in Recueil, VIII, 260.

[5] Ep. II, 239.

rétablir l'ordre et la tranquillité. Les criminels furent châtiés, il empêcha le retour des violences, et on put enfin jouir au dedans et au dehors de la ville de la sécurité dont on était privé depuis si longtemps ; mais ce succès exalta son orgueil ; il en résulta contre lui des dispositions malveillantes, dont ses adversaires surent profiter. La foule se laissa aussi facilement prévenir contre lui qu'elle s'était d'abord enthousiasmée en sa faveur ; Benoît fut assiégé dans le Capitole, fait prisonnier et détenu longtemps en prison [1].

Cette versatilité des Romains, cette incapacité d'exercer la liberté dont ils prononçaient le nom sans en connaître les vertus, le désir qui portait certains hommes plus influents à user du pouvoir pour servir leurs propres intérêts au lieu de l'intérêt public, tout cela devait faciliter à un pape qui, comme Innocent, joignait aux ressources extérieures la force d'esprit et de volonté qui subjugue tout obstacle, les moyens de donner à la foule les bienfaits d'une administration régulière, et de consolider sa souveraineté d'une manière plus stable que n'avait jamais pu le faire aucun de ses prédécesseurs.

Avant qu'Innocent songeât à rétablir son autorité dans les provinces, il lui fallut d'abord la rétablir à Rome. « Ce serait « un reproche permanent et une honte ineffaçable, pour la « mère et la reine de toutes les Églises, si elle laissait gémir « sous un joug étranger ceux qui sont soumis aussi à son pou- « voir temporel. » Le peuple parut avoir compris, par l'expérience des époques precédentes, combien il était plus avantageux d'obéir à un souverain constamment fixé au milieu de lui, qu'à un souverain éloigné, visitant rarement ses sujets, et forcé de confier la plénitude de son pouvoir à des hommes capables de convertir leur propre volonté et celle du prince en une loi de fer [2] ; car on ne doit pas oublier qu'avec toute cette liberté de constitution, il y avait toujours à Rome, dans la personne du préfet, une ombre de la suzeraineté impériale.

[1] Robert de Monte.

[2] « Le ciel est bien haut et l'empereur est bien loin, » disent les fonctionnaires russes dans les provinces.

Innocent, le jour qui suivit son sacre, appela le préfet à prêter serment [1] « de ne vendre, ni mettre en gage, ni donner « en fief aucun des domaines à lui confiés; de rechercher les « droits et les taxes de l'Eglise romaine, de s'en saisir et de « les conserver; de garder fidèlement les châteaux, de n'y « laisser entrer personne, et de n'en construire aucun nou- « veau sans l'autorisation du pape; de rendre compte en tout « temps de la gestion de ses fonctions, et de s'en démettre au « premier ordre [2]. » Au lieu du glaive que l'empereur avait coutume de lui remettre, le pape le revêtit en public d'un manteau en signe de son investiture, et lui fit présent d'une coupe d'argent [3], comme symbole de sa bienveillance de suzerain.

Innocent profita aussi de la joie que le peuple manifesta en apprenant son élection, et des dispositions favorables obtenues par le présent qu'il avait distribué, pour faire disparaître dans la personne du sénateur la dernière trace de l'indépendance des Romains, comme il avait déjà fait disparaître dans la personne du préfet la dernière trace de la suzeraineté impériale. Il ne voulut ni tolérer plus longtemps celui qui avait réuni exclusivement dans ses mains les droits de ses collègues en les chassant, ni rendre au peuple la liberté de l'élire, ni s'arroger à lui-même cette nomination. En conséquence, il fit instituer par un fondé de pouvoir un autre sénateur, et remplacer par de nouveaux magistrats les magistrats qui avaient prêté serment de fidélité au sénateur précédent; de sorte que, depuis ce moment, le sénateur n'exerça plus ses fonctions au nom du peuple, mais au nom du pape [4]; le sénateur étant annuellement changé, cette mesure donnait au pape cette garantie, que le sénateur ne pouvait pas abuser de son pouvoir, comme

[1] Muratori, Antiq., VII, I, 129.

[2] Juramentum fidelitatis Innocentio III præstitum a Petro, præfecto urbis. Ep. I, 577.

[3] Ep. I, 23. Voyez du Cange, au mot *Investitura*.

[4] Il paraît qu'il y a eu aussi parfois deux sénateurs, qui exerçaient chacun le pouvoir pendant six mois. Gibbon, XII, 88 (édition Basil.).

cela aurait pu arriver si la durée de ses fonctions avait été trop prolongée. Si le préfet était tenu par son serment surtout à veiller fidèlement sur les propriétés et les revenus de l'Église romaine au dehors de la ville, le sénateur était obligé de prêter le serment de protéger la sûreté personnelle du chef de l'Église, des cardinaux et des gens de leur maison; il s'engageait solennellement à ne tramer, ni par des conseils, ni par des actes, aucun complot contre la vie du pape, à lui faire connaître toute tentative de ce genre, à le défendre dans la possession de la dignité papale et des droits de saint Pierre [1].

Le même jour (lendemain du sacre d'Innocent) le seigneur Othon de Palombaro (nom du château qu'Alexandre III avait réuni au Patrimoine de saint Pierre), parent du pape [2], et par conséquent son fidèle vassal, et dans la Sabine, Othon de Montecillo et le comte Hildebrand de Montalto, lui prêtèrent le serment de vassalité; d'autres barons suivirent cet exemple. Dans tout ce qui entourait de près le chef de l'Église, il régnait une activité depuis longtemps sans pareille. Tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome furent envoyés dans les principales provinces; le pape ne pouvait trouver chez personne autre plus d'empressement à le servir et un appui plus efficace. Des fonctionnaires partirent pour recevoir partout le serment d'obéissance, et partout ils trouvèrent les mêmes dispositions; là même où des étrangers s'étaient illégalement installés comme seigneurs, on eut moins de peine à les chasser qu'à convaincre les populations de la ferme volonté du pape de les conserver inaliénablement sous sa domination et de ne

[1] Vitali, Storia diplomatica de' Senatori di Roma, Roma, 1791, 2 vol. in-4°, a fait connaître le premier, dit-on, ce serment; mais nous trouvons dans l'Ordo romanus, p. 215, un serment à peu près semblable, prêté à Urbain III. Comme nous ne connaissons point par nous-même l'ouvrage de Vitali, nous ne pouvons constater la ressemblance entre ces deux formules. La première est encore en quelque sorte aujourd'hui la base des droits et des devoirs du sénateur, en sa qualité de ministre de la justice et de la police à Rome.

[2] Linea consanguinitatis nobis adstrictos, s'écrie-t-il, Ep. II, 245; VII, 102, en parlant de lui et de Jacques de Monte-Longo, maréchal de la Campanie.

plus jamais les abandonner à des étrangers ; en sorte que l'assurance de ne plus être séparés du Saint-Siége fut reçue de tous côtés par les habitants comme un témoignage de la bienveillance la plus précieuse.

Aussitôt que l'autorité souveraine fut rétablie dans la ville et dans ses alentours, Innocent dirigea son attention sur les parties éloignées des domaines de l'Église. L'empereur Henri avait donné en fief la Marche d'Ancône et la Romagne à son sénéchal, l'écuyer tranchant Markwald d'Anweiler, chevalier alsacien [1], dont le château de famille était situé sur un coteau qui dominait une petite ville, non loin de la forteresse impériale appelée Trifels. Ce voisinage en faisait un vassal des Hohenstaufen. Afin de rester en faveur, cet homme rusé et entreprenant, dévoré d'ambition, de la passion de l'or et des honneurs [2], ne reculait devant aucun sacrifice. Les Hohenstaufen récompensèrent richement sa fidélité, son audace sur mer, son intrépidité sur terre. La haine qu'il inspira aux habitants des provinces placées sous son administration a causé la cruelle sévérité à laquelle il sut, dit-on, exciter son seigneur [3]. L'empereur Frédéric, qu'il avait accompagné dans sa dernière croisade, lui donna un témoignage de confiance en le chargeant d'une mission pour Byzance. Il parvint aussi à acquérir la bienveillance du roi de France [4], soit pendant l'expédition contre Acre, soit à cause de l'influence qu'il exerça sur l'empereur Henri, lorsque celui-ci retint en captivité Richard Cœur de Lion. Aussitôt

[1] Les historiens suisses, Eschudi, Leu, Muller (I, 492 ; II, 701), et le dernier historien de la Thurgovie, Pupikofer (Histoire de la Thurgovie, I, 121), le font descendre de la famille thurgovienne d'Andwyl, Anwyl, Eindwill (Arx, Hist. de Saint-Gall, I, 511, seul n'a pas admis cette version), dont le château a été détruit dans la guerre d'Appenzell (1405, Muller, II, 701).

[2] Innocent, Ep. 2, 221, lui reproche, avec raison, d'avoir cherché à s'emparer du royaume au détriment du fils (Frédéric de Sicile), *oblitus beneficiorum patris, qui eum erexit de pulvere*.

[3] Ep. I, 558 ; Innocent lui attribue la cause de toutes les cruautés exercées par Henri en Sicile ; mais le pape voulait exciter par cette lettre les Siciliens contre lui.

[4] L'abbaye de Saint-Denis fit présent au roi de la villa *Leuremonasterium*, que le roi donna, en 1196, *in feodum dilecto nostro Marcualdo, imperialis aulæ senescalco*. Félibien, Hist. de Saint-Denis, preuv., n° 151.

après son retour de l'Orient, Markwald paraît avoir été le favori de Henri et affranchi de tout vasselage. En 1194, il l'accompagna en Italie, et à peine l'empereur fut-il revenu en Lombardie, qu'il lui conféra le duché de Ravenne [1] en ajoutant à ce fief la Marche d'Ancône; sentant sa fin prochaine, Henri le nomma régent de la Sicile [2] et son exécuteur testamentaire.

Innocent envoya les cardinaux Jean de Salerne et Cencio pour l'inviter à se soumettre à l'Église. Markwald, aussi rusé qu'audacieux, plein de confiance dans son pouvoir et ses richesses, écouta la déclaration du pape et assura les cardinaux que sa personne, ses biens et ses provinces appartenaient au Saint-Père. Il ordonna aux évêques de Venafro et de Camerino, et à un gentilhomme, de se rendre à Rome, afin de prêter préalablement au pape, en son lieu et place, foi et hommage. Ils étaient chargés de représenter à Innocent que, par le testament de feu l'empereur, testament dont les clauses sont d'un avantage tout particulier pour l'Église, il était maître d'élever celle-ci incomparablement plus haut qu'elle ne l'avait jamais été depuis Constantin; qu'il demandait un sauf-conduit, afin d'aller prêter en personne le serment d'obéissance; seulement il désirait que les cardinaux ne reçussent ce serment de personne jusqu'à son retour. Bientôt cependant, il se désista même de cette condition, se restreignant à souhaiter qu'on ne forçât personne à la soumission, qu'on laissât chacun libre de sa volonté. Il espérait par ce langage amuser le pape et exécuter plus sûrement ses projets.

Innocent donna l'ordre au cardinal Guido d'accompagner le duc à Rome. Lorsque le cardinal arriva auprès de lui, Markwald ne voulut plus reconnaître aucune prestation d'hommage faite en son nom; et lorsqu'on lui présenta la lettre de créance du gentilhomme qu'il avait envoyé, il prétendit qu'elle avait été expédiée à son insu par le chancelier. Les cardinaux ne se laissèrent pas jouer plus longtemps. Ils admirent à prêter le

[1] En 1195, d'après un diplôme. V. Leo, Hist. de l'Italie, II, 157.

[2] Godofr. Mon. Annal., 1199.

serment d'obéissance au Saint-Siége toutes les paroisses qui consentirent à se soumettre : un légat, appuyé par l'archevèque de Ravenne et ses suffragants, fut chargé de veiller sur leurs droits; l'espoir de s'affranchir d'un pouvoir séculier devait enflammer le zèle des agents du pape.

Markwald fit ses préparatifs. La Marche d'Ancône avait commencé par se soumettre à Innocent : le duc sortit de la ville et sévit contre les campagnes. Il incendia les villes, pilla les églises, força les châteaux, brûla les moissons, ravagea les maisons, et il commit toutes ces atrocités en présence des cardinaux. Ceux-ci l'ayant exhorté à licencier son armée, il se livra à des excès encore plus terribles. Les cardinaux eurent recours aux menaces ; Markwald n'y fit aucune attention. Enfin, ils prononcèrent l'excommunication contre lui, ses compagnons et ses partisans; le pape délia du serment de fidélité tous ceux qui l'avaient prêté à Markwald, et déclara indigne du sacerdoce tout prêtre qui lui dispenserait les grâces de l'Église. Il ouvrit le trésor, emprunta de l'argent et fit enrôler des troupes parmi les vassaux des comtes, des barons et des autres seigneurs restés fidèles dans la Marche ; une armée victorieuse traversa le pays encore occupé par Markwald et détruisit les forteresses restées sous sa domination. Le conseil et la bourgeoisie de Jesi déployèrent la plus grande activité pour défendre la cause du pape, ils mirent à son service leurs biens et leur sang [1].

Markwald, voyant qu'il ne pouvait pas résister plus longtemps, offrit au pape une grande somme d'argent pour redevance annuelle, s'il voulait accepter sa prestation de foi et d'hommage. Innocent craignait la perfidie de cet homme. Cette dernière tentative de raccommodement ayant manqué, le sénéchal se rendit en Sicile pour réclamer l'intercession des princes de l'Empire [2]. Toutes les villes de ces provinces reconnais-

[1] Voyez sur cette révolte de Markwald et l'expédition contre lui, Ep. VII, 228; Od. Rayn., Ann. 1198, n° 14; Gesta, c. 9; Ep. I, 27; extr. de la formule d'excommunication, Ep. II, 167, et Od. Rayn., c. I; Ep. I, 38; Ep. I, 557; *ibid.*, Ep. II, 4.

[2] Registr. 14; Ep. II, 168.

saient alors la suzeraineté du Saint-Siége, excepté Osimo (qui se soumit aussi vers la fin de l'année), Ascoli et Camerino [1] dans la Marche, et Cesena et Forli dans la Romagne. C'est à Forli surtout qu'on détestait la domination de l'Église; le préfet de la ville, qui était Romain, expia par la perte de la vie ses efforts pour y rétablir l'autorité du pape. Les bourgeois attaquèrent même, pendant la nuit, la maison qui donnait l'hospitalité à un neveu d'Innocent, ils le traînèrent et le pendirent avec quelques-uns de ses compagnons [2]. Cependant, dès le commencement de l'année suivante, les dernières traces de la puissance de Markwald avaient disparu dans ces contrées.

Innocent envoya sans délai des ambassadeurs dans l'Exarchat et dans les possessions occupées autrefois par le comte Bertinoro. L'archevêque de Ravenne éleva des prétentions sur l'Exarchat, en vertu d'anciennes donations faites par les papes, et sur les possessions de Bertinoro, parce que Alexandre III les lui avait concédées à l'époque de son séjour à Venise [3]. Le pape ne trouva pas le moment opportun pour se livrer à des enquêtes juridiques à ce sujet; il permit à l'archevêque de s'emparer de ces biens, se contentant de maintenir les droits du Saint-Siége. Quoique l'archevêque fût devenu le maître de ces terres, le but principal était atteint : le pouvoir d'un seigneur séculier avait été brisé. Des pensées trop grandes animaient Innocent pour se soucier de décider avant tout laquelle des deux églises avait les prétentions les mieux fondées, il lui suffisait de voir la possession dévolue de nouveau à une église.

L'empereur avait donné le duché de Spolette, le comté d'Assise et le comté de Sora dans la Terre de Labour, au chevalier Conrad, appelé par les Allemands Lützenhard, d'après le lieu

[1] Ep. I, 461. La lettre qui lève l'interdit prononcé contre elles est du 15 décembre. Suivant les Gesta, c. 9, Camerino avait déjà fait sa soumission; mais, Ep. II, 4, on voit son nom à côté des villes qui ne reconnurent la suzeraineté du pape qu'au commencement de l'année suivante.

[2] Argelati, not. ad. Sigon., Hist. reg. Ital., p. 856.

[3] Suivant Savioli, Annal. di Bologna, I, dipl. 86, le comte Hugo aurait, dès 1102, fait présent du château Bertinoro à l'Église.

de sa naissance. Il avait reçu le surnom de l'*Extravagant*, soit à cause de son impétuosité dans la guerre, soit à cause de ses folies et de ses saillies bizarres. Conrad chercha à éviter le malheur qui avait frappé Markwald. Il eut recours à tous les moyens pour gagner la faveur du pape; car, par le fait même de la possession illégale de la propriété de l'Église, il était excommunié. Il lui offrit 10,000 livres payables immédiatement, 100 livres de redevance annuelle, de le suivre à la guerre avec deux cents lances [1], de lui prêter foi et hommage pour tout le pays depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, de faire prêter ce serment à tous les vassaux, de lui livrer comme gages de sa fidélité ses fils en otages et tous les châteaux-forts qu'il s'engageait à garder à ses propres frais. Innocent apprécia toute la valeur de ces offres, mais il eut encore plus d'égard aux dispositions générales qui se prononcèrent hautement contre les Allemands [2]. Le pape, afin de n'être pas accusé de protéger des étrangers détestés, par opposition à l'indépendance de l'Italie, et afin de ne pas voir la colère du peuple se diriger contre lui, repoussa les propositions de Conrad, rompit toutes les négociations, et à peine si l'on put le déterminer à autoriser quelques cardinaux à continuer de recevoir de lui des lettres et des messages. Le duc vit que toute tentative d'accommodement échouerait contre la fermeté du pape, et tout effort de se maintenir par la force des armes, contre la puissance pontificale et contre la haine du peuple. C'est pourquoi il rendit sans aucune condition tout ce qu'il avait possédé jusqu'à ce jour du Patrimoine de saint Pierre, et jura sur l'Évangile, la croix et les reliques, dans la ville de Narni, en présence de l'ambassadeur du pape, de l'évêque, des barons et du peuple, d'obéir en tout au pape. Il délia ensuite ses vassaux de leur serment, et restitua les villes fortes de Foligno et de Terni. Le château

[1] Il y avait au moins cinq hommes par lance.

[2] Elles étaient si énergiques, qu'on soupçonnait le pape de vouloir rétablir le duc, ce qui occasionna pendant un moment des murmures contre l'Église romaine. Ep. I, 88.

d'Assise, devant lequel étaient campés les bourgeois de la ville et ceux de Perugia, devait être rasé. Perugia fut assurée de la protection particulière du Saint-Siége; on lui accorda le privilége d'avoir des tribunaux à elle et d'élire librement ses magistrats; Todi reçut la confirmation de sa juridiction ; on garantit à Rieti la faculté de prélever la moitié des amendes, des droits d'escorte et de péage; d'autres villes conservèrent aussi leurs anciens priviléges et une constitution plus libre que celle donnée par des institutions politiques nées sur le terrain stérile de doctrines abstraites.

C'est sous ce rapport que consiste la différence de ces siècles avec les nôtres ; à cette époque, les droits de chacun pouvaient développer, dans toute leur diversité, leur vie individuelle au sein de la vie générale. sous la direction et à côté de la direction de l'autorité ; aujourd'hui, au contraire, toute individualité doit se dissoudre dans la généralité. Autrefois les villes pouvaient, sans que l'autorité prétendît tout ordonner, et étouffer avec ses formules tout sentiment de vie, faire la guerre, conclure des alliances, tracer des règlements de commerce, déterminer leurs propres relations suivant les coutumes, les usages et les droits, et le suzerain lui-même regardait ces droits et usages comme inviolables.

Ce fut seulement contre les habitants de Narni que le pape fut obligé d'envoyer des troupes, parce qu'ils s'étaient emparés d'Otricoli, malgré toutes les exhortations, les menaces et même l'excommunication. La guerre se termina par le rétablissement des fortifications, par un impôt de 200 livres pour les murailles et de 1000 livres d'amende, par une nouvelle prestation de foi et d'hommage au pape. Le séjour prolongé de Conrad dans ces contrées étant devenu suspect, on lui donna l'ordre de retourner en Allemagne.

Immédiatement après la fête du prince des apôtres, Innocent voulut visiter son duché de Spolette. Il partit de Rome avec une suite considérable. Les cris de joie du peuple de toutes les villes l'accueillirent comme un libérateur. Dans la

plupart de celles où il s'arrêta, il consacra des églises, des autels, des vases sacrés, et leur fit présent d'ornements sacerdotaux. Les bourgeois de Perugia regardèrent presque comme un miracle la découverte, précisément pendant la présence du chef de l'Eglise dans leur ville, d'une source d'eau qu'ils cherchaient en vain depuis longtemps; le nom de *Source du Pape* était destiné à rappeler à leurs arrière-neveux le double bienfait qu'ils avaient reçu. Innocent, après avoir revêtu du pouvoir temporel et spirituel le cardinal Grégoire, le préposa au gouvernement de Spolette, d'Assise, et de leurs territoires, et permit aux villes de ces provinces d'entrer dans la ligue toscane contre les Allemands, toutefois sans nuire aux droits du Saint-Siége.

Le mouvement général contre les Allemands s'était emparé aussi des provinces situées au nord de Rome, en Toscane, dont une grande partie avait été transmise à l'Eglise, il y avait plus d'un siècle, par le legs de la comtesse Mathilde [1]. Ces terres étaient au pouvoir des Allemands; et Philippe, frère de l'empereur Henri, portait le titre de duc de ces domaines; presque toute la noblesse de ce pays tenait pour ce prince. Les villes toscanes ne refusèrent pas, immédiatement après la mort de Henri, l'obéissance aux gouverneurs impériaux [2]; mais aussitôt qu'Innocent eut exprimé catégoriquement, après son élection, son dessein d'arracher aux étrangers tout ce qui avait fait partie du Patrimoine de saint Pierre, ces villes conclurent, d'après le conseil des fonctionnaires civils et de leurs évêques, une confédération dont le but était de s'assister mutuellement pour maintenir leur liberté, d'accommoder à l'amiable les différends qui éclateraient entre elles, de défendre l'Église romaine et de ne se soumettre, sans le consentement de celle-ci, à aucun souverain temporel, quel que fût son titre, et de ne reconnaître même aucun empereur qui ne serait pas

[1] Card. Arag., Vit. Pont. Rom. in Murat. SS. III, 462, dit que la moitié de la Toscane lui avait appartenu.

[2] Denina, delle Rivol. d'It., l. XI, c. 6, p. 253.

agréé par le pape. Une confédération de douze villes avait, dit-on, déjà existé dans ces provinces, sous les rois de Rome; mais l'exemple plus récent des villes lombardes, qui s'étaient confédérées, pouvait, à cette époque, exercer une puissante influence. Chaque ville nomma un recteur, chargé de diriger les relations avec la confédération, sans avoir le droit d'intervenir dans les affaires intérieures ; toutes les villes élirent ensemble un président, sous lequel elles se réunissaient en assemblée de députés.

Malgré toute l'apparence du concours du Saint-Siége dans la formation de cette ligue, elle ne put, dans le commencement, obtenir l'approbation d'Innocent. Le pape réclama le duché en vertu de la donation de Mathilde. Il prétendit que la suzeraineté en appartenait au Siége apostolique. Lorsqu'on lui présenta l'acte de la confédération, il parut fort étonné que les villes eussent osé le signer sans réserver les droits du suzerain, sans avoir été autorisées par celui-ci à entrer dans une pareille ligue. Il renvoya cet acte, et il donna ordre aux cardinaux Pandolpho et Bernard, le premier natif de Pise et descendant d'une famille de la Toscane, de donner à la constitution de la ligue un esprit et une forme tels que le pape pût l'approuver. On recommanda en outre aux cardinaux une surveillance sévère, et aux villes de ne rien conclure sans en avoir préalablement reçu la permission de Rome.

Les cardinaux se rendirent à Florence, à Lucques et à Sienne, ensuite chez l'évêque de Volterra (des évêques aussi et des seigneurs temporels entrèrent dans la ligue), et convoquèrent une assemblée à San-Ginasio. La ligue, à ce qu'il paraît, reçut dans cette réunion une forme qui satisfit le pape; car, peu de temps après, il exhorta les confédérés à ne point perdre de vue leur noble dessein, celui d'être toujours dévoués au Saint-Siége; quant à eux, qu'ils pourraient être assurés de sa protection; ajoutant qu'il préférait, sous ce rapport, les faits aux simples promesses. Innocent regarda la ligue comme étant si avantageuse pour la défense de la liberté de l'Italie, pour l'affran-

chissement du joug des étrangers, et par conséquent pour la réalisation de ses projets, qu'il eût vu avec plaisir Pise, la ville principale de la Toscane, y accéder. Mais les bourgeois cherchèrent à gagner du temps, et prétextèrent pour excuse auprès d'Innocent qu'ils n'avaient pas encore un recteur capable d'agir avec l'autorité convenable. Le pape voulut bien se contenter pour le moment d'une caution. Il modifia en conséquence l'interdit qu'il avait prononcé, et chargea le légat de ne le faire exécuter que dans le cas où Pise persisterait à refuser d'entrer dans la ligue [1].

Cette ville, depuis longtemps parvenue à la plus complète indépendance, était dévouée aux Hohenstaufen par reconnaissance pour les libertés commerciales dont Frédéric Ier l'avait favorisée [2]. Le fils renouvela les bienfaits du père par la confirmation de la souveraineté sur un vaste domaine, par la garantie des anciens droits et par la concession de nouveaux [3], enfin par la promesse de grands avantages commerciaux en Sicile, en récompense de l'assistance que Pise lui avait donnée, en appuyant de ces forces maritimes l'entreprise de l'empereur contre cette île. C'est pourquoi Pise ne voulut pas faire partie d'une ligue directement dirigée contre la famille de ses bienfaiteurs. Il y avait alors dans cette ville une noblesse puissante et riche, non en possessions territoriales, mais en trésors acquis par le commerce. Cette noblesse, associée aux commerçants, ne devait-elle pas regarder comme au-dessous de la dignité d'une république, d'entrer dans une ligue avec des villes dont les gouverneurs étaient obligés d'attendre, pour les affaires

[1] Sur la ligue toscane, voyez Murat., Antiq., t IV, diss. 48, Leo. Urbevet. Chron. in Lami, Delic. erud., II, 106; in Registr., 77, il est parlé d'une Societas Tusciæ et Lombardiæ. Prior. Gesta, c. 11. Suivant Sismondi, Hist. des Rép. ital., II, 313, l'acte de la ligue se trouve dans Scip. Ammirati, Ist. Fiorent., et dans l'ouvrage d'un inconnu, De libertate civitatis Florentiæ, 1722; et plus de détails dans Malvolti, Ist. di Siena. Comme nous n'avions pas ces ouvrages à notre disposition, nous avons suivi Sismondi. Ep. I, 15; Ep. I, 555 et Ep. I, 88; Ep. I, 88, dd. 16 kalend. maii; Ep. I, 34; Ep. I, 401; 3 kal. nov., Ep. I, 35.

[2] Marini, Storia del comercio de Venez., III, 90.

[3] Henrici VI diploma, in Murat., Antiq., IV, 473.

importantes, les ordres de Rome ou de recevoir ceux du pape, de ne plus reconstruire une place forte détruite par la volonté du chef de l'Eglise, de déposer à son gré les armes, ou bien de souffrir que les causes portées en appel fussent jugées par le préfet de Rome, et les questions extraordinaires décidées par le légat? Pistoie, qui était toujours du parti gibelin, comme Pise [1], partageait les mêmes sentiments.

D'autres villes s'empressèrent, au contraire, de témoigner leur attachement au Saint-Siége. « Si la force l'a empêché « jusqu'à ce jour d'exercer ses droits, le temps est venu de « réunir autour de la mère les enfants dispersés. » La ligue elle-même éleva des plaintes contre Pise, dont la séparation la plaçait, pour ainsi dire, en hostilité avec le corps entier des confédérés. Il y eut bien encore quelques villes qui voulurent faire des conditions en vertu desquelles elles élevaient des prétentions sur les campagnes environnantes, tout en reconnaissant la suzeraineté romaine; mais ces propositions n'étaient pas acceptables, et le pape ne consentait à séparer de ses domaines que ce qu'il avait donné à l'évêque de Mantoue; il renvoya donc l'examen de ces réclamations à une époque plus favorable.

Il y avait encore en Toscane quelques nobles qui, sans s'être approprié des terres de l'Église, commettaient beaucoup de crimes en dépouillant les voyageurs et les pèlerins. Innocent ordonna d'essayer de les ramener par la douceur, et, dans le cas où ils résisteraient, de les soumettre par la force. Les chefs de la ligue assiégèrent ces pillards dans le château Rispampini, ravagèrent leurs moissons, abattirent leurs arbres, enlevèrent leurs troupeaux et leur firent subir de grandes pertes. Lorsqu'enfin les recteurs firent amasser du bois, des pierres, du mortier devant le château pour y construire une tour, et se préparèrent à commencer un siége sérieux, les assiégés désespérèrent de leur salut et se rendirent sans condi-

[1] Leo, Hist. d'Ital., II, 159.

tion. Ils s'engagèrent à rétablir la sécurité des routes, des voyageurs et des pèlerins, fournirent une caution de 1,000 livres, valeur de Sienne, et prêtèrent le serment de fidélité au Saint-Père. Il promit à ceux qui reconnurent la suzeraineté de l'Église la protection spéciale de saint Pierre pour leurs personnes et leurs propriétés [1]. Innocent ne négligea pas d'acheter les châteaux bien situés. Il vengea de même sur quelques autres les vexations commises sur des ecclésiastiques [2]. Il soumit ensuite, non sans peine, les villes de Montefiascone et de Radicofani, dont la restitution était d'une importance particulière pour l'Église ; il reprit encore Aquapendente, que les habitants d'Orvieto tenaient assiégée ; ils furent chassés et excommuniés, à cause des prétentions qu'ils avaient cherché à faire valoir sur les domaines du pape. Enfin, Citta di Castello prêta aussi le serment d'obéissance [3].

Pendant la première année de son règne, Innocent avait reconquis dans les Marches Ancône, Fermo, Osimo, Fano, Sinigaglia, Jesi, Cesena, et les propriétés de chacune de ces villes ; dans le duché de Spolette, Rieti, Spolette, Assise, Fuligno, Rucera, Todi ; puis Perugia, Sabine, le comté de Bénévent, beaucoup d'autres comtés et de seigneuries. Partout il se fit prêter le serment d'obéissance ; il institua des juges châtelains dans plusieurs places fortes ; releva, agrandit ou fortifia les murailles, les fossés, les remparts de plusieurs d'entre elles ; il exhorta les bourgeoisies à se tenir prêtes à la lutte avec des lances et de l'infanterie, et les aida avec de l'argent et des munitions de guerre. Il nomma en Toscane des administrateurs chargés de percevoir annuellement l'impôt d'habi-

[1] Les margraves Uguzzo et Guido ; ils possédaient *majorem et minorem insulam, quas ad jus et proprietatem nostram non est dubium pertinere.* Ep. I, 378. La plus grande, c'est l'île d'Elbe. (In Tuscia est insula ad dominationem comitis Eldebrandini-Aldovrandino, fils d'Azzo VI d'Este, mort sans enfants, en 1215. Spectans, Gerv. Tilb. Otia, imp. in Leibnitz SS., I, 1003.)

[2] Il fit raser le *Castrum Montis S. Mariæ,* parce que Conrad de Lützenhard y avait détenu le cardinal-évêque Octavien d'Ostie, lorsqu'il revint de la France ; Ep. II, 33.

[3] Gesta, c. 12. Vita Petr. Parentii, in Act. SS., 21 maii ; Ep. I, 369.

tation, la redevance foncière et la taille sur les maisons [1]. Ses premiers soins furent donc de rétablir d'abord l'autorité de suzerain, ensuite de percevoir les revenus, de reconstituer la justice, la paix et la tranquillité dans les provinces reconquises, et d'y fonder l'attachement au Saint-Siége ; mais il s'occupa en même temps à confirmer leurs droits et leurs franchises, à les rajeunir là où ils avaient cessé d'être utiles, ou à maintenir les institutions salutaires que les villes se donnèrent. Il voulut, ainsi qu'il le déclara plus tard, que la douceur de son autorité pût convaincre et faire reconnaître que le Saint-Siége, loin d'opprimer ses sujets fidèles comme des esclaves, les protége comme ses enfants, et qu'il aime mieux donner que demander. Cependant le succès ne sembla pas toujours répondre à ses efforts, et la difficulté d'habituer des hommes abrutis à un ordre régulier et stable parut parfois insurmontable au pape lui-même.

Toute la Haute-Italie et le centre, jusqu'aux frontières de la principauté de Capoue, se trouvaient affranchis de la prépondérance de l'empereur d'Allemagne, par la coopération du peuple jointe à l'activité du chef de l'Église ; là où la liberté avait depuis longtemps pris racine, elle se ranima et se fortifia par des alliances. Déjà, à l'époque où les projets de Henri éveillèrent dans les villes qui détestaient la suzeraineté de l'empereur des craintes sur une plus grande extension de cette suzeraineté, onze bourgeoisies du parti guelfe avaient renouvelé la ligue lombarde pour trente ans [2]. Et lorsque le dissentiment sur l'élection de l'empereur éclata en Allemagne et produisit une violente discorde, Milan convoqua les villes du même parti dans une assemblée à Vérone ; c'est là que cette

[1] Ep. I, 257 ; Ep. I, 375 ; Ep. I, 361. L'impôt d'habitation, *fodrum* ; il était dans l'origine employé à l'entretien des troupes ou aux fourrages, à l'époque de la visite du suzerain ; mais ici c'est vraisemblablement l'impôt d'habitation, par opposition au suivant, *affictum, id quod terræ affectum est.* Gesta, c. 9, b.; Ep. VI, 33 ; Ep. I, 356 ; Ep. I, 361 ; Ep. I, 275, 426. On voit par ces lettres que l'administration intérieure des villes n'existait qu'avec l'agrément de Rome. Ep. II, 32 ; Ep. I, 257 ; Ep. IX, 181. Gesta, c. 17.

[2] En juillet 1195. Murat., Antiq., IV, 231, 486.

ligue fut encore plus étroitement conclue [1]. Aucune ville ne devait, sans le consentement de toutes les autres, contracter alliance avec qui que ce fût, pas même avec l'empereur, et l'ennemi d'une ville était considéré comme l'ennemi de toutes. Un nombre toujours plus considérable de villes se joignit à cette ligue : le margrave de Montferrat, autrefois allié fidèle de l'empereur Henri dans ses expéditions contre les provinces napolitaines [2], s'y associa bientôt après. Milan fut désigné pour la réunion des assemblées; dans l'intervalle, Milan et Plaisance devaient délibérer sur les mesures nécessaires, et les autres villes approuver leurs décisions [3].

Dans la Basse-Italie une scène plus vaste s'ouvrit aux efforts persévérants d'Innocent pour atteindre le but incessamment placé devant ses regards. Immédiatement après la mort de l'empereur Henri, Constance, sa veuve, ordonna de rendre la paix au pays désolé, autant par un désir spontané que dans l'intention de prévenir les vœux du peuple, qui désignait par la dénomination de *mœurs allemandes* [4] les dévastations et toutes les horreurs auxquelles se livraient ces étrangers. Elle ordonna aussi à Markwald et aux autres Allemands qui se trouvaient en Sicile de quitter aussitôt cette île et de ne plus y rentrer sans autorisation. Parmi ces Allemands, Conrad de Marley, seigneur de Sorella, était un des plus puissants et des plus belliqueux; mais le plus dangereux à cause de son pouvoir et de son adresse, c'était Markwald. Il obéit à regret à cet ordre, et laissa ses juges châtelains et ses administrateurs dans le comté de Molise. Constance chargea trois comtes napolitains d'aller chercher son fils Frédéric à Jesi, où il était élevé sous la surveillance de la femme de Conrad de Lützenhard, et de le conduire en Sicile. Bientôt après son arrivée, au mois de mai 1198 [5], elle le nomma co-régent [6] et le fit couronner

[1] IV kal. maj., 1198.
[2] Leo, Hist. d'Ital., II, 151.
[3] Trist. Calch., Hist. patr., in Græv. Thes., II, 292.
[4] Richard de S. Germ., p. 973.
[5] Diplôme donné à l'archevêque de Messine, du 30 avril, dans lequel on lui permet d'assister au couronnement.
[6] Diplôme, Ughelli, It. S., IX, 1695 :

dans la cathédrale de Palerme [1]. Mais cette mesure ne rétablit pas entièrement la tranquillité dans le royaume, et n'assura pas au prince mineur la possession paisible du trône. Les bannis avaient des partisans; la lutte des factions affaiblissait la force du pays; Constance reconnut la nécessité d'un appui solide, d'une protection énergique. Elle trouva l'un et l'autre dans le lien féodal avec le Siége apostolique. Elle envoya donc des ambassadeurs à Innocent, avec la mission de recevoir, au lieu et nom de Frédéric, en fief du pape, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille et la principauté de Capoue, aux mêmes conditions qui avaient existé jusqu'à ce jour entre le Souverain-Pontife et les rois.

Le pape Adrien IV avait accordé au roi Guillaume Ier, après quelques différends, divers priviléges ecclésiastiques importants pour son royaume. Ces priviléges étaient appelés les quatre chapitres, et concernaient la légation, les nominations ecclésiastiques, les appels et les synodes [2]. Clément les avait confirmés à Guillaume II. Innocent regarda comme le plus éminent de ses devoirs celui d'affranchir l'Église de toute influence temporelle contraire à l'ordre, et par conséquent inconvenante et nuisible, de consacrer toutes ses forces à la réalisation de ce seul but, et de chercher à achever le grand édifice fondé par ses antiques prédécesseurs, plus avancé par Grégoire VII que par aucun autre pape avant lui, défendu d'abord avec héroïsme et une admirable persévérance par Alexandre III, et ensuite exhaussé et agrandi par ce même pape. C'est pourquoi il ne se montra pas disposé à renouveler les concessions déjà faites. Il pensa que l'extinction de l'ancienne dynastie royale pourrait l'autoriser à ne plus accorder

« regnante domina nostra Constantia « et Frederico Romanorum et Siciliæ « rege, carissimo filio ejus. »

[1] Diplôme pour Palerme : « Quod « in ipsa ecclesia Panormitana sacram « unctionem et regium suscepimus dia- « dema. » Baroni a Manfredis, de Panormit. Majest., in Grævii Thesaur., t. XIII.

[2] Baron., ad ann. 1156, dit : « Guil- « laume a obtenu ces concessions *per* « *vim et metum;* » ce que Giannone, II, 235, n'admet pas.

de ces priviléges inconciliables avec ses devoirs de suzerain. Un mois ne s'était pas encore écoulé depuis son élection, lorsqu'il écrivit à l'impératrice : « Que, si elle veut employer le « pouvoir qui lui a été confié par Dieu pour le bonheur de « ses peuples, elle doit avant tout servir celui qui dirige sa « conduite; le servir, c'est régner [1]. On a forcé le chapitre « de Sainte-Anastasie, qui jusqu'à ce jour avait conservé, du « consentement du Saint-Siége, la langue et le rit grecs [2], à « accepter pour président, et sans consulter ni le chapitre « lui-même ni le Saint-Siége, un homme qui n'est ni Grec, ni « Latin [3]. Après avoir entendu ses frères les cardinaux, il se « voit obligé de déclarer cette élection comme nulle, et de « protéger les anciennes franchises électorales des chanoines. « La reine est maîtresse de diriger les affaires temporelles de « ses peuples; mais elle doit laisser libres les élections ecclé- « siastiques, dans lesquelles il ne faut considérer que celui en- « vers lequel l'élu est engagé. Les archevêques de Capoue, « Reggio et Palerme prendront le parti des chanoines et chas- « seront l'intrus. Il regarde généralement comme non avenu « tout ce qui a été fait par la force des laïques, soit en confé- « rant, soit en garantissant des bénéfices et des fonctions, soit « en donnant des ordres dans un diocèse pendant l'absence de « son évêque [4]; il veut détruire tout exemple qui pourrait « servir plus tard de prétexte aux prétentions ou aux excuses « des laïques. »

Les ambassadeurs de Constance, à la tête desquels était l'archevêque de Naples, Anselme, employèrent tous les moyens pour déterminer le pape à accorder l'investiture du royaume selon l'ancienne manière; toute tentative étant demeurée sans succès, deux d'entre eux s'en retournèrent à Palerme. La

[1] Ep. I, 564; Ep. I, 18.

[2] A l'exemple de plusieurs églises de la Basse-Italie, il y avait dans l'archevêché de Conza des églises qui servaient simultanément aux Latins et aux Grecs; il arriva même que souvent un seul et même prêtre célébrait alternativement le service divin pour les uns et les autres. Ep. III, 27.

[3] *Non tam latinus quam barbarus*; probablement un Allemand.

[4] Ep. I, 18; Ep. I, 17; Ep. I, 65.

reine eut recours alors aux présents, séduction qui, autrefois, avait souvent réussi à Rome. La conviction de ce pontife était bien au-dessus des biens du monde; c'est pourquoi les présents, qui n'agissent que sur les âmes petites, ne purent rien pour faire changer sa détermination. Constance, voyant que la volonté du pape était inébranlable, souscrivit à tout ce qu'il exigeait. Les trois chapitres sur l'appel, sur la légation et sur les synodes furent détruits; celui sur les élections reçut quelques restrictions [1]; la bulle d'investiture fut donc accordée au mois de novembre [2] : « Le droit de suzeraineté et la propriété « du royaume de Sicile appartenant à l'Église romaine, le « pape cède à Constance, en considération de l'attachement « que le roi Roger, son père, et les deux Guillaume, son frère « et son neveu, ont toujours manifesté envers le Saint-Siége « au milieu des orages qui l'ont assailli, et dans l'espoir que « Constance et ses descendants se conduiront de la même « manière, le pape lui cède le royaume de Sicile, le duché de « la Pouille, et la principauté de Capoue, avec toutes leurs « dépendances, comme Naples, Salerne, Amalfi et Marsie [3], « avec tout ce qu'elle aurait à prétendre au-delà de Marsie et « tout ce que ses prédécesseurs avaient reçu de l'Église ro- « maine. Le pape la protégera contre ses ennemis. En retour, « elle aura à jurer entre les mains de l'archevêque d'Ostie, et « à s'engager par un écrit revêtu de son sceau, qu'en tout « temps, lorsqu'elle serait appelée et non retenue par un « obstacle ou une nécessité visible, elle se présentera pour « prêter le serment de vassale. Le jeune roi aura à prêter le « serment aussitôt qu'il sera majeur, et paiera la redevance « annuelle de 600 scudi pour la Pouille et 400 pour Marsie [4];

[1] Ep. IX, 208.

[2] Les lettres qui renferment ces détails ne portent point de date; mais comme elles sont intercalées entre celles écrites du 13 au 20 novembre, il est probable qu'elles ont été aussi envoyées pendant les mêmes jours.

[3] Bulle d'investiture accordée par Adrien IV à Guillaume Ier, in Lünig Cod. Ital. dipl., p. 850.

[4] « Censum sexcentorum squifatorum « de Apulia, quadringentorum vero « de Marsia. » En comparant Murat., Antiq., II, 783-788, sur ces monnaies, on arrive à une opinion différente sur leur valeur.

« et toutes ces prescriptions seront invariables pour le pape « comme pour les successeurs de Constance. » — « Afin de « terminer pour toujours le différend sur les élections ecclé- « siastiques, et d'accorder à l'autorité royale tout ce qu'il est « possible de lui concéder sans compromettre la liberté de « l'Église, le chapitre devra, pour l'avenir, à l'époque de la « vacance d'un siége épiscopal, élire sans retard un succes- « seur; mais l'évêque élu ne pourra ni être installé avant d'a- « voir reçu l'approbation royale, ni administrer son diocèse « avant d'avoir reçu la confirmation apostolique. La reine « promet d'observer invariablement ces règles, par humilité « envers le pape et la liberté des églises, et par respect pour « Celui par qui les rois règnent et les princes dominent, et par « vénération pour son épouse, qui est l'Église. Le pape décla- « rera nulle toute élection faite autrement et punira les trans- « gresseurs. De plus, il sera permis au clergé de faire appel « au pape chaque fois que cela lui paraîtra nécessaire [1]. » Afin d'assurer de nouveau l'union du royaume de Sicile avec le Saint-Siége, union qui, pendant quelque temps, avait cessé d'exister; afin d'étouffer les germes de l'ancienne dissension, et de renverser ceux qui voudraient se révolter contre la reine Constance et le roi Frédéric, le pape envoya, en qualité de légat, le cardinal-évêque d'Ostie, qu'il préférait à ses autres collègues, à cause de son mérite. Tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs et tout le clergé, reçurent l'ordre de le recevoir convenablement, et d'exécuter humblement tout ce qu'il pourrait redresser ou commander, car tout jugement porté contre les récalcitrants serait confirmé. Avant que cette convention eût été conclue, Constance, dans le but de se rendre le pape favorable, avait fait témoigner aux comtes, barons et juges de tout rang, son grand mécontentement de ce qu'ils s'arrogeaient le droit de juger l'adultère et les autres délits ressortissant des tribunaux ecclésiastiques, de faire ar-

[1] Ep. I, 410-412.

rêter, incarcérer et juger des ecclésiastiques comme des laïques, et de faire entrer sous leur juridiction ce qui appartient à l'Eglise. Le tribunal séculier ne peut juger que les crimes de lèse-majesté commis par des ecclésiastiques. Quant aux successions ou aux propriétés qui ne proviennent pas de l'Église, l'ecclésiastique est justiciable du tribunal du seigneur foncier; mais un ecclésiastique ne peut jamais être arrêté ni incarcéré [1].

Constance tomba malade [2] pendant qu'on expédiait les bulles d'investiture. Elle fit, assure-t-on, des efforts au-dessus de son sexe pour garantir le royaume à son fils contre les ennemis intérieurs et extérieurs; elle avait pénétré les plans de Markwald, et l'avait même déclaré un ennemi du pays, avertissant tous les nobles d'éviter toute alliance avec lui [3]. Sentant sa fin prochaine, elle nomma dans son testament [4] le chancelier, l'évêque Gautier de Troie, et les archevêques de Palerme, de Montereale et de Capoue, gouverneurs et conseillers de son fils; elle conféra la tutelle [5] à Innocent, en sa qualité de suzerain; tous devaient jurer de le reconnaître pour tuteur. Une somme annuelle de 30,000 tareni [6] fut assignée au pape, sur les revenus du royaume, comme indemnité pour les soins de la tutelle. Dans le cas où la défense de la couronne exigerait des dépenses, il faudrait les lui rembourser. Constance mourut au palais royal de Palerme, le 27 novembre [7] de l'année

[1] Ughelli, It. S., t. VII, 1327.

[2] Si le diplôme qui se trouvait encore, en 1366, dans les archives pontificales, *continens qualiter Constantia præstitit juramentum fidelitatis Domino Innocentio* (Murat., Antiq., VI, 164), était authentique, il en résulterait qu'elle a d'abord prêté le serment de fidélité, et qu'on a ensuite expédié la bulle d'investiture.

[3] Antonini, Opus histor., l. III, 31.

[4] Le 25 novembre, Rocch. Pirr. Son testament est dans Od. Rayn., Ann. ad h. a., n° 70.

[5] Il paraît qu'on n'en avait pas réglé la durée; dans la convention faite avec Charles d'Anjou, la tutelle de l'Église fut fixée jusqu'à la dix-huitième année, art. 7, dans Orloff, Mémoires sur Naples.

[6] Suivant Murat., Antiq., II, 789, le *tarenus* valait deux *carleni* ou 6 deniers; suivant Hullmann, il valait deux *grossi* de Tours en argent. Aujourd'hui le tarin de Naples vaut à peu près 23 kreutzer, celui de Sicile n'en vaut pas la moitié; il est difficile d'admettre qu'il y eût déjà, à cette époque, la même différence.

[7] Non le 5 décembre, comme le dit

1198, quatorze mois après la mort de son époux. Quelques diplômes pour des églises, des priviléges accordés à des couvents sont, outre cette convention [1] conclue avec le pape, et son testament qui assurait la Sicile à son fils, à peu près les seuls monuments de son activité dans ce royaume qui, soixante-huit ans après que Rudiger eut placé la couronne sur sa tête, vit entrer dans la tombe, en la personne de Constance, le dernier rejeton légitime de ce valeureux prince normand.

En Allemagne, des événements se préparaient, dont la suite, les diverses transformations et les rapports avec le Saint-Siége allaient présenter à Innocent de nombreuses occasions de poursuivre, avec toute la fermeté d'un esprit supérieur et d'une volonté que la résistance ne peut ni intimider ni paralyser, la réalisation d'un but qui s'identifia avec la haute idée qu'il avait conçue des droits et des devoirs de sa dignité. Ces événements remplissent tout son règne, et on pourrait presque dire que son règne aurait dû être fini lorsque ce but parut atteint, lorsque l'ordre de choses établi d'après la direction donnée par Innocent sembla avoir acquis de la fixité. Si ces événements furent importants et malheureux pour l'Allemagne, ils servirent surtout à distinguer le pontificat d'Innocent de celui de tous ses prédécesseurs et successeurs, à tremper et à faire ressortir avec éclat son énergie dans la sphère la plus vaste d'activité.

Les seigneurs de Staufen, d'une famille de simples chevaliers [2] de la Souabe, s'élevèrent, surtout depuis que Frédéric était devenu le gendre de l'empereur Henri IV, d'abord à la dignité de comte, ensuite à celle de duc d'Allemagne; et

Giannone; comparez Art de vérifier les Dates, XVIII, 222. Il y a cependant dans Ughelli, t. IX, un diplôme en faveur de l'église de Tarente, A. D. 1198, mense decembr., regnante Constantia imp. et reg., sic una cum fil. Frieder. Il est probable que cette faveur a été accordée antérieurement, que le diplôme a été expédié plus tard, et qu'on y a ajouté la date de l'expédition.

[1] Elle ne fut rompue que sous Ferdinand IV, par le marquis Tanucci.

[2] *Parentela militarium simplicium*, est-il dit dans Negelin, Thes. rer. Suev., II, 191; et Hildegarde, bisaïeule de l'empereur Frédéric, dit en parlant d'elle-même : *pauper et modica*. Ib., p. 190.

comme ils avaient acquis beaucoup de biens et de domaines en Suisse, en Alsace et en Franconie jusqu'aux frontières de la Thuringe, Frédéric Ier, dans la personne duquel cette maison fut ornée de la couronne impériale, employa son habileté et son autorité à étendre de plus en plus ces possessions de famille [1], imitant, sous ce rapport, Rodolphe Ier qui, de la même manière, jeta pour ses descendants le fondement de la richesse la plus considérable de l'Europe. La famille des Welf, d'une origine plus ancienne [2], et depuis de longues années prépondérante par ses trésors et son pouvoir, et, à cette époque, parvenue à la plus grande prospérité, réunissait les domaines les plus étendus en Allemagne. Mais les Hohenstaufen avaient acquis la prééminence de la splendeur et d'une puissance supérieure; et cependant les chefs des deux maisons, Frédéric et Henri, dignes l'un de l'autre, tous les deux, Henri par le côté paternel, et Frédéric par le côté maternel, descendant de la maison des Welf, pouvaient rivaliser de noblesse et d'héroïsme. La fortune pencha du côté de Frédéric. Depuis deux générations, trois membres de sa famille se trouvèrent successivement honorés de la direction souveraine des affaires de l'Empire; et après la chute de Henri le Lion, sa maison s'éleva bien au-dessus de toutes les autres maisons princières. Elle voulait régner sur toute l'Allemagne; c'était l'espérance de Conrad, le projet de Frédéric, le but de tous les efforts de Henri, arrêté seulement par une mort précoce.

Il est vrai, Frédéric avait porté l'Empire bien plus haut et étendu sa puissance bien plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Des ambassadeurs de presque tous les royaumes chrétiens assistaient à ses diètes; il avait soumis la Bourgogne, à laquelle il avait de nouveau réuni Arles. Cependant l'Empire resta

[1] Otto de S. Blas., c. 21.

[2] Le premier Welf, la souche d'un grand nombre de maisons princières, était contemporain d'Attila. Muller, Histoire de la Suisse, I, 204, not. 25, p. 319, note 34 *bis*, parle d'une manière très-succincte de leurs richesses, de leurs alliances, des bienfaits qu'ils accordèrent aux couvents (avec leurs propres biens, et non pas avec le bien d'autrui, comme l'avidité moderne se l'imagine).

toujours, dans ses formes fondamentales, un empire électoral; car l'empereur ne devait pas appartenir à un pays, encore moins à une famille, mais à la chrétienté [1]. Comme les princes de l'Église qui vivaient dans une relation intime avec cette unité centrale, la mère et la vie de la chrétienté, devaient élire le pape, de même, les princes de l'empire allemand, étroitement unis par une antique coutume, devaient élire l'empereur. Mais la maison de Hohenstaufen avait acquis une telle prépondérance, et l'avait si bien consolidée par sa puissance personnelle longtemps unie à la dignité impériale, que, sans la vigilance des papes et leur énergique intervention, il eût été à peu près impossible aux princes allemands d'empêcher cette dignité de rester dans cette redoutable famille. Grâce à des circonstances favorables, l'autorité et l'influence du Saint-Siége avaient aussi grandi et s'étaient fortifiées par le génie de plusieurs des prédécesseurs d'Innocent. Ce fut seulement à l'époque où les cardinaux étaient divisés entre eux, qu'il fut permis à un empereur d'écrire à ceux qui ne voulaient pas soumettre à sa politique la règle de leur conduite : « Pensez-vous que « votre Dieu n'est que le Dieu des Romains? Les vallées de « l'Allemagne ont aussi des moissons ondoyantes! La cour « romaine n'est ni le ciel ni le paradis; elle est encore entre « les eaux de Babel. Votre porte est ouverte à tous; mais celui « qui y entre n'est point caressé, il est assassiné; il n'est point « guéri, il est immolé; il n'est point justifié, il est damné; en « un mot, rien ne se fait chez vous sans crimes. Mais quand le « Fils de l'homme viendra siéger sur le trône de sa magnifi- « cence, où siégerez-vous alors? Çà et là [2]! »

Par son inébranlable fermeté, Alexandre avait vaincu le schisme qui déchirait le sein de l'Eglise, et acquis à la papauté par ce triomphe une influence plus imposante. Il était d'un aussi grave intérêt pour elle que pour les princes allemands

[1] Voyez ce que Gervas. Tilber. in Leibn., SS., I, 944, écrit à Othon.

[2] Friederici I rescriptum ad schismaticos cardinales, in Goldast. Const. imp., III, 341.

de décider la question de savoir si la première de toutes les couronnes, à laquelle était attaché le devoir de protéger la chrétienté, devait être conférée par une action libre, suivant l'usage pratiqué jusqu'à ce jour, au plus courageux, au plus sage, au plus pieux, au plus chrétien [1], ou bien si elle devait tomber dans le patrimoine d'une seule maison régnante; si la capacité pour arriver à cette couronne devait reposer seulement sur des qualités individuelles ou sur les droits antérieurs de la naissance. Voilà pourquoi Innocent intervint avec une volonté déterminée dans la lutte qui se préparait. On a prétendu l'accuser d'avoir empiété sur les droits de l'Empire au profit du Saint-Siége; ces accusations sont fausses. Il voulut, au contraire, protéger les droits de l'Empire et empêcher les princes d'être dépouillés de la liberté d'élection [2]. C'est à cette conduite des papes que l'Allemagne doit le bonheur de n'avoir pas été agglomérée en une seule masse unitaire qui, à la vérité, eût manifesté à l'extérieur une plus grande puissance, mais n'eût pas enfanté dans l'intérieur cette richesse et cette variété de culture intellectuelle, par lesquelles la nation allemande se distingue de tous les autres peuples de l'Europe. Sans doute, si l'on juge cette influence de la papauté seulement d'après les expériences des siècles postérieurs, ou bien en partant du point de vue exclusif des idées de notre époque, on sera entraîné à gémir sur cette intervention et à la condamner. Mais, au contraire, si nous nous identifions avec les notions de droit et les opinions sur l'essence fondamentale et la nature des relations de l'Empire et de l'Église, notions et opinions telles qu'elles s'étaient développées, à cette époque, dans les esprits, nous serons forcés d'avouer que la politique d'Innocent a été conforme à son devoir; en restant spectateur indifférent de la lutte engagée en Allemagne, il eût difficilement échappé aux

[1] L'empereur doit savoir ce qui est orthodoxe et hétérodoxe. Gervas. Tilb. Otia, in Leibnitz SS., I, 884.

[2] Plank, Hist. de la Constitution de la Société de l'Eglise chrétienne, II, II, 463, avoue aussi avec impartialité qu'Innocent n'a voulu ni contester aux États de l'Empire le droit d'élire l'empereur, ni s'arroger le droit de le nommer.

reproches de ses contemporains, pour n'être pas certain encore de mériter l'éloge équivoque de la postérité.

L'empereur avait nommé, en mourant, son frère Philippe, duc de Souabe, tuteur de Frédéric, âgé de trois ans. Philippe, après s'être assuré, en y mettant des garnisons, de la Toscane où il avait appris la mort de l'empereur, se hâta de retourner en Allemagne, afin de garantir les voix des électeurs à son neveu. La situation du pays n'était pas brillante. Le bruit de la mort de l'empereur avait déjà encouragé au désordre et au pillage des hommes qui cherchaient fortune dans les troubles. Ayant su que Henri vivait encore, ils suspendirent leurs forfaits; mais ils reparurent lorsque la nouvelle de sa mort fut certaine [1]. Philippe trouva donc l'Allemagne soulevée comme une mer orageuse, et les plus clarvoyants considéraient l'avenir avec des craintes que les circonstances extérieures contribuaient à augmenter; car depuis deux ans de mauvaises récoltes avaient succédé à une grande abondance [2]; le prix des blés ayant haussé jusqu'au décuple de sa valeur ordinaire, il en résulta une disette cruelle. Des loups sortirent de leurs tanières et dévorèrent même des hommes. Beaucoup de pauvres moururent de faim. Les suites de cette famine, qui n'épargna pas d'autres pays, se firent sentir jusqu'à l'année suivante [3]. Pour comble de malheur, le premier des princes allemands, l'archevêque Conrad de Mayence, qui joignait à l'autorité de sa position le poids d'une prudence calme et expérimentée, se trouvait en Palestine.

Arrivé en Allemagne, le duc se dirigea d'abord vers ses propres domaines, et célébra à Haguenau la fête de Noël de l'année 1197. C'est là qu'il se consulta avec ses vassaux et ses barons, avec quelques seigneurs de ce pays, et se prépara à soutenir par la force des armes la prééminence de sa famille [4].

[1] God. Mon. ad ann. 1197.
[2] Excerpta Cæs. Heisterb., in Leibn. SS., II, 517.
[3] Le Danemarck, Wilh. Abb., Ep. II, 24. La France, Rigord., Hist. Phil.
[4] G. H. A. Wichert a fait un ouvrage profond et curieux sur les dis-

Il chercha ensuite à s'assurer pour son neveu du secours des villes impériales et des voix des princes ecclésiastiques du Rhin, accordant et étendant des priviléges, en retour de l'assistance fournie en hommes, navires et provisions. Il les fit tous exhorter par lettres et par ambassadeurs à ne pas oublier le serment qu'ils avaient prêté à Frédéric et à y demeurer fidèles; il ajoutait que lui-même s'empresserait de se soustraire aux fatigues de la tutelle, aussitôt que Frédéric serait parvenu à un âge plus mûr. Un grand nombre, soit parce qu'ils convoitaient les biens de la maison impériale, soit parce que l'absence d'un chef de l'Empire favorisait leurs penchants criminels, ne voulurent pas adhérer à ces avis. « Ils objectaient que l'élection « et le serment avaient eu lieu avant le baptême de l'enfant, « par conséquent qu'ils étaient nuls; un enfant, disaient-ils, « ne peut pas être nommé chef de l'Empire, et l'Empire ne « peut pas rester sans chef et sans direction. D'ailleurs la puis- « sance du père avait exercé une trop grande influence sur « l'élection. Les besoins et la splendeur de l'Empire, les cir- « constances, commandaient de ne pas choisir un enfant de « quatre ans, hors d'état de remplir les devoirs et de satisfaire « aux exigences de cette haute dignité. » — C'est ainsi que tous les efforts de Philippe échouèrent contre la crainte qu'éprouvèrent plusieurs princes de perdre leurs droits et leur liberté, s'ils confiaient de nouveau à la même famille la couronne impériale pour toute la durée de la vie d'un homme, et contre leur dessein de profiter de la circonstance pour accroître leur pouvoir [1].

Les princes de l'Allemagne orientale se montrèrent plus accommodants; ils se réunirent en diète à Arnstadt. Là se trouvait l'archevêque Ludolphe de Magdebourg, qui remplaçait dignement par ses connaissances, par une persévérance inébran-

sensions de l'Allemagne à l'époque d'Innocent; il a pour titre : De Ottonis IV et Philippi Suevi certaminibus, atque Innocentii labore in sedandam regum contentionem insumpto. Regimentii Prussorum, ann. 1834. 8.

[1] Voy. Chron. Ursp., p. 233; Chron. Halberst., in Leibnitz SS., II, 140; Registr., n° 136.

lable dans ses résolutions, et par les soins qu'il donnait à son diocèse, ce qui lui manquait sous le rapport de l'éclat de sa naissance [1]. Par la protection des Hohenstaufen, il espérait assurer à son diocèse, contre les attaques des Welf, l'héritage de Sommersebourg transmis par Adèle, abbesse de Quedlinbourg [2]. Il y avait en outre l'archevêque Adalbert de Salzbourg, allié par sa mère à la famille de Philippe; l'évêque Diethelm de Constance, de la noble et riche famille de Krenkingen, aussi prudent et aussi expérimenté dans les affaires que loyal et plein d'honneur, qui voulait transporter sur le neveu sa reconnaissance pour les faveurs reçues du père et du grand-père [3], les ducs de Saxe et de Bavière, à peu près vingt comtés et d'autres grands seigneurs. Ils nommèrent Philippe défenseur de l'Empire. Il répugnait à leur conscience de princes de faire porter à ce jeune roi, qu'ils avaient récemment élu, la peine de la mort précoce de son père.

Les archevêques de Cologne et de Trèves prétendaient que le premier archevêque d'Allemagne étant absent, il était de leur devoir de préparer l'élection [4]. Le premier, quoique son archevêché fût redevable à Frédéric Ier des duchés de Westphalie et d'Engern, pris parmi les biens de Henri le Lion [5], n'était pas favorable aux Hohenstaufen. Aussi, deux ans auparavant, avait-il voté malgré lui, et après de longues sollicitations, en faveur de l'élection de Frédéric II, comme roi des Romains [6]. Il parvint à gagner l'archevêque de Trèves pour le

[1] Il étudia à Paris sous le premier Thomas de Cantorbéry, et il était écolâtre de la cathédrale de Magdebourg. Chron. Mont. Seren. ad ann. 1205; Chron. Brunsw. pictur., in Leibn., III, 353.

[2] Elle fut la dernière de sa famille. Meibom., De orig. Helmestadii. p. 452, in-4o; Tolner, Hist. Palat., p. 349.

[3] Bucelin, Crusius et les diplômes dans Hergott et Zopl. Monum., parlent de ses richesses. Lorsque Henri se rendit en Italie, il lui confia l'administration du duché d'Allemanie. Otto de S. Blas. Les religieux du couvent de Reichenau, ne pouvant s'entendre sur l'élection d'un abbé après la mort de l'abbé Ulrich, l'empereur Frédéric, qui se trouvait à Spire (1173 ou 1174, il y était pendant ces années, suivant Bœhmer Regesta), conféra cette dignité à Diethelm, qui était encore jeune, mais qui promettait beaucoup.

[4] Godofr. Mon. ad annum 1198.

[5] Dipl. dans Miræus, I, 1185.

[6] Godofr. Mon. ad ann. 1196. Il pa-

prix de 4,000 marcs[1]. Tous les deux se réunirent à Andernach avec d'autres seigneurs ecclésiastiques et séculiers; Adolphe de Cologne se mit à leur tête. Adolphe, distingué, et par sa naissance, il était issu d'une famille très-riche, très-ancienne, souvent appelée à l'archevêché de Cologne; et par la possession de la plus éminente principauté ecclésiastique de l'Allemagne [2]; et par son adresse et sa force d'esprit, qualités un peu obscurcies par sa cupidité et son ambition [3], était assis, depuis cinq ans, sur le siége archiépiscopal de Cologne, et exerçait une grande influence sur les princes du Rhin et de la Basse-Allemagne. Le duc de Souabe exhorta l'assemblée réunie à Andernach à ne point procéder à l'élection, attendu que beaucoup de princes étaient absents; et il les avertit que la famille qui, jusqu'à ce jour, avait été revêtue de la dignité impériale, ne devait pas en être privée, qu'ils étaient liés à Frédéric par leur serment; mais ces démarches n'eurent aucun succès. Adolphe concerta l'élection pour un des jours de la fin de février; et sa résolution étant d'opposer aux Hohenstaufen un empereur d'une autre famille, il invita aussi Richard d'Angleterre à cette élection [4]: car l'archevêque connaissait les sentiments dont ce roi était animé à l'égard des Hohenstaufen. Richard serait venu, si l'expérience de sa captivité ne lui avait pas appris à redouter l'Allemagne.

La maison princière de Zaehringen, qui faisait remonter son origine jusqu'aux ducs d'Allemanie, s'élevait au-dessus de toutes les maisons princières allemandes; elle possédait des terres, depuis les frontières de Savoie et la Bourgogne, jusqu'en

rait que Henri était déjà en Italie, lorsque Adolphe prit part à l'élection. Otto de S. Blas., c. 45.

[1] Chron. rythm. in Leibn. SS., III, 89.

[2] Philippe, son prédécesseur, parut à la cour de l'empereur Frédéric Ier à Mayence, avec 4,000 hommes armés. Arn. Lub., III, 9.

[3] L'argent le disposa en faveur d'Othon, ensuite en faveur de Philippe. Registr., nº 117. Comment il chercha, après sa déposition, à s'emparer de nouveau de l'archevêché; voyez God., Mon. ad ann. 1212; Emond., Chron. Belg., in Mathæi Analect.

[4] Les messagers arrivèrent vers Noël à Rouen, où il se trouvait alors. Rog. Hoved.

Alsace, sur l'Aar et le Rhin. Peu de temps avant cette époque, Conrad, duc de Souabe, frère de Henri VI, avait préparé une grande armée, destinée à marcher contre Berthold de Zaeringen. Il voulait le punir de n'avoir pris les armes ni avec les princes qui partaient pour la croisade, ni avec son frère partant pour la conquête de la Sicile. Mais un assassinat, auquel la débauche brutale de Conrad excita un bourgeois de Durlach [1], empêcha la continuation de la guerre; toutefois cette mort sanglante ne détruisit pas la haine que Berthold avait conçue contre une maison qui convoitait ses possessions. En sa qualité de vicaire de l'Empire, il avait le droit de prendre le premier rang, après le prince de Bohême, parmi tous les princes séculiers. Il possédait des trésors considérables, et un chef de l'Empire en avait alors grand besoin. Il s'était acquis une brillante renommée par la sage administration de ses provinces, où il fit bâtir des villes, entourer les villages de murailles; il leur octroya des priviléges et y maintint l'ordre; malgré ces qualités, il donnait, par des reproches fondés d'avarice, matière à des accusations encore plus graves, mais incroyables [2]. Les princes dirigèrent donc leurs regards sur ce Berthold et lui proposèrent d'accepter la couronne. Ils fixèrent pour jour de l'élection le dimanche *Reminiscere* du carême [3].

Après diverses conférences à Ichtershausen, dans les plaines non loin d'Erfurt [4], plusieurs princes favorables aux Hohenstaufen se réunirent au commencement du mois de mars dans

[1] Otto de S. Blas., c. 37; Chron. Ursp. Nous aimons mieux suivre cette chronique que la Chron. Schyrens. in Pez. SS. Celle-ci prétend qu'une demoiselle, qu'il voulut déshonorer, l'avait mordu à l'œil gauche, et qu'il en serait mort.

[2] Conrad de Lichtenau, du parti des Hohenstaufen, dit : *omni iniquitate plenus*. Ce que dit Félix Faber, Hist. Suev., in Goldast. SS. rer. Suev., est presque ridicule : *Tantum habuit appetitum edendi carnes humanas, ut servos suos occidi juberet et* coqui.

[3] Alors le 22 février. Chron. Lamb. parvi, in Mart. Coll. ampl., t. V. Rog. Hoveden dit aussi que les messagers chargés d'inviter Richard d'Angleterre à se rendre à l'élection lui avaient annoncé qu'elle aurait lieu VIII kal. mart.

[4] In Ichtershausen, Hist. Landgr. Thuring.; in campis Erpesfordiæ, Otto de S. Blas.; in villa Arnestedde, Chron. Halberst. Ichtershausen est à peine éloigné d'une lieue d'Arnstadt.

la ville saxonne de Mulhausen [1]. Beaucoup d'entre eux possédaient des fiefs tenus autrefois par la maison des Welf; la domination des Hohenstaufen leur en garantissait la jouissance. L'évêque de Constance n'eut donc point de contradiction à craindre lorsqu'il proposa Philippe de Souabe. Tous les comtes souabes se rangèrent immédiatement à son avis. Le savant et adroit évèque Ludolphe de Magdebourg gagna tout aussi facilement les princes saxons; car sa supériorité intellectuelle lui donnait, malgré sa basse extraction, une influence qui n'est pas toujours le privilége d'une haute naissance. L'archevêque Hartwich de Brême, plus habile à combattre avec le glaive temporel qu'avec le glaive spirituel pour les droits de son archevêché, auquel on avait promis le château des Welf et le comté de Stade; l'évêque Gérard d'Osnabruck, décidé sans doute par de semblables motifs; l'évêque Conrad de Hildesheim, vraisemblablement en sa qualité de chancelier de l'Empire; Thiemo de Bamberg, à cause de la position du pays; Wolfgard de Passau, moins par des motifs intéressés que par suite d'un ancien attachement pour les Hohenstaufen; l'évêque d'Eichstaedt; l'évêque de Brixen, plus tard récompensé aussi pour sa fidélité, tous prirent le parti de Philippe. Parmi les grands seigneurs séculiers, les princes saxons et le duc de Bavière, parent de Philippe par sa femme, le duc de Carinthie, les seigneurs de la Souabe et de la Franconie, pressèrent Philippe d'accepter l'Empire. Son frère, le duc Othon de Bourgogne, resta tranquille dans son pays jusqu'à sa mort, qui eut lieu bientôt après, en 1200.

Mais Philippe, travaillant toujours pour son neveu [2], refusa. Les princes lui reprochèrent alors « de n'avoir pas le courage « de se mettre à leur tête; il était le seul prince capable de « porter le fardeau, et de soutenir convenablement la dignité

[1] Chron. rhythm. princ. Brunsw., in Leinitz SS., III, 88. Le Fragm. Chron. hist. in Urstiini SS., nomme à tort Francfort.

[2] Muratori l'accuse injustement dans ses Annales, en disant qu'aussitôt que Philippe apprit la mort de son frère, il oublia son neveu et s'en retourna en Allemagne.

« de l'Empire. » Il pressentit que s'il refusait, l'Empire pourrait être conféré à un homme dont la famille nourrissait tant de haine contre la sienne. Il se laissa donc déterminer à accepter la couronne, non par ambition, non par un vain désir de gloire et de puissance [1], mais par la résolution de favoriser la chrétienté, de faire droit aux opprimés et de punir les criminels. Ce fut le vendredi, 6 mars [2], de l'année 1198.

Son père l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, on songea peu à lui lors du partage des provinces. Il paraît avoir renoncé à cette carrière après la mort de l'empereur Frédéric; son frère, Henri VI, lui confia le gouvernement de la Toscane et des biens de la succession de Mathilde, auxquels il joignit, après la mort prématurée de son frère Conrad, le duché de Souabe et les possessions en Alsace. Mais, lorsqu'en qualité d'héritier de ces Welf, dont la branche s'était éteinte dans la personne du duc Welf, son oncle [3], il eut réuni tous les autres vastes et opulents domaines de cette maison à ceux des Hohenstaufen, il put écrire avec raison à Innocent : « Aucun autre prince n'est « plus riche, plus puissant, plus illustre que nous. Nous-même « nous ne pouvons pas assigner le nombre de nos vassaux ; « nous possédons les châteaux, les villes, les bourgs les plus « considérables. Nous avons un immense trésor d'or, d'argent « et de pierres précieuses [4]. »

Les princes, convoqués par Adolphe, se réunirent à Cologne six jours seulement après l'élection de Philippe. Ils résolurent

[1] Le récit qu'il fait lui-même de son élection, Registr., n° 136, est si simple et si sincère, que nous pouvons y ajouter une foi entière. On pardonne à l'apologiste et au professeur de Brunswick, Wolfenbuttel, de lui avoir reproché, in Apol. Otto, p. 349, *cæca et temeraria regnandi cupido.*

[2] Il dit lui-même : *Feria sexta* (un vendredi) *quo canitur : Fac mecum, Domine, signum in bonum.* Raumer, III, 104, dit que c'était le 5 mars. Bœhmer, Regesta, est de son avis. La Chron. rhythm., in Leibnitz SS., III, 88, rapporte que ce fut à la mi-carême, qui eut lieu le 4 mars; d'autres nomment le dimanche suivant, *Lætare.*

[3] Diplôme pour le couvent de Steingaden, *quod fundavit prædilectus avunculus noster, inclytus dux Welfo.* Hund. metrop. Salisb., III, 252; Otto de S. Blas., c. 21.

[4] Registr., n° 136.

encore une fois de conférer la couronne au duc de Zaeringen. Lorsqu'ils entendirent parler de l'assemblée de Mulhausen et des projets des grands seigneurs qui s'y trouvaient, ils envoyèrent auprès d'eux l'évêque Hermann de Munster, et quelques autres personnages distingués, pour leur représenter qu'ils ne devaient pas se séparer, afin de pouvoir délibérer en commun sur cette importante affaire dans un autre lieu qu'il leur plairait de choisir. Ils espéraient que le caractère doux et conciliant de l'évêque parviendrait à obtenir cette réunion. Il arriva trop tard : Philippe était élu.

Les princes qui lui étaient opposés apprirent cette nouvelle avec un vif mécontentement. Philippe, de son côté, les fit sommer de le reconnaître pour souverain. Adolphe se sentit le cœur trop grand pour se désister si facilement de ses projets; mais il ne se sentit pas assez grand pour les sacrifier à la paix, à la concorde et au bien-être de l'Allemagne. « Une élection « d'empereur, observa-t-il, n'a jamais eu lieu sur le territoire « saxon : les anciens usages de l'Empire veulent qu'elle soit ef- « fectuée sur la terre de Franconie [1]. » En conséquence, les princes qui s'étaient assemblés à Cologne avec l'archevêque renouvelèrent, sans avoir égard à ce qui avait été fait en Saxe, leurs négociations avec Berthold, et fixèrent un second jour, auquel il devait revenir avec une armée à Andernach, et être ensuite élu. Berthold en prit l'engagement et livra pour otages Conrad et Berthold d'Urach, ses neveux, fils de sa sœur Agnès. Mais ses conseillers lui ayant représenté que les princes de l'Allemagne orientale n'adhéreraient pas à son élection ; que le fils de l'empereur défunt avait été déjà élu par eux ; son peu de goût pour la guerre, qui éclaterait infailliblement avec une élection contestée ; enfin, son attachement pour les richesses, tous ces motifs le firent chanceler dans sa résolution. Il resta à Mayence afin de réfléchir plus mûrement sur les offres qu'on lui faisait. Là, il pesa tranquillement les soucis et les dépenses inséparables

[1] Comparez Urbain IV, Ep. ad Richardum elect. reg. Rom., in Leibnitii Cod. jur. gent. Dipl. prodrom., p. 15.

de la dignité impériale, combien Philippe était puissant, combien son voisinage serait dangereux pour ses propres possessions; il renonça donc aussitôt à son dessein [1], et préféra la conservation de ses trésors au premier trône de la chrétienté. Il laissa ensuite non-seulement écouler le délai fixé pour se trouver à Andernach, mais il laissa ses neveux entre les mains des princes; ce qui fit que ses neveux, conformément à l'obligation contractée en cas de non-rachat, furent obligés de se vouer à l'état ecclésiastique [2]. Leur famille s'éteignit, et leurs biens enrichirent la famille naissante de Wurtemberg. Quant aux frais que Berthold avait inutilement faits à cause de cette élection, Philippe, dont il fortifia le parti, le dédommagea plus tard en lui donnant une somme considérable [3]; et il trouva, dans la satisfaction de sa cupidité, une compensation suffisante pour la couronne qu'il avait dédaignée.

Pendant que les princes attendaient en vain à Andernach l'arrivée de Berthold, ils apprirent l'arrangement qu'il avait conclu avec Philippe, et furent justement outrés d'une si indigne conduite. Philippe ne put parvenir à les gagner ni par les deux mille marcs donnés à l'archevêque de Trèves, ni par des offres et des promesses plus considérables faites à Adolphe de Cologne; soit que l'archevêque, le chef et l'âme de cette assemblée, n'ait eu aucune confiance dans ces promesses, soit que le sentiment de ce qu'il devait à son propre honneur l'ait fait résister à toute séduction.

[1] Hist. Nonentiecens. monast. in Martène, Thes., t. III.

[2] En l'an 1205, ils firent vœu au couvent de l'ordre de Citeaux. à Lützel. Gerbert, Hist. Nig. Silv., II, 74. Berthold (*nobilis quidem genere, sed nobilior fide et religione*; Schopflin, Hist. Zar. Bad., V, 77) devint abbé de Tennenbach, ensuite de Lützel. In Luzirach, Chron. Ursp. Conrad devint abbé de Clairvaux, ensuite de Citeaux; en 1219, cardinal-évêque de Porto (non Oporto, en Portugal, comme dit Münch, Hist. de la maison Furstemberg, I, 89); il fut chargé de plusieurs légations, et après la mort d'Honorius III, il eut de la peine à empêcher qu'on ne le forçât d'accepter la dignité papale. Il mourut en Palestine, le 30 septembre 1227. (Raumer, I, 529, par un étrange anachronisme, dit qu'il accompagna l'empereur Conrad dans ce pays.)

[3] 11,000 marcs; selon d'autres, 12,000 marcs, qui sont évalués, dans l'Art de vérifier les Dates de 1787, à 641,500 livres tournois. Il en avait dépensé à peu près 6,000. Regist. 136.

Aussitôt que Berthold eut rejeté la proposition des princes, ceux-ci portèrent leurs regards sur le petit-neveu de Henri le Lion, le duc Bernard de Saxe, de la famille d'Ascanie, le même qui, le premier, avait élevé la voix contre la proposition de l'empereur Henri, qui demandait qu'on lui cédât l'hérédité de la couronne. Bernard se rendit sur le Rhin, non sans espérer que le choix tomberait sur lui. Mais en prince prudent et intelligent, il reconnut bientôt que c'était l'argent qui était appelé à frayer le chemin du trône, et il comprit que son corps, malgré toute sa lourdeur, ne serait pas de force à supporter le fardeau plus pesant encore de l'Empire. Il refusa donc aussi, s'en retourna en Saxe et embrassa le parti de Philippe [1].

Ce second refus, loin de décourager Adolphe et ses alliés, ne les fit nullement renoncer à l'espoir de porter sur le trône un autre adversaire de la maison de Souabe. Othon, deuxième fils de Henri le Lion, proscrit et dépouillé de ses fiefs par l'empereur Frédéric, se trouvait en Angleterre auprès du roi Richard, son oncle maternel. Si Henri, son frère aîné, n'eût pas été absent pour la croisade, les princes se seraient adressés à lui; car il se recommandait non-seulement par un âge plus mûr [2], mais encore par les riches domaines et les grandes espérances d'héritage que lui avait apporté sa femme Agnès. Richard lui-même eût peut-être choisi le plus âgé des deux neveux. Mais les circonstances exigeaient à cette époque un prince dont on pût connaître promptement la résolution, et qui fût à même de prendre sans retard sa position, et de se placer à la tête du parti. Pendant longtemps il n'y avait ni secours ni conseils à attendre du prince absent; de plus, on ignorait s'il vivait encore, et si, à son retour, il accepterait l'honneur qui lui serait offert. Les princes donnèrent donc la préférence à Othon. Ils l'appelèrent au trône, sans qu'il y eût aspiré, sans qu'il eût fait

[1] Hist. Bardevic., p. 137. Registr. 136.

[2] Il pouvait avoir six ans de plus. *Henricus longus et formosus* (Agnès, leur mère, dans Guill. Neubr., IV, 30, le désigne par les termes *elegantissimum et strenuissimum juvenem*) était né en 1169 ou 1170. Tœlner, Orig. palat., 332.

des propositions ou promis des présents [1]. Ils se souvinrent d'une inimitié profondément enracinée contre les Hohenstaufen, de la splendeur d'une antique origine, des injustices commises envers son père, de la gloire de son oncle, de la réputation du jeune Othon lui-même, de leur liberté d'élection, du devoir d'empêcher l'Empire de devenir héréditaire. Les comtes Emicho de Leiningen et Albert de Dachsbourg furent chargés de lui annoncer verbalement que les princes voulaient lui conférer la couronne qui avait déjà brillé sur la tête de son aïeul, l'empereur Lothaire; et Adolphe, en qualité de chef de son parti, eut soin de faire déclarer aussi les noms des princes de l'Empire absents, comme s'ils donnaient leur assentiment. Les députés rencontrèrent le jeune prince dans le Poitou [2].

Othon pouvait avoir deux ans de moins que Philippe [3]. Suivant l'usage de ces siècles, il avait été instruit par des ecclésiastiques. Lorsque la rigueur de Frédéric força son père à chercher un asile hors de l'Allemagne, ses fils l'accompagnèrent en Angleterre, chez leur aïeul maternel. Othon s'acquit la bienveillance particulière de son oncle par sa beauté extérieure et un héroïsme qui sympathisait avec l'héroïsme de Richard [4].

Après être monté sur le trône d'Angleterre, Richard donna bientôt à son neveu des preuves de son attachement, en le gratifiant de l'usufruit du comté d'York. Mais celui-ci n'ayant pas paru avoir obtenu l'affection des habitants, il échangea plus

[1] Les princes sont entièrement d'accord sur ce fait; mais, suivant Rog. Hoved., Richard ne pouvait pas être resté tout-à-fait inactif. Rad. Coggeshale dit formellement que Richard, *divitiis et consiliis callens*, a agi *muneribus et veniis* auprès d'Adolphe et des autres princes en faveur d'Othon.

[2] Lettre des princes électoraux à Innocent. Registr. 10; Chron. Ursp.; Gesta ep. Trevir., in Martène, Coll. La Chron. Com. de Marca, in Meibom. SS., peut donc dire d'Adolphe : *Othonem solus elegit*. Comparez Registr. 100, Arn. Lub., VI, 1. La contradiction de la Chron. Ursp., qui dit qu'ils l'ont trouvé en Angleterre, peut se concilier, parce que le Poitou était une province soumise au roi d'Angleterre.

[3] D'après les motifs allégués par Scheid., Or. Guelf., 2, VII, p. 248, nous pourrions admettre qu'il était né en 1176.

[4] Rad. Coggeshale, in Martène, Coll. ampl., t. V, l'appelle *miræ strenuitatis et elegantis corporis adolescentem*.

tard ce comté contre celui du Poitou, qui avait été la dotation personnelle de Richard comme prince, et dans lequel Othon était déjà connu, à cause de quelques domaines qu'il y possédait. Dans la suite, il y ajouta le duché d'Anjou [1]. Richard le livra, ainsi que ses frères, en otage à l'empereur Henri, à l'époque de la délivrance de sa captivité.

La haine d'Adolphe de Cologne contre les Hohenstaufen accrut sa sympathie pour leur adversaire. Quel témoignage plus éclatant pouvait-il donner de son attachement que l'offre faite à Othon? Richard était ébloui par la grandeur de la dignité impériale, et il fut déterminé par son inimitié contre les Hohenstaufen à soutenir avec joie son neveu. Il envoya d'abord l'évêque Warin d'Évreux à l'assemblée des princes; il fit partir ensuite Othon de France [2] pour l'Allemagne avec une grande somme d'argent et beaucoup d'objets précieux [3], avec les deux ambassadeurs allemands et un grand nombre de nobles français et anglais.

Dans un corps à belles proportions et vigoureux, de haute taille, Othon renfermait un courage impétueux, l'audace de son oncle dans les batailles, plus de penchant pour les projets élevés que d'habileté à les poursuivre et d'activité persévérante à les exécuter. Il était, ainsi que toute sa famille, très-avancé dans la faveur du Saint-Siége. Dès sa jeunesse, il avait paru rempli de la crainte de Dieu, plein de douceur, d'amour de la justice et de sentiments de clémence et d'humanité dans les

[1] 1197; Rad. Coggeshale. Le dipl. dans Scheid. Or. Guelf. cod. prob., n° 243, dit aussi : *comitatus mei anno primo*. Gall. christ., II, 1181; dipl. de l'évèque de Poitiers, de l'an 1190, dans lequel il est appelé *nobilis adolescens*, et non encore *comes*; in Bonamy, Éclaircissements sur l'empereur Othon, auparavant duc d'Aquitaine, etc., in Mém. de l'Académie des Inscriptions, t. XXXV, 702, n° 3, *dux Aquitaniæ et Pictaviæ*; dipl. pour Oleron, in Rymer Act. et fœd., t. I, *Ottone ducatum Aquit. feliciter gubernante*; dipl. Gall. christ., t. II, instr., p. 463; Epist. *Odonis Aquitaniæ ducis ad prælatos sub sua ditione constitutos*; in Martène, Thes., I, 666; Hess, Monum. Guelf., p. 223, l'appelle par erreur *comes Normanniæ*.

[2] Suivant un diplôme, dans l'Art de vérifier les Dates, X, 118, il se trouvait encore, le 29 décembre 1197, à Benacon, en Poitou.

[3] Arn. Lub., VII, 17, parle de 150,000 marcs transportés par cinquante chevaux.

combats. On raconte qu'un homme aveugle et aimant le Seigneur avait prédit à sa pieuse mère qu'il obtiendrait un jour la dignité impériale, et que dans tous les cas il occuperait un trône. Il était parent de Philippe au quatrième degré, et de plus allié avec la maison de Hohenstaufen par sa belle-sœur Richenza, qui avait été mariée avec le duc Frédéric de Souabe, avant d'avoir épousé Knud VI de Danemark; par Sophie, sœur de son grand-père, qui avait épousé un Berthold de Zaeringen, il était aussi allié avec cette famille. Il arriva avant Pâques à Louvain, sur le territoire de l'Empire [1].

La nouvelle de la mort de l'empereur Henri s'était bientôt répandue au-delà de la mer, au moment où un grand nombre de princes allemands venaient de placer leur camp devant la forteresse de Toron, après leur victoire remportée à Sidon et après la prise de Béryte. Une vive agitation se propagea parmi eux. L'un craignait pour ses biens patrimoniaux, un autre pour ses fiefs, un autre pour ses dignités; celui-ci redoutait l'élection de tel empereur; quelques-uns pouvaient concevoir des espérances sur la couronne; pour d'autres, le désir de retourner dans la patrie fut plus fort que leur vœu et la crainte de traverser la mer dans une saison si défavorable [2]. Ils quittèrent donc ceux de leurs compagnons qui se réunissaient pour rester fidèles au fils de l'empereur défunt. Mais ni les chevaliers qui s'en revinrent à travers l'Italie, ni ceux qui ne partirent que l'année suivante et furent jetés par une tempête sur les côtes de la Grèce, n'eurent à se réjouir de leur sort. Les uns subirent l'inimitié des habitants de la Pouille contre les Alle-

[1] Chron. Ursp.; Arn. Lub., VI, 2. L'actif et énergique Innocent lui reprocha souvent sa négligence dans l'expédition des affaires. Célestin III donna à Henri le Lion le privilége de ne pouvoir être excommunié, lui et ses fils, par personne que par le pape lui-même ou par un délégué, et seulement sur l'ordre particulier donné par le pape. Scheid., Cod. prob., n° 87; Arn. Lub., I, 2; Chron. vet. duc. Brunswic., in Leibn. SS., II, 17; Cæs. Excerpt., in Leibn. SS., II, 520. Le roi Guillaume d'Écosse, étant malade, a voulu nommer son successeur, à la condition qu'il épouserait sa fille aînée. Rog. Hoved.; Murat., Antich. Est., I, 375.

[2] Innocent, Ep. I, 336, leur reproche : *non exspectato passagii tempore, naves reduces ascenderunt.*

mands, les autres la haine des Grecs contre les Latins [1], et tous, la réprobation d'une expédition sans gloire [2]. Cependant plusieurs de ceux qui avaient déjà quitté les côtes de l'Asie dans l'arrière-saison de l'année 1197 [3], arrivèrent encore à temps en Allemagne pour voter, suivant leur préférence ou leurs vues, en faveur d'Othon.

L'élection, malgré les efforts de Philippe pour la faire échouer [4], fut fixée au commencement du mois de mai, dans la ville de Cologne. Adolphe remplaça l'archevêque de Mayence [5]. Les trésors de l'église de Cologne agirent plus puissamment sur le faible, indigne et chancelant archevêque Jean de Trèves, que le souvenir de celui à qui il était redevable de la dignité de chancelier de l'Empire et de la dignité archiépiscopale; le comte palatin Henri, frère d'Othon, ajouta aux anciens services qu'il avait déjà rendus à Jean, celui d'une renonciation au patronage qui lui appartenait sur son archevêché, et par là même il lui concéda la juridiction indivise sur le siége archiépiscopal [6]. Parmi les évêques qui suivirent leur métropolitain, furent : Hermann de Munster, aussi sévère et aussi bel-

1 Ils furent pillés et maltraités dans les deux pays.

2 La Chron. Ursp. ne veut pas même en faire mention de tous ceux qui sont allés à cette malheureuse croisade; *nihil valet, nisi subsequatur effectus*.

3 Les évêques revenant de Palestine, qui par conséquent ne faisaient pas partie des princes dont nous avons parlé plus haut, arrivèrent dans leur patrie vers la Saint-Jacques de l'an 1198. Chron. Sampetrin. in Menken SS.

4 Gesta ep. Trev., in Martène Coll., t. IV.

5 Arn. Lub., VI, 1. Schmidt. Hist. des Allemands, II, 613, note, pense que l'archevêque Conrad avait été pour Philippe.

6 Registr. 26. Adolphe lui donna 4,000 marcs. Chron. rhythm. Le doyen de son chapitre avait déjà dénoncé au pape Célestin *multa quæ a maturitate noscuntur pontificalis officii aliena*, et Innocent avait ordonné une enquête à ce sujet déjà au mois de mars. Ep. I, 70. Brower, Ann. Trev., nous le peint avec cette versatilité, d'après toutes ses actions (dès l'année suivante, on fut obligé de le menacer de sa destitution, Registr. 26), et de même après son prompt changement de parti en faveur de Philippe. Voyez Voigt, Hist. et Tradit. rhénanes, III, 209. Henri l'avait délivré de la captivité du comte de Vienne. Dipl. die *paschali in curia episcopali apud Treverim*, dans Brower, II, 95; mais cette renonciation ne pouvait pas être le prix de la voix de Jean en faveur d'Othon, car elle avait eu lieu en 1197 Hontheim, Hist. Trevir., I, 629. Comp., Gesta ep. Trev., in Martène, Coll. ampl.

liqueux quand les circonstances l'exigeaient, que doux et conciliant quand c'était un moyen d'obtenir un meilleur succès ; les évêques de Paderborn et de Minden, de Cambrai et d'Utrecht; les abbés de Verden et de Corvey; et parmi les évêques du Haut-Rhin, Henri de Strasbourg, en mémoire de son frère assassiné [1]. Tous les princes des Pays-Bas embrassèrent le parti d'Othon : Henri, duc de Brabant, illustre par son courage, et son oncle, le noble duc Walram de Limbourg; le comte Baudouin de Flandres, que l'amitié entre Philippe de France et Philippe de Souabe remplissait de crainte pour sa propre sûreté; le comte Guillaume de Juliers; le comte Volquin de Waldeck, depuis longtemps habitué à embrasser les amitiés et les inimitiés de l'archevêque Adolphe. Le landgrave Hermann de Thuringe, le plus proche parent de Philippe par sa mère, Judith, sœur de l'empereur Frédéric Ier, à peine de retour de la croisade, se déclara pour Othon. Ce prince exerçait de l'influence sur les affaires d'Allemagne; il était très-versatile dans ses alliances, célèbre dans les cours en qualité de valeureux guerrier et de preux chevalier, et chanté par les poëtes comme un prince clément et un protecteur de leur art joyeux [2].

Othon arriva au temps fixé à Cologne avec une suite magnifique. Les princes allèrent à sa rencontre à deux journées de marche et l'accompagnèrent, au chant des hymnes chantées par tout le clergé, dans la cathédrale de Saint-Pierre, où ils l'élurent pour leur chef [3].

[1] Le duc Conrad de Souabe avait fait étrangler Othon, frère de l'évêque (d'après la Chron. Ursp., ce fut Othon, duc de Bourgogne). La Chron. Ursp. dit qu'il avait d'abord promis à Haguenau de soutenir Philippe.

[2] La Chron. rhythm. donne le nom de neveux à Hermann et à Philippe. Wichert, p. 33, montre qu'il a changé cinq fois de parti. Il prend et donne des couronnes, est-il dit, Hist. de la guerre de Wartbourg; Montalembert, Hist. de sainte Élisabeth, p. 2; Paulin, Annal. Isenac. Dans la Guerre de Wartbourg, il est appelé doux et bien élevé. Uhland, Walther von der Vogelweide, p. 37. Encouragé par lui, Henri de Velseck traduisit en vers allemands l'Enéide, et Albert de Halberstadt les Métamorphoses d'Ovide. De Singenberg, écuyer tranchant de Saint-Gall, l'appelle maître du chant, ib., p. 9.

[3] Les princes signèrent le diplôme

La scission se trouvait donc consommée en Allemagne. Quoiqu'on eût à Rome la ferme conviction que tout pouvoir terrestre et temporel émane du pouvoir céleste et éternel, que le représentant suprême de l'un est préposé à l'autre, et qu'il lui appartient de confirmer ou de rejeter, d'approuver ou de désapprouver, Innocent serait néanmoins sorti des limites assignées à son influence, s'il eût voulu agir de son propre mouvement sur les affaires de l'Allemagne. Ce n'est pas à tort qu'on lui aurait reproché des prétentions illégitimes, de l'avidité de domination, et du mépris pour les priviléges et la dignité des princes. Il se crut obligé de laisser l'élection de l'empereur s'accomplir librement et sans intervention de sa part. Les tentatives de conciliation et de pacification du Souverain-Pontife ne se manifestèrent que lorsqu'on fit appel à son jugement ou lorsque la scission mit en danger le bien-être de l'Empire, le repos de la chrétienté, les droits de l'Église à la protection de l'empereur. Car dans l'idéal d'une société chrétienne universelle, on avait toujours regardé comme une des plus belles et des plus indispensables nécessités, qu'au milieu des dissensions des rois et des peuples, une autorité suprême existât, avec la mission d'appliquer en dernier ressort des lois non créées par des hommes, quoique leur interprète fût lui-même un homme. Le pape pouvait donc gémir sur les divisions survenues, désirer le rétablissement de la paix; mais le droit de l'Allemagne et sa position de chef de l'Église lui commandaient d'attendre les résultats que produiraient ces troubles.

Voilà pourquoi Innocent ne s'occupa, au commencement de son règne, des affaires de l'Allemagne qu'autant que l'exigeaient ses devoirs. Le principal fait qui appela son intervention fut la honteuse captivité de l'archevêque de Salerne et la parjure détention de la famille royale de Sicile. Le pape

de l'élection : *Elegi et subscripsi*; les comtes seulement : *Consensi et subscripsi*. — Privilége accordé à l'église de Cologne. Lunig, Spicil. ecclesiast. Cont., I, 340.

Célestin avait déjà été leurré par les vaines promesses de mettre en liberté l'archevêque. Son successeur envoya, peu de jours après son sacre [1], l'évêque de Sutri, Allemand de naissance, et l'abbé de San-Anastasio auprès du duc Philippe, des princes allemands de l'Empire, des archevêques et évêques, afin d'obtenir la délivrance de la reine Sibylle, de ses enfants et de l'archevêque, qui, depuis longtemps, languissaient dans les prisons de l'Allemagne. Les évêques du Rhin étaient chargés d'appuyer les ambassadeurs, de confisquer les biens de celui qui détenait l'archevèque, au mépris de toutes les lois de l'Église; de prononcer l'interdit, non-seulement sur ceux qui prenaient part à cette détention et sur tout le diocèse dans lequel le crime se commettait, mais sur tous les princes, dans le cas où ils ne voudraient pas contribuer de la manière la plus active à la délivrance du prisonnier; enfin de fulminer l'excommunication et l'interdit sur toute l'Allemagne. L'exécution de ces mesures était confiée au chapitre de la cathédrale de Mayence.

L'évêque de Sutri reçut aussi mission d'opérer la réconciliation de Philippe avec l'Église. Le pape Célestin III avait prononcé solennellement, et en la signifiant à l'empereur, comme protecteur de l'Église, l'excommunication contre Philippe, parce que celui-ci avait attaqué, ravagé et occupé le Patrimoine de saint Pierre. Le droit de Philippe à la couronne impériale se trouvait donc affaibli par cette sentence. Malgré les voix que lui donnèrent les princes, être le protecteur de l'Église et être exclu de son sein, c'était là une contradiction qui frappait tout le monde. On reconnaissait bien à cette époque les princes pour les membres suprêmes de l'Église, mais la pensée de les voir hors de l'Église, et même à côté d'elle, était au-dessus des plus audacieuses déviations des idées dominantes. Les conditions de la réconciliation étaient : la mise en liberté de l'archevèque et une satisfaction pour tous les crimes qui avaient nécessité l'exclusion de Philippe de la com-

[1] Ep. I, 24, sans date, mais le nº 28 porte V kal. mart.

munauté de l'Église; dans le cas où il ne voudrait accepter ni l'une ni l'autre, il devrait demander lui-même l'absolution au pape; car, dans ce cas, les ambassadeurs n'avaient pas le droit de lever son excommunication.

Arrivés en Allemagne, ceux-ci apprirent que Philippe était élu. Il les rencontra à Worms. Dans cette ville, l'évêque de Sutri lui acorda l'absolution avant que l'archevêque eût obtenu sa liberté, et sans se faire prêter le serment qui lui était recommandé, sur une simple promesse, en lui faisant toucher son étole, non publiquement, mais en secret. Ce n'est qu'après avoir reçu l'absolution que Philippe mit en liberté l'archevêque et ses frères; il retint encore prisonnier l'archevêque d'Acherunt, dont un ambassadeur envoyé auprès de sa femme obtint plus tard la délivrance. Au milieu de ces négociations, la reine Sibylle s'était sauvée en France avec ses filles, où l'aînée épousa peu de temps après Gauthier de Brienne, d'une famille distinguée du royaume; Pierre Ziani, qui devint doge de Venise, épousa une autre de ses filles.

De retour à Rome, la conscience de l'évêque de Sutri s'étant réveillée, il s'accusa lui-même d'avoir abusé de la confiance dont il avait été honoré. Innocent crut nécessaire de donner, dès les premiers actes de son gouvernement de l'Église, un témoignage manifeste de sa volonté de voir exécuter fidèlement les ordres donnés à ses ambassadeurs. Il déclara l'évêque déchu de sa dignité, et l'exila dans un couvent situé dans une île de la mer, où il mourut bientôt, à ce qu'il paraît, de remords et de chagrin.

L'Église, considérée comme un empire dont l'existence ne repose pas sur une autorité matérielle, n'est puissante et respectée qu'à la condition qu'un seul et même esprit anime tous ceux qui sont appelés à agir pour son service; considérée comme un tout dont les membres sont étroitement unis, toute force doit se briser contre elle; divisée en plusieurs parties, elle devient la proie de l'arbitraire, ou elle gémit sous un indigne esclavage.

Le premier obstacle qui s'opposait à l'acquisition de la couronne impériale par le duc de Souabe, parut être levé par son absolution. Était-ce légitimement, suivant les prescriptions du pape? Il est difficile qu'il pût y avoir des doutes à cet égard, car l'absolution avait été donnée par le propre ambassadeur du pape, par un dignitaire de l'Eglise [1]. Dès ce moment, tout parut concourir au triomphe de Philippe. La majorité des princes se prononçait en sa faveur, les contrées les plus riches de l'Allemagne le reconnaissaient pour leur souverain; ses forces militaires étaient les plus considérables; les trésors apportés de la Sicile par son frère lui fournirent d'abondantes ressources pour consolider son pouvoir. Tous les fonctionnaires de l'Empire avaient embrassé sa cause, toutes les forteresses étaient en sa possession; la ville d'Aix-la-Chapelle, la ville du couronnement, était à lui; il la faisait garder par une vaillante troupe de nobles [2]. Et ce qui paraissait surtout lui donner les plus grands droits, c'est qu'il tenait entre ses mains, suivant un usage très-ancien, comme le plus proche parent de l'empereur défunt, les joyaux de la couronne, cette couronne avec le brillant nommé le *Sacré* (*der Waise*), la pierre précieuse la plus belle de l'univers, le sceptre et le glaive portés par le grand restaurateur de l'Empire, le globe de l'Empire, qui était le signe de la majesté et de la fragilité du pouvoir terrestre, la sainte lance et la sainte croix; tous ces objets étaient gardés, d'après les ordres de Henri VI, au fort de Trifels, sous la surveillance de l'abbaye d'Eussenstal, de l'ordre de Cîteaux [3].

[1] L'auteur vient de reconnaître plus haut que les instructions d'Innocent n'avaient pas été fidèlement suivies, et que l'évêque de Sutri a succombé sous le poids de ses remords. (A. de S.-C.)

[2] Voyez Chron. B. Gerl., in Dobner SS. rer. Bohem., I, 129; Chron. Ursp. Arn. Lub., in Leibn., II, 711.

[3] Magn. Chron. Belg. in Pistor. SS. III, 98. Parmi plusieurs inexactitudes, sur lesquelles M. le professeur Leo, dans la critique du premier volume de l'Histoire d'Italie, III (Annales de Critique scientifique, 1834, nos 117, 118), a attiré l'attention de l'auteur, se trouve aussi le nom de ce brillant *Weihen* au lieu de *Waisen*, l'unique de son espèce. Cette dernière dénomination est fondée sur un poëme de Walther von der Vogelweide, sur Philippe, Maness. Coll., I, 187. Cependant on peut justifier aussi la dénomi-

Cependant tous ces avantages n'assuraient pas à Philippe la possession tranquille de l'Empire. Othon croyait que son élection lui donnait des droits tout aussi légitimes, et ses amis ne voulurent pas céder aux amis de Philippe. Il fallut tirer l'épée, le sort des armes devait décider lequel des deux siégerait sur le trône de Charlemagne. Il n'y avait pas alors de préparatifs particuliers à faire. Les princes, les chevaliers et les nobles étaient toujours prêts à combattre et à se rendre avec empressement à l'appel de leur suzerain ou de leur allié. Philippe envahit le premier les terres de son adversaire le plus rapproché, le comte de Dachsbourg et de Leiningen. Quelques villes de l'Alsace furent ravagées; il détruisit ensuite le château-fort de Haldenbourg [1], appartenant à l'évêque de Strasbourg; de là il marcha sur Worms. Il y conclut, le 29 juin, par l'intermédiaire de l'évêque de Soissons [2], ambassadeur du roi de France, un traité d'alliance contre Richard d'Angleterre, contre le comte Othon, contre Baudouin de Flandres, contre Adolphe de Cologne et contre tous leurs partisans. Philippe de Souabe avait été porté à ce traité par le souvenir de l'attachement que son père Frédéric et son frère Henri avaient éprouvé pour Philippe-Auguste; et celui-ci, par haine contre la maison de Henri le Lion, dont un membre lui avait enlevé une épouse et les pays de l'Empire qu'elle apportait en dot, en même temps dans l'espérance que lui donnait cette alliance de trouver des secours contre le puissant comte de Flandres, enfin dans l'intérêt de la conservation de la paix et du bien public. Philippe de Souabe promit de confirmer de nouveau le traité, aussitôt qu'il serait couronné [3].

nation *Weihen* comme dérivée du gothique *wiga*, *consecrare*; de là *Weihssacer*, d'où vient aussi *Weihe*, par conséquent *der Weihe : la pierre sacrée*. — Uhland, *Louis le Bavarois*, p. 18. — *Le fort de Trifels*. Une tour élevée montre encore la solidité du château, construit dans des temps inconnus, sur trois rochers (de là vient son nom). On voyait encore dans les siècles précédents quelques ruines de la chapelle, où l'on conservait les joyaux de l'Empire. Schœpflin, Als. illust., II, 188; Murat., Antiq., V, 233, sq.

[1] Chron. Ursp. Frag. Hist., in Urstis. SS., II, 86.

[2] Nivelo de Cherisi. Gall. Christ., IX, 364.

[3] Annal. Rith., in Meibom. SS; Ex-

Le roi de France avait étendu sa rancune contre le roi d'Angleterre, alors encore vassal le plus puissant de son royaume, sur tous les parents de Richard; c'est pourquoi il chercha à favoriser l'élection d'un Hohenstaufen à l'empire, et accorda volontiers son appui au duc de Souabe. On raconte qu'en se rendant à l'élection, Othon se rencontra avec Philippe-Auguste; celui-ci, dans la supposition que l'élection du jeune comte n'obtiendrait pas l'assentiment de tous les princes, voulut parier une des trois villes, Paris, Orléans ou Étampes, contre un des chevaux de somme les mieux chargés qui suivaient Othon, qu'il ne pourrait pas conserver la dignité impériale. Othon, ayant été élu une seconde fois, après la mort du duc de Souabe, avait en conséquence demandé Paris; mais le roi s'y refusa, en disant qu'il faudrait lui arracher cette ville par la force des armes [1].

Othon et Philippe cherchèrent réciproquement à fortifier leur parti. L'archevêque Adolphe, qui agissait partout en faveur d'Othon, lui conseilla, vers la Pentecôte, de se rendre à Liége; peut-être, disait-il, une visite gagnerait l'évêque de cette ville. Mais celui-ci refusa, et ni les prières ni les présents ne purent l'entraîner. Un grand nombre de bourgeois et d'ecclésiastiques se montrèrent cependant disposés en sa faveur, et les habitants de Cologne l'accueillirent avec joie; toutefois, la préoccupation la plus vive était de savoir sur lequel des deux rivaux la consécration religieuse du couronnement sanctifierait le droit à l'Empire. Depuis Charlemagne, il était d'usage que le premier couronnement se fît à Aix-la-Chapelle, où se trouvait l'*archi-trône* de l'Empire [2], et que la couronne impériale ne fût placée par le pape que sur la tête de celui qui avait reçu aupa-

cerp'a ex Jordani Chron, in Murat. Antiq., IV, 988; Rigord., Gesta Phil., c. 42. Le traité est dans Martène, Coll. ampl., I, 1017; Dumont, Recueil, I, 227; Leibn., Cod. dipl.; Rymer, Act. et fœd., I, 34; Rigord., Gesta Philip., c. 42; Scheid, Or. guelf., I, 264.

[1] Il répondit, assure-t-on, qu'il n'avait pas désigné ces trois villes, mais trois chiens qui portaient ces noms. Raumer, III, 182; Arn. Lub., VI, 17.

[2] « Ubi publicus thronus regalis ab « antiquis regibus, et a Carolo præcipue locatus, totius regni archiso- « lium habetur. » Wippo, Vita Conr. Sal. ad ann. 1025.

ravant la couronne allemande dans cette résidence occupée autrefois par les empereurs. Les terres des ennemis de Philippe s'étendaient très-loin autour de la ville; quant à la ville même, Philippe y tenait une garnison. Aussitôt qu'il eut appris l'élection d'Othon, il y envoya trois cents lances et beaucoup d'infanterie [1]. Ces troupes étaient commandées en chef par Walram, fils du vieux duc de Limbourg; il était devenu l'adversaire d'Othon et de son propre père, à cause de la forteresse de Bernstein, qui ne lui avait pas été donnée. L'armée d'Othon parut le 18 juin devant la ville. Le siége, dirigé principalement par le comte de Flandres [2], dura trois semaines. On tenta plus d'un assaut; on avança inutilement les machines de guerre vers les murailles; déjà l'on regardait comme un sacrifice perdu la mort de plusieurs braves de l'armée d'Othon. Mais en vain les bourgeois firent une résistance courageuse, en vain ils attendirent des secours; leur désir de se rendre, les efforts des assiégeants, une somme considérable promise à la garnison [3], ouvrirent à Othon les portes de la ville, le 1er juillet; Walram livra la place en retour de la possession de la forteresse de Bernstein et se réconcilia avec Othon [4]. Le 4 juillet, dans la cathédrale de Charlemagne, l'archevêque de Cologne plaça la couronne d'Allemagne sur la tête d'Othon, qui put s'écrier : « Philippe possède les ornements impériaux, « mais le droit de l'Empire est à moi. » Les princes reçurent ensuite les fiefs impériaux et lui prêtèrent foi et hommage. Othon, voulant offrir au Seigneur les prémices de sa souveraineté, jura de respecter et de maintenir les droits de l'Église, et de ne plus élever à l'avenir de prétentions sur la succession

[1] Ann. Noves., in Martène, Coll. a.

[2] Chron. Andrens., in d'Achery, Spicil.

[3] Magn. Chron. Belg., in Pistor. SS.; Arn. Lub. parle de 70,000 marcs, ce qui est incroyable, aussi bien que les 130,000 combattants d'Othon, selon la Cont. Chron. Lamb. parvi.

[4] La réconciliation ne dura pas longtemps. L'archevêque fit détruire ce château dans l'intérêt de la sûreté de son pays, ce qui fit que Walram embrassa de nouveau le parti de Philippe. Godof. Mon. dit de lui : « In « omnibus malis quæ Germania post- « modum passa est, ipse dux et auc- « tor fuit. »

des princes ecclésiastiques, de restituer ce que les empereurs précédents auraient injustement enlevé à ces derniers et aux églises [1]. En adressant une proposition de fiançailles avec Marie, fille du duc de Brabant, âgée de sept ans, il attacha à sa cause cette puissante maison princière.

C'est alors que les princes écrivirent : « Comment Dieu leur « avait envoyé d'une manière inattendue, des pays étrangers, le « très-illustre seigneur Othon pour gouverner l'Empire romain. » Par un de ses premiers actes, il confirma son frère Henri dans la possession du duché de Franconie, qui lui avait été légué par son beau-père Conrad. Il renouvela à l'archevêque de Cologne, qui avait déployé tant d'activité en sa faveur, le présent qui avait été fait par Frédéric Ier à son prédécesseur, Philippe de Heinsberg, et lui donna les duchés d'Engern et de Westphalie; il lui remit Salfeld, qu'il détacha des biens de sa famille. Le jour de son élection, il fit remise à l'abbé de Verden des 25 marcs que son couvent avait à payer annuellement au trésor impérial; et il concéda peu de temps après à l'abbé de Corvey le droit de chasse dans la forêt de Solingen. Une médaille constata l'alliance d'Othon, des bourgeois de Cologne et de leur archevêque.

Tant que ni les princes électoraux, ni l'un des deux élus, n'instruisirent le pape de la situation des choses, ou n'en portèrent plainte, ou ne réclamèrent assistance, Innocent paraît, comme sa position l'exigeait, ne s'être pas occupé des événements de l'Allemagne [2]. Cependant il en était consterné. Il vit quelles conséquences une pareille scission entraînerait pour l'affaire la plus importante de ce siècle, les croisades. Mais

[1] Les papes s'étaient efforcés, avec la plus grande persévérance, mais en vain, de faire renoncer les Hohenstaufen à ces prétentions sur les biens ecclésiastiques. Meibomius a écrit une dissertation sur cet objet, in Opusc. histor. En général, les papes cherchèrent à obtenir ces franchises dans tous les pays. Ils avaient réussi peu de temps auparavant en France. En 1191, Thomas Ier, comte de Savoie, renonça aux droits régaliens sur l'église de Maurienne. Guichenon, Hist. de Savoie, I, 244; Registr. 10; Ep. II, 293.

[2] C'est ce qu'on peut conclure, Ep. I, 236, etc., où il n'est pas fait mention des affaires générales de l'Allemagne.

il ne voulut se permettre aucune intervention, espérant que les princes s'entendraient entre eux et finiraient par venir réclamer ses bons conseils. Othon fut le premier à rompre le silence et à s'adresser là où se décidaient les différends de ce genre, lorsqu'on ne voulait pas en abandonner la solution aux armes, ou bien lorsqu'on désirait obtenir pour celles-ci un puissant appui. Le pape comprit que ses rapports avec l'Empire, que sa haute fonction de gardien suprême du droit divin, lui imposaient ici une obligation devant laquelle il ne pouvait pas reculer. Il s'agissait de la paix de la chrétienté, du salut de son gouvernement, de la nomination d'un empereur incapable de tramer de dangereux desseins contre l'Église. Un pape moins énergiqne qu'Innocent eût été sans aucun doute pressé avec instance de jeter dans la balance des intérêts en lutte tout le poids de sa dignité et de sa personne.

Le roi Richard avait envoyé à Rome les évêques d'Andely et Bangor, afin d'agir en faveur d'Othon [1]; ils apportaient l'assurance d'une assistance active de sa part. Othon écrivit lui-même au pape, aussitôt après son couronnement : « La pro-« vidence éternelle, dans sa sagesse inscrutable, l'a appelé, « lui, le fils de ce Henri qui, à cause de son attachement in-« ébranlable au Saint-Siége, a été mis au ban de l'Empire, « déclaré déchu de ses dignités, et dépouillé de ses biens par « Frédéric, l'a appelé, contre toute attente, au trône, par les « princes électeurs de l'Empire d'Allemagne, pour récompen-« ser la fidélité de son père. Afin de commencer son règne « avec Celui par qui les rois règnent, il a juré solennellement « de maintenir les droits de l'Église et de renoncer à l'hor-« rible abus de confisquer la succession des évêques, des abbés « et des princes ecclésiastiques défunts, abus dont ses prédé-« cesseurs s'étaient rendus coupables. Il prie le Saint-Père, « en considération de son dévouement et de celui de son oncle

[1] Ils empruntèrent 2125 marcs à des marchands de Plaisance. Richard se constitua caution pour cette somme, et son frère Jean promit de la rembourser aux délais fixés. Rymer, Act. et fœd., I, 37.

« Richard d'Angleterre, et en même temps de toutes les in-
« justices que le Saint-Siége a essuyées de Philippe, de vouloir le sacrer empereur, de délier de leur serment tous les princes ecclésiastiques et séculiers qui avaient osé élire Philippe ou lui prêter serment de fidélité, et de leur ordonner, sous la menace de l'excommunication, de reconnaître lui Othon. Il promet en outre d'approuver tout ce qui sera convenu entre Sa Sainteté et ses ambassadeurs, ou tout ce qu'elle établira. » — Le roi Richard écrivit au pape dans le même sens : « Toute la chrétienté ne compte pas deux princes aussi dévoués au Saint-Siége que lui et son neveu. Le Saint-Siége peut renverser facilement, avec leur assistance, les ennemis de la paix. Il espère donc qu'Innocent ornera le front de son neveu du diadème impérial. Lui, Richard, engage son corps, son âme et son honneur pour son neveu, qui promet solennellement fidélité à l'Église romaine, à laquelle il rendra tout ce qui lui a été enlevé par d'autres empereurs, qu'il laissera tranquille possesseur de tous ses domaines, et dont il se chargera de repousser tout ennemi, suivant le bon plaisir du Saint-Père. » Les comtes Baudouin de Flandres et du Hainaut, de Dachsbourg et de Metz écrivirent aussi à Innocent dans ce même esprit. L'archevêque de Cologne mentionnait spécialement : « que le bien de l'Église romaine et de tous ceux qui appartenaient à l'Empire l'ayant exigé, il avait placé Othon sur le siége des empereurs, à Aix-la-Chapelle ; » et il parle aussi du serment prêté par Othon. » Il prie le Saint-Père de prendre en considération les services de l'élu, ceux de son oncle, les injustices que lui et sa famille ont subies de la part de Philippe ; de bien recevoir l'ambassade d'Othon, d'approuver l'élection, le couronnement et le sacre, et de faire venir à Rome [1]

[1] Parce que le titre d'empereur dépendait du couronnement fait par le pape ; c'est pourquoi Rodolphe de Hapsbourg et Maximilien Ier, n'ayant pas été couronnés à Rome, portent dans tous les actes seulement le titre de « roi. »

« le roi élu pour y être couronné empereur. » Tous les princes ajoutèrent : « Puisse une exhortation émanée de l'Église ramener le parti opposé de l'attachement illégitime pour Philippe à la fidélité pour le roi [1]. » Le podestat de Milan, se souvenant des bienfaits que les princes saxons avaient en tout temps rendus à cette ville, demanda qu'on reçût gracieusement cette ambassade accompagnée d'un de leurs bourgeois nobles et distingués. Le roi Richard renouvela bientôt après sa prière et protesta que son neveu, si du moins il suivait ses conseils, non-seulement n'attaquerait pas les possessions actuelles de l'Église romaine, mais qu'il la rétablirait dans tout ce qu'elle avait antérieurement possédé [2].

Othon et Philippe étaient, à cette époque, armés l'un contre l'autre. La plus déplorable conséquence de cette scission était que les princes quittaient, suivant les considérations du moment, le parti de l'un pour embrasser celui de l'autre, et tous pouvaient être alternativement gagnés, détournés et séduits avec de l'argent. Il se présentait fort peu d'exemples d'un attachement durable. Il était facile à Othon de se procurer avec l'argent d'Angleterre une armée nombreuse qui fortifiât l'entraînement des princes disposés en sa faveur. Les forces de son adversaire étaient plus belliqueuses. Il était suivi des montagnards de l'Helvétie, redoutés et recherchés, pendant des siècles, comme les plus valeureux guerriers; par les Souabes, dont la fidélité a toujours été le trait brillant de leur caractère; par les habitants des bords du Rhin, depuis les lieux où ce fleuve s'élance des glacières aussi anciennes que le monde, jusque dans le pays de Spire, dont l'évêque était allié de Philippe.

Celui-ci, à la tête de ses troupes, descendit le Rhin jusqu'à Mayence. Il voulut se faire couronner dans cette ville [3], Aix-la-

[1] Voyez, pour toutes ces lettres, Registr.; aussi in Miræi Opp. dipl., I, 194.

[2] Registr. 5, dat. ap. Barnevilli, XIX die augusti. Voyez aussi Ep. V, 160, sur ces démarches de Richard.

[3] Godofr. Monach. dit : « apud civitatem Wangionum (Worms?) coronatus. »

Chapelle étant au pouvoir de son rival. Mais aucun archevêque allemand n'osa procéder à cette sainte opération. Avaient-ils peur, en leur qualité de princes de l'Empire, de détruire ses antiques coutumes, en faisant le couronnement ailleurs que dans la ville où il s'était fait de tout temps? Craignaient-ils, en leur qualité de princes de l'Eglise, d'empiéter sur la décision de leur chef? Le jour de la fête de l'Assomption, Philippe, entouré d'un grand nombre de princes, entra avec l'archevêque de Tarentaise [1] dans la cathédrale de Mayence, Cet archevêque, Aimon II [2], favorisé par la famille de Philippe, éprouva si peu de scrupules, qu'il ne fut pas arrêté par la pensée que lui, étranger, aurait à répondre de ce droit qu'il s'arrogeait, dans un pays où une surveillance plus sévère sur l'unité du grand édifice spirituel de l'Église était le premier des devoirs, parce qu'elle est une des conditions de sa durée. Il n'était assisté que de l'archevêque de Trèves, le seul de tous les évêques allemands qui eût embrassé le parti de Philippe. Aussitôt que le duc de Souabe se montra avec la couronne, le peuple poussa des cris de joie : « Vive l'empereur Philippe second [3]! »

Philippe s'avança en descendant le Rhin, avec le projet d'envahir les pays de l'archevêché de Cologne et de rencontrer son adversaire, si c'était possible. Le prince bohémien Przmisl vint au-devant de Philippe à Boppard. Ladislas, frère de ce prince, lui avait cédé, l'année précédente, seulement par

[1] C'est par erreur que quelques écrivains l'appellent Tarente.

[2] Suivant l'ancienne Gallia Christiana, et Tromby, Storia critico-cronologica-diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine cartusiano (Aimon, Jean et Humbert leur successeur, élu en 1200, et Gaufried, « humilitatis et quietis amans episcopatum « renuit.» Chron. Antist. Viennens., in Recueil, XVIII, 744, étaient des chartreux), Napoli, 1775, Jean était archevêque de Tarentaise ; mais ils n'en donnent aucune preuve authentique. Aimon le *premier*, dans Gallia Christ., XII, 807; le *deuxième*, dans Besson, Mém. ecclés. de Sav., p. 203. Il est étonnant que la Gall. Christ. ne fasse pas mention de ce couronnement.

[3] *Philippus secundus* n'est point une faute, ainsi que le présume Muller, Hist. de la Conféder. Suisse, I, 398, note 233, mais un souvenir reporté à Philippe Arabs. On le désigne ainsi dans tous les documents. Othon n'est jamais désigné sous le nom de *cinquième ;* il l'est une seule fois dans Spondanus, ad ann. 1198, n° 37. Il y en avait eu un du nom du premier en Allemagne.

amour pour la paix et sans tirer l'épée, le duché de Bohême, contrairement à l'élection des grands de Bohême qui l'avaient choisi. Przmisl avait été déjà en relations d'amitié avec la maison de Hohenstaufen; mais il tomba en disgrâce à cause d'une alliance qu'il fit avec les ennemis de Henri VI, dans le but d'obtenir la co-souveraineté en Bohême; enfin, après la mort de Henri, il devint seul possesseur du pays, avec l'appui de ses amis et la condescendance de son frère. Maintenant il était attiré par la gloire d'une couronne royale, car jusqu'à ce jour la Bohême n'avait été qu'un duché; la dignité royale était quelquefois attachée à la personne mais non au pays du prince, et n'avait jamais été héréditaire. Philippe assura ce rang à Przmisl, non en l'élevant à la royauté, mais en érigeant la Bohême en royaume, et en plaçant la couronne sur sa tête à Boppard, en présence de tous les grands de l'Empire, comme son frère Frédéric l'avait fait un jour envers le duc Ladislas, pour récompenser ses fidèles services [1].

Ayant quitté cette ville, Philippe arriva au commencement d'octobre sur les bords de la Moselle. De l'autre côté du fleuve, dont les eaux étaient plus basses qu'elles ne l'avaient été depuis des siècles, se trouvaient Othon et l'archevêque Adolphe, auxquels se joignirent les bourgeois de Cologne. Pendant longtemps aucun d'eux n'osa passer le fleuve; enfin Philippe en donna l'ordre. Les Lorrains attendaient son armée dans le Rinnsal. Le combat, qui se livrait difficilement sur un sol accidenté au milieu du courant, fut indécis durant toute la journée. Othon eut soin de s'informer des forces de Philippe, et comme elles lui parurent trop considérables pour pouvoir leur résister, il se retira le lendemain; Philippe passa le fleuve avec

[1] Chron. Pulkawe, in Dobner. SS. rer. Bohem., III, 202, sq. Chaque fois que l. s princes de Bohême possédèrent la couronne, elle leur venait des empereurs allemands; nous citerons le premier duc de Bohême, qui reçut la couronne de Henri IV. Voigt, Hist. de Grég. VII, 249. Conring, De fin. Imp., p. 484, sq., en déduit la dépendance constante de la Bohême de l'Empire, ce que les Bohémiens ne veulent pas reconnaître. Raumer, II, 60; Boregk, Chron. de Bohême, Wittenberg, 1587, fol.; Godofr. Mon.; Arn. Lub., VI, 2.

son armée qui, avide de butin, se répandit dans le pays. Remagen, Bonn, plusieurs autres endroits furent brûlés, tout fut pillé jusque sous les murs de Cologne, et des cruautés inouïes furent exercées [1]. Philippe aurait peut-être pu prendre Cologne par une prompte surprise, et épargner à l'Allemagne, à l'aide de ce coup de main, beaucoup de malheurs et dix années de souffrances. Mais la nouvelle que le duc de Brabant accouraitau secours d'Othon l'effraya et le détermina à battre en retraite.

A la fin de l'année, les deux princes se dirigèrent vers la Saxe, Philippe sans doute afin d'inviter les princes de son parti à attaquer les pays héréditaires d'Othon, celui-ci afin de mettre des garnisons dans les forteresses de l'Empire conquises par le landgrave Hermann de Thuringe, et dans le but de s'emparer de Nordhausen, qui se défendait courageusement. Les bourgeois de Goslard étaient dans la détresse et souffraient tous les maux d'un siége pénible; Philippe sortit de Magdebourg pour venir les délivrer.

Une des affaires les plus graves, laissée sans être terminée à son successeur par Célestin, fut le divorce du roi de France avec Ingelburge [2]. Il ne s'agissait ici ni de possessions contestées, ni d'attaques contre les droits du Saint-Siége, mais de cette grande question : Le prince est-il soumis aux lois du Christia-

[1] Les soldats déshabillèrent une religieuse, l'enduisirent de miel, et après l'avoir roulée sur des plumes, ils la promenèrent pendant quelques jours sur un cheval, dont ils lui faisaient tenir la queue au lieu de la bride. Le crime n'en est que plus grand en nous reportant à ces siècles. Philippe fit jeter dans de l'eau bouillante tous ceux qui avaient pris part à cette action. Chron. Ursp.

[2] Le savant danois L. Engelstoft a consacré à ce sujet intéressant des recherches particulières, d'après lesquelles J. M. Schulz, après avoir examiné de nouveau les matériaux consultés et tous les matériaux existants, a publié son essai historique : Philippe-Auguste, roi de France, et Ingelburge, princesse de Danemarck. Kiel, 1804. Le Long, Bibl. de France, n° 28,349, cite Boubier, Traité histor. touchant le divorce prétendu de Philippe-Auguste (manuscrit). Nous n'avons pas trouvé la dissertation de Christiani sur le divorce de Philippe-Auguste dans les Dissertat. historiq. de la Société de Copenhague. D. Blondel, de Formula regnante Christo, 4, Amstelod., 1646, p. 320 sq., a traité ce sujet avec beaucoup de détails.

nisme qui règlent les relations purement humaines? Ces lois étant expliquées, à cette époque, d'une autre manière, et peut-être plus sévèrement appliquées que de nos jours, elles ne pouvaient fournir un prétexte ni à une objection, ni à un blâme contre la conduite du pape. Dans cette circonstance, le pape n'était pas opposé au prince, mais au chrétien; il ne le combattait pas au nom de la puissance temporelle, mais en qualité de gardien suprême des préceptes de vie donnés par Dieu à tous les hommes. Il s'agissait de décider si la volonté d'un prince peut être capable de s'élever au-dessus de la volonté reconnue alors comme la force qui constituait l'unité de la chrétienté; ou bien si, devant celle-ci, la prééminence temporelle devait s'abaisser et disparaître. On voit très-clairement, par tous les événements à l'occasion desquels il a parlé le langage le plus catégorique et manifesté le plus de résolution, que tout ce qui a été fait par Innocent dans cette affaire du divorce a été inspiré de l'appréciation désintéressée de ses devoirs et de ceux des princes, d'un zèle tout apostolique, exempt de tout mélange impur de considérations temporelles. Au prix du sacrifice de la plus haute importance morale de sa dignité, il ne chercha à exploiter sa position, ni pour se procurer un soutien redoutable dans les troubles de l'Italie, ou un allié dans les dissensions de l'Allemagne, ni pour obtenir du roi, par son silence et sa condescendance, des secours destinés à favoriser l'enthousiasme général des croisades, le but principal de ses efforts; il ne craignit pas davantage d'augmenter par l'énergie de sa conduite le nombre des affaires difficiles pour le Saint-Siége, et le nombre des adversaires de sa personne. Tous ses actes furent déterminés par le sentiment le plus pur et le plus noble de sa mission, qui, dirigée vers le ciel, doit servir de règle pour diriger la terre. Faire moins, agir avec plus de complaisance, eût été impossible, à moins de violer sa conscience et de se préparer par cette faiblesse les plus douloureuses amertumes qui puissent atteindre les hommes dont toute la vie repose sur une conviction arrêtée.

Dans tous les temps, il y aurait danger à prétendre blâmer la conduite suivie par Innocent au sujet du divorce de Philippe-Auguste ; il y aurait danger, car un semblable jugement serait la destruction de tout lien entre le pouvoir et le devoir, et de ce blâme on pourrait logiquement déduire l'affranchissement de toute obligation morale. Ah ! de combien de malheurs auraient été préservées la France et l'Europe, s'il avait existé sous Louis XV un pape possédant la conscience, la sévère gravité et l'invincible énergie de foi d'Innocent ! Le devoir d'un pape, c'est d'être le pasteur des âmes, et par là le sauveur des peuples [1].

Isabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, avec laquelle Philippe de France avait été marié, tous deux étant encore dans un âge tendre, mourut en 1190 [2] ; Philippe se trouvait alors seulement dans sa vingt-quatrième année. Son expédition en Palestine l'empêcha de se remarier. Mais, après son retour, son ennemi juré, le roi Richard, ayant été mis en captivité par l'empereur d'Allemagne, et une occasion favorable s'étant présentée à Philippe pour briser sa puissance, il songea à une nouvelle alliance qui pourrait l'aider dans l'exécution de ses desseins [3]. Les relations de la France avec le Danemarck étaient alors multipliées [4]. Le Danemarck confiait l'éducation de ses jeunes gens à la France, et celle-ci les lui

[1] M. Hurter a raison : la Papauté peut tout pour le salut des peuples, mais à la condition que les peuples, et les rois aussi, croiront en elle et ne viendront pas la combattre, c'est-à-dire à condition qu'ils voudront bien se laisser sauver. Sous Louis XIV, un grand pape, un autre Innocent, a régné ; lisez dans l'Histoire de la Papauté, par Ranke, comment le funeste aveuglement des préjugés gallicans, jansénistes et philosophiques, a empêché la foi et le génie d'Innocent XI de sauver la monarchie et la société française des ravages de la révolution.

(A. de S.-C.)

[2] 1189 Id. Mart., more gallicano ; Rigord., c. 29.

[3] Guil. Neubrig., IV, 23, dit : Philippe fit des préparatifs pendant la captivité de Richard, et chercha à mettre de son côté les *Veteres Anglorum hostes, Danos.*

[4] Le savant De la Porte du Theil a consacré un mémoire particulier à ce sujet : Mémoire concernant les relations qui existaient au douzième siècle entre le Danemarck et la France, pour servir d'introduction d'une histoire détaillée du mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge et leur divorce ; in Mém. de l'Inst. nat. des Sciences et Arts ; Litt., t. IV, Paris, an XI.

renvoyait dotés de connaissances et riches des trésors de la civilisation. Le Danemarck avait acquis, sous deux rois, et par les efforts du grand archevêque Absalom, de l'autorité sur ses ennemis et de nouvelles forces dans l'intérieur. Le défrichement des terres avait fait de grands progrès, accru l'activité de tout le commerce et produit de l'aisance; la pêche du hareng seule était déjà une source abondante de richesses. Une alliance avec la famille royale du Danemarck parut donc à Philippe destinée à lui être particulièrement avantageuse.

Knud VI, par sa femme Richenza, fille de Henri le Lion, était dans des rapports de parenté avec Richard d'Angleterre. Il possédait, depuis l'époque de Knud le Grand, des droits sur ce royaume, auxquels il était aussi peu disposé à renoncer que l'Angleterre l'a été, pendant des siècles, à renoncer à ses droits sur le trône de France. Knud s'unit plus intimement avec ce pays par une alliance, et s'éloigna de l'Angleterre.

Parmi plusieurs sœurs du roi danois, Ingelburge était la seconde. On la représente comme une fille d'une beauté remarquable, ayant de nobles sentiments, modeste, pieuse et vertueuse. Elle n'avait pas encore dix-huit ans. Philippe envoya, au printemps de l'année 1193, une ambassade considérable, à la tête de laquelle était l'évêque Gauthier de Noyon, pour demander la main de la princesse. Les ambassadeurs entrèrent au château royal à la lueur des flambeaux, et donnèrent ensuite connaissance à Knud de l'objet de leur mission. Celui-ci pouvait se regarder comme très-honoré de la proposition faite par un prince si célèbre et si puissant. Il interrogea l'évêque sur le présent de noces que souhaitait son maître. « Le droit « des Danois sur l'Angleterre, répondit celui-ci; une flotte et « une armée, pendant une année, pour faire valoir ce droit. » Le conseil des grands du Danemarck disait : « L'Angleterre est « puissante; les Vendes sont sur les frontières du royaume; à « quoi bon impliquer inutilement le Danemarck dans une « guerre? » Le roi trouva que ces raisons étaient convaincantes, et exprima le désir que l'évêque réclamât autre chose.

Celui-ci demanda alors 10,000 marcs. La somme parut trop forte à Knud; mais l'influence de l'abbé Guillaume, qui avait été rappelé de la France depuis plusieurs années pour rétablir la discipline dans le couvent d'Eskil, parvint à déterminer Knud à accorder cette somme; il lui observa qu'il ne fallait pas faire attention à l'argent pour obtenir un tel honneur, et que lui-même y contribuerait de sa pauvreté. Les ambassadeurs promirent solennellement par serment qu'Ingelburge serait mariée et couronnée aussitôt après son arrivée.

Elle partit du Danemarck l'été suivant. Son frère lui donna une suite convenable, dans laquelle figurait l'évêque Pierre de Roschild, qui avait passé sa jeunesse en France. Le souvenir de ce voyage, par lequel la malheureuse princesse quitta sa patrie dans la compagnie protectrice de Rolf, pour aller dans un pays éloigné, survit encore dans les contes populaires. Philippe l'attendait avec une grande impatience, et la conduisit à Amiens, entouré d'une suite brillante d'évêques et de barons. On vit avec joie et avec allégresse ce mariage, qui fut célébré la veille de l'Assomption; le lendemain, le roi la fit couronner par son oncle l'archevêque de Reims, en présence de tous les seigneurs ecclésiastiques et séculiers du royaume, de ceux qui l'accompagnèrent du Danemarck, et d'une multitude de peuple qu'Amiens pouvait à peine contenir. Il lui assura ensuite son futur douaire [1].

[1] Sur Ingelburge et son mariage, voici quelques détails et quelques renseignements : *Ingelburge*, c'est ainsi qu'elle est appelée par les principaux écrivains de ce temps et dans les actes. Dans la Charte *de dotalitio suo*, Philippe l'appelle *Egenburgis;* Langebeck, SS. Rer. dan., VI, 80; Gelberge, Vageburge, sont des noms estropiés; mais commen. se fait-il qu'elle est appelée *Bosilde* dans Baron. Ann. 1193, n° 27? — *Mirabili decore prædita,* Math. Par. ad ann. 1193; *Pulcherrima puella,* Rigor., c. 37. L'évêque Étienne de Tournay dit : « Des « connaisseurs (*qui de formis mulie-* « *rum disputare solent*) ont déclaré « qu'elle ne le céderait pas à une Hé- « lène ou à une Polyxène. » Célestin III écrit d'elle : « Generositati egregiæ ac « multæ decus honestatis adornata. » Mansi, Concil. XXII, 625. — *Puella sancta* Vinc. Bellov. Spec., XXIX, 55. — *Bonis moribus ornata,* Rigor., c. 37. — Suivant Suhm, Histoire des Danois, dans Schultz, 179, elle était née en 1175. Gall. Christ., IX, 1005, 1193; Chron. de Detmar, publiée par Grauthoff, Hamb. 1829, vol. I. Schultz aussi ne décide pas s'il a fait demander Ingelburge ou

On ignore si, pendant la première nuit du mariage, le roi avait découvert dans la princesse quelque défaut secret, ou bien si, pendant les solennités du couronnement, il ne fut pas vivement frappé de l'idée d'avoir manqué son but; on remarqua combien il tremblait, pâlissait et paraissait troublé, et qu'il put à peine attendre la fin des cérémonies. On soupçonna même qu'il avait trouvé qu'elle n'était plus vierge. La présomption générale, suivant les habitudes du temps, admettait très-facilement que quelque sortilége avait enlevé l'affection du roi à son épouse, et l'avait rendu incapable de remplir le devoir conjugal. Philippe voulut la renvoyer immédiatement aux Danois [1]; mais comment ceux-ci auraient-ils pu la recevoir? Ils ne tardèrent donc pas à s'en retourner dans leur pays.

Depuis ce moment, le roi avait pris la résolution de se séparer d'Ingelburge; il est possible que des courtisans complaisants l'aient fortifié dans son aversion pour la reine. L'exemple de son père était présent à sa mémoire. La dissolution des mariages parmi les princes n'était pas à cette époque très-rare. Mais il ne lui était pas permis de répudier de sa propre autorité sa femme; il en était averti par son prédécesseur Philippe I[er]; car la puissance royale aussi devait être liée par ces lois qui sont en même temps humaines et chrétiennes. Il fallut donc produire une

seulement, en général, une des princesses danoises. — *L'abbé Guillaume*, sa vie dans Langebeck, Rer. dan., t. V; Ep. Abb. Wilh., II, 25, in Langebeck, SS.; Guil. Neubr., IV, 24. D'autres disent que Philippe a reçu seulement 4,000 marcs; Gebhard, Hist. du Dan., dans Aw. hist., XXX, 511; Gesta, c. 48. I. G. Lijegren, Mystères de l'antiquité scandinave, Stockholm, 1818, p. 104. Rigor., c. 37, qui se trompe en disant qu'Arras était le lieu de la rencontre. Mansi, Conc. XXII, 624; Martène, Thes., I, 1004; Steph. Tornac., Ep. 181; Dote disposita, Ep. Wilh. Abb., II, 79; les actes dans Langebek, SS. Rer. dan., VI, 80.

[1] Guil. Neubrig., I, c. : « Dicunt « quidam, quod propter fœtidum oris « spiritum, alii quod propter latentem « quandam fœditatem, repudiaverit « eam. — Inter ipsa coronationis so- « lemnia, suggerente diabolo, ad ad- « spectum ipsius cœpit vehementer « horrescere, tremere ac pallere, ut, « nimium perturbatus, vix sustinere « possit finem solemnitatis inceptæ. » Gesta, c. 48. — Guill. Neubrig., IV, 24. « Instigante diabolo, maleficiis per sor- « ciarias impeditus, uxorem tam longo « tempore cupitam exposam habere cœ- « pit. » Rigord. Detmar., l. cit., Rad. de Diceto Imag. histor., et Matth. Par., disent qu'il l'a réellement renvoyée.

raison valable aux yeux de l'Église. Il n'y en eut qu'une seule dont le roi chercha à se servir, la parenté aux degrés interdits par les préceptes ecclésiastiques [1]. Ses conseils cependant furent d'avis qu'il serait honteux de pousser cette affaire aussi rapidement, et que le roi devait d'abord vivre conjugalement avec la reine. Ingelburge demeurait dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés près Paris. Philippe entra un jour dans sa chambre à coucher, mais il n'y resta qu'un instant, et, depuis, son aversion pour elle augmenta à un tel point qu'il ne pouvait plus même entendre prononcer son nom. La reine, au contraire, attesta qu'il lui avait réellement rendu le devoir conjugal [2]. Le roi se hâta de faire dissoudre cette alliance. — Une assemblée d'évêques, pour la plupart parents de sa famille, fut convoquée à Compiègne, au commencement de novembre. Le roi, y est-il dit, a épousé par précipitation une parente. Une table généalogique calculée pour amener le divorce devait prouver cette assertion. Des témoins attestèrent,

[1] Sur les empêchements de mariage, notamment pour cause de parenté, voyez Petr. Bles., Ep. 115. Suivant Blondel, 325, et Mézeray, Hist. de Fr.

JAROSLAW, empereur de Russie.

ANNE, mariée avec	Henri Ier de France.	IZOSLAW.
	Philippe Ier.	Wladimir de Russie.
	Louis VI.	Ingelburge, mariée avec Knud IV.
	Louis VII.	Sophie, mariée avec Waldemar Ier.
	Philippe II.	Knud VI, Ingelburge.

Schulz met Wsewolod Iarolawitch, à la place de Izoslaw. Il prouve aussi, p. 222, que cette parenté, découverte seulement par Blondel, n'était pas même connue à cette époque.

[2] Gesta, c. 48 : « Asserebat regina, « quod carnaliter eam cognoverat ; rex « vero è contrario, quod ei non potue- « rat commisceri. » Mais si la chose n'a pas eu lieu alors, elle arriva certainement dans la première nuit du mariage. « Thoro accivit.» Guil. Neubrig., I, c., et Hoveden : « in crastina primæ noctis « voluit eam dimittere ; » et le bruit se répandit de la découverte d'un défaut corporel. Célestin dit aussi dans sa lettre à l'archevêque de Reims, Mansi, Conc. XXII, 624 : « et etiam cognita. » En général, elle et les Danois prétendent constamment et attachent (naturellement) la plus grande importance à ce qu'elle ait été *carnaliter cognita*. Abb. Wilh., Ep. II, 26. Elle écrit aussi dans une lettre à Célestin III, in Baluz. Misc., I, 422 : « Rex mihi, prout « naturalis ordo requirit, debitum « reddidit maritale. »

par des serments terribles [1], le degré de parenté ; l'assemblée, dirigée par l'oncle du roi, l'archevêque de Reims, dont Ingelburge avait vainement imploré la protection, prononça ensuite le divorce. Un interprète annonça cette décision à la reine, qui, ne connaissant pas la langue, ne put opposer aucunes raisons contre cette sentence ; mais elle s'écria seulement en pleurant et en gémissant : « France, mal, mal ! Rome, Rome ! » désignant par cette exclamation qu'elle en appelait au seul juge impartial constitué sur les maisons royales. Comme elle refusait de s'en retourner en Danemarck, le roi la fit enfermer dans le couvent éloigné des religieuses de Beaurepaire, où plus d'une épouse dédaignée de prince s'éleva à une vie supérieure [2]. Elle y vécut, elle, la troisième sœur atteinte par un sort si dur, dans une silencieuse indigence. La prière, la lecture l'élevèrent au-dessus des injustices de ce monde, et adoucirent sa douleur ; le travail abrégea les heures de ses peines, et des évêques reconnurent en elle une pierre précieuse, foulée aux pieds par des ennemis, aussi digne du palais des rois que du ciel. Des lettres de consolation arrivèrent du Danemarck et l'engageaient à s'adresser à celui qui entend les gémissements du chrétien souffrant, et qui fait triompher la vertu [3].

Le roi avait à la vérité atteint son but, mais aux dépens de sa réputation [4]. Cette injuste sentence pesait sur les consciences.

[1] Rob. Hoved., Annal., donne les noms des évêques. Célestin les appelle dans sa lettre *præsumptionis cooperatores octogesimo et secundo die* (après le mariage célébré à Amiens). Chron. Andrens., in d'Achery, Spicil. And. Silvius, de Gestis et Success. Reg. Franc., in Recueil, XVIII, 557. L'assemblée aurait donc eu lieu le 5 novembre. Guil. Neubrig., IV, 24. Cette table généalogique devait prouver une parenté avec Isabelle de Flandres, première femme de Philippe. Pet. Olai Dan. Ann.; Langebeck, I, 179. On trouve cette table dans Schulz.

[2] « Tanta est enerata multitudine « fœminarum, quas recipere ad in- « stantias et importunitates principum « compellantur. » Lettre (de l'an 1208) de l'abbaye de Cisoin (dont dépendait Beaurepaire ; lettre datée de celui-ci, Gall. Christ., 285) à Innocent, in d'Achery, Spicil., II, 875.

[3] « Notum est orbi quanta perpessi « sumus incommoda. » Ingelburge au doyen et au chapitre d'Amiens, Gall. Christ., X, 333. Tous les témoignages s'accordent sur sa patience, son humilité et sa piété ; Abb. Wilh., Ep. I, 34, 35.

[4] Guil. Neubrig., IV, 24.

La nouvelle parvint jusqu'à Célestin; il en apprit les détails par son légat qui revenait de France. Ingelburge en instruisit elle-même son frère le roi de Danemarck. L'évêque de Tournay, très-connu des Danois, et qui avait entretenu d'anciennes relations d'amitié avec l'abbé Guillaume de Ebelsolt, écrivit à l'archevèque de Reims, à l'archevêque Absalom à Lund, aux prélats de France; mais le roi Knud envoya son chancelier, qui plus tard succéda à Absalom, et l'abbé Guillaume auprès de Célestin, vers lequel Ingelburge elle-même avait eu recours en gémissant et en suppliant. Guillaume, ayant la conscience d'avoir favorisé ce mariage par ses conseils, dressa aussi de son côté une table généalogique [1] dans laquelle il démontra que le prétexte d'une parenté avec Isabelle, première femme de Philippe, n'était pas fondé. Les ambassadeurs danois, pourvus de ces preuves, arrivèrent à Rome. Le pape, prenant plus de soin du salut et de la réputation du roi que ne l'avait fait la complaisance de mauvais conseillers, dépêcha le cardinal Melior auprès de Philippe. Le roi ne reçut pas avec un respect plus convenable l'ambassadeur du pape que les lettres écrites avec le ton d'une amitié toute paternelle. Il repoussa donc la prière de rendre son amour conjugal à la reine. Enfin Célestin, « comme le devait le père « commun de tous les chrétiens et le gardien de l'ordre divin « sur la terre, en vertu de la plénitude de la puissance papale « et avec l'assentiment de ses frères, déclara la sentence [2] de « divorce nulle et non avenue, illégale, prononcée contre une « femme ignorant la langue du pays et sans défense, dont les « auteurs n'ont respecté ni le sacrement du mariage, ni les « droits du Saint-Siége, puisque cette sentence concernait une « reine couronnée, ointe, reconnue de son époux. »

L'abbé Guillaume ayant appris le projet formé de le faire

[1] Publiée d'abord par Henri Ernest, Soræ, 1646; ensuite in Ludwig. Reliq. inscr., IX, 591, et dans Langebeck, II, 154.

[2] Il appelle la sentence : « infamiam « consulentibus et consentientibus irrogatam. »

enlever à Rome, se détermina à s'enfuir secrètement sur un vaisseau impérial à Pise. L'exaspération de Philippe alla si loin, que les ambassadeurs danois qui, pourvus de lettres du pape adressées à lui et au légat, se rendaient à Paris, furent arrêtés, à son instigation, à Dijon, par le duc de Bourgogne, dépouillés de leurs lettres, transportés, après une détention de sept jours, à Clairvaux, et ne reçurent la liberté que par les démarches des deux abbés les plus distingués de l'ordre de Cîteaux en France. Ils se rendirent à Paris au commencement de l'année 1196, attendant la réunion d'une assemblée d'évêques et d'abbés, nommés juges par le pape, qui devait faire une nouvelle enquête sur le différend survenu entre les deux époux, et s'efforcer de déterminer Philippe à reprendre Ingelburge [1]; si l'on ne parvenait à aucun résultat, le cardinal, avec trois archevêques et leurs suffragants, devait s'efforcer d'attendrir le cœur du roi. Ensuite, l'archevêque de Sens était chargé de veiller à ce que le roi ne prît pas une autre femme.

Cette ambassade danoise arriva trop tard, ou bien on ne fit nulle attention à elle. Le roi était déjà égaré par les suggestions de quelques seigneurs qui lui disaient qu'il ne devait pas souffrir que le pape se mêlât de cette affaire; que s'il avait de l'aversion pour sa femme, il pouvait en chercher une autre. Il porta ses regards sur diverses alliances. La fille de Conrad, comte palatin, refusa avec une noble fierté la main d'un souverain qui avait si injurieusement outragé l'honneur de son sexe [2]. La destinée d'Ingelburge épouvanta également d'autres filles de princes. Le landgrave Hermann de Thuringe seul aurait été plus disposé à lui donner une de ses filles. Enfin, il se maria, lorsque l'ambassade danoise avait à peine quitté la France, au mois de juin 1196, avec Agnès, fille de Berthold, duc de Méranie, de la maison d'Andechs, par sa mère Agnès,

[1] L'assemblée devait avoir lieu *tertia feria hebdomadæ qua legitur : Ego sum Pastor bonus* (le mercredi de la seconde semaine après Pâques).

[2] On rapporte qu'elle dit : « Audivi quomodo fœdavit et abjecit « puellam nobilissimam, regis Daniæ germanam, et vereor exem« plum. » Guil. Neubrig., IV, 30.

nièce du margrave Didier de Misnie, et descendant de Charlemagne [1]. Si cette beauté remarquable enthousiasmait même l'austérité d'un moine [2], combien devait-elle encore plus exalter les chevaliers de cette cour brillante, qui célébrèrent le bonheur du roi et promirent solennellement de porter les couleurs d'Agnès! Si Philippe avait déjà enfreint les lois de l'Église par le divorce prononcé de sa propre autorité, il foula aux pieds la morale en contractant un second mariage. Le pape devint plus sévère; il le fit avertir encore une fois, envoya des ambassadeurs, ordonna l'éloignement de la concubine [3]. Mais les ambassadeurs n'agirent pas avec cette vigueur qui, d'ailleurs, passe en général du maître au serviteur. Ils convoquèrent, il est vrai, les prélats français, et exigèrent qu'ils eussent à rétablir le mariage légitime du roi. La crainte paralysa la volonté et enchaîna leur langue.

Le roi de Danemarck se plaignit de nouveau à Rome, rappela l'interdit dont le pape avait menacé Philippe, écrivit aux cardinaux et pria qu'on prononçât l'excommunication.— Dans ces siècles, une conduite comme celle de Philippe ne trouvait encore aucune approbation dans l'opinion publique; la perversité d'un roi qui donne un semblable exemple à son peuple parut déplorable [4]. Pendant que Philippe se livrait aux séductions de l'amour, au mépris des doctrines du Christianisme et des préceptes de l'Église, malgré les avertissements du pape, et au grand scandale des fidèles, il oublia de faire donner à son épouse légitime même l'entretien le plus nécessaire. Ingelburge se vit forcée de vendre ses vêtements, ses parures, et même

[1] Voyez Adelz Reiter, Ann. Gent. Boic., I, 646. Voy. Hormayh, Essai d'une hist. des comtes d'Andechs, Inspruck, 1797, p. 86. Alix, dans Albericus, p. 407; Joh. Tillich Chron. Misn., in Schannat. Vindem., litt. II, 80.

[2] Le moine de Saint-Denis, Chron. de Saint-Denis, dans le Recueil, t. XVII, vante sa blancheur et son petit pied. Capefigue, II, 132, en fait un portrait un peu trop romanesque.

[3] Ep. I, 171. Ainsi, *non toleravit*, comme il est dit dans les Gesta, *ut rex post interdictum* (défense) *ipsius filiam ducis Meraniæ superduceret et teneret*. Célestin, à la vérité, n'avait pas l'énergie d'Innocent; l'âge pouvait aussi y contribuer.

[4] Rog. Hoved.; Wilh. Abb., Ep. I, 30; Wilh. Abb., Ep. I, 33.

de ne pas dédaigner l'aumône, seulement afin de prolonger une vie que la nouvelle insulte du mariage de Philippe lui rendait si amère. Le spectacle de cette misère et de cette douleur arrachait des larmes même à des étrangers. L'évêque Étienne de Tournay fit en sa faveur des démarches auprès de l'archevêque de Reims, et celui-ci, touché de son malheur, auquel la précipitation de sa sentence contribua beaucoup, chercha à réparer par un appui secret le mal qu'il avait fait publiquement. Ingelburge eut encore une fois recours au pape : « Le « roi, dit-elle, ne peut alléguer contre moi aucune parenté, « aucune faute ; l'arbitraire est le seul motif de sa conduite. Il « méprise ainsi la lettre de Votre Sainteté, les ordres des car- « dinaux, les avertissements des archevêques et des évêques. « Je meurs, si votre miséricorde ne me vient pas en aide [1]. »

A peine Innocent fut-il élu successeur de Célestin, qu'il songea à faire cesser sans retard ce scandale envers l'Église [2]. « Le Saint-Siége, disait-il, ne peut pas laisser passer en silence « les plaintes des femmes opprimées. Dieu lui a imposé le de- « voir de faire rentrer dans le vrai chemin tout chrétien qui « commet un péché mortel, et de lui appliquer les peines de « la discipline ecclésiastique, dans le cas où il mépriserait le « retour à la vertu. La dignité royale ne peut être au-dessus « des devoirs d'un chrétien, et l'état de prince ne peut fonder « aucune différence sur les autres chrétiens [3]. » Il ne voulut pas, à la vérité, empiéter par des décisions arbitraires sur l'autorité temporelle ; mais il ne voulut pas davantage se laisser extorquer son consentement à une sentence de divorce illégalement prononcée [4]. La marche prescrite par les lois de l'Église devait être observée dans toute sa rigueur, car il appartient à celui qui a reçu mission de veiller à leur exécution d'être tout le

[1] La lettre se trouve dans Baluze, Misc., I, 422.

[2] Les trois premières lettres reproduites dans la collection de Baluze sont pour annoncer son élection ; la quatrième est écrite à l'évêque de Paris à l'occasion de cette affaire.

[3] Ep. VII, 42. Il exprima ces principes aux prélats français dans une autre affaire ; ils devaient avoir plus d'autorité dans celle-ci.

[4] Gesta, c. 51 ; Ep. I, 4.

premier à les respecter inviolablement dans toute leur étendue. Les ordonnances ecclésiastiques accordaient bien aux évêques d'un pays le droit de prononcer une sentence dans les demandes de divorce des princes, sans l'intervention du pape; mais l'appel de leur jugement était ouvert à chacune des parties. Ingelburge avait déjà fait appel auprès de l'assemblée de Compiègne, et avait continué à le soutenir avec persévérance; c'était ce qui caractérisait la différence avec ces divorces toujours invoqués par Philippe. Il fallut donc recommencer une nouvelle enquête; d'autant plus que Célestin avait déclaré la nullité de ce divorce, qui ne reposait sur aucun motif valable et n'était pas la conséquence d'une enquête juridique légitime.

Le premier acte d'Innocent dans cette affaire fut une lettre qu'il écrivit à l'évêque de Paris : « non pour l'instruire, lui qui « est versé dans la jurisprudence, mais pour lui faire connaî-« tre ses volontés. Celui qui agit en opposition au commande-« ment par lequel Dieu a institué le mariage, s'éloigne de la « grâce de Dieu, dédaigne la bienveillance de l'Église. Plus il « est dévoué sincèrement à son fils bien-aimé en Jésus-Christ, « au roi de France, plus aussi il est profondément affligé de « ce qu'il a illégalement repoussé son épouse; d'autant plus « que ses prédécesseurs s'étaient toujours appliqués à obéir « aux lois divines. Quoique le pape Célestin n'ait pu réussir à « déterminer le roi à faire rentrer sa femme dans la commu-« nauté conjugale, il veut cependant faire encore une nouvelle « tentative, non pour son propre avantage, mais pour l'honneur « du nom royal, et plein de confiance en la grâce de Dieu, et dans « la ferme conviction que ses premiers désirs présentés au roi « par un homme savant, vertueux et son parent, trouveraient « accès auprès de son cœur. L'évêque devait l'exhorter, en son « nom, à rendre l'amour conjugal à sa femme. Puisse le roi « réfléchir qu'il s'attire la colère de l'Éternel, la honte devant « les hommes, et pour lui-même un tort irréparable. La femme « avec laquelle il s'est uni contrairement à la défense faite par

« l'Église, ne pourrait jamais lui donner un fils légitime; et « dans le cas où son fils unique viendrait à mourir, le royaume « devrait échoir à un étranger. Le Seigneur a châtié, à cause « de la faute du roi, toute la France par de mauvaises récoltes « et par la famine; il pourrait facilement lui infliger un châti- « ment encore plus sévère. Il recommande à l'évêque de con- « sidérer ici plutôt le Roi céleste que le roi terrestre, et d'agir « conformément au droit, sans considération de personnes. « Ce n'est que lorsque le roi aura repris son épouse légitime, « et qu'il aura quelque sujet de plainte contre elle, qu'on ne « refusera pas de l'entendre. »

Lorsque les paroles de l'évêque eurent retenti aux oreilles de Philippe, qui n'en tint aucun compte, Innocent lui-même, peu de temps après son sacre, écrivit au roi : « Combien lui, « plein de reconnaissance pour l'instruction qu'il a reçue en « France, aime la maison royale qui, dans tous les orages, ne « s'est jamais séparée de l'Église romaine; combien il a tou- « jours été disposé en faveur de sa personne, et avec quel soin « il veille sur son salut. Il connaît toutes les négociations qui « ont eu lieu au sujet de son divorce. D'autres, dit-il, s'ap- « puient déjà sur cet exemple, ce qui peut contribuer à l'avi- « lissement de l'Église romaine; le roi doit déjà remarquer « les signes de la colère divine. Puisse-t-il cependant s'adresser « à Dieu, éloigner sa concubine, rappeler son épouse illégale- « ment répudiée, et lui faire rendre par tout le monde le nom « et les honneurs de reine. Si, contre toute attente, le roi mé- « prisait cet avertissement, il serait obligé, malgré toute la « peine qu'il en éprouverait, de l'affliger plus fortement et de « lever sa main apostolique contre lui; et rien au monde ne « serait capable de le détourner de cette ferme résolution du « droit et de la justice. »

Le roi, naturellement violent, et nullement habitué à supporter la contradiction, ne s'arrêta pas à ces représentations; aucune des raisons qui agissent puissamment sur les hommes ne l'ébranla; après avoir lu la lettre du pape, il se montra

tout aussi décidé à tenir Ingelburge éloignée et à rester attaché à Agnès. Au mois de septembre, Pierre de Capoue se rendit en France en qualité de légat, afin d'encourager à la croisade. Innocent lui donna en même temps des instructions précises relativement au divorce. Il le chargeait de réitérer au roi les exhortations du pape, et de le menacer de l'interdit si, dans le délai d'un mois, il n'avait pas ramené à la cour l'épouse renvoyée sans motifs. Tous les ecclésiastiques de tout rang reçurent préalablement l'ordre d'observer l'interdit avec la plus grande sévérité, dans le cas où l'on serait forcé de le prononcer. Innocent écrivit encore une fois à Philippe, lui disant : « Pensez à la colère de Dieu, n'écoutez pas de mauvais conseils, « respectez ma bienveillance paternelle, et ne perdez de réputation, ni vous, ni moi-même [1]. » — Innocent ne voulut pas encore procéder à l'exécution de mesures plus rigoureuses, afin de ne pas faire échouer par la résistance du roi, et une trêve qu'il se proposait de conclure avec l'Angleterre, et ce qui était inséparablement uni avec cette trêve, la croisade.

Le roi Richard d'Angleterre n'avait pas oublié cette détention, dont la honte ne retombe pas sur le captif, mais sur ceux qui l'ont privé de sa liberté et lui ont extorqué une rançon qui épuisa son royaume, ou qui essayèrent de faire échouer sa délivrance [2]. A cette époque, il y avait un autre arbitre des querelles des princes que le glaive, et il existait une autre règle de jugement que le hasard du jeu de ce dé de fer jeté sur les champs de bataille. Sous ce rapport, l'union de tous les royaumes en un seul État chrétien réalisa cette grande pensée : qu'il y a un plus puissant placé au-dessus des plus puissants ; autorité suprême qui ne cherche pas à diriger et à protéger avec les armes temporelles, mais bien par l'espérance ou la crainte du Seigneur. Si jamais une plainte devait être

[1] Ep. I, 171 ; Ep. I, 348 ; Chron. Andrens., in d'Achery, Spicil., Ep. I, 347, 348.

[2] Philippe de France voulut payer la moitié de la rançon à l'empereur, s'il consentait à retenir Richard en prison. Rog. Hoved.

portée aux pieds des successeurs de saint Pierre, n'est-ce pas surtout celle concernant la captivité d'un prince illégalement arrêté en revenant de la Terre-Sainte pour retourner dans sa patrie, et qui se trouvait, en sa qualité de croisé, sous la protection spéciale des souverains pontifes ?

Richard envoya, vers le milieu de l'année, l'évêque de Lisieux et maître Werner, en qualité de députés, à Rome ; ils étaient chargés de prier Innocent de vouloir bien inviter, en vertu de l'autorité apostolique, le duc Philippe de Souabe et Léopold d'Autriche à restituer l'argent que leurs prédécesseurs lui avaient extorqué par la violence ; restitution que le frère de ce dernier, touché de repentir, avait ordonnée par son testament, et avait fait jurer par tous les serviteurs qui entouraient son lit de mort.

Le duc de Souabe ayant été, pendant cet intervalle, appelé à la couronne impériale par une partie des princes de l'Empire, la prudence parut conseiller à Innocent de ne pas encore lui présenter cette réclamation. Mais le nouveau duc d'Autriche reçut sommation apostolique de restituer le bien illégalement acquis, et de donner une satisfaction appropriée au dommage causé. « Les actes de son frère intéressent la sainte « Église, d'autant plus que ces actes, et la honte qui en ré- « sulte, retombent en partie sur l'Église elle-même. » En cas de désobéissance, l'archevêque de Salzbourg fut chargé de prononcer contre lui la peine due, sans appel ultérieur. L'archevêque de Magdebourg, en qualité de promoteur de Philippe, devait agir dans le même sens et le même but auprès de celui-ci, puisque le trésor de son frère et l'argent extorqué à Richard étaient tombés entre ses mains, soit comme propriété, soit pour l'administrer. Si le prince ne se soumettait pas, le pape serait obligé de procéder, selon son devoir, contre sa personne et ses états.

Richard chercha à obtenir de la même manière, par les démarches du pape, les châteaux et l'argent comptant que le roi Sancho VI de Navarre avait donnés en dot à sa fille Bérengère,

femme de Richard, mais que son successeur retenait depuis cinq ans. L'archevêque de Narbonne était chargé d'agir à cet effet par des représentations et des menaces. Philippe-Auguste opposa à la demande en restitution des domaines de la Normandie, que le roi de France avait conquis pendant la captivité de Richard, plusieurs accusations contre Richard lui-même, qui se rattachaient à la croisade [1] et à des époques antérieures : des actes arbitraires, d'avoir dédaigné sa sœur Alix [2], de n'avoir pas rempli ses promesses; Philippe eut soin de ne pas mentionner la plus importante de ces accusations, le voisinage d'un si puissant vassal. Les plaintes compliquées et les objections qui surgissaient des deux côtés rendaient impossible, pour le moment, une décision conforme au droit et à la justice. Le pape fit donc espérer qu'un examen plus approfondi aurait lieu dans un voyage qu'il se proposait d'exécuter en personne. Si ce projet ne pouvait se réaliser, le pape procéderait par un légat; il voulait les amener sérieusement l'un et l'autre au rétablissement de la paix.

Innocent garantit au clergé d'Angleterre l'inviolabilité de ses droits et la liberté qui lui avait été promise par le roi, par sentiment de sa reconnaissance pour les sacrifices de cette Église; il lui recommanda de restituer les possessions qu'il avait enlevées, et, avant tout, de réinstaller l'archevêque d'York dans les biens et l'administration de son archevêché, afin qu'il retournât dans sa patrie, et ne fût plus forcé de vivre misérable à l'étranger. Puisse le roi, dit-il, choisir entre l'amour d'une mère et la sévérité de la main qui châtie. Toute concession de dignités et de bénéfices faite pendant l'absence de l'archevêque est annulée [3]. Enfin, le pape protesta

[1] Il s'était attiré des soupçons par sa conduite et par ses négociations avec Malek-el-Adhel, Alberic, 395; le reproche d'avoir pris à gages des assassins pour tuer Conrad de Montferrat, a été dicté plus par la haine de quelques écrivains, que prouvé par des témoignages irrécusables. Voy. Wilken, IV, 485.

[2] Mariée plus tard, sous des conditions honteuses, avec Jean, frère de Richard.

[3] Ep. I, 230; Ep. I, 370, 371; Ep. II, 57, 90.

contre l'attaque faite sur les côtes de l'Angleterre des revenus du Saint-Siége provenant des îles [1].

Innocent, avec la conscience de tous les devoirs contractés par son élection, procéda aussi, comme exécuteur suprême des lois de l'Église, contre le roi de Sicile. Il existait, depuis longtemps, entre les deux Alphonse de Léon et de Castille, une grande inimitié qui les portait à s'armer l'un contre l'autre chaque fois que le pays se trouvait en sûreté contre les Maures. Les prélats et les seigneurs étaient profondément affligés de voir inutilement et honteusement s'user dans des luttes intestines les forces de ces royaumes, forces qui pouvaient être employées avec gloire contre les ennemis du nom chrétien. Ils cherchèrent à rétablir la paix. Alphonse de Léon devait épouser Bérengère, fille du roi de Castille [2]. Ils espéraient que le noble but de ce mariage ferait plus facilement passer le pape sur la proche parenté.

Mais déjà Célestin avait envoyé le cardinal Guido de Saint-Angelo en Espagne, afin de dissoudre ce mariage illégitime, ou de mettre les princes hors de la communauté de l'Église et le pays sous l'interdit. L'archevêque de Salamanque, les évêques de Zamora, de Léon et d'Astorga furent excommuniés avec le roi, sans doute parce qu'ils n'avaient pas respecté la décision du cardinal. L'évêque d'Oviédo, au contraire, s'attira la vengeance d'Alphonse, à laquelle il n'échappa que par la fuite.

Innocent ne tarda pas à confirmer et à consolider l'autorité du Saint-Siége, en maintenant énergiquement les prescriptions de l'Église. Divers événements, accomplis dans la Péninsule, exigeaient de sa part des démarches et une attention

[1] Le *Catenensis et Orchadiensis comes* avait consenti à Alexandre III *denarium unum de qualibet domo in Comitatu Catenensi habitata annuatim pro eleemosyna colligendum*; cette collecte était restée arriérée, à cause des menées de l'évêque. Ordre de la faire payer de nouveau, Ep. I, 218.

[2] Le degré de parenté éveilla cependant quelques scrupules chez le roi lui-même. Rod. Tolet. de Reb. Hisp., VII, 31.

particulière. Il fit donc partir sans délai pour l'Espagne le frère Rainer, homme distingué par ses connaissances et ses mœurs, et très-estimé du pape. Il le chargea surtout de rétablir la paix entre les rois chrétiens de ce pays. Don Sancho de Navarre, malgré ses promesses, aussitôt qu'il vit la Castille exposée de nouveau aux invasions des Maures, avait fait une alliance avec les ennemis de la foi, rompu la paix avec Alphonse, et repris les châteaux-forts donnés en gage de cette paix; il s'était même réuni avec le roi de Léon contre Alphonse. Celui-là et le roi de Castille étaient en désunion avec le roi de Portugal. La lutte entre le roi Pierre et sa mère continuait dans l'Aragon. Au milieu de toutes ces divisions, les armes des chrétiens étaient plus souvent tournées contre eux-mêmes que contre les Maures; ceux-ci avaient moins à redouter la personne des rois que celle de ces guerriers voués à combattre pour la foi, dont la gloire n'était jamais en repos, dont l'union était sanctifiée par le grand but de soumettre de nouveau l'Espagne à la domination de la Croix. Le frère Rainer avait reçu mission de menacer le roi de Navarre de l'interdit sur son royaume, s'il n'abandonnait pas son alliance sacrilége; il devait exhorter ceux de Castille et de Léon à ne pas se laisser tromper plus longtemps par des fauteurs de troubles, à rompre la convention jurée avec le roi de Portugal et à rentrer en paix. On lui donna plein pouvoir de rétablir dans les églises les règles tombées en décadence, et de corriger les abus existants.

Il lui fut ensuite ordonné de dissoudre le mariage inconvenant par lequel le roi de Léon avait embrassé sa propre chair; ce qui est une abomination devant Dieu, et une horreur devant les hommes. Si Alphonse se montrait disposé à l'obéissance, Rainer pouvait lever l'interdit, et absoudre les évêques de l'excommunication. Il fallait cependant qu'il se fît donner par le roi une caution en garantie de l'exécution des ordres apostoliques; mais, préalablement, l'évêque d'Oviédo devait être rappelé et recevoir une indemnité complète pour les dom-

mages essuyés par lui; toutes les conventions résultant du mariage seraient annulés [1].

Le légat avertit en vain le roi de Léon; il lui fixa enfin le jour et le lieu où il devait comparaître. Le légat attendit au-delà du temps déterminé; le roi ne se présenta point : l'excommunication et l'interdit furent renouvelés. La Castille fut épargnée, car le roi déclara qu'il reprendrait sa fille aussitôt qu'elle reviendrait [2]. Il ne resta donc plus aucun autre expédient au roi de Léon dans son embarras [3], que de s'adresser au Saint-Père lui-même et d'essayer si une ambassade ne pourrait pas le faire changer d'opinion.

Au commencement de ce siècle, un rejeton de la dynastie capétienne avait acquis une seigneurie dans la province limitée par le Minho et le Douro. Son fils Alphonse, animé de cette ardeur héroïque qui exaltait toute la noblesse de la Péninsule, vivement excité par des prédictions qui annonçaient l'élévation certaine de sa maison, étendit ses possessions par de brillantes victoires. Ces héros ne comptaient ni leurs soldats ni leurs ennemis; mais ils ne voyaient que la cause qui réclamait leurs armes, et c'était assez pour les décider à se battre glorieusement contre des forces bien supérieures. Afin de concilier les prétentions de la Castille, et le titre de roi étant considéré comme le plus haut prix de la valeur chrétienne, Alexandre III accorda « la dignité royale à Alphonse le Valeureux, le des-« tructeur intrépide des infidèles, le défenseur magnanime de « la foi chrétienne, pour l'ornement de sa personne et pour

[1] Sur ce mariage et la mission de Rainer, voy. : Ep. I, 58, 92, 125; Gesta, c. 58; Ferreras, III, 584; Ep. I, 249, 295, 62; Ep. II, 75.

[2] Gesta, c. 58; Ep. II, 75.

[3] Il avait déjà éprouvé, dans un cas semblable, les suites des peines ecclésiastiques. Son précédent mariage avec Thérèse, fille de Sancho de Portugal, avait été déclaré nul par des motifs semblables, dans un concile tenu à Salamanque; et comme il ne voulut pas se séparer de sa femme, malgré l'excommunication lancée contre lui, il y fut forcé par son peuple, vivement affligé de se voir privé du service divin. En Portugal, le peuple fut convaincu que les pluies, la grêle, les inondations, les mauvaises récoltes, la famine, les tremblements de terre, la peste, une invasion des Maures, étaient des punitions du ciel, à cause de ce mariage. La Clède, Hist. du Port., II, 156 et ss. éd. in-8°.

« l'honneur de son royaume, » en échange d'un présent annuel que lui et ses successeurs auraient à remettre à l'archevêque de Braga, pour être laissé à la disposition du Saint-Siége [1]. Don Sancho, son fils, marcha sur les traces d'Alphonse, non-seulement par son héroïsme, en prenant aux Maures la ville de Selves, à l'aide d'une flotte danoise et flamande, dont les vaisseaux avaient été poussés dans le port, mais par la sagesse de sa domination, en cherchant à faire régner l'ordre, la tranquillité et le bien-être. Il ne voulut pas exécuter les promesses faites par son père au Saint-Siége, prétendant n'être pas suffisamment éclairé à ce sujet. La collection des diplômes accordés par les prédécesseurs d'Innocent suffirait pour démontrer, contre don Sancho, comment le vœu d'Alphonse astreignait tous ses successeurs. Rainer apporta donc au roi le diplôme tel qu'il avait été expédié par Alexandre III, et lui réclama le paiement intégral de la redevance annuelle. Il y avait, en outre, beaucoup de choses à régler encore dans les institutions des églises, et particulièrement à l'égard des ordres de chevaliers qui ne devaient pas, par orgueil de leur valeur, violer les droits des évêques. L'autorité pontificale cherchait à maintenir, par la menace de l'excommunication, le traité de paix avec le roi de Castille, contre les efforts de ceux qui voulaient fomenter la discorde. La protection de saint Pierre, garantie au roi pour sa personne, son royaume, et pour toutes ses possessions légitimes, actuelles et futures, ne devait-elle pas mériter sa reconnaissance [2] ?

Le même esprit qui s'efforçait de diriger le midi de l'Europe d'après les lois invariables de l'ordre du monde moral, et qui

[1] Le titre de roi étant le plus haut prix de la valeur chrétienne, le pape seul pouvait l'accorder, ou devait du moins le confirmer, pour qu'il fût valable ; on en verra quelques exemples dans le cours de cette histoire. Alphonse fut honoré par son peuple du surnom de *el Conquistador*, à cause d'un règne de trente-sept ans, qui ne fut qu'une suite de combats. Le diplôme concernant ce présent annuel, dd. X kal. jun. 1179, dans Schmaus, Corp. Jur. Gent., I, n° 3. Suivant La Clède, II, 114, il se trouverait encore dans les archives du Portugal.

[2] Ep. I, 99, 448, 449, 221, 227 ; Ep. II, 103, 214 ; Ep. I, 249, 441.

évoquait avec une égale sévérité devant son tribunal les petites et les grandes affaires, quand elles touchaient d'une manière quelconque à cette noble destinée vers laquelle le Créateur a voulu de nouveau élever l'homme par le sang du Christ, ce même esprit régnait en même temps sur les contrées lointaines du Nord ; car leur éloignement du centre de l'Église, de sa vie et de son pouvoir régulateur et conservateur, ne devait pas servir à propager les désordres, à laisser opprimer les faibles, et à souffrir qu'une tolérance indifférente sanctionnât les injustes prétentions des puissants [1].

Depuis de longues années, la Norwége était le théâtre de la discorde et de la guerre civile. Celle-ci avait pris ce caractère sauvage que lui donnèrent presque partout, pendant le moyen âge, des passions effrénées jointes à une fierté valeureuse et à un courage indomptable; mais elle avait pris ce caractère particulièrement dans les montagnes, pour les habitants desquels combattre et vivre étaient une seule et même chose. Toute tête chancelait sous la couronne royale, et la cruauté la plus féroce ensanglantait les victoires. Un des chefs de parti les plus audacieux fut Swerrer, qui parvint par sa bonne fortune et sa persévérance à assurer la possession de la Norwége, pendant deux siècles, soit à l'ancienne maison royale, soit à une nouvelle dynastie dont il se vantait d'être la souche. L'activité paisible d'une vie sacerdotale retirée ne put tranquilliser son esprit turbulent; il imagina des prétentions sur la couronne de Norwége, et prit le surnom de *grand*, pour désigner la grandeur de son extraction ou de ses projets. Il était doué d'une valeur qui séduisait les guerriers, d'une audace qui lui assura souvent la victoire sur des troupes plus nombreuses, d'une habileté qui lui concilia la faveur du peuple et le sauva des dangers les plus menaçants. Il savait manier le glaive et la parole avec un égal succès. Les dissensions de l'Islande lui

[1] Lettres aux prélats et au clergé de l'Église d'Islande, I, 320, 321; Ep. I, 322, adressée à l'archevêque de Drontheim.

procurèrent des secours et des compagnons d'armes [1]. La mort du roi Magnus, à la bataille de Fiorteita [2], le rapprocha du but de ses efforts, et il fit échouer les tentatives de plusieurs aventuriers qui, encouragés par ses succès, se faisaient passer pour fils du roi [3]. Lorsque Sigurd, fils de Magnus, eut trouvé dans les flots la fin d'une carrière glorieuse, Swerrer se crut débarrassé de tout ennemi. Mais il s'en présenta un autre qu'il avait déjà vu anciennement s'élever contre lui ; ce fut Érich, évêque de Stavanger, élu par le chapitre archevêque du siége archiépiscopal de Drontheim, fondé peu de temps auparavant, contrairement à la volonté de Swerrer, et d'après le conseil de l'évêque Eystein mourant [4]. Érich commença l'attaque par des paroles outra-

[1] Né en 1147, suivant d'autres en 1151. Il existe sur lui un ouvrage : « Werlauff, Anecdoton historiam Swer- « reri, Regis Norwegiæ, illustrans, « Hafniæ, 1815. » — Suivant Snorro Sturleson, Regn. Norweg. Hist., il aurait été fils naturel de Sigurd Harald ; mais sa mère Gunild l'aurait fait passer pour le fils d'un maréchal ferrant qu'elle épousa plus tard, et l'aurait fait élever auprès de son frère l'évêque de Faroer ; lorsque celui-ci voulut lui conférer les ordres pour en faire un prieur, il découvrit son origine : « Je « n'échangerai jamais, répondit le « jeune homme, mes droits sur le « royaume de Norwége contre une « étole ! » Suivant Saxo Gramm., p. 347, éd. Stéphan., il aurait été réellement le fils du maréchal-ferrant et aurait déjà été ordonné prêtre (l'abbé Guillaume, Ep. II, 2, l'appelle *Sacerdos excommunicatus*), et pour avoir un titre authentique : « Haraldum, « hyberniensem » (celui qui était venu d'Islande en Norwège, et qui donna des preuves de ses prétentions sur ce royaume en marchant nu-pieds sur de la tôle ardente. Saxo, p. 245) « avum sibi vindicando, Sicardo se « procreatum confinxit. » Les Gesta, c. 59, indiquent aussi par le mot *apostata,* qu'il a reçu les ordres ; comp., Ep. 1, 382. Suivant Gebhardi, Hist. de Norwège, XXXII, 165, Gunild aurait fait connaître, en 1175, son origine à un prêtre à Rome, et aurait reçu l'ordre du pape de révéler ce mystère à son fils. C'est ce qui aurait éveillé en lui le désir de monter sur le trône, désir que des circonstances défavorables avaient étouffé, jusqu'au moment où soixante-dix habitants de Birkenbein le forcèrent à se mettre à leur tête et à prendre le titre de roi. *Magnum, in argumentum generis, se vocitari constituit.* Son sceau portait, dit-on, plus tard, cette inscription : « Sverus rex magnus, ferus ut leo, « mitis ut agnus. » Guill. Neubr., III, 6.

[2] Le 15 juin 1185. Dahlin, Histoire de Suède, appelle le lieu Finebrejd, et assigne l'année 1184.

[3] Rog. Hoved., ad ann. 1194, dit : L'usage des Norwégiens est que tout fils de roi, *licet sit spurius et de ancilla genitus, tamen sibi jus vindicat in regnum Norvagi ;* il compte donc quinze rois vaincus par Swerrer.

[4] Voyez sur cet évêque, Munter, Hist. de l'Église du Danemarck et de Norwége, II, 395.

geantes pour les habitants de Birkenbein, au secours desquels Swerrer était redevable de la victoire et de sa puissance. Le roi diminua les impositions augmentées par Eystein. L'archevêque refusa, pour ce motif, la demande que lui fit Swerrer pour son couronnement. Lorsqu'enfin celui-ci ordonna au prélat, dans une assemblée du peuple, de diminuer le nombre de ses hommes armés, et de ne plus avoir de marine militaire, l'évêque, qui avait plutôt les sentiments d'un guerrier que d'un prince de l'Église, s'enfuit à la hâte avec dix de ses vassaux chez son collègue l'archevêque de Lund. Tous les deux portèrent leurs plaintes à Rome, et firent prononcer l'excommunication contre Swerrer. Le pape Célestin envoya un cardinal avec une suite nombreuse en Norwége. Le cardinal, quoique reçu d'une manière brillante par le roi, prêta cependant l'oreille à ses ennemis, qui renouvelèrent l'accusation de prêtre apostat, et ajoutèrent qu'il possédait deux femmes encore vivantes et qu'il avait expulsé un prélat de son siége; en conséquence, le cardinal lui refusa le couronnement, qu'il s'était d'abord montré disposé à lui accorder. La colère de Swerrer commença par éclater contre celui-ci : « Je le vois bien, lui dit-il, tu n'es venu, comme « d'autres trompeurs, que pour ramasser notre argent et te « moquer ensuite de mon peuple! Hâte-toi de t'en aller d'ici « le plus tôt que tu pourras; tes méchancetés ne doivent « pas l'abuser! » Il déchargea ensuite le poids de son indignation sur l'archevêque, Il confisqua ses biens, et le voyant dépouillé de toutes ressources et hors d'état d'entreprendre un long voyage, il le cita en justice à Rome, où il envoya deux ambassadeurs, qui seraient morts subitement, suivant les allégations de Swerrer, chez un prêtre, dans leur voyage pour revenir en Danemarck. Un Danois apporta au roi cette nouvelle et en même temps une bulle papale qui aurait été trouvée sur eux. Swerrer fit lire la bulle en public et montrer le sceau qui prouvait son authenticité; elle renfermait l'absolution de l'excommunication. Mais le bruit se répandit

dans le pays que les ambassadeurs avaient été empoisonnés et que la bulle était fausse [1].

Alors le roi conféra les évêchés suivant son bon plaisir : il décida que certaines paroisses étaient des chapelles royales, afin de pouvoir disposer de leurs revenus, et, contrairement à toutes les institutions de l'Église, il les donnait à qui il voulait. Quoiqu'il fût excommunié, néanmoins quelques évêques parurent à sa cour, et sans s'inquiéter des peines ecclésiastiques prononcées contre lui, célébrèrent en sa présence non-seulement les saints mystères, mais ils placèrent la couronne de Norwége sur sa tête, à Bergen. Afin de gagner plus facilement les esprits, il se servait d'un faux sceau papal, avec lequel il scellait des lettres écrites en sa faveur, comme si elles étaient arrivées de Rome [2]. Il incendia les églises, persécuta les prêtres, les chassa de leurs biens, se montra partout leur ennemi irréconciliable; leur autorité et leur indépendance s'étaient considérablement augmentées pendant les dissensions intestines. L'évêque Nicolas, qui, en sa qualité de frère consanguin du roi Inge Ier, pouvait avoir lui-même des droits sur le royaume, lui suscita, par vengeance, un rival dans la personne d'un jeune Danois qu'il faisait passer pour le fils du roi Magnus. Ses partisans, nommés les Bagler, remportèrent plusieurs victoires sur les Birkenbeiner de Swerrer.

Célestin, après avoir prononcé l'excommunication contre Swerrer, s'abstint de toute poursuite ultérieure. Cette affaire ne pouvait cependant pas rester longtemps abandonnée à elle-même; toute institution ecclésiastique était détruite en Norwége, la discipline y avait perdu sa considération et sa force. Innocent fut obligé d'employer toute la plénitude de son pouvoir pour rétablir celui de l'Église. Aussitôt qu'il eut réglé les difficultés plus rapprochées de lui et plus urgentes, ses regards

[1] Ep. I, 383. Torfœus avoue ce dernier fait; Swerrer ne pouvait-il pas avoir pris également part à l'empoisonnement?

[2] Wilh. Abb., Ep. I, 24. — Ep. I, 384. — Couronné le 29 juin 1194. — Ep. I, 382 : « Prædecessoris nostri « bullam falsari non timuit, qua va- « rias litteras sigillavit. » La fraude fut découverte à Rome.

se portèrent sur le Nord, où l'éloignement paraissait avoir fait perdre, jusqu'à ce jour, aux ordres du pape leur influence. A peine la nouvelle du changement du chef de l'Église fut-elle arrivée en Norwége, que Swerrer envoya une ambassade à Innocent. Loin de l'accueillir avec faveur, le pape commanda à l'archevêque expulsé d'exhorter le peuple norwégien à ne plus obéir à l'usurpateur, et de le menacer de l'interdit. Il était chargé de priver de ses fonctions et de ses revenus l'évêque de Bergen, qui, en sa qualité de suffragant, aurait dû soutenir l'archevêque; de lui signifier qu'il eût à venir se justifier en personne à Rome; et dans le cas où il n'obéirait pas, il fallait publier, tous les dimanches et fêtes, dans toutes les églises, après avoir éteint les lumières, qu'il était séparé de la communauté des chrétiens. Les rois de Danemarck et de Suède, dont le dernier avait donné sa sœur Madeleine pour femme à Swerrer et lui avait envoyé divers secours, reçurent mission, en échange de la récompense éternelle, de prendre le glaive pour défendre l'Église, protéger ses pasteurs et ses prêtres, délivrer les pauvres de la main de l'oppresseur, et renverser un monstre qui n'épargne que ceux auxquels il ne peut pas faire de mal.

Au sujet des affaires ecclésiastiques, Innocent renouvela la concession faite par ses prédécesseurs à l'archevêque de Lund d'instituer, à Upsal, un archevêque pour la Suède; il avait le droit de le sacrer et de lui faire jurer obéissance comme étant son primat. En Zélande, d'un côté, il appuya le prieur contre les tentatives des laïques, qui voulaient se soustraire à la discipline anciennement introduite près des presbytères; mais, d'un autre côté, il désapprouva l'usage de permettre, pour de l'argent, des mariages prohibés. Il garantit aux couvents du Danemarck les donations des biens-fonds, suivant la coutume du pays, qui consistait à déposer du gazon sur l'autel, en présence de témoins. Il confirma les possessions et les droits du couvent de Sora. Le prieuré de Strand fut soutenu contre le prévôt de la cathédrale de Schleswig. Il accorda au peuple danois sa protection contre les prêtres et les laïques auxquels les

frères hospitaliers de Jérusalem attachaient la croix, et qui parcouraient le pays en leur nom, afin de recueillir des dons. Enfin, en Islande, les ecclésiastiques reçurent ordre de cesser toute désobéissance envers leurs supérieurs; de ne plus se livrer à l'assassinat, à l'incendie et à la débauche, et de ne plus exciter l'indignation universelle par la multitude croissante de leurs péchés [1].

L'envie et la haine fraternelle cherchèrent à réaliser en Hongrie ce qui avait si bien réussi dans le Nord; et là, comme en Norwége, les droits à la couronne trouvèrent un protecteur dans le père commun des chrétiens. Le vieux Béla III avait donné d'abord à son fils Emerich les duchés de Dalmatie et de Croatie (1185), ensuite (1193 ou 94) il l'avait élevé à la dignité de co-régent de la Hongrie, enfin il lui avait laissé, par sa mort, le gouvernement du royaume. Aussi modéré et aussi sage dans l'exercice de son pouvoir que son frère André était avide de dominer, insensé et prodigue, le roi Emerich, aussitôt qu'il fut monté sur le trône, céda volontairement à celui-ci ses duchés et d'autres contrées, en y ajoutant de grandes sommes d'argent reçues de son père pour faire une expédition en Orient; car le reproche qui avait été adressé à Bela par le pape et les rois de ce que lui, supérieur à beaucoup d'autres par le rang et la puissance, était le seul à laisser la cause du Christ en danger, sans lui porter des secours, avait déterminé ce prince à se préparer aussi pour la croisade. S'apercevant, lorsque peu de temps après il fut attaqué d'une maladie, qu'il ne pouvait plus espérer de guérison, il appela auprès de lui son fils cadet, et lui fit promettre d'accomplir le vœu à sa place; André prit la croix en présence de son père.

Après la mort de Bela, il fit semblant de faire des préparatifs pour commencer l'expédition promise. Mais, soit poussé par l'avidité de régner, soit prêtant plutôt l'oreille aux avis de mauvais conseillers qu'à la voix du devoir, ou croyant trouver sur

[1] Ep. I, 382, 384; Ep. I, 320, 321, 419, 425, 450.

le trône de plus abondantes ressources pour ses prodigalités et ses débauches, il soutint qu'il était né plutôt pour commander que pour obéir, et ses préparatifs furent dirigés contre son frère. Il chercha à lui aliéner les cœurs par la calomnie, à gagner les grands par la flatterie et par des présents, et à s'assurer par tous les moyens de la protection du duc d'Autriche[1].

Célestin avait agi comme dans plusieurs cas semblables; il avait menacé de l'excommunication tous ceux qui assisteraient par des conseils et des actes le duc André dans ses projets contre la tranquillité et le bien-être du royaume, qui correspondraient ou feraient cause commune avec lui. Les châtiments ecclésiastiques ne conservent, par leur nature même, de force et d'influence, qu'à la condition d'être appliqués rarement, mais avec une sévérité persévérante; trop fréquemment essayés, ou non maintenus avec l'énergie nécessaire, ils ne sont plus qu'une simple formalité, bientôt brisée et méprisée. Innocent n'était pas encore sacré; mais l'entreprise criminelle du duc, le danger qui menaçait le roi, la violation du vœu dont l'accomplissement était, précisément à cette époque, si conforme aux désirs du Saint-Siége, parurent commander au nouveau pontife une intervention immédiate. Il annonça au duc son élection, et qu'aussitôt après il avait pris la résolution de veiller à la paix de la Hongrie et à son salut. Il lui ordonna de payer sa dette à la Croix, et de commencer l'expédition pour laquelle il était engagé par un vœu, au plus tard à la prochaine fête de l'Exaltation de la Croix (17 sept.), afin de ne pas se voir privé de la succession du royaume et de ses droits d'héritage; dans le cas contraire, son frère aîné, s'il mourait sans enfants, serait obligé de conférer la succession à son plus jeune frère[2]. Innocent ne jugea pas digne de la salutation apostolique un abbé qui avait embrassé le parti du duc. Il trouva son crime si grand, qu'il le

[1] Sacy, Hist. gén. de la Hongrie, I, 126.

[2] Il paraît que le pape n'était pas bien informé sur la famille de la maison royale de Hongrie, car nous ne trouvons nulle part mention d'un frère plus jeune.

somma de comparaître à Rome pour être soumis à une enquête. Les élections pour les siéges archiépiscopaux d'Otrante et de Spalato, faites contre tout droit et au mépris de l'autorité royale, étaient déclarées nulles, et les élus, après une enquête, devaient être punis de l'excommunication [1].

André, sans doute excité par la confiance de rencontrer de nombreux partisans dans le royaume, ne fit aucune attention aux représentations du pape. Emerich pria Innocent, à cause de la fermentation régnante et des mouvements secrets de ceux qui se montraient plus disposés pour la guerre que pour la paix, de vouloir bien accorder à un de ses fidèles seigneurs la permission de ne remplir le vœu de se croiser qu'après le rétablissement de la tranquillité, parce qu'il ne pouvait pas se priver pour le moment, sans grand désavantage, de ses conseillers et de ses amis. Innocent consentit à cette demande, et l'étendit à quelques autres des fidèles serviteurs du roi. Il fit sommer encore une fois André de vivre en paix avec son frère et de ne pas fomenter d'insurrection, s'il ne voulait pas voir à la fin ses partisans l'abandonner par horreur pour cette dissension entre frères. Innocent accorda au roi que, sans les motifs les plus pressants, et sans qu'il eût auparavant reçu l'admonition canonique, il ne serait permis à nul archevêque ou prélat de prononcer la sentence d'excommunication contre aucun de ses conseillers, dont l'éloignement pourrait être préjudiciable à sa personne ou au royaume. Mais les efforts du pape n'eurent point de succès. André tira l'épée contre son frère, et la fortune passa de son côté et de celui de ses alliés.

Quant aux relations spirituelles, Innocent chargea le roi de veiller à ce que les Slaves dispersés dans les villages ne se refusassent pas plus longtemps à payer la dîme à l'archevêque de Coloczk; il confia à l'archevêque de Gran l'enquête sur une plainte du chapitre de Waradin contre son évêque accusé de parjure et de simonie; et il donna des ordres pour que les

[1] Ep. I, 10, 7, 500, 5; Ep. VI, 181.

couvents, dont la discipline intérieure était détruite, dont les biens étaient dissipés, fussent rétablis par l'archevêque dans leurs biens et leur discipline [1].

A cette époque, la Servie était gouvernée par un prince nommé grand-shupan [2], sous la suzeraineté duquel était le shupan de Bosnie. Ban Culin répandit, pendant un règne d'à peu près trente ans, toutes les bénédictions de la paix sur son pays, et augmenta sa prospérité par le défrichement des terres et l'accroissement de la population; en sorte que les années du règne de Culin sont vantées encore aujourd'hui, par les Bosniens, comme des années de bonheur. Mais, sous le rapport spirituel, il laissa trop d'influence aux doctrines erronées de sa femme, qui était de la secte des Pataréneens. L'évêque du pays, institué par complaisance pour son suzerain, déjà disposé en faveur de ces hérétiques, embrassa publiquement leurs opinions, encouragé par l'exemple de la princesse, et cessa d'obéir au pape et à son supérieur ecclésiastique. Comme après la mort du grand-shupan Neeman, Étienne et Wulkan, ses fils, vivaient en mésintelligence, le duc André envahit leur pays et soumit la Bosnie. L'archevêque de Spalato était affligé de la déplorable situation de la foi catholique dans ce pays. Wulkan, dévoué au duc hongrois, parce qu'il avait détaché une partie du domaine de son frère pour la lui donner, vit avec regret André confesser la foi grecque; il s'adressa au pape pour le prier d'envoyer des légats dans ces contrées, afin d'y régler les affaires ecclésiastiques. Le devoir du pasteur suprême est d'avoir soin non-seulement de la tranquillité du

[1] Ep. I, 270, 5, 271, 546; Ep. I, 500, 499, 9.

[2] *Zupa* voulait dire une résidence; comparez Karamsin, Hist. de l'Emp. russe. Schimek explique zupan et zupanie par *comes* et *comitatus* (οἱ γεροντες; dans Constant Porphyrogen.), tandis que *ban* et *banat* signifient *dux* et *ducatus*. Ce qui établit du moins un point de comparaison pour les deux fonctions. Mais les zupans étaient chargés principalement de ce qui est relatif à la guerre, ce qui vient à l'appui de l'explication donnée par du Cange, qui traduit le mot par *sagum militare*. Ce titre était d'ailleurs en usage chez tous les peuples slaves, chez les Serviens, Wil. Tyr., XX, 4; chez les Polonais, Chron. Mont. Ser., p. 86; chez les Bohémiens, Godofr. Mon. 1212; Hist. Austral., ann. 1285, 1290.

troupeau, mais de veiller aussi à ce qu'il ne soit pas diminué. Innocent consentit donc de suite à la demande de Wulkan. Il envoya « deux hommes prudents, prévoyants, habiles à faire « paître le troupeau du Seigneur, à le fortifier par la nourri- « ture du salut et à montrer le chemin de la félicité éternelle. » Il recommanda ces légats au roi Étienne, au grand-shupan et à leurs femmes, à l'archevêque de Dioclée, auquel ils apportaient le pallium, et à tout le clergé. Il pria de les bien recevoir, puisqu'ils avaient la mission de soutenir le clergé dans la doctrine apostolique, de redresser ce qui avait besoin de l'être, de mettre la tête et les membres en harmonie avec le Saint-Siége, et de les unir avec lui par le dévouement et l'obéissance.

Vers le même temps, Alexis III, de la famille des Comnène, régnait sur l'empire grec à Constantinople. Il avait placé la couronne sur sa tête en se révoltant contre son frère, en le jetant en prison et lui faisant crever les yeux; il se livra à de folles prodigalités, et se plongea dans la luxure, abandonnant la direction de l'empire aux caprices de sa femme Euphrosine. A peine Alexis avait-il appris la vacance du Saint-Siége et l'élévation d'Innocent, qu'il envoya à Rome une ambassade et des présents précieux, déclarant au pape la joie qu'il éprouverait si des représentants du Saint-Siége daignaient visiter son empire.

Le schisme grec, qui accroissait le pouvoir des ennemis du Christianisme, avait rempli d'amertume le cœur de plus d'un pape. Tous ils avaient jugé la perfidie de l'adversaire qui avait séparé l'Orient de la foi catholique. Une ambassade envoyée par l'empereur Michel VIII à Grégoire VII suscita dans le cœur de celui-ci l'espérance de ramener les frères séparés sous la direction du seul pasteur [1]. Innocent saisit avec la même joie l'invitation adressée par Alexis. « Ce fut le Seigneur lui-

[1] Lettre de Grégoire VII à l'abbé de Cluny. Gregor. VII Ep. II, 46; Ep. I, 18.

« même, écrivit le pape à Alexis, qui posa la pierre fonda-
« mentale de son Église, quand il dit : *sur cette pierre je bâ-*
« *tirai mon Eglise.* Si l'empereur désire maintenant que son
« royaume reste consolidé sur ce fondement, il doit aimer
« Dieu par-dessus tout et honorer son épouse, la sainte Église
« romaine, dont il est tout à la fois et le fondateur et la pierre
« fondamentale. Tout le peuple chrétien murmure contre
« l'empereur, non-seulement parce qu'il ne soutient pas,
« comme il le pourrait, les armées des fidèles contre les en-
« nemis du nom chrétien, mais parce que les tribus grecques
« se sont séparées de la communauté du Saint-Siége et de
« l'Église romaine et ont formé une Église à part (comme s'il
« pouvait y avoir encore une autre Église à côté de l'Église qui
« est une). Il est cependant dit : *Mon amour, mon épouse, ma*
« *colombe est une ;* ailleurs : *J'ai encore d'autres brebis* qui ne
« font pas à la vérité *partie de ce troupeau, mais je veux les ra-*
« *mener, afin qu'il n'y ait qu'un seul pasteur et un seul trou-*
« *peau ;* — et la robe sans couture du Seigneur demeura en-
« tière. L'empereur doit donc s'efforcer de réunir l'Église
« grecque à l'Église romaine, de ramener la fille auprès de la
« mère, afin que les brebis du Seigneur soient gardées par un
« seul pasteur. Sans quoi, le pape serait obligé de faire son
« devoir. Puisse l'esprit éveiller dans l'empereur ces senti-
« ments, afin qu'en fils dévoué, il agisse conformément à cet
« avertissement paternel, pour son honneur, pour son salut,
« pour la gloire de l'Église. Ses ambassadeurs sont chargés de
« négocier à ce sujet, et sur des ouvertures réciproques, tout
« ce qui peut être favorable à la gloire de l'Église et à la
« prospérité de l'empire. Il le prie de les recevoir avec bien-
« veillance, de les renvoyer promptement; cependant, son
« intention est, dit-il, d'agir aussi longtemps qu'il sera néces-
« saire. » — C'est dans le même esprit, mais avec les formes
plus prononcées d'un supérieur envers un subordonné et
comme chef de l'Église envers un de ses membres, qu'il com-
manda au patriarche de Constantinople de mettre tous ses

soins et d'employer tous ses efforts pour faire rentrer tous les Grecs dans la communauté catholique [1].

Ici encore, pour apprécier la conduite et le langage d'Innocent, il faut comprendre la portée de cette pensée qui considère l'Église comme une institution divine, dirigeant le genre humain vers les plus nobles destinées. S'il eût agi et parlé autrement, Innocent ne se fût pas conformé à la haute idée qu'il avait conçue des exigences du pontificat. L'Église étant la source de la vie générale la plus élevée de l'humanité, tout est en elle, et hors d'elle point de salut. Avec sa mission d'amener tous les peuples à la connaissance et à l'adoration du seul Dieu véritable, le chef de l'Église ne devait-il pas regarder comme son devoir le plus sacré celui de rapprocher des frères séparés? Jésus-Christ, le chef invisible, en montant au ciel, avait donné à l'Église un chef visible, chargé d'agir sur la terre, par lequel et avec lequel seul tous les chrétiens devaient vivre. Un membre séparé, ne se trouvant en communauté ni avec le chef visible, ni avec Celui qui remplit l'espace et le temps de son immensité et de son éternité, cessait d'être reconnu comme un membre vivant. Voilà pourquoi le rétablissement de l'union était une grâce, un bonheur!

C'est donc une erreur de ne signaler dans les efforts dirigés vers ce but que la satisfaction de vues personnelles. Le langage de la dissimulation n'a pas la chaleur de celui de la conviction, et le fard n'a point la fraîcheur pleine de vie de la couleur naturelle. A mesure que l'influence et l'autorité de la papauté s'étendirent à une sphère de plus en plus large, toujours on

[1] Ep. I, 384, 388. Suivant Le Quien, Griens Christ., 276, George III, surnommé *Xiphilinus*, était encore assis sur le siége patriarcal grec au mois d'août 1198 (les lettres furent écrites dans ce mois). L'année suivante, il fut relégué dans un couvent, comme il arriva souvent aux patriarches de Byzance, qui étaient toujours le jouet de la politique théologique ou de la théologie politique de la cour. Il est difficile d'admettre que l'empire grec eût péri si ignominieusement, s'il était resté membre de la grande société chrétienne. L'exemple de Byzance et de l'Europe peut nous faire apprécier la valeur d'une domination spirituelle combattant au moyen âge contre l'arbitraire de la force.

vit tellement s'identifier et se confondre les inspirations du chef visible et celles du chef invisible, du royaume terrestre et du royaume céleste, qu'il est impossible de supposer que les secondes n'aient servi que de prétexte pour servir les succès des premières; de telles imputations ne doivent pas peser sur les papes de ce siècle et surtout sur Innocent. Pour s'en assurer, il suffit de remarquer la persévérance de sa conduite, l'élévation et l'immutabilité de ses principes qui planent constamment sur tous les événements, sur toutes les révolutions; il suffit de lire ces lettres si belles par la grandeur et l'entraînement des idées, lettres à la rédaction desquelles, si elles ne sont pas le produit immédiat de sa plume, il a évidemment coopéré.

Toute l'activité d'Innocent ne s'expliquait pas seulement par ses rapports avec les États chrétiens, comme chef de l'Église; en travaillant à faire cesser toutes les divisions, à constituer l'unité catholique, à concentrer toutes les forces des royaumes, il avait principalement le noble but de réunir toute la chrétienté contre les Sarrasins pour la délivrance de la Terre-Sainte. C'est dans cette intention qu'il consacra toutes les ressources de son autorité et de son habileté à fonder l'ordre en Italie et la tranquillité dans le royaume de Sicile; à terminer les dissensions intestines de l'Allemagne, à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, à diriger en Hongrie le goût du duc André pour les armes vers la croisade, à faire rentrer Byzance dans la grande société chrétienne, à enflammer tout l'Occident par le tableau lugubre de la situation de la Palestine et des chrétiens qui l'habitaient.

Mais les croisades étaient déjà, depuis un siècle, l'affaire la plus importante commune à tous les peuples chrétiens, et par conséquent celle qui préoccupait le plus vivement leur chef spirituel : c'était la guerre pour reconquérir cette terre où vécurent les patriarches, où prophétisèrent les prophètes, où apparurent les types qui figuraient le Christ, où enfin le Fils unique de Dieu et le Sauveur du monde est venu enseigner

lui-même, où il a agi, où il a souffert, où il est mort. La honte de savoir entre les mains des ennemis les plus furieux du nom chrétien le sanctuaire le plus révéré, la plus précieuse des reliques, la contrée où l'air, l'eau et le sol, les vallées et les montagnes suffisaient pour faire goûter au fidèle les joies ineffables du ciel, cette honte avait pesé douloureusement sur le cœur des chrétiens. Une seule pensée, un seul désir s'était emparé d'innombrables esprits, avait exalté toutes les familles, toutes les classes : c'était de partir, de détourner l'amertume de cette humiliation, de conquérir la grâce du Christ et la félicité éternelle. Ce pays n'était-il pas la patrie du Sauveur, l'héritage du Seigneur? Or, rois et chrétiens, tous n'étaient-ils pas ses vassaux? chacun, par conséquent, était obligé, lorsqu'il s'agissait de la délivrance du roi et de son héritage, d'engager ses biens et son sang, s'il ne voulait pas courir le danger du crime de haute trahison.

Un siècle s'était écoulé depuis que la parole inspiratrice de Pierre l'Ermite avait soulevé cet enthousiasme, par lequel les peuples avaient sacrifié, en honneur de leur foi et de leur Sauveur, le pays natal au pays étranger, la sécurité dans la patrie aux périls d'une expédition lointaine, les richesses à la pauvreté, l'abondance à la privation, les jouissances aux souffrances. Cette terre était le but suprême et du chevalier qui aspirait à la gloire, et de celui qui voulait se vouer dans une méditation paisible à la contemplation consolante des lieux où le salut du genre humain avait été acheté à un prix infini.

Tant que cet enthousiasme régna dans la chrétienté, la foule des croisés ne cessa pas de se rendre en Palestine. Même après tant de malheurs arrivés aux armées chrétiennes, la conviction s'était de plus en plus propagée et fortifiée que le nombre des combattants ne pouvait rien pour la délivrance du Saint-Sépulcre : à Dieu seul il appartient de vaincre dans les lieux saints. Les prêtres entretenaient les croisés dans cette pensée; les chants du poëte retentissaient des gémissements du pays natal sur la honte d'abandonner aux infidèles le Tombeau Sa-

cré, et faisaient entendre les accords mélodieux de la joie intérieure du cœur racheté dans ces lieux. La prédication et le chant annonçaient que la Croix seule ouvre les portes du ciel. Se croiser était regardé comme une dette que le chrétien est obligé de payer par un léger sacrifice à Jésus-Christ. Sur les exhortations pressantes des papes, les rois de divers pays partirent avec des armées nombreuses. Alors ils y étaient poussés par un double devoir, par celui envers leur suzerain spirituel et par celui envers leur suzerain terrestre. Le prince empruntait des sommes d'argent, vendait ses possessions; le chevalier aliénait ses fiefs; l'ecclésiastique mettait en gage ses bénéfices. En prenant la Croix, le poëte espérait acquérir la couronne céleste, et le moine la palme glorieuse de sa persévérance dans la foi; ni le vieillard aux cheveux blancs, ni la jeune fille, ne redoutaient les dangers qui les menaçaient sous plus d'une forme. Les villes envoyaient des troupes considérables d'hommes valeureux rejoindre les armées; dans beaucoup d'endroits, elles faisaient remise aux croisés des droits de péage et d'autres impôts; les pèlerins étrangers étaient entretenus aux frais du trésor public. Dans les contrats de mariage, les nobles mentionnaient la réserve de la liberté de se croiser; toute résistance de la femme était inutile pour empêcher le mari de se rendre en Palestine, même quand ce départ laissait à sa charge de tout petits enfants; il ne lui restait que ses prières ardentes au Seigneur pour voir revenir l'époux absent sain et sauf dans ses bras. Se croiser, c'était l'unique moyen de se délivrer des mains d'un ennemi acharné, la voie ouverte à la réconciliation avec l'Église, à la paix d'une conscience inquiète : des personnages distingués par le rang et la fortune croyaient même augmenter la mesure de leurs mérites, quand les peines et la détresse les mettaient au niveau du plus pauvre, quand leur vêtement de pèlerin devenait pour eux un habit de mendiant. Le serment de ne plus revenir dans sa patrie sans avoir rempli le vœu liait des milliers d'individus. Malheur à celui qui rompait! L'Église n'avait plus de grâces pour lui, elle ne le re-

connaissait plus pour un de ses membres : tout le mal qui pouvait lui arriver était regardé comme une punition légitime; celui qui se laissait retenir par un prétexte quelconque était regardé comme un criminel ou un lâche; mais celui qui mourait en Terre-Sainte était considéré comme martyr et comme jouissant de la récompense éternelle. Les pieux accents des chants du pèlerin pendant son trajet exprimaient sa foi, son espérance et sa confiance en Dieu; des larmes de joie échappaient de ses yeux, quand il découvrait, dans le lointain, la sainte Terre de la promission, la patrie du Sauveur, la mère des saints Pères, le théâtre de notre réconciliation avec Dieu. Quand même on ne devait retirer qu'un faible avantage temporel d'une semblable expédition, et ne pas conquérir la Jérusalem terrestre, on se consolait par la pensée que les âmes de milliers de croisés morts fidèles à leur vœu avaient conquis la Jérusalem céleste [1].

[1] Les pélerinages à Jérusalem étaient déjà en usage dans les premiers temps de l'Église chrétienne; voy. Hieron. ad Marcellam, Ep. 17. — Mamachi, Antiq. Christ., II, 31 et sq., contient une liste des personnes les plus distinguées qui allèrent en pélerinage en Palestine, depuis le quatrième jusqu'au douzième siècle. En 1064, plus de sept mille individus, femmes, moines, religieuses, à la tête desquels se trouvaient plusieurs archevêques et évêques, se rendirent de l'Allemagne en Palestine; Baron. ann. 1064, n° 63. Brocardi Descr. Terræ Sanct., in Canis Lect. ant., t. IV. Un poëme de ce temps, dans Wolf, Collect. de chants populaires et de poésies allemandes, Stuttgard, 1830, p. 5, exprime les sentiments qu'éprouvaient les fidèles à leur arrivée dans la Terre-Sainte. Suivant Capefigue, II, 2, on trouve dans la grande Collection des Chartes, par Brequigny, seulement de 1189 à 1192, plus de cent aliénations de fiefs occasionnées par la croisade, t. IV, n° 291. Les poètes faisaient entendre, dans des accents touchants, et leurs gémissements sur l'abandon de Jérusalem, et la gloire réservée à ceux qui venaient la secourir. Voyez les fragments de Walter von der Vogelweide, et des poésies du roi de Navarre, dans Montalembert, Histoire de sainte Élisabeth, p. 122 (édit. franç.); La Curne de Ste-Palaye, Mém. sur l'anc. chev., II, 167. Lorsque Robert Courçon fit des levées en France, en 1214, pour aller à la croisade, dix moines du seul couvent de Saint-Martial, à Limoges, prirent la croix. Bern. Iterii Chron., in Recueil XVIII, 233. Sainte Bone s'embarqua à l'âge de dix-huit ans pour la Terre-Sainte. Vita in Act. SS., 29 mai. Lubeck envoya quatre cents hommes bien armés à la croisade de Henri VI; Bangert, Orig. Lubec., in Westphal. Monum. La femme pouvait empêcher son mari d'aller dans un couvent, mais non d'aller à la croisade. Emonis Chron., in Matthæi Analect., t. III. Voici la raison qu'en donne Innocent, Ep. XVI, 108 : « Cum constet, quod « vocati ad terreni regis exercitum

L'erreur de ceux qui prétendent que les papes n'ont excité les princes de l'Occident aux croisades que dans le but de régner plus facilement sur eux, et de pouvoir faire exécuter, sans en être empêchés, leur propre volonté dans les royaumes de ces princes, cette erreur est aussi grande que celle qui admettrait que tous ceux qui ont pris la Croix étaient animés d'un zèle également pur. Chez plusieurs, ce n'était qu'une affaire de curiosité, quelquefois aussi une affaire de complaisance envers un seigneur; à d'autres la croisade fut imposée comme pénitence pour expier de grands crimes; des ecclésiastiques se croisaient dans l'espoir d'échapper à des enquêtes ordonnées contre eux; des laïques, au châtiment mérité de leurs crimes; la légèreté et la perversité y trouvaient un encouragement aux actions infâmes; « car, disait-on, la Croix « enlève toutes les fautes; d'autres sont même lavés de leurs « péchés par nous. » De là ces plaintes sur ce grand nombre de croisés qui n'ont pas changé de sentiments, mais de lieux; si de méchants pères engendraient de méchants fils, si le sanctuaire était livré au mépris, et si le Seigneur avait laissé retomber Jérusalem au pouvoir de ses ennemis, c'est à cause des désirs charnels, de la luxure et de l'orgueil des croisés. Voilà pourquoi les hommes sincères et loyaux gémissaient de voir que, sous le rapport de l'hospitalité, de la douceur des mœurs et de la reconnaissance pour les services rendus, les Mahométans de ces contrées l'emportaient de beaucoup sur une foule de chrétiens.

La mort inattendue de Henri avait donné une tournure défavorable à la lutte contre les Sarrasins. Tyr et Sidon avaient

« uxorum non impedit contradictio, « liquet quod ad summi Regis exerci- « tum invitatos et ad illum proficisci « volentes prædicta non debet occasio « impedire, cum per hoc matrimo- « niale vinculum non solvatur, etc. » (édit. franç.). Jean de Curcy ne put obtenir sa mise en liberté de J. de Lascy (en Irlande), qu'en faisant le serment d'aller en Palestine et de n'en plus revenir. Ep. VIII, 114 *.

* Comment se fait-il que M. Hurter, si exact à citer tous les écrivains qui ont parlé des faits qu'il raconte, ne cite pas une seule fois, au sujet des croisades, le savant et consciencieux travail de M. Michaud?

(A. de S.-C.)

cédé à l'impétuosité de ces vaillants Allemands, pleins de confiance dans leur épée, que l'impatience porta à quitter la Pouille et à partir pour la Terre-Sainte, avant que l'empereur ne fût prêt à se mettre en marche. Béryte fut obligée de se rendre malgré ses remparts et tous ses moyens de défense; toutes les places fortes sur les côtes de la mer étaient au pouvoir des chrétiens, et ils espéraient entrer bientôt en vainqueurs dans la ville de Dieu. Ils étaient campés devant Turon, le seul fort encore occupé par les Sarrasins, lorsque tout à coup se répandit le bruit de la mort de l'empereur. Il y en eut plusieurs qu'il fut impossible de retenir; ni l'autorité ni l'exemple de l'archevêque de Mayence qui ne partit point, ni les prières des ecclésiastiques, ni celles des chevaliers voués au service du Saint-Sépulcre, ni les représentations de leurs compatriotes ne furent capables de les arrêter; ils se montrèrent sourds aux cris de détresse poussés par les habitants de Joppé, qui demandaient avec instance qu'on ne les exposât plus à la fureur des ennemis. Leurs compagnons d'armes restèrent campés pendant tout l'hiver devant le fort. Au commencement de l'année suivante, pendant qu'une décision du conseil de guerre, portant qu'on tenterait un assaut le jour de la Chandeleur, provoquait des dispositions joyeuses parmi les assiégeants, un découragement général se manifesta inopinément au milieu d'eux, lorsqu'ils apprirent un matin que l'archevêque Conrad et les autres princes étaient partis pendant la nuit pour Tyr. La peur s'empara de tous; chacun se hâta de s'éloigner. Personne ne s'inquiéta des malades et des blessés, et, comme si des malheurs épouvantables devaient se joindre encore à cette panique, l'orage, la grêle et la pluie éclatèrent sur les fuyards. A peine le printemps se fut-il montré, au mois de mars, que la plupart de ceux-ci s'embarquèrent pour s'en retourner dans leur pays; mais leur traversée ne fut pas plus heureuse que celle de leurs compagnons, pendant l'automne dernier. Le petit nombre resté en Palestine perdit, bientôt après, le duc

Frédéric d'Autriche, enlevé par une maladie, à la fleur de l'âge.

Excités par cette désertion et ce découragement des chrétiens, les infidèles marchèrent de nouveau contre Joppé, la prirent d'assaut [1], massacrèrent ses défenseurs et ses habitants, et en rasèrent les édifices de fond en comble. Simon de Montfort empêcha que le même sort n'atteignît Tyr et Acre. Trop faible pour continuer la guerre, il conclut une trêve de six ans, obtint pour les chrétiens la permission d'aller visiter en toute sécurité le Saint-Sépulcre, le Jourdain et les autres saints lieux, et s'en retourna aussi avec les siens dans sa patrie. Dès ce moment, les Sarrasins se répandirent de tous côtés; personne n'osait plus sortir des villes, aucun rempart ne présentait de protection assurée; ils venaient faire des excursions jusqu'aux portes d'Acre.

Après la triste mort du comte Henri de Champagne, troisième époux de la reine Isabelle, ces quelques débris du royaume de Jérusalem se trouvèrent privés de toute protection. Le conseil chargé de ce soin manquait de vigueur ou de dévouement, et peut-être de l'un et de l'autre. C'est pourquoi les principaux seigneurs pressèrent Isabelle de prendre un quatrième époux: et comme, parmi ceux qui pouvaient aspirer à sa main, les uns paraissaient trop éloignés, et les autres trop faibles contre les Sarrasins, l'élection, d'après le conseil de l'évêque d'Halberstadt, tomba unanimement [2] sur Almérie, roi de Chypre, qui peu de temps auparavant avait succédé à son frère Guido dans le gouvernement de cette île, et avait reçu la dignité royale de l'empereur Henri. Ayant été couronné au printemps de cette année, il porta ses regards sur la conquête de Jérusalem et fit venir des troupes de Chypre; mais le désordre qui régnait parmi les croisés paralysa

[1] Suivant Reinhard, Histoire de Chypre, t. I, p. 139, pendant que la garnison s'était enivrée, un Syrien ouvrit une porte aux Sarrasins, par laquelle ceux-ci entrèrent sans être arrêtés, et massacrèrent les Allemands.

[2] Le patriarche seul s'y était opposé sous un vain prétexte. Ep. I, 518. Innocent le lui reprocha vivement.

cette entreprise qu'il était incapable d'exécuter, réduit à ses propres forces. Innocent somma en vain le comte de Tripoli de prêter assistance au suzerain à l'élection duquel il avait coopéré, et qui avait quitté le repos de son île pour se vouer au service du Christ. Le pape fit exhorter Alméric à se courber avec obéissance, patience et humilité devant Dieu qui saurait le relever. Bientôt après, une lutte sanglante éclata entre les chevaliers de Saint-Jean et les Templiers au sujet de diverses possessions. Au milieu de ces périls et de ces embarras, la petite troupe abandonnée des croisés eut recours au père commun.

La grande entreprise de briser la puissance des Sarrasins, d'ouvrir de nouveau à la foi une route libre pour aller à Jérusalem, devait être exécutée par Innocent avec ce zèle ardent et cette persévérance opiniâtre qui le caractérisaient. Ranimer l'enthousiasme des peuples, écarter tous les obstacles, ce fut sa première pensée. De même, quelques siècles après, Pie V ne put avoir de repos jusqu'à ce qu'il eût réuni Philippe II et les puissances maritimes chrétiennes, pour les faire marcher à la dernière lutte dans laquelle la Croix devait être encore la bannière des combats; c'est ainsi que le laurier sans tache d'une victoire chrétienne orna le front du vainqueur de Lépante. Innocent avait dit un jour publiquement à Rome : « Jésus-Christ pleura sur Jérusalem; aujourd'hui, il ne nous « reste aussi que des pleurs. Quelle poitrine serait assez cui-« rassée, quel cœur serait assez dur pour ne pas laisser un « libre cours à ses gémissements, pour ne pas verser des « larmes, en apprenant le malheureux sort de la Terre-Sainte, « la misère déplorable du sanctuaire? Les routes de Sion sont « désertes, parce que personne ne veut se rendre à ses fêtes : « les ennemis du Christ l'emportent. »

A peine eut-il été sacré, que, consterné de la désertion et du découragement de l'armée des croisés, il envoya des lettres d'exhortation à tous les princes ecclésiastiques et laïques, à tous ceux qui étaient à l'armée, au patriarche de Jérusalem et à ses

évêques, les avertissant de sa ferme résolution de consacrer toute l'énergie de son autorité à la délivrance de la Terre-Sainte [1].

Il attacha lui-même la croix aux cardinaux Soffred et Pierre; et rempli de chagrin sur les horreurs de la dévastation des Lieux Saints, plein d'affliction sur le massacre des enfants, gémissant de voir les frontières de l'Église se rétrécir, il envoya des lettres de plaintes dans tous les pays du nom chrétien : « Si les croisés, s'écrie-t-il, avaient eu moins de confiance et « plus de foi, s'ils avaient marché dans les voies du Seigneur, « un seul d'entre eux eût suffi pour battre mille et dix mille « ennemis; et ceux-ci, se dissipant comme la fumée, se fon- « dant comme la cire en présence du feu, auraient été ren- « versés. Où est donc celui qui voudrait se soustraire au « danger, quand il s'agit de Celui qui s'est fait attacher à la « croix pour nous délivrer de l'ennemi? Où est celui qui re- « fuse ses biens à Celui qui nous a accordé la vie et les biens, « et nous promet une récompense centuple pour le présent « et pour l'avenir? Levez-vous donc, fidèles! levez-vous, ar- « mez-vous du glaive et du bouclier! Levez-vous, courez au « secours de Jésus-Christ; il conduira lui-même votre ban- « nière à la victoire! C'est lui qui précipita dans la mer « Pharaon avec ses chevaux et ses chariots, lui qui entoure « les faibles de la ceinture de la force, afin qu'ils brisent « l'arc des puissants et domptent l'orgueil de ceux qui ne « mettent pas leur confiance en Dieu, mais dans leur au- « dace [2] ! »

Grâce à tous ceux qui viendraient s'exposer aux périls de la croisade, il promit, au nom de Dieu et des saints apôtres, le pardon de tous les péchés dont ils se repentiraient de bouche et de cœur, et la réconciliation, même quand ils auraient porté une main criminelle sur un prêtre du Seigneur. Les pays des princes, les biens des croisés, furent placés sous la protection

[1] In Communi Apostol. Serm. II; Ep. I, 11, 12, 13.
[2] Ep. I, 302.

de saint Pierre, de saint Paul, du Saint-Siége et de tous les archevêques et évêques ; ceux qui emprunteraient de l'argent pour subvenir aux frais de leur équipement, furent affranchis du paiement des intérêts; les princes furent invités à obliger les Juifs de faire remise aux croisés des intérêts que ceux-ci leur devaient, et de leur interdire tout commerce et tout négoce en cas de refus. On représenta en outre à tous les chrétiens comment l'arrogance, la crapule, l'ivrognerie et la débauche des croisés, vices qui sont autant de péchés qu'ils n'auraient pas osé se permettre dans leur patrie sans se déshonorer et s'avilir, étaient les causes des malheurs qu'on avait éprouvés. Celui qui ne pouvait se croiser en personne, pouvait équiper des hommes capables qui passeraient au moins deux ans en Palestine, ou bien appliquer les frais de l'équipement à la fortification des villes et à l'entretien des guerriers de la Terre-Sainte. Personne n'était facilement absous de son vœu, sans les motifs les plus graves et sans une riche compensation au profit de ceux qui s'étaient croisés. Chacun devait du moins contribuer aux préparatifs de guerre; ceux qui négligeaient de le faire, encouraient une grave responsabilité. Il ordonna aux ordres de Cîteaux et de Prémontré de payer le cinquantième de leurs revenus, au clergé de tout rang le quarantième, aux cardinaux le dixième; lui-même en donna autant, et de plus il équipa un vaisseau neuf et le fit charger de provisions de toute espèce. Il espérait ainsi écarter le reproche [1] « que l'Église romaine charge les autres de lourds far-« deaux, tandis qu'elle s'en décharge complétement. » Pour prévenir toute accusation qui avancerait que les sommes données serviraient moins à la croisade qu'à enrichir le trésor pontifical [2], et comme s'il avait prévu ces époques tourmentées de la manie de dénigrer tout ce qui a été fait par les papes, il dé-

[1] Ep. I, 439; Ep. VIII, 164; Ep. I, 300, 336, 344, 302; Ep. III, 47; Gesta, c. 46.

[2] Nous sommes surpris que, parmi les écrivains modernes, Heeren donne le nom d'opération fiscale à cette contribution imposée au clergé. Essai sur l'influence des Croisades. On ne peut méconnaître dans cet ouvrage l'esprit du temps dans lequel il a été écrit.

cida que les contributions de tous les pays seraient dépensées pour les besoins des croisés par deux chevaliers des deux ordres de Jérusalem et par l'évêque de ce diocèse, auquel l'argent restant serait remis pour être consacré ou à la solde des soldats, ou à d'autres nécessités de la guerre sainte.

Il envoya des évêques à Pise, à Gênes et à Venise pour exhorter les fidèles à accomplir leurs devoirs envers le Crucifié. Il rappela aux Vénitiens, à la puissance maritime desquels l'expédition pouvait être particulièrement favorable, les ordonnances du concile de Latran : à savoir, que, sous le prétexte qu'ils ne vivaient que du commerce et de la navigation, il ne leur était pas permis de pourvoir par échange ou par commerce les Sarrasins de munitions de guerre, de fer, de chanvre, de poix, de clous, de cordes, de bois façonné on non façonné, d'armes, de galères, de vaisseaux. Il ordonna aux prélats de la Toscane, de la Pouille et de la Calabre de parcourir les villes, les forts et les châteaux, et d'exciter la noblesse et les bourgeois à s'opposer comme une muraille aux ennemis de la maison de Dieu. En Sicile, l'évêque Laurent de Syracuse et l'abbé Lucas de Sambucino étaient chargés d'inviter les ecclésiastiques et les laïques, les nobles et les roturiers à se hâter de porter des secours en hommes, en vaisseaux et en vivres. L'évêque de Lydda, après s'être rétabli des fatigues de son voyage en Palestine, fut chargé, comme témoin oculaire, de faire à l'impératrice le tableau de la fureur des barbares, qui n'épargnaient ni le sexe ni le rang. Beaucoup de Siciliens prirent la croix et donnèrent des contributions; un plus grand nombre, qui avaient fait vœu d'aller à Saint-Jacques de Compostelle, appliquèrent les frais de ce pélerinage et l'offrande qu'ils comptaient présenter, à l'entretien des croisés. Nous avons déjà dit comment Innocent eut recours aux conseils et aux prières pour détourner le duc André de Hongrie de ses hostilités contre son frère, et l'engager à exécuter volontairement le vœu de son père. Il s'efforça de déterminer les ducs de Souabe et d'Autriche à restituer la rançon que l'empereur Henri avait extorquée, par des moyens

si honteux, à Richard d'Angleterre. Il destina à la délivrance de la Terre-Sainte deux années des bénéfices vacants et l'argent que l'on prendrait aux moines vagabonds. On devait faire, dans toutes les églises, tous les jours, après la messe, une prière spéciale pour les pèlerins, et offrir chaque semaine le sacrifice de la messe pour ceux qui luttaient contre les souffrances de la détresse [1].

Depuis sa mise en liberté, Richard d'Angleterre était presque toujours en guerre avec Philippe de France. Tous les deux se combattaient avec des chances alternatives de fortune; cette année cependant elle penchait davantage en faveur de Richard, dont la pensée partageait déjà entre ses chevaliers les contrées situées autour de Paris. Mais les forces de ces deux princes ne devaient-elles pas être plutôt appliquées à secourir qu'à ruiner des chrétiens? C'est dans ce but que le cardinal Pierre était chargé de négocier une trêve de cinq ans entre les deux rois; Innocent écrivit lui-même au roi de France : « Si des hommes « périssent, si des églises sont accablées, si les pauvres sont op- « primés, si des Français et des Anglais courent des dangers à « cause de leurs rois, tout cela importe moins que la perte de « la Palestine, que l'extermination du nom chrétien; c'est ce « qui arrivera s'ils empêchent leurs guerriers de marcher pour « conquérir ce qui est perdu, pour protéger ceux qui sont me- « nacés. Il l'engage à conclure, dans l'espace de deux mois, « au moins une trêve, afin que les armées des deux royaumes « renforcent ceux qu'il espère envoyer au mois de mars pro- « chain, avec l'aide de Dieu. Mais si lui, ou le roi d'Angleterre, « s'y refusait, sa ferme résolution et celle des cardinaux était « de jeter l'interdit sur le royaume du récalcitrant, et de dé- « fendre, avec la plus rigoureuse sévérité, sans égard aux pri- « viléges et aux indulgences, l'exercice du service divin. » — En Angleterre, le légat reçut ordre de convoquer auprès de lui les ecclésiastiques de tout rang capables de contribuer à la conclu-

[1] Ep. I, 409, 328, 230 à 242; Regist. 21; Ep. I, 300 à 508.

sion de la paix. Innocent commanda à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs de toute la France, de prêter assistance au légat. « Ma voix s'est enrouée à force de crier mes exhorta-
« tions, mes yeux se sont fatigués; mais les princes aiment
« mieux se livrer à la débauche et à la luxure dans les bras de
« leurs concubines, à la haine et à la guerre les uns contre les
« autres, sans se soucier de l'insulte faite au Crucifié, et des
« railleries de ses ennemis [1] ! »

Il reprocha au comte de Toulouse la multitude de ses crimes, qui l'avaient séparé de l'Église; puisqu'il est maintenant réconcilié avec elle, l'occasion se présente pour lui de laver ses vieilles souillures et d'acquérir une nouvelle gloire. Quand même ni la foi, ni la crainte de Dieu, ni le soin du salut des chrétiens, ne le porteraient pas à prendre les armes, le souvenir de son aïeul Alphonse devait l'y encourager. Il montra aussi au comte de Forcalquier, qui n'est pas même jugé digne de la salutation du pape [2], à cause de sa grande défection de l'Église, la possibilité d'une réconciliation, et l'espoir d'obtenir la couronne impérissable, s'il s'arme avec joie et courage, et traverse la mer pour aller au secours de la terre désolée. — Mais une expédition dans un pays lointain, sans la connaissance des forces des ennemis, étant une entreprise hasardeuse, et le pape voulant prêter au courage des héros chrétiens le secours de sa prévoyance réfléchie, il chargea le patriarche de Jérusalem de s'informer exactement de la situation des possessions des Sarrasins, des parties du pays que chacun des princes ennemis s'était soumises, et de lui envoyer un rapport fidèle.

Rien n'était plus propre à assurer le succès d'une croisade que la coopération de l'empereur grec. Si les précédentes avaient échoué, c'était surtout par la résistance ouverte ou l'opposition secrète des souverains et des chefs spirituels de l'Église d'Orient. Celle-ci, n'ayant jamais été libre comme l'Église d'Occident, ayant été constamment placée sous l'influence immédiate

[1] Ep. I, 355, 348, 446, 345, 336, 406.
[2] Parce qu'il favorisait les Albigeois, dont il sera parlé liv. XII.

du pouvoir temporel, elle ne devait jamais s'élever à la conscience indépendante de sa haute importance. La conduite d'Alexis Comnène envers les premiers croisés, la fourberie avec laquelle il les avait traités, la prédilection témoignée par ses successeurs aux Sarrasins, devinrent en quelque sorte la règle permanente de tous les souverains de Byzance; les troupes de l'Occident, de leur côté, ne manifestaient envers les chrétiens grecs aucuns sentiments de frères, ni l'estime, ni la modération qui, seules, auraient pu rendre possible la réunion de croyance, de pensées et d'actes contre l'ennemi commun.

Ici, Innocent poussa les choses plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Il profita des avances qui lui étaient faites par l'empereur Alexis, pour essayer de le déterminer à prendre part à la guerre contre les ennemis de la foi. « Qui pourrait le « faire mieux que vous, attendu la proximité du champ de « bataille, vos richesses et votre puissance? Le peuple mur- « mure, non-seulement contre vous, mais contre l'Église ro- « maine, qui jusqu'à ce jour a patienté. Puisse Votre Grandeur « mettre toute considération de côté, et courir au secours de « Jésus-Christ et du pays qu'il a conquis par son sang. Les « païens fuiront devant vous, devant votre armée; et vous, vous « participerez avec les autres princes aux grâces pontificales. » Il invita le patriarche à faire des démarches pour obtenir l'assistance de l'empereur.

Mais le succès dépendait surtout des princes latins qui se trouvaient au-delà de la mer; il fallait rétablir parmi eux la concorde, l'ordre, et plus de dévouement à leurs intérêts réciproques. Les passions sauvages des uns, que l'Orient leur permettait d'assouvir sans frein, tandis qu'en Occident ils étaient contenus par la surveillance plus sévère de l'Église; les efforts des autres pour se fonder des souverainetés auxquelles ils n'avaient aucunes chances dans leur patrie; enfin, les querelles fréquentes entre les princes, tout cela avait paralysé le triomphe des armées chrétiennes. Depuis que Jérusalem était retombée aux mains des infidèles, on manquait d'une autorité

suprême et centrale qui maintînt l'union. Plusieurs princes et compagnies avaient, il est vrai, fondé des royaumes dans les pays conquis; mais, bien loin de s'assurer mutuellement une existence plus solide par une étroite alliance que rendait nécessaire leur éloignement de la patrie, l'appui souvent incertain et souvent interrompu qu'ils pouvaient en recevoir, et le voisinage des musulmans, les mêmes passions exercèrent parmi eux leur fureur; les mêmes dissensions éclatèrent entre les États voisins, comme en Occident; et la même malveillance du pouvoir temporel envers le pouvoir spirituel vint troubler l'action de l'Église.

Les deux ordres des Templiers et des Chevaliers de l'Hôpital étaient en hostilité au sujet de leurs possessions. Le pape fut obligé de les exhorter à ne pas employer la force, mais à demander justice. Vers l'Est, la défiance divisa le roi d'Arménie et le prince d'Antioche, tandis que la foi et un danger commun auraient dû les unir plus étroitement. Le comte de Tripoli, à la trahison duquel les chrétiens attribuèrent leur défaite à Hittin, songea moins à ses devoirs comme prince chrétien, qu'à étendre sa domination. Le roi d'Arménie usurpa par la violence les biens ecclésiastiques de sa capitale. Parmi les dignitaires de l'Église latine en Orient ne régnait pas non plus cette concorde par laquelle seule ils auraient pu exercer une influence salutaire sur les esprits. Les patriarches de Jérusalem et d'Antioche étaient depuis longtemps brouillés à cause de leurs prétentions réciproques sur l'archevêché de Tyr. Des évêques voulaient exploiter sur des fugitifs de leurs diocèse, établis à Acre, des droits dont ils ne devaient user que dans leur patrie, et cela pour accroître leurs revenus au détriment de l'évêque d'Acre. Celui-ci même ne put empêcher que par l'intervention du pape une persécution de chanoines contre son église appauvrie. Innocent se sentit douloureusement affecté en voyant que le clergé et les laïques, les prélats et leurs subordonnés cherchaient plutôt à exciter par leur malveillance et leur injustice réciproques la justice vengeresse

de Dieu, qu'à s'attirer sa miséricorde par la prière, les veilles, le jeûne et les œuvres de charité [1].

Parmi la multitude des affaires qui, après l'élection d'Innocent, affluèrent à Rome, on remarquait le différend entre les archevêques de Saint-Jacques de Compostelle et de Braga, au sujet du droit de métropolitain sur les sept évêchés de Portugal. Aussitôt qu'Innocent eut été élu, les deux archevêques se rendirent à Rome pour demander une décision au tribunal suprême. Des plaidoiries, des répliques, de longues recherches mirent enfin le pape en état de prononcer son jugement [2].

Des difficultés survenues entre l'archevêque et le chapitre de Cantorbéry avaient duré tout aussi longtemps. Ce chapitre était composé de moines qui vivaient en commun, sous la discipline monacale, suivant la règle de saint Augustin. L'archevêque Baudouin ne vit pas avec plaisir ceux-ci se mêler des affaires archiépiscopales, et il sut obtenir du pape Urbain III l'autorisation de bâtir une église en l'honneur de saint Thomas, son prédécesseur, de la pourvoir des serviteurs nécessaires, et de fonder des bénéfices pour leur entretien. Il fit commencer d'abord la construction à Hakington, tout près de Cantorbéry. La chapelle (car dans le principe il n'était question que d'une chapelle) devait être semblable à la cathédrale dans laquelle les Augustins étaient chargés du service divin ; on devait y tenir les synodes, et l'archevêque devait être désormais élu par des chanoines qu'il songea à créer, au lieu de l'être par des moines. Ceux-ci, découvrant les intentions de l'archevêque, l'accusèrent devant Urbain III d'avoir caché le véritable but de sa construction et d'avoir surpris par là le consentement du pape. Urbain donna l'ordre de démolir le bâtiment et de considérer l'emplacement comme un lieu ordinaire non bénit. Baudouin voulut éluder la décision pontificale en commençant une se-

[1] Ep. I, 353, 354 ; Ep. II, 259 ; Ep. I, 567, 505, 440, 516, 518.

[2] Nous n'exposons pas cette affaire plus longuement, parce qu'elle est d'une faible importance historique ; et, quoique la décision appartienne à l'année suivante, nous l'avons rapportée ici afin de réunir des faits analogues. Les lettres qui en parlent sont : Ep. II, 103, 10, 106, 139-140, 149.

conde construction à Lambeth, distant de cinquante milles de sa cathédrale, et en faisant élever, non-seulement une église, mais des maisons pour des chanoines. Il paraît que les moines cherchèrent à empêcher par la force cette reconstruction, qu'ils chassèrent le prieur et les chanoines qui étaient déjà installés; mais l'archevêque continua son projet, sous la protection du roi, non sans verser le sang de ses adversaires. Clément III confirma la décision de son prédécesseur, et envoya le cardinal Jean d'Anagni en Angleterre pour faire une enquête. L'archevêque, qui jouissait d'une grande considération auprès du roi, parvint à obtenir que celui-ci vînt lui-même, entouré d'une nombreuse suite, à Cantorbéry. La présence du roi intimida les moines, au point qu'ils n'osèrent rien opposer aux motifs par lesquels l'archevêque chercha à justifier son entreprise devant le cardinal. Mais la présence du roi n'empêcha pas le cardinal de se prononcer; il s'opposa à la continuation de l'édifice. Peu de temps après, l'archevêque accompagna le roi en Syrie, et lorsqu'on apprit la nouvelle de sa mort à Acre, les moines se rendirent de nouveau à Lambeth et détruisirent les constructions déjà faites.

Hubert, deuxième successeur de Baudouin, dont l'amour pour les affaires temporelles trouva que les fonctions de grand-juge d'Angleterre n'étaient pas incompatibles avec sa dignité archiépiscopale, était trop fier pour se laisser arrêter par des moines dans une entreprise appuyée de la vénération générale pour le célèbre martyr Thomas de Cantorbéry. La construction de l'édifice fut recommencée; la nomination des chanoines fut faite sur le prétexte que ceux-ci étant chargés d'affaires nombreuses et variées, les moines s'exposeraient à des préoccupations contraires à leur véritable vocation; dans le choix des chanoines, on chercha une garantie pour l'existence de la fondation [1]. Des biens de l'ancienne église furent consacrés à la dotation des chanoines et aux besoins du service

[1] Viros nobiles, potentes et litteratos. Gesta, c. 42.

divin. L'affaire fut portée de nouveau à Rome, et Célestin III céda, dans la dernière année de son règne, aux désirs de l'archevêque.

Les Augustins espéraient d'Innocent une plus juste appréciation de leurs droits. Ils renouvelèrent la plainte, que si l'archevêque exécutait son projet, leur église serait déserte, et leurs revenus et leurs biens passeraient à la fondation de l'archevêque. Un nouvel ordre, émané de Rome, somma Hubert de se désister de son entreprise et de démolir en trente jours les constructions faites. « S'il refuse l'obéissance et le respect « au Saint-Siége, comment pourrait-il exiger le respect et « l'obéissance des évêques qui lui sont subordonnés? N'aurait- « il pas mieux fait de dépenser l'argent à embellir son église, « au lieu de l'employer à un édifice condamné? » L'archevêque se montra disposé à obéir à l'ordre du pape, mais il se laissa facilement changer de sentiments par les évêques. Le pape, disaient ceux-ci, est mal informé. Il faut insister sur une nouvelle enquête, envoyer des députés à Rome; et même ils écrivirent à Innocent : « Qu'il ne voudra pas désunir le sa- « cerdoce et la royauté en Angleterre. Le roi, les grands et le « peuple étaient très-occupés de l'issue de cette affaire : les « grands, parce que tous les barons avaient eu jusqu'à ce « jour, comme tous les évêques, le droit de construire et de « doter des églises avec l'assentiment du diocésain; le peuple, « parce qu'il s'agissait de l'honneur du glorieux martyr. » Le roi Richard lui écrivit dans le même sens. De plus, il fit dresser un inventaire des trésors de l'église de Cantorbéry, les fit mettre sous scellé, et se permit des usurpations sur la propriété des moines. Les abbés de Cîteaux, en Angleterre, prirent aussi fait et cause pour l'archevêque : « Si les moines, « disaient-ils, peuvent réussir dans leur résistance à leurs « supérieurs, le poison de la désobéissance infectera tous les « couvents, la paix sera bannie de tous les couvents. »

Innocent se fit exposer encore une fois les raisons des deux parties, toutes les décisions de ses prédécesseurs, et confirma,

en vertu de son autorité pontificale, la sentence antérieurement rendue : à savoir, que l'archevêque devra démolir à ses frais le nouvel édifice en trente jours, interdire la continuation des fonctions de leur charge aux chanoines institués, et restituer à l'église ce qui lui a été enlevé. « Ne te laisse pas affliger, « cher frère, lui écrit-il, si notre conscience nous a forcé d'a- « gir ainsi ; nous ne l'avons pas fait par aversion pour toi, « mais parce qu'élevé sur le siége de la justice, nous avons le « devoir de protéger et de garantir sains et saufs les droits de « chacun. Plus nous t'aimons sincèrement, plus nous te re- « gardons parmi nos confrères et co-évêques comme un mem- « bre honorable, comme un pilier inébranlable de la maison « de Dieu, moins aussi nous aurions pu agir autrement sans « commettre un grand crime envers le Créateur. » Il espérait le voir réparer sa résistance par une obéissance pleine de joie. Cependant, pour le cas contraire, Innocent délia les évêques du devoir de soumission à un chef qui, lui-même, refuserait d'obéir au Saint-Siége ; il engagea le roi à prendre la défense des moines et à ne pas tolérer que le faible fût opprimé par le fort. Mais le pape, ayant appris par les moines les persécutions exercées par le roi contre eux, renouvela sa précédente exhortation, et recommanda à l'archevêque de Rouen et à l'évêque d'Ely de prendre la défense des Augustins, et d'expliquer au roi la lettre qui lui avait été adressée. S'il ne voulait pas l'écouter, il serait obligé alors, non-seulement d'ordonner la punition nécessaire, mais de traiter, comme le roi le faisait à son égard, chacune des demandes importantes qu'il adresserait au Saint-Siége. Les évêques d'Ely et de Lincoln devaient avoir soin que tout fût restitué aux moines. Il envoya à ceux-ci une lettre de consolation. « Dans vos peines, mettez votre confiance « dans le Seigneur auquel vous vous êtes voués, et dites : Si « nous avons reçu le bien du Seigneur, pourquoi ne suppor- « terions-nous pas aussi l'adversité ? Que la volonté du Sei- « gneur soit faite ! Que son nom soit loué ! Je ne demande « pour récompense qu'une chose, c'est d'élever vos prières

« vers Dieu, pour qu'il me donne la force d'administrer la « dignité apostolique et la gloire du nom divin, à l'honneur et « à l'avantage de l'Église, pour le salut et la félicité de mon « âme. »

La résistance de l'archevêque échoua contre une pareille fermeté : il obéit enfin et fit démolir l'église de Lambeth ; mais ni lui, ni le pape surtout, n'échappèrent à un blâme amer; car plusieurs pensaient qu'il convenait plutôt au chef de la chrétienté de faire bâtir des églises que de les faire démolir. Les moines paraissent être rentrés dans leurs droits. Il répondit à une nouvelle demande de l'archevêque pour construire une cathédrale en l'honneur du saint martyr Thomas, qu'il fallait avant tout que la sentence prononcée par rapport au rétablissement de l'Église-mère, de ses priviléges et de ses possessions, eût reçu une pleine et entière exécution [1].

Une querelle entre les archevêques de Tours et de Dol, au sujet des droits de métropolitain, avait acquis une certaine célébrité, à cause de sa longue durée. Depuis les siècles les plus reculés, ils possédaient ce droit de métropolitain sur toute la Gaule. Les barons bretons se trouvaient plus étroitement attachés à la suzeraineté de la France par ce lien spirituel. Lorsque le régime féodal se perfectionna sous les Carlovingiens, et que les barons de la Bretagne se choisirent un roi particulier, ils voulurent être séparés de la France sous le rapport ecclésiastique, comme ils l'étaient sous le rapport politique, et leur roi fonda dans son pays le siége archiépiscopal de Dol, afin de ne plus être dorénavant soumis à celui de Tours [2]. Le pape Nicolas y consentit, sous la réserve que les archevêques de Tours ne s'y opposeraient pas. Mais déjà depuis un siècle et demi [3] ceux-ci élevaient des plaintes auprès du Saint-Siége sur la restriction de leur pouvoir spirituel. La

[1] Gesta, c. 42. Les détails de cette affaire se trouvent dans les lettres. Ep. I, 111, 432-436, 485, 486, 580-583 ; II, 71.

[2] Ep. II, 82; Capefigue, II, 183.

[3] Depuis le pape Nicolas II (1059-1061).

querelle fut souvent arrangée et toujours renouvelée. Les rois voyaient dans cette restriction de l'influence de leur métropolitain un empiétement sur leurs propres droits. Sous Lucien III, les négociations furent des plus vives; l'abbé Étienne de Sainte-Geneviève, dont nous avons déjà fait mention, qui fut plus tard évêque de Tournai, écrivit à ce pape au nom du roi : « L'Église de Tours a constamment exercé les droits de « métropolitaine sur la Bretagne; les chanoines de Dol cher« chent maintenant à obscurcir l'éclat de la couronne; car « cette question est non-seulement la cause de l'archevêque, « mais aussi celle du roi : elle met la paix en danger. Les « barons du royaume, dit-il, partagent sous ce rapport les « sentiments du roi; et si le sang était versé entre les Français « et les Bretons, le pape en serait responsable. » — L'abbé se plaignit au cardinal Octavien de ce que Rome était contre le roi, chose à laquelle il ne se serait jamais attendu; que les ecclésiastiques de Dol veulent entamer, diminuer, mutiler le royaume. Est-ce là de la reconnaissance pour le dévouement témoigné jusqu'à ce jour? Il en résultera une dissension dont on ne peut prévoir la fin, et la haine qui couve finira par s'enflammer. Il prie le cardinal d'interposer son autorité, afin que l'archevêque élu de Dol [1] ne détache pas du royaume les contrées occidentales. Le roi se plaignit devant une assemblée d'évêques de ce qu'on voulait lui enlever une partie du royaume de ses pères; le pape, dit-il, est un ingrat. La chose en resta là jusqu'à Célestin III, auquel Étienne se contenta de demander, au nom de la reine devenue veuve, qu'il ne fût rien décidé avant le retour de son fils de la Palestine. Plus tard, Célestin fit comparaître devant lui les parties qui s'étaient déjà souvent présentées à Rome; mais l'archevêque de Tours ne se rendit pas et n'envoya aucun représentant; le différend resta encore une fois sans solution.

Innocent était, depuis quelques mois seulement, assis sur le

[1] Qui non sine dolo Dolensis electus est. Stephan. Torn., Ep. 109.

Siége apostolique, lorsqu'il appela de nouveau les deux évêques, à la Saint-Michel de cette année; il termina enfin cette querelle. Les deux parties furent fréquemment entendues, tant en présence du pape lui-même que devant les cardinaux; après l'épuisement de toutes les preuves, et lorsque les chanoines de Dol n'eurent plus rien de nouveau à produire, il fut décidé que l'église archiépiscopale de Dol devait rester subordonnée à celle de Tours, reconnaître son chef comme métropolitain; que l'évêque de Dol ne devait plus dorénavant porter le pallium, mais se faire sacrer par l'archevêque de Tours et lui témoigner, comme suffragant, sa soumission. Afin qu'il ne fût plus possible de renouveler les contestations, Innocent déclara nuls tous les titres que l'on découvrirait plus tard en faveur de l'église de Dol [1].

Dans la première année de son règne, Innocent crut convenable de mettre un terme à l'abus du passage des évêques d'une église à l'autre sans l'autorisation du Saint-Siége. Il déclara de pareilles élections nulles et non avenues, et décida que les évêques qui permettaient que ces choix tombassent sur eux étaient déchus des deux églises; sans avoir égard à la faveur des princes et à leur bienveillance particulière, il tint ferme sur le maintien de ces antiques droits du Saint-Siége. Il reconnut ce qui, dans tous les temps, aurait dû rester profondément gravé dans le cœur de tout pontife, c'est qu'il n'est pas le maître de ces droits, mais seulement leur administrateur et leur défenseur.

Outre ces graves difficultés examinées et jugées, quelle foule d'affaires les plus diverses! Des questions adressées par des

[1] Ep. II, 82, 88; Matth. Pâris, 139, documents sur ce différend; lettre du synode de Tours, en 859, adressée à tous les évêques de Bretagne : *ut obediant episcopo Turonensi*, jusqu'au milieu du quatorzième siècle; in Martène, Thes., III, 840, 988 : *Acta varia in causa Dolensis episcopatus, ex Archiris ecclesiæ Turonensis*. On trouve aussi une courte exposition de cette affaire dans Thomassin, Vetus et nova disciplina circa beneficia, etc., I, 1, 45, 19. Mais on ne peut croire que le pape, ainsi que le dit Albericus, p. 458, ait formulé sa sentence contre l'archevêque de Dol de la manière suivante : *De dolo es, es in perpetuum dolebis*.

archevêques, des délibérations envoyées par des évêques, des doutes soumis par les chapitres, des élections à des fonctions ecclésiastiques supérieures qu'il fallait préparer et autoriser après une démission, vérifier et confirmer lorsqu'elles étaient terminées, ou casser lorsqu'elles avaient été trouvées illégales. Quel dévouement de la part de celui qui se sentit appelé à la direction suprême de l'Église pour relever les ruines, l'œuvre du crime des méchants, pour éclairer les doutes des ignorants par la lumière de la vérité, pour être tout à tous! La foule des affaires à traiter consistait non-seulement dans les ordres généraux, tels que le renouvellement de priviléges précédemment accordés à des ordres, à des couvents ou à des églises; dans l'introduction des fêtes pour des diocèses; dans des ordonnances pour le maintien de la pureté des mœurs; dans des sentences prononcées contre ceux qui avaient obtenu des dignités par simonie, ou contre d'autres criminels; non-seulement dans les soins à donner pour conserver l'intégrité morale de l'état ecclésiastique qui paraissait souvent souffrir beaucoup, là par la promotion d'hétérodoxes, ici par le cumul des bénéfices; non-seulement dans la décision de beaucoup de doutes particuliers concernant surtout les rapports matrimoniaux, dont la solution était renvoyée par les évêques, les chapitres et par les prêtres, avec une plus grande confiance, au chef de l'Église, comme gardien de la foi et de la discipline [1]; mais encore il y avait à veiller contre l'arbitraire; à regarder de tous côtés si les ordres des papes, aussi bien ceux du pontife régnant que ceux de ses prédécesseurs, étaient respectés; si aucuns n'avaient été surpris par des ruses, et dans ce cas on les révoquait; si nulle part le pouvoir temporel ne se livrait pas trop à son désir de restreindre les libertés de l'Église. Là, il fallait recommander des fonctionnaires, ou de pauvres prêtres

[1] Gesta, c. 43, 45. Voyez les nombreuses questions de l'abbé Guillaume dans le premier livre de ses Lettres, que Bartholinus, Langebeck et presque tous reportent (cependant sans raisons suffisantes) à l'année 1198. Pour ne pas multiplier les citations, nous dirons seulement que tout ce qui précède est le contenu d'environ cent cinquante lettres du premier livre.

de l'Église romaine, souvent les protéger contre les prélats ou les chapitres. Les autres affaires qui se présentaient étaient : la confirmation des sentences prononcées par les légats, la suppression de celles qui avaient été portées par les évêques avec trop de sévérité, l'absolution des excommuniés, la canonisation des personnages éminents par leurs vertus. Il fallait accorder l'approbation aux conventions entre ecclésiastiques, confirmer les priviléges consentis, décider les querelles sur les revenus, dissoudre des concessions préjudiciables à d'autres et renouveler celles acquises. Rien ne parut à Innocent au-dessous des droits ou de l'attention de sa suprême dignité; il soutint l'archevêque de Rouen contre une partie de ses chanoines, à propos d'un projet de réparation de la cathédrale, et il informa l'évêque d'Armagnac que l'on ne devait plus défendre aux femmes de visiter l'église peu de temps après leurs couches; il donna des éclaircissements aux évêques de Sidon, de Béryte et de Biblos sur les limites de leurs droits au sujet des dîmes, et accorda au chapitre de Besançon la permission d'en fonder un nouveau. Ici, il fixe l'attention du clergé de Milan sur la manière dont il faut pourvoir les légats et les nonces apostoliques qui, dans leurs voyages, passent par Milan, de tout ce qui est nécessaire pour leur séjour et la continuation de leur route; là, il engage le doge de Venise à retirer un ordre trop sévère décerné contre un individu.

Il eut à décider le différend entre les patriarches d'Antioche et de Jérusalem; puis à quel siége archiépiscopal, parmi plusieurs, était attachée la primauté d'une province, ou quels étaient les priviléges et les prérogatives distinctives de chacun d'eux. C'est à lui que revenait l'enquête sur les accusations portées contre les archevêques, le redressement de leurs suffragants en cas de désobéissance; tous devaient trouver assistance et protection auprès du chef de l'Église contre les usurpations des rois.

Les rapports avec les évêques étaient encore plus multipliés, parce qu'ils concernaient un personnel plus nombreux.

C'étaient des élections nulles, des résignations, des translations, des réclamations à des couvents, des différends avec des chapitres ou des églises, avec des ordres religieux; l'autorisation à donner pour disposer des biens des siéges épiscopaux. A Rome, tous étaient assurés de rencontrer protection contre les empiétements, un juge contre tout ecclésiastique incapable ou dissipateur. Partout où s'élevait quelque scandale au sujet d'un prélat d'un rang quelconque, partout où survenaient des contestations avec son clergé, on s'adressait à la source pure du droit ecclésiastique. C'est là que se déterminaient les relations du chapitre, le nombre des chanoines, leur règle de vie, la participation de l'évêque à l'administration des biens, le partage des revenus, l'enquête sur les disputes au sujet de la possession des prébendes, la nécessité de la résidence des chanoines.

Mais les ordres religieux se multiplient, et c'est au Saint-Siége qu'ils doivent demander l'autorisation de leur existence, de leurs institutions, de leur réunion à d'autres couvents, de l'adoption d'une règle plus sévère; c'est lui qui les protége, qui les surveille et les redresse. Le pape étant obligé de prendre soin de la sécurité intérieure et extérieure de tous les couvents, de là la nécessité d'obtenir de lui la permission de les transporter de lieux dangereux dans des lieux sûrs; il donnait l'ordre de rebâtir les édifices tombés en ruines; là où les couvents avaient été sécularisés, il commandait qu'ils fussent consacrés de nouveau à leur destination primitive. Il intervint dans les querelles entre les uns et les autres, et dans les réclamations que des chapitres leur adressaient; il préservait leurs libertés quand on leur imposait un abbé, soit qu'on voulût instituer abbé un religieux qui n'appartenait pas à l'ordre, soit qu'un moine qui avait déjà fait vœu voulût se séparer de l'ordre. Comme un couvent avait à cœur d'élire un abbé digne et capable, ou de voir son abbé recevoir, à titre de distinction, le droit de porter des ornements plus relevés, de même on avait soin d'écarter celui qui était défiguré par quelque diffor-

mité physique [1]; celui qui avait une mauvaise réputation était soumis à une enquête; celui qui se montrait ouvertement prodigue était destitué. Mais si le pape regardait comme son devoir de soumettre de nouveau à la règle la maison religieuse qui avait passé entre les mains de prêtres séculiers, moins encore voulait-il laisser transformer une fondation temporelle, contrairement à sa destination primitive, en une maison religieuse, ou approuver les intrigues d'un ordre pour augmenter le nombre de ses membres. Le grand édifice de l'Église était établi sur le maintien inébranlable des droits des petits et des grands; il fut consolidé et étendu par une subordination rigoureusement calculée de toutes les parties du corps chrétien.

Ajoutez encore les diverses affaires concernant des églises particulières, des prêtres, des religieux et des personnes ecclésiastiques; quant à celles-ci, leur capacité au sacerdoce, la confirmation des droits concédés, la punition de leurs crimes, la remise des peines décernées, l'absolution de leur vœu, la protection pour la possession des bénéfices accordés; quant aux églises, l'examen de priviléges contestés, la conservation de leurs propriétés, la décision au sujet des donations attaquées, le soin de veiller à ce que leurs revenus ne soient pas diminués; le règlement de l'emploi des revenus, un allégement de leurs charges si elles étaient endettées; de plus, les innombrables questions à résoudre par rapport aux relations matrimoniales, ici à cause de la sensualité effrénée d'hommes grossiers, là à cause des lois ecclésiastiques diversement expliquées; dans toutes ses décisions sur cette matière, Innocent insistait avec autant de force sur une pureté intacte du mariage et sur son indissolubilité, qui ne pouvait même être rompue par un vœu monastique, qu'il jugeait avec douceur une transgression à laquelle la volonté n'avait eu aucune part [2].

[1] Ep. I, 307 : « Manu altera mutilatus, cum pro tam enormi defectu ad sacros non possit ordines promoveri, et ipse in promotione sua id « tacuerit fraudulenter, ab abbatiæ « officio non est immerito amovendus. »

[2] Ep. I, 5. Innocent répond avec

L'année 1198, la première du règne d'Innocent, se passa au milieu de cette activité en contact avec tous les royaumes, embrassant toutes les relations, aux yeux de laquelle personne n'était ni trop haut ni trop bas placé. Le germe d'un grand nombre d'événements plus importants, qui se développèrent dans le cours de sa vie, était éclos. Mais quels que soient les formes, la marche et les changements des circonstances extérieures, l'esprit avec lequel Innocent interviendra ne variera jamais; les forces qu'il déploiera, les intentions, les projets qu'il produira, seront toujours les mêmes, au commencement comme à la fin de sa carrière.

Ambroise à la question : « Une jeune « fille, *non sponte sed violenter oppressa*, peut-elle encore être comptée au nombre des vierges? *Tolerabilius est mentem virginem quam carnem habere.* »

LIVRE TROISIÈME.

Institutions dans l'État de l'Église. — Coup d'œil sur l'Italie. — La Sicile : expéditions de Markwald contre les seigneuries de Frédéric; mesures du pape. — L'Allemagne : négociations avec Rome au sujet de l'élection de l'Empereur (l'archevêque Conrad de Mayence). — La France : négociations du légat. — L'Angleterre : mort de Richard; Jean lui succède. Le roi Philippe prend sous sa protection Arthur de Bretagne. — L'Espagne : divorce du roi de Léon. — La Hongrie : guerre entre frères et réconciliation. — Institutions ecclésiastiques en Servie. — Négociations avec Byzance au sujet de la réunion des Églises. — L'Arménie : sa réunion à l'Église latine. — La Bulgarie : sa réunion à l'Église romaine. — Conversion des Livoniens. — Croisade : efforts d'Innocent (Foulques de Neuilly); les barons français. — Affaires ecclésiastiques. — Ordre d'Innocent au sujet des Juifs.

(1199.)

Quoique par son activité et la vigueur de ses mesures Innocent eût réussi à rétablir la domination temporelle de l'Eglise romaine, cependant, au commencement de la seconde année de son règne, tout le pays n'était pas encore complétement soumis. Dans les Marches, Camerino et Ascoli reconnaissaient la suzeraineté de Markwald; des dissensions intestines entre les bourgeois agitaient Bénévent; le fauteur de ces troubles était l'archevêque, celui auquel était imposé le devoir de les apaiser et de porter la bannière de la paix; il trouvait plus de joie à prendre part aux combats, à assister à la prise d'assaut des forteresses, à contempler l'incendie et la dévastation, qu'il n'aimait à remplir les obligations du saint ministère dont l'avaient rendu indigne ses emportements, le sang qu'il répandait, sa cupidité et sa cruauté. Il paraît que sa fureur s'exerça de préférence contre des juges, des fonctionnaires et des ser-

viteurs de la cour de justice; dès la première plainte des chanoines, un cardinal reçut l'ordre de faire une enquête sévère et d'en rendre compte sans délai.

Mais afin que les affaires temporelles, inséparables du gouvernement du Patrimoine de saint Pierre, ne pussent l'empêcher de donner son attention aux affaires plus importantes de toute la chrétienté et aux soins de toutes les Églises, Innocent envoya, d'après le conseil des cardinaux, un gouverneur muni de pleins pouvoirs, dans le duché de Spolette, dans le comté d'Assise et en Toscane, et lui ordonna de régler, d'établir, d'abolir et d'introduire dans les églises et les communes tout ce qui paraîtrait nécessaire; car partout il y avait un grand nombre d'individus qui, abusant de la longanimité du Saint-Siége, troublaient la paix, violaient la sécurité publique et ravageaient le pays. Le préfet de Rome accompagna le représentant du pape. On commanda aux sujets de recevoir honorablement et avec confiance le cardinal-gouverneur et le préfet, de s'adresser à eux pour toutes les réclamations, parce qu'on leur avait accordé un pouvoir illimité. Il fallait une volonté énergique pour faire rentrer les villes dans les limites de leur action et les empêcher d'empiéter sur les droits de suzeraineté. Là, elles cherchaient à s'approprier des biens ou des taxes qui devaient entrer dans le trésor du pape; ici, elles s'emparaient du droit d'élire des administrateurs et des juges. Pour remédier à ces désordres, Innocent établit ou des feudataires, ou des juges châtelains qui devaient promettre solennellement de ne laisser rien aliéner des possessions et des revenus de l'Église [1]. Si les villes libres de l'Italie aimaient mieux, à cette époque, des combats intérieurs et une lutte continuelle entre le despotisme et la liberté des citoyens, si elles préféraient des étrangers de distinction revêtus pour un temps très-court de l'autorité suprême, auxquels il fallait donner des droits et des pouvoirs étendus, à des hommes domiciliés, appartenant aux familles

[1] Ep. II, 236; Ep. II, 215; II, 236; II, 202; II, 203; Ep. VII, 102; Ep. VIII, 211; Ep. VII, 23; IX, 201.

les plus puissantes, la situation ne devait pas être la même dans ces villes qui dépendaient d'un État dont toutes les parties étaient réunies sous un seul souverain. Là ce qui était salutaire pouvait devenir nuisible ici, et les circonstances exigeaient d'autres mesures. Innocent déclara donc que non-seulement aucun étranger ne serait appelé à la tête des bourgeoisies des villes, mais que les consuls ne seraient élus qu'avec son assentiment et celui du juge châtelain. La nomination même des juges et des secrétaires ne fut plus abandonnée à l'arbitraire; il fallait son autorisation, et la nécessité d'un serment par lequel on s'engageait à conserver ses droits et à ne point abandonner les usages établis pouvait paraître indispensable à Innocent, au milieu des révolutions qui bouleversaient la vie des villes italiennes.

Le reste de l'Italie n'était pas non plus favorisé du bonheur de la paix et du calme. Les bourgeois de Pise, turbulents, toujours prêts à combattre et vivant en mésintelligence avec la papauté, à cause de leurs prétentions sur la Sardaigne, se refusèrent constamment, sans craindre l'interdit dont ils étaient menacés, d'accéder à l'organisation générale des villes de la Toscane, telle qu'elle avait été constituée par le pape, sur leur propre demande, et adoptée par elles. Il conseilla aux habitants de Pise d'accepter aussi cette organisation, afin de ne pas mettre obstacle au bien-être de leur patrie; ils s'y refusèrent. L'excommunication fut fulminée contre Pise ; on présenta d'autres expédients, on accorda encore un délai; les villes adressèrent de nouvelles plaintes; enfin Innocent ordonna à l'archevêque et au chapitre d'exhorter le podestat et la bourgeoisie à l'union et à la concorde, union par laquelle seule la Toscane pouvait être libre et se voir délivrée du joug étranger. Dans le cas où ils persévéreraient dans leur opiniâtreté, le pape aurait tout fait pour n'avoir rien à se reprocher, et il se verrait forcé, non par haine, mais par amour, à procéder plus sévèrement contre eux.

Les margraves d'Este ne pouvaient oublier la destruction

du château de Monte di San-Maria. Ils se liguèrent avec les bourgeois d'Arezzo, qui envahirent le domaine de Castro et investirent un autre château. Monte di San-Maria se releva ensuite de ses ruines par l'ordre des margraves. Un secours pressant parut indispensable à ceux de Castro ; ils le demandèrent au pape. Mais, ni cette confiance dans le Saint-Siége, ni le paiement régulier des taxes annuelles, ne purent les protéger contre l'interdit, pour avoir élu un recteur contrairement à leur constitution, à l'insu du pape ; et ils ne furent affranchis de l'interdit que par une révocation prompte et publique de cette élection.

Une querelle au sujet de Borgo di San-Donnino arma les bourgeois de Parme et de Plaisance. Les uns et les autres enrôlaient en Lombardie pour leur cause ; les épées étaient tirées, la guerre était imminente. Mais Innocent, « en qualité de vi-« caire de Celui dont l'arrivée était annoncée par ces paroles : « Paix sur terre aux hommes de bonne volonté ! et qui, en « montant au ciel, laissa à ses disciples la paix pour legs, » employa tous ses efforts pour conserver la concorde ; il chargea l'archevêque de Milan, huit évêques et l'abbé de Locedio, de faire tout leur possible pour empêcher la guerre d'éclater ; et si leurs démarches restaient sans succès, ils devaient sommer le conseil et les bourgeois des deux villes de se rendre à Rome, sous peine d'excommunication, afin qu'il eût à terminer leur querelle d'une manière impartiale [1].

Les dommages essuyés par quelques villes exigeaient une plus grande sévérité. Les nombreux habitants de Trévise qui avaient obéi autrefois à Ezzelino, aussi redouté que cruel, puis à Henri VI, avaient porté leurs armes contre les évêques de leur voisinage. La ville de Feltre fut détruite, et l'évêque ainsi que les bourgeois forcés de prêter le serment d'obéissance. Les évêques de Bellune et de Ceneda virent leurs pays ravagés ; l'église d'Aquilée éprouva de grandes pertes. Les

[1] Ep. IX, 201 ; Ep. VIII, 211 ; Ep. IX, 161 ; Ep. VIII, 211 ; Gesta ; c. 46 ; Ep. I, 555 ; Ep. II, 33, 78, 39.

Trévisans, sans s'inquiéter de l'excommunication, sans avoir égard à une convention conclue avec l'empereur, se montrèrent toujours hostiles envers les évêchés de Feltre, de Bellune et de Ceneda, continuèrent leurs dévastations, et ils emmenèrent un jour prisonniers deux cents personnes des plus distinguées et les jetèrent en prison. Sentences arbitrales, serments, gages, otages, tout fut inutile pour les arrêter. Feignant de vouloir la paix, ils prirent l'évêque de Bellune dans une embuscade, le mirent à mort et placèrent des garnisons dans ses possessions. C'est pourquoi Célestin III prononça l'interdit contre la Marche de Trévise, et l'excommunication contre les principaux auteurs de ce crime. Ils demandèrent d'abord grâce auprès d'Innocent. Mais ensuite en vain il ordonna une enquête; il promit inutilement l'absolution, s'ils voulaient donner satisfaction pour le meurtre de l'évêque et caution pour les biens épiscopaux qu'ils occupaient; ils se déclarèrent ouvertement les ennemis du Saint-Siége, contractèrent alliance avec Vérone et Vicence, et firent de nouveau irruption dans l'évêché de Cedena, malgré la paix qu'ils avaient jurée avec l'évêque. Outre la cathédrale, plusieurs autres églises furent brûlées, les autels pillés, les reliques enlevées, et les propriétés de l'Église et de l'évêque dévastées. Celui-ci fut forcé de prendre la fuite.

Le pape ne put tolérer plus longtemps ces abominations. Il exigea la restitution de ce qui avait été enlevé, et des indemnités pour tous les dommages qu'avaient éprouvés le patriarche d'Aquilée et les trois évêques. Il menaça de retirer le rang épiscopal à l'église de Trévise, d'interdire toute relation et tout commerce aux contrées de la Lombardie avec les habitants de la ville; il menaça de donner l'ordre aux princes d'arrêter leurs commerçants, de vendre leurs marchandises et de les jeter eux-mêmes en prison; « car, leur crime est si grand qu'il mé- « rite une punition spirituelle et temporelle. Il leur conseille « cependant d'échapper à la colère future, puisque le délai « pour faire pénitence n'est pas encore écoulé. »

Ce fut une sage politique que celle de Constance, au milieu

des partis qui déchiraient son royaume, au milieu de la fermentation qui menaçait la solidité du trône, de laisser le plus puissant protecteur de ces siècles à son fils mineur, contre un peuple qui montrait un caractère aussi efféminé que changeant. Le peuple de la Sicile passait pour infidèle, traître, familiarisé avec les ruses et le poison, chatouillant les oreilles des puissants avec les doux accents de la flatterie. Les doctrines hérétiques ne rencontrèrent pas toujours de résistance chez des caractères aussi mobiles. L'amour de la poésie s'était éveillé plus tôt en Sicile que dans aucune autre partie de l'Italie, et cet amour y perfectionna la langue pour le chant avant que les premiers essais n'eussent surgi dans la patrie des grands maîtres de la poésie italienne [1]. Ils montrèrent dans la culture des terres une activité qui dépassa de beaucoup celle des siècles suivants, et les produits que les Indes occidentales et les îles du grand Océan fournissent aujourd'hui en abondance, étaient alors cultivés et prospéraient sur le sol fertile de l'ancienne Trinacrie. Les arts qui servent au luxe, la fabrication des étoffes de soie et d'or y avaient atteint un plus haut degré de perfection que dans le reste de l'Occident. C'étaient des amis tout aussi puissants que des ennemis dangereux, ces Sarrasins dont les émirs ont régné, sous la suzeraineté des rois d'Afrique, pendant près de deux cents ans à Palerme, sur la plus grande partie de l'île, et qui tentèrent aussi de s'établir de l'autre côté du détroit; ils n'avaient pas été exterminés par les Normands, mais seulement refoulés dans les montagnes. Quoique par leur croyance ils fussent hostiles à tous les partis, ils leur étaient cependant soumis, et venaient d'être expulsés de Palerme, où, pendant longtemps, ils s'étaient livrés en paix à l'industrie [2].

[1] Petr. Bles., Ep. 43, 93; Ep. I, 509. Dante, de Vulg. eloq., I, 12, accorde aux Siciliens l'honneur d'avoir composé les premiers poëmes italiens.

[2] Les bas prix du sucre des Indes orientales et occidentales bannirent la culture du sucre de l'île, dont on voit encore aujourd'hui les dernières traces dans les environs d'Avolo, habité autrefois de préférence par les Sarrasins (Ep. II, 70). W. H. Smith, Mémoirs descriptive of the ressources, etc., of Sicily. London, 1824. On voit par l'Ep. IX, 211, qu'il y avait aussi des Sarrasins en deçà du Phare. Dans la ville d'Avolo, les Sar-

Les Pisans occupaient arbitrairement Syracuse, et s'y livraient, selon leur bon plaisir, au commerce et à la piraterie. Les habitants de Messine et leur archevêque préféraient un autre souverain à leur prince légitime. Beaucoup de seigneurs ecclésiastiques et séculiers étaient encore indécis sur le parti qu'ils prendraient. Frédéric se vit, peu de temps après la mort de sa mère, réduit à la ville de Palerme, dont les bourgeois se chargèrent alternativement, pendant quelques années, de lui fournir les objets les plus nécessaires, afin de pouvoir conserver les titres de noblesse et les honneurs par lesquels les anciens rois, prédécesseurs maternels de Frédéric, les avaient distingués.

Aussitôt que Constance fut décédée, les conseillers établis s'adressèrent à Innocent pour le prier de protéger le royaume et son roi orphelin. Le pape répondit à cette demande par une lettre au jeune Frédéric : « Le Père de la miséricorde, le Dieu « de toute consolation châtie l'enfant qu'il aime, mais il fait « sortir du châtiment un fruit salutaire. Afin de t'en don- « ner une preuve évidente, il a envoyé son vicaire pour être « ton protecteur; par l'abondance de sa grâce, il a remplacé « la perte de ton père par un père plus digne, et t'a fait pré- « sent, en place de ta mère qui n'est plus, d'une mère meil- « leure, savoir : celle autour de la tête de laquelle s'enlacent la « main droite et la main gauche du Seigneur, suivant l'expres- « sion du Cantique des Cantiques. Mais nous, non-seulement « à cause de nos fonctions de pasteur, en vertu desquelles nous « sommes le serviteur de tous, et principalement des mineurs « et des orphelins, mais aussi par égard pour ta mère, l'impé- « ratrice Constance, de glorieuse mémoire, qui t'a recommandé « à notre protection, et parce que le royaume de Sicile appar- « tient au patrimoine de l'Église, nous prenons sur nous le « devoir de t'aimer et de te protéger, d'agir énergiquement, « avec l'aide de Dieu, pour l'honneur et l'avancement de la

rasins étaient obligés de payer la dîme à l'évêque. Ep. II, 70. Voyez Annon. Casin. in Murat. SS., t. V, Falcand. et Hug.

« puissance royale, pour la sûreté du royaume et le bien de « tes fidèles. Puisses-tu déposer toute tristesse et te réjouir dans « le Seigneur qui t'a donné un père spirituel, au lieu d'un « père temporel, et qui, par la mort de ta mère, t'a préparé « les soins maternels de l'Église, afin qu'assis un jour sur le « trône royal consolidé, tu révères avec encore plus de recon- « naissance ceux qui t'y ont élevé. Puisses-tu recevoir avec « bienveillance nos messagers, car ils se dévoueront pour toi « et se montreront fidèles et empressés dans toutes les mis- « sions et toutes les fonctions. »

Innocent dirigea donc sans délai toute son attention sur les affaires de la Sicile et sur les autres seigneuries de son pupille, s'y consacra avec la plus grande activité, et ne cessa de s'occuper de l'honneur du roi et de la prospérité du royaume. Immédiatement après la mort de l'impératrice, Markwald était revenu en Sicile. Constance, dit-on, se doutant de ses prétentions et de ses futures attaques, avait préparé à son fils des moyens de défense [1]. Markwald, ayant été expulsé par le pape des Marches et même de la dernière ville de ces provinces, se crut maintenant assuré de pouvoir fonder une souveraineté en Sicile. Plusieurs grands du royaume favorisaient son dessein, et surtout le comte de Palear, allié à la maison royale normande; parmi eux, le plus influent était le grand chancelier Gauthier, évêque de Troja. Agité par la pensée, insupportable pour lui, de ne pouvoir plus agir comme le premier du royaume, il oublia que l'impératrice, sur les instances du pape, avait remplacé, au lit de mort, ses soupçons bien fondés par une haute marque de confiance, en lui rendant les sceaux du royaume. Ses frères appuyant ouvertement Markwald, Gauthier embrassa secrètement sa cause. Au testament de l'impératrice, Markwald en opposa un autre, en vertu duquel la tutelle du jeune roi et l'administration de l'État lui étaient dévolues par l'empereur Henri. Le roi fit aussitôt mettre Markwald au ban du royaume

[1] Ep. I; Gesta, c. 23.

comme l'ennemi de sa personne et de l'Empire. Mais celui-ci n'était pas homme à se laisser effrayer. L'éloignement du tuteur, l'appui qu'il espérait trouver dans le pays, les ressources que son adresse pouvait lui suggérer et que son audace pouvait mettre à exécution, l'encouragèrent davantage dans ses projets. Mais Innocent n'était pas moins actif. Aussitôt qu'il eut appris la présence de Markwald dans la Basse-Italie, il appela tout le pays à une vigoureuse résistance. Il ordonna aux conseillers nommés par l'impératrice de protéger, en son lieu et place, jusqu'à l'arrivée d'un légat, le royaume et le jeune roi. Il fit prêter à plusieurs seigneurs de Naples le serment de fidélité à leur jeune souverain, et à lui serment de tutelle.

Markwald se présenta d'abord dans le comté de Molise, où plusieurs Allemands possédaient des domaines. Tous se joignirent à lui, surtout le plus puissant parmi eux, Thiébaut, qui, en faisant prisonnier le comte d'Acerra, avait obtenu de l'empereur Henri les fiefs de ce comté, et s'était attiré en même temps la haine des Italiens. Othon son frère suivit son exemple. Ce premier succès enhardit Markwald à inviter l'abbé du Mont-Cassin à prendre son parti et à le reconnaître comme administrateur du royaume. Mais celui-ci restant fidèle au serment prêté au pape, Markwald se crut assez fort pour tenter de s'emparer de ce couvent, qui est la clef des possessions du roi de Sicile en deçà du détroit. L'abbé, pressé par les troupes ennemies, demanda des secours au pape. Celui-ci lui expédia cinq cents lances et cent arquebusiers à sa propre solde, sous le commandement du gouverneur de la Campanie, Lando de Montelongo, son oncle, afin de protéger le fort de San-Germano contre les attaques de Markwald. Il était accompagné des cardinaux Jean de Salerne et Gérard, chargés d'ordonner aux villes, comtes et barons de la Terre de Labour de prendre les armes. Innocent ouvrit le trésor papal, emprunta des sommes considérables, et envoya le cardinal Jean Colonna dans les Marches pour exhorter les habitants à s'armer aussi. Il fit en outre des enrôlements à Rome, en Campanie, en Lom-

bardie; il convoqua les recteurs des villes de la Toscane, et négocia avec eux l'envoi d'une armée composée de deux mille ou au moins de mille cinq cents lances, et d'un certain nombre de fantassins et d'arquebusiers, pour défendre le royaume de Frédéric.

Markwald se rua avec le fer et le feu contre les possessions du Mont-Cassin. Les villages environnants furent abandonnés, pillés et brûlés. Lui-même parut le 7 janvier devant San-Germano; des secours venaient d'entrer dans la ville; les habitants résistèrent. Mais lorsque Thiébaut se montra le lendemain sur une hauteur, ceux-ci, entraînés par une lâche crainte, s'enfuirent avec leurs femmes et leurs enfants sur la montagne, suivis des cardinaux et des troupes auxiliaires. Ces derniers et mille habitants trouvèrent un asile dans l'intérieur du mur d'enceinte du couvent; les lances et les arquebusiers occupèrent la vallée derrière laquelle s'élève le Mont-Cassin. Markwald, après la prise et le pillage de San-Germano, prit position vis-à-vis l'armée pontificale; et, après avoir inutilement attaqué, pendant quelques jours, le rempart qui défend l'accès du couvent, il espéra le forcer à se rendre par la famine.

La nouvelle de cette fuite affligea Innocent. Il ne pouvait y penser sans reprocher aux habitants de San-Germano leur lâcheté. Dans la crainte que les provisions du couvent ne pussent suffire longtemps à la foule des fugitifs et à la garnison, il envoya à la hâte le cardinal Jordan et son cousin le sous-diacre Octavien, avec mille cinq cents onces [1], auprès du comte Pierre de Celano, afin de traiter avec lui pour le transport des vivres. Le comte prit l'argent, le partagea entre ses hommes et songea plus à son propre intérêt qu'aux besoins des assiégés; à peine leur fit-il parvenir quelques bêtes de somme chargées de farine. Le manque de vivres ne paralysa pas leur courage; ils tentèrent plusieurs sorties, tuèrent ou blessèrent

[1] *Uncia auri*, monnaie d'or de la Sicile. Orloff, Mém., I, 198, l'évalue à 12 1/2 francs.

plusieurs soldats de Markwald et remportèrent la victoire dans quelques escarmouches. On ne ménagea pas non plus l'argent pour renforcer la garnison par des transfuges de l'armée ennemie. Le jour de la Saint-Maur, le 15 janvier, le ciel s'obscurcit subitement, la grêle et la pluie tombèrent par torrents et renversèrent les tentes des ennemis, remplirent les citernes épuisées de la montagne, et les habitants du couvent attribuèrent leur délivrance inattendue à leur bien-aimé intercesseur, à saint Maur. Markwald fut obligé de lever le siége. San-Germano et quelques bourgs du voisinage subirent les effets de la colère que lui fit éprouver l'avortement de son projet. Les maisons et les cabanes furent incendiées, les portes et les murailles renversées, les églises profanées; car Markwald resta longtemps encore sur le territoire du couvent; il ne le quitta qu'au mois de février. S'il eût marché en avant aussitôt après la fuite honteuse des habitants de San-Germano et la prise de cette ville, tout se serait soumis dans le premier moment de terreur. Mais, pendant son inaction de deux mois devant le couvent bien fortifié et bien défendu, les uns purent revenir de leur fayeur, et on eut le temps de relever le courage des autres; le pape était partout pour exhorter, exciter, mettre tout en mouvement, les ecclésiastiques et les laïques, les grands et les petits; il rappela le passé, leur fit entrevoir l'avenir : « Si « Markwald avait pu exécuter son projet, dit-il, aucun reje- « ton de la noblesse sicilienne ne serait plus en vie, il n'eût « épargné aucun sexe. Il réaliserait maintenant ce qu'il s'était « proposé autrefois; le passé fait prévoir l'avenir. Ils avaient « déjà éprouvé sa cruauté, ses ruses et ses parjures multi- « pliés. » La prise de San-Germano pouvait donc être regardée comme un plus grand bonheur pour Frédéric et son tuteur que pour Markwald; et Innocent avait raison de soutenir que, s'il ne lui eût point résisté, il se serait emparé du royaume sans coup férir [1].

[1] Ep. I, 557; Ep. III, 23. Le sort de la basse Italie a été plusieurs fois décidé près de San-Germano; Manfred y perdit le royaume et la vie; Ferdi-

Les comtes de Celano, de Teate, de Caserte, d'autres comtes et barons assemblèrent une armée, non-seulement pour protéger le roi et secourir l'Église, mais pour exterminer Markwald. Tous les archevèques, évêques, prélats, tout le clergé, tous les comtes, barons, chevaliers, bourgeois, tout le peuple des principautés de Capoue, de la Calabre, de la Pouille, furent appelés aux armes par Innocent. « Souvenez-« vous, disait-il, du parjure, de la tyrannie de Markwald; « c'est par ses conseils que les nobles ont été proscrits, char-« gés de chaînes et mutilés; que les prêtres ont été brûlés, « martyrisés dans l'huile bouillante, noyés dans la mer avec « des meulières, et que tous ont souffert dans leurs richesses « et possessions; rappelez-vous que, d'après ses ordres, les « murs et les fortifications des villes ont été renversés, afin que « celles-ci fussent changées en villages, que l'on pût asservir « les nobles, enlever la fille à ses parents, la femme à son « mari, expulser les indigènes, donner leurs propriétés à des « étrangers, et que jamais le joug de l'esclavage ne pût être « secoué. Comme il n'en est aucun qui n'ait souffert dans sa « personne et ses biens, il est juste que tout le monde se lève « pour marcher contre cet ennemi, car il vient de rentrer « de nouveau dans le royaume pour y exercer encore de plus « grandes cruautés. Les ecclésiastiques doivent tous les di-« manches et jours de fête annoncer, au son des cloches et les « cierges éteints, que lui et tous ses complices sont excommu-« niés; prononcer la même sentence sur tous ceux qui l'aident « à s'emparer du royaume, qui reçoivent de lui des lettres ou « des messages, ou lui en envoient; mettre l'interdit sur les « villes, villages, forts et églises où il paraîtra. Celui qui s'ar-« mera contre lui participera aux mêmes indulgences que ceux « qui s'armeront contre les Sarrasins; et cela avec raison, « puisqu'il empêche de marcher contre les ennemis de la foi.

nand II, marchant contre Charles VIII, y fut abandonné par ses troupes; et, de nos jours, les troupes de la Junte révolutionnaire s'y dispersèrent, lors de l'approche de l'armée autrichienne.

« Chacun doit prendre exemple, non sur la lâcheté des habi-
« tants de San-Germano, mais sur la valeur de la garnison
« du Mont-Cassin; enfin, le cardinal, dit-il, apporte des
« sommes considérables pour la solde des troupes. »

Le souvenir des cruautés de l'empereur Henri, la haine contre les Allemands, la crainte de Markwald, produisirent sans doute un effet aussi grand que l'amour pour Frédéric ou la condescendance pour le pape. On vit dans toutes les provinces des soldats se rassembler et s'unir pour se prêter un secours mutuel; on éleva des remparts, on entoura les villes et les hameaux de retranchements; la résistance s'accrut de jour en jour. Les conseillers du roi furent obligés d'expédier à Rome, par des messagers sûrs, la somme destinée par le testament de sa mère à la défense du royaume, et même tout l'argent qu'ils purent se procurer du trésor et des revenus publics, afin que les préparatifs fussent poussés vigoureusement, que l'on pourvût à la solde et à toutes les nécessités de la guerre, et qu'un heureux succès couronnât les efforts du pape.

Innocent envoya en Sicile le cardinal Grégoire, qui avait donné au Saint-Siége de nombreuses preuves de sa fermeté, de sa prudence et de son habileté; la Sicile reconnaissait en lui un ami depuis longtemps éprouvé; déjà, sous les prédécesseurs d'Innocent, il avait dirigé dans l'île les affaires de l'Église romaine. Le cardinal reçut plein pouvoir d'agir suivant sa propre volonté dans tout ce qui concernait la tutelle du roi et l'administration du royaume, sans en référer à Rome; il lui suffirait de consulter les conseillers établis par Constance. Il leur recommanda d'accueillir convenablement son ambassadeur et de lui donner tout leur appui dans ce qui pourrait contribuer à l'honneur et à la prospérité de la Sicile et du Saint-Siége. « Tout ce que le légat ordonnera, dit-il, sera
« comme si le pape l'avait ordonné lui-même. Qu'ils n'aient
« aucune frayeur de Markwald; ses projets seront anéantis, si
« la Sicile se montre avec courage et union contre l'ennemi. S'ils
« montraient de la négligence, la faute en retomberait sur

« leurs têtes. Dans des circonstances si critiques, ajoute-t-il, il « est nécessaire de lui expédier le testament de l'impératrice, « et qu'il reçoive de chacun d'eux, par serment, la tutelle de « l'administration du royaume. »

Innocent avait l'intention de se rendre en personne en Sicile, afin d'y consolider par sa présence la fidélité au roi, la tranquillité et la justice; mais la paix devait être préalablement rétablie. Il envoya deux cardinaux pour annoncer son arrivée, pour assurer au roi et aux habitants de l'île sa bienveillance [1]. Les conseillers du roi, ensuite toute la Sicile, jurèrent obéissance au Saint-Père, en qualité de tuteur et d'administrateur; mais il ne regardait pas les premiers comme sincères, convaincu qu'ils étaient prêts à sacrifier à leur propre intérêt celui du roi.

Markwald, en quittant les environs du Mont-Cassin, se dirigea vers la Pouille; Thiébaut le précédait, sommant tout le pays de le reconnaître pour administrateur du royaume. Mais là, Thiébaut tomba au pouvoir du comte Guillaume de Caserte. Pendant que Markwald pillait des villes et assiégeait inutilement Teane, Innocent ne se contenta pas de le combattre avec des armes temporelles, il dirigea aussi contre lui celles de l'Église. Le pape fulmina la sentence d'excommunication : « Au nom de Dieu tout-puissant et de ses apôtres saints Pierre « et Paul, et en notre propre nom, nous excommunions « Markwald et tous ses complices, Allemands et Latins, no« tamment Thiébaut, Othon, Sigefroi, Othon de Laviano, « Hermann, et le châtelain de Sorella, ses principaux parti« sans; puisqu'il a été exhorté par nos fils chéris Cencius, du « titre de Saint-Laurent de l'Étang, et Jean, du titre de Sainte« Trisca, tous deux cardinaux-prêtres, légats du Saint-Siége, « à cesser de brûler et de détruire les villages, horreurs qu'il « a exercées sous nos yeux, à congédier son armée avec la« quelle il dévastait presque toutes les Marches; comme il

[1] Ep. I, 557, 560, 564; Gesta, c. 23; Ep. I, 557, 559, 562, 564.

« n'écoute pas leurs avertissements, motif pour lequel il a été « exclu par eux de la communauté de l'Église, et puisqu'il a « osé rompre son serment plusieurs fois renouvelé, envahir « et s'approprier le patrimoine de l'Église; enfin, puisqu'il « attaque encore maintenant et cherche à usurper le royaume « de Sicile (qui appartient évidemment aux droits et posses- « sions de l'Église), son administration et la tutelle du roi que « l'impératrice Constance, d'illustre mémoire, nous a légués « par son testament, nous déclarons tous ceux qui lui sont « unis par le serment de fidélité ou par association, complé- « tement déliés de leurs engagements. Nous déclarons déchu « de sa dignité tout ecclésiastique, de quelque rang ou de « quelque ordre qu'il soit, qui oserait célébrer le service divin « ou administrer les sacrements à lui ou à ses partisans. Nous « excommunions en même temps l'évêque élu de San-Seve- « rino, qui, en qualité de partisan de Markwald, a reçu de « ses mains la direction de l'église de Salerne [1]. »

L'excommunication n'effraya pas Markwald; il continua d'employer tous les moyens pour atteindre son but par la force ou par la ruse. Mais partout où il obtenait quelque succès, il rencontrait toujours dans son chemin des obstacles préparés par le pape. Il n'ambitionnait pas seulement la tutelle de Frédéric, mais la couronne elle-même. C'est pourquoi il fit sonder en secret, et avec toutes les précautions, s'il ne pourrait pas se rendre le pape favorable par des présents. L'archevêque Conrad de Mayence, de retour de la croisade, venait d'arriver dans la Basse-Italie. Markwald jugea que celui-ci, en sa qualité de premier prince de l'Église, était propre à faire agréer ses propositions à Innocent. Il fit donc offrir au pape, non à la condition de l'aider, mais seulement de ne pas s'opposer plus longtemps à ses projets, 20,000 onces payables immédiatement, autant après la prise de Palerme, la prestation de l'hommage pour son fief et sa personne [2], une double re-

[1] Ep. II, 67

[2] *Ligiam fidelitatem*. Gesta, c. 23. Le *homo ligius* était bien plus étroitement lié à son suzerain que le simple

devance féodale, une extension des droits de la papauté en Sicile, et la promesse de recevoir de ses mains la couronne. Il offrit de prouver par témoins que Henri et Constance n'étaient pas le père et la mère de l'enfant que le Saint-Siége avait pris sous sa protection.

Innocent repoussa avec horreur ces propositions. Alors Markwald médita une nouvelle perfidie. Il demanda à se réconcilier avec l'Église. Comme on exigeait qu'il promît par un serment solennel obéissance à tous les ordres apostoliques, il répondit qu'il s'engageait à obéir sans condition dans toutes les affaires spirituelles, et à fournir caution pour les affaires temporelles; on lui observa, sous ce rapport, qu'on ne changerait pas à cause de lui les formalités existantes. Enfin il donna par écrit la promesse de jurer sans condition toutes les prescriptions pour la violation desquelles il avait été excommunié, et d'obéir aux ordres du Saint-Siége.

Innocent redoutait, non sans raison, quelque fourberie. Mais comme une sévérité implacable lui aurait donné l'apparence non du vicaire du Christ ou d'un successeur des apôtres, mais d'un juge irréconciliable dans une offense personnelle, et comme l'Église n'a jamais fermé ses bras à des enfants repentants, le pape envoya le cardinal-évêque Octavien d'Ostie, le cardinal-prêtre Guido de Marie au-delà du Tibre, et le cardinal-diacre Hugolino de Saint-Eustache [1], à Véruli dans la Campanie, afin d'effectuer solennellement la réconciliation. Markwald vint, et, après de longues conférences, il prêta le serment. Il pria ensuite les cardinaux de l'accompagner dans

vassal; il devenait son homme dans la signification la plus étendue du mot. Comp. du Cange, voy. le mot *Ligeitas*. Capefigue, II, 170.

[1] Innocent voulait prouver par le choix des légats l'importance qu'il attachait à la réconciliation de Markwald, et la distinction qu'il voulait lui accorder par cette ambassade. D'abord les légats étaient les représentants des trois classes de cardinaux; ensuite le cardinal Octavien était un de ceux qui jouissaient de la plus grande confiance du pape; le cardinal-prêtre fut un des premiers à qui fut confiée, peu de temps après, la légation importante de l'Allemagne, et le cardinal-diacre (plus tard Grégoire IX) était proche parent du pape.

le couvent voisin de Casamario et d'annoncer aux compagnons d'armes qu'il y avait laissés, sa rentrée en grâce auprès de l'Église. Les cardinaux se laissèrent attirer d'un lieu fortifié dans un lieu ouvert. Un repas était préparé dans le couvent; pendant le repas, Markwald lui-même servit les cardinaux. Vers la fin, ses gens avaient l'ordre de murmurer « qu'il fal-« lait s'emparer des prêtres. » Il espérait que les légats effrayés n'exécuteraient pas leurs ordres ultérieurs. Dans le commencement, ils furent réellement un peu embarrassés; mais le cardinal Hugolino reprit bientôt courage et lut devant tous les assistants l'écrit scellé de la bulle pontificale, qui contenait ce qu'on exigeait de Markwald, et après qu'il eut fini, il s'écria très-haut : « Voici l'ordre du pape, notre seigneur; « nous n'avons pas d'autres pouvoirs. »

Les conditions de la réconciliation avec l'Église étaient : Markwald doit se désister de l'administration de la Sicile, s'abstenir d'attaquer ou d'opprimer d'aucune manière, ou de faire attaquer ou opprimer par les siens, cette île ni le Patrimoine de saint Pierre; rendre tout ce qu'il a pris et le déclarer libre de toute obligation; effectuer la restitution de tout ce qui était occupé par d'autres, et cela le mieux et le plus fidèlement qu'il lui sera possible; réparer, selon son pouvoir, d'après les ordres du pape, tout le dommage et toutes les pertes causés au Saint-Siége et au couvent du Mont-Cassin; ne plus mettre la main, ni par lui, ni par les siens, sur les clercs et les personnes ecclésiastiques; ne pas piller, ni arrêter ou assiéger les cardinaux et les légats du Saint-Siége, à moins d'être attaqué violemment par eux, et que cela ne soit nécessaire pour sa défense personnelle.

Aussitôt que les gens de Markwald eurent entendu ces conditions, il s'éleva parmi eux un tumulte; lui aussi était vivement agité; il empêcha néanmoins toute offense contre les cardinaux, et les accompagna jusqu'à leur retour à Véruli. Là il leur fit connaître son désir de se présenter en personne devant le Saint-Père, disant qu'il avait à lui découvrir un mys-

tère qui ne pouvait être confié qu'à lui seul ; il réclama en conséquence un délai. Il demanda en même temps aux cardinaux un écrit constatant qu'il avait reçu les instructions du pape et prêté le serment.

Markwald écrivit au pape. Mais on croyait déjà remarquer de l'astuce dans le salut par lequel il commençait sa lettre : « Au père et seigneur vénérable dans le Christ, Innocent, par « la grâce de Dieu, pape du Saint-Siége romain, — Markwald, « sénéchal de l'Empire, salut et obéissance due et très-sou- « mise. » — Dans une autre lettre, il prenait le titre de sénéchal de l'Empire, « et ce qu'il est d'ailleurs, » comme s'il ne voulait ni avouer ni dissimuler formellement qu'il se regardait comme administrateur du royaume de Sicile et tuteur de Frédéric, titre qu'il avait pris dans les lettres antérieures. Avant qu'une semaine ne se fût écoulée depuis la prestation de serment, il publia dans tous les domaines de Frédéric qu'il s'était réconcilié avec le pape et avait trouvé grâce près de lui, puisqu'il lui avait remis l'administration du royaume et envoyé deux cardinaux chargés de lui obéir en toutes choses. Il paraît qu'il s'était aussi adressé à Philippe de Souabe et aux princes de l'Empire qui le reconnurent, tant comme administrateur de Sicile, que comme margrave d'Ancône et duc de Ravenne, et le recommandèrent à la bienveillance du souverain pontife.

Les cardinaux lui adressèrent d'abord des reproches sur une semblable conduite. Mais il répondit que ni Dieu, ni les hommes le forceraient à exécuter les ordres du pape. Innocent lui-même lui écrivit ensuite : « Comment pouvez-vous « juger de la douceur et de la faveur du Saint-Siége, par la « manière dont vous avez été traité, puisque plusieurs soute- « naient que l'ordre même de vous embarquer pour la Terre- « Sainte n'était pas une expiation suffisante pour vos nom- « breux et grands crimes? J'espère donc que vous n'aurez rien « à objecter contre ce qui a été décidé pour le salut de votre « âme. Il est en outre bien surprenant que vous preniez de « nouveau le titre d'administrateur du royaume. Regardez-

« vous donc comme sérieusement averti de vous en abstenir « et de *faire de nécessité vertu*, puisque l'expérience a dû « vous apprendre jusqu'à ce jour que la volonté de la Provi- « dence n'est pas de vous confier l'administration du royaume. « Du reste, le Saint-Père apprendra avec plaisir ce que vous « aurez à lui communiquer en particulier ; il vous attend avec « joie, et vous enverra un sauf-conduit aussitôt que vous lui « annoncerez votre arrivée. »

A cette époque, le cardinal Grégoire était déjà de retour à Rome. Il est vraisemblable que l'opposition des conseillers royaux, sur un grand nombre desquels le chancelier exerçait une influence considérable, avait empêché Grégoire d'obtenir un succès favorable pour le rétablissement de la paix. La conduite de Markwald devait inspirer au pape de nouvelles inquiétudes pour son royal pupille. Il ne tarda donc pas à faire connaître aux comtes, barons, bourgeois et à tout le peuple de l'île la tournure que les négociations avaient prise. « Si Mark- « wald, leur écrit-il, a pu croire qu'il tromperait par ses ruses « le Saint-Siége, celui-ci a prévu toutes ses trahisons, et Mark- « wald s'est plutôt trompé lui-même. » — « En conséquence, « le pape, au nom du Père tout-puissant, du Fils et du Saint- « Esprit, par la plénitude du pouvoir des princes des apôtres, « Pierre et Paul, et par sa propre puissance, excommunie, « anathématise, maudit et condamne comme parjure, spolia- « teur des temples, incendiaire, traître, inique et impie, Mark- « wald et tous ceux qui le secourront, fourniront à son armée « des provisions, des vêtements, des armes, des vaisseaux, « n'importe ce qui pourrait servir à son avantage. Il ordonne « à tous ceux qui sont avec lui de l'abandonner sans délai, en « vertu du serment qu'ils ont prêté, et de ne plus se réunir à « lui. » — Il représente aux Siciliens la faute qu'ils commettent, en se joignant à ce parjure qui ne se sent pas lié par un serment solennel. Il leur montre qu'ils doivent préférer rester fidèles au roi, repousser toutes les sollicitations des partisans de Markwald et se préparer à une vigoureuse défense; Dieu,

qui a déjà presque entièrement brisé la puissance de ce rebelle, accordera la victoire.

Markwald, voyant ses trames astucieuses déchirées par la main du pape, s'embarqua à l'improviste à Salerne et passa en Sicile, où il trouva un nouveau théâtre pour ses menées séditieuses; il conclut avec le comte Gentilis Palear, auquel le chancelier avait confié la personne du roi et même le palais de Palerme, une convention par laquelle le palais lui fut livré; il enrôla des partisans, et parcourut l'île, sans rencontrer nulle part de résistance. Il rasa les murs des villes, emprisonna les riches, maltraita les pauvres, assassina les fils en présence de leurs pères, déshonora les femmes en présence de leurs maris, viola les filles sous les yeux de leurs mères. Celui qui se défendait était frappé par le glaive. Les prélats et les églises du parti de Frédéric eurent surtout beaucoup à souffrir. Thiébaut et ses frères, Conrad de Sorella et d'autres possesseurs de places fortes, travaillaient pour sa cause, en deça du détroit. Dans cette nouvelle calamité, les conseillers du roi cherchèrent encore du secours auprès d'Innocent. Le devoir et l'honneur commandaient l'emploi de rigueurs extrêmes; sa colère contre Markwald était si vive qu'il le déclara ennemi de toute la chrétienté, et l'appela l'instrument du malin esprit, et second Saladin.

Le pape écrivit à tous les habitants de la Sicile et leur rappela encore une fois toutes les vexations qu'ils avaient déjà éprouvées de la part des Allemands : « comment lui, rendant « le bien pour le mal, a délivré de l'excommunication Mark- « wald, qui avait solennellement juré d'obéir désormais aux « ordres du Saint-Siége, et comment il a été obligé de prononcer de nouveau l'excommunication contre lui et tous ses partisans; car Markwald veut dépouiller le roi Frédéric, son « fils chéri en Jésus-Christ, de son héritage maternel, comme « si ce n'était pas assez pour lui d'avoir perdu son héritage « paternel! Markwald a même fait alliance avec les Sarrasins, « et a livré à leur brutalité des chrétiennes faites prisonnières.

« Ils devaient donc se lever sans crainte contre l'ennemi de « Dieu, et puisque dans ce pays aussi il faut combattre les « Sarrasins, et défendre Jérusalem en Sicile, il assure à tous « ceux qui persévéreront dans cette lutte les mêmes grâces « que celles accordées aux croisés. Il songe d'ailleurs à envoyer « en Sicile le cardinal Cencius en qualité de légat, et les arche- « vêques de Naples et de Tarente, avec une armée nombreuse. « Ce serait une honte pour les Siciliens devant tous les peuples, « si tout un royaume était conquis plus promptement qu'une « seule ville. Sans une résistance énergique, les Siciliens de- « viendraient le mépris et la risée des hommes. » Il écrivit aux Sarrasins : « Il se réjouit de ce qu'ils sont restés jusqu'à « ce jour fidèles au roi; il les engage à ne pas faire attention « aux promesses et aux menaces de Markwald, et à lui résis- « ter; car celui-ci ne les épargnera et ne tiendra pas plus « envers eux ses promesses, qu'il n'a épargné les chrétiens. Il « les exhorte à imiter la fidélité de leurs devanciers, à ne pas « se montrer ingrats pour les faveurs que les rois leur ont « accordées, et à attendre de la bienveillance du Saint-Siége « non-seulement la conservation, mais même l'extension de « leurs anciennes coutumes [1]. »

Il avait confié à un des légats, au cardinal Cencius, dans la personne duquel l'Église vénère le successeur d'Innocent, sous le nom d'Honorius III, la direction suprême de l'éducation de Frédéric; le premier précepteur au-dessous de lui était l'évêque de Catane, dont le jeune prince eut à louer le dévouement inébranlable et les nombreux services. La culture intellectuelle de Frédéric, le développement remarquable de son esprit, la variété de ses connaissances prouvent que sa jeunesse n'a pas été négligée sous l'influence du pape. Certes, une politique sans conscience ne se fût pas fait scrupule d'agir tout différemment, dans l'intérêt d'un but méprisable.

Un ennemi comme Markwald, actif, rusé, expérimenté dans

[1] Ep. II, 177; Ep. III, 23; Ep. II, 221, 226.

la guerre, audacieux, appuyé secrètement ou ouvertement par plusieurs personnages qui auraient dû lui résister, ne pouvait être vaincu par la parole ; il fallut avoir recours à d'autres armes. C'est pourquoi Innocent fit faire des préparatifs, afin que le maréchal Jacques [1] et le seigneur Othon de Palombara, oncle du pape, suivissent les légats, exécuteurs de sa volonté, avec les forces nécessaires, parmi lesquelles on comptait deux cents lances. Le pape les avait enrôlées à ses propres frais, quoiqu'il n'eût pas reçu la plus légère compensation pour toutes les dépenses faites jusqu'à ce jour. Mais il espérait que les grands de l'île, les juges, les habitants des villes seraient prêts à sacrifier et les revenus du royaume, et même une partie des leurs, plutôt que de courir encore une fois le danger de tomber sous la domination de Markwald, dont tous, et surtout les riches, avaient ressenti la cruauté. S'ils ne l'appuyaient pas, alors il serait justifié devant Dieu et les hommes des funestes résultats de l'expédition. L'expérience leur apprendrait trop tôt qu'ils étaient incapables de se défendre sans son autorité.

L'administration du pays, à ce qu'il paraît, ne fut pas dirigée, pendant ces troubles, par les conseillers du roi, de la manière la plus fidèle et la plus consciencieuse. Suivant leur bon plaisir, ils s'emparaient de certaines parties des biens du roi et en faisaient des donations à des étrangers ou à des parents. Le chancelier voulut imposer le fils de sa sœur pour protecteur aux habitants de Civita di Chieti, qui préférèrent le puissant comte dont la famille portait l'ancien nom de leur ville, et possédait de grands domaines tout autour de la ville. Leur choix fut maintenu par Innocent. Il fut aussi obligé de faire réclamer aux conseillers la somme d'argent réservée par le testament de Constance pour restituer au pape ses avances consa-

[1] Le premier officier du palais papal. Ses fonctions étaient de porter la tiare devant le pape pendant les vêpres de Noël, de recevoir les étrangers de distinction aux frontières de l'État de l'Église ; dans les affaires importantes, il était appelé au conseil, et souvent il était envoyé comme plénipotentiaire. Jamsilla, de Reb. Sic., in Murat. SS., VIII, 519 ; Vitæ Pap. Avenionens., I, 210 ; Odor. Raynaldi, ad annum 1317, nº 52.

crées à la défense du royaume; il fallut les avertir de ne pas diminuer les biens du roi par des donations imprévoyantes [1].

Dans un pays depuis six ans sans administration énergique, le champ de bataille de factions acharnées, il s'était glissé aussi dans les relations ecclésiastiques bien des abus qui, dans une situation régulière, avaient besoin d'être déracinés. Nous ne devons pas nous étonner d'entendre ces plaintes : les églises sont opprimées; on diminue leur temporel, on restreint leurs droits, on leur enlève leurs revenus; on change arbitrairement les limites des diocèses; le peuple cherche à charger les églises et le clergé de corvées; le pouvoir temporel prétend traîner devant son tribunal les ecclésiastiques, dont le privilége est d'avoir un tribunal particulier.

A cette époque, l'archevêque de Palerme était mort. Le chancelier, aussi avide d'honneurs que de pouvoir, sut ménager les choses de telle manière qu'il fut demandé pour cette dignité et y fut institué par le légat, sans en avoir préalablement référé au pape. Il porta ensuite, contrairement à toutes les ordonnances ecclésiastiques, le nom et exerça les fonctions d'archevêque, avant d'avoir demandé le pallium, qui était le signe de la plénitude de l'autorité archiépiscopale. Les constitutions de l'Église ne devaient pas être sacrifiées à des considérations politiques; toujours, quand ce fait a eu lieu, il a été le signal de son affaiblissement. Innocent, lui, ne pouvait s'arrêter aux exigences politiques, qu'autant que le lui permettait la supériorité de ses devoirs. C'est pourquoi, malgré tout le déplaisir que lui causa cette élection, dont il réprimanda le cardinal, il ne voulut accorder au chancelier la direction spirituelle et temporelle de l'église métropolitaine qu'au seul titre d'administrateur et d'évêque de Troja. Cette concession ne satisfit pas l'orgueil de Gauthier, qui, par vengeance, chercha à ternir la réputation du pape [2].

La situation de l'Allemagne n'était pas plus pacifique; les

[1] Ep. II, 245, 258, 187.
[2] Ep. II, 161, 264, 265, 198, 163, 162; Gesta, c. 29.

princes restaient toujours divisés entre Othon et Philippe; depuis Cambrai jusqu'aux frontières du Danemarck, presque tous les princes étaient pour Othon, et ceux du sud pour Philippe, dont le parti était le plus fort. Les deux rois avaient passé l'hiver en Saxe, Philippe, dans la ville impériale de Goslar, puis à Hildesheim, et Othon à Brunswick. Chacun d'eux cherchait à unir plus étroitement à sa cause, par des récompenses et des présents, les princes qui l'avaient aidé à parvenir à la couronne. Les fidèles services des bourgeois de Brunswick et leur attachement pour le père d'Othon, pour Othon et son frère, leur valurent une exemption des droits de douane dans tout l'Empire.

Philippe était déjà, depuis le commencement, supérieur à Othon par le nombre de ses partisans; mais la cause de celui-ci éprouva un échec sensible par la mort inattendue de son oncle, le roi Richard d'Angleterre. Un grand nombre de princes qui avaient embrassé le parti d'Othon passèrent du côté de Philippe [1]. Othon ressentit vivement cette perte, et reconnut qu'après la mort de Richard le pape était son unique appui, que désormais il n'avait de protection à attendre que de lui seul. C'est pourquoi il s'unit plus étroitement avec lui, promit tout : respect, obéissance, garantie de tous les droits, et il obtint facilement son consentement à son mariage avec Marie, fille du duc de Brabant, alliance dont il attendait de grands avantages. D'après la dernière volonté de son oncle, Othon devait recevoir tous les joyaux et les trois quarts de son trésor; car Richard savait bien qu'il ne pourrait pas conserver la couronne sans une somme considérable d'argent. Jean, autre oncle d'Othon, suivit d'abord la ligne politique de son frère, fit recommander les intérêts de son neveu auprès du pape et des cardinaux, et comme il n'était jamais avare de pro-

[1] Registr. 20. La collection particulière, *Registrum Innocentii III de negotio romani imperii*, tire son nom des armoires des archives papales (Regesta), dans lesquelles on conservait les lettres et les actes. Bœhmer, de Decret. Pont. Rom. var. collect. et fort., not. 4. On peut conclure de la fin du Registr. 56, qu'on n'a pas toujours ajouté la date à ces écrits.

messes, il s'engagea à consacrer toutes les forces de son royaume à l'heureuse issue de cette affaire. Mais tout cela ne suffisait pas pour Othon; l'espoir d'obtenir des troupes auxiliaires de son beau-frère le roi de Danemarck, ne pouvait être que bien incertain, dans la situation où celui-ci se trouvait lui-même.

Plus d'une année s'était déjà écoulée depuis l'élection de Philippe, et on ne voit pas qu'il ait fait la plus légère démarche pour la faire reconnaître à Rome. Malgré son ressentiment du peu d'égards de Philippe et de son parti envers lui, Innocent crut qu'il était conforme à sa position, vis-à-vis l'empereur d'Allemagne, de n'intervenir dans l'élection contestée que lorsqu'il aurait reçu aussi quelque ouverture de la part des adversaires d'Othon. Quoiqu'il ne se fût pas encore prononcé en faveur d'aucun des deux rivaux, on pouvait cependant déjà connaître en Allemagne ses dispositions contre un prince qui avait usurpé autrefois les domaines de la papauté, sa crainte de voir la couronne impériale devenir héréditaire, l'aversion des papes pour un pareil changement de la loi de l'Empire. Il circula des bruits indiquant combien on regardait comme impossible qu'Innocent et Philippe fussent revêtus à la même époque des deux dignités suprêmes de la chrétienté. Plusieurs partisans du duc de Souabe soupçonnèrent que le pape considérait avec plaisir cette lutte, décidé à profiter de l'occasion pour abaisser l'autorité impériale [1].

Innocent avait donc retardé jusqu'à ce jour sa réponse aux notifications de l'élection d'Othon, sans doute parce qu'il attendait la communication de celles du parti opposé. C'est alors seulement qu'il aurait pu se déclarer avec plus de maturité d'examen sur les droits des élus et les motifs qui avaient déter-

[1] Ep. V, 160; Registr. 20, 21. Selon les uns, Philippe aurait dit que lui ou le pape serait obligé de succomber; selon d'autres, Innocent aurait déclaré qu'il ôterait le diadème à Philippe, ou que celui-ci le dépouillerait de l'*insigne apostolicum*. Chron. Ursp. Ces deux paroles paraîtraient être renouvelées de celles prononcées par Grégoire VII : « Ou Henri perdra la « couronne, ou je perdrai la vie. »

miné les électeurs. Mais Philippe, soit par espoir de se débarrasser de son rival, soit par pressentiment des dispositions du pape, n'ayant adressé aucune notification, Innocent ne voulut pas tarder plus longtemps à rendre aux princes les témoignages de confiance et de considération qu'ils lui avaient donnés. Il annonce à l'archevêque de Cologne et à tous ceux qui avaient voté avec lui et demandé la confirmation de leur élection, « avec « quelle bienveillance il a reçu leurs députés, et qu'il contri- « buera avec plaisir à favoriser la puissance d'Othon, qui ne « manquera pas, espère-t-il, de conserver envers le Saint- « Siége le dévouement manifesté par ses prédécesseurs. »

En même temps, il rompit le silence sur Philippe et ses partisans. Il écrivit à tous les princes ecclésiastiques et temporels de l'Allemagne : « Combien la concorde entre l'Église et l'Empire « est nécessaire ! Ce n'est que par cette union que la foi est « propagée, l'hérésie renversée, la vertu semée, le vice déra- « ciné, la justice conservée, l'injustice bannie ; c'est par elle « seule que fleurit la prospérité, que la persécution se repose ; « par la paix de la chrétienté, les païens seront vaincus, et la « liberté de l'Église s'accroîtra avec le bien-être de l'Empire. « Cet ennemi de la paix, qui a déjà divisé l'Église romaine, a « répandu maintenant parmi vous la semence de la discorde, « vous a fait élire deux rois, sans avoir égard au grand préjudice « qui en résulte, non-seulement pour l'Allemagne, mais pour « toute la chrétienté. Cette division fait tomber en ruines la « liberté de l'Empire, ses droits, son autorité, détruit l'Église, « afflige la pauvreté, opprime les princes, ravage le pays, pré- « pare la mort du corps et la perte de l'âme, et rend l'ennemi « du nom chrétien plus audacieux. Attristé de cette situation, « il a toujours attendu, mais en vain, si pour mettre une fin à « ces malheurs, ils demanderaient secours au Saint-Siége à « qui appartient la décision définitive de cette affaire, et s'ils « accommoderaient ce terrible différend. Sa sainte mission « exige maintenant qu'il les exhorte, pour l'honneur et la di- « gnité de l'Empire, à mieux veiller sur ses intérêts. Quant à

« lui, il distribuera les faveurs apostoliques à celui qui réunira « les voix les plus nombreuses, et au plus grand mérite. »

Le duc Philippe écrivit de Spire, huit jours après que cette lettre eut été rédigée à Rome : « J'ai reçu l'évêque de Sutri et « l'abbé de Sainte-Anastasie avec le respect qui leur est dû, « tant comme envoyés du pape, que pour leurs personnes, et « je leur ai prêté une attention bienveillante. Le désir d'atten- « dre l'issue de la lutte et de communiquer au pape, par leur « entremise, tout ce qui peut contribuer au bien de l'Empire « et de l'Église, telle a été l'unique cause qui les a retenus si « longtemps. Comme mes affaires prennent une tournure fa- « vorable, grâce à la volonté de Dieu, comme les obstacles « disparaissent et que tout s'arrange selon mes vœux, je les « renvoie, d'après le conseil de mes amis, et prie votre Sain- « teté d'ajouter une foi entière à tout ce qu'ils vous commu- « niqueront, et d'accueillir avec faveur leurs propositions. » Il est vraisemblable que ce fut par ces mêmes députés des prin- ces de l'Empire, que les archevêques de Magdebourg, de Be- sançon et de Trèves (ce dernier avait déjà changé de parti), neuf évêques, quatre abbés, le roi de Bohème, cinq ducs, plusieurs margraves, beaucoup de comtes et de nobles, en leur nom et au nom d'un grand nombre de princes allemands, écrivirent au pape : « Nous n'avons pu confier le sceptre de « l'Empire à aucune main plus puissante que celle de Phi- « lippe. Dévoués et fidèles à l'Église, nous prions le pape de « ne point porter préjudice aux droits de l'Empire, comme « eux-mêmes s'opposeront aussi à toute restriction des droits « de l'Église. Philippe viendra bientôt à Rome, accompagné « d'eux et de toutes ses forces, pour ceindre la couronne im- « périale. » Le roi de France ajouta une lettre : « Il ose espé- « rer qu'en vertu de l'obéissance et de la vénération que lui et « ses prédécesseurs ont constamment, dans l'adversité et la « prospérité, témoignées à l'Église, en vertu des services qu'ils « lui ont rendus, le pape dirigera les regards de sa bienveil- « lance sur son royaume. Comme le roi d'Angleterre a osé

« placer, au moyen de sommes d'argent, son neveu sur le
« trône impérial, il le prie de ne prêter aucune assistance à
« cette entreprise, qui ne peut tourner qu'à la honte et au dé-
« triment de la couronne de France. Il est affligé de savoir
« que le père de Philippe a porté préjudice à l'Église ; mais
« pour éviter à l'avenir tous démêlés entre Philippe et l'Église,
« Philippe est décidé, d'après son conseil, à s'engager avec
« ses possessions, ses forteresses et son argent, à contracter
« une alliance perpétuelle avec l'Église, et lui-même, roi de
« France, dans le cas où Philippe n'exécuterait pas fidèlement
« le traité, lui retirerait son amitié. »

Innocent voulut consulter, avant toute décision, l'archevêque de Mayence ; il le croyait encore dans la Terre-Sainte, aussi lui écrivit-il pour l'informer, d'une manière détaillée, de la marche des affaires depuis la mort de Henri. « Il était, lui
« disait-il, après le pape, le principal membre de l'Église, et
« il avait placé en lui sa plus grande confiance. Il ne veut pas
« lui prescrire, à lui qui connaît la détresse et les besoins de
« la Terre-Sainte, ni d'y rester, ni de revenir ; mais dans le
« cas où il ne pourrait assister en personne aux délibérations
« de l'Allemagne, il le prie de lui communiquer par écrit son
« opinion, d'approuver ensuite ce que lui, Innocent, ordon-
« nera, d'après l'inspiration du Saint-Esprit et le conseil de
« ses frères, et de reconnaître et de défendre pour roi, avec
« les chanoines, les prélats, barons et vassaux de l'église de
« Mayence, celui à l'élection duquel le Saint-Siége donnera
« son assentiment ; car il est difficile de penser que personne
« ose résister à un arrangement auquel auront consenti l'arche-
« vêque et les siens. Il espère ainsi procéder de manière à
« plaire à Dieu et aux hommes [1]. »

Mais l'archevêque avait déjà quitté l'Asie pour rentrer, après une absence de trois ans, dans son diocèse ravagé. En revenant par l'Italie, il s'arrêta quelque temps à Rome. Dans son

[1] Ep. II, 294, 293 ; Registr. 12, 14.

entretien avec l'archevêque, Innocent put dire tout ce qu'il était difficile de transmettre par écrit et à une si grande distance; l'archevêque lui parut l'homme destiné à rétablir la paix en Allemagne, et à fonder entre les princes une réconciliation sans laquelle la conquête de la Terre-Sainte se trouvait compromise. L'autorité d'une naissance illustre, la possession du premier siége archiépiscopal, la dignité de cardinal, la faveur particulière dont il jouissait auprès des chefs de la chrétienté; l'autorité que donne une vie éprouvée par divers malheurs, une expérience mûrie par une longue carrière, une conduite ferme, honorable au milieu de tant de changements; enfin, des démarches précédemment faites dans l'intérêt du droit et de la paix, firent espérer que les propositions de Conrad seraient favorablement accueillies par les princes allemands, et que ses efforts seraient couronnés d'un heureux succès; espoir d'autant plus fondé, que son absence était regrettée pendant la vacance de l'Empire, et que les princes eux-mêmes se disputaient sur lequel des deux il porterait sa voix [1].

Innocent le chargea, en pleine assemblée des cardinaux, de la réconciliation de l'Allemagne, et lui donna pour co-ambassadeur le margrave Boniface de Montferrat. L'archevêque promit de ne rien conclure au sujet des affaires de l'Empire, sans avoir préalablement pris l'avis du pape; son intention était de déterminer l'un des deux élus à se démettre volontairement de la couronne, ou enfin d'empêcher les deux partis d'en venir aux mains, en leur faisant conclure une trêve de cinq ans.

Après l'arrivée de Conrad, les princes rhénans acceptèrent une trêve jusqu'à la Saint-Martin; mais les princes saxons ne voulurent pas en entendre parler. L'archevêque parvint à

[1] Schannat. episcop. Worm., I, 364. Selon la Chron. Ursp., p. 230, il n'aurait pas été disposé en faveur de Philippe; mais elle dit cependant : « Callide propter timorem Domini papæ « se gessit in hoc facto. » Il faut cependant aussi faire entrer en considération les faveurs des Hohenstaufen envers sa maison. La Chron. ad Mont. in Pez. SS., dit que Philippe l'avait rencontré, lors de son retour à Rome, à Ratisbonne, *et Archiepiscopum, quamvis valde renitentem, tandem suæ parti conquisivit.*

obtenir que le différend fût soumis à la décision arbitrale des princes ecclésiastiques et temporels, dont il devait être le président; décision qui serait invariable. Espérait-il, instruit qu'il était de l'état des partis et de la situation des choses, et convaincu que la majorité se déclarerait pour Philippe, espérait-il pouvoir suivre son propre penchant, sans courir aucun danger de la part de Rome? On désigna comme lieu de réunion Boppart, et on fixa le jour au vendredi après la Saint-Jacques. Là, toute inimitié devait cesser, la couronne impériale appartiendrait à celui qui obtiendrait la majorité, et le parti contraire devait se soumettre. Othon, quoiqu'il eût regardé comme un affront de se désister volontairement de l'Empire, ayant été couronné avec toutes les formalités voulues, ce qui n'existait pas pour Philippe, ne se refusa nullement à comparaître à Boppart. Il est probable qu'il y fut décidé dans le but d'essayer de faire valoir à l'amiable ses prétentions contre son adversaire. Une déclaration du pape devant contribuer à réaliser cet espoir, Othon écrivit à Innocent, à l'époque de la réunion de l'assemblée : « Qu'il n'avait aucun doute sur la fidélité de ses « princes, et qu'il comptait aussi sur ceux qui assisteraient « à l'élection au nom de Philippe; il se croit assuré de la pro- « tection du Saint-Père et du secours de l'Église romaine pour « favoriser particulièrement sa cause. Il le prie donc d'ordon- « ner, en vertu de son pouvoir apostolique, et sous la me- « nace des peines méritées, à tous les princes ecclésiastiques « et temporels qui devaient se trouver à la réunion, de l'aider « à parvenir à la couronne, qu'il avait légitimement acquise. « Sa reconnaissance, dit-il, est prête à satisfaire à tous les « désirs du Saint-Siége. Il le conjure d'expédier prompte- « ment les courriers, afin qu'ils puissent être de retour avant « le jour de la conférence. »

Philippe envoya également des députés, le prieur de Saint-Thomas de Strasbourg et un sous-diacre de l'Église romaine [1].

[1] La lettre, Registr. 17, n'a point de date, mais elle est certainement de l'année 1199; nous n'hésitons donc pas à la placer avant l'assemblée de Bop-

Ils étaient chargés de négocier verbalement avec le pape. Celui-ci les entendit dans une assemblée de cardinaux. Il leur adressa une allocution pour prouver la prééminence du sacerdoce sur la royauté; il remonta à Melchisédech et à Abraham : « Quoique, d'après la loi divine, les rois et les prêtres reçoi-« vent l'onction, le prêtre cependant donne l'onction au roi, « et non le roi au prêtre, et celui qui donne l'onction est placé « plus haut que celui qui la reçoit, comme dit Jésus-Christ : « Le Père, qui l'a oint selon sa divinité, est plus grand que lui, « qui a été oint d'après son humanité. C'est pour cela aussi « que le Seigneur donne le nom de dieux aux prêtres, et ce-« lui de princes aux rois. Le pouvoir est départi à ceux-ci sur « la terre, et à ceux-là au ciel; aux rois sur les corps, aux « prêtres sur les âmes. Le sacerdoce est aussi élevé au-dessus « de la royauté que l'âme est supérieure au corps. » — « Les « princes sont établis, continua-t-il, sur les provinces, et les « rois sur les royaumes; mais Pierre l'emporte sur eux tous, « tant par l'étendue que par la plénitude de la puissance; car « il est le Vicaire de Celui à qui appartient la terre, l'univers, « et tous ceux qui l'habitent. Le sacerdoce précède aussi la « royauté par l'âge. Tous les deux existèrent sous le peuple « de Dieu, le sacerdoce institué par Dieu, la royauté arrachée « par les hommes. Dieu dit à Moïse en parlant du sacer-« doce : Sacre ton frère Aaron et ses fils, afin qu'ils exercent « le sacerdoce. Le Seigneur dit à Samuel, en parlant de la « royauté : Écoute, puisque le peuple demande un roi, ce « n'est pas toi, mais c'est moi qu'ils ont rejeté ! Pourrait-on « dire : mais la royauté est plus ancienne parmi les païens, « car Baal a fondé sa domination en Assyrie peu de temps « après la construction de la tour de Babel ? Alors remontez à « Sem, à Noé, même à Abel. Si l'on réfléchit à la manière « dont le sacerdoce et la royauté ont continué d'exister, on

part. La série des lettres de cette collection, dont la plupart n'ont point de date, n'est pas exacte sous le rapport chronologique ; il y en a vingt qui ont été écrites avant la Saint-Jacques, et seize en novembre de la même année.

« voit qu'on s'est révolté contre les deux dès les temps les plus « anciens; contre le sacerdoce, Coré, Dathan, Abiron et sa « bande, que la terre engloutit et que le feu consuma; contre « la royauté de Saül, David, non par audace, mais sur l'ordre « de Dieu; et malgré les longues persécutions de Saül, il finit « cependant par l'emporter, car Dieu était avec lui. Et main- « tenant, pourquoi la révolte contre le sacerdoce a-t-elle suc- « combé, et la révolte contre la royauté a-t-elle vaincu? « En vérité, c'est là le signe éminent d'un grand fait, peut-être « est-ce un symbole du temps actuel! C'est pourquoi, disons- « nous, la révolte contre le sacerdoce ne pouvait rencontrer « aucune assistance, parce que le sacerdoce a été institué par « Dieu, et que la royauté a été arrachée par les demandes des « hommes. Le royaume fut divisé après la mort de Salomon; « deux tribus conservèrent Jérusalem, le siége du roi, le tem- « ple et le sacerdoce. Jéroboam divisa aussi le sacerdoce, bâtit « un temple aux faux dieux, et nomma des prêtres qui n'é- « taient pas de la tribu de Lévi. Lorsqu'il était à l'autel et jetait « de l'encens, le prophète s'approcha de lui, et dit : Le signe « qui fera connaître que le Seigneur a parlé, c'est que l'autel « va se briser et les cendres seront répandues à terre. Le roi « étendit alors la main et s'écria : Arrêtez-le! mais sa main se « sécha, l'autel se brisa, et la cendre était répandue. Voyez, « c'est ainsi que Dieu a puni la révolte contre le sacerdoce!

« Ce qui s'est passé dans l'ancienne Alliance arrive aussi « dans la nouvelle. Pour ne pas chercher des exemples trop « loin, la royauté et le sacerdoce étaient divisés au temps du « pape Innocent et du roi Lothaire. On éleva Anaclet contre « Innocent, et Conrad contre Lothaire. Mais les deux catholi- « ques, Innocent et Lothaire, triomphèrent, car Innocent « couronna Lothaire; et les deux schismatiques, Anaclet et « Conrad, succombèrent, parce que la vérité est victorieuse « de l'erreur. Sous le règne d'Alexandre, un schisme divisa « l'Église, l'Empire resta uni sous Frédéric. Cet empereur, « qui était non un protecteur, mais un persécuteur de l'Église,

« entretint la division et soutint le dissident. Mais le schisme « et tous ceux qui l'avaient produit furent précipités ; mainte- « nant l'Église est unie par la grâce de Dieu, et l'Empire est « divisé à cause de ses péchés. L'Eglise se conduit envers « l'Empire comme il a agi envers l'Église. La division l'afflige, « et elle souffre surtout de voir ses princes souiller leur répu- « tation, prostituer leur honneur et fouler aux pieds leur li- « berté et leur dignité. Il y a longtemps qu'on aurait dû défé- « rer cette affaire au Saint-Siége, à qui appartient la décision « en premier et dernier ressort ; car c'est lui qui a transporté « l'empire d'Orient en Occident, et c'est lui qui accorde la « couronne impériale. Nous t'entendrons donc ; nous lirons la « lettre de ton seigneur ; nous nous consulterons avec nos « frères ; nous t'accorderons une réponse. Puisse le Dieu tout- « puissant nous inspirer un conseil convenable et nous révé- « ler sa volonté, afin que nous agissions dans cette affaire « pour sa gloire, pour le plus grand bien de l'Église et de « l'Empire. »

Au fond, la réponse était déjà faite. Innocent avait exposé aux députés, en déployant cette connaissance et cette interprétation de l'Écriture particulières à cette époque, la prééminence de l'Église sur l'Empire, du sacerdoce sur la royauté, et ses droits sur l'élection contestée. Cette réponse est un document qui atteste tout à la fois et la pensée de ces siècles concernant les relations spirituelles et temporelles, et la manière dont on essayait de les constituer sur l'Écriture-Sainte. Il y a de la finesse, de la part d'Innocent, à rappeler l'empereur Lothaire. Non-seulement lui-même portait le nom de ce pape qui assura la couronne impériale sur la tête de Lothaire, mais il était guidé par les mêmes convictions, il agissait dans le même esprit. Ensuite les rivaux Conrad et Lothaire appartenaient aux mêmes maisons princières que les rivaux d'Innocent III ; et la comparaison pouvait indiquer que son intention était de reconnaître le rejeton de la même maison, envers laquelle son prédécesseur de nom s'était montré favorable. Le

jugement porté sur la conduite de Frédéric faisait aussi connaître les dispositions du pape envers Philippe; et qui voudrait le blâmer, puisqu'il crut que le temps d'exercer la mission souveraine du chef de l'Église était revenu?

Innocent s'exprima plus clairement dans sa réponse aux princes ecclésiastiques et séculiers de l'Allemagne : « Le Saint-« Père est affligé de la division qui existe dans l'Empire. « Après avoir délibéré souvent avec ses frères et d'autres « hommes de grandes lumières, on a été d'avis qu'il devait « examiner scrupuleusement les dispositions des électeurs et « le mérite des élus. Si la majorité des voix et les joyaux de « l'Empire parlent en faveur de l'un, on pourrait lui opposer « son couronnement qui n'est pas valable, le serment par « lequel il avait promis de consulter préalablement le Saint-« Siége, l'excommunication de l'Église, l'absolution illégale, « la tentative de rendre la couronne héréditaire. En faveur de « l'autre, milite le couronnement valable et légal, mais il a « contre lui la minorité des voix des princes. Il les exhorte « tous à s'intéresser ardemment, dans la crainte de Dieu, à « l'honneur de l'Empire, à sa prospérité. Puisqu'il y a danger « dans le retard, il veut appliquer les faveurs apostoliques à « celui qui est appuyé par une plus grande affection et un plus « grand mérite. Il se réjouit de ce qu'ils ont eu enfin égard à « ses avertissements et de ce qu'ils veulent délibérer sur les « moyens d'obtenir la paix de l'Empire. Il les prie de prendre « à cœur ses conseils et de porter leurs regards sur celui qui « apparaît le plus digne par sa vigueur et sa loyauté; car dans « les temps présents, non-seulement l'Empire a besoin d'un « chef énergique et loyal, mais l'Église elle-même ne veut pas « se passer plus longtemps d'un défenseur juste et prévoyant. « Ils doivent détourner leur préférence de celui qui, à raison « d'empêchements manifestes, n'obtiendrait jamais l'assenti-« ment apostolique; autrement, il pourrait arriver que cette « élection, par laquelle ils croyaient étouffer la dissension, de-« vînt le germe d'un plus grand scandale; car indépendam-

« ment de la réaction que ce choix susciterait, il déplairait à « Rome et à presque toute l'Italie; l'Église le recevrait défavo- « rablement et n'hésiterait pas à lui résister de toutes ses forces « pour faire triompher le droit et la vérité; elle aime mieux « plaire à Dieu qu'aux hommes. Ils porteraient la responsa- « bilité de la perte de la Terre-Sainte, à la conquête de la- « quelle il s'intéresse de toute son âme. Il ne dit point tout « cela pour diminuer leurs droits, leurs libertés, leur dignité « et leur pouvoir, mais seulement pour éviter la dissension « et la division. C'est précisément dans les temps actuels « que le sacerdoce et la royauté doivent se donner un appui « mutuel. C'est pourquoi il les prie de ne pas se laisser sé- « duire par ceux qui se proposent davantage leur propre « intérêt que l'intérêt public; un prince n'est pas élu pour « favoriser le bien-être d'un seul, mais afin de pourvoir « au bien général; ce qui n'aura pas lieu, si l'élection ne « tombe pas sur un homme prévoyant et juste, vaillant et « honorable. »

Innocent parla particulièrement de sa surprise au sujet de l'archevêque de Mayence, qui, en violation de sa promesse de ne rien entreprendre touchant les affaires de l'élection sans en avoir préalablement instruit le Saint-Siége, avait soumis le débat à la décision définitive d'un arbitrage, sans l'en avoir prévenu. Il a donc jugé à propos de faire connaître son avis aux princes avant la réunion de l'assemblée, et d'envoyer un légat à ceux-ci et à l'archevêque. Il dit à ce dernier que son devoir, surtout à lui qui connaît mieux la volonté du pape, c'est d'empêcher qu'il ne soit rien entrepris de contraire au bien de l'Église et de l'Empire[1].

Othon arriva à Boppart au jour fixé; mais un grand nombre de princes ne comparurent pas, et l'assemblée demeura sans résultat. Les partisans de Philippe n'ayant pas voulu céder, les espérances d'Othon s'évanouirent. Innocent se plaignit

[1] Registr. 18, 21, 22.

auprès de l'archevêque de Cologne : « Il circule tant de bruits « sur l'Allemagne, dit-il, que je suis bien étonné de rester « aussi longtemps sans nouvelles certaines. Quoique parmi « les innombrables affaires qui affluent de toutes parts, celles « de l'Église soient l'objet essentiel de mes soins, je dois « cependant porter quelquefois mes regards sur les affaires « temporelles. Personne ne pensera que je puisse fermer « les yeux sur les infidélités de quelques princes ecclésias- « tiques ou séculiers, sur les parjures dont plusieurs se sont « rendus coupables depuis un an. La grâce de Dieu me « donnera l'occasion de juger selon la justice. L'archevêque « aura à envoyer un rapport sur les relations de chaque « prince, sur l'état des choses et la marche des négocia- « tions. »

Une réponse fut adressée aux princes de l'Empire du parti de Philippe : « Je suis profondément affecté, comme vous le « savez, de vos dissensions ; je prévois de grands dangers, à « moins que Dieu ne les détourne. J'ai examiné attentivement « la personne des élus, les circonstances de l'élection, afin de « ne pas donner la faveur apostolique à un indigne. Mais il y « des malintentionnés qui ne veulent aucune paix entre l'É- « glise et l'Empire, pour exécuter impunément leurs projets « criminels : il y en a qui avancent avec calomnie que je tra- « vaille à abaisser l'Empire, tandis qu'au contraire mes efforts « tendent à l'élever et à le conserver. J'appellerai pour le cou- « ronner empereur celui qui aura pour lui une élection vala- « ble. Si vous aviez eu connaissance de la scélératesse et du « parjure de Markwald contre le roi Frédéric, vous n'auriez « probablement pas intercédé pour lui, puisqu'une pareille « demande ne mérite pas de réponse. Je veux seulement vous « exhorter encore à témoigner à l'Église l'honneur qui lui « est dû, et à ne pas prêter l'oreille à ceux qui cherchent « à ruiner le droit et l'innocence par le mensonge et la trahi- « son. » Le pape promit à tous ceux qui se rallieraient à l'empereur reconnu par le Saint-Siége, de s'employer en leur

faveur pour obtenir la garantie de leurs possessions et de leurs places [1].

L'archevêque de Mayence ne réussit pas à faire conclure une trêve complète. Au printemps, Philippe s'était rendu en Franconie. Après avoir passé à Bamberg et à Wurzbourg, il se dirigea sur Nuremberg, où il tint une diète au mois d'avril. Le danger qui menaçait ses provinces l'appela en Souabe et en Alsace. L'évêque de Strasbourg, allié avec le comte de Dachsbourg, avait de nouveau pris les armes contre lui. Philippe ravagea son pays et pénétra jusqu'aux portes de sa ville; là, le duc de Zaehringen, qui s'était déjà déclaré ouvertement pour lui, négocia la paix. L'archevêque fut obligé de céder comme biens libres les fiefs que le père et le frère de Philippe avaient reçus du chapitre, et d'embrasser son parti. De son côté, l'évêque de Worms marcha contre ceux de ses voisins qui étaient ralliés à Othon; des petites villes, des villages, des couvents et des églises, tout ce qui n'était pas protégé par des murailles et des remparts ressentit cruellement les dissensions de l'Empire. Mais Philippe gagna un nouveau partisan dans Conrad, seigneur de Scharfeneck, que l'évêque Othon de Spire avait fait élire co-administrateur du diocèse. La grâce et l'attitude de sa personne portaient l'empreinte d'une noble extraction; il chercha à rehausser ces avantages par un luxe princier auquel suffisaient à peine les revenus des deux évêchés; on ajouta encore l'évêché de Metz à celui de Spire.

Quoique les affaires de l'Empire l'empêchassent souvent de rester dans son diocèse, sa prudence, son courage et son nom le firent respecter de ses ennemis, et il savait faire échouer toute attaque dirigée contre son évêché. Philippe le nomma bientôt son chancelier; dans cette fonction il manifesta un attachement inébranlable, non-seulement pour la personne de ce prince, mais pour toute la maison de Hohenstaufen. Philippe vit avec la même joie l'évêque Gardolphe de Halberstadt

[1] Registr. 16, 15, 24.

se déclarer pour lui. Il demeura longtemps inébranlable entre les deux partis, sans se décider pour l'un d'eux; il eut à souffrir de l'un et de l'autre de cruelles attaques contre son église; cependant, influencé par son oncle, l'évêque de Hildesheim, il se rangea sous le même drapeau, sans perdre l'estime des amis d'Othon. Ces faits arrivaient à la fin de l'année à Magdebourg, où Philippe, entouré d'un grand nombre des plus puissants princes de la basse Allemagne, célébrait la fête de Noël [1].

Les partisans d'Othon déployèrent tout autant d'activité sur le Bas-Rhin. L'archevêque de Cologne et le duc de Brabant s'étaient avancés, dans l'automne, jusqu'à la Moselle; ils y attendirent longtemps d'autres princes et nobles qu'ils croyaient favorables à Othon, et avec lesquels ils voulaient marcher contre son adversaire; ils finirent par manquer de vivres; la destruction de quelques localités, entre autres de Coblentz, fut le fruit de cette expédition. Philippe, usant de représailles, avait envahi les domaines de Cologne, ravageant et incendiant tout. La valeur guerrière des bourgeois et les préparatifs du duc de Brabant qui avait des craintes pour son propre pays, le déterminèrent à la retraite. Un traité du comte Philippe de Flandre avec le comte Thiébaut de Bar et de Luxembourg, acquit au duc de Brabant, non-seulement un secours contre Philippe de France, mais aussi contre son allié, le duc de Souabe [2].

Le cardinal Pierre de Capoue, envoyé l'année précédente par Innocent, avec plusieurs missions, n'avait pu remplir complétement celle qui consistait à mettre un terme aux hostilités entre Richard d'Angleterre et Philippe-Auguste. Toutefois, il avait en partie répondu aux vœux du pape par une trêve de cinq ans qu'il parvint à négocier; car Philippe, à cause de son aversion pour Richard, ne voulut pas consentir à un traité de

[1] Chron. rhythm., p. 96; Chron. Halberst., p. 141. Walther von der Vogelweide (Manesse, Coll., I, 127) chante la gloire de ces jours de fêtes.

[2] A. Dinan, VII kal. Aug.; Leibnitz, Mantissa ad Cod. dipl., II, 194.

paix. Mais cette concession suffisait aux vues d'Innocent, et il en éprouva un si grand contentement, qu'il approuva la trêve et confirma d'avance tout ce que le cardinal déciderait par rapport aux deux rois, à leurs pays, à leurs églises et à leurs prélats. Mais la mort de Richard et les événements qu'elle amena détruisirent bientôt cette trêve.

Le cardinal avait mieux réussi à terminer les différends avec le comte Baudouin, neveu du comte Philippe de Flandre et d'Artois, mort sans enfants, en l'an 1191, à Acre. Ces différends portaient sur la succession laissée par celui-ci à sa sœur Marguerite, mère de Baudouin, et que le roi de France voulait s'approprier, sous le prétexte que Louis VII avait accordé ces provinces à son beau-frère Louis, comte de Vermandois, non en propriété permanente, mais en jouissance viagère. Déjà en l'année 1196, Célestin III avait fait conclure une convention entre les deux beaux-frères, par laquelle le comte prêtait foi et hommage au roi pour ses domaines, à la réserve du Hainaut qui dépendait de l'empire d'Allemagne et de l'évêché de Liége, et il promit solennellement de donner, pour caution de sa parole, quarante chevaliers. Baudouin prétexta peu de temps après qu'il ne pouvait décider ses gens à se soumettre à ces conditions ; sur quoi Philippe l'en dispensa à Compiègne, en présence de plusieurs hommes honorables, mais il insista cependant en secret auprès de Célestin, pour que la convention fût observée selon la teneur originale.

Baudouin, soit à cause des anciennes et diverses alliances commerciales de ses villes industrielles, soit par jalousie contre son suzerain dont il était un des plus puissants vassaux, témoigna une plus grande affection pour les rois d'Angleterre que pour le roi de France, dont il pouvait devenir un adversaire dangereux en s'alliant avec les premiers. La convention avait à peine duré une année, qu'il conclut avec Richard une alliance, en vertu de laquelle aucun d'eux ne devait s'unir avec le roi de France sans en avoir préalablement instruit l'autre, et ils devaient se prêter un secours mutuel dans une guerre contre

celui-ci. Jean, frère de Richard, jura aussi cette alliance [1]. La guerre ayant éclaté, l'archevêque de Reims, qui était l'oncle de Philippe, mit l'interdit sur les domaines du comte. Innocent était devenu pape. Baudouin s'adressa à lui, et chercha à lui prouver que la confirmation de la première convention avait été surprise par un mensonge. Innocent ordonna à l'archevêque de lever l'interdit. Il écrivit ensuite au roi et aux évêques d'Amiens et de Tournay, que si l'archevêque hésitait à affranchir le comte et son pays de l'interdit, il les chargeait de le faire; enfin, il prit sous la protection particulière du Saint-Siége et le comte et sa femme, ainsi que leurs possessions.

Pendant que ces assurances étaient données à Rome, Baudouin avait de nouveau conclu à Péronne la paix avec Philippe-Auguste. Cependant, à peine Jean eut-il succédé à son frère, que le comte renouvela avec lui la convention antérieure. — La guerre éclata encore, et le frère de Baudouin, Philippe, comte de Namur, devint prisonnier du roi de France. Celui-ci aurait peut-être fait payer par une longue détention l'inconstance du frère, si Marie, belle-sœur du comte, n'avait pas entrepris de rapprocher les esprits divisés. Elle se rendit à Paris. Philippe-Auguste, plein du désir de retirer tout appui au roi d'Angleterre, la reçut cordialement, et donna, comme gage de sincérité de ses sentiments pacifiques, la liberté à quelques prisonniers: cet acte fut suivi d'un nouveau traité de paix qui fut conclu à la fin de l'année, à la grande joie de la France et de la Flandre [2].

Le légat n'obtint pas le même succès pour le rétablissement des relations conjugales entre le roi et Ingelburge. Il paraît n'avoir pas déployé dans cette occasion l'activité nécessaire [3]. Les peines ecclésiastiques n'avaient pas été exécutées, et le roi

[1] Rymer, Act. et fœd., I, 30; Scheid, Or. Guelf. 242; Vinc. Belloc., XXIX, 58.

[2] Ep. II, 40, 45; Od. Rayn. ad ann. 1190, n° 54. Dipl. dans Leibnitz, Cod. dipl., t. I. Dumont, Recueil, I, 230, a rectifié l'erreur de celui-ci (ann. 1099). Rymer, Act. et fœd., I, 36; Ans. Gembl. Chron., p. 1012.

[3] *Negotium decem mensibus nimis tepide exsequens.* Iperii Chron. S. Bert., in Mart. Thes., t. III, 682.

opposa à la sévérité du pape cette persévérance inébranlable, le cachet essentiel de son caractère. Le légat négligea probablement aussi de tenir Rome au courant des faits, de sorte qu'Innocent fut obligé, à la fin de l'année, de donner une nouvelle impulsion à cette affaire.

Pendant la mauvaise intelligence qui régnait constamment entre Richard et Philippe, et qui se prolongeait même au milieu de la trêve et des négociations pour la paix, Richard se trouvait presque toujours dans ses possessions de ce côté de la mer, afin de pouvoir surveiller tous les mouvements de son ennemi, et d'être prêt à combattre. Il arriva que son vassal, le vicomte Adhémar de Limoges, découvrit un trésor dont la valeur était extraordinairement exagérée par les bruits ou par l'imagination de la multitude [1]. Celui qui l'avait trouvé en envoya une partie à Richard; celui-ci exigea le tout, en sa qualité de suzerain, et se prépara à obtenir par la force ce qu'on ne voulait pas donner de plein gré. Il marcha sur le fort Chaluces, où il croyait que les richesses étaient gardées. La garnison paraissait disposée à se rendre, à la condition d'évacuer librement la place; mais le roi, soit qu'il craignit que le butin lui échappât, soit par irritation de voir le vicomte lui résister, fit dire à la garnison qu'elle eût à se défendre, qu'il emporterait d'assaut le château, et les ferait ensuite pendre tous.

La veille de l'Annonciation, il s'approcha du fort sans défense et sans prévoyance, accompagné du capitaine des Brabançons [2], afin d'examiner par quel côté il était abordable. Là, il fut atteint d'une flèche [3] qui pénétra dans son épaule; elle se

[1] Un empereur assis à table avec sa femme, ses fils et ses filles, de grandeur naturelle, le tout en or massif. Rigord, c. 43.

[2] *Gens excommunicata et perditissima*, c'est le nom que donne à ces troupes Pet. Bles., Ep. 47. *Ramas de robbeurs et de pillards, qui ardoient les monastères et fustigeoient les clercs*, dans la Chron. de Saint-Denis, dans Capefigue, II, 83. Aimoin, Gest. Franc., V, 56. Phil. Brito et d'autres parlent d'eux de la même manière. Les Brabançons et les Cotereaux paraissent avoir été de simples croisés (bourgeois et paysans) revenus de la croisade. Wilh. Malmesbur. en fait un tableau effrayant.

[3] Albericus, p. 416, rapporte un singulier conte sur cette flèche.

cassa lorsqu'on la retira, et la pointe resta enfoncée dans la blessure. On commanda immédiatement l'assaut, et la menace de Richard contre la garnison fut exécutée, à l'exception seulement de celui qui avait tiré la flèche, et qui fut réservé à une vengeance plus cruelle. Le peu de soin que le roi prit dans le commencement de sa blessure, qui empira bientôt, à cause de la graisse de son corps et de la non observation des prescriptions médicales, peut-être aussi l'inexpérience du médecin, amenèrent en peu de temps la gangrène et les symptômes d'une mort inévitable. Alors Richard fit appeler Gourdon, dont la flèche lui avait été si fatale, et lui dit : « Coquin, que t'ai-je « fait pour que tu aies osé attenter à ma vie? — Tu as tué mon « père, tu as tué mes deux frères, et tu voulais me faire pen- « dre! Je suis en ton pouvoir, venge-toi; je me réjouis cepen- « dant du bonheur que j'ai eu d'avoir délivré le monde d'un « monstre! » La vengeance s'arrête muette et désarmée aux portes de l'éternité. — Richard ordonna de mettre en liberté cet homme courageux et lui fit donner un présent de 100 shellings [1]. Ensuite, après s'être confessé avec une grande présence d'esprit à son confident et aumônier, Milo, abbé de Cîteaux, et après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église, il mourut le 6 avril, à l'âge de quarante-trois ans, la dixième année de son règne, admiré dans sa patrie pour sa bravoure, devenue proverbiale en Orient, chanté par les poètes en Occident pour son héroïsme, célébré par les siècles suivants comme une des brillantes fleurs de la chevalerie, si toutefois la témérité qui méprise la mort en est le premier ornement. Il resta pendant plusieurs années privé de sépulture, car il était sous la sen-

[1] Math. Par. 137; Knyghton, de Svent. Angl., in Twysden SS., p. 2413. Après la mort de Richard, Gourdon fut tué et pendu par Marcader. Berington, Life of Rich., II, 255. On crut que sa flèche était empoisonnée. Matth. Pâr. Joinville entendit un jour un Sarrasin dire à son cheval qui se rebutait : « As-tu peur du roi Richard? » Capefigue, IV, 183. La chanson d'Anselme Fayditt sur la mort du roi Richard, Berington, III, 273, était estimée, non seulement comme poëme, mais l'air sur lequel on la chantait devint populaire, et les connaisseurs l'admirent encore aujourd'hui. Busby, Hist. de la Musique.

tence de l'excommunication, à cause de ses attaques contre les ecclésiastiques et les couvents. Ni les prières ni les promesses ne purent déterminer Innocent à permettre qu'il fût enseveli. Alors, l'ancien chancelier du roi, Godefroi Winisauf, imagina, dit-on, un noble moyen d'attendrir le pape. Il savait qu'Innocent aimait l'érudition et surtout la poésie. Godefroi composa un poëme, dans lequel il exaltait la puissance, la grâce et l'esprit du pape [1]. Il partit pour Rome avec ce poëme, le présenta à Innocent et en reçut l'autorisation de porter enfin Richard dans son lieu de repos [2].

A Richard succéda son frère Jean, l'héritier de tous ses défauts et d'aucune de ses bonnes qualités. N'ayant obtenu aucune souveraineté à l'époque du partage de la succession de son père, il avait reçu le surnom de « Sans Terre. » L'affection toute particulière que lui avait témoignée son père ne put l'empêcher de se mettre du côté de ses ennemis dans une guerre contre la France. Il ne se laissa pas gagner davantage par la bienveillance que Richard lui manifesta à son avénement au trône, en le confirmant dans toutes ses possessions et en les étendant considérablement. Non-seulement Jean, allié avec Philippe, chercha à s'opposer à la délivrance de son frère, mais il rassembla une troupe de gens audacieux, avec lesquels il troubla la paix de l'Angleterre, et causa beaucoup de malheurs dans le royaume dont il voulait être l'héritier. Dans ce but, il ne craignit pas de s'unir avec l'ennemi de sa maison, et n'eut pas honte de céder de grands territoires et des villes florissantes. Lorsqu'au retour de Richard, le jugement des grands le déclara déchu de tous ses biens, il offrit de nouveau ses services à Philippe-Auguste contre Richard, et acquit ensuite le pardon de son frère, au prix d'une vile trahison [3]. Malgré toute son avidité de régner, de posséder des provinces,

[1] Il commence ainsi : *Papa, stupor mundi;* in Mabillon, Analect., IV, 535.

[2] C'est ce que rapporte un écrivain moderne; mais le silence des contemporains rend son témoignage suspect.

[3] Il invita plusieurs chevaliers français à un festin à Evreux, et les fit assassiner, sans défense, par des gens armés qu'il avait apostés.

il était si lâche, que Richard disait de lui : « Mon frère ne ga-« gnera jamais une couronne par son propre courage, aussitôt « que le bras le plus faible s'élèvera contre lui. »

Richard, étant en Sicile, avait déclaré héritier du trône, dans le cas où il mourrait sans enfants, son second frère, Arthur, duc de Bretagne, fils de Godefroi, et l'avait fiancé à Messine avec la fille de Tancrède, un rejeton normand. L'Angleterre ne possédait encore sur le droit de succession aucune loi qui pût être réclamée en faveur d'Arthur; tous les pays laissés par Richard n'étaient pas soumis aux mêmes ordonnances et coutumes.

Jean avait profité de l'absence de son frère pour se faire adjuger, sous serment, la succession future par les grands de l'Angleterre; Richard lui-même avait changé de sentiment avant sa mort, soit par crainte de voir entre les mains d'un mineur ses possessions exposées à de si grands dangers, à cause du voisinage de la France; soit dirigé par la haine que sa mère Éléonore éprouvait pour la veuve de Godefroi; sa dernière volonté désigna Jean pour son héritier. Jean, comte de Mortagne, son frère naturel, était, avec Éléonore, le principal appui du nouveau roi. Aussitôt que le comte eut rendu les derniers honneurs à Richard, il envoya dans l'île l'archevêque Hubert de Cantorbéry, le maréchal Guillaume, plus tard comte de Pembroke, et Godefroi Fitz-Peter, grand-juge d'Angleterre, les principaux conseillers du roi défunt, pour faire reconnaître Jean comme roi, tandis que lui-même travaillait en deçà de la mer en faveur de son frère. Robert de Turnham lui livra en Normandie le château de Chinon et les trésors de Richard; le comte de Mortagne s'assura de ce pays par ses troupes, et Éléonore garantit à son fils le Poitou et la Guienne par son droit. Mais les barons d'Anjou, du Maine et de la Touraine prêtèrent, conformément aux lois de leur pays, foi et hommage à Arthur, comme étant leur souverain légitime, et Constance, sa mère, le mit, lui et son royaume, suivant la coutume féodale, sous la protection de son suzerain,

le roi de France. Jean avait trente-deux ans, lorsqu'il vint dans la semaine après Pâques à Rouen, ceint de l'épée des ducs de Normandie, et qu'ensuite il fut oint et couronné roi d'Angleterre à Londres, la veille de l'Assomption. L'archevêque Hubert avait, à cette occasion, formulé cette déclaration hardie : « Aucun ne peut parvenir au trône par droit d'hérédité, « mais seulement par l'élection d'une assemblée du royaume ; « si cependant la maison royale possède un homme capable « et courageux, il faut le préférer. » Lorsqu'on demanda à l'évèque pourquoi il avait tenu ce langage, il répondit : « Je « pressens que celui-ci précipitera un jour le royaume dans la « honte et les troubles ; et pour lui mettre un frein, j'ai voulu « lui faire entendre qu'il est redevable du royaume plutôt à « l'élection qu'au droit d'hérédité. »

Le roi de France, persuadé que la couronne appartenait à Arthur, fils de Godefroi, fut mécontent de la voir passer sur la tète de Jean ; Philippe-Auguste apprit donc avec plaisir que, Constance plaçant son fils Arthur sous sa protection, c'était pour lui une occasion de diminuer la puissance de l'Angleterre en deçà de la mer. Il envahit les possessions anglaises sous le prétexte de protéger le prince orphelin, sans cacher cependant qu'il ne perdait pas de vue son propre intérêt. A la Saint-Jean, Jean passa la mer, et conclut, dans un entretien verbal avec son adversaire, une trêve jusqu'à la mi-août. Pendant ce temps, il fit une alliance avec le duc de Flandre et d'autres vassaux français; et comme Arthur prêta, le jour de l'expiration de la trêve, foi et hommage au roi de France pour les provinces occupées par son oncle, on ne put douter plus longtemps des intentions de Philippe. Dans une seconde entrevue avec Jean, Philippe demanda non-seulement tout ce que réclamait son protégé, mais, sous le prétexte d'anciennes conventions, beaucoup de choses pour lui-même ; il fut donc permis de croire qu'il n'était pas venu pour consolider la paix, mais pour chercher la guerre ; elle se renouvela immédiatement. L'évêque élu de Cambrai, ennemi acharné de Philippe, tomba au pou-

voir de celui-ci dans une escarmouche. Alors le cardinal Pierre de Capoue, légat du pape, se présenta et exigea la mise en liberté de l'évêque, en sa qualité de membre sacré de l'Église; Philippe lui ayant répondu que Richard n'avait pas mis en liberté l'évêque de Beauvais (le prélat le plus belliqueux de son temps), le légat menaça de l'interdit la France et les barons, jusqu'à ce qu'on eût échangé les deux évêques [1].

L'ambassade du roi de Léon arriva d'Espagne à Rome. Les évêques qu'Alphonse avait choisis pour ambassadeurs prièrent le pape de suspendre les lois de l'Église qui empêchaient le mariage de leur prince. Mais le pape ne fut retenu que par sa bienveillance envers le roi de Castille, qui avait montré de la soumission à ses ordres, pour ne pas laisser éclater sa colère contre de pareilles propositions. Les députés eurent donc de la peine à être entendus. Ils le prièrent d'abord de lever l'interdit, parce qu'il menaçait le royaume de trois espèces de dangers : des hérétiques, des Sarrasins et des princes chrétiens; si les pasteurs des âmes se taisent, ils ne peuvent plus instruire les fidèles contre les hérétiques; le roi ne leur opposera aucune résistance, l'erreur se propagera rapidement; avec la cessation des sermons, s'éteint l'ardeur du peuple contre les Sarrasins; et si le clergé ne peut distribuer aux laïques les biens spirituels, les biens temporels lui seront enlevés; les prêtres, forcés de mendier, seront obligés même, ce qui serait une honte pour le nom chrétien, de s'engager comme valets au service des Juifs.

Innocent n'avait procédé avec une pareille sévérité que par amour pour le droit, afin qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir toléré de telles horreurs [2]. La conduite de Célestin au sujet de l'alliance d'Alphonse avec une fille du roi de Portugal, était encore récente. Le pape représenta aux évêques des

[1] Rog. Hoved. Matth. Pàr., p. 138; Berington, II, 263; Bulæus, Hist. Univ. Paris, II, 549.

[2] *Tam detestabile facinus!* Comparez les lois modernes sur le mariage, et ces connivences qui permettaient, dans les maisons royales d'Espagne et de Portugal, des alliances qui rappellent les habitudes des Ptolémées.

exemples de punitions divines contre le commerce adultère, dans la mort subite du roi Henri et dans la triste fin de Conrad, margrave de Montferrat. Ajoutez que le frère Rainer avait usé de représentations, de délais, de toute l'indulgence des lois. Enfin cette concession pouvait avoir des conséquences mauvaises, si le pape venait à la refuser dans un cas semblable; car on croirait alors qu'il se réglait sur la considération des personnes. Il déclara donc qu'il n'accorderait pas entièrement ce qu'on demandait, cependant il consentait à adoucir en partie la sévérité de l'interdit, et à autoriser la célébration de l'office divin, sans cependant permettre la sépulture en terre sainte (à l'exception des clercs qui possédaient leur lieu de repos en propriété). Mais ces faveurs n'étaient que pour le peuple, qui est innocent, et non pour le roi de Léon, ni pour la fille du roi de Castille et leurs conseillers; partout où ceux-ci se trouveront, dans une ville, un château ou un village, la voix du prêtre doit rester muette, et l'église demeurer fermée. Il ordonna au roi et à la reine de Castille d'employer tous les moyens possibles pour rompre le mariage; dans le cas contraire, lui et ses conseillers seraient aussi exclus de l'Église, et le royaume également privé du bienfait de la célébration du service divin.

La plus grande difficulté dans cette affaire tenait à ce que le roi de Léon avait assigné à sa femme pour présent de noce quelques châteaux qui devaient rester sa propriété, même en cas de divorce, n'importe pour quel motif il aurait lieu. Le pape annula cette promesse, et déclara illégitimes, incapables de succéder à l'héritage paternel, tous les descendants à naître de cette alliance « incestueuse et damnable, » menaçant même une plus longue résistance de châtiments encore plus sévères. Innocent ne réussit pas, pour le moment, à se faire obéir; au contraire, le lien conjugal se resserra plus étroitement l'année suivante, par la naissance d'un fils, qui fut appelé à rehausser l'honneur de la maison royale de Castille, à restreindre la puissance de ses anciens ennemis, et à étendre, plus qu'au-

cun de ses prédécesseurs, la domination de la foi chrétienne sur la Péninsule. Malgré l'excommunication prononcée sur la famille du roi et sur tous les lieux où elle se trouvait, l'enfant fut néanmoins baptisé, non secrètement, comme cela aurait dû se faire, mais avec une magnificence solennelle, dans la cathédrale de Léon; c'était ce Ferdinand, qui acquit la gloire d'un saint.

Innocent refusa aussi son consentement à une alliance semblable entre le roi d'Aragon et Blanche, sœur de Sancho de Navarre [1], alliance qui était également la condition d'un traité de paix, pour laquelle on avait déjà donné des gages et que l'on avait confirmée par serment; il appela ce serment un parjure, une promesse indécente, qu'il n'est pas permis de garder.

Malgré ces difficultés, le frère Rainer parut cependant être parvenu à déterminer les rois de Castille et d'Aragon à faire une expédition contre les Sarrasins. Quoique le pape éprouvât la plus grande joie de cette résolution, il ne voulut pas consentir à ce que le roi d'Aragon, conformément à la proposition de ses conseillers, et sans l'approbation de son peuple, se servît pour faire cette expédition de la monnaie altérée qui avait été frappée peu avant la mort de son père : « Si vous « avez eu connaissance, lui écrivit Innocent, à l'époque de la « prestation de votre serment du couronnement, de l'altéra- « tion des monnaies, vous devez confesser votre crime à l'é- « vêque de Saragosse et vous faire imposer une pénitence; si « vous n'en avez pas eu connaissance, je vous conseille de « faire frapper des monnaies de bon aloi sous le nom de votre

[1] Alphonse VII de Castille avait eu de Bérengère, comtesse de Barcelone, une fille nommée Sanctia; la princesse polonaise Ricca lui avait donné ensuite une seconde fille du même nom; la première devint par Sancho le Sage (VI), la mère de Sancho VII de Navarre et de Blanche (qui épousa plus tard le comte Thibaut de Champagne, et qui, par sa postérité féminine, fut la souche des rois actuels de la France); l'autre donna à Alphonse II d'Aragon le roi Pierre, qui rechercha Blanche en mariage. Mais les maisons royales d'Espagne étaient déjà si fréquemment alliées par mariage, qu'il fallut constamment avoir recours aux dispenses ou aux interdits.

« père, afin d'empêcher les dommages qui résultent de cette « fausse circulation, et de garder votre serment. » — Aurait-on jamais dû élever tant de déclamations contre une influence qui résiste ainsi au pouvoir des princes pour le plus grand bien des peuples !

Les affaires ecclésiastiques, les rapports des archevêques espagnols entre eux, puis avec les évêques; les rapports de ceux-ci avec les ordres de chevalerie, occupaient beaucoup l'attention du Saint-Siége. Dans un pays qu'il fallait conquérir de nouveau, pied à pied, à la foi chrétienne, dont les habitants naissaient et mouraient au milieu des combats, dont la vie était une lutte permanente pour leur croyance, pour la liberté et la gloire de la patrie; dans ce pays, toutes les relations ne pouvaient pas être immédiatement réglées par les préceptes de l'Église, comme on l'aurait fait dans les époques tranquilles. Diverses dominations s'étaient succédé; d'anciennes prétentions surgissaient; il n'était plus possible de rétablir complétement l'ordre de choses qui avait existé dans le commencement; de là des mésintelligences, des dissensions, des questions à résoudre. C'est ainsi que les conquêtes d'Alphonse de Portugal avaient nécessité la fondation de quelques évêchés, et occasionné le différend survenu entre les archevêques de Braga et de Compostelle, dont nous avons parlé dans le livre second.

En Hongrie, le succès des armes avait rendu le duc André plus audacieux et l'avait fortifié dans sa résolution de renverser son frère du trône. Emerich se préparait à faire une si vigoureuse résistance, qu'il n'hésita pas à enlever de la sacristie les trésors d'une église, même en faisant violence à l'évêque [1], et

[1] Au moment où l'évêque de Waltzen chantait les hymnes avec ses chanoines, le roi pénétra dans l'église, l'entoura de gardes, demanda à l'évêque la clef de la sacristie, et comme il la lui refusa, le roi fit enfoncer les portes et enlever le trésor. L'évêque implorant avec ses chanoines la miséricorde du ciel, le roi se mit en colère, précipita l'évêque en bas des degrés du maître-autel, et le fit traîner hors de l'église par ses bourreaux. Ep. II, 96. Le même fait était déjà arrivé l'année précédente.

il s'empara de ses biens personnels. Il était principalement soutenu par les Allemands, dont les ancêtres avaient été transportés en Hongrie, peut-être dès le temps de Charlemagne, mais plus certainement appelés dans le pays par Geisa II, comme laboureurs, artisans et manouvriers [1]. Les habitants les appelaient *hôtes*. A cette loyauté toute allemande qui les attachait au trône se joignait encore le désir des combats chez un grand nombre de chevaliers de l'Ordre Teutonique, auxquels Emerich était surtout redevable de la conservation de la souveraineté [2]. On en vint à une bataille. Emerich resta vainqueur. Beaucoup de partisans de son frère perdirent la vie; le roi en fit prisonniers un grand nombre, et soumit à son pouvoir tout le royaume. La frontière autrichienne éprouva ensuite les effets de sa vengeance pour les secours que Léopold avait fournis au rebelle; le duc crut ne pouvoir faire meilleur usage de la rançon de Richard qu'en garantissant par des fortifications ses frontières contre le retour de semblables invasions.

Le pape, voulant terminer cette funeste querelle fraternelle, d'autant plus qu'il songeait à faire marcher les troupes hongroises dans la Terre-Sainte, chargea l'archevêque de Mayence (parent de la famille royale) de se rendre en Hongrie pour y rétablir la paix; il avait mission de protéger tout à la fois et les droits du roi contre les prétentions du frère, et les droits de l'Église et de l'évêque de Waitzen contre les insultes d'Emerich; car les plaintes de cet évêque étaient parvenues depuis longtemps au pape, qui avait donné l'ordre au roi de donner satisfaction, et à l'archevêque de Coloczk de veiller à ce qu'elle fût exécutée. L'archevêque, malgré son grand âge, entreprit le voyage. Plus tard, Innocent envoya encore le cardinal Grégoire, à son retour de la Sicile. Leurs efforts parvin-

[1] Valent. Frank Breviculus originum nationum et præcipue Saxonicæ in Transsylvania, 12, Gedani, 1701. Joh. Benko, Transsylvania, Vindob. 1778, I, 429, sq., où l'on a cité et examiné toutes les opinions sur l'origine des Allemands en Transylvanie et en Hongrie. Comp. Rohrer, Essai sur les habitants allemands de la monarchie autrichienne, Vienne, 1804, I, 42.

[2] Engel, Hist. de Hongrie, IV, 141.

rent, sinon à réconcilier les frères, du moins à les déterminer à mettre fin à leur lutte sanglante [1].

Les relations avec le roi de Dioclée et de Dalmatie parurent prendre une tournure favorable. Le grand-shupan Étienne, frère du vulkan, avait aussi exprimé le désir de s'unir à l'Église romaine. Espérant que la prédication des deux envoyés du pape amènerait la paix et le bonheur parmi son peuple, il les autorisa à procéder dans tout son royaume aux réformes qu'ils croiraient nécessaires. Les envoyés convoquèrent un concile et y statuèrent (conformément aux préceptes de l'Église latine) : qu'il n'est permis à aucun évêque de conférer les ordres à un prêtre ni pour de l'argent, ni à aucune autre époque qu'aux Quatre-Temps, à partir du sous-diaconat; il lui est défendu, sous peine de la perte de sa dignité, de donner l'ordination à des fils illégitimes, et en général avant l'âge de trente ans, ou de conférer à la fois plus d'un seul degré; les fidèles honorant dans la personne des prêtres des messagers de Dieu, ceux-ci doivent montrer, avec la tonsure, le signe extérieur du sacrement qu'ils ont reçu, et prouver par leur modestie qu'ils sont des hommes élevés au-dessus des choses temporelles; ils doivent partager les offrandes et les dîmes en quatre parts, pour l'évêque, l'église, le clergé et les pauvres; le secret de la confession est inviolable, sous peine de la perte des fonctions; aucun clerc ne doit être traduit devant un autre tribunal qu'un tribunal ecclésiastique; les mariages au cinquième degré sont déclarés incestueux, et leur dissolution ordonnée, sous peine de l'excommunication; il n'est permis à personne de recevoir une église ou des fonctions ecclésiastiques des mains des laïques, car alors le donateur et le pre-

[1] Gesta, c. 128. Brequigny ne sait s'il doit placer cette ambassade dans l'année 1199 ou dans l'année 1203. Nous croyons que ce fut en 1199, 1° parce que Grégoire était encore, comme légat, cardinal-diacre du titre de S. Maria in Aquiro (il ne fut card. presbyter. du titre S. Vitalis, qu'en 1202; Palat., I, 398); 2° parce qu'il est dit : *Reformavit pacem*, par opposition à *guerra totum per regnum devastabat*, ce qui n'avait plus lieu en 1203; 3° parce que l'Ep. VI, 156, sur laquelle Brequigny fonde ses dates, renvoie à une epoque écoulée depuis plus longtemps.

neur encourraient l'excommunication ; il faut effacer par la pénitence les fautes antérieures commises à ce sujet ; tous ceux qui se sont approprié des biens de l'Église, qui ont répudié leurs femmes sans les avoir reprises pour se réconcilier avec elles, sont déclarés exclus de la communauté de l'Église [1].

Le roi regarda cette union avec le Saint-Siége comme un honneur et un avantage tout particulier, et pria le pape d'étouffer l'hérésie qui s'élevait sous la protection de Basilius, de sa femme, de ses sœurs et cousins, et qui avait déjà infecté des milliers de personnes. Le grand-shupan de Servie écrivit dans le même sens : « Son père, disait-il, avait aussi attaché « le plus grand prix à l'union avec l'Église romaine. » L'archevêque de Mayence, qui avait gagné la distinction du pallium, transmit les décrets du concile. Mais il est probable que, malgré toutes les avances faites par les princes de Servie, ils n'étaient pas sincères, du moins Étienne ne l'était pas ; il cherchait peut-être seulement à se garantir, par le moyen du pape, contre les Hongrois, et resta au fond du cœur attaché au schisme byzantin.

Diverses affaires spéciales, concernant l'Église et le clergé de Servie, furent soumises à Innocent, entre autres l'accusation d'assassinat portée contre l'évêque de Chidza, au sujet de laquelle un homme adressa un jour une plainte à l'envoyé du pape, sans cependant pouvoir donner de preuves. L'évêque remit à son archevêque la mitre et l'anneau, afin de porter lui-même l'affaire à Rome. La vérité consistait en ce qu'il avait ordonné prêtre un homme qu'il savait avoir commis un meurtre. Il avoua ce fait. Aux yeux du pape, cette action avait souillé la dignité épiscopale, qui doit rester sans tache : il le déposa, et chargea l'archevêque de lui donner une partie des revenus de son ancienne église pour subvenir suffisamment à ses besoins.

[1] Ep. II, 178 ; Mansi. Coll. Conc., XXII, 770. Outre les légats du pape, l'archevêque de Dioclée et Antivari, son archiprêtre, et six évêques, signèrent ces décrets.

Les légats du pape étaient arrivés à Constantinople avec la mission, comme nous l'avons dit précédemment, de négocier avec l'empereur et le patriarche au sujet de la délivrance du Saint-Sépulcre et de la réunion des deux Églises.

Le ton hautain qui régnait dans la lettre du pape, et la violence des reproches qu'elle contenait, parurent inconvenants à l'empereur. « Si Jérusalem est au pouvoir des Gentils, répon-« dit-il, c'est une preuve que Dieu est toujours irrité contre « les crimes des chrétiens, et que la parole du Prophète : *Ils « règnent pour eux et non pour moi, car ils ne me connaissent pas,* « s'applique aux rois. L'histoire sainte fournit assez de preuves « qu'il ne faut pas des armées innombrables, ni des trésors « immenses, mais qu'une petite armée avec peu d'argent exé-« cute beaucoup de choses, lorsqu'elle marche devant Dieu. « On doit savoir encore comment le roi Frédéric avait promis, « sous la foi du serment le plus terrible, de traverser paisible-« ment les pays de l'empire; mais aussitôt qu'il y était entré, « il y avait fait beaucoup de mal et avait combattu les chré-« tiens comme les païens ; et néanmoins les Grecs, par véné-« ration pour le Saint-Sépulcre, avaient donné tout ce qui était « nécessaire à l'armée d'Occident. Puisse le Saint-Père répri-« mander ceux qui, sous le prétexte de souffrir pour le Christ, « font ce qui déplaît au Très-Haut. Si l'empire conserve sa « tranquillité, l'empereur favorisera les efforts qui seront ten-« tés pour délivrer le Saint-Sépulcre.

« Quant à la réunion avec l'Église romaine, la meilleure « union, selon lui, consisterait à voir chacun renoncer à sa « volonté personnelle, et la volonté de Dieu les unir tous. Que « l'Église soit universelle, indivise, sous un seul pasteur, sous « Jésus-Christ qui a versé son sang pour elle ! Si les prélats « des diverses églises mettaient de côté toute politique et aban-« donnaient au Saint-Esprit l'examen des dogmes, on pourrait « certainement résoudre les doutes ; l'Église séparée pourrait « se réunir, et le schisme céder la place à la paix. Mais si ces « prélats se sont divisés par obstination, rien de tout cela ne

« pourra se réaliser. Comme le soleil répand ses rayons sur le « monde entier, et comme, malgré tout son éclat, il ne fait « cependant pas clair pour celui qui se cache sous un toit, de « même celui qui scrute sincèrement et sans passion les choses « divines, est éclairé par la lumière de la vérité provenant du « Saint-Esprit, et par la splendeur de la vraie foi ; mais celui « qui ne scrute pas spirituellement ce qui est spirituel, ne re« connaîtra jamais la vérité. — Si le pape veut soumettre les « doctrines controversées à l'examen d'un concile, l'Église « grecque s'y trouvera. »

Quant au patriarche Jean de Jérusalem, « il loua le zèle ardent « que le pape témoignait pour la réunion des Églises, et exprima « sa joie des soins de Sa Sainteté pour la gloire de Dieu. Mais « il ne cacha pas son étonnement d'entendre le pape nommer « l'Église romaine une Église universelle et la mère commune « de toutes les églises. Lui qui venait de monter sur le siége « patriarcal et qui n'avait encore rien appris qui pût dissiper « ses doutes, il prie le pape de les lui pardonner. Il croit que « l'Église de Jérusalem est la mère de toutes les églises ; que « là le Seigneur est venu au monde ; il y a souffert ; là ses dis« ciples ont cru en sa personne ; là est la source d'où se sont « écoulées toutes les rivières divines. Il désire donc recevoir « des éclaircissements sur le motif qui détermine l'Église ro« maine à s'appeler l'Église universelle. La seconde observa« tion portait sur la doctrine du Saint-Esprit. Le concile de « Nicée et plusieurs autres synodes généraux auxquels ont as« sisté quelques papes en personne, et quelques autres par « leurs fondés de pouvoir, avaient admis la procession du Saint« Esprit du Père, et cet article de foi s'est transmis sans inter« ruption dans l'Église grecque. »

Innocent répondit à l'empereur combien il avait été heureux, et d'apprendre le respect avec lequel il avait accueilli ses envoyés, et de recevoir de lui la lettre dans laquelle il s'expliquait, sinon d'une manière satisfaisante, cependant avec bienveillance et avec estime, sur la réunion des Églises : « ses obser-

« vations à l'empereur au sujet de la protection due à la
« Terre-Sainte, il ne les a pas faites dans un ton de reproche,
« mais bien d'exhortation... Il se réjouit surtout de le voir
« disposé à la réunion des deux Églises; sa volonté est de con-
« voquer un concile pour décider diverses affaires ecclésias-
« tiques urgentes, et si le membre veut revenir auprès de la
« tête, la fille auprès de sa mère, et si le patriarche de Cons-
« tantinople veut témoigner à l'Église romaine le respect et la
« soumission convenables, il le recevra avec joie et avec bien-
« veillance, comme un des principaux dignitaires de l'Église;
« quant au reste, il parlera selon la plénitude du pouvoir du
« Saint-Siége, avec l'assentiment du concile et suivant l'avis
« de ses autres frères. Il prie l'empereur de veiller à ce que le
« patriarche et les prélats de quelques-unes des principales
« églises se rendent au concile, à l'époque où ils seront con-
« voqués; afin qu'il ne soit pas obligé d'agir, non-seulement
« contre l'empereur, qui a le pouvoir de faire exécuter cet ordre,
« mais principalement contre l'Église grecque. »

Le pape commença par opposer au patriarche de Jérusalem la primauté du Saint-Siége : « Primauté instituée, non par
« l'homme, mais par Dieu; bien plus, par le Dieu-Homme.
« C'est avec joie qu'il le voit consulter sur des choses douteuses,
« ce qui est une preuve de sa prudence. Non pas que lui, le Saint-
« Père, se regarde comme capable par lui-même, mais par la
« grâce de Dieu, qui donne à tous suffisamment et sans hésiter,
« qui donne l'éloquence aux enfants et qui ouvre la bouche
« des muets. » Il répond ainsi à cette question, comment on peut appeler l'Église romaine une Église universelle : « On ap-
« pelle Église universelle celle qui est composée de toutes les
« églises; en grec, on l'appelle *catholique*. Suivant cette expli-
« cation, l'Église romaine n'est pas l'Église universelle, mais
« une partie de l'Église universelle; elle en est à la vérité la
« partie principale, de même que la tête est la partie princi-
« pale du corps, parce que la plénitude de tout pouvoir se
« trouve en elle, et qu'une partie de ce pouvoir se répand sur

« les autres. Mais on appelle universelle cette Église, celle « sous laquelle se trouvent toutes les autres ; comme Dieu est « appelé souverain, parce que tout est placé sous sa domina- « tion. Il y a une Église universelle, au sujet de laquelle la vé- « rité éternelle a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Église ; » et il y a des églises particu- « lières dont l'apôtre dit : « Ma prière quotidienne, c'est le « soin pour toutes les églises. » L'Église universelle est com- « posée des églises particulières, mais une seule possède la « prééminence sur toutes. Car, de même que le corps de l'É- « glise est un, suivant les paroles de l'Apôtre : « Nous sommes « tous un seul corps, » de même cette Église jouit de la préé- « minence, comme la tête sur les autres membres. »

« Il est facile de répondre à cette autre question, si on ne « doit pas plutôt nommer l'Église de Jérusalem, la mère de « toutes les églises. L'Église de Jérusalem peut être la mère « de la foi, parce que c'est d'elle que sont sortis les signes de « la foi ; mais l'Église romaine est la mère des fidèles, parce « qu'elle a été établie au-dessus d'eux par la prééminence de « la dignité. Elle est donc la mère, non sous le rapport du « temps, mais sous celui de la dignité, de même qu'André a « été appelé aussi à l'apostolat antérieurement à Pierre, et ce- « pendant celui-ci lui a été préféré. La Synagogue pourrait « également être appelée la mère de l'Église, parce qu'elle a « existé avant l'Église, et que celle-ci en est sortie ; et cepen- « dant l'Église demeure la mère universelle qui toujours con- « çoit, enfante, nourrit [1]. Ce qui me réjouit le plus, c'est de « voir que vous reconnaissez et appréciez mon zèle apostolique « pour la réunion des deux Églises. L'Église romaine est, « comme je l'ai déjà prouvé, la mère de toutes les églises, « non-seulement en vertu de dispositions synodales, mais en « vertu de l'ordre de Dieu ; il est donc convenable que le pa- « triarche, avec toute la diversité des doctrines et des cou-

[1] Concipit catechizando quos instruit ; parit baptizando quos abluit ; nutrit communicando quos reficit. Ep. II, 208, 213.

« tumes, lui prête une obéissance comme à son chef, selon « l'usage ancien et canonique. Il convoquera un concile œcu- « ménique, et l'y recevra avec joie, comme un de ses frères « les plus vénérables. »

L'autorité spirituelle sur les nombreux Latins établis à Constantinople, surtout depuis les croisades, pour y faire le commerce, était confiée à un vicaire papal; et il est juste de reconnaître la prudence avec laquelle le Saint-Siége choisissait ses hommes pour les fonctions où il s'agissait de la conservation de ses droits. Cette charge, qui n'était donnée ni à un archevêque, ni à un évèque ou à un légat, mais à un *représentant,* devait rappeler toujours que c'était le pape lui-même, pour ainsi dire, qui dirigeait à Constantinople les affaires de l'Église. On tolérait d'autant moins les transgressions de la subordination hiérarchique, que sous les yeux des dissidents, une observation rigoureuse des lois de l'Église pouvait seule accorder cette influence qui devait entretenir l'espoir d'une réunion. Le pape veillait donc avec un soin extrême à ce que de simples prêtres ne vinssent pas s'arroger des attributions réservées à un évêque, et distribuer des sacrements qui, considérés en eux-mêmes, sont salutaires, mais qu'il vaut mieux ne pas voir administrer, que de l'être par ceux auxquels leurs fonctions ne le permettent pas.

L'empereur adressa au pape une demande qui devait avoir aussi peu de succès que celle d'Innocent auprès d'Alexis. Isaac, souverain de l'île de Chypre, avait excité, par son opposition aux croisés, le roi Richard d'Angleterre à faire contre lui des actes d'hostilité. Isaac devint d'abord vassal du roi, et comme il rompit de nouveau la paix, il fut chassé de l'île. L'Angleterre n'était pas encore à cette époque la dominatrice des mers, et Richard vit qu'il y avait peu de profit pour lui dans la possession de Chypre. Il la vendit donc à Hugo, de la maison française de Lusignan. Aussitôt que le frère de ce dernier, Alméric, lui eut succédé, l'empereur grec lui fit offrir la confirmation de sa souveraineté, s'il voulait le reconnaître pour

son suzerain. Alméric s'y refusant, Alexis chercha à atteindre son but par l'autorité du pape, et il promit au roi de Jérusalem et aux deux ordres de chevalerie des revenus considérables en faveur de la Terre-Sainte, menaçant, si sa demande n'était pas accueillie, de tenter le sort des armes. Innocent répondit qu'il ne pouvait donner aucune réponse décisive avant d'avoir reçu du roi de Jérusalem et des princes de l'Occident des renseignements suffisants sur l'état de l'affaire; il était obligé de représenter à l'empereur « qu'il vaudrait beaucoup « mieux ne pas répandre de sang chrétien, et ne pas affaiblir « les forces des combattants dans la Terre-Sainte. » Ce langage ne plut pas à Constantinople; on fit des préparatifs pour obtenir par la force ce qu'on ne pouvait obtenir d'une autre manière; le pape, en ayant été informé, représenta aux rois de France et d'Angleterre le danger de cette attaque, comme un nouveau motif de secourir leurs coreligionnaires au-delà de la mer. Mais Alméric était plus inquiet pour son royaume héréditaire que pour sa souveraineté de Jérusalem; il annonça au pape son projet de retourner dans l'île de Chypre. Innocent croyait, au contraire, que tout autre intérêt devait céder à celui de la conservation de la Terre-Sainte; il pria le roi de rester, sommant les ordres de chevaliers de défendre l'île. Alméric lui-même envoya plusieurs chevaliers de Saint-Jean avec des troupes, pour contenir ceux des habitants qui attendaient les Grecs, et étaient prêts à se joindre à eux [1].

Les négociations avec le souverain d'Arménie eurent un succès plus heureux. Là où les frontières de la Perse et de l'empire byzantin se confondaient, il existait un État indépendant, borné à l'occident par le Calycadnus, à l'est par l'Euphrate, fermé au nord par le mont Taurus, et au sud par la mer, comprenant en très-grande partie le pays appelé par les anciens première et seconde Cilicie. Le Christianisme n'y avait encore jeté que de faibles racines, jusqu'au moment où un

[1] Reinhard, Hist. du royaume de Chypre, I, 141. Vertot, Hist. de l'Ord. de Saint-Jean, I, 267.

certain Grégoire, qui reçut le surnom d'*éclaireur*, de *propagateur de lumières*, à cause de ses nombreuses conversions, parvint à gagner, du temps de l'empereur Constantin, les habitants de cette contrée à la foi du Christ.

La question soulevée au cinquième siècle et résolue négativement par un concile d'Éphèse : Ne doit-on admettre qu'une seule nature dans la personne du Sauveur? avait été adoptée par les évêques de ce pays dans le sens condamné, et c'est par ce côté qu'ils s'étaient éloignés de l'Église universelle dans la doctrine, comme ils l'étaient de leurs voisins par le langage et les mœurs. Ils ne croyaient pas au purgatoire, donnaient la communion à des enfants de deux mois, regardaient quelques animaux comme impurs, et n'observaient pas le célibat des prêtres. De même, ils avaient des usages tout particuliers. Ils ne célébraient pas la fête de Noël, n'observaient pas le jeûne aux Quatre-Temps, mais ils pratiquaient le jeûne pendant d'autres jours avec l'abstinence de toute nourriture animale, même du vin et de l'huile; au point qu'ils prétendaient que celui qui mangerait de la viande ou consommerait du vin et de l'huile pendant un de ces jours, commettrait un plus grand péché que celui qui se livrerait à l'immoralité. Un clergé considéré, distingué par la culture des sciences, était dirigé par un chef indépendant, peut-être héréditaire dans une seule famille; ce chef se nommait *catholicos;* son autorité s'exerçait par les archevêques, les évêques, les prêtres et les moines [1].

[1] Cilicia, hodie Armenia Minor (par opposition à l'Arménie-Majeure qui s'étend au nord jusqu'à la mer Caspienne) nuncupatur. Haithonis Armeni Hist. Orient., c. 14. C'est pourquoi Gesta, c. 14, appellent le roi : Minoris Armeniæ. Nous n'avons pas pu comparer Saint-Martin (qui éclaircit beaucoup de points obscurs de l'histoire d'Arménie), Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, Paris, 1818, ni Vahram Chronicle of the Armenian Kingdom in Cilicia, during the time of the Crusades, transl. by C. F. Neumann, London, 1831 (Gazette litt. de Halle, 1833, nº 113). — Vita S. Gregorii, in Acta SS., 30 sept.; Serpos, Compendio Storicho di memorie chronologiche concernante la religione e la morale della enazione Armena, 8, 3 vol. in Venezia, 1786. Galani, Hist. Arm., Coloniæ, 1686. Il existe encore un grand nombre d'ouvrages d'écrivains arméniens dans les bibliothèques; beaucoup de ces ouvrages traitent de la théologie (par exemple, les prières du patriarche Merses Klaïetsi, publiées seule-

Les croisés eurent des rapports avec ce pays, qui leur parut offrir divers avantages. Vers cette époque, il était gouverné, non sans être en lutte avec ses voisins, par Léon, surnommé le Grand. Il descendait par son père Étienne et par sa mère, de la famille des princes arméniens qui portaient le surnom de Rupin. Il usurpa la souveraineté de son neveu Rupin, petit-fils de Melior, dont la sœur était la mère de Léon, le père de Rupin étant mort prématurément. Ses combats avec le prince d'Antioche, la puissance croissante des sultans sarrasins de Syrie, l'espérance d'être secourus par les croisés et de trouver protection pour l'avenir auprès du pape et de l'empereur, le désir de renouveler l'éclat de la couronne royale que le pays possédait dans les temps anciens, ce qui, d'après les idées de ce temps, ne pouvait se faire que par les chefs spirituels et temporels de la chrétienté, par le pape et l'empereur; tout cela détermina le roi et le clergé, contrairement à l'opinion du précédent Catholicos, plus disposé pour un rapprochement intime avec l'Église grecque, à s'unir pour toujours avec l'Empire romain et avec l'Église catholique. Léon s'occupa d'allier de plus en plus étroitement son royaume avec les Latins, et d'y attirer le grand commerce que les Italiens faisaient avec la Syrie; il accorda dans ce but aux Génois et aux Vénitiens la permission de s'établir librement dans trois villes, d'y célébrer le service divin et d'y tenir des marchés.

Il commença par demander la dignité royale à l'empereur

ment en 1823, en vingt-quatre langues, par Pascal Angier, au couvent des Méchitaristes à Saint-Lazare, près Venise *; comp. à ce sujet Mohnike, dans Ilgen, feuille périodique de littérature et de théologie, I vol., 2e cah., 1832). D'autres sont historiques (comparez Rüh, Hist. du moyen âge, Vienne, 1817, I, 240). Chaque couvent a sa bibliothèque, et les moines s'occupent activement à copier les livres. Un voyageur moderne présume qu'on pourrait trouver dans quelque couvent arménien beaucoup d'écrits des anciens que l'on regarde comme perdus en Europe. Moniteur, 1811, no 327. — Les moines étaient nommés *vertabiets*. Chardin, Voy. en Perse, t. II, donne ce nom aux évêques d'Arménie ; mais les évêques furent parfois choisis (ainsi que dans l'Eglise grecque) parmi les *vertabiets*, comme étant des hommes pieux et savants.

* Voyez sur ce couvent des Méchitaristes une intéressante Notice publiée par un de nos plus savants orientalistes, M. Eugène Boré. (A. de S.-C.)

Henri VI. Il envoya ensuite des messagers, des lettres et des présents aux princes qui venaient de délivrer Béryte, leur disant avec quelle impatience il avait attendu leur arrivée, combien il désirait se dévouer à l'Empire romain, et obtenir la couronne royale. Alors, l'archevêque Conrad de Mayence, le premier prince ecclésiastique de l'Empire, se rendit auprès de lui pour lui mettre la couronne sur la tête et le recevoir vassal de l'Empire romain. Il termina sa querelle avec le prince d'Antioche, et fortifia les prêtres dans leur résolution d'entrer en union plus intime avec le chef de l'Église [1].

Léon et le Catholicos expédièrent des lettres, des présents et l'assurance d'une soumission respectueuse « à Innocent, par la « grâce de Dieu, évêque suprême et pape universel, le plus « digne de cette haute fonction. » Le roi « remercie le Dieu « tout-puissant d'avoir donné à son troupeau un pareil pasteur, d'avoir établi un édifice aussi solide sur la base fondamentale des apôtres, d'avoir mis sur le candélabre une « pareille lumière qui éclaire toute la chrétienté. L'archevêque de Mayence, d'après les instructions duquel il espère « ramener tout son peuple dans la communauté de l'Église « romaine, était chargé de peindre au pape la détresse, la misère, la pauvreté et le dénûment du royaume de Syrie et « d'Arménie; sans assistance, il ne pourrait pas se soutenir « plus longtemps; il le prie de lui envoyer promptement des « secours, avant qu'il ne soit enlevé par la vague, renversé par « les attaques des ennemis de la Croix. » Le Catholicos promit de s'unir au « chef selon le Christ, sacré par celui-ci, au chef « de l'Église romaine, à la mère de toutes les églises, avec tous « ses archevêques, évêques, prêtres et tout le clergé de l'Arménie, de suivre spontanément les lois de l'Église romaine « et de recevoir ses ordres; pourvu que le pape envoie des

[1] Od. Rayn. ad annum 1199, 65, s'appuyant sur le récit de Otto Fris., VII, 31, dit : Les Arméniens s'étaient déjà soumis en 1145 au pape Eugène. Ep. II, 217, 219; Arn. Lub., V, 5; Ep. II, 219; Catal. chart. archiv. S. R. E., in Murat., Antiq., t. VI.

« conseils et du secours, afin d'avancer l'honneur de Dieu, de « la chrétienté et du Saint-Siége. »

« J'ai appris avec joie, répondit Innocent, que vous avez été « instruit par l'archevêque de Mayence, et que vous songez à « recevoir de ma main la couronne royale, et à ramener les « Arméniens dans le sein de l'Église. Je rends grâces à Celui « qui est l'auteur de tout bien et qui tient en sa main les cœurs « des rois, de vous avoir inspiré l'esprit d'humilité. Puissiez-« vous demeurer fidèle au Saint-Siége, afin de combattre vail-« lamment la puissance et les ruses des ennemis de la Croix. « Un grand nombre de chrétiens ont déjà pris le signe du sa-« lut et s'embarqueront au premier vent favorable, et deux de « ses frères, les cardinaux, marcheront à leur tête avec l'éten-« dard de la Croix. Ayez donc bon courage; le secours attendu « arrivera en Orient peut-être plus promptement qu'on ne le « présume. » — Innocent écrivit dans le même sens au Catholicos : — il exprime sa reconnaissance envers Dieu qui l'a éclairé, sa joie de l'entendre se donner le nom d'un fils de l'Église, son vœu pour le voir persévérer : « Pensez, lui dit le « pape, pensez nuit et jour à la loi divine; prêchez la doctrine « pure; pratiquez-la, avec la grâce de Dieu, afin que vos ac-« tions s'accordent avec vos paroles. Soyez envers vos subor-« donnés un maître pour les instruire, un père pour les re-« mettre dans la droite voie, une mère pour veiller sur eux. « Éclairez les ignorants, redressez les orgueilleux, prenez soin « des humbles et des pieux; tempérez la justice par la miséri-« corde, et n'oubliez jamais la justice dans vos jugements! »

De semblables négociations, au sujet de leur soumission à l'Église, s'ouvrirent entre Innocent et le souverain des Bulgares et des Valaques. Un peuple descendant des rives du Volga s'était établi, à l'époque de la grande migration des peuples, sur les rives du Danube, dans l'ancienne Mœsie, et par son avidité de pillage, sa fureur de destruction et son désir de carnage, il avait souvent, sous le règne de Justinien, répandu la terreur dans toutes les provinces septentrionales

de l'empire byzantin, et jusque dans le voisinage de la capitale. Il avait ensuite fondé, depuis le Danube jusqu'aux montagnes de la Macédoine et de la Thrace, un royaume qui, après plus de quatre cents ans, fut soumis de nouveau par Basile II à la domination de l'empire grec. Cette conquête sur les Bulgares, c'est ainsi que s'appelait ce peuple, devint la dot de Marguerite, fille de Béla III, et le gage de la réconciliation avec Isaac l'Ange. Pour suffire aux dépenses immenses d'une cour prodigue, celui-ci voulut, outre les indemnités en argent comptant que le roi de Hongrie exigeait, imposer à ses sujets des contributions extraordinaires et illégitimes; il demanda aux Bulgares un impôt sur les bœufs et sur les porcs. Les Bulgares, qui étaient un peuple de pasteurs, furent indignés de voir emmener de force leurs bestiaux. Plus tard, Alexis, entraîné par un arbitraire insolent, prétendit ne plus donner les rangs dans l'armée à la valeur et au courage, mais à la naissance. Pierre et Asan, deux chefs bulgares, blessés par ce procédé, et qui descendaient des anciens souverains de cette nation, furent obligés, après avoir été renvoyés dédaigneusement, de souffrir même une offense publique[1]. Dès ce jour, l'autorité de l'empereur commença à chanceler dans ces provinces. Pierre et Asan, remplis de projets de vengeance, accoururent dans leur pays. Il fallait des moyens plus actifs que la simple persuasion pour agiter le peuple. Dans tous les temps, le levier le plus puissant pour soulever les masses a été la religion ; là où cet agent suprême de la vie universelle vit encore, celui qui sait le mettre en mouvement peut faire réussir et la plus noble et la plus pernicieuse des entreprises. Les deux frères construisirent une église à saint Démétrius, très-vénéré dans ces contrées. Le jour de la consécration de cette église, des inspirés vinrent publier que ce prince du ciel avait abandonné à tout jamais les Grecs, que la volonté de Dieu était que le peuple des Bulgares et des Valaques fût délivré du joug et redevînt libre;

[1] L'oncle de l'empereur fit donner un soufflet à Asan.

saint Démétrius lui-même planait au-dessus de l'édifice sacré et promettait son secours ; — « aux armes donc contre les Byzantins ! » — La foule se rangea avec joie sous la bannière de ses courageux princes héréditaires ; Asan se mit à leur tête. Des forces inexpérimentées ne résistèrent pas longtemps à l'armée commandée par l'empereur en personne ; Asan se réfugia au-delà du Danube chez les Cumans. Mais à peine Isaac était-il rentré à Constantinople, qu'Asan parut de nouveau dans le pays. Le mépris imprévoyant des Grecs pour l'ennemi, leurs dissensions intestines qui paralysaient leurs ressources militaires, la manière de combattre des Bulgares, manière qui est celle de tous les peuples tatars, savoir, d'errer toujours çà et là, de harceler sans cesse, tout cela détermina l'empereur, qui ne voulut pas sacrifier longtemps ses plaisirs aux fatigues d'une expédition, à accorder aux insurgés une trêve qui leur laissa le loisir de faire de nouveaux préparatifs. La lâcheté des Grecs pouvait reconnaître qu'il est plus facile d'insulter un peuple que de le dompter.

Un troisième frère, nommé Jean, fut obligé de se rendre à Constantinople comme otage. La trêve ayant déjà duré près de quatre ans, il s'évada et vint rejoindre Pierre et Asan ; la guerre éclata de nouveau avec plus de succès pour les Bulgares. La négligence et la confiance vaniteuse du général contribuèrent beaucoup plus à la défaite des Grecs, que la valeur des insurgés, qui parlaient avec mépris d'un empereur si mal servi [1].

Au milieu de ses belles espérances de délivrer son peuple et de consolider la couronne sur sa tête, Asan fut assassiné par un oncle nommé Ivanko, qu'il voulait punir pour avoir déshonoré sa belle-sœur ; celui-ci, non content de ce meurtre, chercha à s'emparer du gouvernement avec le secours des Grecs. Mais Pierre, frère d'Asan, accourut devant Lernowa, d'où l'assassin s'évada sous un déguisement. L'amour de Pierre

[1] Les Bulgares faisaient des prières pour la vie d'Isaac l'Ange et de sa famille. Car, disaient-ils, tant que de pareils empereurs régneront, les affaires du nouveau royaume valaque ne peuvent que prospérer. Engel, I, 396.

pour la paix ne put arrêter l'ardeur guerrière de son peuple. A peine avait-il retiré de sa retraite son frère Jean, aussi avide de combats que cruel, à peine l'avait-il nommé co-régent, qu'à son tour il fut assassiné.

Jean, appelé Johannitius dans les lettres du pape, et Kolo-Johannes par les écrivains, s'empara de la souveraineté, au préjudice des deux fils d'Asan ; il chercha, plutôt par politique que par conviction religieuse, à s'allier avec le pape pour être protégé contre les prétentions de l'empereur byzantin, et à soumettre son église à celle d'Occident pour faire reconnaître la légitimité de son usurpation. Dans les dernières années de Célestin, Jean envoya des députés à Rome, chargés de demander la couronne pour lui, et un patriarche pour son pays. Mais les députés tombèrent au pouvoir de l'empereur byzantin ; un seul d'entre eux s'échappa et arriva à destination. Pendant ce temps, Innocent était devenu pape. Sa prudence lui conseilla de faire éprouver d'abord la sincérité de l'offre et l'état des choses. Aussi, avant de faire partir une ambassade solennelle, suivant la coutume du Saint-Siége dans de pareilles occasions[1], il n'envoya à Johannitius que l'archiprêtre de Brindisi, homme versé dans la connaissance des langues grecque et latine. Il apporta à Jean une lettre du pape. « Le Saint-« Père, ayant appris que le roi faisait descendre son origine « de la ville de Rome, et que pour cette raison il aura hérité « de son père quelque dévouement au Saint-Siége, avait eu « depuis longtemps l'intention de lui écrire ; il n'en avait été « empêché que par les autres nombreux soins à donner à « l'Église. Mais, à présent, son devoir le plus important, c'est « de fortifier le roi dans sa louable résolution de s'unir avec le « Saint-Siége. C'est pourquoi il lui envoie un député, le priant « de le bien recevoir ; et aussitôt que sa résolution se main-« tiendra sincère et solide, il lui dépêchera un légat pour « l'assurer de la bienveillance pontificale. » Innocent aperçut sans doute clairement l'importance de cette alliance avec le nouveau prince des Bulgares pour une nouvelle croisade, et

l'appui qu'une armée latine pourrait trouver au milieu du pays.

Dans ces siècles, l'enthousiasme pour la foi, le zèle ardent pour la gloire du Seigneur, le désir d'arracher les âmes à leur perte, poussaient le prêtre à se rendre aux cours des princes païens, dans les camps des infidèles, dans les villes des Sarrasins, armaient le bras du guerrier, élevaient son courage, afin de montrer sur les champs de bataille que le Dieu des chrétiens accorde aux siens de la force pour remporter la victoire, et le calme du cœur pour mourir; le commerçant traversait les mers et les terres pour unir les peuples par les liens du commerce comme par les liens de la foi. C'est ainsi qu'Alexandre III avait ordonné à des envoyés chrétiens de la Suède de se rendre chez les Estoniens : c'est ainsi que, du temps d'Adrien IV, des marchands de Brême et d'autres villes de la Saxe, dans leur navigation à l'effet de chercher à commercer avec les peuplades païennes des bords de la Baltique, furent jetés aux embouchures de la Dwina, où, après des combats victorieux contre les Livoniens, ils établirent avec ce peuple des relations commerciales avantageuses [1]. Les habitants pillards de ces contrées connaissaient à peine les premiers éléments de l'ordre social, vénéraient ou craignaient dans la bête sauvage, dans le bosquet sombre, dans la source claire, autant de symboles de la Divinité, et ils frissonnaient en pensant aux nombreux démons qui agissaient mystérieusement sur toute la nature. Un jour, lorsque ces marchands eurent fondé un établissement, et que, pendant plusieurs années, l'échange contre les produits du pays eut rapporté des bénéfices, Meinhard, religieux du couvent de Sigeberg, qui avait vieilli dans la crainte de Dieu, aussi prudent qu'aimable, les accompagna. Il y était attiré par le désir d'annoncer aux habitants du pays le nom du Sauveur. Après avoir consacré beaucoup de temps à étudier leur langage, il commença, non sans quelque succès,

[1] Chron., Ep. Ord. Teuton., dans Mathæi Ann. V, 699.

à prêcher le Christ, et bâtit une chapelle au milieu des possessions des Allemands. Afin que la nouvelle colonie pût prospérer sous une direction permanente, il se fit sacrer évêque de ces districts par l'archevêque de Brême. Plus tard, il érigea son siége dans l'église de Marie, qu'il fonda au milieu d'une contrée riante et riche en sources, et qu'il appela, pour ce motif, Riga, et d'où la fontaine fortifiante de la foi chrétienne, de la culture intellectuelle et de la science ecclésiastique arrosa et fertilisa bientôt le pays [1]. Un des compagnons de Meinhard se rendit à travers divers périls en Estonie, pour se consacrer à une pareille mission.

Meinhard conserva difficilement sa nouvelle colonie; son existence fut menacée par les attaques toujours renouvelées d'un peuple mobile qui effaçait incessamment dans les flots de la Dwina les signes de son baptême. Cependant les collaborateurs ne manquaient pas; après la mort de Meinhard, l'archevêque envoya, pour lui succéder, le moine Berthold, du couvent de Loccum, fondé peu de temps auparavant. Berthold espérait d'abord se faire favorablement accueillir des païens par son amabilité et par des présents en nourriture et en boisson. Comme ces moyens demeurèrent sans succès, il songea à obtenir par la force ce qui avait réussi à son prédécesseur par la seule puissance de la parole. Alors les Livoniens, qui étaient encore attachés aux usages de leurs ancêtres, aidés par les Estoniens, coururent aux armes, et s'avancèrent vers les localités soumises à la nouvelle doctrine. L'évêque se trouvait en personne avec les chrétiens, qui se sentaient animés d'un nouveau courage par leur nouvelle foi. La victoire leur resta; mais l'évêque fut entraîné par l'impétuosité de son cheval au milieu de la foule des ennemis en fuite, et paya de sa vie l'ardeur de son zèle [2].

[1] Pierre de Riga mit la Bible en vers dans la première moitié du treizième siècle. Vincent de Beauvais, Manuel trad. par Schlosser, p. 19.

[2] IX kal. aug. 1198. Grubek, Orig. Livon., Ep. II, 191; Albericus, 1301; Chron. Ord. Teut., 1204.

Pendant que le successeur de Berthold, le chanoine Albert de Brême, occupait le siége épiscopal, Innocent s'efforça, aussitôt qu'il eut connaissance de la mort du précédent évêque, d'obtenir des secours de la Saxe, de la Westphalie, de l'Esclavonie et des pays au-delà de l'Elbe, pour les chrétiens de la Livonie. « Il regarde comme un devoir pour chaque chrétien « de tout tenter afin de ne pas laisser le nom du Christ disparaître des lieux où il a été déjà annoncé; et si les adversaires « de ce nom veulent le détruire avec la force du glaive, ses « fidèles confesseurs doivent aussi le défendre avec les mêmes « armes. » La tiédeur des siècles qui suivirent n'était pas encore venue paralyser l'énergie propagatrice du Christianisme [1]. Bientôt après, l'abbé de Loccum se rendit lui-même au milieu des païens, pour délivrer quelques autres de ses frères qui gémissaient dans la captivité. Ayant vu quelle moisson pour l'Évangile se préparait dans ces contrées, il pria, quelques années plus tard, le pape d'y envoyer de nouveaux ouvriers. Le pape accéda avec empressement à cette demande et invita les évêques de Pologne à leur donner protection et secours.

Mais l'évêque Albert fit ce qui était le plus essentiel pour la consolidation et la propagation du Christianisme dans ces contrées, en créant, en 1204, un ordre de chevalerie sur le modèle de celui des Templiers. Cet ordre avait mission de défendre et d'étendre l'Église en Livonie. Il reçut le nom d'*Ordre de l'Epée,* de l'épée rouge dont les chevaliers ornaient leurs manteaux blancs. L'évêque leur assigna un tiers des revenus de son église. Rome ne pouvait pas tarder à approuver une pareille entreprise. Innocent fit savoir au clergé de tout l'archevêché de Brême qu'à la prière de l'évêque Albert, il per-

[1] Des jugements comme celui de Sismondi, Hist. des Républ. ital., II, 149 : « C'est aussi lui (Innocent) qu'il « faut accuser d'avoir le premier fait « prêcher une croisade contre les « païens de la Livonie, » de pareils jugements n'appartiennent qu'à notre siècle; et cependant le même écrivain ne manquerait pas de vanter la civilisation, la culture intellectuelle et le commerce de Riga. Mais où en serait-on, si le Christianisme n'avait pas été activement propagé et conservé avec force? Que serait aujourd'hui le Japon, si la jalousie du commerce n'y avait pas détruit le Christianisme?

met à tous les prêtres et ecclésiastiques, qui ont pris la Croix pour aller à Jérusalem, de se rendre en Livonie pour y annoncer l'Évangile, et aux laïques qui se sentent ou trop faibles ou trop pauvres pour passer en Terre-Sainte, de changer ce vœu en celui d'aller aussi en Livonie combattre les païens. En peu de temps, beaucoup de personnes se firent recevoir dans l'ordre, et Winno en fut nommé le premier grand-maître. Le pays fut redevable à la prudence et à l'activité de cet ordre de son repos et du succès assuré de la propagation du Christianisme; il fut redevable à son courage des victoires remportées sur les Livoniens, les Estoniens, les Lithuaniens et les Russes, de la construction de plusieurs châteaux, enfin de la création de l'ordre des chevaliers Teutoniques, auquel les frères de l'Épée se réunirent, trente-trois ans après leur fondation. A mesure qu'ils pénétraient dans le pays païen, ils soumettaient ces conquêtes à leur autorité. Mais, la neuvième année de leur existence, ils eurent déjà des discussions avec des ecclésiastiques et des laïques au sujet de quelques possessions; ils étaient même en querelle avec l'évêque de Riga, contre lequel les chevaliers portèrent plainte : c'est pourquoi Innocent donna à l'ordre quelques abbés de la Suède pour protecteurs, et le confirma en même temps dans la propriété de ses biens.

Cette extension du royaume du Seigneur exalta le cœur pontifical d'Innocent. En Prusse aussi, où des apôtres étaient déjà venus depuis longtemps, mais où bien des obstacles s'opposaient à la consolidation de la foi, le Christianisme commença vers cette époque à jeter des racines plus vigoureuses par le zèle de Chrétien, religieux de Cîteaux.

Au milieu de toutes ses préoccupations sur les affaires de tous les États étrangers, Innocent n'avait qu'un but, qu'une pensée, préparer toutes les forces de la chrétienté pour la délivrance de la Terre-Sainte. Malgré la situation défavorable des principaux royaumes pour la réalisation de son grand projet, Innocent ne ralentit pas son infatigable activité. Il

louait les congrégations de Cîteaux, de Clairvaux, des Prémontrés et de plusieurs autres ordres, à cause de leurs veilles, de leurs jeûnes, de leurs privations, et d'autres œuvres de charité; mais il leur recommandait surtout de ne pas oublier Celui qui a été chassé de sa patrie, et qui est devenu un étranger; celui qui est de nouveau attaché à la Croix, et réclame leurs secours, en se tenant et frappant à leur porte. C'est pourquoi il renouvela les demandes de contributions déjà faites aux ordres religieux, au clergé de tous les royaumes chrétiens; il leur peignit encore la détresse du petit nombre des croisés, le danger imminent qui les menace dans le cas où les deux princes sarrasins, actuellement divisés, se réconcilieraient. Il ordonna d'établir dans toutes les églises un trone où chacun pût mettre son offrande, et de dire chaque semaine une messe en faveur des donateurs. Les archevêques reçurent le pouvoir de convertir en aumônes pour la Terre-Sainte les pénitences imposées, afin de soutenir des chevaliers et des guerriers nécessiteux engagés par la promesse de servir au moins durant une année : comme preuve de ce service, ils devaient présenter, à leur retour, un certificat du roi ou du patriarche de Jérusalem, ou du grand-maître des chevaliers de l'Hôpital et de celui des Templiers. On employa aussi, pour la même œuvre, le produit des bénéfices dont les possesseurs avaient été suspendus de leurs fonctions. Comme le peuple chrétien de la Terre-Sainte avait besoin, non-seulement de dons, mais encore de l'assistance active des fidèles, le clergé fut appelé à exhorter tous les hommes valides à s'enrôler sous les drapeaux du Seigneur.

Les invitations à se croiser, quelque chaleureuses et pressantes qu'elles fussent, n'eurent pas toujours le succès désiré, et l'indifférence avec laquelle on les accueillait força à les renouveler. De là les plaintes sur le petit nombre de ceux qui avaient pris les armes; de là la nécessité de rappeler avec une sévère énergie au souvenir du clergé français sa promesse de donner la trentième partie de ses revenus pour la guerre

sainte. Mais Innocent ne se laissa pas plus décourager par tous ces obstacles que par les excuses que présentèrent souvent les Vénitiens, qui prétextaient que leur peuple, livré, en vertu de sa position, au commerce et à la navigation, éprouvait des pertes considérables par la cessation du commerce de munitions de guerre et de vaisseaux avec les infidèles. Innocent connaissait trop bien la disposition des esprits pour ne pas savoir qu'une volonté persévérante finirait par réussir, et qu'il suffisait qu'un mouvement vînt à se manifester dans les classes élevées pour qu'il descendît bientôt dans les classes inférieures.

Il peignit de nouveau au roi de France la triste situation du royaume de Jérusalem : « Par les dissensions qui divisaient les « Sarrasins, le Seigneur donnait au peuple chrétien le signal « de la croisade. Il doit donc non-seulement permettre à ses « croisés de partir, mais les y forcer ; lui-même, il doit équi- « per un nombre convenable de combattants, afin d'offrir au « moins la dîme au Seigneur. Comme il est impossible que « de grandes armées puissent traverser la mer en si peu de « temps, il faut d'abord qu'il envoie, pour défendre le pays, « quelques chevaliers avec des armes, des chevaux et autres « munitions de guerre ; il le prie d'engager l'empereur de « Constantinople à ne pas faire la guerre au roi Alméric au « sujet de l'île de Chypre, car dans la détresse actuelle du « peuple chrétien, ce prince avait le plus grand besoin de « protection ; lui-même (Innocent) se propose d'envoyer un « député à l'empereur[1]. »

Le prêtre Foulques, qui administrait la paroisse de Neuilly, contribua surtout à agir en France et dans les Pays-Bas sur les cœurs, à réveiller cet enthousiasme brûlant du courage de la foi et l'ardeur des combats, enthousiasme qui entraînait comtes, barons, chevaliers et peuple à abandonner leur patrie, pour acquérir sur les traces de leurs pères la gloire de

[1] Ep. V, 141 ; Ep. II, 270 ; Ep. II, 271 ; Ep. IX, 255 ; Ep. II, 25 ; Ep. I, 69 ; Ep. II, 271 ; Ep. II, 251.

la terre et l'immortalité du ciel. Foulques, ne se croyant pas digne de jouir des revenus de son bénéfice pour n'exercer que la simple administration des pratiques extérieures du service divin, prit à cœur le reproche que lui faisaient ses paroissiens d'être ignorant, sans expérience, et de ne pas connaître l'Écriture sainte; car il était encore à un âge où l'esprit de l'homme est susceptible de recevoir facilement toute culture. Paris, la source de toute science, était dans la proximité de sa paroisse; il s'y rendit, fréquenta l'Université, et, après avoir suivi les leçons de Pierre, le chantre de la cathédrale, il revint dans sa paroisse comme prédicateur distingué et pasteur dévoué; il édifia ses paroissiens par la puissance de sa parole et la sagesse de sa conduite; car le repentir d'une vie passée dans la dissipation s'étant éveillé en son cœur avec la conscience de son ignorance, il s'efforça de réparer le passé par des œuvres de pénitence, et de se préparer un avenir meilleur par son austérité.

La corruption des mœurs, qui s'étendait de tous côtés, excita son zèle; des calamités qui se multiplièrent, des bruits sinistres qui se répandirent, des orages, la grêle, la nielle, trois années de famine sous laquelle gémissait une grande partie de l'Europe, la nouvelle de la naissance de l'Antechrist à Babylone, de la fin prochaine du monde, la démoralisation la plus effrénée qui remplissait d'horreur les honnêtes gens, préparèrent les esprits à entendre ses paroles sévères. Foulques commença ses prédications trois ans avant l'élévation d'Innocent au trône pontifical, non-seulement dans Neuilly, mais dans les environs, enfin à Paris même. Partout il chercha à élever le cœur des hommes des choses terrestres vers les choses célestes; mais il eut peu de succès. Après deux ans de prédications, elles perdirent insensiblement de leur effet; on ne s'y pressa plus, on se permit des plaisanteries contre lui, de sorte qu'il retourna encore une fois dans sa paroisse.

Bientôt se présenta à lui l'occasion de déployer de nouveau toute son activité. Pierre, son ancien maître, avait reçu de

Rome la mission de prêcher la Croix en France. Près de mourir, il pria Foulques de prendre sa place, personne, dit-il, ne pouvant servir avec plus de succès les intentions du pape. Foulques reparut donc, et, à ce qu'il paraît, il produisit une sensation plus entraînante qu'auparavant. Ses paroles pénétrèrent comme des flèches acérées dans les cœurs endurcis, et arrachèrent les larmes de la pénitence. Il parla contre l'usure qui, arrivée de l'Italie, se propageait de plus en plus; contre l'avarice qui dessèche tant d'âmes; contre la sensualité qui fait toujours descendre l'homme de la hauteur à laquelle il doit s'efforcer de parvenir; contre l'hérésie dans laquelle le mortel se pétrifie en sa vaine présomption; contre bien d'autres vices et égarements. Il était infatigable à répandre la semence de la vérité salutaire. Partout où il se montrait, on se pressait pour l'entendre. Après sa mort, on se racontait encore un grand nombre de miracles de son éloquence entraînante : comment il avait déterminé des avares à faire pénitence, agité les consciences, provoqué les larmes et le repentir, réveillé les indifférents de leur léthargie criminelle, fait sortir de la voie du vice des filles publiques, au point qu'elles abandonnèrent leur abominable industrie et contractèrent des mariages légitimes, ou se réfugièrent dans les maisons fondées pour elles, où elles menaient en commun une vie chaste. Longtemps on se souvint que, prêchant un jour dans la rue Champel, à Paris, devant une assemblée nombreuse, il exalta tellement ecclésiastiques et laïques, que plusieurs jetèrent leurs vêtements et leurs souliers, et lui présentèrent des courroies, afin d'exécuter sur eux la punition pour leurs péchés qu'ils avouèrent publiquement. Il critiqua les savants, à cause de toutes les inutilités pour lesquelles ils gaspillent un temps qu'ils pourraient mieux employer. Il n'épargna pas non plus le clergé, ni les prélats qui négligeaient leurs devoirs, ni les prêtres qui menaient une vie scandaleuse. Il prêcha la pénitence devant les rois et les nobles, sans rien craindre, malgré le mépris avec lequel souvent on le renvoya, et malgré les mauvais traite-

ments et la prison dont on le menaça. Il ne déguisa les péchés de personne par la flatterie de ses paroles, publiant, sans peur et sans fard, la vérité, la plus sûre garantie de l'inviolabilité morale d'un serviteur du Christ. Il avait toujours à sa suite Pierre de Rosny, un pieux et savant prêtre. Des professeurs, entraînés par son exemple, se mirent aussi à prêcher; c'est ce que firent son ancien maître, Robert Courçon, puis Étienne Langhton, professeur distingué de l'Université de Paris, qui tous deux devinrent cardinaux, Gauthier de Londres et Jean de Nivelle, personnages très-considérés. Ceux-ci se rendirent dans d'autres localités, afin d'agir dans le même sens sur la multitude, missionnaires armés de la parole de Dieu contre les vices dominants. Les fonctions de pareils hommes sont toujours d'autant plus importunes, que le genre humain est plus profondément enraciné dans la corruption, ou plus fortement enivré de sa prétendue prééminence; mais ces hommes sont nécessaires, afin que la voix qui essaie vainement de diriger le monde vers une destination supérieure, du moins lui fasse entendre son jugement.

Si Foulques enthousiasmait la foule, s'il eut la réputation d'un saint, car on lui attribuait le don de prophétie et la puissance des miracles, on parlait des muets auxquels il avait rendu la parole, des boiteux auxquels il avait ordonné de marcher, des fontaines auxquelles sa bénédiction avait donné la vertu de guérir; d'autres cependant le blâmaient de se raser selon les mœurs du pays, de porter un chapeau convenable, de se rendre à cheval dans les lieux où il allait prêcher, et de manger en remerciant Dieu de ce qu'on lui offrait dans les maisons où il était reçu. En effet, il pensait que la piété ne devait pas affecter un regard sombre, des veilles multipliées, des jeûnes trop rigides, quoiqu'il sût aussi supporter la faim. On lui reprocha une irascibilité outrée, et plus tard de n'avoir pas administré très-consciencieusement les sommes recueillies pour Jérusalem.

La renommée des prédications de Foulques avait pénétré

jusqu'à Rome. Innocent lui envoya les mêmes pouvoirs que ceux qui avaient été donnés à Pierre, le chantre de la cathédrale : « Dieu, lui dit le pape, t'a surtout gratifié du don de « l'éloquence, afin que tu l'emploies pour le plus grand bien « de la Terre-Sainte. » Il lui recommanda de choisir, de concert avec le légat Pierre de Capoue, parmi les moines blancs et noirs (les religieux de Cîteaux et les Prémontrés), et parmi les chanoines réguliers, ceux qu'il jugerait capables de l'aider à semer la parole du Sauveur [1].

Comment Foulques aurait-il pu résister et à l'enthousiasme de tous les fidèles, et à l'ordre du chef de la chrétienté? Ne disait-on pas que le refus de prêcher la Croix avait déjà été immédiatement suivi de la punition divine? Il partit donc avec son compagnon Pierre de Rosny. Il parcourut la Normandie, la Flandre et la Bourgogne, et fit partout une profonde impression. Tout le monde voulait entendre ses prédications, voir ses miracles, et lui demander la guérison des malades. On attribuait même à ses vêtements la vertu de guérir, et il arriva souvent que, le soir, ses vêtements étaient complétement déchirés. La foule devenait si considérable, qu'il ne pouvait la repousser que par la force, commander le calme que par des moyens extraordi-

[1] Sur Foulques de Neuilly, voyez Joh. de Flissicuria, Elogium Fulconis Nulliacensis, in Mabillon, Act. Sanct. O. S. B.; Gibbon, en l'appelant *a illiterate priet*, n'est pas dans la vérité, mais il parle conformément à son esprit et à son but. Bulæus, II, 509; Rad. Goggeshale ; Günther, Hist. Cpolit., in Camis. Lect. Antiq., t. IV; Jac. de Vitriaco, Hist. occid.; Rigord., Hist. Phil. Aug., c. 42 : « Meretrices « publicæ ubique per vicos et plateas « civitatis passim ad lupanaria sua « clericos quasi per violentiam pertra- « hebant. Quod si forte ingredi recu- « sarent, confestim eos sodomitas, « post ipsos conclamantes dicebant. » Jac. de Vitriaco, Hist. occid.; Matth. Pâris, p. 133. Il prêcha principalement contre l'*hæresis populicana*. Robert. Altissiod. Chronol., in Recueil XVIII, 262; Chron. Lamberti parvi cont., in Mart. Coll. ampl., t. V; Rob. Altissiod. Annal. Acquicinct., in Recueil XVIII, 550 ; Otto de S. Blas., c. 47 ; Albericus, anno 1199; Anselm. Gembl., in Pistor. SS., II, 1010. Du Theil, dans les Notic. et Extr. t. VII; Jac. Vitriac., Hist. occid. Chron. Cluniac., in Bibl. Cluniac., p. 1663; Chron. Anon. Laudun., in Recueil XVIII, 711. « Sachiez que la renomè « de cil saint home alla tant, qu'ale « vint a l'apostile de Rome, Innocent, « qui manda al prodome que il en « prescha de sainte Croix par s'auto- « ritée, et après envoja un suen char- « donal. » Villehardouin.

naires. « Mes vêtements ne sont pas bénis, » s'écria-t-il un jour, lorsque la multitude des fidèles s'apprêtait, selon l'usage, à les déchirer, « mais attendez, je vais bénir ici l'habit de cet « homme ; » — et aussitôt qu'il eut fait le signe de la Croix sur cet habit, chacun chercha à en emporter un morceau comme une relique. Souvent il ne put obtenir le silence qu'en maudissant ceux qui faisaient le plus de bruit, et quelquefois en se servant de son bâton qu'il maniait jusqu'à causer des blessures, et ceux qui les recevaient baisaient leur sang comme sanctifié par un homme de Dieu. Après ces prédications, les uns promettaient de prendre la Croix, d'autres apportaient de riches présents.

Il envoya un de ses compagnons, l'abbé Eustache d'Elay, en Angleterre. Le moine Harloin, de l'abbaye de Saint-Denis, se rendit en Bretagne et enthousiasma tellement la population, que beaucoup d'habitants de cette province partirent avec lui pour marcher contre Acre; ils ne réussirent cependant pas à délivrer cette ville, car le moine savait bien diriger les cœurs, mais non les armées. Partout où se présentaient les associés de Foulques, ils étaient accueillis avec une grande vénération, à cause de l'estime générale pour leur maître. Foulques lui-même, et l'évêque de Langres prirent la Croix dans une assemblée générale de l'ordre à Cîteaux. Sa prière pour obtenir que quelques-uns des nombreux abbés présents lui fussent donnés, afin de l'aider dans ses prédications, ne lui ayant pas été accordée, il alla devant la porte du couvent et adressa ses exhortations à une foule innombrable. Nobles, peuple, vieux et jeunes, les femmes même se pressaient autour de lui pour recevoir la Croix de ses mains et marcher sous sa conduite, comme ils l'espéraient, vers la Terre-Sainte.

Dans ses voyages, il arriva à Ecris, château situé dans la forêt des Ardennes, sur la rivière de l'Aisne. Une réunion brillante de seigneurs s'y trouvait assemblée à un tournoi donné par le comte Thibault de Champagne, pendant la trêve entre la France et l'Angleterre. Foulques leur adressa la parole, et

leur dit qu'ils avaient à acquérir une renommée plus éclatante en combattant contre les païens pour la délivrance de la Terre-Sainte, que dans les tournois. A peine cette jeunesse héroïque, si facile à émouvoir, eut-elle entendu l'illustre prédicateur, qu'elle se sentit enflammée par la foi de ses aïeux et le désir de conquérir dans ces contrées sacrées la plus belle couronne qui puisse orner un chevalier chrétien. Là, Thibault de Champagne, maître dans les armes et dans la poésie [1], âgé de vingt-deux ans, à qui dix-huit cents chevaliers rendaient hommage comme vassaux, neveu des rois de France et d'Angleterre, frère et beau-frère de ceux de Jérusalem et de Navarre, prit la Croix. Le comte Louis de Blois, qui se glorifiait également de sa haute parenté, et avait cinq ans seulement de plus que Thibault, marcha avec lui sur les traces de son père, pour ne plus revoir le sol natal. Tous les deux trouvaient cette occasion favorable d'échapper à la colère de Philippe, leur oncle, pour avoir porté des secours à Richard, aussi leur oncle. Simon de Montfort, le vaillant, le pieux héros, se réjouissait de se rendre une seconde fois, avec de pareils compagnons, dans un pays qui venait d'être témoin de sa bravoure, de sa persévérance et de sa prudence; ne dut-il pas être déterminé par la certitude que son frère, l'évêque Werner de Langres, avait échangé, à l'assemblée générale tenue à Cîteaux, sur l'appel de Foulques, l'occupation paisible du savant, contre l'entreprise périlleuse d'un combat pour la foi? Les frères Reinhard et Bernard de Montmirail, de la puissante famille de Donzy, suivirent l'exemple de leurs oncles. Ni son âge avancé, ni la situation embarrassée de son église, ni l'affranchissement de son vœu qu'il venait d'obtenir de Rome, ne purent empêcher l'évêque de Troyes de suivre son seigneur. A celui-ci se joignirent : les comtes Gauthier et Jean de Brienne, destinés, le premier à trouver une tombe en Italie, et l'autre une couronne en Orient; deux des cinq frères de la maison de Joinville, dont la

[1] Il était, avec le comte Raoul de Soissons, un des meilleurs poëtes de son temps. Art de vérifier les Dates, XII, 260.

vertu chevaleresque était le plus brillant patrimoine, oncles du valeureux compagnon de saint Louis; Gauthier de Montpellier, qui acquit par sa sagesse l'administration du royaume de Chypre; Milo de Brabant, à qui son courage héroïque ou la souplesse de son esprit méritèrent d'être choisi pour faire partie des députés envoyés par les croisés à l'empereur grec; puis vinrent Manassé de Lille, Macaire de Sainte-Menehould, Renaud de Dampierre, tous des noms qui s'illustrèrent parmi les héros de Constantinople. Avec plusieurs autres nobles et vassaux de la maison de Champagne, partit aussi Godefroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et plus tard de la Romanie, le spirituel historien de cette croisade; il était accompagné d'un neveu qui portait le même nom que lui. Avec le comte de Blois, marchèrent Payens d'Orléans, Gervais de Castel, beau-frère du comte de Nevers; Pierre Brayeguet et son frère Hugo, aussi célébré par les Grecs que par ses compatriotes; Gauthier de Cardonville, deux frères de Frouville et plusieurs autres. Parmi ceux qui habitaient les domaines particuliers du roi et qui se croisèrent, furent l'évêque Nivelo de Soissons, qui, par sa conduite, son éloquence, son zèle pour la sainte cause, acquit une aussi grande autorité sur les croisés que de faveur auprès du pape; Matthieu et Guido, l'oncle et le neveu, tous deux de la plus illustre noblesse de France, le premier de la maison de Montmorency, l'autre de la maison de Coucy; Matthieu jouissait d'une telle réputation de héros, que l'adversaire le plus habile n'osait mesurer son épée avec la sienne, et que Richard Cœur de Lion se vantait d'une victoire remportée sur lui [1]; Robert, père de cet Enguerrand de Mauvoisin, qui donna des preuves de sa bravoure dans les champs de Bouvines; Enguerrand de Boves, dont le frère Robert trahit dans cette même bataille la fidélité due par un vassal; Guigo IV, comte du Lyonnais (il mourut en route),

[1] Richard écrivit, en 1197, à l'évêque de Durham : « Nos cum una lancea prostravimus Matth. de Montemorici, Alanum de Thusii et Fulconem de Gillenvallies. » Rymer, Act. I, 31; Rad. Coggesh.

se joignit à eux; sans faire mention de beaucoup d'autres.

L'ignorance dans laquelle on vit sur cette époque, la haine répandue contre le pouvoir spirituel qui était le centre de toute la vie de ces siècles, une présomption vaniteuse au sujet des avantages exclusifs du temps actuel, entretiennent facilement l'opinion que l'arbitraire seul a régné dans le moyen âge, et qu'une oppression violente a été l'unique caractère de toute existence civile et ecclésiastique. Nous opposons à de pareilles préventions une ordonnance d'Innocent[1] concernant les Juifs, ordonnance qui porte autant l'empreinte de l'humanité la plus douce, qu'elle exprime la conviction du pape sur les véritables rapports des Juifs et des chrétiens :

« Ils sont, dit-il, les témoins vivants de la vraie foi chré-« tienne[2]. Il n'est pas permis au chrétien de les exterminer, « car ils lui servent à l'empêcher d'oublier la connaissance de « la loi. Puisqu'ils peuvent légitimement pratiquer dans les « synagogues tout ce que la loi autorise, on ne doit donc pas « les tourmenter pour cela. Quoiqu'ils aiment mieux persé-« vérer dans la dureté de leur cœur que de comprendre les « prédictions des prophètes, les mystères de leur loi, et appren-« dre à connaître le Christ, ils ont néanmoins des droits à notre « protection. C'est pourquoi nous la leur accordons par cha-« rité chrétienne, *à l'exemple de nos prédécesseurs*. Il n'est « permis à aucun chrétien de forcer un Juif à recevoir le bap-« tême, car celui qui est forcé n'a pas de foi ; s'ils veulent re-« cevoir librement et publiquement le baptême, personne ne « peut les injurier. Aucun chrétien ne doit attenter à leur

[1] Ordonnance qui a échappé à Jost, d'ailleurs si exact, Hist. d'Israël, depuis les temps des Machabées. Il ne connaît que les faveurs accordées par le concile de Latran en l'année 1215.

[2] Ceci est bien l'unique et véritable point de vue sous lequel ils doivent être considérés dans un Etat chrétien, et qui leur accorderait en même temps la garantie la plus certaine pour leur sécurité, et la tolérance la plus grande. Les philosophes modernes ne pouvaient pas admettre cette manière d'envisager la situation des Juifs, et ils ont, en conséquence, fait ou proposé divers essais, et tous ils ont échoué près du véritable peuple juif, qui, comme monument vivant d'un ordre supérieur, ne cédera pas plus à des rapsodies philanthropiques, qu'il n'a cédé à la barbarie des siècles précédents.

« existence sans une sentence juridique, enlever leurs biens, « ou changer leurs anciennes coutumes dans les lieux où ils « sont établis. Il n'est pas permis de les inquiéter, ni par des « coups, ni en leur jetant des pierres au milieu de leurs « fêtes, et moins encore en les obligeant à des prestations de « service qu'ils peuvent exécuter pendant d'autres jours. Per- « sonne ne doit dévaster leurs cimetières, ni déterrer pour de « l'argent leurs corps ensevelis ; le tout, *sous peine d'excom-* « *munication.* »

Si Innocent regardait un baptême forcé comme un mépris des choses saintes, il croyait que le désir du baptême ne devait pas non plus être écarté. Il demandait que l'on traitât avec bienveillance les Juifs convertis, et dans le cas où ils seraient pauvres, qu'on les soutînt chrétiennement, afin que la honte et la pauvreté ne les portassent pas de nouveau à apostasier. Il fit, à ce sujet, des reproches à un évêque : « C'est un déshon- « neur pour les chrétiens, quand un Juif, après avoir quitté « les ténèbres pour la lumière, se trouve dans le besoin, au « milieu de l'abondance des riches, et que leur avarice le force « à retourner à ses anciennes erreurs. » C'est pourquoi il re- commanda un Juif converti à une abbaye d'Angleterre, pour qu'il y reçût la nourriture et les vêtements, ajoutant qu'il n'ap- prendrait pas avec indifférence qu'on lui eût refusé cette cha- rité [1].

Les relations des Israélites et des chrétiens ont fourni (de nos jours plus qu'autrefois) matière à de nombreuses recherches. Si le passé a souvent tranché le nœud avec le glaive, les temps modernes l'ont encore plus inextricablement serré, égarés par une fausse philanthropie et par la tendance pernicieuse de sé- parer complétement le pouvoir chrétien et le pouvoir tempo- rel. Si l'on est parvenu à neutraliser toute influence vivifiante de la foi chrétienne sur les institutions civiles de la société, et à ne plus lui accorder que la faveur d'une protection restreinte,

[1] Ep. II, 302 ; Ep. IX, 150 ; Ep. II, 206 ; Ep. II, 234.

cependant toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour ont échoué, soit contre le dévouement inébranlable des Israélites à leurs révélations et à leurs espérances, soit contre leur attachement inviolable à leurs anciennes coutumes. Mais les concessions que l'on obtient des Juifs novateurs, qui se soumettent à toutes formes et à aucunes, ne peuvent être estimées que par ceux qui eux-mêmes renoncent aussi légèrement au rocher du salut, que ceux-là aux espérances d'Israël. La situation sociale des Juifs dans un État chrétien devrait être établie simplement par cette règle : l'État doit empêcher et punir avec la même rigueur toute atteinte aux droits naturels des Juifs, comme tout préjudice porté aux droits des chrétiens. Cette idée était la base des ordonnances des papes au sujet des relations réciproques des chrétiens et des Juifs. En général, il règne dans ces ordonnances un esprit de charité qui avait sa source dans une juste appréciation de l'importance du peuple de l'ancienne alliance par rapport au peuple de la nouvelle. Les chefs de l'Église furent étrangers à toutes les persécutions dirigées dans ces siècles contre les Israélites, à toutes les oppressions sous lesquelles ils gémissaient. Les Juifs vivaient en sécurité dans la capitale du souverain de la chrétienté ; aucun genre de vexation ne pesait sur eux ; un grand nombre se distinguèrent par une existence honorable, quelques-uns même ont exercé, dit-on, des fonctions. Innocent II se montra plein de mansuétude à leur égard ; Alexandre III contint la passion du peuple qui se laissait facilement entraîner à de mauvais traitements ; et plus tard, Grégoire IX se prononça énergiquement contre les violences que les croisés exerçaient sur eux. Ces sentiments animaient saint Bernard, les évêques les plus illustres, les pasteurs et les docteurs de l'Église. Un usage cruel pour les Juifs, qui déshonorait les chrétiens, et occasionnait tous les ans des dommages et souvent l'effusion du sang, fut aboli par le zèle méritoire de l'évêque de Béziers ; et longtemps auparavant, les évêques d'Espagne, avec l'approbation sans réserve des chefs de la chrétienté de cette époque, avaient pris

sous leur protection les Israélites contre les oppressions des rois et du peuple.

Les Juifs furent, au contraire, tantôt inhumainement persécutés par les princes et les grands seigneurs, tantôt tellement comblés de faveurs, que le clergé dût en être scandalisé; et c'est là ce qui fit naître dans les Juifs eux-mêmes un désir de vengeance ou une arrogance qui les entraîna souvent à des actes que des gens seulement tolérés doivent partout éviter. Innocent éleva aussi sa voix contre cette licence : « La mort « du Christ, dit-il, a rendu libres les fidèles, et a fait esclave le « peuple des Juifs, ceux-ci n'ont donc pas le droit de se lever « contre des chrétiens. » Il adressa des reproches sévères aux princes qui se servaient des Juifs, soit pour opprimer leurs sujets, soit pour des affaires d'usure. Il ne voulait pas que des Juifs prissent des domestiques ou des nourrices parmi les chrétiens, que des chrétiens portassent témoignage en leur faveur, ou que les Juifs se permissent, pendant leurs jours de fêtes, des libertés qui pouvaient scandaliser les fidèles. Il ne vit même pas avec plaisir des journaliers chrétiens habiter les maisons des Juifs, et il chercha à l'empêcher. En Espagne, quand une esclave sarrasine voulait se faire baptiser, l'Église était obligée de payer un prix fixé par son maître, parce qu'elle devenait libre par le baptême. Le roi de Castille ayant soutenu les Juifs qui exigeaient un prix au-dessus de celui accordé, Innocent s'éleva contre cette conduite : « un prince chrétien ne doit pas « placer la synagogue ou la mosquée plus haut que l'Église. » Mais ce qui excitait sa colère, c'était de voir des Juifs (des chrétiens, sous ce rapport, avaient donné l'exemple) retenir de force ceux qui voulaient se faire baptiser, ou rendre difficile aux églises la concession de ce sacrement [1].

A la même époque, un synode de Paris défendit sagement aux laïques chrétiens de se livrer à des discussions religieuses

[1] Ep. VIII, 21; Benj. Tudel. Itiner., p. 18, Lips. 1764; Jost, Hist. d'Israël, VII, 242, 254, 238; S. Bernard, Ep. 133; Innoc., Ep. X, 190; Ep. VII, 186, 194; Ep. VIII, 50; Ep. IX, 150.

avec les Juifs; il interdit même à ceux-ci de toucher aux aliments de la vie quotidienne [1]; en même temps le clergé faisait entendre des paroles sévères quand les Juifs prétendaient être établis, d'une manière quelconque, au-dessus des chrétiens, ou quand on leur donnait des enfants de chrétiens à nourrir [2]. Les efforts des papes contre leur usure eurent moins de succès; elle se perpétuait par l'adresse de ce peuple, par la protection des puissants auxquels les richesses, fruits de l'usure, fournissaient un prétexte pour les extorsions, enfin par les nécessités journalières des individus. Le cultivateur leur donnait en gage sa charrue, le chevalier ses joyaux, souvent ses biens et son château, et l'évêque même son anneau et ses vêtements de soie [3]. Ils essayèrent divers genres d'industrie pour gagner plus facilement de l'argent et exploiter, comme ils le font encore aujourd'hui, la crédulité dans leur intérêt [4]. Tout cela pouvait contribuer autant qu'un zèle aveugle pour la foi à entretenir les dispositions malveillantes qui régnaient, en général, contre eux.

Innocent voulait que les Juifs payassent à l'évêque diocésain la dîme de leurs biens; et, comme l'Église ne peut employer contre eux aucun moyen coercitif, que l'excommunication tombait sur les chrétiens surpris à commercer avec les Juifs qui se refusaient à payer la dîme, il se prononça avec force contre l'usure que leur payaient les seigneurs chrétiens au préjudice des veuves et des orphelins; contre ces Juifs qui, pendant les vendanges, écrasaient les raisins, afin d'en prendre d'avance le meilleur moût, et qui laissaient le reste souillé par eux aux chrétiens, reste qui devait servir souvent à consacrer le sang du Seigneur; il défendit aux Juifs de demander

[1] Il était défendu aux bouchers de faire écorcher par eux un animal tué. Add. ad Statut. Synod. Odd. Ep. Paris.

[2] Conc. Montispessul., in Mansi, Conc., XXII, 667.

[3] Dipl. de l'évêque Lütold de Basle. Ochs., Hist., I, 280.

[4] Rad. Coggesh., Recueil, XVIII, 113, raconte qu'un nécromancien juif était parvenu à décider, moyennant de l'argent, un jeune garçon à se faire coudre dans la peau d'une personne morte, et il lui donna des réponses aux questions qu'il lui adressait sur l'avenir.

l'intérêt de leurs créances à ceux qui partaient pour la guerre sainte. Malgré toutes ces interdictions, Innocent déclara cependant que le Seigneur voyait avec complaisance le peuple juif dispersé trouver une demeure au milieu des princes chrétiens, parce que Judas et Israël doivent aussi être sauvés un jour [1]. S'il approuva que la différence de leurs vêtements servît à les distinguer des chrétiens, il commanda aussi qu'il n'en résultât aucun danger pour leur vie [2], et son successeur blâma ceux qui, par cupidité, tourmentaient des Juifs à cause de leurs vêtements. C'est sans doute par ce même sentiment d'humanité qu'Innocent défendit aux Juifs de se montrer en public pendant les jours où la chrétienté célébrait la Passion du Seigneur, parce que la représentation des douleurs du Christ pouvait plus facilement entraîner le peuple à des actes d'une sauvage vengeance. Les Juifs reconnaissaient eux-mêmes que rarement un Juif se convertit sincèrement au Christianisme [3]. C'est pourquoi le baptême forcé trouva aussi peu d'approbation chez les chefs de la chrétienté que chez saint Bernard, qui ne voulait voir employer pour leur conversion que la prière et non des moyens coercitifs [4]. L'archevêque Baudouin de Cantorbéry répondit prudemment à cette question de Richard : Que faut-il faire d'un Juif qui, étant en danger de mort, a embrassé le Christianisme, et qui a avoué ensuite qu'au fond du cœur il n'avait jamais abandonné la foi de son peuple? « S'il n'a pas le désir de devenir un serviteur du « Seigneur, qu'il reste un serviteur du diable. » Des exemples tels que la circoncision d'un diacre en Angleterre, par amour pour une Juive, furent extrêmement rares. La punition que lui infligea un synode tenu à Oxford, qui le condamna à être brûlé vif, était conforme aux convictions de cette époque.

En comparant la conduite des princes à ces ordonnances

[1] Ep. VIII, 50; Ep. X, 61, 190; Ep. XI, 150; Ep. VIII, 50; Ep. VII, 186.

[2] Excerpta de rebus gallicis, in Acta et dipl. ad res. Franc. Spect., éd. Brequigny et Du Theil, II, 1204.

[3] Steph. Torn., Ep. 38.

[4] Honorius III se prononça aussi formellement contre le baptême forcé. Jost, Hist. des Israélites, VI, 293; S. Bern., Ep. 365.

des papes, qui, dans leurs concessions et leurs restrictions, ne sortaient cependant jamais de la sphère des idées chrétiennes, combien cette conduite paraît injuste! D'un côté, les Juifs étaient les fermiers de leurs revenus, des droits de péage et des impôts perçus; ils étaient les banquiers auxquels ils empruntaient de l'argent; souvent ils étaient leurs fonctionnaires, favorisés par des droits qu'ils ne pouvaient exercer sans porter préjudice aux chrétiens ou sans les opprimer; d'un autre côté, les princes les considéraient comme des objets dont ils disposaient par des taxes, des traités et des échanges. Des récits sur la coutume des Juifs de crucifier des enfants chrétiens le jour du Vendredi-Saint, récits qui reposaient sur quelques faits de ce genre, à la vérité punis publiquement, mais qui furent extraordinairement exagérés par les bruits populaires, avaient produit une profonde impression sur Philippe-Auguste pendant son enfance. Plus les Juifs, protégés par son père, augmentaient en nombre et en fortune (au point qu'on disait qu'ils possédaient déjà la moitié de la ville de Paris), plus une source intarissable de richesses affluait vers eux par l'usure, plus était rigoureuse la dureté avec laquelle ils détenaient souvent leurs débiteurs dans leurs propres maisons comme dans des prisons, sous la promesse donnée par serment de ne pas s'échapper; plus était considérable le nombre d'objets précieux appartenant à des barons, à des églises, à des prélats, qui tombaient en leur possession par suite des avances qu'ils faisaient; plus aussi croissait la haine du peuple, plus il se laissait exaspérer par les divers bruits répandus sur la manière dont ils profanaient les vases d'église donnés en gage. Ces préventions entrèrent facilement dans l'esprit du jeune roi. La comtesse de Brienne ayant livré aux Juifs un chrétien accusé de meurtre et un paysan qui ne pouvait pas payer ses taxes, et les Juifs ayant renouvelé sur eux, avec un mépris effronté, la Passion de Notre-Seigneur, Philippe en fit brûler vifs plus de quatre-vingts. Sa grande confiance dans les conseils d'un ermite du bois de Vin-

cennes le fortifia dans cette aversion; il ne rencontra aucune opposition de la part de ses barons. Alors il rendit l'ordre de faire entrer dans le trésor royal tous les biens fonds appartenant aux Israélites, de déclarer tous ses sujets libérés de toutes dettes contractées envers eux, et de leur enlever tous les gages donnés. Comme on avait trouvé parmi ces gages une croix ornée de pierreries, et un livre d'Évangiles dont la couverture était en or, le roi entra dans une telle colère, qu'il fit suivre cet ordre injuste d'un autre encore plus dur : il décida que tous les Juifs, avant le mois d'avril, devaient abandonner le pays. Des présents en argent, faits à des barons et à des prélats, pour que ceux-ci cherchassent à modérer la fureur de Philippe, furent sans aucun résultat. C'est ainsi que les Juifs sortirent en masse de la France, trop heureux quand ils parvenaient à sauver un peu d'argent comptant. Leurs synagogues furent changées en églises chrétiennes; et, comme si le zèle pour le service divin pouvait effacer la violation des droits universels de l'humanité, le roi érigea dans une des plus grandes synagogues un chapitre de chanoines. Qui eût pu penser qu'il rappellerait ceux qu'il avait si cruellement expulsés? c'est cependant ce qui arriva dans l'année où Innocent monta sur le Saint-Siége. Aux yeux des dévots, l'invasion du roi d'Angleterre, les souffrances de Philippe, étaient une punition de Dieu pour cette condescendance; les gens modérés croyaient trouver dans le besoin d'argent pour la guerre sainte un motif d'excuse. Probablement, la vérité est que Philippe, engagé dans ses luttes avec Richard, fut séduit par les fortes sommes que les Juifs lui offrirent pour obtenir la permission de revenir en France; mais alors leur situation devint une lutte continuelle de la ruse contre l'arbitraire, s'attaquant l'une et l'autre par la cupidité et le pillage. Des évêques encouragèrent l'arbitraire, voilant leur conduite sous l'apparence de leur zèle pour la foi chrétienne[1]; et ils autori-

[1] Hugo d'Auxerre les expulsa et convertit leur synagogue en une église. Rob. Altissiod. Chronol. Rec. XVIII, 273.

sèrent le pillage en lui prêtant l'excuse de justes représailles.

En Angleterre, les Juifs étaient aussi nombreux que riches. Leurs maisons à Londres rivalisaient de magnificence avec les palais du roi ; mais le jour du couronnement de Richard, une émeute populaire vint se ruer contre eux, les tua et les dépouilla en masse. Dans plus d'une ville, ils eurent à subir la fureur du pillage, de l'incendie et du meurtre, et les revenus que le roi prélevait sur eux pouvaient seuls, dans de pareils cas, faire prendre en leur faveur des mesures de protection. Et quel fut leur sort sous le roi Jean, qui ne voyait en eux qu'un moyen de satisfaire son intarissable besoin d'argent [1]?

Les Juifs espagnols, distingués par leur culture intellectuelle et par des mœurs polies, et moins avilis par l'usure, rencontrèrent aussi plus de protection de la part des rois; cependant leur position n'était pas complétement sûre. Alphonse de Léon détruisit le quartier séparé qu'ils possédaient, parce qu'ils avaient porté souvent préjudice à la ville; et lorsqu'en 1212, l'armée des croisés s'assembla à Tolède pour marcher contre les Maures, les chevaliers étrangers essayèrent d'abord leur courage contre les Israélites sans défense. Était-il étonnant, au milieu de pareils malheurs, d'entendre le désir de quitter la terre d'exil pour retourner dans la patrie bien-aimée, s'exhaler en mélodies plaintives, dans des chants inspirés par les antiques accents des pères de la poésie d'Israël [2]?

[1] Jost, t. VII, pages 113-136. En l'an 1210, il les fit tous arrêter et dépouiller de leurs biens meubles, d'une valeur de 60,000 marcs. Annal. Waverley, in Rec. XVIII, 196.

[2] Élégie de Kosri (il vivait vers 1140, en Espagne), œuvres diverses de Herder.

LIVRE QUATRIÈME.

Rome : extinction du mécontentement. — États de l'Église : fin des troubles. — Sicile : suite des dissensions; le comte Gauthier de Brienne; Markwald perd la bataille de Palerme. — Allemagne : mort de l'archevêque de Mayence et élection contestée; les partis; décision papale au sujet de l'élection du roi. — La France : suite de l'affaire du divorce; concile de Dijon; l'interdit; levée de l'interdit; réconciliation de Philippe avec Ingelburge; il revient à son aversion; paix avec l'Angleterre. — Croisades : Baudouin de Flandre prend la Croix; conventions des croisés; ordonnances, sommations du pape.

(1200.)

Les relations intérieures de l'État de l'Église, qui dans les troubles des époques précédentes n'avaient enfanté que d'injustes usurpations, ou des luttes sanglantes, ou des dissensions intestines, ne pouvaient se développer d'une manière régulière et stable que peu à peu, sous la direction d'un gouvernement dont le principe suprême devait être le respect des droits existants ou exercés dans les limites légales. Comme les bourgeois de Rome reconnaissaient le pape pour leur suzerain, de même ils possédaient aussi des droits, des domaines en propriété, et, indépendants de l'influence de la Papauté, ils étaient maîtres de commencer ou de finir la guerre, à l'exemple de plusieurs bourgeoisies allemandes qui entouraient la résidence d'un prince ecclésiastique.

Après l'élection d'Innocent, les Romains s'étaient empressés de lui prêter le serment de fidélité ; et du reste, il ne les troubla jamais dans la jouissance d'aucune possession ni d'aucun droit. Mais cette bonne intelligence, solidement établie, ne convenait pas à ceux qui *aimaient à pêcher dans l'eau trouble* pendant les dissensions. Jean Rainer Pierleone, d'une ancienne

famille influente, se mit à la tête de ces fauteurs de discorde. Déjà, un siècle et demi auparavant, un de ses ancêtres avait pris fait et cause pour l'anti-pape Honorius contre Alexandre II. Jean exerça les fonctions de sénateur jusqu'à l'élection d'Innocent, et il dut être froissé de se voir désormais le chemin fermé pour revenir à un pouvoir si élevé. Ses projets étaient partagés par Jean Capocci, appartenant à une famille qui prétendait remonter jusqu'au règne de Charlemagne, qui remplissait des fonctions à la cour pontificale, et était arrivée aux plus hautes dignités dans l'administration de la ville. Comme tous ceux dont les vues égoïstes sont neutralisées par tout ordre légitime, ils parlèrent au peuple de ses droits usurpés, de l'oppression dont il devait s'affranchir, et de leur coopération qu'ils offraient pour son plus grand bien. Ils prirent eux-mêmes le nom de *bons hommes du bien public ;* avec cette habileté effrontée qui est partout et toujours la même, ils surent déguiser leur ambition personnelle sous l'apparence de l'intérêt général. « Voyez, disaient-ils au peuple, le pape vous « plume comme on plume un oiseau. Ne s'est-il pas approprié « Maritima et Sabina ? ne nomme-t-il pas, selon son bon plaisir, un sénateur parmi ceux qui sont dévoués aux siens, au « lieu de le choisir de concert avec vous ? » L'éloquence de Capocci acquit à ses compagnons quelques partisans, mais pas assez pour oser entreprendre quelque chose. Ils ne parvinrent pas à leur but principal, qui était de vendre au pape la tranquillité publique pour de l'argent. Innocent était trop haut placé et trop résolu pour se prêter à un commerce si honteux. Alors ils agirent activement en secret, exploitant la simplicité de l'un, la jalousie de celui-ci, la cupidité de quelques autres.

Les événements parurent favoriser leurs projets. Les bourgeois de Viterbe avaient assiégé Viterclano, et ne voulaient accorder à ses habitants d'autre condition que celle de se retirer librement avec leurs biens et de rendre la ville pour la voir raser. Dans cette détresse, les habitants de Viterclano

offrirent aux Romains de se soumettre à eux et de leur prêter serment de fidélité, s'ils consentaient à les secourir. Les fauteurs de troubles crurent avoir trouvé la pomme de discorde. « Acceptons l'offre de Viterelano! Levons-nous! marchons à « son secours! » s'écrièrent-ils; « si le pape ne veut pas aider « les Romains, ils tourneront leurs armes contre lui; s'il se « réunit à eux, Viterbe se séparera de lui. » Dans tous les cas, ils pensaient que la guerre était inévitable, et qu'ils pourraient en profiter. Viterelano prêta donc le serment de fidélité; les Romains promirent du secours, et ordonnèrent aux bourgeois de Viterbe de cesser le siége; ceux-ci s'y étant refusés, les Romains rompirent avec eux. Les deux partis firent des préparatifs, les Romains pour l'attaque, Viterbe pour une vigoureuse défense que devait faciliter une alliance avec la confédération toscane.

Celle-ci se disposant à envoyer de grands renforts, les Romains commencèrent à avoir peur. Leur mécontentement réagit d'abord contre ceux qui leur avaient donné ce mauvais conseil, et au lieu de se mettre en désunion avec le pape, ils recherchèrent son assistance. Il ne pouvait pas être favorable aux bourgeois de Viterbe; ils avaient envoyé des secours à la ville de Narni lorsqu'elle s'était révoltée contre lui, et il les avait fréquemment exhortés, sans qu'ils en tinssent compte, à ne pas inquiéter Viterelano. Si le pape avait voulu user de son autorité pour usurper les droits d'autrui, il lui eût été facile de s'emparer de Viterelano. Mais à des acquisitions obtenues par la force, il préférait de beaucoup l'accommodement de la querelle par des moyens pacifiques. Il envoya plusieurs ambassades à Viterbe, lui offrant une sentence arbitrale, jusqu'à ce qu'enfin l'obstination de cette ville le détermina à fixer un jour auquel elle devait comparaître devant son tribunal. Probablement elle ne répondit pas à la sommation d'Innocent, car il se mit du côté des Romains, fit mettre Viterbe en interdit, et ordonna aux troupes de la confédération toscane, qui s'étaient déjà avancées jusqu'à Orvieto, de s'en retourner.

Viterbe pressait toujours plus étroitement Vitereclano, qui redoubla ses instances auprès des Romains, leur déclarant que s'ils ne lui expédiaient pas promptement des vivres, ils seraient hors d'état de se défendre plus longtemps. Alors le sénateur partit de Rome vers la fin de l'année. Il plaça sa tente devant la ville et invita les bourgeois et ceux des villes voisines amies à se mettre en marche. Mais un petit nombre se rendit à cet appel. Viterbe se prépara pour une vigoureuse résistance. Par l'entremise du comte Ildebrandino, qu'elle nomma podestat, elle obtint que ses amis et beaucoup de lances et d'arquebusiers se missent à sa solde. Ces préparatifs effrayèrent les Romains. S'en retourner, c'était une honte; s'avancer, il y avait danger; se renforcer était un parti indispensable. Le sénateur chercha à emprunter de l'argent auprès des riches de la ville, afin d'enrôler des soldats; mais il rencontra peu de bonne volonté. Le comte Richard, frère du pape, consentit seul à prêter 1000 livres, ce qui mit le sénateur en état de pourvoir Vitereclano de vivres et de jeter des renforts dans la ville. Les bourgeois de Viterbe marchèrent contre les Romains. Le 6 janvier 1201, pendant que le pape, après avoir dit solennellement la messe à l'église de Saint-Pierre, exhortait le peuple à prier pour le triomphe de ses frères qui étaient en campagne, la bataille fut livrée, et les ennemis prirent la fuite. Plusieurs d'entre eux furent tués, d'autres restèrent blessés sur le champ de bataille, un grand nombre furent faits prisonniers. Le même soir, les Romains entrèrent dans Viterbe; et le lendemain matin ils emportèrent, suivant l'usage, la chaîne d'une porte et la cloche de l'hôtel-de-ville, qu'ils suspendirent au Capitole, en mémoire éternelle de cette victoire.

Lorsque le sénateur fut revenu à Rome, lui, Jean Pierleone et plusieurs autres se présentèrent devant le pape pour lui témoigner leur respect et le remercier des secours qu'il avait prêtés. Ces perturbateurs déclarèrent publiquement qu'à l'avenir ils ne trameraient plus aucun complot contre lui; cependant ils n'en continuèrent pas moins en secret leurs méchan-

cetés, quoique Innocent crût avoir étouffé toute résistance.

Cette tranquillité, si nécessaire à Innocent pour diriger exclusivement ses regards sur les divers mouvements des royaumes européens et sur les affaires si vastes et si compliquées de l'Église, n'était pas encore rétablie dans les Marches. Des ménagements, de la modération, le respect des droits acquis, et non une sévérité outrée, devaient attacher indissolublement les habitants à l'autorité légitime. La grandeur d'un gouvernement ne se montre ni dans la fondation d'une nouvelle souveraineté, ni dans l'extension d'une ancienne, mais dans les moyens qu'il emploie pour s'assurer l'amour de son peuple. Fermo surtout paraît avoir opposé une résistance opiniâtre à la papauté. Dans une lettre dictée par une affection toute paternelle, Innocent lui annonça, ainsi qu'à d'autres villes, l'envoi d'un légat « chargé de consolider la sécurité et la concorde « sur les frondements de la justice, et d'unir tous les habi- « tants par le lien de l'amour fraternel. Si le légat a reçu le « pouvoir d'absoudre ceux qui étaient excommuniés et de « délivrer les prisonniers contre une caution, il a reçu aussi « l'ordre de châtier les rebelles, de reprendre les biens de « l'Église, de faire rentrer l'impôt annuel, et prêter partout « serment de fidélité au Saint-Siége, et de garantir les droits, « les libertés et les anciens usages des villes. La ferme volonté « du pape était que le retour sous la domination de l'Église « fût pour les habitants de ces contrées une source de bon- « heur. »

Fano et quelques autres villes avaient prévenu cette décision du pape en lui envoyant des députés, et elles avaient facilement obtenu, en retour de leur soumission et du paiement d'une contribution annuelle, la concession du libre choix de leurs autorités. D'autres, au contraire, s'étaient approprié des maisons, des tours, des vignes, des biens et des serfs du Saint-Siége, avaient rasé des remparts, soumis à leur pouvoir quelques places fortes, et elles refusaient la contribution annuelle. Parmi quelques villes, tout ordre intérieur, toute paix,

avaient disparu, comme du temps de Henri VI. Elles marchaient les unes contre les autres : des châteaux furent détruits, des villages brûlés, des églises pillées, des hommes tués ou traînés en captivité, les propriétés ravagées. Le meurtre et l'incendie circulaient partout, et les habitants parurent tombés dans une situation plus déplorable que celle dont ils gémissaient sous le joug des Allemands. La volonté du pape était de maintenir les droits réciproques des villes, et de conserver la paix aussi entre elles. C'est dans cette vue qu'il fit engager les habitants d'Ancône, au nom de leur dévouement au Saint-Siége, à mettre bas les armes et à rendre la liberté à leurs prisonniers. Innocent voulait que ni efforts, ni persévérance, ni dépenses ne fussent épargnés, chaque fois qu'il s'agissait du rétablissement de la paix et de l'ordre; mais tout devait s'exécuter avec une justice rigoureuse, sans inquiétude pour personne; il ne se laissait jamais aller à cette dureté qu'il détestait dans les autres. Ce n'est que par une résistance ouverte contre les légats que les bourgeoisies, dit-il, sentiront à la fin la sévérité au lieu de la douceur, et alors elles n'auront à s'en prendre qu'à elles-mêmes de toutes les suites qui en résulteront [1].

Les avantages que l'abbé du Mont-Cassin avait remportés sur les partisans de Markwald dans les provinces en deçà de la mer, le rendirent imprévoyant. En dépit d'une expérience précédente, il eut trop facilement confiance dans le serment que Markwald et Thibaut lui firent de ne plus attaquer désormais les possessions de saint Benoît. San-Germano expia de nouveau cette imprudence. Thibaut se jeta sur la ville, enleva un riche butin et un grand nombre d'habitants. L'abbé, étant parvenu à s'échapper, courut chez les barons chercher du secours, et introduisit les soldats dans son couvent pendant la nuit. Thibaut, croyant que l'abbé avait ramené avec lui un renfort plus considérable qu'il n'était réellement, aban-

[1] Ep. III, 46, 28, 51, 52, 53, 31, 48, 50, 46, 49.

donna à la hâte San-Germano. Bientôt après, il rencontra auprès de Venafro le comte de Celano, le battit et fit son fils prisonnier.

L'évêque Gauthier de Troyes dirigeait toujours, selon son bon plaisir, les affaires de la Sicile. Les ménagements du pape à son égard, la condescendance avec laquelle il renonça à lui faire une application plus sévère des lois de l'Église, ne purent amener cet homme impérieux à quelque modération. A peine eut-il fait sortir de l'île le cardinal Grégoire, qu'il sut aussitôt attirer à lui le suprême pouvoir, prenant et donnant des comtés et des baronies, instituant des juges et des receveurs de taxes, des recteurs et des greffiers, nommant même, à sa fantaisie, des conseillers royaux; il vendit et engagea les droits de douanes, disposa des revenus du royaume. Des propriétés royales furent aliénées, sous le prétexte que le roi, dans sa situation embarrassante, avait besoin d'argent; et cela malgré la défense papale, obtenue par le chancelier, conjointement avec ses collègues, défense qui interdisait, sans nécessité urgente, toute aliénation des biens royaux. Il n'observa pas davantage les injonctions d'Innocent en vertu desquelles les biens de famille du roi ne pouvaient être dépensés sans le consentement du pape : aucun greffier ne devait recevoir d'ordres d'un seul membre du conseil, mais de tous les membres réunis : aucun d'eux n'avait droit de disposer des deniers publics. Le chancelier n'en conservait pas moins encore l'apparence de la fidélité au roi, quoiqu'on ne puisse pas l'absoudre du soupçon d'avoir été en secrète intelligence avec Markwald. D'accord avec quelques conseillers, il instruisit le pape des dangers qui menaçaient de nouveau son pupille. Sans doute, il ne fit cette démarche que parce qu'il ne pouvait s'y soustraire à cause de ses collègues, ou bien parce qu'il présumait qu'Innocent, qui avait déjà fait de grands sacrifices, au commencement de l'année précédente, pour la délivrance du couvent du Mont-Cassin et pour la défense des domaines du roi, sur le continent de l'Italie, sacrifices dont, jusqu'à ce jour,

il ne lui avait été tenu aucun compte, ne voudrait plus les renouveler, ou les verrait encore échouer. Mais le pape, aussitôt qu'il eut appris l'attaque encore une fois préméditée contre son pupille, recommença les enrôlements, et sous la conduite de son oncle, le maréchal Jacques, envoya en Sicile une armée dont le noyau se composait de deux cents lances. Un cardinal devait l'accompagner en qualité de légat, et les évêques Angelo de Tarente et Anselme de Naples, le suivre aussi comme conseillers et premiers prélats du royaume de Frédéric.

Tandis que le sort des armes allait décider qui resterait le tuteur du roi et l'administrateur du royaume, le comte Gauthier de Brienne, seigneur courageux et plein de nobles sentiments, arriva de France à Rome. Il avait épousé Albine, fille du feu roi Tancrède, peu de temps après sa délivrance. Celle-ci, et Sibylle, veuve de Tancrède, plusieurs chevaliers et une suite nombreuse, accompagnaient le comte. Il éleva des prétentions sur la principauté de Tarente et le comté de Lecce, donnés par l'empereur Henri au dernier rejeton mâle de la famille royale normande, ou sur une indemnité proportionnée. Cette réclamation mit le pape dans l'embarras. Le comte pouvait devenir dangereux pour le jeune roi, soit qu'il songeât à venger les violences commises sur la famille de sa femme, soit à embrasser le parti des adversaires de Frédéric, ce qui eût apporté un caractère légal à leurs attaques. Le pape consulta les cardinaux et d'autres personnages prudents : tous furent unanimes pour déclarer que les droits d'Albine sur ces possessions devaient être reconnus. Mais, pour se garantir contre tout soupçon ou reproche, Innocent convoqua Gauthier à une séance publique des cardinaux, et lui fit signer le serment de ne jamais rien entreprendre contre Frédéric; il en donna connaissance aux conseillers royaux, afin qu'ils n'eussent aucun prétexte de dire qu'il avait accordé quelque chose à leur insu. Il unit ainsi la prudence à la modération, et, pour éviter toute occasion de discorde, il ne voulut pas prendre sur

lui seul un acte auquel il était autorisé en sa qualité d'administrateur du royaume.

Cette nouvelle jeta le chancelier dans une grande agitation. C'est lui surtout qui avait déterminé le mariage de Henri avec Constance, c'est par lui que Henri avait été appelé à la couronne; comme principal adversaire de Tancrède, il redoutait la vengeance de sa famille, si celle-ci revenait au pouvoir. Il convoqua le peuple de Messine, qui était le plus décidément disposé en faveur de Markwald, et chercha à le soulever contre le pape. Mais Gauthier, après qu'Innocent eut pris ses biens, et surtout le comté de Lecce, sous la protection de saint Pierre, se sépara de sa femme et de sa belle-mère, et revint en France pour y recruter une armée avec laquelle il pût occuper ses provinces et combattre les ennemis du roi [1].

C'est ce qui fortifia les intelligences du chancelier avec Markwald. Malgré les avertissements du pape, Markwald gagna toujours un plus grand nombre de partisans, et Innocent en fit un sujet de sévères reproches et d'une défense rigoureuse. Il exigea des Sarrasins une caution pour garantie de leur traquillité, disant qu'il saurait bien punir leur résistance ou celle des autres aux ordres qu'il donnerait dans l'intérêt de l'honneur et de la prospérité du royaume.

L'activité de Markwald, qui était présent sur les lieux, l'appui que lui prêtaient ses partisans, produisirent plus d'effet que la lettre du pape. Magadeus, l'émir des Sarrasins, amena au rebelle ses hommes armés; beaucoup de nobles se joignirent à lui; des villes et des châteaux-forts lui ouvrirent leurs portes; son autorité était reconnue au loin. Après avoir exercé beaucoup de ravages, gagné plusieurs seigneurs, attiré un plus grand nombre d'entre eux par la terreur, il courut à Palerme, y conclut avec le comte Gentilis, frère du chancelier, un traité en vertu duquel celui-ci lui promit une demeure dans le palais de Frédéric, avec le titre de *gardien du roi et de son palais*.

[1] Gesta, c. 26. Ep. II, 182.

Alors il redoubla d'efforts pour soumettre toute la Sicile. Montereale, où Guillaume le Bon était enterré, la clef de Palerme, se trouvait déjà en son pouvoir, non sans le secours des moines de cette ville, dont la défection fut très-favorable à la cause de Markwald; et le 27 juin, il était avec toute son armée devant Palerme, qui n'aurait probablement pas été appelée plus longtemps « la ville heureuse, » si une prompte délivrance ne l'eût arrachée au danger de tomber entre les mains de Markwald et des Sarrasins.

L'armée pontificale se mit en marche au printemps et traversa les provinces napolitaines. Le vingtième jour du siége rigoureux de Palerme, lorsque la ville commençait déjà à manquer de provisions, l'archevêque de Naples entra dans le port avec trois galères, et à la même heure le légat, avec la cour royale, et le maréchal avec ses troupes parurent devant les murs de la ville. Il plaça son camp dans les jardins du roi, et se prépara au combat, sans avoir trouvé, à ce qu'il paraît, beaucoup d'assistance de la part de la noblesse de l'île. Markwald chercha de nouveau à conjurer le sort qui le menaçait en ayant recours à la ruse; il envoya un messager de paix, avec la mission secrète d'épier le côté faible du camp royal et d'amuser les généraux jusqu'à ce qu'il eût reçu les renforts qu'il attendait. Il savait que le général du pape manquant d'argent, et les troupes soudoyées manifestant du mécontentement, tout délai augmenterait ses embarras. Il s'en fallut peu que sa ruse n'eût le succès qu'il en espérait. Mais les soldats s'écrièrent : « Nous ne voulons pas de paix avec un excommunié de l'É-« glise; nous ne voulons pas traiter avec un ennemi de Dieu « et des hommes ! Toute délibération est inutile. » Markwald ne se laissa pas rebuter; il renouvela ses propositions. Quelques évêques, malgré les murmures de l'armée, se montraient disposés à céder, lorsque maître Bartholomée, le greffier du pape, apprenant qu'on voulait conclure un traité au préjudice de son seigneur, de l'Église et du royaume, se leva et lut une lettre du pape qui défendait sévèrement de négocier

d'une manière quelconque avec Markwald. C'est ainsi que ses propositions échouèrent, et que les négociations furent rompues.

L'armée et les habitants de Palerme demandèrent avec une grande impétuosité le combat. La bataille fut livrée dans la vallée située entre cette capitale et Montereale ; elle dura depuis la troisième jusqu'à la neuvième heure du jour. Les troupes royales occupaient le premier rang ; malgré leur vigoureuse résistance, elles ne purent soutenir le choc des forces supérieures qui s'élancèrent sur elles. Deux fois elles se replièrent sur les soldats du maréchal, sous la protection desquels elles se rallièrent de nouveau, et deux fois elles renouvelèrent le combat. Lorsque la masse des Allemands et des Sarrasins les serrait de plus près, et que ceux-ci se croyaient déjà victorieux, le maréchal s'avança avec ses troupes encore fraîches. Les ennemis ne purent soutenir cette attaque ; en moins d'une heure ils furent mis en fuite, poursuivis, un grand nombre d'entre eux tués, et leur camp enlevé. Les fuyards errèrent dans les montagnes, dans les gorges, dans les chemins creux ; peu d'entre eux échappèrent à la mort. On ignorait de quel côté Markwald s'était échappé. Plusieurs de ses conseillers et compagnons furent pris et emprisonnés. Le butin était si considérable, qu'un jour suffit à peine pour l'emporter du camp. Tous les équipages de Markwald tombèrent entre les mains du vainqueur ; on y découvrit le testament de l'empereur Henri et le sceau renfermé dans une boîte d'or.

Markwald avait confié la garde de Montereale à cinq cents Pisans et à un grand nombre de Sarrasins. A peine le signal du combat fut-il donné, que l'infanterie royale et quelques chevaliers prirent d'assaut la ville, afin d'assurer les derrières de l'armée. Presque toute la garnison fut massacrée ; le capitaine pisan put seul s'évader avec quelques-uns des siens. L'émir des Sarrasins se trouva parmi les morts.

Le roi, ses conseillers, tous les comtes et barons, les indigènes et les étrangers reconnurent unanimement qu'ils de-

vaient leur délivrance à la bravoure et aux sages dispositions du maréchal. Un diplôme royal, revêtu du sceau d'or du royaume, lui donna en fief le comté d'Andri [1], dans la province de Bari, en témoignage de reconnaissance. Mais comme les conseillers royaux fournissaient parcimonieusement aux besoins de son armée, et que les grandes chaleurs de l'été engendrèrent des maladies, il se vit forcé de partir. Le chancelier sut arranger les choses de manière à faire partir aussi le légat, et, malgré toute sa conduite plus qu'équivoque, à faire exalter dans des diplômes son attachement au roi et l'attachement du roi pour sa personne. Le pape ordonna de distribuer aux troupes, à leur retour, tout l'arriéré de leur solde, une indemnité pour les chevaux et les armes, et des sommes d'argent comme récompense; car les conseillers du roi n'avaient remboursé à aucun des combattants les dépenses occasionnées par leur marche en Sicile.

Peu de temps après le départ de l'armée pontificale et l'éloignement du légat, le chancelier, afin d'augmenter ses partisans, plaça son frère Gentilis, comte de Manupelli, parmi les conseillers royaux, et espérait obtenir pour lui un poste plus élevé en s'unissant étroitement avec le sénéchal. Sans s'inquiéter de son serment et de l'excommunication qu'il avait lui-même publiée contre Markwald, sans s'inquiéter de l'opposition des autres conseillers, il fit alliance avec Markwald, l'admit au nombre des conseillers royaux, lui donna la préséance sur tous les autres, et se partagea avec lui l'administration du royaume; en sorte que la Sicile devait être soumise à la direction de l'un, et la Pouille à celle de l'autre. On rendit un ordre au nom du roi, en vertu duquel chacun aurait à se conformer à cette convention, qu'elle plût ou non au pape.

Innocent s'adressa de nouveau au clergé et aux barons de la Pouille, leur rappelant les maux qu'ils avaient soufferts de ce rebelle, et tout ce que lui-même, Innocent, avait fait pour le

[1] Gesta, c. 31, 32. Ep. III, 22, 23.

combattre. « Voici maintenant que j'apprends la convention « conclue par le chancelier avec Markwald, contrairement à « mes ordres positifs et à l'opinion des conseillers royaux. Par « cette convention le chancelier a fait, pour la perte du roi, « des concessions encore plus grandes que celles que Mark- « wald avait lui-même demandées avant sa fuite. » Il les engage à la résistance et à ne se laisser tromper par aucunes lettres revêtues du nom et du sceau du roi, car ces lettres sont faites, non par le roi, mais par celui qui a conclu la convention. — Le nombre de ceux sur la coopération desquels Innocent pouvait compter paraît avoir été moins considérable en Sicile, car il écrivit dans le même sens seulement au comte de Raguse.

En Allemagne, les affaires étaient en apparence dans la même situation qu'à la fin de l'année précédente. L'archevêque de Mayence n'avait pu effectuer ni une convention, ni une réconciliation, ni une sentence arbitrale, et se trouvait en Hongrie pour terminer la dissension fraternelle de ce pays. A son retour, il put encore donner au duc Léopold d'Autriche la croix pour la guerre sainte; ensuite, après avoir consacré le nouvel édifice du couvent Weihenstephan, dans le diocèse de l'évêque de Passau, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut vers le milieu de l'année. Avec lui s'évanouit le dernier espoir d'accommoder pacifiquement les partis en Allemagne.

A peine l'évêque de Passau avait-il amené à Mayence le corps de l'archevêque défunt, à peine son inhumation était-elle terminée en présence du duc de Souabe, que le chapitre de la cathédrale, divisé comme l'était alors presque tout le monde en Allemagne, élut dans une réunion orageuse deux archevêques appartenant aux deux partis politiques. Les amis de Philippe placèrent sur le siége archiépiscopal Léopold, de la maison de Schœnfeld, qui, cinq ans auparavant, avait remplacé son oncle au siége épiscopal de Worms, après avoir été prévôt de la cathédrale. D'une taille élevée, élégante, d'un extérieur plein de dignité, Léopold joignait à des talents distingués une

grande force corporelle, un caractère belliqueux et violent, qui l'entraînait souvent au-delà des bornes de l'humanité; il avait une fierté indomptable, qui le porta plus tard à prononcer l'excommunication contre le chef de l'Église; et par rapport aux affaires les plus sérieuses, il était d'une légèreté qui faisait croire qu'il n'y avait en lui aucune crainte de Dieu, aucune piété. Ses partisans parmi les chanoines pouvaient d'autant plus sûrement compter sur la faveur de Philippe, que cette élection s'était faite sous son influence active. — Encouragés par les frères Werner et Philippe de Bolanden, qui avaient récemment quitté Philippe pour Othon, les autres chanoines [1] et une partie des bourgeois élurent le prieur Sigefroi de Saint-Pierre, de la famille des Eppstein, qui dans ce siècle fournit plusieurs chefs à l'archevêché. Les partisans de Sigefroi abandonnèrent Mayence et confirmèrent leur élection à Bingen. Léopold, d'après le conseil et avec le secours de Philippe, se rendit devant la ville, chassa le prieur et les électeurs; celui-ci se réfugia chez Othon, reçut de lui l'investiture et les biens de l'évêché, et reprit ensuite à main armée la ville de Bingen. Léopold fit rétablir les murailles de la ville archiépiscopale, détruites depuis Frédéric Ier.

Comme l'année précédente, une nouvelle entrevue entre plusieurs princes ecclésiastiques, dans un endroit situé entre Coblentz et Andernach, n'amena aucun accommodement, et rendit toujours de plus en plus inévitable la seule décision des armes.

Philippe avait à cette époque contre lui les plus puissants et les plus actifs adversaires: le landgrave Hermann de Thuringe, le comte palatin de Saxe, et Przmisl de Bohême, sur la tête duquel Philippe avait placé la couronne de sa propre main, à Mayence. Les villes de Nordhausen, de Mulhausen, de Salfeld, furent le prix de l'alliance de Hermann avec Othon; mais bientôt les liens de la parenté, et des prières soutenues par

[1] Ils n'étaient que trois. Voigt, Hist. et Cant. rhén., II, 370.

des présents, l'entraînèrent sous la bannière de Philippe. Le pape le fit avertir par l'archevêque Conrad de Mayence, son oncle, que son premier serment, le salut de son âme, l'honneur de son nom, devaient le déterminer à persévérer ouvertement dans le parti d'Othon, et le landgrave rentra de nouveau dans les rangs de ce prince.

Le roi de Bohême, pour épouser Constance, fille de Béla III, roi de Hongrie, avait répudié sa femme Adélaïde, de la maison des margraves de Misnie. Des filles et des fils étaient le fruit d'un mariage de vingt ans. Przmisl, inflexible et fier, à ce point que dans les précédentes années, lorsqu'il administrait encore le margraviat de Moravie, il aima mieux travailler comme journalier à un pont que l'on construisait à Ratisbonne, que de consentir à traiter avec plus de douceur ses sujets, ou à montrer plus d'attention envers sa femme; Przmisl fit convoquer par l'évêque de Prague une assemblée de prélats de son pays et prononcer le divorce. Adélaïde demanda en vain de comparaître devant ce tribunal partial; les soldats du duc l'empêchèrent d'en approcher. L'épouse répudiée eut recours au juge suprême des querelles de ce genre, et soumit ses griefs à sa décision. Innocent ordonna à l'archevêque de Magdebourg et à deux abbés de faire des enquêtes exactes, d'appeler devant eux tous ceux qu'ils jugeraient à propos d'interroger, et ensuite de lui transmettre un rapport, afin qu'il eût à agir dans cette affaire en toute connaissance de cause et d'une manière impartiale, comme son devoir l'exigeait. Philippe engagea le roi à reprendre sa femme, mais cette invitation ne fit qu'irriter sa colère. Le margrave Thierri de Misnie, frère d'Adélaïde, et le duc de Saxe, persuadèrent facilement à Philippe de déclarer Przmisl déchu de sa principauté, et d'en investir le fils du duc Thiébaut de Chrudin et Tschaslau, neveu de Przmisl, qui se trouvait encore à l'école de la cathédrale de Magdebourg, ajoutant qu'ils l'aideraient à prendre possession réelle du duché. Przmisl se vit donc obligé de chercher protection. Il crut l'avoir rencontrée dans l'alliance avec Othon, et en même

temps avoir gagné par là le pape, et décider celui-ci à autoriser son divorce.

Mais Othon éprouva une perte plus grande que le profit qu'il retira de l'adhésion du roi de Bohême; le roi d'Angleterre, son oncle, conclut, au mois de mai, la paix avec Philippe-Auguste, et comme compensation des avantages qui lui étaient concédés, il n'hésita pas à s'engager à ne soutenir son neveu ni avec de l'argent, ni avec des chevaliers ou des soldats, sans le consentement de Philippe-Auguste. Cette convention, évidemment désavantageuse pour son protégé, déplut au pape. Il ordonna à son légat en France de la déclarer injuste, contraire à l'obéissance due au Saint-Siége, et par conséquent nulle. Il fit savoir au roi d'Angleterre que son neveu se plaignant de ce qu'il lui retenait l'argent auquel il avait droit d'après les dernières volontés de Richard, il devait s'abstenir d'une action qui tournerait à son préjudice et à sa honte; Innocent ajouta que le devoir de ses fonctions apostoliques lui imposerait l'obligation de le forcer à remplir cet engagement. A cette époque, la volonté des décédés était regardée comme quelque chose de sacré, et sa violation comme un attentat contre les lois essentielles du Christianisme, crime que le chef de l'Église, en sa qualité de garant, était appelé à prévenir et à châtier; voilà pourquoi le mourant pouvait manifester en toute confiance sa dernière volonté [1].

Cette année, les deux partis tentèrent le sort des armes en Saxe. Le comte palatin Henri ravagea l'héritage de Sommersebourg, que l'archevêque de Magdebourg venait d'obtenir; mais celui-ci savait aussi bien manier l'épée que le bâton pastoral. Helmstadt, et tout le pays d'alentour, éprouva la vengeance de l'archevêque irrité [2]. Henri envahit l'évêché de Hildesheim. Les vassaux et les bourgeois marchèrent contre lui, mais ils ne

[1] Le traité entre Jean et Philippe, dans Rymer, Act. et fœd. I, 37 ; aussi dans Scheid, t. III. Voyez aussi Ep. V, 160; et Matth. Pàr., p. 139. Rog. Hoved. ad ann. 1200. — Gall. Christ. II, 389. Rog. Hoved. Registr. 25, 28, 48.

[2] Meibom. Orat. de Orig. Helmest., p. 453. Chron. rhythm.

purent résister longtemps à ses troupes. Il poursuivit les fuyards jusque sous les murs de la ville, et là, le troisième jour, il reçut un messager qui lui annonçait que Philippe et un grand nombre de princes pressaient vivement Brunswick. Henri tourna bride à la hâte et se jeta dans la ville cernée par le camp du duc. Peut-être alors on aurait pu ménager une réconciliation du comte palatin avec le duc, si d'autres princes ne s'y étaient pas opposés. Un jour, Philippe donna l'ordre de se préparer pour un assaut. Une partie de ses guerriers avait déjà pénétré jusqu'au pont de l'Ocker, près du couvent de Saint-Égidius, pendant qu'une fausse attaque occupait de l'autre côté les défenseurs de la ville; mais le comte palatin se précipita à l'improviste sur le corps principal du duc, le repoussa, et rentra dans la ville avec plus de deux cents prisonniers. Les soldats d'Othon, cachés dans les défilés, les vallées et les forêts, pillaient toutes les provisions que l'on amenait, et pendant que les assiégés ne manquaient de rien, la disette accablait les assiégeants; de sorte que ceux-ci finirent par s'en aller, sans avoir remporté la victoire. A leur retour, ils furent surpris par un épouvantable orage, obligés de sacrifier chevaux, armes, vêtements et meubles pour sauver leur vie. Trois jours après, une trêve de sept semaines fut conclue à Hornbourg. Les habitants de Brunswick témoignèrent leur reconnaissance à saint Author, autrefois archevêque de Trèves, dans les reliques duquel ils avaient coutume d'éprouver une confiance particulière pendant les jours de danger. Ils racontaient que ce saint était apparu au milieu de la nuit à son successeur, et lui avait fait connaître que si Philippe voulait sauver son armée, il fallait qu'il exécutât une prompte retraite; Jean en avait donné connaissance à Philippe, qui était immédiatement parti [1].

[1] Chron. Halberst., p. 151. Chron. Stedernburg, in Leibn, SS. I, 861. Arn. Lub. ib. II, 685. Chron. rhythm. Elle dit que le départ de Philippe a été effectué par des intelligences secrètes de quelques princes avec le comte palatin. Krans, Saxon. VII, 16, raconte le fait d'une manière plus miraculeuse : La vue du saint, revêtu de ses ornements épiscopaux, l'épée nue

Innocent paraît avoir laissé les affaires d'Allemagne suivre leur cours naturel jusque vers la fin de l'année, dans l'espérance que l'archevêque de Mayence parviendrait à opérer l'œuvre difficile de la réconciliation. Au milieu de toutes ses protestations d'impartialité, le pape ne put cependant cacher son penchant pour Othon ; il avait même peut-être donné des instructions dans le but d'appuyer la reconnaissance de ce prince. Si l'archevêque, comme on le présume, était plutôt disposé en faveur de Philippe, on peut s'expliquer pourquoi il n'y eut point de résultat. La mort de Conrad ayant été connue, et, avec lui, toute perspective de terminer la querelle d'une manière pacifique s'étant évanouie, les choses ne devaient pas rester plus longtemps dans le même état. Innocent crut l'époque arrivée où il lui fallait s'emparer de leur direction et déclarer ouvertement quel était celui que le chef de l'Église voulait reconnaître comme son protecteur (advocatus).

Vers la fin de cette même année [1] ou au commencement de l'année suivante, Innocent nomma le cardinal Guido, évêque de Palestrine [2], auparavant abbé de Cî-

à la main, passant par-dessus les murs de Brunswick, avait rempli de terreur les troupes de Philippe.

[1] *Legati nuper a latere nostro venientes* : lettre à l'archevêque de Cologne, Registr. 30, dd. non. jan.; mais, en 1201, et non Pontif. anno IV, ainsi que l'a déjà observé avec raison Cd. Raya : car les lettres de chaque livre, jusqu'au 23 février, appartiennent toujours à l'année précédente du règne du pape.

[2] Les deux cardinaux Guido, I de Papa ou Papareschi, alors cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie in Trastevere et de Saint-Calixte, et II Guido de Poré, cardinal-évêque de Palestrine, ont donné matière à bien des méprises, probablement parce que le premier succéda au dernier comme cardinal-évêque de Palestrine, Ep. app. 28 de l'année 1206 (de même qu'à celui-ci succéda, en 1222, un troisième Guido, seigneur d'Orvieto, en l'année 1206, encore tit. S. Nicolai in Carcere Tulliano Diac. Card., Ep. app. 28, dans Brequigny). Guido de Poré était Français (Ep. VII, 116. Innocent l'appelle : « oriundum de regno « Francorum »), abbé de Cîteaux, et il fut appelé de ces fonctions à l'évêché de Palestrine, Ep. V, 14 ; en Allemagne, depuis l'année 1201 jusqu'en 1205, année de sa mort. L'autre Guido était, en 1202, légat dans la Lombardie (pendant que celui-là tenait un synode à Liége. Aub. Miraci Opp. dipl., p. 564, et Ep. V, 13, 14, lui furent adressées); en 1204, il était à Rome, Ep. VII, 115 et App. 28 (cependant les lettres, Ep. VIII, 70, 71, 114, furent écrites à l'autre Guido). Brequigny, not. ad Ep. III, 28, et ad V, 8, confond cependant tous les deux, en faisant nommer Guido Papareschi, cardinal-diacre de Sainte-Marie in

teaux [1], personnage recommandable par sa fermeté, sa frugalité et son désintéressement, son légat en Allemagne, et le chargea de publier que le Saint-Siége reconnaissait Othon comme roi. Guido apporta une bulle renfermant l'appréciation de la triple élection et les motifs pour lesquels Innocent regardait Othon comme le plus capable; voici la substance de cette bulle [2] :

« Le devoir du Saint-Siége est de procéder avec prudence et « discrétion dans les soins qu'il donne à l'Empire romain; car « c'est à lui qu'appartient le droit d'examiner l'élection en « premier et en dernier ressort. En premier ressort, parce « que c'est par lui et à cause de lui que l'Empire a été transporté de la Grèce en Germanie; par lui, comme étant l'au- « teur de cette translation; à cause de lui, pour qu'il pût jouir « d'une protection plus efficace. En dernier ressort, parce que « c'est du pape que l'empereur reçoit l'imposition des mains « pour son élévation; il est sacré, couronné, revêtu de la di- « gnité impériale par le pape. Comme tout récemment on a « élu trois rois, Frédéric de Sicile, Philippe et Othon, il faut « examiner dans chaque élection particulièrement trois cho- « ses : ce qui est permis, ce qui est admissible, ce qui est con- « venable.

Trastevere par Clément III, ce qui est exact; mais il le fait mourir en 1205 comme évêque de Palestrine, et ne fait pas mention de la légation en Allemagne, mais bien de celle dans la Marche (que Guido Poré n'a jamais eue) et dans la Lombardie. Raumer, III, 117, not., pense que les deux Guido ont été envoyés l'un après l'autre en Allemagne, et que celui envoyé à cette époque n'a pas été l'évêque de Palestrine, et il le confond avec Acolythus Egidius, qui était parti l'année précédente pour l'Allemagne (Registr. 21). Registr., 30, nomme également celui qui part au commencement de l'année 1201, Ep. Prenest., sans parler d'un cardinal envoyé antérieurement en Allemagne. La Chron. Halberst., in Leibn. SS. II, 141, dit, l'année 1200 : « Innocentius dominum Guidonem « card. ep. Prænest. ad partes Teutoniæ destinavit. » Albericus, 419, dit la même chose; mais il commet l'erreur de le faire élever au cardinalat seulement à cette époque.

[1] Innocent témoigna une affection particulière aux religieux de cet ordre, auquel appartenaient les principaux hommes d'affaires de cette époque.

[2] Ce document, malgré sa longueur, est conservé ici en son entier, non-seulement à cause de sa grande importance historique, mais comme un modèle de la méthode scolastique du moyen âge. (A. DE S.-C.)

« Au premier coup d'œil, l'élection du jeune enfant, confir-
« mée par le serment des princes, paraît inattaquable. Car,
« quand même ce serment serait forcé, il lie cependant tout
« autant que le serment surpris par les Israélites aux Gibéoni-
« tes. Et si dans le commencement, ce serment a été forcé, le
« père, en réfléchissant plus mûrement, en délia les princes,
« après quoi ils élurent librement le jeune enfant, et presque
« tous lui jurèrent obéissance. On ne peut donc pas non plus
« regarder comme admissible que celui qui est confié à la
« tutelle du Saint-Siége et qui se trouve sous sa protection,
« soit dépouillé de l'Empire par celui qui devait défendre ses
« droits; d'autant plus qu'il est dit dans l'Écriture sainte :
« Tu seras le soutien des orphelins! » On pourrait surtout
« prouver qu'il n'est pas convenable de se déclarer contre lui,
« sur le motif que le jeune enfant, parvenu à un âge mûr,
« voyant qu'il a été dépouillé de la dignité de l'Empire par
« l'Église romaine, lui refusera non-seulement l'ancien res-
« pect, mais l'attaquera de toute manière et arrachera le
« royaume de Sicile à son devoir de foi et d'hommage.

« En attendant, le contraire pourrait avoir lieu, et des
« objections contre son élection seraient cependant permises,
« admissibles et convenables. Permises, parce que le serment
« était défendu, l'élection irréfléchie. Elle était tombée sur une
« personne incapable, non-seulement impuissante à diriger
« l'Empire, mais toute affaire : sur un enfant de deux ans, qui
« n'avait pas encore participé à la régénération par le baptême.
« De pareils serments défendus, irréfléchis, sont nuls. L'exem-
« ple des Israélites ne prouve rien ici. Ceux-ci ne pouvaient
« tenir le serment qu'ils avaient fait aux Gibéonites sans
« porter préjudice à leur peuple ; quant au serment prêté à
« Frédéric, il ne peut être observé sans de graves préjudices,
« non-seulement pour un seul peuple, mais pour toute l'Église
« et la chrétienté. Quand même on opposerait l'intention des
« électeurs, que l'élu ne devait régner que lorsqu'il serait par-
« venu à l'âge légal, ce serment n'était pas permis. Quel

« moyen avaient-ils de juger sa capacité? Ne pouvait-il pas « être un insensé, un imbécile, à qui on ne devrait pas même « confier une charge inférieure? Mais supposez que les élec- « teurs eussent pensé que le père dirigerait la *république*[1] jus- « qu'à ce que le fils eût été capable de gouverner lui-même ; il « arriva plus tard un événement auquel les princes ne pou- « vaient pas s'attendre, et qui lui tout seul détruit déjà la va- « lidité d'un pareil serment ; cet événement fut la mort du « père. L'Empire ne peut pas être gouverné par procureur ; « on ne peut élire personne empereur pour un certain temps ; « l'Église ne peut ni ne veut se passer d'un empereur ; — il « est donc permis de songer d'une autre manière aux intérêts « de l'Empire.

« Il est évident pour tous que son élection n'est pas admis- « sible. Celui qui, lui-même, a besoin d'être dirigé, doit-il di- « riger les autres? Celui qui est confié à une protection étran- « gère, doit-il protéger le peuple chrétien? N'objectez pas qu'il « est confié à notre protection ; cela ne veut pas dire que nous « devons l'aider à parvenir à l'Empire, mais que nous devons « le protéger dans la possession du royaume de Sicile. L'Écri- « ture ne dit-elle pas : *Malheur au pays dont le roi est un en- « fant!* Cette élection n'est pas convenable ; le royaume de « Sicile serait uni à l'Empire, pour l'embarras de l'Église. En « effet, sans parler d'autres dangers, il pourrait regarder comme « au-dessous de la dignité impériale, ainsi que son père l'avait « déjà fait, de prêter le serment de vassalité au Saint-Siége « pour le royaume de Sicile. Ne dites pas davantage que, plus « tard, s'apercevant que l'Église lui a fait perdre l'Empire, il « ne manquera pas de la tourmenter. En vérité, jamais il ne « sera possible d'avancer que l'Église lui a arraché l'Empire ; « puisque son oncle a réellement attaqué, non-seulement la « dignité impériale, mais encore son héritage paternel, et qu'il

[1] *Rei publicæ*; cette expression du droit politique des Romains, appliquée aux monarchies, lorsque depuis longtemps toute trace de république avait disparu, a exercé une influence plus funeste qu'on ne le croit généralement.

« ose même faire occuper ses possessions maternelles par ses
« satellites, ce que l'Église romaine s'efforce de déjouer avec
« beaucoup de peines et de dépenses, par ses conseils et ses
« actions.

« De même, en apparence, aucune objection ne serait admissible contre l'élection de Philippe. Dans les élections, on « pèse la gravité, l'autorité et le nombre des électeurs. Il n'est « pas facile de juger la gravité ; mais comme la plupart des « princes, et les plus considérés d'entre eux, l'ont élu, et « qu'un plus grand nombre d'autres princes se sont joints à « lui, son élection paraît valable et hors de toute objection. « D'ailleurs il y aurait inconvenance, si, contrairement aux « devoirs de notre dignité et aux commandements du Christ, « nous paraissions exercer une vengeance, le poursuivre et « vouloir lui faire payer les fautes d'autrui, parce que son « père et son frère ont persécuté l'Église. Philippe est redoutable par ses provinces, par ses biens et ses troupes; à quoi « nous servirait-il de nager contre le courant, de résister au « puissant, d'en faire notre ennemi et celui de l'Église, et de « susciter des inimitiés encore plus grandes? Comme nous « tendons au contraire à la paix et que nous la prêchons aux « autres, ne serait-ce pas la conserver que de favoriser Philippe? »

« Cependant on pourrait admettre que nous devons nous « opposer à lui. Notre prédécesseur l'a excommunié solennellement, et avec raison. Avec raison, parce qu'il a occupé « par la violence le Patrimoine de saint Pierre, il l'a ravagé « par le pillage et l'incendie; solennellement, parce que l'excommunication a été prononcée pendant le sacrifice de la « messe dans l'église de Saint-Pierre, et pendant un jour de « fête majeure. Il s'est fait à la vérité, après son élection, absoudre de l'excommunication par notre légat; mais l'évêque « de Sutri n'ayant pas mis pour conditions, contrairement à « nos ordres positifs, la délivrance de l'archevêque de Salerne « et une satisfaction pour tous les crimes pour lesquels il a été

« excommunié, il ne fallait pas le regarder comme absous.
« D'ailleurs, nous avons souvent prononcé l'excommunication
« contre Markwald et tous ses partisans, tant Allemands qu'I-
« taliens; il est donc évident que Philippe lui-même est en-
« core sous l'excommunication. En outre, comme tout le
« monde sait, Philippe, après avoir juré fidélité au jeune roi,
« s'efforce de s'approprier et l'Empire allemand et la dignité
« impériale, ce qui est se rendre coupable de parjure. On peut,
« il est vrai, objecter : Comment accuser Philippe de parjure,
« puisque nous déclarons que le serment fait à Frédéric est
« illégal? Voici la réponse : Quand même le serment serait
« illégal, il n'était pas permis à Philippe de s'en affranchir
« suivant son bon plaisir; il devait d'abord nous consulter,
« de même que les Israélites consultèrent d'abord le Seigneur
« par rapport aux Gibéonites.

« Maintenant disons pourquoi il est convenable que nous
« nous opposions à Philippe. Si, comme autrefois, le fils suc-
« cédait au père, le frère au frère, l'Empire ne serait plus
« conféré par l'élection, mais il serait réclamé par le droit
« d'héritage. Philippe est un persécuteur, un descendant de
« persécuteurs; et si nous ne nous opposions pas à lui, nous
« donnerions des armes à un furieux contre nous, et nous
« mettrions pour ainsi dire dans ses mains l'épée dirigée con-
« tre notre tête. Car, le premier Henri de cette famille qui
« parvint à l'Empire suscita une terrible persécution contre
« l'Église, et fit prisonniers, avec violence et perfidie, le pape
« Pascal, de bienheureuse mémoire, qui le couronna, les car-
« dinaux-évêques et plusieurs nobles Romains; et il retint
« en prison le pontife jusqu'à ce qu'il lui eût accordé sa de-
« mande, non dans l'intérêt de sa propre délivrance, mais
« dans l'intérêt de celle des victimes qui étaient en prison avec
« lui et que ce furieux menaçait de mutiler. Et comme plus
« tard le même pape, libre de ses fers, révoqua [1] le privilége

[1] Bonaparte, après avoir enfin déterminé Pie VII, dont les forces physiques et intellectuelles étaient affaiblies, à signer les préliminaires du

« concédé [1], ledit Henri élut, sans avoir égard à l'élection des « cardinaux, quelques chefs hérétiques [2], et érigea une idole « contre l'Église romaine ; de sorte que le schisme dura long- « temps, jusqu'au règne du pape Calixte II. Frédéric, qui était « de cette même famille, parvint à l'Empire ; à l'époque de « son couronnement, il promit de soumettre à l'Église ro- « maine les habitants rebelles de Tivoli, mais il les garda sous « son autorité ; c'est ce Frédéric qui, plein de fureur, ré- « pondit à notre prédécesseur de glorieuse mémoire, au pape « Alexandre, qui lui reprochait sa conduite envers l'Église : « *Si nous ne nous trouvions pas dans l'Eglise, tu sentirais que les* « *glaives des Allemands sont aiguisés* [3] ! ce Frédéric qui s'efforça, « avec quelques complices, de renverser le pape Adrien, pré- « textant qu'il était fils d'un prêtre ; c'est lui qui, plus tard, « entretint longtemps un schisme contre Alexandre même, y « entraîna tout ce qu'il put associer à ses coupables projets ; « lui qui, après avoir promis solennellement de rendre à l'É- « glise romaine la principauté du comte Cavalla et d'autres « domaines, les garda avec d'autant plus d'obstination ; lui « qui a trompé notre prédécesseur Lucien et l'a retenu, pour « ainsi dire, assiégé dans Vérone, lui ainsi que son successeur. « Henri, son fils, attira la malédiction sur le commencement « de son règne, en attaquant à main armée le Patrimoine de « saint Pierre et en le ravageant ; en faisant couper le nez à « quelques-uns de nos frères, au mépris de l'Église. Il admit « dans sa suite les meurtriers de l'évêque Albert de Liége, se « montra publiquement avec eux et leur accorda de plus

concordat de Fontainebleau (dans le même but que celui de Mirabeau, de *décatholiciser* la France), les cardinaux conseillèrent une *pronta rittratazione ad un annullamento generale di tutto dalla parte del Papa, ed allegavano l'esempio notissimo — di Pasquale II.* Pacca, Mem. storiche, 12 ; Pesaro, 1830, p. 398. — Le pape se conforma à leur conseil ; c'est ce qui sauva l'Église catholique.

[1] *Privilegium — dicendum potius pravilegium :* le concile de Rome, qui déclara la convention mentionnée nulle et non avenue, se servit de cette expression. Baron. ad Ann. IV, n° 3,

[2] Les antipapes Albert, Théodore, Sylvestre.

[3] Ce ne fut pas, à vrai dire, l'empereur qui tint ce langage, mais le comte Othon de Wittelsbach.

« grands fiefs ; il fit souffleter en sa présence l'évêque d'Osimo,
« parce que celui-ci déclara qu'il avait reçu son évêché du
« Saint-Siége ; il lui fit arracher la barbe et le maltraita d'une
« manière inconvenante ; c'est d'après ses ordres que Conrad,
« surnommé *Muck-im-hirn,* jeta dans les fers notre vénérable
« frère, l'évêque d'Ostie, en récompense duquel crime Henri
« combla Conrad d'honneurs et de possessions. Ensuite étant
« parvenu au trône de Sicile, il fit publier la défense à tout
« prêtre et à tout laïque de s'adresser au siége de Rome ou
« d'en appeler à son autorité,

« Quant à Philippe, il a commencé par persécuter l'Église,
« et il persévère dans la même conduite. Il s'est nommé duc
« de Toscane et de Campanie, et a élevé des prétentions sur
« tous ces domaines, jusqu'aux portes de la ville, et même sur
« la partie située au-delà du Tibre. Il cherche encore à présent
« à persécuter l'Église par Markwald, Thibaut et leurs com-
« pagnons, et à nous arracher le royaume de Sicile. Si, étant
« encore maigre et sans forces, lorsque sa moisson est encore
« en herbe [1], il persécute ainsi nous et l'Église romaine, que
« ne ferait-il pas, s'il arrivait à l'Empire ? Il n'est donc pas dé-
« raisonnable de notre part de nous opposer à ses violences
« avant qu'elles ne se fortifient. Et l'Écriture sainte nous
« montre par plus d'un passage que, dans les familles royales,
« les fils sont punis en place de leurs pères.

« Parlons maintenant d'Othon. Croira-t-on qu'il n'y a pas
« possibilité de conclure en sa faveur, parce qu'il a été élu
« par la minorité ; qu'il n'y a pas convenance, parce que le
« Saint-Siége paraîtrait lui témoigner de la préférence, non
« par bienveillance, mais par haine contre Philippe ; qu'il n'y
« a pas utilité, parce que, par rapport à son adversaire, il est
« faible et inférieur ? Mais, si nous examinons que, parmi
« ceux qui ont principalement le droit d'élire l'empereur, un

[1] *Cujus messis est adhuc in herba ;* locution qui n'a pas d'analogue en allemand. Le proverbe français, *manger son blé en herbe,* en exprime le sens, sous quelque rapport.

« nombre tout aussi considérable a voté pour lui que pour son « rival, et que, dans des cas pareils, il faut peser tout autant « la qualité des personnes que leur nombre, et compter la « majorité non selon le chiffre, mais suivant l'intelligence; si « nous examinons encore les considérations suivantes : Othon « convient mieux pour empereur que Philippe; le Seigneur « punit les crimes des pères jusqu'à la troisième et à la qua- « trième génération, et Philippe marche sur les traces de ses « pères en persécutant l'Église? A la vérité, nous ne rendons « pas le mal par le mal, mais par le bien, et cependant nous « ne devons pas aider à parvenir à des dignités supérieures « ceux qui persévèrent dans leur méchanceté contre nous; le « Seigneur élit les humbles pour confondre les puissants, « ainsi qu'il a élevé David à la royauté; alors il nous paraît « admissible, convenable et utile d'accorder notre faveur à « Othon. Loin de nous la pensée de plaire davantage aux « hommes qu'à Dieu, ou de craindre la face des méchants; « car nous devons, conformément aux paroles de l'Apôtre, « non-seulement éviter le mal, mais même l'apparence du « mal, et il est dit : Maudit soit celui qui se repose sur les « hommes et prend la chair pour se protéger!

« D'après tout ce que nous venons de dire, nous croyons in- « utile d'insister pour que le jeune enfant obtienne en ce mo- « ment la couronne impériale. Nous repoussons entièrement « Philippe, à cause des motifs allégués, et nous lui résisterons, « afin qu'il n'usurpe pas l'Empire. Du reste, notre légat a reçu « la mission d'agir auprès des princes dans ce but : ou qu'ils « réunissent leurs voix sur un homme propre à l'Empire, ou « qu'ils remettent l'élection à notre décision juridique ou ar- « bitrale. Si aucun de ces expédients ne leur convient, quant à « nous, nous avons patienté assez longtemps, nous avons ex- « horté à la concorde, nous avons donné des avis par des lettres « et des messages, nous avons fait connaître notre sentiment; « nous pourrions paraître entretenir la discorde, négliger l'af- « faire, pour en attendre l'issue, renier, comme l'a fait Pierre,

« la vérité qui est le Christ; par conséquent, nous devons nous « déclarer publiquement pour Othon, qui, lui-même dévoué « à l'Église, descend du côté maternel de la maison royale « d'Angleterre, du côté paternel des ducs de Saxe, et surtout « par son aïeul, l'empereur Lothaire II, de familles qui ont été « également dévouées à l'Église : nous devons le reconnaître « pour roi et l'appeler auprès de nous pour recevoir la cou- « ronne impériale [1]. »

Le pape s'était donc prononcé catégoriquement; il avait déclaré publiquement, officiellement, à tous les princes de l'Empire ce que jusqu'alors on ne pouvait conclure que de quelques manifestations isolées. Le sort en était jeté; Philippe était déclaré incapable de la plus haute dignité temporelle de la chrétienté. La résolution d'Innocent était donc d'autant plus hardie et plus héroïque qu'il la prit n'étant appuyé sur aucune force matérielle, mais uniquement pénétré et animé du sentiment de son droit, de son devoir et des intérêts de l'Église; soutenu par cette énergie morale qui résulte de cette conviction que l'on agit pour un ordre de choses supérieur. Les motifs qui le déterminèrent à repousser le jeune Frédéric étaient fondés sur la dignité de l'Empire, sur la nature des fonctions de l'empereur, que l'on regardait, non-seulement comme gouverneur, mais comme général; non-seulement comme directeur des affaires intérieures (les grands feudataires devaient en prendre soin), mais comme le premier législateur, comme le premier défenseur de la chrétienté. Ce qui atteste la sincérité des intentions qui inspirèrent la conduite d'Innocent, c'est que ce fut exclusivement par ses démarches que, plus tard, Frédéric fut élu empereur, lorsque Othon commença à persécuter l'Église.

En France, l'affaire non moins importante de la réconciliation du roi avec Ingelburge allait prendre, à cette époque, une tournure décisive. Pendant que Philippe, plongé dans l'ivresse

[1] Regist. 29.

des sens auprès d'Agnès, oubliait son épouse répudiée, celle-ci gémissait dans la solitude, invoquant la justice de Dieu, se recommandant aux prières ecclésiastiques, occupant ses jours pleins de larmes par des travaux destinés à orner le service divin, à témoigner de son dévouement envers l'Église, et à soulager une existence qui se consumait dans les chagrins et les privations. Elle fit vœu de manifester sa reconnaissance envers le Tout-Puissant par des présents plus riches, si un rayon d'espérance venait lui annoncer des jours meilleurs [1].

Innocent, profondément affligé de l'opiniâtreté du roi, avait écrit, au mois d'octobre de l'année précédente, à tout le clergé français [2] : « Malgré la peine qu'il éprouve à s'élever contre le « roi, qu'il aime particulièrement, le devoir de ses fonctions « pastorales, la pensée de Dieu qui l'a placé sur le siége de la « justice entre les princes, et même au-dessus des princes ; « l'obligation de faire droit à ceux qui le demandent, de ra- « mener dans le vrai chemin ceux qui sont dans l'erreur ; le « soin du salut des âmes, et l'espérance que celui qui est « guéri ne s'irritera pas contre le médecin qui lui a administré « d'amers remèdes, surmontent ses craintes et ses inquié- « tude. Nous avons cherché en vain, dit-il, dès le commence- « ment de notre règne, à convaincre le roi par la douceur, et « à le déterminer à se réconcilier avec sa femme. Pourquoi le « roi ne préfère-t-il pas ce qui est juste et honorable ? pour- « quoi met-il son âme en danger? pourquoi donne-t-il du « scandale dans le rang où il est placé? Cependant nous ne « voulons pas encore désespérer de son salut, ni laisser in- « achevé ce que nous avons commencé; notre légat doit l'a- « vertir encore une fois; mais si le roi dédaigne ses avis, il « doit prononcer l'interdit. Nous vous commandons, au nom « du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, « par la plénitude des pouvoirs des saints apôtres Pierre et « Paul, en vertu de l'obéissance, de vous conformer à cette

[1] In Gall. christ., X, 233. [2] Ep. II, 197.

« sentence et de vous abstenir de toutes fonctions ecclésiasti-
« ques, sous peine de perdre vos dignités et vos fonctions.
« Cependant, plein de confiance dans votre sagesse et votre
« dignité, convaincu que vous n'appartenez pas à ces chiens
« muets qui ne peuvent pas aboyer, nous ordonnons aux ar-
« chevêques, évêques et abbés de changer, si cela est possible,
« les sentiments du roi, en ne cessant de l'exhorter. Nous
« l'affligeons malgré nous; nous procédons malgré nous à
« l'emploi des rigueurs de l'Église; nous n'employons ces
« remèdes que lorsque la blessure ne peut plus être guérie
« d'une autre manière. C'est donc un devoir d'autant plus
« grand pour vous d'exécuter activement ces ordres, puisque
« le bruit court sur plusieurs d'entre vous que les déréglе-
« ments du roi n'ont pas été commis sans leur participa-
« tion. »

Ni les représentations, ni les menaces du cardinal Pierre, ni les conseils donnés au roi par le clergé de détourner de lui et du pays le jugement sévère qui allait le frapper, ne parvinrent à ébranler son opiniâtreté, et à l'arracher à la séduction des charmes d'Agnès. Le cardinal ne pouvait tarder plus long-temps; les ordres de Rome étaient trop précis. Il convoqua un concile à Dijon pour le jour de la Saint-Nicolas de l'année 1199. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon et de Vienne, dix-huit évêques et beaucoup d'abbés s'y trouvèrent [1]. Le roi fit jeter à la porte de son château deux abbés chargés de l'inviter à se rendre en personne au concile. Cependant deux députés se présentèrent en son nom, pour déclarer nulle toute décision du concile, et en appeler à Rome, où Philippe envoya effectivement une ambassade. Les précautions à cet égard avaient été prises, comme le Saint-Siége avait coutume de le faire dans les cas où tout était clairement apprécié, où les objections ne pouvaient occasionner que des retards, sans mieux faire connaître l'affaire, et où tous les moyens possibles avaient

[1] Chron. Divion. S. Benigni, in Labbe, Bibl. mscr., t. I.

déjà été essayés; le cardinal avait le pouvoir formel de ne se laisser arrêter par aucun appel.

L'assemblée ayant duré sept jours, le son lugubre des cloches annonça, vers minuit, l'état d'un homme qui lutte contre la mort. Les évêques et les prêtres se rendirent en silence, à la lumière des flambeaux, à la cathédrale. Les chanoines élevèrent pour la dernière fois leurs prières vers le Père de toute miséricorde en faveur des coupables, chantant : « Seigneur « Dieu, ayez pitié de nous! » Un voile couvrit l'image du Crucifié; les reliques des saints furent transportées dans les tombes souterraines; les flammes consumèrent les restes du pain consacré par le sacrifice. Alors le légat, revêtu d'une étole violette, comme au jour de la Passion du Sauveur, s'avança devant le peuple, et prononça au nom de Jésus-Christ l'interdit sur tous les domaines [1] du roi de France, tant que celui-ci ne renoncerait pas à son commerce adultère avec Agnès de Méranie. Des gémissements interrompus par les sanglots des vieillards, des femmes et des enfants, retentirent sous les portiques de l'église; on crut le grand jour du jugement arrivé; les fidèles devaient désormais paraître devant Dieu sans les consolations des prières de l'Église [2].

Le légat ordonna de ne publier l'interdit que vingt jours après la fête de Noël, soit qu'il voulût attendre si la certitude de la punition ne porterait pas Philippe à changer de sentiment, soit que, dans le cas de son endurcissement, il voulût se soustraire aux persécutions que le roi, dans sa colère, pouvait diriger contre lui.

Le délai entre la prononciation et l'exécution de l'interdit approcha de son terme sans que Philippe eût essayé d'en dé-

[1] Suivant Ep. II, 197, le légat avait obtenu la faculté de mettre en interdit, ou seulement le roi et sa courtisane, les gens de sa maison et les lieux dans lesquels ils se trouvaient, ou tout le royaume; et Ep. XI, 182, il est dit : « etsi protulerimus sententiam interdicti, non quidem in totum regnum, sed in partem aliquam « regni. » Il paraît que le légat avait préféré la mesure la plus sévère.

[2] De legat. miss. in Franc., in Duchesne SS. V, 574.

tourner les terribles conséquences. Le cardinal se rendit à Vienne, dans l'ancien royaume de Bourgogne, alors sous la souveraineté de l'empereur d'Allemagne. Il y convoqua une nouvelle assemblée d'ecclésiastiques [1], et prononça publiquement l'interdit. Tous les prélats du royaume reçurent l'ordre de le publier dans leurs diocèses, et de veiller sévèrement à son exécution. Si quelque évêque agissait contrairement à cette sentence, par le fait il serait suspendu de ses fonctions, et tout récalcitrant aurait à se justifier en personne devant le Saint-Siége, à la première fête de l'Ascension.

Dès ce jour, les fidèles furent privés dans toute la France de cette parole et de ces pratiques religieuses qui dirigent et fortifient l'âme au milieu de tous les changements de la vie, qui la soutiennent dans les luttes de l'existence. Ce monument dans l'intérieur duquel tant de signes visibles représentaient la magnificence du Dieu invisible et de son royaume éternel, s'élevait au-dessus des habitations des mortels, mais il ressemblait à un cadavre des flancs duquel s'est échappé tout symptôme de vie. Le prêtre ne consacrait plus le sang et le corps de Notre-Seigneur pour le soulagement des âmes qui soupiraient ardemment après cette nourriture vivifiante; le chant solennel des serviteurs de Dieu était devenu muet; à peine était-il permis à quelques couvents de supplier le Seigneur, sans la présence des laïques, à voix basse, les portes fermées, et seulement dans la solitude de la nuit, afin que la grâce divine excite les esprits à la pénitence. L'orgue avait retenti pour la dernière fois sous les voûtes du temple; le silence du tombeau régnait là où autrefois les fidèles avaient fait entendre leurs chants de joie pour célébrer et louer le Seigneur. Les lumières furent éteintes au milieu des chants funèbres, comme si désormais la vie devait être enveloppée de nuit et d'obscurité; un

[1] Rigord fait seulement mention du concile de Dijon et non de celui de Vienne; probablement parce que celui-ci n'était que la continuation du premier. Mézeray, Hist. de France, commet une erreur en parlant d'un second interdit.

voile cacha aux indignes la vue du Crucifié; les images de ses plus glorieux confesseurs gisaient par terre, comme si elles fuyaient une génération avilie. On cessa d'annoncer les vérités du salut, destinées à donner du courage et de la force pour suivre l'étoile amie dont les rayons éclairent et purifient l'âme; des pierres jetées du haut de la chaire, à la dernière heure où le sanctuaire restait encore ouvert, rappelaient à la foule tremblante que Dieu les a repoussés de sa présence; les portes de la ville éternelle étaient fermées, comme celles de la maison du Seigneur sur terre. Le chrétien passait tristement devant le temple; il ne pouvait, même par un regard fugitif dans l'intérieur de cette église où son cœur avait si souvent éprouvé le bienfait de la présence de Dieu, il ne pouvait calmer son ardent désir; les portes restaient immobiles. Tout ce qui, dans l'extérieur du temple, disposait son cœur au recueillement, lui était aussi caché. La consolation, la confiance et le courage ne descendaient plus dans les âmes à la vue de tant d'images édifiantes qui parlent au sens intime par le moyen des sens extérieurs. Ils ne voyaient plus ces patriarches et ces prophètes, ces évangélistes et ces docteurs de l'Église, ces messagers et ces défenseurs de la foi, ces martyrs et ces confesseurs, dont le chœur majestueux, placé sous les portiques de la maison du Seigneur, en faisait, pour ainsi dire, la porte du ciel; leurs statues étaient voilées; seulement, ces êtres difformes, dans lesquels l'homme doit contempler la figure déshonorante de ses péchés, ricanaient du haut des entablements et des gouttières, comme un peuple dont l'existence coupable, détournée du sanctuaire, apparaît abîmée dans une horrible dégradation. Le son d'aucune cloche, excepté peut-être le glas lugubre de la cloche d'un couvent, après le décès d'un frère [1], ne rappelait

[1] Cette faveur spéciale ne s'étendait qu'à une seule cloche et : « ita ut « nec multum sit intervallum, nec « pulsatio sit prolixa. » Ep. VI, 23. Il était permis, par exemple, aux religieux de Grandmont, lorsque leurs couvents étaient assez éloignés des habitations pour qu'on ne pût rien entendre, d'appeler leurs frères avec une cloche du travail à l'église. Ep. V, 2.

au chrétien la mort, les mystères, cette destination supérieure consacrée par la religion.

La vie, autrefois sanctifiée dans toutes ses phases importantes, se trouvait rejetée hors de l'Église; l'homme n'avait plus de médiateur avec Dieu; l'enfant était bien encore admis dans l'alliance divine, mais pour ainsi dire à la hâte et à la dérobée; et le jour du baptême, qui naguère, pour les parents de toute condition, était un jour de joie, se passait au milieu d'un sombre silence. Les mariages se contractaient [1] sur les tombeaux au lieu d'être consacrés sur l'autel de vie; les consciences inquiètes ne pouvaient souvent [2] obtenir aucun soulagement par la confession et l'absolution; l'affligé n'était plus consolé par les paroles du prêtre; la nourriture de vie n'était plus présentée à celui qui avait faim; l'eau bénite n'était distribuée à personne. Le prêtre n'avait l'autorisation d'exhorter le peuple à la pénitence que sous le portique de l'église, et seulement le dimanche, revêtu d'ornements funèbres. La femme accouchée ne pouvait venir rendre grâces au Seigneur que sous le portique désert; c'est là seulement aussi que le pèlerin recevait la bénédiction pour son pélerinage. Le viatique, consacré par le prêtre dans la solitude, le vendredi matin, de bonne heure, était porté en secret au mourant; mais le sacrement de l'Extrême-Onction lui était refusé, comme on refusait la sépulture en terre sainte, quelquefois même toute sépulture [3], excepté aux prêtres, aux mendiants, aux pèlerins étrangers et aux croisés. Il était défendu même à un ami d'enterrer son ami; aux enfants, de jeter une poignée de terre sur le corps de leur père

[1] C'est pourquoi les fiançailles religieuses du prince héréditaire durent être faites en Normandie. Matth. Pàr., p. 140. L'archevêque de Bordeaux les bénit, non loin des Andelys. Gall. Christ., II, 821.

[2] Nous faisons le tableau de l'interdit dans sa plus grande sévérité; le légat permit, pendant l'interdit en France, d'entendre la confession, mais *in porticu ecclesiæ*, non en secret, mais : « ita quod sacerdos et contitens possit audiri ab illis qui fuerint extra ecclesiam (le péché commun avait absorbé, pour ainsi dire, « chaque péché particulier). » Form. interd. in Martène, l. c.

[3] Dans plusieurs endroits de la Normandie, les cadavres furent exposés sur la route, pendant un interdit, en l'année 1197, que l'archevêque de Rouen avait prononcé. Rad. Coggesh.

et de leur mère; le cadavre du prince n'était pas plus favorisé que celui du pauvre[1]. On n'inscrivait plus les noms des maîtres ni des valets sur les registres mortuaires des couvents; il fallait que l'excommunication fût levée ou sur tous les morts, ou sur un cadavre en particulier, pour que les restes mortels pussent être confiés à la terre bénite. Une pareille situation était regardée comme une captivité de Babylone pour toute l'Église.

Ces grands jours de fête, ces glorieuses solennités de la vie chrétienne, où la foule des fidèles se rendait de tous côtés dans les temples, qui réunissaient le seigneur et le vassal devant les autels, et enfantaient cette joie spirituelle que produit le bienfait renouvelé de la grâce, devenaient des jours de deuil; le temps s'écoulait aussi tristement pour le pasteur que pour le troupeau. La musique et les fêtes, toutes les réunions, tout ornement et souvent même les soins du corps, avaient disparu; un jeûne universel était observé; le commerce et le négoce avaient cessé avec ceux déclarés indignes de toute communauté chrétienne. Les revenus du suzerain éprouvaient une diminution notable par suite de la crise qui frappait l'industrie générale[2]. Des écrivains consciencieux passaient sous silence le nom du prince dans les documents publics, comme n'étant pas digne d'être rappelé, et ils désignaient l'époque seulement par le règne du Christ. On voyait même la privation de la bénédiction divine dans l'interruption de la fertilité de la terre et dans les calamités qui surgissaient.

Dès son établissement, l'Église chrétienne avait regardé

[1] Le duc Leopold d'Autriche ne fut pas enterré, parce qu'on n'exécuta pas ce qu'il avait promis sur son lit de mort pour être absous de l'excommunication. Jæger, Hist. de Henri VI, p. 79. Le comte Raymond VI de Toulouse n'était pas encore enterré en 1271 (il mourut en 1222) ; sa fille fit de vains efforts pour obtenir qu'on l'enterrât; elle voulut prouver par témoins qu'il était mort dans le repentir (Duchesne SS., V, 713) ; enfin, il fut dévoré par les rats. Notic. et extr., VII, 14.

[2] Lorsque Gênes fut frappée de l'interdit, les revenus de la ville diminuèrent beaucoup ; le conseil ordonna que les revenus des charges ecclésiastiques seraient employés pour le bien public, jusqu'à la levée de l'interdit. Ep. V, 123.

comme un devoir de déclarer indigne de sa communion les membres qui ne respectaient ni sa doctrine ni ses lois, et auxquels elle avait en vain adressé des exhortations et infligé des punitions; cependant ces membres retranchés ne devaient pas entièrement sortir du cercle de l'influence et du pouvoir de l'Église. Au treizième siècle, on croyait aussi qu'il n'y avait pas d'autorité temporelle qui pût dispenser le prince de l'observation de ces mêmes lois. Les rois ne devaient jamais oublier qu'ils ont la même origine et la même destinée que tous les autres hommes. Le devoir du curé vis-à-vis son paroissien, de l'évêque vis-à-vis tout son diocèse, ce devoir envers les rois a été confié à celui qui est placé à la tête de la société chrétienne [1]. « N'est-il pas permis aux prélats, et surtout au pape, « dit Innocent dans un de ses écrits, de punir les princes tem- « porels, quand ils refusent de donner satisfaction pour leurs « transgressions, quoiqu'ils n'en soient pas responsables de- « vant les hommes, mais devant Dieu? Cela leur est permis, « même quand le cœur du roi est sous la main de Dieu, et que « celui-ci le dirige selon sa volonté [2]. »

Voilà le véritable sacerdoce qui, dans l'application de son influence, en rapporte l'honneur à Dieu, et dans toutes choses ne se donne que pour son ministre; le mauvais prêtre, au contraire, rapporte tout à sa propre personne. Cette époque considérait le prince et le peuple comme un tout indissoluble, et les péchés de l'un comme les péchés de l'autre, les vertus de l'un comme les vertus de l'autre; et c'est ainsi que la tête et les membres recevaient, sans être divisés, les bénédictions et les châtiments [3]. L'Église, en se servant de l'interdit comme

[1] « Non debet esse acceptio per- « sonarum ut aliter divitibus et po- « tentibus, aliter de abjectis et pau- « peribus judicemus; ne sit in mani- « bus nostris iniqua mensura et sta- « tera dolosa, si aliter illis aut aliter « istis metiamus, aut in alicujus per- « sonæ favorem injuriam dicamus. » Lettre au clergé de France, in Langeb. SS. Rer. Dan., VI, 94. Bossuet, Défense de la déclar., liv. I, sect. II, 21, et Fénelon, de Summi Pont. auct., c. 39, s'accordent sur ce point.

[2] In III Psal. pœnitent.

[3] L'empereur Alexandre paraît avoir rendu, de nos jours, hommage à ces principes, quand il dit à la foule rassemblée pendant la terrible inondation

moyen de punition, pensait que la privation des grâces ecclésiastiques serait plus sensible au chrétien que des souffrances corporelles [1], et qu'il était juste de retirer aux laïques les biens spirituels, quand ils attaquaient les biens temporels des clercs, ou les détérioraient par des demandes iniques de taxes ou de contributions. Le chef de l'Église avait employé ces moyens de correction contre les usurpations et contre les scandales publics des princes [2], dans l'espérance que, touchés de la situation de leur peuple, ils changeraient de sentiments, et que le désir universel des grâces religieuses dont on était privé produirait le résultat auquel la force des armes ne parviendrait jamais à contraindre les princes. Etait-ce donc une erreur condamnable que celle qui, s'attachant à ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, pensait qu'à la vue des plaintes des vieillards, des lamentations des parents, du deuil du pays, des gémissements de tout un peuple séparé du ciel à cause du prince, ce prince finirait par ne pas rester insensible et refuser plus longtemps ce qu'il avait été impossible d'obtenir par les prières, les exhortations, les menaces du père commun de la chrétienté? Cette erreur se fondait sur la supposition qu'un cœur de chrétien battait aussi dans la poitrine d'un roi, que ce cœur battait pour son peuple comme celui des pères pour leurs enfants !

Un interdit exerçait sur les évêques et les prêtres un tel pouvoir, qu'ils ne se laissaient arrêter ni par aucune faveur,

de Saint-Pétersbourg, en 1824 : « Mes « enfants, vous souffrez à cause de « moi. Oui, ce sont mes péchés que « Dieu punit en vous. » Rad. Coggesh., in Recueil XVIII, 741, pense, dans un sens opposé, que le roi Richard pouvait avoir été retenu prisonnier en Autriche, *pro subditorum peccatis feriendis*.

[1] Raumer, VI, 213, not. 1, fait cette remarque : « Que celui qui ne « peut pas comprendre comment ces « mesures pouvaient répandre une si « grande frayeur, réfléchisse seule- « ment à l'effet que produiraient au- « jourd'hui la fermeture des théâtres, « des cafés, et l'interdiction des bals « et des concerts. »

[2] Comparez cette conduite d'Innocent III envers Philippe-Auguste avec celle de Bossuet envers Louis XIV, au sujet des rapports de ce monarque avec la Montespan, et on verra que les principes sont demeurés les mêmes. Bausset, Vie de Bossuet, tome II.

ni par le danger d'exciter la fureur du prince le plus cruel, et ils redoutaient davantage la colère de leur chef que la persécution des seigneurs temporels. C'était pour plusieurs la pierre de touche de leur fidélité, le moyen de s'assurer s'ils mettraient la crainte des hommes ou la complaisance pour leurs passions au-dessus de leurs devoirs. Mais d'autres se plaignaient que pendant l'interdit les vices se développaient plus effrontément; pendant la longue privation des grâces spirituelles, les cœurs s'endurcissaient pour leur salut; pendant ce silence déplorable de la chaire, l'erreur relevait plus audacieusement la tête, et les hommes devenaient plus intraitables. Il arrivait souvent que des prélats qui voulaient observer l'interdit tombaient dans de graves embarras lorsque leur clergé ne partageait pas leurs sentiments : ou il en résultait un scandale; ou les uns se conformaient à la sentence, tandis que les autres n'en faisaient aucun cas; de plus, comme on ne pouvait pas éviter tout contact avec les excommuniés, la conscience du prêtre trop scrupuleux se trouvait agitée [1].

Le troisième jour après la Chandeleur, l'interdit fut mis à exécution dans presque tous les diocèses du royaume. La plupart des évêques, des chapitres et des curés pensèrent que les devoirs de leurs fonctions étaient plus sacrés que les égards qu'ils devaient à leur roi; ce qui leur assura plus tard la bienveillance particulière du Saint-Siége. Le deuil se répandit sur le pays; les écrivains de cette époque exhalent la douleur qui pesait sur tous les chrétiens. Des individus se retirèrent en Normandie, dans d'autres possessions du roi d'Angleterre, uniquement pour y jouir des consolations de l'Église. Le comte de Ponthieu, marié avec la sœur cadette de Philippe, reçut à Rouen la bénédiction nuptiale. Dans plusieurs contrées, la colère du peuple éclata; il voulut forcer par la violence les évêques et les prêtres à ouvrir les églises et à célébrer les saints

[1] « Immensa vitia supercrescebant. » Hist. Ep. Autiss., in Labbe, Bibl., t. I; Steph. Tornac., Ep. 222, 14; Innoc. Ep. XIII, 43; Ep. VI, 93; Chron. S. Benign.; Gerv. Præmonstr. Abb. Ep., Præm., p. 2.

mystères. L'interdit ne fut pas même accepté par tous les prêtres; quelques-uns, sans s'inquiéter de la défense, célébraient néanmoins le service divin; il y en eut qui déclarèrent que la conduite du pape était d'une dureté inouïe. D'autres, au contraire, ne se laissèrent ni séduire par la flatterie, ni effrayer par aucune crainte : parmi ceux-ci se distingua principalement Pierre d'Arras, auparavant abbé de Cîteaux; le pape donna à tous ceux-ci de grands éloges. Ce fut en vain que quelques évêques et quelques chapitres essayèrent de différer l'exécution de la sentence, et de faire des représentations au pape; la simple menace d'un interdit, disaient-ils, met déjà le peuple en mouvement; il demande avec impétuosité qu'on lui rende ses autels, ses saints et ses fêtes; il est impossible de résister à des instances aussi pieuses. Le pape leur répondit : « Ces objections sont nulles, vous devez obéir; l'Église a été « trop longtemps insultée par un scandale public; le pape, « depuis son élection, a assez souvent averti le roi et l'a en- « gagé à éloigner celle qui est la cause de l'interdit, et à re- « prendre sa femme légitime; en même temps, nous avons « toujours déclaré qu'alors il lui serait fait droit, et que nous « écouterions des explications raisonnables. Le roi a bravé « tout cela. Le remède, à la vérité, est rude, mais de fortes « maladies ne peuvent être guéries par des médecines dou- « ces[1]. » Les évêques obéirent, et toute la France fut privée du service divin.

Si l'archevêque élu de Bourges faisait exception, plus par erreur ou par ignorance, l'évêque Hugo d'Auxerre, au contraire, préféra[2] sciemment la faveur du roi à ses devoirs envers le chef de l'Église, ne tenant compte ni de l'exemple général, ni de la perte de tout avancement. C'est pourquoi il fut le seul épargné par la fureur de Philippe, laquelle éclata contre le

[1] Lettre au clergé de France, 5, id. Mart.; Ep. app., I, 9, et Langebek, SS., VI, 94.

[2] Lebeuf, Histoire de l'Église d'Auxerre, p. 386; Ep. III, 43. Innocent ne voulait pas approuver son élection à l'archevêché de Sens. Gesta, c. 56.

clergé. Le roi chassa par la force des évêques, des chanoines et des curés de leurs églises, dignités, revenus et biens; beaucoup le prévinrent par une fuite spontanée. Il aborda d'un ton brusque l'évêque de Paris : « Vous autres prélats, vous ne « vous souciez de rien; pourvu que vous puissiez manger vos « gras bénéfices, il vous est indifférent de savoir ce que de- « vient le pauvre peuple. Mais prenez garde, je vous rognerai « l'écuelle! » L'évêque chercha en vain à le calmer et à le déterminer à céder au pape. « J'aime mieux perdre la moitié « de mes domaines, répondit le roi, que de me séparer « d'Agnès; elle fait une seule chair avec moi. » Les satellites de Philippe jetèrent le courageux évêque hors de sa maison, volèrent ses chevaux, ses vêtements, ses meubles. L'évêque de Senlis subit le même sort, et il n'échappa que par la fuite à une attaque plus terrible. Ingelburge aussi ressentit la vengeance du roi. Il fit enlever de son couvent la pauvre délaissée, qui n'avait d'autre consolation que la prière et les pratiques de piété, l'enferma dans le château-fort d'Étampes [1], et l'y abandonna à toutes les souffrances d'une dure captivité.

Si le roi eût épargné même son peuple, celui-ci aurait peut-être pris fait et cause pour lui. Mais la fureur l'avait tellement aveuglé, que, non content de persécuter le clergé, il diminua les possessions de la noblesse, et accabla les bourgeois des villes d'impôts exorbitants; et comme s'il cherchait à briser tous les liens qui attachaient ses sujets à sa personne, il afferma la perception de ces impôts à des Juifs. Cette double perte des biens terrestres et des biens célestes excita des murmures contre celui qui en était la cause. Les barons prirent les armes; les gens du roi ne voulurent plus le servir; ils le fuyaient comme un homme maudit par le Seigneur. Malgré ces violences, Innocent n'avait pas encore employé le moyen de

[1] Bâti par le roi Robert. Fleureau, Antiquités de la ville et duché d'Estampes, 4, Paris, 1683. — (Lisez l'Histoire de la ville d'Étampes, par M. Max. de Montrond, ouvrage plein de recherches curieuses et qui contient des détails intéressants sur la captivité d'Ingelburge; 2 v. in-8°. (A. de S.-C.)

punition le plus rigoureux, il n'avait pas prononcé l'excommunication contre le roi et Agnès [1]. L'excommunication avait coutume de faire une telle impression sur les évêques et les prêtres, qu'ils aimaient mieux quitter le pays, abandonner leurs revenus, sacrifier à l'obéissance envers leur supérieur spirituel toute reconnaissance pour les faveurs qu'ils avaient reçues des princes, et souvent pour voir terminer cette vie de souffrances par le martyre. On avait conseillé, dit-on, au pape de prononcer, au lieu de l'interdit, seulement l'exclusion du roi de la communion de l'Église, car il vaut mieux faire périr un seul homme que laisser tout un peuple se corrompre. Philippe avait peut-être redouté ce moyen, regardé comme plus sévère et plus efficace. Il est possible que la crainte de le voir encore employé lui ait inspiré des dispositions plus conciliatrices. L'exemple du comte d'Auxerre ne devait-il pas lui servir d'avertissement? Celui-ci avait été plusieurs fois excommunié pour ses oppressions de l'Église; alors, chaque fois qu'il venait à la ville, la cloche donnait le signal que le service divin devait être célébré en silence; et chaque fois qu'il en sortait, la cloche prévenait que le service divin serait célébré comme à l'ordinaire. Le comte ne pouvait ainsi ni entrer ni sortir sans insultes, sans murmures de la part du peuple, qui éprouvait avec douleur la privation des prières destinées au salut de l'âme [2]. Innocent se félicita beaucoup de n'avoir pas prononcé l'excommunication contre Philippe et Agnès, ni contre l'archevêque de Reims, comme l'avait fait autrefois le pape Nicolas contre l'empereur Lothaire et les archevêques qui s'étaient conduits exactement comme l'oncle de Philippe.

Le roi ne put résister plus longtemps à la sévérité de l'Église. Il envoya quelques prêtres et chevaliers à Innocent. Ils étaient chargés de se plaindre du légat, et en même temps de

[1] Capefigue, t. IV, se trompe, en donnant à Philippe l'épithète d'*excommunié;* il était seulement sous le coup de l'interdit, comme tous les habitants du pays.

[2] Hist. Ep. Autiss., in Labbe, Bibl., I.

faire connaître que le roi était disposé à comparaître devant les juges que le pape choisirait, et à se soumettre à leur sentence. « A quelle sentence? demanda Innocent : à la sentence « déjà prononcée, ou à celle à intervenir? Le roi connaît la « première : il doit éloigner sa concubine, reprendre la reine, « rétablir les évêques et les prélats qu'il a expulsés, et les in- « demniser; alors l'interdit sera levé. — Si le roi veut une se- « conde décision juridique, qu'il donne caution et qu'il exé- « cute tout le reste [1]. » Agnès fut terrifiée par cette réponse, et le roi devint furieux : « Je veux me faire infidèle! » s'écria-t-il. « Que Saladin était heureux! il n'avait point de pape! » Il fallait abandonner celle à laquelle il était si passionnément attaché, dont il prononça encore le nom dans son agonie, et reprendre celle qu'il détestait du plus profond de son cœur.

Il convoqua les prélats et les seigneurs du royaume pour délibérer avec eux. Agnès parut devant cette assemblée, pâle, épuisée par la douleur et par l'état de grossesse dans lequel elle se trouvait. Elle n'était plus parée de cette jeunesse pleine de vie, de cette grâce avec lesquelles elle avait distribué les prix aux vainqueurs dans les tournois de Compiègne. Elle eût ému toute l'armée des Grecs, comme l'avait fait la veuve d'Hector. Les barons gardaient un sombre silence. Philippe les interrogea sur ce qu'il devait faire : — « Obéir au Saint-Père, « éloigner Agnès, reprendre Ingelburge : » telle fut leur réponse. Le roi s'adressa à son oncle l'archevêque de Reims et lui demanda s'il était vrai que le pape lui eût écrit que la sentence du divorce qu'il avait autrefois prononcée entre lui et Ingelburge n'était qu'une risée [2]? L'archevêque ne pouvait le nier. Alors le roi lui dit d'un ton brusque : « Vous êtes donc « un insensé et un sot pour avoir prononcé une pareille sen- « tence! »

[1] Ep. V, 49; Ep. XI, 182; Ep. II, 198; Gesta, c. 53.

[2] *Illa non erat divortii sententia dicenda, sed ludibrii fabula nominanda.* Lettre adressée à l'archevêque de Reims pour être communiquée à tout le clergé de France.

Le roi envoya une nouvelle ambassade à Rome avec des prières plus pressantes de lever l'interdit et d'examiner les objections. Agnès suppliait aussi; elle allégua sa jeunesse, son inexpérience, son espérance de pouvoir toujours conserver l'époux auquel elle s'était donnée. Elle parla de ses enfants, du triste sort de sa séparation. « Ce n'est pas la splendeur de la « couronne qui m'éblouit, dit-elle, mon cœur est tout entier « au roi. » Le pape fut inflexible; ni les menaces ni les prières ne purent l'ébranler, lui qui se sentait sur le terrain solide de l'accomplissement légitime de son devoir.

C'est une semblable fermeté qui a conservé l'influence du Christianisme en Occident, qui a fondé la domination de Rome sur le monde, et élevé, uniquement par la puissance victorieuse d'une idée supérieure, le Siége apostolique au-dessus des trônes des rois. Encore aujourd'hui, c'est ordinairement à la vigilance, à la sévérité des souverains pontifes, à leurs soins constants de maintenir l'unité au sein de l'Église, que le Christianisme doit le bonheur de n'avoir pas été refoulé comme une secte dans un coin du globe, de ne s'être pas pétrifié dans de vaines formalités comme la religion des Indous, et de n'avoir pas laissé l'Europe paralyser son énergie au sein des plaisirs de l'Orient.

Philippe se soumit enfin; Innocent envoya au roi son confident et son oncle, le cardinal-évêque Octavien d'Ostie, homme versé dans les affaires et le droit, expérimenté, fin et agréable, lié avec les personnages les plus distingués de cette époque, connu en France, qui se vantait même d'être parent de Philippe. Le pape ne se désista pas des conditions qu'il avait imposées; car le légat fut chargé de demander pleine satisfaction pour les dommages essuyés par le clergé, l'éloignement de sa concubine, même du royaume, la réintégration solennelle de la reine, serment et caution de ne pas chercher à divorcer sans un jugement de l'Église. « Si Philippe accorde tout cela, alors « on peut lever l'interdit, à la réserve de la punition de ceux « qui ne l'ont pas observé. Si le roi, contrairement à toutes

« les exhortations, persévère dans la demande de divorce, le « légat aura à fixer un délai irrévocable de six mois, après « l'expiration duquel le procès devra commencer. Pendant cet « intervalle, le roi de Danemarck peut envoyer, dans un lieu « convenable pour les deux parties, les deux mandataires, les « témoins et les défenseurs de sa sœur, sous le sauf-conduit « du pape et du roi. Le cardinal Jean Prisca accompagnera le « légat pour faire l'enquête, afin d'examiner l'affaire tranquil« lement, exactement et d'une manière approfondie, en con« sultant des hommes pieux, savants et profonds, afin de pro« téger la sécurité et la liberté de la reine, et pour que ce « débat soit enfin décidé selon le droit et la justice [1]. »

Les cardinaux partirent au milieu de l'été pour la France [2]. Ils traversèrent le pays en triomphe, au milieu d'une foule de gens qui, arrivés des parties les plus éloignées du royaume, se trouvaient sur leur passage. La joie était grande et générale. On vénérait dans leur personne les messagers qui rapportaient le trésor le plus précieux, la paix, la réconciliation avec l'Église. On exposa d'abord aux prélats, dans une réunion particulière à Vezelay, quel appui on attendait d'eux, et ils se montrèrent prêts à tout. Dans une entrevue que le roi eut avec le comte de Flandre et le duc de Brabant à Compiègne, il apprit l'entrée des légats dans le royaume. Il alla aussitôt à leur rencontre, et les reçut à Sens avec toutes les marques du dévouement et du respect. Il promit, en versant des larmes, d'obéir aux ordres du Saint-Père. Tous ceux qui connaissaient Philippe étaient étonnés de sa condescendance. Il donna d'abord satisfaction aux ecclésiastiques, puis il accorda de nouveaux priviléges à plusieurs églises, et se réconcilia avec les évêques de Soissons et de Paris. Le légat l'exhorta ensuite à quitter Agnès. La veille de la Nativité de Marie, les cardi-

[1] *Gesta*, c. 54. Comparez la lettre d'Octavien au pape, Langebek, VI, 103; Ep. II, 197.

[2] Capefigue dit que le cardinal arriva en France vers le mois de septembre 1202. Il y a beaucoup d'inexactitudes dans cet écrivain, II, 54; entre autres, qu'Agnès se trouvait déjà au septième mois de sa grossesse, etc.

naux, le haut clergé de France et le roi s'assemblèrent au château de Saint-Léger, où les reines avaient autrefois souvent séjourné et où les rois avaient donné de nombreuses fêtes. Ingelburge, dont la santé était affaiblie, s'y trouva aussi. Une foule immense attendait l'issue de la délibération. Les légats insistèrent sur une discussion publique. Dans le commencement, leurs représentations ne parurent faire aucune impression sur le roi, et plusieurs renonçaient déjà à l'espoir d'un accommodement à l'amiable ; enfin Philippe ne résista pas plus longtemps. Il se laissa déterminer à faire une visite à la reine, accompagné des légats et d'un autre ecclésiastique. Il ne l'avait pas revue depuis la séparation, n'avait plus entendu parler d'elle, et n'avait jamais souffert qu'on en parlât en sa présence. L'expression de son visage, en entrant chez la reine, trahit sa lutte intérieure. « Le pape me fait violence ! » s'écria-t-il. — « Non, il veut seulement que la justice triomphe, » répondit Ingelburge. Les cardinaux la firent conduire dans l'assemblée publique par trois évêques, avec tous les honneurs dus à une reine, et Philippe se conforma, quoique malgré lui, à l'avertissement du légat de la reconnaître comme épouse et reine de France ; il s'engagea à la traiter respectueusement à ce double titre ; il en fit le serment par l'organe d'un chevalier, son confident, qu'il avait envoyé deux fois à Rome comme ambassadeur.

Alors, les cloches retentirent de nouveau ; le voile qui cachait les saintes images fut enlevé ; les portes des temples s'ouvrirent devant la foule joyeuse ; tout le monde accourut dans les églises pour contempler les sanctuaires dont on avait été si longtemps privé, pour entendre les chants, pour célébrer les cérémonies de la religion. L'interdit avait duré sept mois ; et les prélats éprouvèrent la même émotion consolante que si, après une nuit obscure, le jour avait reparu dans tout son éclat, si la langue des muets avait été déliée, et l'ouïe rendue aux sourds. Près de trois cents serfs périrent dans la foule.

De plus, le roi consentit à se séparer d'Agnès. Il ne pouvait

pas l'éloigner du royaume, car elle était près d'accoucher; le lieu où elle se rendit n'était pas assez éloigné de sa propre demeure pour ne point donner matière à des soupçons. Philippe, au contraire, ne se laissa déterminer par aucune prière et aucune persuasion à garder auprès de lui la reine et à vivre avec elle en époux. Il persista à en rester séparé, et soutint constamment qu'elle était sa trop proche parente; en sorte que le légat, conformément aux ordres reçus, fixa à Soissons, pour discuter le divorce, le délai de six mois, six jours et six heures. Le roi de Danemarck et l'archevêque de Lund en furent instruits, afin d'envoyer des procureurs à la reine, et dans plusieurs couvents et communautés de religieuses on supplia le Tout-Puissant d'édifier le cœur du roi.

Octavien annonça sans retard au pape le résultat de sa mission et comment la reine habitait maintenant Étampes, où elle était pourvue de tout ce qui lui était nécessaire, et entourée de tous les honneurs convenables. Il mentionnait légèrement l'impression qu'elle avait produite sur l'esprit du roi; le cardinal ne fit ressortir que les faits connus de tout le monde. L'évêque de Soissons écrivit plus franchement ce qu'il avait remarqué dans la physionomie de Philippe, les expressions dont il s'était servi, et laissa entrevoir que la reconciliation ne s'était pas opérée de la manière la plus solide. Philippe lui-même ne dissimula pas que dans toutes les marques d'honneur avec lesquelles il avait reçu les légats, il avait été obligé de se faire violence, afin d'être traité avec plus de modération, comme il était arrivé à plusieurs de ses prédécesseurs. Il ajoutait que les prêtres seuls se montraient aussi durs à son égard, que le pape devrait bien leur signifier d'être plus conciliants, et il le priait de réfléchir qu'il avait repoussé plusieurs propositions à lui faites d'entrer dans une alliance contre l'Église romaine[1].

En effet, il est probable que Philippe consentit à ce qui se passa à Saint-Léger, plutôt par l'ennui que lui causaient

[1] Ep. III, 13, 14; Gesta, c. 54, 55; dans Baluze et 50 dans Brequigny; Ep. III, 15, et Langebek; Ep. V, 49 Ep. III, 17.

des exhortations incessantes, et dans le but d'apaiser le peuple par la levée de l'interdit, que par véritable conviction. Il s'en repentit bientôt. A peine l'assemblée était-elle dissoute, qu'il fit ramener de nouveau Ingelburge à Étampes et la fit garder plus étroitement encore qu'auparavant. Le cardinal observa, il est vrai, dans son rapport adressé à Rome, qu'on rendait les honneurs royaux à la reine, qu'elle avait des prêtres pour la célébration des solennités de l'Église, des chevaliers et des domestiques pour son service, des vêtements et de la nourriture selon ses désirs. Le cardinal fut trompé ou par le bruit public, ou par le roi, qui n'accorda à la reine cet entourage que dans le premier moment; car peu de temps après, personne ne pouvait plus visiter Ingelburge sans une permission écrite de Philippe, et il lui était défendu de sortir du château. On lui retira tous ses gens de service; deux chapelains danois restèrent son unique société. Il était même interdit à ceux-ci de lui parler autrement qu'en français et devant témoins. Tout ce qu'ils écrivaient par ordre d'Ingelburge devait être présenté au roi; il n'était pas permis de prononcer son nom dans les prières publiques. Elle se plaignit auprès du pape de ce traitement, ainsi que de la conduite du légat, et surtout de ce que celui-ci avait intercalé dans la formule par laquelle Philippe s'engageait à la reprendre pour reine et pour épouse, les mots: *pendant sept mois*. Innocent lui écrivit une lettre dans laquelle il appelle l'attention de la reine sur les résultats obtenus : « Philippe a indemnisé les évêques, éloigné la concubine, reconnu « Ingelburge pour son épouse, et prêté serment de la traiter en « reine et de ne pas la quitter sans un jugement de l'Église. Il « doute que le cardinal ait osé dépasser les instructions à lui « données, et qu'il ait dit, sans admettre la déclaration du roi « dans le serment : Tu dois être reine pendant sept mois. Certainement les évêques ne lui auraient pas caché cela dans « leurs rapports. Il peut à peine croire qu'on la traite aussi « durement; mais dans le cas où l'un ou l'autre de ses ordres « n'aurait pas été exécuté, il en écrira au légat. Il lui recom-

« mande encore une fois d'avoir recours à la prière, d'avoir
« confiance en Dieu et dans les démarches qu'il fera auprès de
« son frère qui, certes, pourra prouver facilement la fausseté
« de la prétendue parenté. Il ne l'abandonnera pas, quoiqu'il
« n'ait pu refuser la demande du roi pour faire décider le
« point de droit [1]. »

La nouvelle de la levée de l'interdit en France parvint bientôt en Danemarck; quoiqu'on n'y connût pas encore la visite faite par Philippe à sa femme, on pouvait cependant conclure de la réouverture des églises un changement de sentiments, non de la part du pape, mais de la part du roi. Tous ceux qui s'intéressaient aux malheurs de la princesse espéraient voir enfin triompher le droit, et la sagesse l'emporter sur la méchanceté. Les rapports de Rome ne tardèrent pas à arriver. Innocent écrivit au roi : « Notre volonté inébranlable
« étant de protéger la juste cause de votre sœur, nous n'avons
« pu refuser d'entendre la partie qui demande une décision
« juridique, surtout puisque la sentence du divorce n'a été ré-
« voquée que par le manque des formalités. Veuillez donc
« envoyer des procureurs et des témoins, parce que, si la pré-
« tention de la reine est fondée, personne ne pourra réfuter
« plus facilement que vous le prétexte de parenté. Vous ne
« devez pas refuser votre appui à la reine. »

La conduite du légat dans cette affaire ne fut ni appropriée à l'importance que le pape y attachait, ni à la sévérité avec laquelle il l'avait traitée jusqu'à ce jour, ni conforme aux ordres qu'il avait reçus, ni exempte de tout reproche; soit que la vanité de s'assurer des prétentions à une parenté distinguée [2], soit que la réception amicale du roi et son apparente inflexibilité, l'eussent déterminé à montrer une plus grande condescendance. Ingelburge elle-même porta plainte contre lui,

[1] Langebek, VI, 97. Cette lettre est dans l'édit. de Brequigny des Lettres d'Innocent.

[2] Les ambassadeurs danois appelèrent aussi de l'assemblée de Soissons à Rome, expressément parce que le cardinal, comme oncle de Philippe, leur parut suspect. Rog. Hoved. ad ann. 1201.

« prétendant qu'avant la levée de l'interdit, il ne s'était pas « efforcé, comme les ordres précis du pape le lui comman- « daient, d'amener le roi à la traiter en épouse, se contentant « d'une déclaration générale ; accepter cette déclaration, lever « l'interdit et fixer le jour d'une assemblée, avait été l'affaire « d'une heure ; il s'était montré satisfait lorsqu'on avait con- « duit la reine au château de Saint-Léger, au lieu d'insister « pour qu'on la fît venir à Paris, ou à la résidence du roi, ou « du moins dans une ville populeuse, où il eût fallu lui témoi- « gner les honneurs royaux. » Il courut plusieurs bruits sur le cardinal qui excitèrent une impression désagréable à Rome, et l'on y jugea que, sur quelques points, il avait dépassé les instructions apostoliques et sur d'autres, il les avait suivies très superficiellement [1].

Avec la bienveillance d'un ami, avec l'affabilité d'un supérieur qui sait tempérer le blâme par la douceur, et cependant avec la sévérité d'un maître qui ne doit laisser compromettre ses mesures ni par une faiblesse inutile, ni par la ruse, Innocent blâma la conduite du légat, et lui recommanda une plus grande fermeté pour l'avenir. « Le mécontentement que nous « avons éprouvé en voyant que vous n'avez pas insisté sur « l'obligation d'éloigner la concubine du royaume, s'est calmé « aussitôt que nous avons appris le motif qui vous a guidé « (le prochain accouchement d'Agnès). Mais vous devez rap- « peler avec d'autant plus de persistance cette obligation à « l'époque de la réunion de l'assemblée, afin que le roi ne « puisse reprocher ni de la négligence au légat, ni de la du- « plicité au pape, et dire : On aurait dû m'avertir auparavant, « ou bien : On a agi seulement pour l'apparence, tandis que « moi je me mets à l'œuvre ouvertement et sans feinte. Le « légat doit donc employer toutes les prières, les exhortations « et tous les moyens de persuasion, pour que le roi vive de « nouveau maritalement avec sa femme. Ce sera un honneur

[1] Gesta, c. 54.

« pour nous, et une gloire extraordinaire pour le légat, si « on parvient à faire cesser cette mésintelligence. Bien des « choses se sont passées qui ne s'accordent pas entièrement « avec les instructions que vous avez reçues. Vous n'avez qu'à « juger vous-même, par la manière dont la reine est traitée « actuellement, si cela est conforme au serment du roi, et si « vous avez mis toute la sévérité et la persévérance nécessaires « dans vos démarches. Le pape ne veut cependant pas ajouter « foi à tout ce qui se dit; mais il est du devoir du légat de « faire recouvrer à Ingelburge sa liberté, la faculté de recevoir « tout le monde, d'être servie par les prélats et les seigneurs « comme leur reine; le roi doit la visiter aussi quelquefois, et « qu'il ait soin de lui donner un entourage et de fournir à ses « besoins, comme il convient à une reine. Si le roi, dit le pape « en terminant sa lettre, croit pouvoir nous tromper, qu'il « prenne garde de ne pas se tromper lui-même. Nous répan- « drons, s'il le faut, notre sang pour la vérité et le droit; et ici « nous ne voulons rien entreprendre, avec l'aide de Dieu, par « ruse ou par moquerie. Evitez donc tout commerce avec « ceux qui n'osent plaider la cause de la reine par crainte « d'être dénoncés. Pensez à ce que nous vous avons dit : cette « affaire peut contribuer essentiellement à l'élévation du Saint- « Siége, si elle est dirigée avec prudence; mais elle peut aussi « lui attirer beaucoup de déboires, si elle est traitée avec né- « gligence. Quelle honte si cette affaire devait avoir une issue « insignifiante, et qu'il fallût dire : la montagne a enfanté une « souris! Réfléchissez donc à vos devoirs envers Dieu, envers « nous, envers l'Église, envers le salut de votre âme! Que sont « les hommes, le roi, les particuliers, la faveur des princes, « comparativement à tout cela? Notre bienveillance envers « vous n'a pas diminué, nous avons parlé en ami à un ami; « nous vous prions d'accorder à la reine l'assistance la plus « efficace possible [1]. »

[1] La lettre du pape dans Langebek, VI, 103, et Ep. III, 16, dans Bréquigny.

Le pape répondit au roi qui se plaignait d'avoir été forcé de se soumettre aux ordres apostoliques : « Il n'est question ici « d'aucune violence, mais seulement de droit, et du remède « salutaire de l'âme. Nous voulons vous exhorter amicalement « à reprendre de nouveau la reine; nulle n'est plus haut placée « par sa naissance; elle est non-seulement pure, mais même « une sainte, d'après le témoignage général. Il est toujours de « votre devoir d'accomplir les demandes que le Siége aposto- « lique vous a faites depuis longtemps, car elles sont sérieu- « ses; si ces demandes ne sont pas accomplies, vous donnez à « la partie adverse un prétexte de ne pas répondre sur la « question de droit [1]. »

Ce n'était pas tout encore. Le roi avait à faire l'expérience, dans cette circonstance, de la fermeté inébranlable et de la rigueur inflexible du pape. Innocent se souvint des prélats qui n'avaient pas observé l'interdit aussitôt qu'il avait été prononcé par les légats. Le gouvernement de l'Église ne pouvait subsister avec son influence sur la chrétienté, qu'à la condition qu'un seul et même esprit animait ceux qui administraient, et que tous, dans tous les degrés de hiérarchie, travaillaient, comme un tout fortement constitué, pour arriver à un seul et même but. Innocent, que ses fonctions portaient à la sévérité, et que son cœur portait à la douceur, s'était réservé à lui-même la punition de ces évêques récalcitrants. L'archevêque de Reims, six évêques et quelques abbés suspendus par le légat, furent obligés de comparaître en personne devant le Saint-Siége. Ceux seulement qui étaient ou trop âgés ou malades, obtinrent l'autorisation d'envoyer des représentants. Ils prêtèrent le serment d'obéir aux sentences apostoliques qui seraient portées contre eux, tant à cause de leur désobéissance à l'interdit que de la suspension de leurs fonctions. Ils furent déclarés absous de leur désobéissance, mais le pape, par prudence, s'abstint de prononcer la suspension. Il se contenta de

[1] Ep. III, 18.

casser, dans une assemblée publique des cardinaux, l'élection de Hugo de Noyers, évêque d'Auxerre, que les chanoines de Sens avaient élu unanimement pour leur archevêque, afin que l'on connût la différence entre ceux qui sont obéissants et ceux qui ne le sont pas; car Hugo n'avait point observé l'interdit. Cette sentence fut approuvée de tous, et quelqu'un, en l'entendant, s'écria : « Notre seigneur évêque d'Auxerre peut chanter « maintenant plus juste, il n'y gagnera jamais autant qu'il a « perdu en chantant faux. » Comme cette condamnation et la suspension de sa dignité le couvrit de mépris et accabla sa vie de chagrins, Innocent ne voulut pas le punir doublement et « rompre entièrement le roseau à moitié brisé, » il lui permit d'exercer les fonctions épiscopales. L'archevêque de Bourges, avant de pouvoir être sacré, fut obligé de justifier, avec des preuves et des témoins, que s'il n'avait pas obéi au légat, ce n'était point par mépris, mais par ignorance [1].

Outre sa principale mission, l'évêque d'Ostie en avait encore deux autres, celles de rétablir l'union entre la France et l'Angleterre, et d'exciter à une nouvelle croisade. Quant à la première, il ne resta rien à faire au légat, puisque la paix avait été conclue quelque temps avant son arrivée; peut-être du côté du roi de France, non sans l'influence de l'interdit, et du côté du roi d'Angleterre, à cause des prétentions de son neveu le duc de Bretagne, de son droit contesté à la couronne et de l'obéissance douteuse de ses vassaux; mais, dans tous les cas, elle avait été certainement conclue à des conditions qui ne pouvaient pas être agréables au pape.

Il y avait eu une entrevue entre les deux rois. Indépendamment de différentes cessions de domaines, Jean promit à Louis, successeur de Philippe, sa nièce Blanche de Castille pour femme, de grands fiefs pour biens patrimoniaux, la réversion de fiefs plus considérables encore, si lui-même mourait sans enfants, et en outre 20,000 marcs d'argent pour dot. Philippe

[1] Ep. III, 20, 43.

s'engagea à rendre tout ce dont il s'était emparé depuis la mort de Richard, sous la condition que le roi d'Angleterre autoriserait le jeune duc de Bretagne à lui prêter hommage, et renoncerait à la suzeraineté qu'il réclamait sur cette province [1]. Ce qui devait plaire le moins au pape, ce fut la clause statuant que le roi Jean n'enverrait aucun secours, ni ouvertement, ni en secret, à son neveu Othon, sans la volonté du roi de France.

L'ardeur pour la croisade s'était de nouveau ranimée parmi la noblesse de France ; mais dans d'autres pays bien des obstacles s'opposaient encore à la réalisation de ce but suprême de tous les projets d'Innocent. Les mesures préparatoires n'avaient pas été partout exécutées comme il le désirait. Les religieux de Cîteaux en France, par exemple, ne se montraient nullement disposés à contribuer aux frais de la guerre avec la cinquantième partie de leurs revenus. Ils prétextaient des franchises obtenues des papes antérieurs, et manifestèrent tant de mauvaise volonté qu'Innocent fut indigné. Des ambassades envoyées à différentes reprises par des abbés ne purent le fléchir, et il leur fit sentir sa colère en leur refusant satisfaction pour d'autres affaires. Enfin, Guido de Poré, abbé de Cîteaux, se chargea personnellement de la défense de son ordre. Il fut plus heureux, il se concilia l'affection du pape, obtint la rénovation des priviléges accordés, et, au lieu d'aider l'expédition avec de l'argent, l'ordre reçut l'autorisation de n'y contribuer que par la prière.

Quoique Innocent eût précédemment fixé l'époque du départ de l'armée des croisés, aucune armée n'était encore rassemblée nulle part. Une toute petite troupe de la haute Italie seulement s'était trouvée au rendez-vous. Le pape avait équipé quelques vaisseaux pour la transporter au-delà de la mer, ainsi que les provisions de blé avec lesquelles Innocent voulait secourir ceux qui étaient encore dans la Terre-Sainte.

[1] Le traité est dans Rymer, Act. I, 37.

Des tempêtes forcèrent la petite escadre à se réfugier dans le port de Messine. Là on s'aperçut que les grains commençaient à se gâter, et comme ils étaient à un prix plus élevé dans ce pays qu'en Syrie, on les vendit. Le produit de la vente, divisé en trois parties égales, fut destiné à la reconstruction des murs de Tyr, à la solde des guerriers, et aux pauvres. Le vaisseau fut remis aux Templiers.

En France, les circonstances parurent plus favorables à la réalisation de la croisade. Baudouin de Flandre et du Hainaut, beau-frère du comte de Champagne et de Philippe-Auguste, par Isabelle sa sœur, depuis longtemps vassal turbulent et dangereux à cause de son alliance avec les rois d'Angleterre, puissant par la réunion de ces provinces florissantes et de ces villes industrieuses que Philippe d'Alsace avait laissées à Marguerite, mère de Baudouin, avec son patrimoine paternel qui s'étendait au loin sur des domaines fertiles, plus considéré par un honneur chevaleresque sans tache que par sa fidélité envers son suzerain, Baudouin espérait expier, en prenant la Croix, les erreurs de sa jeunesse, et quelques injures envers l'Église, auxquelles il s'était laissé entraîner, à ce qu'il paraît, contrairement à son caractère. La crainte d'être exposé sans aucun appui, par la mort de Richard et la versatilité de Jean, à la vengeance de Philippe, exerça sans doute sur lui une influence encore plus décisive. Il crut avoir moins garanti la possession de ses provinces par la paix conclue l'année précédente à Péronne avec le roi de France, que par la protection que le Saint-Siége lui accorderait en sa qualité de croisé. C'est par ces motifs qu'il prononça le vœu, au commencement du carême de cette année (1200), dans l'église de Saint-Donatien à Bruges. Ni l'attrait d'un pays riche de tous les dons de la nature et des arts, ni l'affection des bourgeoisies de ses villes populeuses, ni son amour pour ses deux filles, qui ne devaient pas même recevoir les soins de leur mère, puisqu'elle prit la Croix avec lui, ne purent le retenir. Ajoutez l'élan de cette piété dont il fut animé dès sa jeunesse, et qui lui fit multi-

plier, plus que tout autre prince, les preuves de sa vénération pour l'Église. Son exemple entraîna la noblesse flamande, sa femme Marie, ses frères Henri et Eustache, le neveu de Philippe son troisième frère, son cousin Thierri, fils illégitime de son oncle Philippe. De plus, il fut suivi de Jacques d'Avesnes, qui avait déjà traversé la mer sous le comte Philippe, de Cunon et Guillaume de Béthune, du châtelain de Bruges, Jean de Nesle. Le comte Hugues de Saint-Pol, son neveu Pierre d'Amiens, Rainer de Tritt et Eustache de Cantaleu. Nicolas, de la maison de Mailly, deux autres neveux et beaucoup d'autres dont les familles sont éteintes depuis longtemps, l'accompagnèrent. A eux se joignirent le comte Godefroi du Perche et Étienne son frère, Rodriguez de Montfort, qui n'était pas de la famille de Simon; Ivon de Laval, Alméric de Villeroy, Godefroi, fils du vicomte de Beaumont. Vinrent encore le sire de Dampierre, le comte de Boulogne et sa femme; ces derniers ne se croisèrent pas sincèrement; ils n'avaient d'autre but que de se ménager une réconciliation avec Philippe, réconciliation qui eut lieu, et pour gage de laquelle leur fille fut fiancée avec le prince royal. L'appel d'Innocent n'excita pas la même ardeur dans d'autres pays; cependant, on cita plus tard les noms de quelques grands seigneurs qui prirent la Croix. En Aquitaine, le comte Alphonse de Bayonne fit des préparatifs avec ses deux fils. En Lombardie, le comte Ambroise de Malaspina fut le seul à se croiser; mais il fut bientôt suivi de plusieurs autres puissants barons.

Dans le sud-ouest de l'Allemagne, l'invitation d'aller combattre les infidèles obtint encore plus de succès. Martin, abbé du couvent de Pairis, de l'ordre de Cîteaux, prêcha la Croix, principalement en Alsace, sur l'ordre du pape. Doué d'un extérieur agréable, étant d'un commerce affable, possédant une éloquence entraînante, joignant à ces qualités la maturité du jugement et la prudence des conseils, cet homme, qui jouissait et de l'affection de ses frères et d'une grande considération parmi les gens du monde, ne pouvait

manquer de réussir, d'autant plus qu'il montrait en tout l'exemple.

Les grands seigneurs français avaient fixé un jour pour se réunir à Soissons, afin de se concerter sur le départ et sur les mesures à prendre. Mais il ne s'y rencontra pas un nombre suffisant de membres. Une nouvelle convocation eut lieu à Compiègne, et là se trouva l'assemblée la plus considérable que l'on eût jamais vue de comtes, de barons et de chevaliers. La Croix rouge brillait sur la poitrine de tous. On détermina d'abord l'époque à laquelle on aurait à se pourvoir d'argent et des autres objets nécessaires, ensuite on délibéra sur le chemin qui serait préférable. Celui par terre parut plus dangereux, à cause des dispositions hostiles des Grecs; celui par mer exigeait des négociations avec une ville maritime. Les trois premiers princes placés à la tête de l'expédition nommèrent chacun deux ambassadeurs [1] pour une ville maritime, et leur donnèrent plein pouvoir de fréter des vaisseaux en assez grand nombre pour transporter au-delà de la mer une chevalerie aussi nombreuse. Pise et Gènes leur parurent le plus favorablement situées. Mais Pise avait déjà fait connaître au pape l'impossibilité où elle se trouvait, malgré sa bonne volonté, de coopérer à la croisade, parce que les Génois lui avaient fait éprouver de grandes pertes; ceux-ci s'excusèrent en prétextant leurs luttes contre les Pisans [2]. Enfin lorsque les ambassadeurs, espérant dans la coopération de Venise, proposèrent cette ville, ils reçurent des lettres confirmées par les sceaux des trois princes, afin que le doge pût négocier avec eux.

Innocent, plein de joie de voir approcher l'accomplissement de son vœu le plus ardent, avait adressé partout des lettres pour enthousiasmer les esprits, augmenter le nombre des combattants, et ordonner ce qui serait nécessaire et convenable en

[1] Au nom du comte Thibaut de Champagne, Godefroi de Villehardouin et Milon de Brabant; pour le comte Baudouin, Cunon de Béthune et Alain de Machicoux; pour le comte de Blois, Jean de Fraise et Gauthier de Gandville.

[2] Marini. Stor. del commerz. Venet, IV. 10.

faveur des fidèles engagés dans une entreprise si sainte. Il renouvela l'absolution pleine et entière des peines pour les péchés des croisés, et pour tous ceux qui, sans partir eux-mêmes, contribueraient, selon leur fortune, à la croisade. Comme la France était encore sous le coup de l'interdit, Innocent permit qu'on célébrât le service divin pour les croisés, toutefois sans admettre personne autre, sans le son des cloches et seulement à voix basse. Chaque excommunié devait conserver les taxes de son absolution pour subvenir aux frais du voyage. Il autorisa les clercs à mettre en gage trois années de leurs revenus. Les seigneurs temporels eurent défense de surcharger de lourds impôts les biens de ceux qui étaient partis, et les créanciers de leur réclamer des intérêts pendant tout le temps de leur absence; il fallait forcer les chrétiens par les moyens de discipline ecclésiastique, et les Juifs par le bras séculier, à restituer ce qu'ils avaient fait payer par contrainte. Innocent recommanda aux croisés eux-mêmes de la modération; il les engagea à se contenter de deux mets; les comtes, les barons et autres nobles pouvaient seuls se permettre un entremets; à s'abstenir de porter de l'hermine et d'autres fourrures jusqu'à la fin de leur pélerinage. Les écuyers et les domestiques ne devaient pas porter des habits de couleurs variées et tranchantes, mais des vêtements simples, tels que la convenance l'exige. Les tournois étaient interdits, au moins pendant cinq ans, sous peine de l'excommunication. « Comme les hommes de Ninive, écrivit le « pape aux prélats de France, accuseront un jour vous et le « clergé au jour du jugement! Eux, ils firent pénitence en en- « tendant les prédications de Jonas; mais vous, vous ne faites « rien pour détourner l'injure commise envers le Christ. Re- « gardez-le de nouveau flagellé, battu, honni, crucifié! Écou- « tez comment ses ennemis s'écrient : Si tu es le Fils de Dieu, « sauve-toi toi-même. Vous (notre cœur saigne d'être obligé « de le dire), vous n'avez pas même présenté de l'eau fraîche « à celui qui vous en demandait, et les laïques auxquels vous

« devez prêcher l'obéissance à la sainte Croix par la parole et « les œuvres, disent de vous : Ils mettent de lourds fardeaux « sur le dos de leurs subordonnés, et se refusent à les toucher « seulement d'un doigt. Oui, si vous pouvez entretenir des « jongleurs, avoir des chiens, nourrir des oiseaux, vous pour- « riez aussi vous montrer généreux pour le patrimoine du Sei- « gneur; mais vous êtes avares envers lui... » La quarantième partie des revenus destinée à la croisade devait être perçue dans tous les diocèses sans délai et sans égards pour personne, sous peine des rigueurs du jugement dernier. Innocent nomma les évêques de Paris et de Soissons, ainsi que deux abbés, pour surveiller l'exécution de ses ordonnances dans toute la France.

Le onzième siècle s'était terminé par un grand événement, la prise de Jérusalem; de même, le douzième siècle acheva son cours au milieu de la joie excitée par une espérance non moins glorieuse. Comme Pascal II passa du triomphe de la prise de Jérusalem à une vie orageuse, à des dissensions qui vinrent combattre la libre action de l'Église, de même Innocent entra dans le treizième siècle avec la conscience de parvenir à vaincre et à dominer tous les obstacles qui l'empêchaient de constituer la société chrétienne sur l'unité de vie spirituelle.

L'alliance avec le Danemarck se maintint par la ferme confiance de ce pays dans le centre de la chrétienté; les Bulgares et les Arméniens s'étaient réunis à ce centre; le Nord allait être mis en relations étroites avec Rome; l'antique Byzance était appelée à un rapprochement qui eût accru l'énergie des forces de la grande société chrétienne. En Angleterre, la lutte intestine était apaisée; entre ce pays et la France, un traité avait mis fin à une guerre sanglante; l'ordre légitime s'était consolidé en Sicile; en France, la volonté et le devoir du roi parurent renoncer à persévérer dans une révolte scandaleuse; en Allemagne seulement, il était encore indécis si le souverain, protecteur de l'Église, serait élu en opposition ou en conformité avec les désirs de celle-ci. Mais, comme un siècle aupara-

vant, les plus nobles, parce qu'ils étaient les plus fervents et les plus courageux, croyaient entendre la voix de Dieu dans la parole qui les appelait à délivrer l'antique terre des miracles, de même un semblable mouvement s'était aussi manifesté à cette époque dans presque toute la chrétienté; le regard et l'espérance de celui qui avait provoqué cet élan religieux pouvaient donc se porter avec joie sur le siècle qui s'ouvrait, et le voir surgir pour une nouvelle glorification de la grande institution divine.

LIVRE CINQUIÈME.

Principautés napolitaines : combats et victoire du comte Gauthier de Brienne. — Allemagne : lettres du pape; le cardinal Guido; remontrances des princes allemands; persévérance du pape. — France : concile tenu à Soissons au sujet du divorce; mort d'Agnès de Méranie. — L'Angleterre et la France. — Croisades : situation de Venise à cette époque; ses relations avec Byzance; le doge Henri Dandolo; négociations des croisés avec Venise; mort du comte de Champagne; Boniface de Montferrat choisi pour général.

(1201.)

Le comte Gauthier de Brienne avait enrôlé en France une petite troupe choisie de courageux combattants, avec lesquels il se disposa à s'emparer des provinces de sa femme dans la basse Italie. Suivant l'usage de cette époque, il fit une donation à une église, espérant par là obtenir la protection divine pour son expédition. Plusieurs croisés français furent heureux de trouver cette occasion d'employer l'ennui de leur loisir jusqu'au moment où tout le monde serait prêt pour le départ en Terre-Sainte. Gauthier de Montpellier, Eustache de Conflans, un des Joinville, quelques chevaliers de la Champagne, traversèrent les Alpes à marches forcées avec le comte, pour se rendre à Rome. Cette tentative de conquête, dans un pays étranger, avec une poignée de soldats, parut une entreprise hasardeuse et téméraire. L'état des principautés napolitaines était déplorable; les Allemands parcouraient et pillaient le pays, forçaient par diverses tortures les habitants à livrer leurs trésors cachés. Aussitôt que Thibaut et ses compagnons apprirent l'arrivée du comte, ils se liguèrent contre lui, rassemblèrent une armée bien plus nombreuse que la sienne, et occupèrent les passages faciles à défendre. Le pape, espérant se

servir de Gauthier pour vaincre ses adversaires indomptés, lui donna cinquante onces d'or, afin de pouvoir augmenter ses forces, et par une circulaire il invita tous les comtes, barons, châtelains, à l'accueillir et à le soutenir.

Gauthier, après avoir renforcé sa petite troupe, s'avança hardiment. Le 10 juin, il parut devant Capoue; la ville tenait ses portes fermées; Thibaut et ses partisans marchèrent à sa rencontre, dans l'espoir d'anéantir le comte. Celui-ci ne refusa pas le combat, qui fut animé, et il mit en fuite ses orgueilleux ennemis, dont plusieurs furent tués, et un plus grand nombre blessés. Aux yeux des contemporains, il était naturel que ces derniers, malgré la supériorité de leur armée, fussent vaincus, parce qu'ils étaient sous le poids de l'excommunication. La terreur disposa les esprits en faveur du comte; Theate lui ouvrit ses portes; Venafro fut brûlé; le comte de Celano embrassa le parti de Gauthier; Aquino, occupé jusqu'à ce jour pour Thibaut, fut restitué par le comte de Brienne à son légitime souverain. Le comté de Molise choisit celui-ci pour son suzerain; Otrante, Matera, Brindisi, la plupart des villes de la principauté de Tarente se rendirent; Melfi, Barile, Monte-Pelusia et d'autres lieux dans la Basilicata, se soumirent à la protection de Gauthier; il força par l'emploi des armes Monopoli et Tarente, qui ne voulaient pas reconnaître sa domination; il emporta d'assaut le château de Lecce, et se conduisit sous tous les rapports en homme aussi courageux que prudent [1].

En Sicile, le chancelier et Markwald s'étaient partagé tout pouvoir et toute influence. Tandis qu'ils faisaient semblant de s'unir plus étroitement, et que le neveu de l'un devait épouser la nièce de l'autre, ils cherchaient à se tromper mutuellement. Ils découvrirent enfin leurs ruses, et leur amitié intéressée éclata en une horrible inimitié. Markwald fit publier par écrit et oralement dans tout le royaume, que le chancelier tendait à élever sur le trône son frère, le comte de Gentilis. Le chan-

[1] Villehard., nº 18; Gesta, c. 30; Ep. VI, 191; Chron. Foss. nov.; Rich. de S. Germ.

celier, de son côté, répandit le bruit que Markwald aspirait à la couronne; aucune des deux assertions n'était peut-être entièrement sans fondement. Chacun de ces deux hommes possédait assez d'ambition et d'audace pour nourrir ce projet. Le sénéchal rassembla de nouvelles forces et les déchaîna avec plus de fureur que jamais; le chancelier, au contraire, avait tout dissipé, et il manquait de ressources pour subvenir aux dépenses nécessaires à sa défense. Non-seulement on avait injustement retenu au pape ce que Constance avait ordonné de lui remettre, mais le roi lui-même se trouvait réduit à l'obligation de réclamer des secours à ses évêques. Dans cette situation difficile, le chancelier confia le roi à la protection de son frère, et passa le détroit pour piller la Calabre, comme il avait pillé jusqu'à ce jour la Sicile. Il enleva d'abord les trésors des églises, les croix, les calices, les encensoirs; il dépouilla les reliques et les châsses de leurs ornements les plus précieux; il extorqua par la flatterie et les menaces, par la ruse et la force, de l'argent à quiconque il pouvait en arracher; mais cet argent, il le dissipa aussi légèrement qu'il l'avait ramassé avec avidité et iniquité.

Il détestait surtout le comte de Brienne; il blâma tout haut le pape de lui avoir adjugé l'héritage de sa femme, et conclut une alliance contre lui entre les seigneurs, les nobles et les villes. Innocent ne pouvait tolérer plus longtemps la conduite arbitraire et les crimes du chancelier; il le condamna comme parjure, l'excommunia, et fit élire de nouveaux administrateurs pour les deux églises de Troja et de Palerme. Il publia dans tout le royaume l'ordre de ne plus s'adresser pour aucune affaire au chancelier, de ne lui rien payer, de n'obéir à aucune de ses ordonnances, quand même il les rendrait au nom du roi. Le chancelier tomba immédiatement dans un mépris universel; il erra en fugitif dans le pays, et comme les fidèles sujets du roi ne lui fournissaient aucun appui, il se ligua avec Thibaut et ses compagnons, afin de serrer autant que possible le comte de Brienne.

Les conseillers du roi, voyant la sévérité déployée par Innocent envers le chancelier, et ayant sur la conscience les mêmes fautes, furent dans des inquiétudes terribles. Ils écrivirent au pape au nom de Frédéric, comme si celui-ci voulait intercéder pour eux et s'opposer aux dispositions faites en faveur du comte de Brienne. La réponse du pape, adressée à l'enfant royal, exprima le désir qu'il pût connaître seulement par l'Écriture sainte, et non par sa propre expérience, la signification grave de ces paroles : « Les ennemis de l'homme seront les « gens de sa propre maison. » Venait ensuite une exposition de tout ce que le Saint-Père avait fait pour la protection, pour la défense du roi, dans le but de lui conserver la couronne. « Vos conseillers, au contraire, n'ont fait que secourir vos en« nemis ; ils ont artificieusement traité avec eux et les ont « rendus plus puissants. Avec quelle audace viennent-ils main« tenant intercéder pour eux-mêmes ou chercher l'interces« sion d'un autre, eux qui ont faussement interprété la volonté « dernière de l'impératrice, qui font de la tutelle un titre in« signifiant, dont ils laissent au pape tout le fardeau et s'ap« proprient tout, ils dissipent les biens du roi, ils accordent « arbitrairement des comtés et des baronies, emploient tous « les revenus à leur avantage, et ne veulent pas remettre au « Saint-Siége ce que l'impératrice avait ordonné en sa faveur. « Le pape ne voit pas comment il aurait pu retenir aux enfants « de Tancrède la principauté de Tarente et le comté de Lecce, « que le père de Frédéric leur avait donnés sous la foi du ser« ment, et qu'il leur a enlevés de nouveau sur un simple soup« çon. J'ai procédé avec toute la prudence convenable, et j'ai « fait prêter au comte le serment de ne jamais, ni par lui« même, ni par d'autres, attaquer le roi dans la possession de « ses droits. Le comte n'aurait-il pu se joindre aux ennemis « du roi, et enlever non-seulement les propriétés sur lesquelles « il a des droits, mais encore autre chose ? Le roi, au contraire, « a trouvé en lui un défenseur ; le comte et les compagnons « d'armes qu'il a amenés à ses propres frais en Italie ont rem-

« porté une victoire éclatante sur Thibaut et ses partisans,
« tous gens qui mettaient le trouble dans tout le royaume en
« deçà du détroit; au point que ceux qui, il y a peu de temps,
« osaient à peine sortir de leurs villes, récoltent aujourd'hui
« tranquillement leurs moissons. Le chancelier, lui, s'est joint
« aux vaincus et cherche à les aider à se procurer de nouvelles
« forces. Le roi peut donc voir sur qui il peut se fier, si c'est
« sur le pape, ou sur ceux qu'il appelle ses confidents. Le pape
« tire l'épée pour le défendre; les confidents du roi tirent l'é-
« pée pour soutenir ses ennemis. Le comte a rendu plus de
« services au roi en un seul jour que ceux qui vivent dans
« l'abondance aux frais de Frédéric ne lui en rendraient pen-
« dant toute leur vie. Puisse donc le roi avoir confiance en
« nous, comme en un défenseur fidèle. Si ses conseillers veu-
« lent prendre un parti plus sage et exécuter plus sincèrement
« ses ordres, le pape, par considération pour le roi, pour le
« repos du royaume et pour le bien des conseillers, conser-
« vera à ceux-ci la faveur du Siége apostolique[1]. »

Tandis que l'autorité du chancelier paraissait tout à fait détruite en Sicile, la puissance de Markwald s'accrut; il commandait d'une manière illimitée sur presque toute l'île. Le frère du chancelier lui vendit la forte tour de Palerme et se retira à Messine, dont les habitants et leur archevêque, autrefois les partisans les plus déclarés de Markwald, n'obéissaient plus à ses ordres. C'est à eux que le pape fut principalement redevable de voir les projets du rebelle définitivement déjoués. L'archevêque secourut avec les trésors de l'Église Frédéric abandonné et privé de toutes ressources; ayant abandonné les opinions qui lui avaient précédemment attiré l'excommunication, le pape lui permit de reprendre ses fonctions.

Quant à l'Allemagne, Innocent écrivit, au commencement de l'année, à tous les archevêques et à tous les princes spirituels et temporels de l'Empire, pour leur annoncer l'envoi des

[1] Gesta, c. 33 : « dat. Lateran. V non. julii, pontificatus nostri ann. IV. »

légats et leur renouveler l'exhortation de s'entendre sur le choix d'un roi, sinon de s'en rapporter à son jugement.

Deux mois plus tard, il déclara dans une lettre écrite immédiatement avant le départ du légat, et confiée à celui-ci pour la remettre à Othon, que d'après son conseil et celui de ses frères, et en vertu du pouvoir qui lui a été accordé dans la personne de saint Pierre par le Dieu tout-puissant, il reconnaît Othon comme roi, et ordonne de lui rendre les honneurs et l'obéissance dus à un roi. Othon, après avoir accompli tout ce que le devoir lui commande, recevra des mains du pape la couronne du Saint-Empire, et avec elle la suprême dignité de prince temporel. « Car le Seigneur, non-seulement « pour constituer l'ordre universel, mais encore pour qu'une « certaine uniformité entre la création et le cours des événe- « ments humains révèle l'auteur de toutes choses, a établi « une harmonie entre la terre et le ciel, afin que la ressem- « blance admirable de ce qui est petit avec ce qui est grand, « de ce qui est bas avec ce qui est élevé, nous fasse recon- « naître Dieu pour l'unique et suprême créateur. Au com- « mencement du monde il a jeté deux grandes lumières dans « la voûte céleste, l'une pour briller pendant le jour, l'autre « pour éclairer les nuits ; de même, dans le cours des temps, « il a établi au firmament de l'Église deux grandes dignités ; « l'une, afin qu'elle brille pendant le jour — ce qui veut dire, « afin qu'elle illumine les intelligences sur les choses spiri- « tuelles, et délivre de leurs chaînes les âmes détenues dans « l'erreur ; l'autre, afin qu'elle éclaire la nuit, — savoir, afin « qu'elle punisse les hérétiques endurcis et les ennemis de la « foi de l'insulte faite au Christ et à son peuple, et qu'elle « tienne le glaive temporel pour le châtiment des malfaiteurs « et la gloire des fidèles. Mais comme, par une éclipse de lune, « une nuit obscure enveloppe tout d'un voile plus épais, de « même lorsqu'on manque d'un empereur, la rage des héréti- « ques et la fureur des païens s'élèvent avec une méchanceté « plus grande et plus noire. Voilà pourquoi nous prenons

« soin de la nomination d'un empereur. Qu'Othon mette donc « sa confiance dans Celui qui a rejeté Saül et élu David pour « roi, et qu'il se conduise de manière à ce que le Seigneur « puisse dire : J'ai trouvé un homme selon mon cœur [1]. »

Plusieurs princes reçurent avec cette lettre générale des lettres particulières appropriées à la situation et aux dispositions de chacun d'eux. Le pape observait à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants la joie qu'ils devaient éprouver de voir le Saint-Siége approuver celui qu'ils avaient élu ; par conséquent, ils avaient des motifs suffisants pour s'attacher plus étroitement à lui, et s'efforcer de gagner encore d'autres princes à sa cause. Si le Saint-Siége reconnaît avec plaisir les secours et l'affection portés à Othon, il emploiera également toute sa sévérité contre la résistance, puisque celui à qui il a résolu d'accorder la couronne ne doit plus jamais être privé de l'Empire. Innocent assura l'archevêque de la protection de saint Pierre pour son église, afin qu'aucune crainte ne pût l'empêcher d'obéir à Othon, et qu'il lui demeure fidèle par égard pour les ordres apostoliques [2]. Innocent exhorta le comte palatin du Rhin à défendre courageusement, par amour pour son frère, dont l'élévation sera sa propre élévation, la cause d'Othon, comme il l'avait fait jusqu'à ce jour, malgré l'issue incertaine de la lutte. Il rappelle au landgrave de Thuringe et au comte de Dachsbourg (Dabo) le serment qu'ils ont prêté. Il annonce au duc de Brabant, aux princes des Pays-Bas, aux comtes de la Saxe et du Brunswick, sa détermination, qui doit

[1] Registr. 32. Cette lettre est remarquable, non-seulement parce qu'elle contient la comparaison (si mal interprétée) des pouvoirs spirituel et temporel avec le soleil et la lune, mais aussi parce qu'elle établit pour ainsi dire la base sur laquelle les rapports d'Othon avec le Saint-Siége doivent être fondés. Du reste, les lettres, Registr. 30, sont datées du 31 non. januar., 32 sq. kal. mart. Mais le légat ne devait pas être arrivé aussi rapidement en Allemagne, ni être parvenu à un résultat, pour en avoir donné connaissance à Rome et avoir reçu de cette ville ces lettres et les instructions nécessaires ; nous présumons donc que les lettres qui portent une date postérieure ont été remises au légat lors de son départ, afin d'en faire usage selon la tournure possible des affaires.

[2] Regist. 39, 38, 34.

les encourager à rester attachés à l'empereur élu. Plusieurs autres princes ecclésiastiques et temporels furent aussi invités à être fidèles et à revenir à Othon.

Cette déclaration dut servir à guider le patriarche d'Aquilée, qui ne voulut prendre aucun parti avant la décision du pape. Le duc de Bohême fut blâmé d'avoir demandé une couronne à celui qui lui-même ne possède pas légitimement la dignité royale. C'est à Othon qu'il doit s'adresser, et alors le Saint-Siége déclarera valable et irrévocable tout ce qui lui sera accordé. Les princes que la puissance des armes de Philippe avait séparés d'Othon reçurent l'absolution du serment qui leur avait été arraché par la force. Les archevêques, évêques, prieurs, abbés et prélats de toute l'Allemagne reçurent en particulier l'invitation « de se soumettre en humilité et en dé-« vouement aux ordres du légat, tant à ceux concernant cette « affaire ou toute autre chose qu'il trouverait bon de décider « et d'améliorer; dans le cas contraire, ils seraient punis « comme récalcitrants. »

Le légat en France était également chargé de séparer le roi de l'alliance avec le duc de Souabe, et de le disposer en faveur d'Othon. Ce n'était pas chose facile. Le pape lui-même lui écrivit. « Le légat, lui dit-il, peut vous exposer les motifs pour « lesquels nous avons dû rejeter l'un et appuyer l'autre. Une « alliance de l'Empire avec la Sicile, vers laquelle Philippe de « Souabe tendrait aussitôt qu'il serait consolidé sur le trône, « ne pourrait pas être indifférente à la France. Le roi a au « contraire à espérer des avantages pour son royaume en fa-« vorisant Othon, d'autant plus qu'il existe maintenant une « parenté entre ce dernier et Louis, fils du roi de France; « celui-ci étant en paix avec Jean d'Angleterre, le pape se « rendra caution de l'observation de cette paix. Il le prie donc « d'écouter favorablement les ouvertures du légat et de suivre « son conseil. » Mais le traité fait depuis peu contre Philippe, les relations d'Othon avec la maison d'Angleterre, les luttes avec celle-ci, qui n'étaient interrompues que par une alliance

courte et incertaine, devaient plutôt porter le roi de France vers le rival d'Othon. Cependant Philippe-Auguste manifesta quelque penchant pour les propositions du pape, soit par complaisance pour celui-ci, soit parce qu'il avait une grande confiance dans les conseils du légat, soit parce que d'habiles médiateurs le déterminèrent à prendre cette résolution ; il demanda seulement de la part du pape une garantie pour ses États et ses droits. Il l'obtint. Innocent lui promit de forcer, par des moyens de discipline ecclésiastique, Othon à observer la paix, dans le cas où il voudrait la rompre [1].

Enfin, Innocent chercha à décider le roi d'Angleterre à s'employer activement pour son neveu. « Car, à cause de leur « proche parenté, l'honneur d'Othon est l'honneur du roi, « l'élévation d'Othon est l'élévation du roi. Quand même le « neveu se montrerait ingrat, Jean n'en reste pas moins « l'oncle d'un neveu de si grand nom ; il doit donc lui envoyer « bientôt et spontanément l'argent comptant que Richard lui « a légué, puisqu'il en a un besoin urgent. » Innocent chargea les archevêques de Cantorbéry et d'York d'agir sur le roi, afin qu'il eût à remplir les dernières volontés de leur frère.

Le cardinal Guido et son compagnon paraissent être partis de Rome au mois de mars, munis de toutes ces lettres. Ils arrivèrent à la fin du mois de mai, à travers divers dangers et divers embarras, et par de mauvais chemins, à Troyes en Champagne, où ils eurent une entrevue avec l'évêque d'Ostie. De là, le frère Philippe partit en avant pour entamer quelques négociations préliminaires et fixer aux princes le jour et le lieu d'une assemblée. Octavien retourna à ses affaires ; Guido se rendit à Liége pour y attendre la réponse du frère Philippe. A peine trois jours après son arrivée dans cette ville, des messagers apportèrent des lettres de son compagnon et d'Othon, ainsi que des présents, et une invitation de se rapprocher promptement, parce que tout retard serait funeste. Comme la

[1] Registr. 41, 40, 36, 42, 47, 48. 50.

coopération de l'évêque d'Ostie parut nécessaire au cardinal, il engagea cet évêque à la rejoindre, et, en attendant, il se mit en route. Il rencontra à Aix-la-Chapelle Othon, qui, plein de joie de son arrivée, l'assura de son dévouement au Saint-Siége.

Othon prêta ensuite, le 8 juin, à Nyon, en présence de trois ambassadeurs du pape, le serment suivant : « Moi Othon, par « la grâce de Dieu, je promets solennellement et m'engage « de protéger de mon mieux, et avec la plus grande fidélité, « toi mon seigneur, le pape Innocent, tes successeurs et l'É- « glise romaine, tous ses domaines, fiefs et droits, tels qu'ils « ont été déterminés par les priviléges de plusieurs empe- « reurs, depuis l'empereur Louis ; de ne pas la troubler dans « la propriété de ce qu'elle a déjà acquis, et de l'aider à récu- « pérer ce qui ne lui a pas encore été rendu ; toutefois, si je « suis appelé auprès du Siége apostolique pour recevoir la « couronne, le pape donnera des ordres pour que je sois dé- « frayé dans ses possessions. Je veux aussi prêter mon appui « à l'Église romaine pour la défense du royaume de Sicile ; « témoigner l'obéissance et l'honneur à mon seigneur le pape « Innocent et à ses successeurs, comme de pieux empereurs « catholiques avaient coutume de le faire en tout temps. Je « suivrai ses conseils et ses avis pour garantir les droits et les « coutumes du peuple romain et de la ligue toscane et lom- « barde ; et je m'y conformerai aussi par rapport à la paix « avec le roi de France. Dans le cas où l'Église romaine serait « impliquée dans une guerre à cause de moi, je l'appuierai « selon les besoins avec des secours en argent. Ce serment « sera renouvelé, verbalement et par écrit, à l'époque de la « réception de la couronne impériale [1]. »

L'arrivée du légat fut moins agréable aux partisans de Philippe, surtout à ces évêques qui, en qualité de princes de l'Empire, avaient voté pour ce dernier, et qui, en qualité de princes

[1] Registr. 77. On ne peut s'expliquer comment ce document a été intercalé entre des lettres du mois de novembre 1202.

de l'Église, connaissaient parfaitement les obligations de leur dignité. Ils pressentaient que si le pape voulait soutenir Othon par les armes ecclésiastiques, elles seraient méprisées par un grand nombre d'individus, la considération de l'Église en souffrirait beaucoup, et ses intérêts seraient gravement compromis. L'évêque Gardolphe de Halberstadt, très-estimé par les amis d'Othon, quoique partisan de Philippe, résolut de se rendre à Rome pour faire des représentations, et déposer ses fonctions dans le cas où il ne parviendrait pas à détourner le danger. Il commença par envoyer des messagers au légat; mais, au moment où il se préparait à exécuter une détermination si louable, la mort le surprit.

Une partie des princes de l'Empire s'était déjà rendue à Cologne à l'époque de l'arrivée du légat; d'autres n'avaient pas reçu d'invitation; plusieurs ne vinrent pas, soit à cause du peu de sûreté des chemins, soit par crainte de leurs adversaires; beaucoup manquèrent à dessein; parmi les évêques, les partisans les plus résolus de Philippe fermèrent leurs villes et leurs maisons aux messagers du légat; les envoyés de quelques-uns des princes furent tués en route. Le légat vit bien que, si les négociations s'étaient encore longtemps prolongées, on aurait fini par nommer un troisième empereur, uniquement par aversion pour le Saint-Siége. Pendant son séjour à Cologne, pour sonder les esprits, il exerça la plénitude de son pouvoir spirituel par quelques ordonnances destinées à donner plus de solennité au service divin et à augmenter le respect du peuple en présence du Saint-Sacrement [1]. Mais les partisans d'Othon le pressèrent de ne pas différer davantage à faire une démarche décisive. Il rassembla donc les princes,

[1] Le peuple, en entendant sonner l'élévation pendant la messe, devait implorer la miséricorde de Dieu et rester à genoux pendant la bénédiction du calice. De même, le sacristain, en marchant devant le prêtre qui porte le viatique au mourant, doit faire retentir une sonnette, afin que tout le monde se jette à genoux. Albericus, ad hunc annum. Ces pratiques étaient intimement unies avec la croyance à la présence réelle *.

* M. Hurter aurait pu ajouter que c'est là l'origine de ces deux pieuses coutumes.
(A. de S.-C.)

leur présenta la lettre du pape, dans laquelle celui-ci déclarait l'élection d'Othon comme étant celle qui est valable, et proclama publiquement, au nom d'Innocent III, Othon roi des Romains et toujours Auguste [1], sous peine de l'excommunication pour tous ceux qui s'opposeraient à lui. Les princes présents, tous amis d'Othon, remercièrent Dieu et le pape en poussant des cris de joie.

Le légat n'eut pas de peine à s'apercevoir que la puissance d'Othon ne se trouvait pas encore solidement constituée : c'est pourquoi il convoqua une nouvelle assemblée à Corbey, où la même solennité devait être répétée et où chacun devait se rendre, sous peine de la suspension de ses fonctions et de l'excommunication. Il parut nécessaire à l'archevêque de Cologne d'obtenir la confirmation de la promesse de mariage d'Othon avec la fille du duc de Brabant. Dans ce but, les légats se rendirent à Maestricht. Là, ils ouvrirent, en présence de plusieurs princes, comtes, barons et nobles, les dispenses du pape, firent renouveler et jurer les fiançailles par des chevaliers des deux parties. Cet acte lia plus étroitement à Othon le duc encore chancelant, de sorte qu'il l'adopta pour son fils et s'écria à haute voix : « Celui qui veut être mon parent et « mon ami, qu'il m'assiste de tout son pouvoir dans cette af- « faire importante! » Alors les comtes de Loos et de Gueldre se séparèrent de Philippe. Le duc de Brabant appela aux armes tous les hommes capables de ses possessions, tous ses amis et ses parents, et, dans le premier moment d'exaltation, on croyait voir surgir une armée de cent mille hommes, bien suffisante pour faire triompher la cause d'Othon.

Les légats quittèrent les bords de la Meuse pour se rendre à Bingen. C'est là que Guido avait convoqué les princes pour la

[1] *Semper Augustum*. Nous nous sommes servi du style de la chancellerie allemande, parce que cette expression est rendue ainsi dans les lettres du pape, et qu'elle est employée dans les plus anciens diplômes allemands, par exemple dans un diplôme de Philippe II. Ussermann, Ep. Bamb., nº CLVII. — Rigordus, præf., l'explique de même. Selon la Chron. Gottwic., Othon et Philippe auraient les premiers placé le mot *semper* avant celui d'*Augustus*, p. 167, 329, 346.

troisième et dernière fois, comptant les trouver plus accommodants, grâce à l'influence de ses amis. Il pensait que Léopold, évêque de Worms et archevêque élu de Mayence, embrasserait le parti d'Othon, ce qu'il aurait moins facilement espéré s'il eût mieux connu l'homme; plus tard, il reçut des pleins pouvoirs pour examiner l'élection de Léopold et le punir. Il était préparé à prononcer contre les absents la sentence d'excommunication dont il les avait menacés. En attendant, les légats envoyèrent au pape une relation de toutes leurs démarches, le priant de persévérer fermement dans la résolution prise, et de ne pas écouter les propositions du parti opposé. Le porteur était chargé de dire verbalement ce que l'on ne pouvait confier à l'écriture.

Par la même occasion, Othon témoigna à Innocent sa reconnaissance pour la bienveillance avec laquelle il avait pris sa défense, et pour la prudence, la prévoyance et l'activité déployées par l'évêque de Palestrine en faveur de sa cause. « Comme il est pour lui de la plus grande importance que les « évêques élus, Sigefroid de Mayence et Hugues de Liége, em- « brassent son parti, il a prié le légat d'assurer au premier « l'administration du diocèse de Mayence, et à l'autre l'espoir « d'obtenir la grâce du Souverain-Pontife. Il demande au « pape de confirmer leur élection [1], et celle de l'archevêque « de Cambrai, qui a reçu de sa main les droits régaliens [2], « dont il connaît tout le dévouement à l'Église romaine, et « sur l'élévation duquel il fonde de grandes espérances. »

C'est alors que la dissension devint plus violente et plus acharnée dans l'Empire, où aucun des deux élus n'était parvenu à consolider profondément son autorité. Philippe ne contint pas plus longtemps ses plaintes et ses reproches contre Innocent. Il déclara publiquement : « que le pape ne s'oppo-

[1] Registr. 51, 52, 53.

[2] Ce fut précisément ces droits qu'Innocent voulut détruire par son intervention, comme pasteur suprême, dans l'élection de l'empereur. Dans la suite, Othon s'engagea à l'abolir par un diplôme solennel.

« sait à lui avec un tel acharnement, que parce qu'il ne lui « avait pas demandé la permission de régner : c'en est fait de « la liberté de l'Allemagne, si aucun empereur ne peut être « élu sans la volonté du pape. » L'excommunication décida peu d'individus à quitter le parti de Philippe. Parmi les princes ecclésiastiques, l'archevêque Evrard de Salzbourg fut le premier à montrer ouvertement qu'il agissait, non en prince de l'Église, mais en prince de l'Empire. Dès le commencement, partisan de Philippe, en ayant reçu la donation du couvent de Séon pour son archevêché, il ne voulut pas se séparer de lui. Wolfgar de Passau, le duc Léopold d'Autriche et d'autres évêques suivirent son exemple. Les abbés, au contraire, liés plus étroitement au Siége apostolique par leurs relations, étaient plus en faveur d'Othon qu'envers son rival, qui persécutait beaucoup trop les couvents. Un grand nombre d'abbés préférèrent se faire sacrer par le légat que par leur évêque diocésain, lorsque celui-ci était du parti de Philippe.

Quand le cardinal Guido eut enfin prononcé l'excommunication contre les partisans du duc de Souabe, les archevêques de Magdebourg et de Brême, onze évêques, les abbés de Fulde, de Hirschfeld et de Kempfen, le roi de Bohême, les ducs de Zaehringen, de Saxe, d'Autriche, de Méranie, le landgrave de Thuringe, les margraves de Moravie, de Misnie, de Brandebourg, plusieurs princes et comtes, s'assemblèrent à Bamberg, le jour de la Nativité de Marie, dans le but de s'unir par une alliance plus étroite contre les prétentions de Rome, et pour délibérer sur les mesures que la gravité des circonstances exigeait. Ils adressèrent des représentations au pape. « Convaincus que nous sommes, disaient-ils, de la sainteté et des « pieux soins du Siége apostolique, il nous est impossible de « croire que les empiétements inconvenants de l'évêque de « Palestrine ne se fassent pas à l'insu du pape ou des cardi- « naux. Il faut en être témoin oculaire pour ne pas regarder « cette prétention comme une fiction. Où avez-vous lu, vous, « pape, où avez-vous lu, vous, saints pères de l'Église, vous.

« cardinaux, que vos prédécesseurs ou leurs envoyés se soient « jamais mêlés de l'élection d'un empereur romain, ou qu'ils « se soient mis à la place des électeurs, ou qu'ils aient pesé le « poids des voix électorales? Il vous sera difficile de répondre « à cela. C'était au contraire un privilége de la couronne im« périale, que l'élection du pape ne pouvait se faire qu'avec « l'assentiment de l'empereur. Les princes ont vu avec une « grande affliction l'évêque de Palestrine vouloir, contraire« ment à tout droit, intervenir, soit comme électeur, soit « comme juge, dans l'élection de l'empereur romain. Comme « électeur, c'était ne tenir aucun compte des princes les plus « distingués par le nombre et la dignité ; il ne pouvait pas « être juge, car il n'y a pas de supérieur appelé à décider une « élection d'empereur contestée, mais les princes doivent se « réunir suivant leur libre volonté. Si vous voulez vous établir « juges, nous pourrons tourner vos propres armes contre « vous : *Une sentence portée en l'absence de l'une des parties n'a « point de valeur juridique.* Nous avons résolu, Très-Saint« Père, de vous faire connaître que nous avons donné, d'un « commun accord, nos voix à notre très-illustre seigneur Phi« lippe, roi des Romains, toujours auguste; de plus, nous « jurons solennellement et promettons fermement qu'il ne « s'écartera jamais de l'obéissance envers vous et le Saint« Siége; que son dévouement, son respect filial et sa valeur, « en qualité de défenseur de l'Église, le rendront agréable à « Dieu et à vous. C'est pourquoi nous espérons que vous ne « lui refuserez pas, conformément à vos fonctions, la faveur « de l'onction dans le temps voulu. » — L'archevêque de Salzbourg, dans la prudence duquel les princes avaient une grande confiance, le margrave Conrad d'Ostfalen et l'abbé de Salem furent choisis pour transmettre ce contre-manifeste au pape.

A l'époque où, par sa condescendance envers le pape et le légat, il espérait favoriser le succès de ses projets particuliers, le roi de France avait fait semblant de vouloir se séparer du duc

de Souabe et d'entrer en bonne intelligence avec Othon. Mais ces projets n'ayant pas réussi suivant ses désirs, et cette promesse n'ayant jamais été sincère, la cause du duc de Souabe parut à Philippe-Auguste celle de tous les princes chrétiens.

Il s'agissait en effet de la décision de cette question : le chef de l'Église a-t-il le droit d'exercer les fonctions de juge-arbitre dans les dissensions intérieures des royaumes? L'idée supérieure d'une réunion de tous les États en une grande société chrétienne légitimait, en quelque sorte, cette prétention; mais elle était combattue par cette considération, que les hommes chargés de représenter et de réaliser cet idéal social, et possédant une autorité immense, n'étaient que des mortels sujets à toutes les passions humaines ; et de plus, il y avait impossibilité à ce que cet idéal fût conservé dans toute sa pureté par une suite non interrompue de pontifes d'un génie éminent. Dans tous les temps, la résistance à cette prétention a été produite par la tendance des États vers la plus grande liberté possible [1].

Le roi de France profita de la présence du margrave de Montferrat, qui allait et venait d'un pays à l'autre, à cause des préparatifs de la croisade, pour faire connaître au pape ses sentiments.

« Nous sommes étonné, lui écrivit Philippe-Auguste, que le
« Saint-Père ait pu donner sa protection à un roi élu illégale-
« ment, et toujours hostile à la France. Ceci est contraire aux
« assurances d'affection que Votre Sainteté a souvent témoi-
« gnées à nous et à notre royaume. Nous nous sommes soumis
« à d'autres charges que vous nous avez imposées; mais nous
« ne nous laisserons jamais imposer celle-ci, qui pourrait
« abaisser notre honneur et même compromettre le royaume.
« Dans le cas où Votre Sainteté persisterait dans cette résolu-
« tion, nous nous verrions forcé de prendre d'autres mesures.
« Nous le répétons, nous nous rendons caution que Philippe,

[1] Qui ne consiste pas dans *imperare aliis*, mais dans *obedire nemini*.

« élevé à l'Empire, n'entreprendra rien contre l'Église; mais « dans le cas où il n'écouterait pas notre conseil, non-seulement nous ne lui prêterions pas des secours, mais nous « chercherions à nous opposer à lui de toutes les manières. »

Innocent, après les résultats obtenus en Allemagne, écrivit plusieurs lettres : à l'évêque de Palestrine et à ses compagnons, pour les féliciter de leur activité et de leur prudence, et les engager à persévérer; à Othon, pour soutenir son caractère irrésolu et lui donner quelques conseils salutaires; à l'archevêque de Cologne, dont le pape paraissait soupçonner les dispositions, pour qu'il restât fidèle à Othon. Plusieurs princes ecclésiastiques et temporels reçurent des félicitations au sujet des secours qu'ils avaient donnés à l'élu d'Innocent. Il écrivit plus sévèrement aux archevêques de Salzbourg, de Magdebourg et de Brême, leur ordonnant, en vertu de l'obéissance. de ne pas abandonner la cause d'Othon [1].

La lutte armée paraît avoir été, cette année, moins active que l'année précédente, à cause des négociations qui eurent lieu entre les princes et des tentatives d'un accommodement à l'amiable. En tout cas, le petit nombre des mouvements militaires furent sans résultat important. Philippe se borna pendant quelque temps à fermer le Rhin et à interdire à Othon l'arrivage des provisions par terre et par eau. Quant à celui-ci, il ne put ni tenter aucune expédition digne d'être rappelée, ni se maintenir longtemps dans cette contrée.

A l'automne, il se rendit dans ses provinces paternelles, et y construisit le château de Herlinsberg, près de Goslar; l'empereur Frédéric n'avait pas voulu sacrifier la liberté de cette ville en récompense des secours qu'elle avait prêtés à son père. Othon ordonna à ses fidèles partisans de se rendre à Noël devant Goslar; son frère Henri accourut aussi, afin de re-

[1] Pour toutes ces lettres et celles qui précèdent, voyez Registr. 61, 62; Ép. VII, 71; Registr. 55, 56, 58. (L'auteur cite ces lettres; mais comme elles ne font que répéter les pensées exprimées dans celles déjà reproduites, j'ai cru nécessaire d'en donner seulement la substance et de renvoyer aux sources.)

(A. de S.-C.)

conquérir la domination arrachée à leur père. Après un siége vigoureux, la ville, ainsi que l'évêque Hartwich de Brême, tombèrent au pouvoir des deux frères. Brême ayant aussi ouvert ses portes, le prélat rendit au comte palatin, comme étant l'aîné, les fiefs que son père avait reçus autrefois de l'archevêché.

Une foule de personnages s'étaient rassemblés, au commencement du mois de mars, à Soissons, afin d'attendre et le résultat de l'enquête sur le mariage de Philippe avec Ingelburge, et la décision du légat. Le cardinal Octavien, le roi et Ingelburge arrivèrent vers la mi-carême. Knud, frère d'Ingelburge, avait envoyé quelques évêques et d'autres hommes honorables pour répondre devant les représentants du pape. Dans la seconde moitié du carême, le concile [1] fut ouvert, sans qu'on attendît l'arrivée de l'autre légat, le cardinal de Saint-Paul.

Le roi, entouré de plusieurs jurisconsultes, se leva et demanda la dissolution du mariage à cause de la proximité du degré de parenté. Les procureurs ou avocats danois de la reine lui répondirent : « Nous étions témoins de la déclaration de « vos envoyés en présence d'Ingelburge, que vous ne désiriez « rien aussi ardemment que d'épouser l'illustre fille royale. Le « roi de Danemarck y ayant consenti, vos ambassadeurs prê- « tèrent le serment que, aussitôt qu'elle entrerait dans votre « royaume, vous l'épouseriez et la feriez couronner. Voici « l'expédition du titre! Nous vous accusons de parjure, de « perfidie, et en appelons du seigneur Octavien à la personne « du pape, car nous n'avons pas de confiance dans le cardinal, « qui est votre oncle. »

Octavien, ayant eu connaissance de cette résolution, les pria d'attendre l'arrivée du cardinal Jean. Les Danois ne se laissè-

[1] *Composé*, dit M. Capefigue, *de prélats gras* (est-ce qu'il n'y en avait pas de maigres parmi eux? Et on appelle cela écrire l'histoire!) *et bien vêtus* (il faut l'espérer; qu'aurait dit M. Capefigue s'ils avaient été couverts de haillons?). Capefigue, II, 160.

rent point fléchir : « Nous avons fait appel, répondirent-ils, « nous ne reviendrons pas là-dessus ! » Et ils s'en retournèrent dans leur patrie. Jean arriva trois jours après. Le pape éprouvait pour lui une grande estime, surtout à cause de sa probité ; son refus des présents par lesquels Philippe voulait le gagner justifia cette opinion d'Innocent. L'assemblée se réunit de nouveau pour procéder au jugement. Les avocats du roi développèrent les raisons les plus subtiles avec la plus brillante éloquence, et ils espéraient terminer victorieusement la discussion. Dix évêques, un grand nombre d'abbés, parlèrent en faveur d'Ingelburge. On épuisa toutes les preuves de part et d'autre. Déjà plusieurs séances avaient été consacrées à l'affaire, lorsqu'un jour un ecclésiastique inconnu sortit de la foule et demanda modestement la permission de prendre la parole. Le roi la lui ayant accordée, la clarté, l'intelligence et la chaleur avec lesquelles il défendit l'innocence opprimée excitèrent l'admiration générale. On regarda comme un envoyé du ciel celui qui, unissant tant de courage à tant d'habileté, venait prendre la défense d'une femme abandonnée, dans un moment où tout le monde considérait les droits de cette femme comme sacrifiés sous l'influence de la force.

La discussion avait duré quinze jours ; le cardinal Jean était sur le point de porter une sentence. Le roi Philippe la pressentant ou en connaissant le contenu, ou fatigué de ce long retard, mais plus vraisemblablement parce qu'il désirait échapper à une décision défavorable, fit déclarer un matin, de bonne heure, au grand étonnement des archevêques et des évêques : « qu'il voulait maintenant reconnaître Ingelburge pour sa « femme, et ne plus se séparer d'elle. » Déjà il était à cheval devant l'abbaye de Notre-Dame, où demeurait la reine ; il aida celle-ci à monter derrière lui sur la selle, afin que chacun fût témoin de la réconciliation, et il sortit de la ville sans prendre congé de personne. Le concile se sépara ; le cardinal Jean partit ; Octavien demeura. Le but de Philippe était atteint : prévenir une sentence et dissoudre l'assemblée. Mais Ingel-

burge fut de nouveau enfermée dans un vieux château, et les choses restèrent dans le même état qu'auparavant [1].

Agnès de Méranie mourut peu de temps après [2]. Elle avait été obligée de se rendre au château de Poissy, où elle devait se consoler de la séparation de son bien-aimé, avec lequel elle était illégalement unie depuis cinq ans. Elle termina sa vie dans le chagrin que lui fit éprouver sa séparation de Philippe et dans la douleur d'un orgueil blessé [3]; et ce jeune enfant, dont le nom de Tristan était destiné à conserver le souvenir des peines au milieu desquelles sa mère l'avait mis au monde, paraît l'avoir suivie bientôt. Le roi la fit inhumer à Mantes, dans l'église de Saint-Correntius, et honora sa mémoire par la fondation d'une abbaye pour cent vingt religieuses.

Peu après sa mort, Philippe s'adressa au pape, et le pria de déclarer Philippe et Marie [4], enfants laissés par Agnès, ses descendants légitimes. « Le Siége apostolique, écrit-il au pape, « a coutume de fermer quelquefois les yeux sur le défaut de « naissance légitime, au sujet des dignités ecclésiastiques, « pour lesquelles il faut plus de capacité que pour les affaires « temporelles ; il devait donc d'autant plus faire une pareille « concession en faveur de ceux qui ne peuvent s'adresser à nul « autre qu'à lui, parce que, du reste, personne n'a de pou- « voir sur eux. Nous avons aussi un fils unique de notre pre- « mière femme, et nous avions regardé le divorce prononcé

[1] Anselme Gembl. Chron., in Pistor. SS., II, 1013; Rog. Hoved., in Savile, SS. rer. Angl., p. 813; Chron. Andrens. Monast., in d'Achery, Spicil., t. II; Gesta, c. 55. Schulz, p. 373, note, cite un écrit d'un avocat de Paris, M. Husson, *de Advocato,* dont un chapitre a pour titre : *Gelberga divinitus defensa.* Rigord., c. 44; Vincent. Bellov., XXIX, 66, et la Chron. Guil. de Nangis, in d'Achery, III, 20; Albericus, ad ann. 1200; Capefig., II, 161.

[2] Suivant Capefigue, II, 157 (qui sacrifie souvent la vérité à l'ornement du style), elle serait morte en couches, *en mettant au monde un fils;* mais alors elle serait décédée l'année précédente, parce qu'au 8 septembre, elle était déjà si avancée dans sa grossesse qu'elle ne put sortir du royaume. Albericus, ainsi que plusieurs écrivains français modernes, placent sa mort dans l'année 1201.

[3] Tillius, Chron. reg. Franc. ad annum 1201.

[4] Philippe, surnommé Hurpel, comte de Clermont, ne laissa qu'une fille. Marie, seconde femme de Henri, duc de Brabant et de Lorraine, ne laissa également qu'une fille.

« par l'archevêque de Reims comme un droit de convoler à « un nouveau mariage. » Innocent accorda la demande du roi [1], et, au grand chagrin de beaucoup de seigneurs français, et au grand étonnement de plusieurs [2], il déclara les deux enfants légitimes, et le fils capable de succéder au trône [3]. Le pape eut réellement égard à la sentence de divorce qui avait été prononcée, comme nous l'avons vu, par les évêques français, sentence dans la validité de laquelle Philippe, plein de confiance, avait contracté cette union ; il prit aussi en considération la succession de Philippe qui reposait sur un seul fils. Il désirait sans doute prouver par là que son zèle ne se portait pas contre les personnes, mais contre les actions, et que la mort réconcilie tout. Cependant il ajouta la réserve que cette concession n'aurait aucune influence sur le mariage annulé.

Philippe avait fait sommer le roi d'Angleterre de venir lui prêter le serment de vassal pour le Poitou et l'Anjou, quinze jours après Pâques. Il ne se présenta pas. Philippe, voulant soutenir son droit avec les armes, envahit la Normandie, où il prit plusieurs villes, et se trouvant affranchi du traité conclu l'année précédente, il donna à Arthur l'investiture de la Bretagne, et lui fit promettre de se reconnaître comme vassal pour ces provinces, dans le cas où il les conquerrait. Pendant ce temps, la vieille reine Éléonore était arrivée, avec sa nièce Blanche de Castille, au camp de Jean, et les solennités du mariage amenèrent une trêve et une nouvelle entrevue entre les deux rois. Alors Arthur prêta aussi foi et hommage à son oncle.

Jean accompagna ensuite Philippe à Paris. Ils arrivèrent le 31 mai à Saint-Denis, où ils furent conduits en procession à l'église. Tout Paris se livra à la plus grande joie au moment

[1] Contrairement à l'ancien principe : *Papa non legitimat, aut restituit in regno Franciæ, sed solus rex.*

[2] *Pluribus displicuit.* Rigord., 44 ; Vinc. Bellov., XXII, 97. *Molto fu molesta a principi francesi ;* Corio, Hist. Milan., p. 79 ; Paul Armyl., 305.

[3] Le bref de légitimation, daté d'Anagni, IV non. nov., in Baluz., Ep. Innoc., I, 684, et dans Brequigny, Ep. Ap. 15 ; Gall. Christ., t. X ; Dipl. n° 52 ; Langebek, VI, 106.

de leur entrée dans la ville. Dans le château, tout était au service de l'hôte royal; la cave fournissait, à lui et à ses compagnons, les vins les plus fins, et c'est sans doute au milieu de cette ivresse des festins que Philippe obtint de Jean la promesse de ne plus fournir à l'avenir aucun secours à son neveu Othon. A l'époque de son départ, Philippe lui fit des présents magnifiques en vêtements splendides, en chevaux espagnols et une foule de choses précieuses. Ils se séparèrent en paix et avec l'apparence d'une grande amitié, à laquelle cependant un grand nombre de personnes ne prédisaient pas une longue durée.

Jean se rendit dans le Poitou, où les barons mécontents avaient pris les armes contre lui. Un jour, le roi étant à la chasse, dans le comté de la Marche, vit une damoiselle traverser la forêt avec sa suite. Sa beauté toute juvénile fit une profonde impression sur lui. « Qui est cette belle? » demanda-t-il à un de ses écuyers. « Seigneur, c'est Isabelle, l'héri-« tière d'Angoulême, la fiancée de Hugues le Brun, comte de « la Marche. » Le roi crut pouvoir se permettre plus de libertés avec deux vassaux. Il ne se souvint, dans le moment, ni d'une autre passion, ni des fidèles services rendus [1]. Il accourut, enleva la jeune fille à ses compagnons et la conduisit dans son château. Les paroles engageantes du roi et la perspective d'un trône la séduisirent bientôt et lui firent oublier son fiancé; elle s'unit avec Jean, qui, lui-même, ne songea plus à la fille du roi de Portugal, ni au sort de ceux qu'il avait envoyés pour demander sa main.

Enlever la fille ou la femme d'un vassal, c'était un crime équivalant à celui de haute trahison. Le comte et son frère portèrent plainte contre Jean auprès du roi de France, en qualité de suzerain du Poitou; il était en même temps parent

[1] A l'époque de l'invasion d'Arthur dans cette province, Hugues IX, de concert avec son fils Hugues X, le fiancé de la damoiselle, expulsa Arthur de Tours. Art de vérifier les Dates, X, 230. Les auteurs de cet ouvrage placent l'événement dans l'année 1200, et d'autres le placent encore plus inexactement dans l'année 1202.

d'Isabelle. Philippe invita le roi d'Angleterre à comparaître devant la cour de ses barons, afin de rendre raison aux offensés. « Je te reconnais comme roi, répondit Jean; mais je suis « le suzerain des comtes; c'est donc auprès de moi qu'ils doi-« vent avant tout demander justice; et si je m'y refuse, alors « je vais me soumettre au jugement de mes pairs. Cependant, « par considération pour toi, je veux leur restituer tout : fixe-« moi seulement le jour auquel cela doit avoir lieu. » Philippe fixa le jour; mais Jean ne voulut pas accorder de sauf-conduit aux accusateurs, et ils ne le rencontrèrent pas au temps convenu. Ainsi trompés, ils portèrent de nouvelles plaintes auprès de Philippe; celui-ci menaça : nouveaux expédients de la part de Jean; enfin il promit de faire droit aux barons et de remettre à Philippe, pour gage de la fidélité de sa promesse, les châteaux de Rosières et de Boutevant. En attendant, l'hiver se passa, pendant lequel le roi d'Angleterre, prévoyant bien qu'une lutte contre Philippe l'attendait, conclut une alliance avec Sancho de Navarre. Il espérait calmer les remords de sa conscience par des confessions à l'archevêque de Cantorbéry, et par des expiations qu'il promit d'exécuter. Nous ne savons s'il a équipé les cent combattants qu'il devait envoyer dans la Terre-Sainte, ni s'il a fondé l'abbaye de Cîteaux qu'on lui avait conseillé de faire construire.

Parmi les trois villes d'Italie, Pise, Gênes et Venise, qui, à cette époque, rivalisaient de puissance, la dernière était la plus florissante. Dans les années où cet État sortit de son enfance, et plus de deux siècles avant le règne d'Innocent, Venise s'était fiancée en amante fidèle avec la mer [1], et cette alliance fut renouvelée tous les ans par le doge : alliance qui produisit une postérité active, vigoureuse, riche et brillante. La puissance maritime grecque, autrefois la seule dans l'Europe méridionale, était depuis longtemps annulée; et les em-

[1] Foscarini, della Lett. Venez, p. 216, admet que le doge Pierre Orseolo est vraisemblablement celui qui a introduit cet usage vers la fin du dixième siècle.

pereurs de Byzance étaient obligés de confier la garde de leurs mers et de leurs côtes à ces audacieux marins qui avaient eu la nécessité pour maîtresse, et pour théâtre de leur éducation les marais du golfe Adriatique.

La puissance maritime de la Sicile déclina aussi avec la race des rois normands, et Venise avait anéanti, vingt-cinq ans auparavant, la flotte deux fois plus nombreuse des Pisans et des Génois. Son commerce, ses richesses, sa puissance s'élevèrent à pas de géant; il semblait que le fidèle attachement de Venise au chef de l'Église, et la réconciliation de l'empereur avec le pape, effectuée dans cette ville, répandaient d'abondantes bénédictions sur toutes les entreprises de ces habiles marins.

Des flottes de deux cents vaisseaux vénitiens avaient souvent paru dans la Méditerranée. La république avait toute facilité pour se procurer le bois de construction qui était amené sur les fleuves, de l'Istrie couverte de forêts, à Venise, et de la Dalmatie, par la mer. On n'admirait pas tant la quantité de ses navires que leurs formes diverses, selon leur destination [1], que leur construction ingénieuse, leur grandeur et leur solidité qui les rendaient capables de transporter des châteaux-forts pour assiéger des villes, des armées entières composées de 50,000 hommes, gens de service, rameurs, soldats; ce qui ne doit pas surprendre. quand on songe que les côtes, les villes soumises de la Dalmatie, les provinces tributaires, tous les hommes qui affluaient des montagnes et de toutes les contrées à Venise, dans ces temps d'agitation, fournissaient une foule de matelots et de soldats, augmentés encore par l'alliance avec les princes du voisinage. Ne faut-il pas s'étonner et de l'art avec lequel les capitaines de tous ces vaisseaux savaient les mettre en mouvement, et de l'adresse des soldats à lancer des flèches, à jeter la lance, à se servir de l'épée, et de l'expérience des matelots dans le maniement des voiles et des rames, et de l'habileté avec laquelle ils élevaient des tours contre les murs d'une ville, comme

[1] Il y avait Dromani, Galle, Galeotti, Zalandri, Cumbarie, Uscieri. Marini. Storia del commercio de Venez., t. III, IV.

s'ils déployaient des voiles, et ébranlaient ses murailles avec des machines imitées de celles des Romains, et de la hardiesse avec laquelle ils écrasaient les vaisseaux ennemis et les coulaient à fond? L'âme de cette merveilleuse organisation était la discipline et l'obéissance qui réunissaient tous les membres en un seul corps. Les chefs de la république possédaient à un égal degré l'art de diriger les hommes, et cet amour de la patrie qui sacrifie richesses, puissance, dignités à la grandeur de ses intérêts.

Depuis longtemps, Venise avait étendu son autorité sur toutes les côtes de la Méditerranée, et était entrée en relation avec Byzance avant que personne en Italie y eût songé. Une circonstance contribua beaucoup à faciliter ces rapports: c'est qu'autrefois on avait coutume, à Constantinople, de considérer Venise comme faisant partie de l'Empire romain, de sorte que les Vénitiens pouvaient regarder les villes de cet empire à peu près comme leur patrie.

Depuis l'assassinat du doge Vitale Falieri et le changement qui survint dans les lois fondamentales de la république, ces relations commerciales avaient pris un nouvel essor; les Vénitiens pourvoyaient l'empire byzantin de tous les objets nécessaires, commodes et agréables à la vie, et transportaient aux autres pays l'abondance de ses riches produits. Ils possédaient quelques rues spécialement habitées par eux dans le quartier de Constantinople situé près du port; et ils étaient devenus si nombreux et si pleins de confiance en eux-mêmes, qu'ils bravaient les ordonnances impériales et maltraitaient souvent les premiers dignitaires de l'empire. Ils avaient non les priviléges d'étrangers favorisés, mais ceux d'un peuple partageant la souveraineté avec les indigènes. On leur permit d'exercer librement le commerce, même dans les îles fermées à toutes les autres nations. Lorsque les Sarrasins s'étendirent sur diverses côtes, les Vénitiens, en qualité de puissance intermédiaire, demeurèrent en possession du commerce entre les ports des deux empires. Bientôt après, les croisades leur procurèrent non-

seulement un gain considérable par le transport des princes et des seigneurs, mais elles ouvrirent à ce peuple actif de nouveaux comptoirs. Dans chaque ville conquise, on était obligé de lui donner une église, un four à cuire, un bain et une rue entière; ses propriétés devaient être indépendantes comme celles du roi, et jouir du droit de faire le commerce aussi librement qu'à Venise. Depuis un demi-siècle, ils possédaient des priviléges semblables dans la principauté d'Antioche. Leur commerce avec Naples et la Sicile n'était pas moins important; la Sicile leur servait de grenier; à Naples, ils allaient chercher les précieuses étoffes de soie, qu'ils transportaient dans l'Occident et dans le Nord. Ils conclurent, pendant cette année, une convention avec le roi d'Arménie, afin d'étendre leurs avantages commerciaux. Les peuples du Nord, les Bulgares, les Petchenègues, les Slaves, les Russes et d'autres qui ne pratiquaient pas le commerce maritime, accueillaient avec empressement ces étrangers qui achetaient les produits abondants de leurs pays, et leur apportaient en retour différents objets nécessaires, principalement des armes et des munitions de guerre. Ainsi s'éleva non-seulement la richesse de la république, mais encore celle de ses premières familles et de ses citoyens.

La facilité d'exporter avec bénéfice dans des pays étrangers tous les produits de l'art, devait développer l'activité et le bien-être au sein de la république. Là florissaient, depuis les temps anciens, le tissage des étoffes de laine, le tissage et la teinture des soies; la fabrication du verre y fut découverte et pratiquée. Les réfugiés des villes italiennes, toujours divisées entre elles, trouvaient à Venise un accueil bienveillant et un asile contre les luttes de leur patrie; ils y transplantèrent beaucoup de nouvelles industries, ou perfectionnèrent celles qui existaient déjà. La foire de Venise devint bientôt la plus riche et la plus fréquentée de l'Europe, le dépôt des produits de tous les pays des trois parties de la terre; et à mesure que la puissance intérieure de la république se développa davantage, elle se représenta aussi plus magnifiquement dans les ornements exté-

rieurs de la cité. L'église de Saint-Marc fut agrandie; le clocher qui, encore aujourd'hui, excite tant d'admiration, fut élevé; le pont du Rialto fut construit, et on creusa des canaux là où il n'y avait auparavant que des passages. Mais les nombreuses guerres que Venise soutint, tantôt pour, tantôt contre l'empereur grec, puis contre la Hongrie, contre Ancône, Pise, Gênes et d'autres puissances, prouvent mieux quelles ressources immenses elle renfermait en elle-même.

Déjà depuis longtemps, les relations de Venise avec Byzance étaient chancelantes; c'est ce qui éveilla l'avidité et la vengeance dans le cœur de la république. En retour de la promesse qui avait été faite d'assister l'empire dans toutes ses guerres, l'empereur Jean lui avait accordé ces grands priviléges de commerce, tant dans la capitale que dans toutes les provinces. Mais lorsque son fils Emmanuel fit des préparatifs de guerre contre Guillaume de Sicile et rappela à Venise ce traité, cette république songea aux différends existant entre l'empereur et le pape, à la situation de l'Italie, à la paix qu'elle avait conclue avec Guillaume, et non-seulement refusa les secours, mais elle défendit à tous ceux qui dépendaient d'elle de se joindre à l'empereur d'Orient. Bien plus, elle attaqua et vainquit dans un combat naval Ancône qui, seule en Italie, appartenait encore à l'empire de Byzance, et qui parut à Venise une dangereuse rivale dont l'asservissement lui était nécessaire. Ce refus et cette victoire rendirent les Grecs plus circonspects dans leur commerce avec les Vénitiens. Mais l'empereur dissimula son ressentiment, afin de le leur faire sentir avec plus de force. Des envoyés furent chargés de leur demander pourquoi ils voulaient renoncer à des rapports si avantageux pour eux. Ils les engageaient à venir sans aucune méfiance, avec autant de vaisseaux et de marchandises qu'ils pourraient en amener. L'espoir du gain déjoua la prudence ordinaire de ces habiles marins, et un grand nombre de navires entrèrent dans Constantinople. Le but de l'empereur, que les croisés n'appelaient pas pour rien *fils du diable,* fut atteint; il confisqua toutes les propriétés

de la république au profit de son trésor [1]. La consternation égala à Venise le désir de la vengeance. Dans l'espace de cent jours, une flotte de cent galères et vingt vaisseaux plus grands fut prête à mettre à la voile. Le doge Vitali Falieri lui-même prit le commandement en chef. La ruse grecque et des considérations mesquines paralysèrent la valeur vénitienne; des négociations succédèrent à cette ardeur belliqueuse ; et lorsque la peste se manifesta sur la flotte, et que le doge, s'arrêtant dans une petite île près de Scio, fut forcé par ses gens de s'en retourner à Venise, l'empereur crut ne devoir plus garder aucuns ménagements, au point même de violer le droit des gens dans la personne des ambassadeurs vénitiens. Enfin, l'alliance de la république avec le roi de Sicile ayant accru les craintes de l'empereur, il conclut la paix. Mais sous Andronic, un nouvel attentat éclata contre les Vénitiens ; ils furent pillés et assassinés à Constantinople. Une flotte vénitienne parut de nouveau, et enleva plusieurs vaisseaux grecs et latins.

Isaac-l'Ange, étant monté sur le trône, fut complimenté par une ambassade vénitienne qui demandait et la confirmation des concessions antérieures, et un dédommagement pour les pertes éprouvées sous Emmanuel. L'empereur chercha d'abord à traîner l'affaire en longueur et à endormir la république. Mais un État libre, ayant le sentiment de toute sa force juvénile, est plus résolu qu'un empire vieilli. Au mois de février 1188, Isaac publia quatre bulles d'or, qui renouvelaient les priviléges, fixaient les indemnités, établissaient une alliance avec Venise, en vertu de laquelle elle s'engageait à venir au secours de l'empire avec cent galères, pourvues chacune de cent quarante rameurs; l'empereur honora le doge de la dignité de protosebastos. C'est ainsi que les anciennes relations parurent ressuscitées ; car, par ce traité, Venise renonça à l'al-

[1] Marin., IV, estime la perte que leur causa Emmanuel à un million et demi d'hyperpères (deux valent un ducat de Venise. Murat., Antiq., 806); ce qui est bien exagéré, surtout quand on réfléchit que, dans le traité très-avantageux conclu avec Isaac, l'indemnité ne fut fixée pour le tout qu'à 140,000 hyperpères.

liance avec la Sicile et même à celle avec l'empereur d'Occident. Isaac accorda aux Vénitiens non-seulement le droit de reprendre tout ce qui leur avait été ravi, quand même ces objets se trouveraient dans les couvents, dans les palais impériaux et dans la garde-robe impériale, mais il leur donna même la permission de les faire rechercher comme des objets volés de la garde-robe impériale, et de poursuivre judiciairement tous ceux qui, sous Emmanuel, se les étaient appropriés. Il leur abandonna les marchés de tous les Allemands et de tous les Francs, qui étaient d'un faible rapport pour l'empire, et leur promit en outre une indemnité en argent.

Alexis III, frère d'Isaac, n'exécuta pas ces traités et ne voulut pas payer le restant de l'indemnité; les Pisans s'étaient mis en faveur auprès de lui et s'étaient emparés de son esprit, très-probablement contre leurs rivaux. Plusieurs ambassades se succédèrent, et les Vénitiens élevèrent leurs prétentions plus haut qu'auparavant, déclarant formellement qu'ils aimaient mieux rompre entièrement avec Byzance que de faire la plus légère concession. Enfin, le 27 septembre 1199, fut jurée une nouvelle alliance, faite sur les bases de la précédente, qui leur assura tous leurs anciens priviléges, et beaucoup de nouveaux.

A cette époque, était à la tête de la république le doge Henri Dandolo. Dans son vieux corps (car il avait plus de quatre-vingt-dix ans) circulaient le feu, le courage, l'énergie et l'activité de la jeunesse [1]; le Conseil obéissait à sa volonté. Les retards diplomatiques lui étaient odieux, quand ils ne provenaient pas de lui, mais des autres; il était plus disposé à agir avec résolution qu'à perdre le temps et l'occasion en de longues discussions. Il possédait l'art de commander des flottes aussi bien que ceux qui, sous ce rapport, cherchaient le plus à se distinguer dans la république; il les surpassa comme général. En l'an 1192, avec l'assentiment universel, et au milieu de la

[1] Chron. Andr. Dand., in Murat. SS.

joie générale, après que le doge Mastropieri, rassasié de vie et fatigué des affaires, se fut retiré dans un couvent, le peuple élut chef de la république Henri Dandolo, à cause de son intelligence et de son expérience, de sa grande prudence, et d'une pénétration telle, qu'étant presque aveugle, il jugeait et dominait mieux les circonstances que ceux qui voyaient clair [1]. Deux grandes idées furent les mobiles de son existence : la puissance et la gloire de Venise, et la vengeance contre Byzance. Quant à la gloire et à la puissance de Venise, il s'empara de Brindes, conquit la liberté de la navigation de l'Adige sur les Véronais, et protégea Padoue contre ceux-ci ; il humilia les Pisans, jeta l'épouvante dans Zara en soumettant les îles voisines, convertit en un allié le patriarche d'Aquilée, autrefois l'ennemi le plus acharné de la république, donna à celle-ci des règlements concernant les monnaies, améliora l'administration de la justice, recueillit les lois qui, jusqu'alors, étaient disséminées dans les journaux des principales autorités [2] ; et il s'était acquis une si grande considération par ses longs et loyaux services, que, lorsqu'il s'embarqua pour Constantinople, son fils Rainer (chose inouïe jusqu'à ce jour) fut déclaré représentant du doge.

Ses sentiments de vengeance contre Byzance s'enflammèrent par l'injure cruelle que lui infligea [3] l'empereur Emmanuel, lorsqu'en 1172 ou 1173, le doge Sébastien Ziani l'envoya à Constantinople. Emmanuel le fit aveugler à cause de sa persévérance inflexible, en ordonnant de lui tenir devant les yeux [4] un plateau ardent, ce qui priva presque complétement Dandolo de la vue [5]. L'insulte faite à la république, voilà surtout

[1] *Moult sage et moult prouz*, dit de lui Villeh., n° 11. Günther, Hist. Cplitana, et Nicetas Alex., p. 315.

[2] La plus ancienne collection des lois vénitiennes. Elle n'existe plus. Depuis Marino Sanuti (Murat. SS., XXII, 507 ; XII, 317) personne ne l'a plus vue. Foscarini, della Let. Venet., p. 5, 6, note.

[3] Philipp. Mouskes, in du Cange ad Villeh., et Godofr. Mon. disent que ce fait est arrivé à Zara, et que c'est pour cela qu'il l'a assiégée.

[4] Quelques-uns disent que l'empereur lui-même a commis cette cruauté. Daru, Hist. de Venise, I, 201.

[5] Villehardonin et Günther disent qu'il a été tout-à-fait aveugle. Les

quelle était sa douleur. Il couva dans son cœur une haine inextinguible; et il eût été plus cruel pour lui de mourir que de ne pas trouver une occasion de se venger. C'est dans cet esprit qu'il avait dirigé les négociations avec Alexis, saisissant avec bonheur tout prétexte de faire sentir la puissance de son peuple aux débiles empereurs.

Les députés des croisés français arrivèrent au mois d'avril de cette année, et l'on se demandait généralement à Venise ce que voulaient des seigneurs si distingués. Lorsqu'ils présentèrent leurs lettres de crédit au doge, celui-ci leur répondit : « Nous reconnaissons que vos seigneurs sont du « nombre des plus distingués et des plus puissants parmi les « princes qui ne portent point de couronne royale; que de- « mandez-vous donc? » Ceux-ci répondirent : « Nous ne pou- « vons faire connaître notre message que devant le Conseil, et « cela demain si vous le désirez. » Le doge leur répondit : « Le Conseil s'assemblera dans quatre jours. »

Le quatrième jour, ils trouvèrent le doge dans une salle du riche et magnifique palais; il était entouré de ses conseillers. Alors un des ambassadeurs parla ainsi : « Grâcieux seigneur! « nous sommes envoyés auprès de vous par les grands barons « de la France, qui ont pris la Croix pour venger l'insulte « faite au Christ, et pour conquérir Jérusalem, si Dieu le veut. « Personne au monde ne peut mieux les assister que vous et « les vôtres. Ils vous prient au nom de Dieu d'avoir pitié de la « Terre-Sainte; vengez, conjointement avec eux, l'injure faite « à notre Sauveur, et fournissez-leur des vaisseaux et tout ce « dont ils auront besoin pour la traversée. — Comment, et à « quelles conditions? » leur répondit le doge. « Aux condi- « tions que vous proposerez ou que vous conseillerez, pourvu

chroniqueurs vénitiens, au contraire, rapportent (ce qui est confirmé aussi par la part qu'il prit aux expéditions militaires) qu'il avait la vue faible. *Visu debilis et visu aliqualiter obtenebratus,* dit Dandolo. Sanutus, III, IX, I : *A Græcis abacinatus, quasi visum amisit*. Vinc. Bellov. Spec. hist. XXIX, 65, ne sait également rien de sa cécité totale. Le Bret, Hist. polit. de Venise, I, 363, 391, dit qu'on l'a presque entièrement privé de la vue

« qu'elles conduisent au but, » répondirent les députés. « La « demande est importante, » dit le doge au Conseil, « elle a « pour objet un grand but. » Se tournant ensuite vers les députés, il leur dit : « Dans huit jours nous vous rendrons « réponse; ne soyez pas serpris d'un si long délai; l'affaire « demande de mûres réflexions. »

Le huitième jour, les députés revinrent au palais; le doge leur dit : « Venise tiendra prêts des vaisseaux pour transporter « quatre mille cinq cents chevaux, quatre mille cinq cents « cavaliers, neuf mille écuyers et vingt mille hommes d'infan- « terie; elle pourvoira des vivres nécessaires les hommes et les « chevaux pendant neuf mois; en retour de quoi les croisés « auront à payer quatre marcs par chaque cheval et deux « marcs par chaque homme; les paiements se feront, savoir : « quinze mille marcs au 31 juillet prochain, dix mille à la « Chandeleur, et le reste au mois d'avril de l'année prochaine. « La convention devra durer une année entière, à partir du « jour où la flotte quittera le port. Quant à la somme qui ex- « cédera celle de quatre-vingt-cinq mille marcs, la république « veut équiper au moins cent cinquante galères pour cet ex- « cédant, afin de coopérer à une entreprise si glorieuse, ce- « pendant à la condition que toutes les conquêtes faites par « terre et par mer seront partagées. Tout cela sous la réserve « de l'approbation de notre grand Conseil et des citoyens [1]. »

On le voit, toutes ces conditions étaient entièrement faites

[1] Dandol., Chron., p. 320, ne parle que de 4,500 *equitibus* et 8,000 *peditibus*. Les chiffres rapportés dans le texte sont extraits du traité, dans Muratori SS., XII, 323; Lünig, Cod. dipl. It., t. II. Marini, I, c. 35,000 marcs d'argent, au titre de Cologne. Sismondi, Hist. des républ. ital., II, 380, les évalue, le marc à 50 livres, à 4,500,000 livres de France, par conséquent, en tenant compte de la valeur de l'argent, à plus de 18 millions. Daru, Hist. de Venise, I, 268, parle de plus de 900,000 setiers de blé; le setier à 5-6 marcs, le marc d'argent à 50-60 schillings. Nous ajoutons quelques renseignements pour terme de comparaison : Feier, Cod. dipl. Hung., évalue les revenus du roi de Hongrie, en 1181, à 166,000 marcs; ceux du duc de Bavière étaient estimés, vers cette époque, d'après un passage de Matth. Pàris, à 100,000 marcs. Selon Marini, la somme fixée devait être la même, quand même le nombre des partants serait moindre. Voyez Villehardouin; Bonincontri, Hist. Sic., p. 282.

dans l'esprit d'une république commerçante qui ne recherchait que le lucre et la puissance, et regardait les croisés comme des auxiliaires désirés pour atteindre ce but. Les députés demandèrent quelque temps de réflexion, et, après avoir passé une nuit entière à délibérer, ils déclarèrent au doge qu'ils acceptaient les conditions. Celui-ci répondit « qu'il com- « muniquerait le tout aux siens, et leur rendrait réponse le « lendemain. » D'abord le Conseil des Quarante, quelques membres adjoints de la commune au nombre de cent, puis de deux cents, enfin de mille, y donnèrent leur assentiment. On convoqua ensuite dix mille membres de la commune dans l'église de Saint-Marc. Après la messe du Saint-Esprit, le doge invita les députés à venir prier le peuple d'approuver le traité. A leur entrée dans l'église, les regards de tous se portèrent sur eux. Alors le maréchal de Champagne, Godefroi de Villehardouin, prit la parole : « Les barons les plus grands et les plus « puissants de la France nous ont envoyés près de vous, sei- « gneurs, pour vous prier de vouloir bien avoir pitié de Jéru- « salem, qui gémit sous l'esclavage des Turcs; les accompa- « gner et les soutenir avec vos ressources et votre pouvoir, « afin de venger en commun l'insulte faite à Notre-Seigneur « Jésus-Christ. Ils ont jeté les yeux sur vous comme étant les « plus puissants sur mer; et nous ont chargés de nous jeter à « vos pieds et de ne pas nous relever avant que vous n'ayez « accordé notre prière et promis d'avoir pitié de la Terre- « Sainte au-delà de la mer. » Les députés se jetèrent par terre en versant des larmes, et le doge et toute l'assemblée étendirent les mains vers eux et s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous l'accordons! nous l'accordons! »

Le tumulte et l'agitation s'étant calmés, le doge monta à la tribune de porphyre, d'où l'on adressait la parole au peuple dans les occasions les plus solennelles, et dit : « Reconnaissez, « chers seigneurs, l'honneur dont Dieu vous rend dignes; les « hommes les plus courageux parmi les peuples et tous les « princes de la terre vous ont choisis pour compagnons d'une

« entreprise aussi glorieuse et aussi sainte que la délivrance « de l'héritage de Notre-Seigneur des mains des infidèles. » Le lendemain, les diplômes du traité furent expédiés. On y avait arrêté que l'on se dirigerait d'abord contre l'Égypte, afin de s'emparer d'Alexandrie, ce qui serait la blessure la plus sensible pour les Sarrasins. Les croisés devaient être rassemblés à Venise dans une année à partir de la fête de saint Pierre et saint Paul, et les vaisseaux être prêts. Le doge, en présence des deux Conseils, remit à genoux et en versant d'abondantes larmes les diplômes scellés aux députés; les deux parties jurèrent sur l'Évangile d'observer fidèlement toutes les clauses du traité [1].

On s'adressa au pape pour en obtenir l'approbation. Celle-ci fut donnée avec joie; Innocent, comme s'il eût pressenti les événements futurs, les exhorta seulement à ne faire aucun tort à aucun peuple chrétien pendant leur expédition. Dans le cas où les croisés s'y verraient forcés, soit parce qu'on leur fermerait hostilement le passage, ou dans le cas où on leur fournirait matière à de justes griefs, ils ne devraient rien entreprendre sans l'avis du légat. « Les papes, disait-il, ne doi-« vent pas être accusés de ce que les croisés ont poursuivi, « pour la plupart, de tout autres buts que celui pour lequel ils « étaient partis, et si celui de la Terre-Sainte n'a pas été at-« teint; si les chefs de la chrétienté avaient eu autant de pou-« voir que de volonté pour faire céder toutes les considérations « particulières des princes et des barons à ce but unique, la « puissance de Mahomet aurait été brisée et on n'eût pas in-« utilement répandu tant de sang chrétien. »

Mais les Vénitiens inspirèrent bientôt quelques craintes, parce qu'ils ne voulaient pas entendre parler de cette dernière condition. Les députés empruntèrent à la banque de Rialto deux mille marcs qu'ils remirent au doge, afin qu'il fît commencer les préparatifs. Ils prirent ensuite congé et se séparè-

[1] Villehardouin.

rent à Plaisance; Godefroi avec quelques compagnons se rendit en France, les autres se dirigèrent vers Pise et Gênes, afin de voir si on ne pouvait pas trouver des secours dans ces villes Le maréchal de Champagne vit avec peine le comte Gauthier de Brienne descendre le Mont-Cenis avec ses compagnons pour se rendre dans la Pouille. « Comme vous le voyez, lui dit le « comte, nous avons pris les devants; mais vous nous trou- « verez prêts à Venise. Le Seigneur envoie des aventures « comme il lui plaît [1]. »

Lorsque le maréchal arriva au mois de mai à Troyes, il trouva son seigneur, le comte de Champagne, retenu au lit par une grave maladie. Le retour de Villehardouin, et la bonne nouvelle qu'il apportait, ranimèrent les forces épuisées de Thibaut. Il se fit amener son cheval de bataille, pour faire une course en plaine, ce fut la dernière; sa maladie empira, il mit ordre à ses affaires et engagea Renaud de Dampierre à accomplir le vœu à sa place. Il destina une partie de son argent comptant aux besoins de l'armée, et partagea l'autre entre ses valeureux compagnons d'armes, et leur fit prêter serment à tous, sur l'Évangile, de se rendre à Venise; il s'éteignit ensuite paisiblement, à la fleur de l'âge, et laissa sa femme, Blanche de Castille, enceinte d'un fils qu'elle ne mit au monde qu'après la mort du comte [2]. Aucun prince n'avait été si aimé pendant sa vie par ses vassaux, aucun ne fut autant pleuré après sa mort, aucun ne fut inhumé d'une manière si brillante. Il fut enterré dans l'église Saint-Étienne à Troyes, à côté de son père, qui avait fait construire cette église. Une épitaphe annonçait à la postérité ses vertus, son zèle pour la Croix, sa réception dans la Jérusalem céleste, parce qu'étant plein de foi et de dévouement, il avait aspiré à la Jérusalem terrestre [3].

[1] Le continuateur de Guillaume de Tyr, in Martene, Coll. ampl., V, 654, dit : « Les Vénitiens avaient envoyé « des ambassadeurs aux barons. » Nous avons suivi le récit de Villehardouin.

[2] Villehard. A l'âge de vingt-cinq ans. Albericus, Bernh. Thesaur., 183.

[3] Du Cange, ad Villeh., n° 20. Ce monument a été détruit pendant la révolution. Wilken, V, 128.

Après l'enterrement du comte, Mathieu de Montmorency, Simon de Montfort, Godefroi de Joinville et le maréchal résolurent de confier le commandement en chef au duc Othon de Bourgogne. « Nous voulons vous remettre, lui dirent-ils, « tout l'argent que le défunt a destiné à ce but, et vous obéir « comme nous lui aurions obéi! » Ils le pressèrent en vain, il refusa, ainsi que Thibaut de Bar, cousin du défunt. Ces refus redoublèrent la douleur de la perte de leur seigneur, et ils convoquèrent leurs compagnons à une assemblée, à Soissons, au commencement du mois de juillet.

Les principaux personnages qui s'y trouvèrent, furent les comtes de Flandre, de Blois, de Saint-Pol, du Perche. Le maréchal prit la parole : « Seigneurs, dit-il, je voudrais vous « donner un conseil, si cela vous plaisait. Le margrave Bo- « niface de Montferrat est, selon la voix générale, un des « hommes les plus valeureux et les plus expérimentés dans la « guerre. Qu'en pensez-vous? Si vous l'invitiez à prendre la « Croix, et si vous lui proposiez le commandement de l'ar- « mée, à la place du comte défunt? Je crois qu'il l'acceptera. » Après quelques pourparlers, la proposition fut agréée; on choisit des messagers pour inviter le margrave à se rendre en France. Il appartenait aux chevaliers les plus accomplis de son époque, et plus d'un membre de sa famille avait brillé, et versé son sang sur les champs de bataille pour la foi chrétienne [1]. Des liaisons de parenté entre lui et la famille impériale de Byzance lui donnaient de la considération, et pouvaient devenir utiles à l'armée des croisés. La proposition des nobles français fit sur lui une impression très-grande par l'honneur qui y était attaché, et sans que les grâces de l'Église aient été tout à fait sans prix à ses yeux. Le jeune Thomas de Savoie, qui devait un jour se glorifier de onze fils, appelés à se dis-

[1] Son père avait été fait prisonnier par Saladin à la bataille de Tibérias. Son frère Conrad, qui défendit Tyr dans son plus grand danger, fut tué par un assassin soudoyé le même jour où il apprit la nouvelle de son élection au trône de Jérusalem; et Guillaume, l'aîné, avait également trouvé en Orient des combats, une femme et une souveraineté.

tinguer par leurs exploits militaires, se joignit au margrave ; le comte de Saluces et l'abbé Ogier de Locedio les accompagnèrent.

Boniface de Montferrat se rendit en France. Il visita d'abord le roi, qui était son cousin, probablement pour délibérer avec lui sur l'entreprise de ses barons, dont il avait appris avec joie la résolution. Les pèlerins étaient réunis à Soissons lorsqu'ils apprirent son arrivée. Ils allèrent à sa rencontre avec de grands témoignages de respect ; ensuite, dans une assemblée tenue à l'abbaye de Notre-Dame, ils renouvelèrent tous, à genoux et en versant des larmes, leur prière. Le margrave s'agenouilla aussi, et déclara se rendre avec joie à leurs désirs. L'évêque de Soissons, maître Foulques, le zélé curé de Neuilly, et deux abbés de Cîteaux qui l'avaient accompagné de son pays en France, le conduisirent à la cathédrale et lui attachèrent la Croix sur les épaules. Les chevaliers lui remirent l'argent qui avait été déposé pour la croisade chez le comte de Champagne. Il prit congé le jour suivant, donna les ordres nécessaires, et promit de se trouver à Venise à l'époque convenue. A son retour, il descendit à Cîteaux, où l'on tenait dans ce moment une assemblée générale de l'Ordre, et où maître Foulques, afin d'enthousiasmer les nombreux seigneurs présents à prendre part à la glorieuse expédition, annonçait qu'il avait déjà fait prendre la Croix à deux cent mille personnes. Là prirent la Croix : les frères Othon et Guillaume de Chamlitte ; les frères Guido et Aymon, de l'illustre famille de Pesmes, et d'autres gentilshommes bourguignons ; c'est là que l'évêque Gauthier d'Autun fit le vœu de son premier pèlerinage ; de Laval, de Coligny, les rejetons de plusieurs autres familles prirent la Croix. Ils prièrent l'assemblée de permettre à l'abbé Guido de Vaux de Cernay, qui avait un grand renom, d'accompagner l'armée comme prédicateur ; le chapitre général lui associa encore trois autres abbés [1] ; car, il n'était jamais permis à un

[1] Gall. Christ., VII, 887.

abbé ou à un frère de cet Ordre de se rendre à Jérusalem sans la permission du chapitre [1]; mais il lui parut indispensable que des religieux se joignissent à un pélerinage si pénible. Ils pouvaient raffermir les découragés, instruire les ignorants, exciter les braves à combattre pour le Seigneur; d'ailleurs tous avaient besoin d'assistance au moment de la mort. Boniface, après s'être recommandé aux prières des abbés rassemblés, et avoir obtenu la faveur que son compagnon, l'abbé de Locedio, homme expérimenté dans les affaires et recommandable, pût partir avec lui, traversa l'Allemagne pour s'en retourner dans son pays.

Le prince byzantin, Alexis, beau-frère du duc de Souabe, cousin du margrave [2], se trouvait chez le duc de Souabe, à la famille duquel Boniface était uni par une proche parenté [3] et par des bienfaits [4]. Alexis était parvenu à s'échapper de sa prison, après que son père Isaac avait été renversé du trône, privé de la vue et jeté dans un cachot par son oncle Alexis. Le duc conféra avec Boniface, afin de savoir si l'héritier du trône byzantin ne pourrait pas être rétabli dans l'empire paternel avec le secours des croisés. La perspective d'une alliance puissante et la certitude de parvenir à la conquête de Jérusalem, dans le cas où il réussirait à rendre la couronne à Alexis, pouvaient disposer facilement le margrave en faveur de la proposition du duc. Il se rendit à Rome et en donna connaissance au pape, avec lequel il s'entretint de l'expédition. Mais voyant que celui-ci ne penchait pas pour le rétablissement d'Alexis,

[1] C'est pour ce motif que le chapitre général tenu en 1190 prononça contre l'abbé de Tholey la punition de ne pouvoir occuper pendant quarante jours sa place au chœur et d'être obligé de faire pénitence. L'abbé de Morimond et un autre furent condamnés à jeûner trois jours au pain et à l'eau, parce qu'ils avaient envoyé *sine causa sufficiente* des frères convers à Jérusalem. Holsten, Cod. Regul. Monast., II, 110. Voyez livre III.

[2] Nous ne savons pas comment Chiesa, Stor. del Piem., 194, peut dire que l'empereur Alexis avait épousé Jordana, sœur du margrave. Nous n'en trouvons nulle mention dans du-Cange, Fam. Byzant.

[3] Son père avait épousé Sophie, fille de Frédéric Ier.

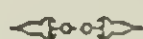
[4] Henri lui avait donné Alexandrie. Benevuto di S. Georgio Montisferr. Hist., in Murat. SS., XXII, 360.

Boniface ne parla plus que de l'objet principal, et s'en retourna chez lui [1].

[1] Gesta, c. 84. Le cours des événements, et surtout les déclarations réitérées d'Innocent, ainsi que toute sa conduite après la prise de Constantinople, prouvent clairement qu'il désirait une croisade dans toute sa pureté, uniquement pour la délivrance du Saint-Sépulcre. La conquête de Constantinople était pour lui un déplorable événement, tel qu'il en a peu existé de semblables dans l'histoire du monde, et pour lequel il est parfaitement exempt de tout reproche.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

